391 m

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS.

—

TOME IV.

—

LIÉGE
IMPRIMERIE DE J.-G. CARMANNE
—
1860

LIBRARY
JUN 12 1972
UNIVERSITY OF TORONTO

DH
801
L5I5
t.4

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS.

STATUTS CONSTITUTIFS.

Art. 1er. Une Société est fondée à Liége pour rechercher, rassembler et conserver les œuvres d'art et les monuments archéologiques de la province et des anciennes dépendances du pays de Liége.

Elle prend le titre d'*Institut archéologique Liégeois* et correspond avec les Sociétés savantes, belges ou étrangères, instituées dans des vues analogues.

Art. 2. L'Institut se compose :

1° De seize Membres effectifs domiciliés dans la province ;

2° D'un Président et d'un Vice-Président honoraires, à savoir le Gouverneur de la province et le Bourgmestre de la ville de Liége ;

3° De trente Membres honoraires ;

4° De cinquante Membres correspondants ;

5° De Membres associés.

Art. 3. La présentation d'un Candidat, soit comme Membre effectif, honoraire ou correspondant, doit être faite par deux Membres effectifs. L'admission est décidée au bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Art. 4. Les réunions ordinaires ont lieu le premier jeudi de chaque mois, à 3 heures, sauf pendant les mois d'août, septembre et octobre.

Les membres effectifs qui, sans excuses valables, n'assistent pas à quatre séances consécutives, sont censés démissionnaires.

Aucune résolution ne peut-être prise si cinq Membres effectifs au moins ne sont présents.

Les Membres honoraires ainsi que les Membres correspondants peuvent assister aux séances. Ils y ont voix consultative,

Toute discussion étrangère à la science, aux arts ou à la littérature est interdite.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la proposition est rejetée

Sur la demande de trois membres, on procède au scrutin secret.

Art. 5. Le Bureau se compose du Président, du Vice-Président, du Secrétaire, du Conservateur, du Bibliothécaire et du Trésorier.

Le Président est nommé pour cinq ans. Les fonctions des autres Membres sont annuelles. Les Membres sortants sont rééligibles. L'élection a lieu dans le courant du mois d'avril.

Le Bureau nomme les Commissions spéciales chargées de faire les rapports sur les différents travaux qui sont adressés à l'Institut.

Art. 6. Le Président veille à l'exécution du Règlement ; il dirige les travaux et les discussions des réunions.

En cas d'absence du Président et du Vice-Président, le Membre le plus âgé en remplit les fonctions.

Art. 7. Le Secrétaire tient les procès-verbaux des séances, la correspondance, etc.

Tout procès-verbal ou décision de la Société est signé par le Président et par le Secrétaire. Ce dernier signe seul les pièces qui n'impliquent aucune décision de la Société.

En cas d'empêchement du Secrétaire, ses fonctions sont remplies par un membre que désigne le Président.

Le Secrétaire a la garde du sceau et des archives de la Société.

Il présente chaque année un rapport détaillé sur les travaux de l'Institut, sur les acquisitions faites et sur les objets qui ont été offerts.

Art. 8. Le Conservateur a la direction du Musée provincial.

Il dresse , tous les ans, un inventaire qui est vérifié et et approuvé par le Président. Dans cet inventaire , il indique la provenance de chaque objet et l'époque de son acquisition.

Art. 9. Le Bibliothécaire tient un Catalogue exact de tous les livres offerts à l'Institut ou acquis par lui.

Il rend compte chaque année des accroissements de la bibliothèque.

Art. 10. Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses.

Il n'effectue de paiement que sur ordonnance signée par le Président et par le Secrétaire.

Il rend compte de sa gestion dans le courant du mois de janvier de chaque année.

Art. 11. Les recettes de la Société se composent d'allocations accordées par l'Etat , par la Province et par la Commune, de la cotisation annuelle des Membres effectifs ou associés, et des dons qui pourraient lui être faits.

La cotisation annuelle des membres effectifs et des Membres associés est fixée provisoirement à la somme de dix francs payable chaque année dans le courant du mois de janvier.

Art. 12. Les objets rassemblés par la Société forment un Musée qui est la propriété de la Province.

Ce Musée est établi à Liége dans le local spécial désigné par l'Administration provinciale.

Les moindres dons sont reçus avec reconnaissance. Le

nom du donateur est inscrit sur l'objet offert et dans un registre ouvert à cet effet.

Tous les Membres sont invité à faire hommage de leurs publications à la Société.

Art. 13. L'Institut publie un recueil intitulé *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois.*

Aucun article ne peut être inséré dans ce Bulletin sans avoir été préalablement lu et adopté en séance.

Le rapport annuel du Secrétaire y figure de droit.

Une Commission spéciale, composée de trois Membres nommés annuellement, est chargée de tout ce qui a rapport à la publication du Bulletin.

Le Bulletin est distribué gratuitement aux membres honoraires de la Société, aux institutions publiques qui l'encouragent et aux compagnies savantes avec lesquelles l'Institut entretient des relations. Les membres effectifs ou associés le reçoivent également.

Les auteurs des mémoires publiés ont droit à vingt-cinq tirés à part de leur article, qui devront porter sur le titre cette mention : *Extrait du Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*. Ils sont du reste autorisés à faire tirer à leur frais un nombre indéterminé d'exemplaires.

Les tirés à part ne peuvent être distribués qu'à dater du jour de la mise en vente de la livraison du Bulletin d'où ils sont extraits.

Après révision des dispositions organiques des 12 *avril* 1850 *et* 18 *janvier* 1852, *les présents statuts ont été adoptés par l'Institut archéologique, réuni en assemblée générale, à Liége, ce* 17 *janvier* 1857.

Le Secrétaire, U. Capitaine.

Le Président, A. d'Otreppe de Bouvette.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÉGE.

DE MACAR (Ferdinand baron), C. ✠ O. ✠ ✠ (*), etc., ancien sénateur, ancien gouverneur de la province de Hainaut, président de la Commission administrative du Conservatoire royal de musique de Liége et de la Commission provinciale de statistique, membre honoraire de l'Académie nationale d'archéologie d'Espagne, etc.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

LE BOURGMESTRE DE LIÉGE.

NEUVILLE (Joseph), ✠, président de la Commission administrative de l'Athénée royal et de l'Académie des beaux-arts de Liége, vice-président de la Commission administrative du Conservatoire royal de musique, etc.

(*) Signes des décorations : ✠ Ordre Léopold. ✠ Croix de fer. ✠ Légion d'honneur. ✠ Lion néerlandais.

MEMBRES EFFECTIFS.

BUREAU EN 1860.

Président, Alb. d'Otreppe de Bouvette.
Vice-Président, C. du Vivier de Streel.
Secrétaire et Conservateur-adj., S. Bormans.
Conservateur, J. Helbig.
Trésorier, C. Davreux.
Bibliothécaire, L. Fabry-Rossius.

BORMANS (J.-H.), ✠, professeur ordinaire à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Commission royale d'histoire, membre honoraire de la Société historique d'Utrecht, correspondant de la Société littéraire de Leyde, etc.

BORMANS (Stanislas), docteur en philosophie et lettres, conservateur-adjoint des archives de l'Etat à Liége, membre corresp. de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société des antiquaires de la Morinie, de la Société scientifique du Limbourg, etc.

CAPITAINE (Félix), ✠, vice-président du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie de Belgique, président de la Chambre de commerce de Liége, membre du Conseil d'administration de la Société d'Emulation, etc.

CAPITAINE (Ulysse), secrétaire-général de la Société d'Emulation, secrétaire honoraire de l'Institut archéologique, membre de la Commission administrative du Conservatoire royal, de la Commission provinciale de statistique, etc.

DAVREUX (Charles), ✠, agrégé à l'Université, professeur à l'école industrielle de Liége, membre de l'Académie royale de médecine et de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société de numismatique belge, des Sociétés scientifiques du Limbourg, du Hainaut, etc.

DU VIVIER de STREEL (Charles), ✠ ✠, curé de St.-Jean, aumônier général des décorés de la croix de fer, correspondant de la Société philotechnique de Paris, des Sociétés d'Emulation d'Abbeville et de Cambray, de l'Académie impériale de Macon, etc.

FABRY-ROSSIUS (L.), agrégé à l'Université de Liége, membre de la Commission provinciale de statistique, correspondant de la Société française pour la conservation des monuments historiques, etc.

GRANDGAGNAGE (Charles), membre de la Chambre des représentants, correspondant du ministère de l'instruction publique de France, pour les travaux historiques, membre de la Société de Berlin pour la langue et les antiquités allemandes, etc.

GRANDGAGNAGE (Joseph), *O.* ✠, président à la Cour d'appel de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, de la Société historique de Tournai, etc.

HELBIG (Jules), peintre, secrétaire-adjoint de la Société d'Emulation, secrétaire de l'Association liégeoise pour l'encouragement des Beaux-Arts, etc.

HENAUX (Ferdinand).

HOCK (F.), capitaine pensionné.

LE ROY (Alphonse), docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Liége, membre du conseil d'administration de la Société d'Emulation, correspondant de l'Institut des provinces de France, de la Société des antiquaires de Normandie, des Sociétés historiques de Tournay, du Limbourg, etc.

D'OTREPPE DE BOUVETTE (Albert), *O* ✠, etc., conseiller honoraire à la Cour de Liége et du conseil des Mines, secrétaire-général honoraire de la Société d'Emulation de Liége, membre honoraire de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre titulaire de la Société des antiquaires de Picardie, correspondant de l'Institut des provinces de France, de la Société Française pour la conservation des monuments historiques, etc.

POLAIN (M.-L.), ✠ ✠, etc., administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et belles-lettres), président du comité de littérature et des beaux-arts de la Société d'Emulation de Liége, etc.

DE SELYS-LONGCHAMPS (Edmond baron), sénateur, ancien membre de la Chambre des représentants, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Société royale de sciences de Liége, de la Commission provinciale de Statistique, etc.

MEMBRES HONORAIRES.

DE CAUMONT (A.), ✻, membre correspondant de l'Institut de France, associé à l'Académie royale de Belgique, fondateur et directeur de la Société française pour la conservation des monuments, président de l'Institut des provinces et de la Société des antiquaires de la Normandie, membre honoraire de la Société d'Emulation de Liége, etc., *à Caen.*

DE DECKER (P.) ✻, etc., ancien ministre de l'intérieur, membre de la Chambre des représentants, de l'Académie royale de Belgique, etc., *à Bruxelles.*

DE GERLACHE (E.-C. baron), ✠, *G. C.* ✻, *C.* ✻, premier président de la Cour de cassation, ancien président du Congrès national et de la Chambre des représentants, président de la Commission royale d'histoire, membre de l'Académie royale de Belgique, membre honoraire de la Société d'Emulation de Liége, etc., *à Bruxelles.*

DE LAFONTAINE (G.-F.-J.), ✻, ancien gouverneur du grand-duché de Luxembourg, associé à l'Académie royale de Belgique, membre de la Société de numismatique belge, de la Société royale archéologique de Luxembourg, etc., *à Luxembourg.*

LE CLERC (V.), *C.* ✻, doyen de la Faculté des lettres de Paris, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), etc., *à Paris.*

LECLERCQ (M.-N.-J.), *G. O.* ✻, ancien ministre de la justice, ancien membre du Congrès national et de la Chambre des représentants, procureur général près la Cour de cassation, membre de l'Académie royale de Belgique, membre honoraire de la Société d'Emulation de Liége, etc., *à Bruxelles.*

DE MERCY-ARGENTEAU (F.-J.--C. comte), *G. O.* ✻, *G. C.* ✻, etc., ancien chambellan et ministre plénipotentiaire de Napoléon Ier, ancien grand chambellan du roi des Pays-Bas, doyen et président honoraire de la Société d'Émulation de Liége, etc., *à Argenteau.*

PARIS (P.), ✻, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collége de France, etc., *à Paris.*

PITRA (J.-B.), bénédictin, *à Solesmes* (département de la Sarthe).

QUETELET (L.-A.-J.), *C.* ✻, *O*, ✻, etc., secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de Belgique, directeur de l'Observatoire, président de la Commission centrale de statistique,

membre de l'Institution et de la Société royale de Londres, des Académies impériales et royales de Berlin, Lisbonne, Naples, St.-Pétersbourg et Vienne, de l'Institut de France, membre honoraire de la Société d'Emulation de Liége, etc., *à Bruxelles.*

DE RAM (P.-F.-X.), *O.* ✠, etc., recteur de l'Université de Louvain, membre des Académies royales de Belgique et de Munich, de la Commission royale d'histoire, de l'Académie théologique et de l'Académie de la religion de Rome, etc., *à Louvain.*

ROGIER (Ch.), ✠. *G. C.* ✠, *G. O.* ✠, *G. C.* de plusieurs ordres, Ministre de l'intérieur, ancien Ministre des travaux publics, ancien membre du Gouvernement provisoire, du Congrès national, etc., *à Bruxelles.*

ROULEZ (J.-E.-G.), ✠, docteur en droit et en philosophie, professeur d'archéologie à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), etc., *à Gand.*

WARNKOENIG (L.-A.), docteur en droit, conseiller privé du Wurtemberg, ancien professeur aux universités de Liége, Louvain, Gand et Tubingue, associé à l'Académie royale de Belgique, etc., *à Stuttgard.*

DE WITTE (J.), ✠, ✠, etc., membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), de l'Académie royale de Berlin, de l'Académie pontificale d'archéologie, etc, *à Paris.*

MEMBRES CORRESPONDANTS.

BAILLEUX (F.), avocat, conseiller provincial, secrétaire de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc., *à Liége.*

BARON (A.), *O.* ✠, etc., professeur ordinaire à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, etc., *à Liége.*

BORGNET (A.), ✠, professeur ordinaire à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Commission royale d'histoire, etc., *à Liége.*

BORGNET (J.), conservateur des archives de la province de Namur, secrétaire de la Société archéologique de cette ville, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc., *à Namur.*

DE BUSSCHER (E.), ✠, secrétaire de la Société royale des beaux-arts de

Gand, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, *à Gand.*

CARTON (l'abbé C.), ✠, chanoine de la cathédrale de Bruges, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Société d'Emulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre Occidentale, etc., *à Bruges.*

CHALON (R.), ✠, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Société des bibliophiles de Mons, membre des Sociétés de numismatique de Belgique, de Berlin, etc., *à Bruxelles.*

DE CLOSSET (L.), ✠, professeur à l'Université de Liége, ancien précepteur de S. A. R. le duc de Brabant, etc., *à Liége.*

COMHAIRE DE SPRIMONT (C.), ancien conseiller provincial, ancien membre de la Société de numismatique belge, etc., *à Liége.*

DE COSTER (L.), directeur de la *Revue numismatique Belge*, correspondant de la Société archéologique du Luxembourg, etc., *à Bruxelles.*

CRALLE (A.), avocat, membre de la Commission de surveillance de l'Académie des beaux-arts, *à Liége.*

DE CRASSIER (L.-D.-J. baron), *O.* ✠, ✠, conseiller à la cour de cassation, membre du Conseil héraldique, correspondant de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc., *à Bruxelles.*

DELAHAYE (A.-J.), *O.* ✠, ancien ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées de la province de Liége, etc., *à Namur.*

DEL MARMOL (E. baron), président de la Société archéologique de Namur, secrétaire de la Commission provinciale de statistique, etc., *à Namur.*

DELSAUX (C.), architecte provincial, membre honoraire de l'Institut royal des architectes de Londres, etc., *à Liége.*

DESNOYERS (J.), ✠, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, secrétaire de la Société d'histoire de France, etc., *à Paris.*

DE THIER (C.), juge de paix, ancien secrétaire de l'Institut archéologique Liégeois, etc., *à Seraing*

DEVILLERS (L.), conservateur-adjoint des archives du Hainaut, membre de la Société scientifique et du Cercle archéologique de Mons, etc.

DEWANDRE (H.), ✠, avocat, président de la Société libre d'Emulation, membre de la commission administrative du Conservatoire royal de Liége, membre honoraire de l'Académie nationale d'archéologie d'Espagne, etc., *à Liége.*

DIEGERICK (J.), professeur à l'athénée royal d'Anvers, membre de l'Aca-

démie d'archéologie de Belgique, correspondant de la Société historique d'Utrecht, de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc., *à Anvers.*

DINAUX (Arthur), ✠, correspondant de l'Institut de France, directeur des *Annales historiques du Nord de la France et du Midi de la Belgique, à Montataire.*

FIESS (J.), ✠, échevin, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Liége, membre honoraire de la Société royale archéologique du Luxembourg, etc., *à Liége.*

FRANQUINET (G.-D.), avocat, ancien conservateur des archives de la ville de Maestricht, secrétaire de la Société historique de cette ville, etc., *à Maestricht.*

GACHARD (L.-P.), *O.* ✠, ✠, ✠, archiviste-général du royaume, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Commission royale d'histoire, du Conseil héraldique, etc., *à Bruxelles.*

HAGEMANS (G.), membre correspondant de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc., *à Bruxelles.*

D'HERICOURT (Achmet comte), ✠, vice-président de l'Académie d'Arras, membre de la Société historique et littéraire de Tournai, etc., *à Souchez, près Arras.*

KAUSLER (E.-H.), conseiller intime, archiviste général du royaume de Wurtemberg, *à Stuttgard.*

KERSTEN (P.), ✠, rédacteur du *Journal historique et littéraire*, ancien professeur à l'athénée de Maestricht, etc., *à Liége.*

LAVALLEYE (E.), professeur d'histoire et d'archéologie à l'Académie de Liége, membre de la Société historique du Limbourg, de la Société archéologique du Luxembourg, etc., *à Liége.*

DE LE BIDART DE THUMAIDE (A.-F. chevalier), ✠, etc., ancien substitut du procureur du Roi, président honoraire du Conseil de salubrité publique de la province de Liége, conseiller de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc., *à Liége.*

LIBERT (Mlle M.-A.), membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., *à Malmedy.*

LOUMYER (L.), ✠, chef de division au ministère des affaires étrangères, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., *à Bruxelles.*

MULLER (C.), ✠, membre de la Chambre des Représentants, ancien membre de la députation permanente du Conseil provincial, etc., *à Liége.*

NAMUR (A.), conservateur-secrétaire de la Société royale archéologique

de Luxembourg, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société des antiquaires de France, etc., *à Luxembourg.*

NEYEN (Aug.), membre fondateur de la Société royale archéologique du grand-duché de Luxembourg, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société pour la conservation des monuments historiques de France, etc., *à Wiltz.*

DE NOUE (A.), docteur en droit, membre de la Société d'archéologie Rhénane, correspondant de la Société d'archéologie Lorraine, etc., *à Malmedy.*

PERREAU (A.), agent du trésor, président de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, membre de la Société de numismatique belge, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc., *à Tongres.*

PETY-DE ROSEN (J.), membre de la Société de numismatique belge, et de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société libre d'Émulation de Liége, etc., *à Grune.*

RÉMONT (J.-E.), ✠, architecte consultant de la ville de Liége, professeur d'architecture et de construction à l'Académie des beaux-arts, membre de la Commission royale des monuments, etc., *à Liége.*

DE RENESSE-BREIDBACH (L.-J. comte), *O.* ✠, vice-président du sénat, membre de la Société de numismatique belge, de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc., *à S'Heeren-Elderen.*

DE REUME (A.), capitaine d'artillerie, membre des Académies de Besançon et de Bordeaux, de la Société historique d'Utrecht, de la Société archéologique du Luxembourg, etc., *à Bruxelles.*

DE ROBIANO (M. comte), ✠ membre du Conseil héraldique, de la Société de numismatique belge, de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc., *à Bruxelles.*

DE SAINT-GENOIS (J. baron), ✠, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Gand, ancien échevin de la ville de Gand, membre des Académies royales de Belgique et de Bavière, ancien archiviste de la Flandre Orientale, etc., *à Gand.*

VAN DEN STEEN DE JEHAY (X. comte), membre de la Société de numismatique belge, de la Société des antiquaires de Picardie, de la Société royale archéologique du Luxembourg, etc., *à Jehay*

VAN DER STRAETEN-PONTHOZ (F. comte), vice-président de la Société archéologique de la Moselle, membre de l'Académie de Metz, de la Société archéologique de la province de Luxembourg, etc,, *à Metz*.

VAN HULST (F.), ✠, avocat, professeur agrégé à l'Université de Liége, ancien directeur de la *Revue de Liége*, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., *à Liége*.

VISSCHERS, (A.) *O*. ✠, membre du Conseil des mines et de la Commission directrice des *Annales des travaux publics de Belgique*, correspondant de la Société libre d'Emulation de Liége, etc., *à Bruxelles*.

WARZÉE (A.), attaché au ministère des travaux publics, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., *à Bruxelles*.

WURTH-PAQUET (F.-X.), ✠. ancien ministre de la Justice, ancien président de la Société royale archéologique du grand-duché de Luxembourg, correspondant de la Société archéologique de la province de Luxembourg, etc., *à Luxembourg*.

MEMBRES DÉCÉDÉS DEPUIS LA FONDATION DE L'INSTITUT.

MEMBRES HONORAIRES.

DE BEAUFFORT (A.-L.-L. comte), C. ✠, O. ✠, inspecteur-général des beaux-arts, président de la Commission royale des monuments, membre du Conseil héraldique, du Conseil d'administration de la bibliothèque royale et du Musée royal de peinture de Bruxelles, né à Tournai en 1806, est mort à Bruxelles, le 29 juillet 1858.

SCHAYES (A.-G.-B), ✠, conservateur du Musée royal d'armures et d'artillerie, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant du ministère de l'instruction publique de France pour les travaux historiques, membre-conseiller des Académies d'archéologie de Belgique et d'Espagne, des Sociétés archéologiques, litttéraires et historiques d'Utrecht, Leyde, Trèves, Arras, de la Frise, de la Morinie, du Luxembourg etc., né à Louvain le 11 janvier 1808, est mort à Ixelles le 8 janvier 1859.

DE STASSART (G.-J.-A. baron), ✠, O. ✠, G. O. ✠, grand'croix de l'ordre de St-Stanislas, etc., envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, gouverneur des provinces de Namur et de Brabant, vice-président du Congrès national, président du Sénat, membre de l'Académie royale de Belgique, de l'Institut de France, correspondant du ministère de l'instruction publique de France pour les travaux historiques, président du Congrès scientifique d'Orléans en 1851, membre honoraire de la Société libre d'Émulation de Liége etc., né à Malines le 2 septembre 1780, est mort à Bruxelles le 10 octobre 1854.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

DEL VAUX (H.-J.-B.), géomètre-arpenteur, bourgmestre de Fouron-le-Comte, auteur du *Dictionnaire géographique de la province de Liége*, né le 10 février 1796 à Fouron-le-Comte où il est décédé le 22 avril 1858.

MATERNE (J.-F.-C.), ✠, C. ✠, C. ✠, grand'croix de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, etc., envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, secrétaire-général du ministre des affaires étrangères, né à Huy en 1807, est mort à Schaerbeck le 15 avril 1860.

MOTTIN (P.-B.), archéologue, échevin et secrétaire de Hannut, né en 1794 à Hannut où il est décédé le 30 juillet 1859.

LA PHILOSOPHIE

AU

PAYS DE LIÉGE.

(XVIIe ET XVIIIe SIECLES).

(Il ne peut traité des siècles précédents)
Cette étude a été tirée à part.
F. Renard, éditeur, rue du Coq, 1860
Liège, Typ. de J. G. Carmanne

A MON AMI ULYSSE CAPITAINE.

Vous avez mis à ma disposition des documents sans lesquels je n'aurais pu songer à entreprendre ce petit travail; vous avez fait mieux que cela, vous m'avez ouvert sans réserve les riches trésors de votre science des choses liégeoises. Les prémices de ma récolte vous reviennent de droit; mais je préfère vous les voir accueillir comme un faible témoignage de mon affection, et je suis sûr qu'à ce titre, si mince que soit leur valeur, elles seront les bien venues.

ALPHONSE LE ROY.

5

LA PHILOSOPHIE

AU PAYS DE LIÉGE.

(XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.)

Après avoir jeté un assez vif éclat sous les premiers successeurs de l'évêque Notger [1], les écoles liégeoises traversèrent une longue période de langueur et de somnolence. Le clergé régulier se fit une vie facile, s'inquiéta aussi peu que possible de ses poudreuses bibliothèques et laissa jaunir son encre, au rapport de Pétrarque. Nos prélats souverains, qui n'étaient pas toujours des prêtres, remplacèrent parfois la mitre par le casque; Jacques de Hemricourt, grâce au chanoine Lebel, fit brillamment exception au sein de la noblesse ignorante; enfin les luttes intestines réclamèrent si impérieusement et si assidûment

[1] Villenfagne, *Recherches sur l'histoire de Liége*, t. II, p. 201 et suiv. — Cramer, *Gesch. der Erziehung, etc. in den Nieder landen.* Stralsund, 1843, in-8. — Stallaert et Vander Haeghen, *De l'instruction publique au moyen-âge.* Bruxelles, 1854, in-8°.

l'intervention active de toutes les classes de la population, que pendant des siècles on n'eut guère le cœur ou le loisir de s'inquiéter d'autre chose. Les institutions progressèrent par l'effet de la ténacité, de la turbulence et pourtant du sens pratique des gens de la cité ; mais ici, sur un petit théâtre, on vit se produire le phénomène le plus saillant de l'histoire de l'ancienne république romaine, c'est-à-dire que les conquêtes politiques retardèrent les conquêtes intellectuelles. L'aurore de la renaissance illumina le ciel de l'Europe ; mais à ce moment même nous avions à réparer le grand désastre de 1468. Les Hiéronymites ou *Frères de la vie commune* vinrent s'établir dans nos contrées ; cependant si leur zèle et leurs services pédagogiques (1) méritent une mention, l'ascétisme de leurs tendances ne fut que médiocrement favorable aux grandes études ; les Jésuites, qui leur succédèrent dans la direction de l'enseignement à Liége, contribuèrent naturellement assez peu à l'émancipation de la pensée ; enfin, l'influence de l'Université de Louvain ne fit qu'entretenir les esprits dans leur torpeur traditionnelle (2). Dans le domaine des beaux-arts et de l'érudition, notre principauté posséda, au XVIe siècle, deux ou trois hommes d'une véritable supériorité ; mais la Flandre seule suivit l'impulsion émanée de Lambert Lombard, et le savoir de nos lettrés de la même époque

(1) Raumer, *Gesch. d. Paedagogik*. Stattg. 1846, t. I. — Delprat, *Die Brüderschaft des gemeinsamen Lebens* (trad. du hollandais par Mohnike. Leipzig, 1840, in-8°). — Annuaire de l'Université de Liége, 1860, *Introd.* — Ernst, *Tableau des suffragants*, etc., p. 336-341.

(2) V. le *Rapport* sur l'état de l'enseignement supérieur en Belgique, présenté aux Chambres législatives par M. Nothomb, le 6 avril 1843 (*Pièces justificatives de la 1re partie*).

s'éparpilla en œuvres stériles, ou d'un pur intérêt de circonstance. Des controversistes aussi insignifiants que zélés, des versificateurs ennuyeux et le plus souvent serviles, des compilateurs laborieux mais épais, tel est le cortége qui nous conduit assez piteusement jusqu'au triomphe définitif de la réaction, jusqu'à la triste journée où Liége se vit dépouiller des libertés sacrées pour lesquelles elle avait versé tant de sang. L'âge suivant vit refleurir les arts, et apparaître nos plus éminents juriconsultes, nos plus judicieux annalistes : « Ne pouvant plus prendre une part active aux affaires du pays, dit très-bien M. Ferd. Henaux, les Liégeois furent portés à s'occuper de son histoire » (1). Puis, insensiblement, « en remuant des souvenirs, » on retrouva quelque énergie morale. On écouta des rumeurs lointaines ; on entendit des paroles à faire tressaillir, et l'on finit par aspirer de nouveau à la liberté — parce qu'on en comprenait l'essence, et non plus seulement parce qu'on en avait l'instinct. Alors tout changea de face, le niveau monta, les regards se tournèrent vers l'avenir. Cette régénération, d'ailleurs indirectement amenée par le règne libéral de Velbruck, coïncida avec la chute de la nationalité liégeoise ; mais les révolutions qui se succédèrent à partir de là mêlèrent intimement notre vie à celle des grands peuples, et nous nous trouvâmes à la hauteur de la situation, quand ces bouleversements eurent pour dernier résultat d'assurer l'indépendance de toutes les provinces belges, réunies en un même faisceau.

Dans la condition heureuse où nous sommes actuelle-

(1) *Histoire du pays de Liége*, 2e édition. Liége, 1857, t. II.

ment placés, il ne saurait nous être indifférent d'étudier, sous ses différents aspects, la condition morale de nos ancêtres. Il importe toujours de connaître l'influence d'un régime politique donné, sur l'essor des intelligences ; il est particulièrement curieux de constater quelles furent, dans un milieu tel que celui de notre ancienne société, les doctrines qui parvinrent à s'accréditer plus ou moins, au sein d'une atmosphère assoupissante et sous l'empire d'une invariable routine ; enfin l'histoire générale des sciences et de la civilisation ne doit pas dédaigner, ce semble, les épisodes les plus secondaires en apparence, lorsqu'ils peuvent servir à faire mieux apprécier la valeur pratique de certaines idées, et le caractère d'une population dont l'individualité est fortement tranchée.

Je concentrerai spécialement mon attention, aujourd'hui, sur la philosophie : d'abord, par les raisons que je viens de déduire ; ensuite, parce que les philosophes liégeois sont très-peu connus ou même tout-à-fait oubliés ([1]). J'avoue qu'ils ont, en général, mérité cet oubli ; mais je veux simplement signaler leurs tendances, et non pas élever un monument à leur gloire. On ne leur contestera pas, en tous cas, le mérite de s'être dévoués à la science dans des conditions assez ingrates ; et à ce titre seul, il serait déjà bon de rappeler leur exemple.

([1]) Il va sans dire que ceci ne s'applique pas à P. Ramus, qui était originaire du pays de Liége. Je ne parle que de ceux qui ont vécu dans la principauté.

I

On se représente difficilement, de nos jours, le désordre — ou, pour mieux dire, l'anarchie — qui régna dans le camp philosophique, entre le siècle de Léon X et le siècle de Descartes. Le trône de la scolastique chancelait sur sa base vermoulue; la renaissance des études grecques commençait à protéger Aristote contre les usurpateurs de son nom; on platonisait, on pythagorisait même dans les écoles; le naturalisme, le stoïcisme, le septicisme antiques sortaient de leurs tombeaux; on évoquait l'ombre mystérieuse de Hermès Trismégiste, les émanations kabbalistiques, les révélations des extatiques d'Alexandrie; on rêvait magie et théosophie; Bruno et Vanini montaient sur le bûcher, Pierre Ramus tendait la gorge aux assassins de la S. Barthélémi, Charron était conspué par le P. Garasse; — et ni de part ni d'autre on n'en était plus avancé. Époque glorieuse d'ailleurs, époque d'enfantement dans la douleur, époque où la société chrétienne tressaillit jusqu'au plus profond de ses entrailles et où l'erreur même fut une semence féconde. Télésio, Campanella, et d'autre part Théophraste Paracelse, précurseur des Fludd et des Van Helmont, ne réussirent pas mieux que les péripatéticiens, moins bien peut-être; ceux mêmes qui crurent avoir trouvé une méthode nouvelle ne firent que substituer hypothèses à hypothèses. Mais enfin ils contribuèrent à ébranler l'autorité jusque là incontestée

du Maître des maîtres ([1]) ; et quand on cessa d'entendre cette voix solennelle, il fut possible d'écouter Galilée, Bacon et Descartes ([2]). Cependant les réformateurs de la philosophie se trouvèrent tout d'abord, comme on voit, en présence de deux espèces d'obstacles; ils eurent à lutter à la fois contre l'École et contre les ennemis de l'École, et nous verrons que, dans notre pays, leur triomphe ne fut jamais bien assuré ou que du moins il ne tira guère à conséquence. Pour faire comprendre le rôle et la portée du petit nombre de philosophes liégeois dont j'ai à m'occuper, il faut bien, d'après cela, que j'essaie de caractériser, aussi brièvement, mais aussi nettement que possible, les doctrines fondamentales des scolastiques et de leurs premiers adversaires ; je ne m'attacherai, en ce qui concerne ces derniers, qu'à ceux dont l'influence se fit directement sentir à Liége.

La philosophie scolastique est tout entière dominée par la théorie des *formes substantielles*, si fameuse autrefois et devenue tellement étrangère à notre manière de concevoir les choses, que ses termes les plus simples, pour parler avec M. Fréd. Morin ([3]), nous paraissent à l'heure actuelle de véritables énigmes. M. Francisque Bouillier ([4]) l'expose ainsi en peu de mots : « Les péripatéticiens scolas-

([1]) Dante, *Inferno*, C. 4, v. 131 et suiv.

([2]) Ch. Renouvier, *Manuel de philos. moderne*. Paris, Paulin, 1842, in-12, p. 23.

([3]) *De la Genèse et des principes métaphysiques de la science moderne*. Paris, Ladrange, 1856, in-8°, p. 21.

([4]) *Histoire de la philosophie cartésienne*. Lyon et Paris, 1854, in-8°, t. I, p. 167. — Cf. Hauréau, *de la Philosophie scolastique*. Paris, Pagnerre, 1850, 2 vol. in-8°, t. IV, ch. 20 (S. Thomas) et ch. 25 (Duns Scot).

tiques avaient emprunté à Aristote la distinction de deux principes dans chaque être, de la *matière* qui est commune à tous et de la *forme* qui les détermine et constitue leur individualité. Mais altérant la vraie doctrine d'Aristote, ils avaient fait de la forme une substance, une entité entièrement distincte de la matière, qui peut naître ou périr sans que la matière elle-même naisse ou périsse. Par *formes substantielles*, ils entendaient les premières propriétés qui constituent la différence essentielle des corps naturels, parce que le tout qu'elles composent ne paraît point changer de nature à moins qu'elles ne périssent ; les formes accidentelles étaient celles qui pouvaient paraître ou disparaître sans que le sujet dans lequel elles se trouvent paraisse changer de nature. Ils transformaient donc non-seulement les formes essentielles, mais toutes les qualités sensibles des corps, la dureté, la chaleur, le son, le mouvement, etc., en des êtres distincts de la matière. Les qualités de l'âme, telles que la science, la vertu, etc., étaient aussi des êtres distincts de l'âme. Par la présence ou par l'expulsion de ces entités, ils s'imaginaient expliquer la nature et les changements d'état de tous les êtres. Ainsi ils disaient, que ce qui fait la différence du feu et de l'eau, c'est l'entité de l'eau ou l'entité du feu ajoutée à la matière. Si l'eau de froide devient chaude, c'est parce que la forme accidentelle du chaud a expulsé la forme accidentelle du froid. Comment se fait la coction des aliments dans l'estomac, comment la bile se sépare-t-elle du sang, comment l'aimant attire-t-il le fer ? L'École croyait l'expliquer en imaginant dans l'estomac, dans la bile, dans l'aimant des qualités concoctrices, ségré-

gatrices, magnétiques. On comprend l'abus, l'obscurité, la stérilité de ces explications des phénomènes par des entités imaginées à plaisir et s'excluant les unes les autres. C'est cette physique que Molière tourne en ridicule lorsqu'il met dans la bouche de son *Malade imaginaire*, que l'opium fait dormir parce qu'il a une vertu dormitive. »

L'hypothèse des formes substantielles, que Malebranche, au rapport d'Arnauld (1) n'a pas craint d'appeler une *invention de gens oisifs*, a dominé pendant vingt siècles le monde des savants et des penseurs; les très-graves conséquences qu'elle récélait ont donc eu tout le temps de se développer. C'était une doctrine très-serrée et sans lacune ; elle devait produire un système du monde et une psychologie *sui generis* d'un parfait enchaînement logique, et elle impliquait une méthode très-précise, comme l'a démontré récemment un penseur qui s'est plongé très-avant dans l'étude des sciences au moyen-âge (2).

En premier lieu, en ce qui concerne le mouvement, remarquons que ni l'antiquité, ni le moyen-âge ne conçurent la matière comme inerte dans le sens de la physique moderne. Les corps ont en eux-mêmes, selon l'École, ce qui actualise, ce qui détermine et dirige leur mouvement. D'après cela, « si chaque direction de mouvement indique une essence, il faut admettre deux sortes d'essences ou

(1) *Des vraies et fausses idées.* Cologne, 1683, p. 62 (ch. 7).

(2) *De la Genèse*, etc., par M. Fréd. Morin, p. 23 et suiv. — Cf. le *Dictionnaire de philos. et de théologie scolastiques*, du même auteur. Montrouge, 1856, 2 vol. in-4° (collection Migne), t. I, p. 37 et suiv. — Je résume les conclusions de M. Morin.

de natures, la nature élémentaire ou sublunaire, qui se meut naturellement suivant une direction rectiligne, et la nature sidérale ou céleste, qui se meut naturellement suivant une direction curviligne. Or la distinction de ces deux natures, c'est déjà la négation de la doctrine de Copernic, et c'est déjà tout Ptolémée. »

Le mouvement sort de l'union de la matière et de la forme; mais pour que cette union s'opère, il faut une cause étrangère à ces deux essences. En effet, la forme n'existe pas en dehors de la matière, si ce n'est en Dieu, qui est la forme pure, l'essence pure et immuable (le moteur immobile), et la matière, d'autre part, est par elle-même passive. Le monde sublunaire ne contenant que de la matière et des formes, il faut donc bien s'élever au-dessus de cette basse région pour avoir le principe du mouvement. Toutes les doctrines antiques admettent la nécessité d'un intermédiaire entre le monde et Dieu. Platon l'indique plus ou moins vaguement dans la théorie des idées; pour Aristote, c'est le premier ciel et peut-être les divinités qui l'habitent; pour les Alexandrins, c'est l'Olympe philosophique peuplé de hiérarchies invisibles. L'antiquité s'arrête au polythéisme, fils du dualisme; elle s'arrête à l'intermédiaire, quel qu'il soit, qui meut et dirige ce monde. Le *Dieu inconnu* reste immobile et solitaire dans une région inaccessible à l'adoration humaine [1].

[1] Morin, *Dict. de philos. scolastique*, etc., préface. fol. 38. — Michelet (de Berlin), *Examen de la Métaphysique d'Aristote*. Paris, Mercklein, 1836, in-8°, p. 192, 291 et suiv., etc.

Dans la conception aristotélique, c'est donc le Ciel qui unit les diverses formes à la matière, et qui est par conséquent la source de toute génération. Le Ciel est le moteur mobile, le foyer de tout mouvement, la région de toutes les vertus, de toutes les puissances occultes. « La magie, dit très-bien M. Morin, ne fut qu'une application de ce principe; il créait en même temps la superstition religieuse et cette autre superstition scientifique, qui devait lui survivre, d'appliquer au mot de puissance et de vertu je ne sais quelle valeur mystérieuse, et de résoudre, en l'appliquant au hasard, toutes les questions.

« C'est le Ciel qui produisait toute autorité et gouvernait tout dans le monde ; de là l'astrologie. Enfin il pouvait faire passer une même matière par toutes les formes et, par conséquent, métamorphoser les uns dans les autres, par ses secrètes influences, les éléments et les métaux ; de là l'alchimie. » C'est ainsi que les plus grandes théories des anciens dérivaient logiquement de la théorie du Ciel, laquelle résultait elle-même de la théorie des formes substantielles. « Le moyen-âge admit de tout cela ce qui n'était pas expressément condamné par la foi religieuse, et l'on eut pendant des siècles le spectacle curieux d'une science éminemment dualiste, debout au sein d'une religion essentiellement anti-dualiste (1). »

En psychologie, l'École considérait l'âme humaine comme la forme substantielle du corps humain, lequel ne

(1) Morin, *l. c.* col. 40. — Les doctrines de l'École sont très-fidèlement résumées, entre autres, dans le volume intitulé : *Aristoles reseratus, seu nostro more styloque disserens*, par le R. P. *Augustinus à Virgine Mariâ*, de l'ordre des Carmes. Lyon, 1664, in-12.

jouait que le rôle de matière. L'âme étant tout ce qui déterminait, animait le corps, le faisait en un mot corps vivant, les fonctions physiologiques étaient tout naturellement expliquées par la présence de ce souffle organisateur (1). Seulement, disait-on, « le corps n'étant constitué par l'âme que dans son état de corps vivant, il a en lui, comme composé pour ainsi dire inorganique que l'âme viendra ensuite animer, les quatre éléments de la nature, qu'il possède sous forme d'humeurs; et c'est la prédominance d'une de ces quatre humeurs (bile, pituite, sang, atrabile) qui produit les quatre tempéramments, et c'est leur pondération harmonieuse qui constitue la santé. — De là le principe fondamental de la médecine grecque. Inutile d'ajouter que le corps vivant est soumis, comme tous les autres, aux vertus et puissances occultes qui s'attachent à certaines de ses parties pour les spécifier, ainsi qu'aux influences du monde céleste, favorables ou nuisibles » (2).

L'âme et le corps étant indissolublement unis, sont plutôt deux éléments d'une même substance que deux substances distinctes, malgré la déclaration expresse de S. Thomas d'Aquin (3). Ce sont les thomistes, précisément, qui ont regardé « l'âme séparée du corps comme placée dans un état contre nature, et cessant dès-lors d'avoir la plénitude de son intelligence » (4). De là les

(1) *L'animisme* a été formulé aussi catégoriquement que possible par S. Thomas, *Summ. théol.* I, q. 76, art. 4.

(2) *Morin, l. c.* col. 41.

(3) *Summ. Theol.* I. q. 75, art. 1. — Cf. art. 5.

(4) « Puisque l'homme ne peut être bienheureux, qu'autant que son âme est unie véritablement à son corps, comme la forme à la matière, on

données sensibles sont pour l'âme le point de départ ; elle est incapable, en effet, de se saisir dans sa réalité pure. La scolastique est rigoureusement matérialiste en psychologie, comme elle est ultra-spiritualiste en physiologie ([1]). Mais tournant ainsi constamment dans un cercle vicieux en renvoyant à l'âme quand il s'agissait d'expliquer les fonctions du corps, et au corps quand il fallait rendre compte des actes de l'âme, elle a enrayé le progrès des sciences et retardé les découvertes qui font la gloire des temps modernes. — Cependant le spiritualisme des Cartésiens a creusé un abîme trop profond entre l'âme et le corps ; M. Morin le reconnaît, mais j'irai plus loin que lui. Sans admettre en quoi que ce soit la théorie des formes substantielles, je pense que la conscience de soi ne s'éveille qu'à condition de la perception préalable de phénomènes extérieurs. La psychologie cartésienne repose sur une hypothèse gratuite, à savoir, la possibilité de l'intuition du moi par lui-même indépendamment de tout objet. C'est cette hypothèse, et celle de l'identité du moi avec la pensée pure, qui ont, avec le temps, précipité les cartésiens sur les pentes dangereuses de l'idéalisme et du panthéisme. Descartes n'en eut pas moins raison contre ceux qu'il attaqua, et l'on n'en doit pas moins revendiquer pour lui la double gloire d'avoir été l'un des fondateurs de la physique moderne et le père de la science de l'esprit humain ([2]).

doit reconnaître qu'il y aura une résurrection dans laquelle l'âme sera unie au corps pour jamais. » *Summ. Theol.* Supplém. q. 75.

([1]) Morin, *l. c.* col. 42.

([2]) La psychologie contemporaine est anti-cartésienne, et cède un peu

La *matière* ne peut être saisie par l'intelligence, mais toutes les formes substantielles sont intelligibles; ainsi nous pouvons concevoir parfaitement ce qui constitue en réalité les choses. — C'est sur cette proposition fondamentale que les scolastiques édifièrent une science de définitions, qu'ils prirent pour la science de ce qui existe en effet. « Condamné à la recherche des essences, et dans l'impossibilité d'en rencontrer jamais, dit à ce propos M. le docteur Cruveilher, l'esprit humain dut nécessairement faire subir à l'objet qu'il avait en vue un travail d'analyse qu'il érigeait en entité ou essence, et qui se terminait par des définitions impossibles, par exemple que la santé n'était pas la maladie, que la maladie était l'opposé de la santé, etc. (1).

A ce système se rattache encore la célèbre doctrine des *idées intermédiaires*, dont je ne parle que pour mémoire, et que Thomas Reid a si longuement discutée (2). — Il est grand temps que je dise un mot des philosophes de la renaissance, et de la réforme opérée par Bacon et Descartes.

trop. à son tour, à l'esprit de réaction. Elle est en progrès, au reste, en ce qu'elle renonce absolument à décrire un type abstrait de l'homme, pour étudier l'être humain tel qu'il est, dans son individualité concrète et dans ses relations de toute nature. La psychologie est encore la plus arriérée des sciences philosophiques; il est vrai qu'elle est peut-être, de toutes, la plus difficile.

(1) « Chaque sensation ou chaque qualité seconde qui ne s'expliquait point par le chaud et le froid, le sec et l'humide, était l'indice d'une de ces invisibles puissances que le ciel attache aux êtres en les engendrant, et qu'il leur envoie libéralement après leur naissance. Les sympathies et les antipathies que l'on plaçait dans les objets divers, et notamment la fameuse horreur du vide, n'avaient pas d'autre origine. » Morin, col. 46.

(2) Cf. Ubaghs, *De la nature de nos idées*. etc. Tirlemont, 1854, in-8°.

La scolastique avait insensiblement dénaturé Aristote, pour pouvoir accommoder la méthode qu'elle tenait de ce maître, à une philosophie qui devait rester toujours d'accord avec la foi chrétienne. Un jour vint où l'étude des textes grecs ressuscita le péripatétisme antique, et ce jour là les doctrines en vogue dans l'École furent profondément ébranlées, parce qu'il devint manifeste que les principes mêmes sur lesquels reposait la méthode d'Aristote n'avaient rien de commun avec les principes du christianisme. Le nom qui avait servi si longtemps à corroborer l'autorité de l'Eglise fut invoqué pour saper cette même autorité. Le prestige une fois détruit, on se jeta de part et d'autre dans l'étude des spéculations platoniciennes, des émanations alexandrines et kabbalistiques, et bientôt surgirent de nouveaux systèmes de toute espèce, d'accord sur un seul point, sur le mépris que professaient leurs adeptes pour l'Aristote apocryphe du moyen-âge (1).

Parmi ces spéculations je me bornerai à rappeler celles des théosophes, pour les raisons indiquées ci-dessus. Il s'agit de Paracelse, des Rose-Croix, et surtout d'un célèbre médecin bruxellois, Jean-Baptiste Van Helmont.

Le but de toutes ces doctrines est de déterminer dans leur essence intime, *à priori*, ces puissances occultes, ces vertus, ces forces cachées dont l'action produit tous les phénomènes de la nature, individualise la matière et pro-

(1) On doit se garder, au reste, de conclure de là que ces penseurs n'ont pas subi eux-mêmes l'influence d'Aristote ; cette influence est très-visible au contraire, jusque chez les mystiques et les panthéistes décidés.

voque le développement de la forme qu'elle possède en germe. Il n'est question jusqu'ici, dirait-on, que de compléter la physique d'Aristote et sa théorie du ciel. Mais ne nous y fions pas. Le Dieu de Paracelse n'est pas seulement la cause finale, le moteur immobile, comme le Dieu de l'Aristote grec; tout émane de lui, tout procède de lui. Il est présent partout, il est l'unité suprême, absolument parfaite et indépendante. L'Aristote du moyen-âge n'est pas plus respecté : « qu'est-ce que la science qui se paie de mots, la science qui dédaigne l'expérience? » (1) Quoi qu'il en soit, si Paracelse répudie les définitions et les formules de l'École, ce n'est pas seulement pour devenir un grand chimiste, un médecin habile. Combattre Aristote pour tomber dans l'empirisme, ce serait perdre son temps et son huile. C'est aux sources mêmes qu'il faut remonter; il y a dans l'homme, en vertu de sa nature même, un pouvoir magique qui a pour effet de transfigurer sa pensée, de l'illuminer jusqu'à la mettre en possession des secrets du Créateur, jusqu'à lui révéler l'enchaînement mystérieux de tous les êtres, le secret de leurs rapports les plus intimes, de l'harmonie universelle en un mot (2). Mais la jouissance de ces immenses avantages dépend de la pureté du cœur; le péché a obscurci l'intelligence humaine; guérissons-nous avant tout de cette lèpre. Rentrons en

(1) *De generatione rerum sensibilium in ratione*, préface du livre I. OEuv. de Paracelse. (Genève, 1658), t. I, p. 148.

(2) Ceci s'accorde mal avec l'importance attachée par Paracelse à l'observation des faits. Il faut renvoyer le lecteur désireux d'en savoir davantage à l'*Hist. de la médecine* de K. Sprengel (trad. par Jourdan). Paris, 1815, t. III, p. 295-333. — Sprengel est du reste un peu sévère.

nous-mêmes, et en apprenant à nous connaître, nous ouvrirons à Dieu, qui frappe à la porte de notre cœur ([1]). La notion de toutes choses nous est congénère; c'est Dieu même qui l'a mise en nous, mais pour qu'il nous la fasse découvrir, il faut que nous nous y prêtions. Toute philosophie part de Dieu et y retourne; toute vraie philosophie est dans les saintes Écritures; ainsi sont repoussées d'avance toutes les doctrines et les méthodes des anciens.

Paracelse et ses successeurs n'en remontent pas moins, pour certaines théories, aux conceptions d'Héraclite et d'Empédocle; mais l'horizon du nouveau maître est plus large, et son système, en dépit de certaines bizarreries et de la variété des sources où il a puisé, n'est pas plus un monstrueux syncrétisme qu'un éclectisme timide. Sous une enveloppe mystique, altérée par la superstition, la vanité et le charlatanisme, se cache ici une idée puissante et féconde, dont Leibniz comprendra plus tard la juste portée, et qui dominera la science, une fois dégagée des liens du fanatisme et des réserves de Leibniz lui-même ([2]).

Il s'agit de l'idée fondamentale du dynamisme, à deux différences près, savoir : 1° que pour Paracelse, les forces ne sont encore que des agents qui font naître et développent les corps, lesquels empruntent ailleurs les principes constitutifs de leur substance; 2° que ces forces ou ces

([1]) Bouchitté, *Dict. phil.* art. Paracelse. — V. aussi l'art. de M. Cap dans le *Dict. des sc. médicales*, et Brucker, *Institut. hist. philos.* Leipzig, 1747, in-8°, p. 554 et suiv. — Hoefer, *Hist. de la chimie* (Paris, 1843), t. II, p. 20. — Dumas, *Philos. chimique*, 1re leçon. — Franck, *Étude sur Paracelse*, t. 6 (26) des *Comptes-rendus des séances de l'Acad. des sc. morales et politiques*. Déc. 1853, p. 371 et suiv.

([2]) *Nouv. essais sur l'entendement humain*, avant-propos et liv. I, ch. I.

semences, ces causes invisibles des choses visibles n'agissent que dans un certain milieu, et sous l'influence de forces supérieures correspondantes, appelées à leur imprimer le mouvement. Ce n'est point là, sans doute, le dynamisme moderne, puisqu'il est encore question d'une matière purement passive, mais à coup sûr en individualisant les forces et en les considérant comme internes, Paracelse a mérité d'être considéré comme un des précurseurs de cette grande doctrine.

Il pressent de même la loi d'action réciproque, que Leibniz n'a pu atteindre, et à laquelle cet homme de génie a dû substituer, dans son embarras, l'hypothèse de l'harmonie préétablie. Je veux parler de la doctrine [1] du *macrocosme* et du *microcosme* et des sympathies universelles. Le plan de la création est un ; l'homme, fait à l'image de Dieu, résume en lui toutes les forces et toutes les perfections qui sont dans l'univers. C'est pour cela qu'en apprenant à se connaître, lui, le *microcosme*, le petit monde, il apprend à connaître tout ce qui est dans le *macrocosme*, le grand monde. La vie est partout, il y a une âme dans chaque corps ; mais dans l'homme il y a plus qu'une âme, il y a une intelligence, il y a l'esprit principe de ses pensées et de ses actes, et c'est ainsi que l'homme est vraiment l'image de la Trinité divine. Dieu révèle aussi sa Trinité dans la matière ; il y a d'une part,

[1] L'homme était aussi, pour les Péripatéticiens, le *microcosme*, mais non comme l'entendait Paracelse ; ils se contentaient d'établir des analogies, des similitudes ; Paracelse voyait *réellement*, dans l'homme, une condensation du macrocosme. V. ci-dessous, et Cf. Sennert, *De consensu chymicorum cum Aristotelicis*, etc. Wittemberg, 1629, in-4°, ch. 6, p, 60 et suiv.

en effet, la dualité des corps et des âmes, ou de la matière et des forces immatérielles, et comme complément et transition, les fluides ou les milieux hors desquels les germes, les forces ne se développeraient pas. Dans l'homme, ces trois termes sont plus particulièrement unis : l'âme, le corps et l'esprit ou le corps spirituel, formé de fluide éthéré, et servant d'intermédiaire ([1]).

Mais ce n'est pas tout : le macrocosme embrasse le ciel et la terre, en correspondance entre eux. Le ciel visible n'est que l'expression du ciel invisible ; les astres du firmament ne sont que l'expression de forces vives immatérielles, qui sont les véritables astres. Sur la terre comme au-dessus de nos têtes, toute chose a son astre, tout est animé, et comme tout est harmonique dans l'univers, ce que nous voyons au ciel n'est que l'expression supérieure, mais correspondante, des mêmes lois, ou plutôt des mêmes puissances qui régissent les phénomènes terrestres. C'est de ce ciel invisible que procèdent tout mouvement et toute vie ; en toute chose réside un esprit sidéré, et tout conspire au même but, tout révèle l'unité du plan divin. De là une vaste théorie des affinités et des sympathies, une théorie des attractions et des correspondances magnétiques, qui fait de Paracelse le Mesmer de son temps ; et surtout un système de magie, reposant sur le principe de la parfaite similitude du microcosme et du macrocosme, et consistant à prétendre qu'en devenant maître de lui-même et en s'éclairant sur sa propre nature, l'homme peut arriver à régir les germes des puissances qui animent

([1]) *Philosophia sagax*, lib. II.

toutes choses, ou les astres. A ces spéculations se rattachent également le rôle assigné aux esprits élémentaires (Sylphes, Ondines, Gnomes et Salamandres), le rêve de l'immortalité terrestre ([1]) et la production artificielle de l'*homunculus*. Ceci m'éloignerait de mon sujet; je veux seulement constater que Paracelse remplace les qualités occultes de l'École par des principes de vie qu'il croyait possible de découvrir et de diriger ([2]), et que, sous ses bizarreries et ses exagérations, on trouve dans son système le pressentiment de quelques-unes des découvertes de la science moderne.

Le mysticisme, sous quelque forme qu'il se présente, est toujours plein de séductions, parce qu'en affranchissant le penseur de toute réserve et même de l'obligation d'être logique, il justifie tous les caprices de son imagination et lui insinue qu'il a le droit de se considérer comme un être surnaturel. Après Paracelse vinrent Robert Fludd, Van Helmont, Jacob Böhme, et ils ont eu jusqu'aujourd'hui des successeurs, et ils ont exercé une influence plus profonde et plus réelle, que ne veulent le voir ceux qui professent pour eux un dédain officiel. Ne cherchons pas à les justifier, mais constatons que leurs tendances répondent aussi bien à un besoin de l'esprit humain que la logique même d'Aristote. Seulement, exclusifs comme

([1]) Il est curieux de constater une étroite parenté entre les idées de Paracelse à ce sujet, et celles que Condorcet a émises à la fin de son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*. Paris, Masson, 1822, in-8°, p. 304-307.

([2]) De là, naturellement, une transformation complète de la médecine, et le plus profond mépris pour Galien et Avicenne.

les scolastiques et plus dangereux par le caractère même de leurs recherches, ils égarent les esprits de leurs adeptes, et la science sérieuse et solide est toujours proscrite des lieux où ils règnent, surtout quand les premiers maîtres ne sont plus interprêtés que par des esprits médiocres. Ces observations résument l'histoire intellectuelle de notre bon pays de Liége, à l'époque où les idées de Fludd et de Van Helmont y pénétrèrent, et où, sous le patronage de la première vogue des eaux de Spa, dont on était mis en demeure de démontrer la vertu, elles vinrent faire concurrence aux doctrines de l'École. Mais n'anticipons pas.

Robert Fludd, médecin anglais, est l'auteur d'une *philosophie mosaïque*, qui relève plutôt de la kabbale ou de la gnose, et n'est au fond que la doctrine panthéistique de l'émanation, mélangée, en physique, de quelques souvenirs d'Aristote ([1]). C'est une cosmologie *à priori*, une explication génésiaque partant, ni plus ni moins que la conception hégélienne, de l'identité de l'être et du non-être, et de la séparation primitive de la lumière et des ténèbres, c'est-à-dire de l'être en acte et de l'être en puissance, ou de la puissance et de la résistance (*voluntas*, *noluntas divina*). Les éléments et toutes les qualités des corps naissent de la combinaison de ces deux principes. La *pyramide*, ou l'échelle des êtres, résulte de ce que dans les uns il y a prédominance de lumière, dans les autres prédominance de ténèbres, tandis que d'autres, enfin, sont constitués par un mélange à proportions égales. Le monde

([1]) Frank, *Dict. Phil.*, art. Fludd.

archétype est celui où Dieu se révèle explicitement à lui-même sous sa forme la plus pure ; puis viennent la nature, le macrocosme, et enfin, l'homme ou le microcosme au centre. Le macrocosme comprend l'empyrée ou le monde angélique, la région éthérée ou le ciel des étoiles fixes, et la région élémentaire, celle des planètes. Toute impulsion, toute vie, tout mouvement viennent d'en haut (1) ; les anges, émanations divines, sont les organes de l'activité de l'Etre primitif dont ils sont inséparables (2). Il y a des anges de lumière et des anges ténébreux ; ce sont ceux-ci qui déterminent les maladies. Le pouvoir des premiers s'exerce dans les régions supérieures du macrocosme, les autres se mêlent aux éléments grossiers de notre basse région. L'émanation est universelle, elle embrasse toute la création ; les étoiles fixes sont comme des mamelles qui versent le lait céleste, ou la lumière plus ou moins mélangée, l'aliment et la substance de toute vie, sur ce monde inférieur ; le dernier atome de la matière a sa part de cette lumière, et est doué, à un certain degré, de sensibilité et de mouvement. Le minéral lui-même est animé et perfectible. L'âme qu'il porte dans son sein attirant à elle, par la loi des sympathies, les rayons bienfaisants des astres, se développe, se transforme sous leur influence, et communique les mêmes changements à la matière qu'elle anime (3). L'action des planètes opère sur les minéraux, celle du soleil sur les végétaux ; l'éther est

(1) Leibniz a très-bien saisi le rapport des idées de Fludd, à cet égard, avec celles des cartésiens mécanistes. *De la nature en elle-même*, § 10.

(2) Id. *ibid.* — Sprengel, *ouv. cité*, t. V.

(3) Franck, *Dict. Phil.*, etc. Fludd.

le principe fécondant des animaux ; l'homme enfin est éclairé par une étincelle de la lumière divine, et pour Fludd comme pour Paracelse, il est un abrégé de l'univers, et une reproduction finie du mystère de la Trinité. La science, fondée à la fois sur l'expérience et sur la kabbale, doit nous conduire à saisir les rapports qui existent entre le monde physique et le monde surnaturel ([1]). Elle se résume dans la théorie des sympathies universelles, et est dominée par la théosophie, aussi ancienne que le monde, transmise par tradition à tous les personnages de l'Ancien-Testament, connue sans doute de Pythagore, de Platon et de Hermès-Trismégiste, bien que dans leur orgueil et leur ingratitude ils aient caché la source où ils ont puisé, et enfin révélée une seconde fois par le Christ. Aristote l'a complètement ignorée, et c'est pourquoi ses écrits fourmillent d'erreurs et ont donné lieu aux plus déplorables hérésies ([2]).

Robert Fludd est le plus célèbre représentant des doctrines des *Rose-Croix*, secte dont l'origine paraît se rattacher à celle des sociétés maçonniques, mais dont l'organisation, en tous cas, n'est connue que depuis la publication, à Ratisbonne, en 1614, de la *Réformation générale du monde, par la Fama fraternitatis des Rose-Croix* ([3]). Cette association secrète obtint plus de crédit en Allemagne qu'en France, où l'attention ne fut guère attirée sur elle que par trois jésuites, parmi lesquels le fameux P. Garasse, qui appela ses adeptes *une bande de*

([1]) Hoefer, *ouv. cité*, t. II., p. 189.
([2]) Franck, *ibid*,
([3]) Sprengel, t. III, p. 356 et suiv.

libertins (1). La doctrine de Robert Fludd, comme je l'ai dit plus haut, est au fond panthéistique; cependant le théosophe anglais restait ou voulait rester fidèle aux principes du christianisme (2). Il assurait que les Rose-Croix tiraient leur nom de la croix mystique de Jésus-Christ, qui fut teinte de son sang rosé, et avec laquelle on parvient à posséder tous les arts imaginables et une sagesse infinie (3).

L'illustre médecin bruxellois Jean-Baptiste Van Helmont, seigneur de Mérode (4), se rattache intimement à

(1) Figuier, l'*Alchimie et les alchimistes*. Paris 1856, in-12, p. 274. Il ne faut pas confondre cette Société avec le collége des *Rosiens*, fondé en France également au XVIIe siècle. V. Sprengel, t. V, p. 4. Quant aux idées personnelles de Fludd, il faut croire au contraire qu'elles firent sensation, à en juger par la vivacité des attaques du P. Mersenne, plus sérieux que Garasse. Ce fut Gassendi lui-même qui se chargea de répliquer à la réponse du théosophe.

(2) L. Figuier, *ouv. cité*, p. 266, rapporte un texte d'où il résulte clairement que ceci n'est pas applicable à la Société même des Rose-Croix.

(3) Id. *Ibid.*, p. 272.

(4) Né en 1577. Il fit ses études à l'université de Louvain, s'attacha aux professeurs jésuites, fut élève du fameux Martin Del Rio et finit par se dégoûter des subtilités scolastiques de l'auteur des *Disquisitiones magicæ*. La lecture de Thomas à Kempis et de Jean Tauler le conduisit alors au mysticisme. Il devint enthousiaste, eut des visions et contempla même sa propre âme, en 1633, sous la figure d'un cristal resplendissant. Puis, voulant prendre en tout le Christ pour modèle, il renonça à son rang, donna ses biens à sa sœur et se mit à pratiquer la médecine comme une œuvre de charité. Après s'être nourri d'Hippocrate et de Galien, il étudia attentivement Paracelse, et ne tarda pas à renoncer à la médecine grecque et à rêver une réformation de la science. Très-indépendant d'esprit, il se sépara aussi de ce nouveau maître et fonda lui-même un système spiritualiste auquel on ne peut refuser la gloire d'avoir fait époque. V. Sprengel, t. V, p. 22 et suiv.; *Dict. phil.*, art. Van Helmont; Broeckx, *Essai sur l'hist. de la médecine belge*, Gand, 1837, in-8°, p. 84 et suiv.; Hoefer, *ouv. cité*, t. II, p. 140-155, et deux art. de M. Chevreul dans les n^os de février et de mars 1850, du *Journal des Savants*.

Robert Fludd par sa méthode plutôt que par ses doctrines, bien que chez l'un et chez l'autre l'influence de Paracelse ait puissamment dominé celle d'Aristote. Comme Robert Fludd, il se range parmi les illuminés, tout en accordant une haute valeur à l'expérience. Sa confiance dans l'intuition intellectuelle s'exprime quelquefois par des termes que l'auteur de Woldemar, de nos jours, n'aurait désavoués; mais il va plus loin, il a des extases comme les saints personnages de la légende et des contemplations intérieures dignes de celles dont Swedenborg, plus tard, fait si complaisamment le récit. « Avec l'aide des prières, dit son traducteur Jean Le Comte [1], il ne laissa pas d'acquérir beaucoup de connoissance, et louait Dieu de lui avoir donné un meilleur moyen que celui de la raison, croyant que l'homme à cause de sa nature corrompue ne pouvoit pas mieux atteindre à la lumière qu'il avoit ressentie, que par les images de la phantaisie. Mais ayant été repris de ses curiositez par son confesseur, il cessa cette sorte de recherche, et se résigna entièrement à la volonté de Dieu dans une simplicité d'esprit... Deux mois après, il comprit encore une fois intellectuellement, ce qui le fit encore rentrer en soy même, sans savoir combien cette lumière avoit duré; et reconnut la nouveauté de cet incident, et qu'il falloit dire adieu à la raison et à l'imagination (comme à des facultés acquises par la chute fatale de nos premiers parents) si on désiroit parvenir à la connoissance de la vérité solide.... L'entendement et la chose entendue doivent être semblables et de même nature, et

[1] *Les œuvres de J.-B. Van Helmont*, etc. Lyon 1671, in-4°, p. 204, 205.

cette intellection se doit faire par une lumière spécifique, sans travail ni inquiétude, mais dans une profonde retraite, avec tranquillité et repos, et un abandonnement total du secours de la nature... Cette lumière rend l'entendement comme glorieux, et le remet entièrement en sa pleine liberté ; l'erreur, l'imposture, le mensonge, ni la fourberie n'y ont point de lieu, et tout ce qui peut altérer la raison n'est pas capable de le lasser et le faire souffrir ; les organes de la phantaisie sont aussi (en ce temps là) immobiles et endormis. » La vraie science ne se peut démontrer, étant immédiate (1); l'argumentation ne saurait rien nous apprendre. Quant aux « œuvres de nature, elles s'apprennent et se mesurent en distillant, arrousant, seichant, calcinant, résolvant, etc. » (2). Cependant l'expérience n'est pour Van Helmont, aussi bien que pour les naturalistes idéalistes modernes de l'école de Schelling, que le miroir des vérités découvertes *à priori*; aussi est-il sans cesse exposé à prendre ses visions pour des faits réels, et si l'on peut dire avec M. Dezeimeris que Bacon lui-même n'a pas mieux dévoilé la stérilité de la méthode syllogistique, il convient d'ajouter avec Sprengel que Van Helmont, si grand comme critique, l'est beaucoup moins quand il veut construire à son tour (3).

Quoi qu'il en soit, force est de lui reconnaître une originalité profonde et une sincérité poussée jusqu'à la hardiesse la plus naïve. C'est ainsi qu'après avoir combattu

(1) Les sciences immédiates, selon Aristote, ne sont pas démontrables. *Ibid.*, p. 45.

(2) *Ibid.*, p. 54.

(3) *Ouv. cité*, t. V, p. 36; Cf. Chevreul, p. 78.

l'ancienne théorie des quatre éléments et même les idées de Paracelse qui les réduisait à trois et leur donnait les noms symboliques de *sel*, *soufre* et *mercure*, il ne considère comme primitifs que l'air, récipient et agent de transmission, compressible et dilatable, et l'eau, matière dont sont formés tous les corps tangibles (1); et que, partant de là, il avance comme très-probable, tant il a foi dans sa méthode *à priori*, que ces deux éléments ont été créés avant le ciel et la terre, et que par conséquent « le premier jour de la création, selon la Génèse, n'en a été que le second, de sorte que Dieu ne se reposa pas le septième jour, mais le huitième » (2). Van Helmont n'en tenait pas moins à son orthodoxie. La faculté de Louvain ayant dénoncé quelques-unes de ses propositions, il fut jeté dans les prisons de l'archevêque de Malines; mais il se rétracta aussitôt et fut élargi. Il a toujours soutenu, en tous cas, le dogme de la création *ex nihilo*, et il a défendu la cause de la liberté humaine; il a été plus loin, il s'est incliné sans réserve devant la théologie, et a distingué soigneusement la science de Dieu de celle de la nature; non qu'il y eût là quelque réticence commode, à mon avis, mais par une conséquence rigoureuse de sa méthode et de ses principes.

Van Helmont peut être appelé, à plus juste titre encore que Paracelse, l'un des introducteurs de l'idée de *force* dans la science. Je laisse parler M. Chevreul, qui a jeté un nouveau jour sur son système, confusément exposé

(1) *Dict. phil.*, art. Van Helmont.
(2) Chevreul, p. 153.

dans la plupart des histoires de la médecine ou de la philosophie (1). « N'admettant dans les corps tangibles qu'un seul principe matériel, l'eau, qu'il considère comme absolument *inerte*, il attribue la diversité de leurs formes et de leurs propriétés à des principes essentiellement *dynamiques*, auxquels il reconnaît assez de puissance pour faire revêtir à cette eau, qui en constitue la base matétérielle, toutes les formes qui nous affectent si diversement dans les corps, soit les plantes et les animaux, soit enfin les espèces que nous appelons chimiques, et dont l'origine peut être organique ou inorganique. En définitive, tout corps est composé d'un principe matériel inerte, l'eau, et d'un principe dynamique distinct pour chaque espèce de corps. Van Helmont l'appelle ARCHÉE ou *esprit séminal*, *agent séminal*.

« L'eau, comme élément, conserve son essence dans dans tous les corps où elle entre, sous l'influence de l'archée; et la forme nouvelle qu'elle reçoit alors est l'effet de cette influence. Dans les idées de Van Helmont, la forme ne peut jamais être *cause*, comme le veut Aristote; et les effets que celui-ci rapporte à la forme, Van Helmont les rapporte à l'*archée*.

« Par exemple, l'eau, sous l'influence de l'espèce d'*archée* qui la constitue *or*, quoique ne pouvant être comprimée à l'état libre, éprouve une telle modification, par sa conjonction avec l'esprit séminal de l'or, que sa dureté devient au moins dix-neuf fois plus grande qu'elle n'était.

« Ces archées sont dans l'intérieur des corps. Cette

(1) Chevreul, p. 140.

position les distingue d'un autre genre de principes dynamiques, que Van Helmont appelle *ferments*, et dont le siége est en général hors des corps sur lesquels ils agissent. »

Ainsi les *archées* sont les véritables principes de toute spécification. Autant d'espèces de corps, autant d'*archées*, de plus en plus lumineux, à mesure qu'on s'élève dans l'échelle de la création. De plus, chez les animaux et dans l'homme, chaque organe a son archée, et tous ces archées (1) sont soumis à un archée central, *architecte* ou *esprit génératif* (2), véritable cause efficiente, mais non créateur, puisque pour se faire son propre corps, il a besoin de l'eau comme matière première. Ici deux remarques.

Le mot *archée* se rencontre déjà dans les écrits de Paracelse. Pour celui-ci, comme pour Van Helmont, l'*archée* préside à toutes les fonctions de l'économie, et spécialement à la digestion; mais tandis que Paracelse désigne sous ce nom le *corps sidéral*, émanation de la substance des astres, résidant en nous pour maintenir notre existence physique contre les agents extérieurs de destruction, jusqu'au terme de la vie, Van Helmont fait de l'*archée* le principe générateur lui-même (3) : si bien que Cabanis s'est imaginé que toute la nouveauté des idées de ce pen-

(1) Quelques écrivains font le mot *archée* du genre féminin; le docteur Lordat dit tantôt *il* tantôt *elle*; dans la traduction de Jean Le Comte, on trouve toujours le masculin.

(2) *Principes de physique*, 1re partie, ch. V, et 2e partie, *passim*. — Leibniz n'aurait-il pas eu quelque réminiscence de ceci, lorsqu'il a conçu la *monadologie* ? V. notamment les §§ 19, 64 et suiv., etc.

(3) Franck. *D. Phil.*, art. Archée.

seur consistait dans le changement de nom de « ce que le médecin de Cos appelait *nature* » (1). Quoi qu'il en soit, la conception de Van Helmont est plus précise et plus complète que celle de son prédécesseur en théosophie.

Un autre point essentiel à noter est celui-ci. Robert Fludd avait considéré l'univers au point de vue du panthéisme Alexandrin; il en avait fait un grand animal, il avait tenté d'expliquer par un principe unique les manifestations les plus variées de la vie. Van Helmont attribue au contraire à chaque créature une vie propre (2), admet qu'il y a dans chaque espèce une semence capable de la propager, qu'il y a autant de *ferments* que *d'archées*, et enfin, qu'il y a autant de formes lumineuses ou d'âmes expressément créées qu'il y a d'individus (3). Dieu est ainsi, à ses yeux, le créateur et non la substance de la nature, et ce n'est ni au Ciel ni au Soleil, ainsi que l'avait déjà pressenti le Docteur Subtil, mais à Dieu seul qu'appartient la génération des formes (4). « Mais en fuyant un excès, dit très-bien M. Franck, Van Helmont tombe dans un excès con-

(1) Kühnholtz, *Cours d'hist. de la médecine*. Montpellier, 1837, in-8°, p. 196.

(2) *De magneticâ vulnerum curatione*, p. 484 (Dans le *Theatrum sympatheticum auctum*, Nuremberg, 1662, in-4°. — Le P. Roberti taxe cette proposition d'hérésie, en se fondant sur un passage de S. Jérôme : *Error est hæreticorum, omnia putare animantia* (*Curationis magneticæ magica impostura*, Luxembourg, 1621, in-12, p. 29).

(3) « Car, quoique la semence contienne l'image de ce dont elle est semence avec l'esprit particulier propre à la génération, elle dépend de Dieu pour la forme. » Chevreul, p. 147.

(4) Franck, *l. c.*; *Principes de physique*, trad. Le Conte, 1re partie, ch. 17, p. 112 et suiv. « L'archée reçoit sa forme du Père de lumière après qu'il s'est bien acquitté de son devoir » *Ib.* p. 115.

traire. Pour éviter la doctrine de l'identité, qu'il appelle de son véritable nom, et qu'il combat comme une autre forme de l'athéisme ; pour mettre le plus d'intervalle possible entre Dieu et la nature, entre la nature et l'homme, il multiplie à l'infini les agents et les principes ; il brise arbitrairement, par de chimériques hypothèses, l'unité de la création : il introduit non-seulement la métaphysique dans la chimie, mais la chimie dans la métaphysique. » On conçoit que la science, s'engageant dans cette voie, dut arriver à des conclusions de plus en plus arbitraires.

Par sa théorie du mouvement, Van Helmont, ce grand ennemi des Écoles, se relance en plein, presque malgré lui, dans les rêveries astrologiques, et subit ainsi l'influence de son temps. Il donne le nom de *blas* (1) à la force motrice (2) ; chaque être doué d'un mouvement propre a son *blas* particulier ; le *blas* astral et le *blas* humain se correspondent, et ainsi la divination, les augures, les songes prophétiques trouvent leur explication naturelle. Le Ciel, qui ne peut donner la forme et la vie à des corps terrestres, ne peut pas davantage influer sur la science, la vocation, la fortune, les vertus et les vices des hommes ; ainsi la liberté humaine est sauvée. Mais pourquoi cependant chaque royaume, chaque province, chaque homme n'aurait-il pas son étoile ? Tous les évènements sont *dépeints* aux astres, et lorsqu'un homme meurt, son étoile reçoit l'impression des aventures ou de la *tragédie* d'un autre homme qui naît (3).

(1) De l'allemand *blasen*, souffler ?
(2) *Principes de physique*, 1re partie, ch. 18.
(3) Chevreul, p. 148.

J'aurai l'occasion de parler, ci-dessous, de la médecine magnétique, et des services rendus à la science par la célèbre théorie du *gaz*, dont le nom même ([1]) a été créé par Van Helmont. Je n'avais ici qu'à donner un aperçu sommaire de la méthode et des principes de cet esprit puissant jusque dans ses erreurs, et avec qui Descartes lui-même a eu plus d'un point de contact ([2]).

Avant d'aborder des questions spéciales au point de vue de mon sujet, je dois encore attirer l'attention du lecteur sur les caractères de la grande réforme scientifique du XVIIe siècle.

Au plus fort des disputes de l'Ecole et des philosophes ou des savants de la Renaissance, parut un livre, où tous ceux qui cherchaient dans le passé l'idéal de la perfection purent lire avec étonnement ces paroles : « Il semble qu'Eschine regardait les exploits d'Alexandre comme autant de miracles. Mais dans les siècles suivants parut Tite-Live, qui sut mieux expliquer et apprécier ce miracle prétendu lorsqu'il dit, au sujet d'Alexandre, « qu'au « fond il n'eut d'autre mérite que celui d'avoir méprisé « courageusement un vain épouvantail. » Nous pressentons que la postérité, portant de notre entreprise un semblable jugement, dira de nous qu'au fond nous n'avons rien fait de vraiment grand, mais que ce qui paraissait tel aux autres, nous l'avons un peu moins estimé. » ([3]). C'est

([1]) De *Geist*, esprit.

([2]) V. Sprengel, t. V, p. 51, et Broeckx, p. 95, sur l'accord du système des tourbillons avec la théorie des *ferments*. Nous y reviendrons.

([3]) *Nouvel organum*, l. I, § 97, Ed. Charpentier, publiée par M. F. Riaux, t. II, p. 57.

dans cette aspiration ardente vers le progrès, et tout à la fois dans cette défiance à l'égard des préjugés accrédités ; c'est dans cette déclaration du devoir imposé à la science moderne de recommencer tout le travail de l'observation, avant de conclure en quelque sens que ce soit; c'est enfin dans le but pratique assigné à nos études et à nos efforts, que réside la profonde originalité du chancelier Bacon de Vérulam (1). On s'est plu de nos jours, tantôt à rabaisser son mérite au profit de Descartes, tantôt à l'exalter outre mesure ; toujours est-il qu'il a montré le chemin, s'il ne l'a point parcouru jusqu'au bout. Sans doute on avait observé avant lui, et bien observé quelquefois ; je n'en voudrais pour preuve, si j'avais le temps de m'y arrêter, que certains travaux de Paracelse et de Van Helmont eux-mêmes. Mais ne vous hâtez point d'inférer de là, avec un savant belge contemporain, (2) que Bacon ne fut pas réellement un novateur ; ne prononcez pas prématurément que le procédé inductif qui porte son nom se ramène, au fond, à celui du philosophe de Stagire. L'œuvre de Bacon n'est qu'ébauchée, j'en conviens ; sans doute la théorie de la logique inductive n'est pas sortie toute armée de sa tête ; je dis *sans doute*, puisque cette théorie est encore aujourd'hui très-loin d'être achevée, malgré les brillants efforts des Whewell, des Mill, des Apelt, des Opzoomer, de

(1) V. Macaulay, *Critical and historical Essays*, t. III.

(2) *Études sur la méthode des sciences*, par I.-B. Annoot. Bruxelles, 1859, in-12. — M. Bouillier est encore plus sévère : il ne voit dans Bacon qu'un philosophe de la Renaissance. *Ouv. cité*, t. I, p. 24. Personne aujourd'hui, cependant, n'approuve plus le dédain systématique de J. de Maistre à l'égard du novateur anglais. Cf. Thonissen, *Consid. sur la théorie du progrès indéfini*, 2e éd., Tournai et Paris, 1860, in-12, pp. 99 et 267.

l'école positiviste et des disciples de Herbart. Faut-il accorder à M. Ch. de Rémusat que Bacon n'a fait que donner de nouvelles règles pour employer l'ancien *organum*, et savamment étudier la manière de se servir de l'éternel instrument de l'esprit humain » (1)? A parler franchement, cette concession me paraîtrait encore un peu forte. Je ne saurais me défendre de trouver de la nouveauté dans la manière dont Bacon a conçu le procédé inductif. M. Apelt (2) tout en étant frappé d'un accord plus grand qu'on ne se l'imagine d'ordinaire entre les vues de Bacon et celles d'Aristote, revendique énergiquement pour Képler la découverte de la véritable méthode inductive des sciences de la nature ; mais il n'hésite pas, arrivé au point qui nous occupe, à se prononcer ainsi : « L'objet de l'induction, c'est la *forme*, τὸ εἶδος, *forma*. Pour Aristote, cette forme est quelque chose de particulier, de réel, de substantiel ; pour Bacon, au contraire, c'est quelque chose de général et de nécessaire, *une règle générale, non l'essence d'une chose donnée* : c'est la loi de la nature. La cause formelle, c'est la *loi*, et c'est cela qui est véritablement la nature. La théorie péripatéticienne des quatre causes prise en sens inverse dans le sens de la physique moderne, l'expulsion des causes finales du domaine de la physique, voilà ce qu'il y a de véritablement neuf dans Bacon, voilà ce que doit à Bacon la cosmologie nouvelle » (3). Nos connaissances progresseront, non pas à mesure que nous nous élèverons à la contemplation de l'éternel et de l'im-

(1) *Bacon, sa vie, son temps*, etc., p. 335.
(2) *Theorie der Induction*. Leipzig, 1854, in-8°, p. 142 et suiv.
(3) *Ibid*, p. 151.

muable, comme le pensait Platon ; non pas à mesure que nous pénétrerons dans le domaine de la réalité donnée, comme l'estimait Aristote, mais à mesure que nous parviendrons à constater comment les faits changeants sont régis par des lois éternelles ; ([1]) Bacon tendit à concilier l'existence phénoménale avec l'existence des vérités nécessaires, et il prépara ainsi une formule plus nette (mais qui cependant ne reçut que plus tard son expressoin) du grand problème qui domine toute la philosophie et le savoir humain. Ce serait tomber dans l'exagération, au reste, que d'attribuer à Bacon *seul* le mérite d'avoir régénéré les sciences, mais son nom doit rester attaché à cette régénération, parce que le premier il a saisi dans sa vraie portée et popularisé la méthode inductive, dans le sens où elle a été comprise et pratiquée depuis lors. Pour édifier plus complètement le lecteur, je citerai encore quelques lignes d'un auteur contemporain qui me paraît avoir très-exactement compris Bacon : « On raisonne en apparence sur un fait particulier ; en réalité on contemple le genre tout entier représenté par cet échantillon. L'observation porte sur quelque chose de concret, mais la pensée en dégage l'abstrait et ne considérant que lui, s'élève au dessus des sens et de l'apparence grossière, jusqu'à l'idée et à la vérité universelles. Voilà pourquoi l'induction, méthodiquement employée, procède non par addition, mais par retranchement ; non par énumération des faits particuliers, mais par élimination de tout ce qui est particulier dans les faits qu'on observe. De là la nécessité

([1]) *Ibid.* p 152.

de varier les expériences, un petit nombre d'expériences bien faites pouvant nous conduire à la connaissance du genre dans sa pureté, et par suite dans toute son extension. De cette manière seulement on rendra l'induction aussi rigoureuse que possible. L'autre induction, celle des scolastiques, est puérile ; celle-ci, celle de Bacon, est seule sérieuse et digne de figurer parmi les procédés de la science » (1).

Nous voilà bien loin des formes substantielles, des qualités occultes, et, d'autre part, des cosmologies *à priori* et des contemplations extatiques ! Mais ce fut Descartes qui frappa le grand coup (2). On sait qu'il poussa jusqu'à l'injustice le dédain de la scolastique : « Qu'il fût vrai, répond-il à Voëtius, comme vous vous engagez à le prouver, que je ne comprends pas les termes de la philosophie péripatéticienne, peu m'importerait assurément, car ce serait plutôt une honte à mes yeux d'avoir donné à cette étude trop de jours et d'attention » (3). D'un autre côté, quand il parle de son œuvre, sa confiance de réformateur devient de l'audace : « Il n'y a aucun phénomène en la nature, dit-il, qui ne soit compris en ce qui a été expliqué dans ce traité (des *Principes*). » Il n'en est pas moins prudent, sincère et pratique. C'est du reste à sa méthode

(1) Ch. Waddington, *Essais de logique*. Paris, 1857, in-8°, p. 281.

(2) Newton l'avoue, bien que, selon l'expression de Bordas-Demoulin, il eût l'extrême envie de paraître ne rien devoir à Descartes : « *Les modernes* ont enfin, depuis quelque temps, rejeté les formules substantielles et les qualités occultes, pour rappeler les phénomènes naturels à des lois mathématiques. On s'est proposé, dans ce traité (des *Principes*), de contribuer à cet objet. »

(3) Bouillier, *Ouv. cité*, t. I, p. 38 et 40.

plus qu'à ses découvertes qu'il doit sa grandeur, bien qu'il ait le premier, par exemple, appliqué l'algèbre à la géométrie. Mais lui-même ne tenait qu'à sa méthode, et en vérité « sa mission fut de mettre l'esprit philosophique dans le monde moderne » (1). Proclamer haut et clair le *criterium* de l'évidence, c'était ouvrir une nouvelle ère ; car par là, comme on l'a cent fois répété avant et après M. Cousin, ce n'était pas seulement l'autorité d'Aristote qui était récusée, c'était toute autre autorité que celle de la pensée. On a depuis exagéré la portée de ce principe, mais Descartes aura toujours la gloire d'avoir nettement dégagé la méthode spéculative, de l'avoir élevée en regard de la méthode expérimentale, et d'avoir enfin donné à la science et à la conscience humaine une infaillible pierre de touche.

Le cartésianisme est trop connu pour que j'aie à insister. Le temps a fait justice de ses faiblesses, je veux dire des hypothèses qu'il tenta de substituer à celles de la scolastique et aux dogmes confus des derniers adversaires d'Aristote. Les cartésiens furent d'ailleurs de la meilleure foi du monde, et toujours intimement persuadés qu'ils ne sortaient pas de la réserve que leur imposait leur méthode ; mais le maître ayant arbitrairement enlevé l'activité aux substances créées (2), se trouva conduit à

(1) Cousin. *Introduction à l'histoire de la philosophie*, 2e leçon.

(2) Van Helmont avait vu plus loin que lui sous ce rapport, mais il avait purement et simplement dogmatisé. Il fallut bien cependant, à un moment donné, transiger avec les idées du médecin bruxellois ; mais Descartes, après avoir adopté le fond de la doctrine des *ferments*, très-compatible avec celle des tourbillons, s'arrêta en chemin et continua d'expliquer les fonctions animales d'après les principes de la physique de

une conception toute mécanique de l'univers, à la théorie commode ([1]) mais bizarre des animaux-machines, et à des distinctions ingénieuses, mais embrouillées, pour expliquer la liberté humaine. Ses successeurs allèrent plus loin ; Spinoza fut rigoureusement entraîné à l'inexorable fatalisme ; Malebranche dut se cramponner à ses croyances et s'humilier dans sa robe de prêtre pour ne pas se jeter en plein dans le gouffre du panthéisme idéaliste, je pourrais presque dire mystique, dont il côtoya toujours les bords ; enfin Leibniz, qui eut l'insigne honneur de saisir le vrai sens de l'idée de force, n'osa pas tirer de sa découverte tout le parti qu'on en a tiré depuis, et fidèle en cela aux traditions cartésiennes, s'imagina trouver un phare de salut dans l'hypothèse de l'*harmonie préétablie*, aussi arbitraire que la théorie malebranchiste des *causes occasionnelles*. Mais en dépit de ces erreurs ou même de ces défaillances, le cartésianisme n'en mérita pas moins l'épithète de *rénovateur des sciences* ([2]), et il n'en légua pas moins aux temps nouveaux un immense trésor de

Démocrite. Il provoqua par là de nombreuses observations microscopiques ; mais, ne dépassant pas la conception d'un monde *mécanique*, il entrava l'essor de la médecine, par exemple, en supposant que cette science pourrait acquérir une précision mathématique, par le seul calcul du mouvement des atomes. Van Helmont est certes moins responsable que Descartes des erreurs de la médecine *chimique*. V. Sprengel, t. V, p. 48-58. En revanche, en débarrassant la science des causes occultes, des archées, etc., et en ramenant tout dans la brute à l'organe et à la fonction de l'organe, Descartes favorisa l'étude de l'anatomie et poussa ainsi au progrès dans un autre sens. V. Flourens : *Buffon, Histoire de ses travaux*, etc., p 122.

([1]) Elle tranchait la question de la douleur chez les animaux, question qui a si souvent embarrassé les théologiens.

([2]) Bordas-Dumoulin.

vérités fécondes. L'antithèse radicale des phénomènes de la pensée et de ceux du monde sensible péremptoirement démontrée ; l'analyse psychologique destinée à fournir les moyens de contrôler les assertions du dogmatisme ; d'autre part l'introduction de l'idée de force dans la science ([1]), la considération des lois générales de la nature, la théorie spéculative et scientifique de l'infini, la distinction de l'universel et du général, et bien d'autres principes ou points de vue en deçà desquels l'esprit humain ne peut plus reculer, voilà certes un contre-poids assez considérable pour faire pencher la balance. Que si surtout nous mesurons la portée du cartésianisme aux effets de son influence, nous serons éblouis de l'intensité et de la variété des splendeurs qui jaillirent de ce puissant foyer. Copernic et Galilée eurent décidément raison ; Newton transforma la cosmologie et la physique, et pressentit en même temps que Leibniz le calcul infinitésimal ; la monadologie, enfin, ouvrit de nouveaux horizons aux naturalistes, suscita, directement ou non, les inductions merveilleuses des Goëthe, des de Candolle, des Cuvier, des Geoffroy-St. Hilaire, et donna aux sciences biologiques le point d'appui du dynanisme.

Mais retournons aux bords de la Meuse.

([1]) Avec un caractère *positif* et rigoureusement explicable : « Je ne considère pas, dit Newton (cité par M. Flourens), ces forces comme des *qualités occultes ;* car elles sont *manifestes*, et il n'y a que leurs *causes* qui soient *occultes.* » *Fontenelle*, etc., p. 22.

II

J'ai déjà dit que les Jésuites remplacèrent, à Liége, comme instituteurs de la jeunesse, les *Frères de la vie commune*. Ils avaient été admis dans la principauté en 1569, sous le règne de Gérard de Groësbeck (1); en 1581, ils obtinrent la maison et les revenus de la corporation tombée en disgrâce, et le 1er mai de l'année suivante, ils ouvrirent les trois premières classes de leur nouveau collége (2). Ernest de Bavière venait d'être appelé au siége épiscopal; pour assurer la bonne instruction de son clergé, conformément aux prescriptions du Concile de Trente, il se préoccupa de la fondation d'un séminaire, et cet important établissement fut bientôt installé dans l'ancien *Hôpital de S. Mathieu à la Chaîne* (3). Le même évêque fit bâtir, en 1605, le Collége de Liége à Louvain. Il paraît

(1) Quelques Jesuites espagnols, chassés de France à cause de leur nationalité, s'étaient établis à Louvain dès 1542, et avaient eu pour protecteurs, entre autres, le chancelier de l'Université et Thomas Hesius, doyen de S. Lambert à Liége et inquisiteur de la foi. Cependant l'existence de leur école étant précaire, le fondateur de l'ordre s'adressa lui-même à Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, pour obtenir le droit d'ériger un collége en cette ville, et d'accepter des dons et legs pour cet établissement. Marie de Hongrie repoussa la requête de S. Ignace. Ce ne fut qu'en 1556 que Philippe II, sur les instances de Marguerite de Parme, délivra aux Jésuites des lettres patentes. — Th. Juste, *Hist. de l'inst. publique en Belgique*. Bruxelles, 1844, in-8o. p. 102.

(2) Ernst, *Ouv. cité*, p. 181 et 343.

(3) *Institutio et erectio seminarii clericorum in civitate Leodiensi*, etc. Liége, Ouwerx, 1592, in-4o.

avoir été plein de zèle pour les sciences aussi bien que pour les études scolastiques. Il entretenait dans son palais deux observateurs des phénomènes célestes, Gérard Stempel de Gouda et Adrien Zelst, qui rédigèrent à son intention et sous son patronage un *Traité de l'astrolabe* (1). Il s'occupait aussi très-activement de chimie : on lui doit une analyse des eaux de la fontaine *de Pline*, près de Tongres (2). Sous le règne de Ferdinand, son successeur, les catholiques d'Angleterre érigèrent à grands frais (en 1616) la maison de probation anglaise de la Société de Jésus, comprenant un noviciat et un collége, avec des cours de philosophie (3). Tels furent, jusqu'à l'expulsion des Jésuites en 1773, les asiles officiels des études supérieures au pays de Liége.

Sous Joseph-Clément de Bavière (1694-1724), la discorde éclata au camp d'Agramant. Le P. Sabran, S. J., dénonça la doctrine enseignée au séminaire épiscopal de Liége par le chanoine H. Denis, et parvint à obtenir, contre ce dernier, deux censures des Facultés de Louvain et de Douai. Le professeur fut dépossédé de sa chaire, et son accusateur appelé à diriger l'instruction des jeunes clercs. (4) Une longue polémique s'engagea (5) : d'une part on eut

(1) *Utriusque Astrolabii fabrica et usus.* Liége, Ouwerx, 1602, in-4°.

(2) Villenfagne, *Recherches*, etc., t. II, p. 418.

(3) Le *Florus Anglo-Bavaricus*, Liége, G.-H. Streel, 1685, contient les détails les plus curieux sur l'histoire de cette maison.

(4) Le fait n'est pas isolé. Louis-Marcel de Coëtlogon, évêque de Tournai (1706-1707), appela les Jésuites dans son séminaire pour y enseigner la théologie. Jean-Ernest de Loëwenstein-Wertheim (1713), son second successeur, persévéra dans la même voie par crainte de l'invasion du Jansénisme, etc.

(5) Voir, entre autres, les *Jugements des deux facultés*, etc. (Ed. de

recours à l'épouvantail des noms de Baïus et de Jansénius; de l'autre, on s'éleva non moins énergiquement contre la théologie morale et l'esprit d'intrigue des « Réformateurs de séminaires. » Le clergé séculier s'adressa même au S. Siége (1). La Faculté de Louvain, mieux éclairée, disculpa Denis; l'attitude des Jésuites devint défensive (2). Je ne saurais, sans m'écarter de mon sujet, raconter ici tous les détails de cette lutte, qui perdit progressivement de son intérêt dans le cours du XVIIIe siècle, et dont le caractère resta d'ailleurs essentiellement théologique. Il est juste d'ajouter, cependant, qu'antérieurement à la discussion dont je viens de parler, les Jésuites avaient eu quelque raison de croire à une certaine influence du jansénisme à Liége, même dans les régions du séminaire épiscopal. Lorsque l'archevêque de Paris, en 1679, médita la suppression de la maison de Port-Royal, Antoine Arnauld fut surtout le point de mire de ses attaques, et le célèbre docteur de Sorbonne se vit obligé de quitter la France. Ce fut à Liége qu'il passa le printemps de l'année suivante, avec le P. Quesnel; il y rencontra un certain nombre de partisans, et s'y trouva en rapport avec plusieurs ecclésiastiques, entre autres avec *le professeur de théologie du*

Streel), et la *Justification de la doctrine de M. Henri Denis*, etc., S. L. (Douai), 1700, in-4°.

(1) *Ecclesia Leodiensis S. P. Innoc. XII supplicans pro suo seminario, et doctrinam RR. PP. Coll. Anglic. S. J. denuntians* (1699), in-4°.

(2) Témoin les publications ou réimpressions à Liége, pendant cette période, de mémoires justificatifs, tels que l'*Apologie pour la doctrine des Jésuites* (2e édition, G. H. Streel, 1704, in-12), etc.

séminaire (1). Une foule de brochures, rédigées dans son sens (2) ou dans le sens des Jésuites, virent le jour à Liége dans le cours des années suivantes, et la publication de la bulle *Unigenitus* n'eut pas le pouvoir de calmer immédiatement les esprits. Bien que les Jésuites aient mis de la passion dans leurs polémiques, et que l'ambition n'ait peut-être pas été étrangère à leur invasion dans le séminaire, néanmoins leur triomphe momentané fut rendu plus facile, sans aucun doute, par les dissentiments survenus, quant à l'interprétation de certains points du dogme, dans le sein du clergé liégeois.

Pour en revenir à la *philosophie spéculative*, les Jésuites de Liége se montrèrent d'autant plus hostiles au cartésianisme, que les sectateurs du jansénisme avaient éprouvé, dès l'origine, plus de sympathie pour les tendances du nouveau système. La philosophie de Descartes, au surplus, avait paru suspecte dès 1662 (3) : sur la dénonciation du nonce apostolique en Belgique, *Jérôme Vecchio* ou *de Vecchy*, l'Université de Louvain l'avait proscrite; et quelques années plus tard, on a lieu de croire qu'il fallut l'*arrêt burlesque* de Despréaux pour empêcher la Sorbonne, mise en mouvement par les Jésuites, de solliciter un arrêt du Parlement dans le même sens (4). D'autres causes peuvent avoir contribué à modérer, en cette circonstance,

(1) Je citerai entre autres le recueil intitulé : *Justification de M. Antoine Arnauld*, etc. Liége, Hoyoux, 1702, 2 vol. in-12.

(2) *Relation de la retraite de M. Arnauld dans les Pays-Bas en* 1679. Mons, 1733, in-12, p. 51 et suiv.

(3) Cousin, *Fragm. philos.*, t. II, p. 299 et suiv. (Ed. de Bruxelles).

(4) *Ibid.*, p. 301. — Cf. Bouillier, *Ouv. cité*, t. I, p. 456 et suiv.

le zèle des adversaires de Descartes; mais ils ne se tinrent pas pour battus. Il n'est pas inopportun de constater, toutefois, que leur victoire ne fut que momentanée à Louvain; le professeur en théologie *Van Gutschoven* y fit soutenir des thèses sur la conformité de Descartes avec Aristote et sur la compatibilité du mouvement de la terre avec l'Écriture ([1]). Ce qui paraîtra tout-à-fait singulier, en outre, c'est que cinq ans après la dénonciation de Jérôme de Vecchy, des thèses ouvertement cartésiennes ([2]) furent défendues à Bruxelles par cinq Frères du tiers-ordre de S. François, sous la présidence de *Gilles Gabrielis* ou *de Gabriel, licencié de l' Université de Louvain* et professeur de philosophie; et que la brochure où sont annoncées leurs conclusions est dédiée à Jérôme de Vecchy lui-même, au nom du tiers-ordre tout entier ([3]). Les choses ne se passèrent point ainsi en France. Les Jésuites obtinrent du roi ce qu'ils n'avaient pu obtenir du Parlement; leur persécution s'étendit dans les provinces, et atteignit surtout la congrégation de l'Oratoire, favorable à la philosophie nouvelle. A Angers, à Caen, les professeurs convaincus d'un attachement si coupable furent suspendus et exilés. Les PP. Quesnel et Duguet quittèrent leur Compagnie plutôt que de se soumettre au joug des Jésuites : « Pourquoi, écrivait le premier au moment d'aller rejoindre Arnauld en Belgique, pourquoi m'engagerais-je à renoncer

([1]) Bouillier (d'après Rohault), *ibid.*, p. 257.

([2]) Seulement le nom de Descartes y était passé sous silence.

([3]) Cette brochure a été découverte par M. *E. Prouhet*, et analysée dans la *Revue de l'instruction publique en France*, etc., du 16 février 1860.

à la raison, à l'évidence, à ma liberté, si je trouve les opinions de Descartes meilleures que les autres en philosophie? » (1). Le P. Quesnel était effectivement mis en demeure. L'Oratoire avait fini par subir (1678) un concordat imposé par la Compagnie de Jésus. C'est Bayle qui nous en a conservé le formulaire. Dans la physique, y est-il dit, on ne doit point s'écarter d'Aristote. « On doit enseigner 1° que l'extension actuelle et extérieure n'est point « de l'essence de la matière; 2° qu'en chaque corps naturel « il y a une *forme substantielle*, réellement distincte de la « matière; 3° qu'il y a des accidents réels et absolus, « inhérents à leurs sujets, réellement distingués de toute « autre substance, et qui peuvent surnaturellement être « sans aucun sujet; 4° que l'âme est réellement présente « et unie à tout le corps et à toutes les parties du corps; « 5° que la pensée et la connaissance ne sont pas de « l'essence de l'âme raisonnable; 6° qu'il n'y a aucune « répugnance que Dieu puisse produire plusieurs mondes « en même temps; 7° que le vide n'est pas impossible » (2).

L'animosité fut poussée si loin qu'il y eut un moment du danger, au rapport de Mme de Sévigné, à se prononcer trop ouvertement dans le monde en faveur de la philosophie cartésienne. Mais les Jésuites eurent beau faire; le P. Valois eut beau rapprocher Descartes de Calvin; le général Tamburini eut beau enjoindre à tout membre de l'ordre de faire preuve de zèle contre les propositions cen-

(1) Bouillier, *Ouv. cité*, t. I, p. 466.

(2) *Recueil de quelques pièces curieuses concernant la philosophie* de M. Descartes, in-12, Amsterdam, 1684. Cité par M. Cousin, l. I, p. 331.

surées, le serpent se glissa jusque dans le sein de la Compagnie ([1]). Les PP. Rapin et Tournemine furent assez tièdes dans leur opposition à Descartes; le P. André expia durement son attachement pour Malebranche ([2]); le P. Buffier, dans son *Traité des vérités premières*, mêla les idées de Descartes aux tendances sensualistes qui caractérisent, en dépit des formes abstraites de l'École, la philosophie des Jésuites à partir du XVIIe siècle; enfin le P. Guénard, en 1755, loua publiquement le père des sciences modernes avec une éloquence que la postérité ne cessera pas d'admirer ([3]). Quel revirement forcé, mais qu'il fallut de temps avant d'en arriver là, et quels combats il y eut à soutenir! Plutôt que d'être spiritualistes avec Descartes ([4]), les Jésuites avaient abondé dans l'empirisme de Gassendi et dans le pyrrhonisme de Huet ([5]).

([1]) Bouillier, t. I, p. 468 et suiv., tout le chap. XXVI.

([2]) Je renvoie le lecteur à l'intéressant ouvrage de M. *Charma*, professeur de philosophie à la faculté de Caen : *Le P. André, jésuite*, Caen, 1844-47, 2 vol. in-8°. La biographie du P. André, par M. Charma, a été aussi publiée à part, avec une notice sur *Charles de Quens*. Paris (Caen), juillet 1857, in-8°. — Cf. l'Introduction de M. *Cousin* aux *OEuvres philos. du P. André*. Paris, 1843, in-12, et Bouillier, t. II, ch. XV.

([3]) *Discours sur l'esprit philosophique*, couronné par l'Académie française. « Cet homme nouveau, dit le P. Guénard, vint dire aux autres » hommes que, pour être philosophe, il ne suffisait pas de croire, mais » qu'il fallait penser... Malgré les cris et la fureur de l'ignorance, il refusa » toujours de jurer que les anciens furent la raison souveraine; il prouva » même que ses persécuteurs ne savaient rien, et qu'ils devaient désap- » prendre ce qu'ils croyaient savoir. Disciple de la lumière, au lieu d'inter- » roger les morts et les dieux de l'École, il ne consulta que les idées claires » et distinctes, la nature et l'évidence... »

([4]) Ils ont plaisanté sans fin dans le sens des objections de Gassendi, qui feint de s'adresser à un homme sans corps : *O mens!* — Descartes répondit, comme on sait, à son adversaire : *O caro!* — V. Bouillier, t. I, p 562.

([5]) Qui ne connaît les extravagances du savant P. Hardouin ?

Leurs yeux se dessillèrent quand les idées de Condillac furent poussées aux conséquences qu'elles récélaient; mais il était trop tard.

A la fin du XVIIe siècle, l'enseignement des Jésuites anglais, établis à Liége, était aussi fidèle que possible aux traditions péripatéticiennes. Je trouve en tête d'un manuscrit de 1682, provenant de leur couvent, un petit poème latin destiné à célébrer la victoire d'Aristote sur tous les autres philosophes, et notamment sur Descartes. Le Stagirite n'a peur ni de l'épouvantail de l'abîme et du vide, ni d'une légion d'animaux-machines prêts à le broyer entre leurs mâchoires d'automates. Nouveau Pygmalion, quoique dans des conditions bien différentes, Aristote donne aux animaux la vie et le sentiment, et ceux-ci, plus reconnaissants que Galathée, se tournent aussitôt contre l'adversaire de leur bienfaiteur. Le pauvre Descartes l'échappe belle, grâce à la magnanimité d'Aristote, qui n'a qu'un mot à dire aux bêtes fauves : *Vous n'irez pas plus loin!* pour être obéi ponctuellement. Mais ce n'est pas tout. Il faut lutter seul contre tous les philosophes conjurés; ceux-ci s'enveloppant des ténèbres de l'ignorance, ceux-là peuplant l'espace de monstrueux fantômes; cet autre, l'audacieux! essayant d'arrêter le char du soleil et de faire rouler la terre; tous menaçants, tous acharnés..... Mais tous impuissants comme les vagues, qui viennent briser leur fureur inutile contre un vieux roc immobile et debout. Venez donc, amis de la sagesse, venez écouter les leçons de l'immortel maître qui se rit de tant d'efforts insensés, et concluez d'un seul mot, si tant est que ce soit la peine

de mettre dans la même balance Aristote et son moderne rival :

Hic *censendo* docens, ille *sciendo* docet (1).

Vous êtes avertis : *ipse dixit* : quand le maître a parlé, il faut s'incliner et se taire. — Cependant, laissant de côté ces niaiseries pédantesques, que je n'ai citées que comme trait caractéristique de l'époque, je dois dire que le *P. Thomas Blundell*, dont j'ai le cours entre les mains, aborde, avec une gravité calme et une franchise digne d'éloges, la discussion des problèmes différemment résolus par Aristote, par Gassendi et par Descartes. C'est toujours des *formes substantielles* qu'il s'agit. Les Jésuites n'en étaient pas encore venus à emprunter des arguments aux sensualistes pour combattre la métaphysique cartésienne ; Gassendi leur était encore suspect, moins cependant peut-être pour sa théorie de la formation des idées générales et pour son épicuréisme (2) que pour sa déclaration de guerre aux

(1) Ce jugement sur Descartes paraîtra plaisant au premier abord ; on le conçoit jusqu'à un certain point, cependant, s'il s'applique plutôt au créateur d'une *Physique* pleine d'hypothèses, qu'à l'auteur du traité de la *Méthode*. Mais l'importance de ce dernier livre fut elle-même longtemps méconnue par les Jésuites. En reconnaissant en Descartes un penseur ingénieux, le P. Rapin le trouve superficiel et précisément *peu méthodique*. L'ancienne philosophie, dit-il, avait au moins la métaphysique pour guide ; la moderne est plus impérieuse, mais moins sûre dans ses démarches. (*Réflexions sur la philos. OEuvres*, t. II, p. 367. La Haye, 1725, in-12.) Les Jésuites craignirent que le cartésianisme n'enseignât à douter ; ils saisirent mal le caractère méthodique de la renonciation préalable à tout *préjugé*; et d'un autre côté, en refusant à l'homme des idées claires sur Dieu et sur l'âme, ils limitèrent si bel et si bien notre faculté de connaître, qu'insensiblement ils se trouvèrent eux-mêmes embarrassés dans les filets du scepticisme.

(2) On donna aux Gassendistes le nom d'*épicuréistes*. Il ne s'agit nullement ici du système des *épicuriens*. V. Pluche, *Hist. du ciel*, t. II, p. 169.

doctrines de l'École. Le P. Blundell ne cite qu'une ou deux fois son nom, mais il s'attache à réfuter ses arguments en même temps que ceux des anciens atomistes. Il fait très-bien ressortir l'absurdité de l'explication des phénomènes de croissance et de développement, chez les êtres vivants, par de simples changements de disposition des corpuscules primitifs; il déclare qu'on ne peut parler d'atomes quand on admet que rien ne vient à l'intelligence que par les sens; il conçoit enfin le vide comme possible, mais non comme existant (1). Ainsi s'écroulent toutes les combinaisons des atomistes; et ce ne serait pas se tirer d'affaire, ajoute-t-il, que d'ôter à l'atome ce caractère de simplicité que lui avaient attribué les anciens (2): que sera-t-il alors, sinon une matière revêtue d'une forme, et à quoi en revient-on par conséquent, si ce n'est à la doctrine d'Aristote (3)? Descartes n'est point tombé dans les erreurs des atomistes : mais a-t-il été plus heureux? En niant les formes substantielles, n'est-il pas arrivé forcément à soutenir la ridicule théorie des animaux-machines? Les phénomènes qu'il tâche d'expliquer au moyen des seules données de la figure, de l'étendue et du mouvement, ne sont pas les phénomènes de la nature, mais ceux d'un monde de fantaisie. Les règles qu'il formule dans sa *Méthode* sont favorables aux hérésies, et le côté positif de sa doctrine est

(1) *Si detur horror vacui*, lit-on dans une des thèses défendues sous sa présidence, *nec ignis sursum nec lapis movebitur deorsum, casu quo hic in vacuo contiguus sit tecto, ille pavimento.*

(2) Ceci s'applique bien évidemment à Gassendi, l'un des précurseurs de la théorie atomique de la physique et de la chimie modernes.

(3) Cf. la *Logique de Port-Royal*, IIIe partie, ch. 19, n° 7.

conforme aux propositions soutenues par Calvin.—On sent, en parcourant les *Dictata* du P. Blundell, combien les idées nouvelles avaient profondément remué les théologiens attachés à la tradition scolastique ; il leur semblait que laisser mettre en doute, sur quelque point que ce fût, l'autorité d'Aristote, c'était tremper dans une conspiration impie contre le catholicisme, contre le christianisme lui-même. Comment d'ailleurs Descartes, s'écrie naïvement notre professeur, pourrait-il avoir raison tout seul contre plus de cinq cents docteurs et savants de toute espèce, dont plusieurs siècles ont sanctionné l'autorité (1)? Le fond de ces débats fut le même partout ; Descartes finit par l'emporter, mais les lacunes de son système, on ne peut le contester, furent habilement signalées par ses adversaires, surtout en ce qui concerne l'indépendance de l'âme à l'égard du corps. En ce sens, l'opposition des Jésuites fut prévoyante; lorsque la scolastique fut décidément morte et enterrée, les dangers de l'idéalisme se révélèrent de plus en plus, les objections des anciens polémistes se reproduisirent dans des conditions nouvelles, et l'on put s'écarter de Descartes sans se ranger du côté d'Aristote.

Au temps du P. Blundell, un cours de philosophie était invariablement, dans sa forme extérieure du moins, une pure glose de quelques traités du chef du Lycée.

(1) Les objections du P. Blundell portent, entr'autres, sur la difficulté de concilier l'indistinction de la substance et des accidents, et en général la doctrine de Descartes sur la matière, avec le dogme de l'Eucharistie. Circonstance assez remarquable : ce fut précisément là le sujet des premières discussions que Descartes eut à soutenir contre Arnaud. Toutefois, ce qui était facile à prévoir, leur désaccord fut de courte durée.

Pour la logique, on eût difficilement procédé d'une autre manière ; en morale, on était sur un terrain nouveau, mais la méthode traditionnelle était respectée ; hors de là, on commentait exclusivement les huit livres de la *Physique*, le traité du *Ciel*, celui de l'*Ame*, etc. (1). Les problèmes purement spéculatifs étaient étudiés conjointement avec les principes de la physique, de la chimie, de la physiologie, de l'astronomie, etc., et la raison en était toute naturelle, puisque, comme nous l'avons vu, toutes les solutions présentées dans le domaine de ces sciences n'étaient que des applications, à divers objets spéciaux, d'une grande théorie métaphysique dont la portée était universelle, et qui s'imposait avec toute la rigueur d'un dogme. Il faut arriver au XVIIIe siècle pour constater une véritable émancipation des sciences, une séparation nette de leurs sphères particulières, séparation qui permit à chacune de progresser librement sans porter atteinte aux conceptions d'ensemble. Cette réforme ne fut pas seulement due à la victoire de Descartes sur la scolastique, mais à l'influence des travaux de classification générale entrepris par Bacon, et recommencés sur nouveaux frais par d'Alembert, qui traça si largement le dessin de l'*Encyclopédie*. Il

(1) Plusieurs PP. Jésuites du Collége anglais de Liége publièrent des manuels ou des traités de philosophie qui jouirent d'une certaine vogue, dans les écoles où la scolastique conserva son crédit. Le résumé de Thomas Compton Carleton (mort le 4 mai 1666), fut classique en Espagne; on cite encore les *Quæstiones metaphysicæ* de Guillaume Ailworth, dit *Harcott* (le même qui fut compromis dans la fameuse conspiration prétendûment découverte, à Londres, par Titus Oates), et un abrégé composé par Terillus, à la fois philosophe et mathématicien. V. le *Florus Anglo-Bavaricus*.

ne faut pas oublier, surtout, la nouvelle distribution des diverses branches de la philosophie présentée par Wolff, qui formula régulièrement, pour la première fois depuis Aristote, et en s'appuyant sur les bases du système de Leibniz, un corps complet de doctrine, et en exposa isolément toutes les parties. Mais à la fin du XVIIe siècle, les professeurs n'en étaient pas là, même ceux qui commençaient à ne plus regarder le *maître* comme infaillible. Toutefois, péripatéticiens ou non, tous se voyaient entraînés, par la force des choses, à faire de jour en jour une part plus large, dans leur enseignement, à des discussions qui les obligeaient de sortir, bon gré mal gré, de leur cercle de Popilius. Copernic, Galilée, Képler, Harvey et d'autres encore n'étaient pas, en dépit de l'autorité d'Aristote, de ceux dont il est permis de dire :

Non ragioniam di lor, ma guarda e passa.

Les Jésuites surtout ne se le dissimulaient pas, et si loin qu'ils aient poussé alors leur obstination péripatéticienne, on doit leur reconnaître le mérite de n'avoir pas évité la polémique, et d'avoir sérieusement étudié les œuvres de ceux dont ils repoussaient les principes. Leurs cours de philosophie étaient, à cause de cela, extrêmement compréhensifs; on ne se fait plus guère l'idée, en Belgique, d'un enseignement à la fois si vaste et si plein de détails. Ils touchaient à tout, ils s'efforçaient d'armer leurs élèves de pied en cap, afin qu'aucune nouveauté, de quelque nature que ce fût, ne les trouvât pris au dépourvu. Les partisans du jansénisme leur reprochèrent amèrement ces tendances scientifiques, peu compatibles, selon eux,

avec la mission toute évangélique que devait s'assigner, par excellence, un ordre de prédicateurs et de missionnaires ([1]). Mais les Jésuites ne l'entendaient pas ainsi. Ils se considéraient surtout comme des soldats, appelés à défendre la foi orthodoxe en éblouissant les hérétiques de leurs lumières, et ils attachaient, en fait, moins de prix à l'onction qu'à la dialectique. Ainsi, dans le cours de philosophie, qui durait trois ans à Liége et y occupait trois professeurs à l'époque dont je parle([2]), on faisait entrer un résumé des traités du savant *P. Kircher*, et spécialement les notions fondamentales exposées dans le *Mundus subterraneus;* on initiait les élèves aux principes de la chimie et on accompagnait les leçons de nombreuses expériences ([3]). En même temps, après avoir parcouru l'orbite des mathématiques élémentaires sous la direction d'un professeur spécial, on passait à l'étude des *calculs récemment découverts,* et l'on s'escrimait contre les difficultés les plus ardues des *Sections coniques* d'Apollonius de Perge. On abordait la mécanique, la perspective et l'optique, on pénétrait le secret des mouvements des corps célestes; enfin, on se tenait au courant des travaux de la *Société Royale de Londres,* que Charles II venait d'instituer. Je laisse de côté l'étude des langues classiques, des langues orientales

([1]) Nulle part, peut-être, ces reproches n'ont été formulés plus vivement que dans un curieux volume attribué à un religieux flamand, *Henri à S. Ignatio,* et intitulé : *Tuba magna mirum clangens sonum* (Argentinæ, 1712, in-12. — V., entr'autres, sur l'invasion des Jésuites dans les écoles et sur l'esprit de leur enseignement, *Clangor* V ; et *Cl.* XV, sur les études des missionnaires.

([2]) *Florus Anglo Bavaricus*, p. 30.

([3]) *Quod in Angliâ præsertim habetur in pretio.* Ibid.

et l'étude de l'Écriture Sainte et de la théologie, comme n'ayant pas trait à mon sujet et ne répondant pas exactement aux mêmes années de travail. Je veux seulement montrer comment les disciples de S. Ignace entendaient la noble guerre des idées et comment, tout enfoncés qu'ils étaient dans les subtilités scolastiques, ils s'efforçaient loyalement, non pas seulement de paraître, mais de devenir progressifs dans leur enseignement. Se mettant ainsi au niveau du monde des dissidents et des libres penseurs, ils se trouvaient en mesure de lutter contre eux en leur empruntant leurs propres armes.

Nourri des idées du P. Kircher, le P. Blundell, sans nier absolument la possibilité des transmutations, exprime des défiances à l'égard des alchimistes ; au sujet de la magie, après examen des faits et discussion des opinions des auteurs, surtout de Delrio, il s'impose une réserve plus grande encore, et considère un grand nombre de prétendus prodiges comme pouvant s'expliquer par des causes naturelles. Ici son argumentation est serrée et marquée au coin du bon sens ; il prend moins de précautions, au contraire, lorsque, pour repousser le système de Copernic, il rappelle en passant les fins de non-recevoir opposées jadis à Galilée. — *E pur si muove !* Mais on fut bien longtemps à Liége, avant d'admettre généralement que la terre n'est pas immobile : l'abbé de Feller, à la fin du siècle dernier, n'en était pas lui-même tout-à-fait sûr !

La persistance des Jésuites à se faire les champions de l'aristotélisme en décadence a frappé de stérilité leurs meilleurs esprits. On a fort bien fait remarquer que les

plus remarquables traités publiés sous le patronage de la Compagnie, le livre de Suarez et les commentaires des PP. de Coïmbre, attestent des facultés supérieures chez ceux qui les ont composés ; mais on y constate aussi le parti pris de n'user en aucune manière de la liberté de penser, tant l'opinion d'Aristote avait pour leurs auteurs la valeur d'un dogme. J'ai déjà dit que la Compagnie se repentit trop tard de ce fétichisme, habilement combiné avec un libéralisme apparent, et avec un enseignement solide des sciences physiques; elle se vit entraînée, au-delà de ses prévisions et de ses intentions, vers les régions dangereuses de l'empirisme et du scepticisme ; les encyclopédistes, logiquement, ne firent que profiter de ses leçons, sauf à briser ensuite les liens du formalisme traditionnel.

L'université de Louvain, par contre, était devenue insensiblement cartésienne, et elle avait donné à S. Augustin le pas sur Aristote ([1]) ; mais les disputes théologiques et philosophiques y dégénérèrent de plus en plus en subtilités ; tout y était sec, abstrait, pédantesque ; elle perdit de jour en jour de son influence ; l'enseignement des Jésuites, plus mondain et plus varié, resta, jusqu'à la dispersion de l'ordre, meilleur que le sien. — A Liége, lorsque les princes-évêques reprirent sérieusement la direction de leur séminaire, les cours de philosophie y furent à peu-près calqués sur ceux de Louvain : la doctrine péripatétique des *accidents absolus* fut repoussée ; on continua de considérer les corps de la nature comme composés de matière et de forme, mais on fit de la matière

([1]) Th. Juste, *ouv. cité*, p. 130.

quelque chose de positif, une substance distincte de l'esprit, en ayant soin d'ajouter toutefois, contre les exagérations du cartésianisme, que l'*étendue* ne doit pas plus être confondue avec la matière que la *pensée* avec l'esprit ; quant à la forme, on déclara nettement, avec Descartes, qu'elle n'était point la substance au sens péripatétique (1), mais qu'elle consistait dans l'ensemble des modifications mécaniquement subies par la matière (grandeur, figure, situation, mouvement ou repos, principalement des parties insensibles) ; dans l'explication du système du monde, on penchait pour Copernic, mais on n'osait se prononcer entre Descartes et Newton ; on admettait enfin les quatre éléments des anciens, et l'on expliquait les phénomènes météorologiques par leurs diverses combinaisons. Telle fut notamment la substance des cours des professeurs *Gabriel Laruelle* et *P. Jos. Falise*, qui enseignèrent la philosophie au séminaire épiscopal, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les Jésuites se trouvaient dépassés, mais l'horizon restait étroit, et tout se résolvait encore en formules. J'en dirai autant des cours qui se donnaient dans les abbayes et les couvents de toute espèce. Et je puis ajouter qu'il faut du courage pour pénétrer dans ce capharnaüm de banalités et de concessions timides faites à tous les systèmes, pour se faire un doux oreiller. Hélas ! le traité de *Métaphysique* publié en latin, il y a une quarantaine d'années (2), à l'usage du séminaire de Liége, ne

(1) Plus de difficulté dès lors, relativement au dogme de la transsubstantiation.

(2) Liége, v^e Duvivier, 1822, in-12.

s'élève guère lui-même au-dessus de ce niveau [1]. C'est une doctrine sèchement dogmatique de l'être, de ses propriétés et de ses espèces, reposant sur l'identité de l'être et de la possibilité pure, et supposant *à priori* l'éternité en Dieu de toutes choses en tant que purement possibles, c'est-à-dire en tant que possédant des attributs non contradictoires ; quant au premier principe, qui réalise ces possibles selon sa volonté, mais en raison de sa sagesse et de sa perfection, son existence nous est garantie par l'idée même que nous avons d'un être parfait, ainsi que l'avait déjà montré S. Anselme. Ces propositions et les conséquences qu'elles entraînent, plus ou moins empruntées à l'ontologie et à la théodicée de l'école de Leibniz, sont admises comme certaines à la suite de la réfutation de toutes les objections qu'on peut prévoir, et en vertu de la légitimité des *criteria* dont la *Logique* a démontré la valeur ; la méthode et la plupart des termes en usage dans l'École sont conservés, et l'on ne se demande pas un instant si, et jusqu'à quel point, nous pouvons passer de l'ordre de nos idées à l'ordre des choses, et si les définitions que nous formons en vertu des données perçues, portent légitimement sur ce qui existe, ou seulement sur nos conceptions et sur le sens que nous attachons aux mots.

Je ne releverai ni les cercles vicieux ni les pétitions de principe où tombe inévitablement une philosophie qui

[1] Les questions cosmologiques y sont entièrement laissées de côté, et le plan de l'ouvrage diffère complètement de celui des anciens cours. Ce plan est à-peu-près le même, au surplus, que celui de toutes les *Métaphysiques* publiées depuis Wolff.

n'a pas l'air de se douter des questions préalables ; le temps en a fait justice. Reconnaissons seulement qu'avant la création de l'université de Liége (1817), l'enseignement de la philosophie spéculative, tour-à-tour concentré, en cette ville, dans les mains des Jésuites et du clergé séculier, ne fut guère propre à exercer, directement ou non, une influence féconde [1], et resta aussi étranger qu'il put au mouvement général des idées. Plus tard, quand le nom de Lamennais retentit, il ne fut plus possible de se traîner ainsi terre-à-terre ; mais alors le clergé, mal préparé et par conséquent imprévoyant, se jeta étourdiment dans les bras du nouveau maître, puis il revint sur ses pas avec effroi. Cette surprise et les déceptions dont elle fut suivie finirent cependant par lui rendre suspecte la solidité de la vieille métaphysique et des procédés scolastiques... Mais j'ai résolu de m'arrêter, dans cette esquisse, au seuil de notre époque.

La jeunesse laïque ne rapporta guère des universités de Louvain, de Reims ou de Cologne, pendant la période que nous venons de traverser, des idées plus avancées. Les études spéculatives, au surplus, n'ont jamais joui d'une grande vogue à Liége ; les abeilles de cette grande ruche industrielle ont bien d'autres préoccupations. En dehors des écoles, de loin en loin, sous l'ancien régime, on y a vu apparaître un penseur ; encore, presque toujours, ce penseur est-il plutôt un curieux de

[1] L'enseignement de la dialectique fut rayé, en 1774, du programme des cours du *Grand Collége* de Liége (ancien collége des Jésuites) ; il avait dégénéré en subtilités ; on le considérait comme n'étant propre qu'à fatiguer sans profit l'intelligence des élèves.

la nature qu'un philosophe proprement dit. Touche-t-il si peu que ce soit à des problèmes qui pourraient intéresser le dogme, il recule comme s'il avait marché sur un serpent, il s'épuise en protestations de dévouement à l'Eglise. Mais il s'élève volontiers jusqu'aux principes de la science transcendante, lorsqu'il ne s'agit que de sonder les systèmes du monde visible. C'est principalement parmi les médecins que je trouve, ici, quelques individualités saillantes. Avant de m'occuper de ceux qui popularisèrent à Liége les idées de Robert Fludd et de Van Helmont, je ferai brièvement connaître, en manière d'épisode, le *Parvum naturæ speculum* de N. du Chasteau, de Chênée, docteur en philosophie et en médecine et licencié en théologie [1], dont le penchant pour les réformateurs de la philosophie et des sciences n'est nullement dissimulé.

Le louable dessein de l'auteur est d'expliquer, par des causes purement intelligibles, les divers phénomènes de la nature et les transformations des corps. — Je ne viens, dit-il, ni renverser ni innover quand même; sans doute je considère comme des chimères les formes substantielles et les qualités occultes de la philosophie vulgaire; mais je n'ai pas l'honneur d'avoir exposé le premier les idées que je défends; et quant à ces termes traditionnels, qu'on les conserve, si l'on veut, pourvu qu'on leur donne un sens raisonnable. A qui me rattachera-t-on? Peu importe : la question est de savoir si je dis vrai...

Avant tout il s'agit de noter soigneusement les sources

[1] Liége, G. H. Streel, 1673, in-12.

de nos erreurs. Le docteur du Chasteau ne paraît nullement étranger aux écrits de Descartes et même à ceux de Bacon. Il écarte, avec celui-ci, les divers *fantômes* qui viennent tour-à-tour obscurcir à nos yeux le soleil de la vérité. Un grand nombre de termes sont équivoques; de là, très-souvent, deux interlocuteurs se trouvent placés, sans le savoir, dans la discussion, à deux points de vue différents. Point de difficulté à l'égard des mots qui désignent des choses existantes, comme le *feu*, le *bois*, la *pierre*; mais quand on dit le *roi*, le *père*, le *fils*, la *table*, le *livre*, *grand*, *petit*, etc., on énonce des idées dont la formation a nécessité des comparaisons, des jugements, en un mot une opération intellectuelle préalable; et ces mots désignent non pas ce qui existe, mais la manière dont nous concevons ce qui existe. C'est surtout quand il s'agit de ce dont la connaissance n'est point également distincte pour tous les hommes, qu'il faut prendre garde aux définitions. Qu'est-ce que l'*âme*, par exemple, et peut-on parler de l'âme des brutes au même titre et dans le même sens que de l'âme humaine ? Que d'erreurs dans la philosophie vulgaire, provenant de l'abus des définitions ! (1) —Mais nos aberrations proviennent aussi d'autres sources : l'amour de la vérité a lui-même ses excès et ses dangers ; nous nous félicitons de nos découvertes avant d'avoir vérifié l'exactitude de nos observations ; nous marchons en avant sans nous préoccuper des objections et des

(1) «Les hommes s'imaginent que leur raison commande aux mots; mais qu'ils sachent que les mots, se retournant pour ainsi dire contre l'entendement, lui rendent les erreurs qu'ils en ont reçues. » Bacon, *Nouvel organum*, l. I, n° LIX. (Ed. F. Riaux).

lacunes, et nous oublions sans cesse que, pour être sûrs de ne pas nous tromper dans l'explication d'un seul fait, il nous faudrait connaître toutes choses, puisque toutes les parties du système de l'univers dépendent l'une de l'autre. — Les préjugés de notre enfance, l'influence de ce que nous avons entendu dire avant de réfléchir par nous-mêmes, sont encore autant d'obstacles à vaincre. Les péripatéticiens affirment qu'il n'y a rien dans l'intelligence qui ne vienne des sens, et ils reconnaissent malgré eux l'existence de faits qui n'ont rien de sensible ; seraient-ils par hasard doués d'un sixième sens dont les profanes sont privés ? — Viennent ensuite les opinions accréditées, par exemple la croyance à l'infaillibilité du *prince des philosophes ;* l'École imite en ceci le peuple ignorant et attaché à ses mille superstitions. — Ajoutez la paresse des esprits, même de ceux qu'aiguillonne la plus vive curiosité : on veut tout savoir, mais on ne se donne pas la peine de travailler pour apprendre. — Enfin le témoignage des sens doit être incessamment contrôlé, car chacun voit les choses dans des conditions et sous des faces différentes, et l'on est exposé à se tromper grossièrement, lorsqu'on juge que les choses sont telles qu'on les perçoit : est-ce que le bâton plongé dans l'eau est réellement brisé parce qu'on le voit tel ? — On ne saurait donc être trop prudent ; on ne saurait trop faire attention à la diversité des tempéraments et des humeurs qui déterminent nos propensions individuelles, et nous portent à juger différemment des mêmes choses. — Il est donc nécessaire, avant d'aborder l'étude des sciences et surtout celle de la philosophie, de s'édifier pleinement sur la nature des précau-

tions à prendre, c'est-à-dire de tracer les règles d'une bonne et saine *méthode*.

Cette méthode n'est autre que celle de Descartes, et les principes dont elle constate la certitude ne sont autres que ceux auxquels s'est attaché Descartes. Le docteur du Chasteau va au-devant des critiques au nez fin, qui ne demanderaient pas mieux, après avoir fait cette découverte, que de lui chercher noise. Il se reconnaît franchement convaincu par les démonstrations *du plus noble des philosophes*, et les persécutions dont Descartes a été l'objet ne l'empêcheront pas de répéter après lui ce qu'il croit être la vérité (1).

Du Chasteau n'a du reste en vue, dans son petit livre, que le monde extérieur, les merveilles de la nature. Dans une courte introduction sur nos moyens de connaître, il établit nettement l'opposition de l'âme et du corps, et en même temps leur dépendance intime ; il a soin d'ajouter que l'âme intervient comme le corps dans la sensation, si rien ne s'y oppose ; et il expose ensuite, en véritable cartésien, les trois moments de la sensation, de la perception et du jugement. Les animaux sentent, mais ils ne perçoivent ni ne jugent comme l'homme ; en revanche, ils ne sont point exposés à l'erreur, qui du reste ne réside que dans nos jugements ; car nos perceptions ne nous trompent point par elles-mêmes, *ou du moins très-*

(1) *Philosophorum nobilissimus, cui unicè veritas odium peperit, quæ omnibus apud vulgum parere solet, non secùs ac familiaritas contemptum et obsequium amicos.* — Je n'ai pu mettre la main sur un volume rédigé par un curé du nom d'*Ansillon*, et où il doit être question de la persécution du cartésianisme à Liége. L'existence de ce livre m'a été signalée par un savant historien liégeois, M. L. Polain.

rarement. Mais ce serait s'égarer volontairement que de prétendre acquérir, par la voie des sens, la connaissance de ce que les choses sont en elles-mêmes, et des raisons dernières de leurs mouvements. Les éléments primitifs des corps sont si subtils qu'ils échappent à toute perception; la raison seule ou l'intelligence peut essayer de pénétrer jusqu'à eux. Gardons-nous donc de demander aux sens ce qu'ils ne peuvent nous donner, et ne nous arrêtons, dans la recherche de la vérité, qu'au moment où nous serons parvenus à ramener les faits sensibles à des idées inhérentes à la nature même de notre intelligence ([1]). Ne prétendons point, enfin, reproduire dans l'ordre de nos pensées l'ordre même de la création ([2]); notre intelligence ne saurait, comme celle de Dieu, embrasser l'univers dans son ensemble et dans tous ses détails à la fois; la démonstration sera rationnellement suffisante, si, pour parler avec Aristote, elle aboutit à des conclusions *possibles* ([3]).

Ces réserves étant faites, du Chasteau assimile les œuvres de l'industrie humaine à celle de la nature, un peu gratuitement, comme Descartes l'avait fait lui-même; il répudie par là les qualités occultes, les sympathies et les antipathies, etc.; mais il est fatalement conduit à la théorie de l'automatisme. Une fois le principe des anciens admis dans le sens de la loi d'inertie : *tout ce qui est mû reçoit d'autrui*

([1]) Cartes. *Princ. philos.*, p. II, n° 3.

([2]) Est-ce une vague allusion à Spinoza? J'en doute; l'*Ethique* ne parut qu'en 1677. Cependant les principes de ce livre étaient connus depuis longtemps des amis de l'auteur.

([3]) Descartes ne parle pas autrement, mais il ne cite pas Aristote. *Princ. philos.*, p. IV, n° 204.

l'impulsion qui le meut ; une fois la matière considérée purement et simplement comme étendue, la science de l'Univers se réduit à la mécanique. — Les chapitres du *Parvum speculum* consacrés aux principes des choses matérielles, à l'espace, qui n'est distinct des corps que dans nos conceptions, et à l'impossibilité du vide, ne sont que la reproduction, en peu de mots, des propositions fondamentales du livre des *Principes* de Descartes. Le mouvement est imprimé à la matière par la fameuse *chiquenaude* de Pascal [1] ; il est naturellement rectiligne, et les déviations de la ligne droite sont produites par la rencontre des différents corps qui sont mis en mouvement. Bien que les corps passent tour à tour du mouvement au repos, et réciproquement du repos au mouvement, la quantité générale du mouvement reste la même ; il y a toujours compensation ; les créatures sont passives, elles ne sauraient s'arrêter d'elles-mêmes, et d'autre part il leur serait aussi impossible de produire spontanément un degré quelconque de mouvement, que de donner l'existence au moindre atome. L'essence de la matière étant toute dans l'étendue, la matière en elle-même est une et indifférente ; mais le mouvement, inégalement imprimé à ses diverses parties, les diversifie et donne lieu à toutes les formes que nous observons dans les corps. Du Chasteau formule la théorie

[1] On peut ne pas être de l'avis de Descartes ; mais il faut avouer que Pascal ne l'a point compris lorsqu'il a écrit (*Pensées*, I, art. IX, n° 41) : « Je ne puis pardonner à Descartes : il aurait bien voulu, dans toute sa » philosophie, pouvoir se passer de Dieu ; mais il n'a pu s'empêcher de lui » faire donner une *chiquenaude*, pour mettre le monde en mouvement ; » après cela, il n'a plus que faire de Dieu. »

des tourbillons et celle des trois éléments de Descartes (le fluide subtil dont le soleil et les étoiles fixes sont faits; les *boules* répandues dans l'espace et formant le ciel transparent; enfin les particules de figures diverses dont l'agglomération produit les masses opaques de la terre, des planètes et des comètes). Cet exposé de la physique céleste se rapproche assez des idées de Malebranche (1) que du Chasteau ne pouvait connaître, du reste, à l'époque où il fit paraître son traité.— Avant d'aller plus loin, je dois faire une remarque. Notre philosophe, comme on l'a vu, ne dissimule en aucune façon ses sympathies; mais si l'on trouve dans son livre une allusion bien claire à Descartes, on n'y rencontre nulle part ni le nom de ce réformateur ou de quelqu'un de ses partisans, ni une citation quelconque de leurs ouvrages. Platon, Lucrèce, Virgile, Sénèque et S. Augustin, mais surtout Aristote, témoignent seuls de l'érudition de du Chasteau : je laisse de côté quelques passages de l'*Uranométrie* de Philippe Lansberg, contenant des notions positives. Ce qui semblera surtout piquant, c'est que l'approbation du livre, datée du 19 février 1672, porte la signature d'un jésuite, *Jean Dormerus*, délégué à cet effet par *Ernest* baron *de Surlet*, vicaire-général de Liége. Le fait est d'autant plus digne d'être noté, qu'il constitue une exception, puisqu'il y avait à Liége des examinateurs synodaux, spécialement chargés de l'*imprimatur* (2). Et c'est précisément

(1) Bordas-Demoulin a très-bien marqué, sous ce rapport, les nuances de doctrine qui séparent Malebranche de Descartes. (*Le Cartésianisme*, t. I, p. 229 et suiv. — Cf. *Bouillier*, t. I, ch. VIII et IX).

(2) Les livres de cette époque portent les noms de François Zutman et de Henri Werpen, examinateurs synodaux.

un traité de philosophie cartésienne qui se trouve soumis à la censure d'un jésuite et déclaré par lui ne rien contenir de contraire à la foi catholique ! Le mot d'ordre n'était donc point encore donné ; et en effet, la tempête ne se déchaîna que quelques années plus tard, lorsque les Jésuites crurent découvrir une secrète analogie entre les idées de Descartes et celle de Port-Royal, et qu'ils jugèrent sa théorie de la substance favorable à l'hérésie de Calvin. Les incertitudes qui subsistèrent ainsi pendant un certain temps font comprendre le fait cité plus haut, de la dédicace de thèses évidemment cartésiennes à ce même Jérôme de Vecchy, qui avait commencé par dénoncer la philosophie nouvelle. Le livre de du Chasteau appartient à cette première période de réaction ; on citerait également en France quelques Jésuites cartésiens, dans le cours des mêmes années.

Pour peu qu'on soit au courant des principes métaphysiques qui servent de base à la physique de Descartes, on reconnaîtra qu'il n'y a rien de bien neuf dans le *Speculum* de du Chasteau ; c'est un résumé simple et clair du traité des *Principes*, sans autre prétention que celle de contribuer à dissiper les vieux préjugés, en leur opposant des propositions légitimées par une méthode rationnelle. Je n'ai analysé les premiers chapitres de ce petit volume que pour montrer d'une part combien il est décidément cartésien, et de l'autre, avec quelle précaution l'auteur procède cependant, comme s'il avait pressenti un danger. Il serait superflu de le suivre dans ses explications de la nature et du mouvement des astres, des différents états des corps, du sec et de l'humide, du chaud et du froid, des lois de la pesanteur,

de la propagation de la lumière et de la nature des couleurs. L'ouvrage se termine par une étude sur les éléments dont notre globe est composé, c'est-à-dire sur les quatre éléments des anciens. L'auteur suit jusqu'au plan du livre de Descartes; il passe en revue les phénomènes physiques de toute nature, et ne manque jamais de faire ressortir l'inanité des théories de l'École, dont le propre est, dit-il, de rendre plus obscur tout ce qu'elles veulent élucider. L'attraction magnétique, les propriétés électriques de l'ambre jaune sont des faits tout naturels, dûs à la correspondance des pores de l'un des deux corps en présence, avec les particules émanant de l'autre [1]. Il ne voit même rien d'extraordinaire dans les effets merveilleux qu'on attribue à la poudre de sympathie, qui guérit les blessures à distance; et il ne trouve pas, enfin, que si les blessures d'un cadavre se rouvrent et redeviennent saignantes en présence de l'assassin, il y ait lieu de crier au miracle. Nous saurons tout à l'heure pourquoi du Chasteau, écrivant à Liége, choisit de préférence des exemples de ce genre. Pour conclure, il s'exalte devant la simplicité admirable des lois de la nature; il insiste sur l'ineptie de ceux qui, ne contemplant le monde qu'avec les yeux du corps, et ne pouvant le comprendre, parce qu'ils ne s'élèvent pas jusqu'à la région des principes, imaginent des mystères pour justifier leur paresse et dissimuler leur ignorance; enfin, il tire de ces considérations mêmes un argument en faveur du spiritualisme, qu'il proclame fermement, en renvoyant aux pédants de l'École le principe qu'*il n'y a dans l'intelligence*

[1] Théorie des *Cribles*.

que ce qui y est venu par les sens. N'admettant pas cependant que nous pouvons tout connaître, il déclare en concluant que toute lumière vient de Dieu, et comme Descartes, il soumet humblement son œuvre au jugement de l'Église catholique.

Le résumé de du Chasteau fut, à Liége, une apparition isolée, et il est même douteux qu'il y ait eu du succès. Aucun contemporain n'en mentionne l'existence, et l'on ne sait absolument rien de son auteur (1). Le cartésianisme étant devenu suspect aux Jésuites, ou du Chasteau se crut obligé d'être prudent, de quitter le pays peut-être, ou son livre moisit dans les greniers du libraire. Aucune circonstance ne pouvait le favoriser : tout autre fut le sort de quelques écrits également dûs à des médecins de Liége, et qui eurent le double avantage d'être regardés comme indifférents par les théologiens en dispute, mais comme très-intéressants au contraire par le public, toujours avide des doctrines dont il entrevoit l'application à ses intérêts immédiats.

(1) Toutes les recherches de M. Ul. Capitaine, dont l'érudition bibliographique est bien connue, ont été vaines. (V. son excellent travail intitulé : *Bibliographie des médecins liégeois*, dans les *Annales de l'Institut archéologique liégeois*). C'est à l'obligeance inépuisable de ce zélé bibliophile que je dois la connaissance du *Parvum speculum* (dont il possède un exemplaire peut-être unique), et de la plupart des pièces rares qui m'ont servi dans ce travail.

III

Les idées des théosophes se propagèrent parmi les médecins et les chimistes, pendant la dernière moitié du XVIe siècle et la première de l'âge suivant, avec une promptitude et une facilité qui s'expliquent, lorsqu'on fait attention au peu de connaissance que les savants avaient alors de la nature, et à la confiance à peu près générale qu'inspiraient encore les visionnaires de toute espèce. Les dogmes kabbalistiques justifièrent et multiplièrent, dans des conditions nouvelles, les qualités occultes; le monde physique se peupla de démons ou d'émanations divines; les préjugés les plus grossiers passèrent à l'état de vérités démontrées, grâce aux grands mots de *sympathie* et d'*antipathie*. Tout un nouveau système de médecine se développa sous ces influences; insensiblement la chimie, grâce surtout à Van Helmont, prit à cet égard la place de l'art spagyrique; mais le profit qui pouvait en résulter pour la science se trouva longtemps contrebalancé par la substitution de nouvelles erreurs aux anciennes. La chémiatrie devint une exploitation; ses recettes servirent à faire de nombreuses dupes. Le Dr Hoefer a bien raison de dire que « le chevalier *Digby*, *Rattray*, médecin de Glasgow, et plusieurs « autres charlatans, débitant aux crédules leur poudre de « sympathie, — d'où vient peut-être la locution vulgaire,

« *jeter de la poudre aux yeux* (1), — méritaient la répro-
« bation de toutes les facultés. »

La sympathie et l'antipathie étaient, pour les Péripatéticiens, des qualités occultes ; pour Paracelse et ses adeptes, elles procèdent des émanations divines, et manifestent, par la correspondance du macrocosme et du microcosme, l'unité et l'harmonie du plan de la création. Centre de l'univers, l'homme réunit en lui les propriétés de tous les êtres qui l'entourent ; il y a un rapport de concordance entre les principes dynamiques de chacun de nos organes et les esprits qui vivifient toutes choses ; car au point de vue de ces écoles, nous le savons déjà, rien n'est absolument inerte. De cette concordance dérive pour l'homme la possibilité d'exercer un pouvoir magique ; le sorcier, l'enchanteur est celui qui dirige en mal ou en bien ces esprits mystérieux que la science lui dévoile ; il peut les évoquer et les prendre à son service ; *il fait la pluie et le beau temps ;* seulement c'est au prix du salut de son âme, puisqu'il ose en définitive substituer sa volonté et son action aux desseins de la divinité. Sans pousser les choses aussi loin que le docteur Faust ; sans songer à *nouer l'aiguillette* ou à opérer des *envoûtements* (2), et sans penser se livrer le moins du monde à des pratiques sacrilèges, les médecins dont les œuvres ont été réunies dans le *Theatrum sympatheticum* déclaraient possibles les *cures à dis-*

(1) *Peut-être ;* car cette expression présente une image si naturelle, qu'elle s'explique très-bien sans qu'on ait besoin d'avoir recours à la poudre de sympathie. Si l'ingénieux *Génin* vivait encore, ce serait une question à lui soumettre, pour ses *Récréations philologiques.*

(2) V. *la Sorcellerie,* par M. Ch. Louandre. Paris, 1853, in-12.

tance, au moyen d'une certaine poudre, mise en rapport avec quelque objet ayant appartenu à la personne malade : Paracelse, avant eux, avait déjà inventé, pour les blessures, l'*unguentum armarium* (1). Le blessé avait beau être éloigné ; rien de plus aisé que de le guérir, si l'on avait sous la main l'arme homicide. Frottée du précieux onguent, elle se mettait à suer du sang, preuve que le patient était encore en vie ; on la maintenait ensuite dans une tiède atmosphère, jusqu'à complète efficacité du remède ; le blessé ressentait le contre-coup de tout ce que subissait l'arme, et si par malheur on la laissait refroidir, ses douleurs recommençaient. Les chémiâtres défenseurs de ces procédés repoussèrent toutefois, de plus en plus, toute solidarité avec les anciens magiciens ou sorciers ; ils prétendirent justifier leurs cures par des théories purement physiques ou philosophiques (2). La théorie des *cribles*, dont j'ai parlé à propos de Descartes, joue un grand rôle dans ces explications. Descartes lui-même, au surplus, paya un tribut aux idées de son temps ; son École repoussa bien loin les chimères et les démons des alchimistes, mais au lieu de renoncer à leurs hypothèses, elle essaya seulement de les ramener à des faits naturels. Les médecins des Pays-Bas surtout, répudiant les anciens systèmes, répan-

(1) On en trouve la recette, ainsi que celle de la poudre de sympathie, jusque dans des écrits de la fin du siècle dernier. V. Hübner, *Natur-, Kunst-, etc.-Lexicon*, édition de 1762, in-8 (t. II du *Real-Conversations Lexicon*), art. *Pulvis sympatheticus* et *Waffensalbe*. Notre lexicographe croit sincèrement aux cures sympathiques, mais il fait ses réserves quant à l'onguent des armes. On en pensera, dit-il, ce qu'on voudra.

(2) Cf. *Morhofii Polyhistor*. Lubeck, 1732, in-4°, t. II, l. II, part. I, ch. VII (*De qualitatibus occultis*), p. 305.

dirent au loin des écrits où toutes les maladies étaient attribuées au mélange des molécules des humeurs, à l'effervescence, à la précipitation, à la distillation des éléments chimiques ([1]). Les modes les plus bizarres de guérison pouvaient très-bien, avec une théorie si arbitraire, ne point passer pour chimériques ; un nouveau champ s'ouvrait aux étranges conjectures ; on sait que Descartes, par parenthèse, ne répugnait nullement aux idées du fameux chambellan anglais Kenelm Digby, qui cherchait l'élixir d'immortalité ([2]).

Avant de revenir sur les rapports de Descartes avec les chémiâtres, je dirai quelques mots des discussions que soulevèrent les annonces de guérisons par la poudre de sympathie.

Rodolphe Goclenius, professeur à l'Université de Marbourg, le même dont le nom s'est conservé parmi les logiciens ([3]), avait mis au jour, dès 1617, un traité de la cure magnétique des blessures, que le P. Roberti, jésuite ardennais ([4]), s'était cru obligé de combattre avec une violence extrême. Goclenius reconnaissait qu'il avait recours à la magie ; mais qui dit magie, ajoutait-il, ne dit pas toujours imposture ([5]). Il repoussait tout soupçon de superstition ; il citait Platon, Cicéron, Pline, Galien et J.-B. Porta pour justifier sa définition de la magie natu-

([1]) V. Sprengel, t. V, ch. 1 et 4.

([2]) Je me hâte d'ajouter qu'il n'approuva jamais personnellement les remèdes sympathiques (*Epist.*, II, 97). Mais l'exemple de du Chasteau prouve qu'on pouvait strictement les concilier avec le cartésianisme.

([3]) Le Sorite progressif s'appelle aussi *Goclénien*.

([4]) Né en 1559 à S. Hubert en Ardennes.

([5]) *Theatrum sympatheticum*, éd. de 1662, in-4°, p. 223.

relle, simple exploration et mise en œuvre des forces cachées de la nature ([1]). Le vulgaire a recours à l'intervention des démons, dès qu'il ne comprend pas ; le sage est à l'abri de ces erreurs ; la contemplation de l'univers lui révèle le sens des prodiges les plus extraordinaires en apparence, — lorsqu'il a constaté cette grande loi universelle des sympathies et des antipathies, qui n'est autre chose que la loi divine de l'ordre. Partant de là, et pensant avoir esquivé tout reproche quant à ses principes, Goclenius attaquait les *sensualistes*, distinguait soigneusement les procédés de la magie naturelle des abominables pratiques de la goëtie et de la nécromancie, et passait de la théorie aux exemples. Les anneaux magiques, à partir de celui de Gygès, les talismans et les amulettes trouvaient grâce devant lui ; il attribuait des vertus singulières aux images peintes ou sculptées, à certaines pierres, à certaines drogues, et il estimait ainsi, péremptoirement démontrée, la vertu mirifique de son onguent. — Roberti, en présence de cette logique et de ces billevesées, n'avait pu contenir son indignation, et il n'avait pas eu de peine à montrer que le livre de son adversaire n'était qu'un tissu de contradictions ; au fond, selon lui, ces prodiges opérés par la magie naturelle étaient dûs au démon, lié par un pacte avec ceux qui les vantaient. Goclenius était décidément convaincu d'idolâtrie, de divination, de nécromancie même ; c'était tout simplement un blasphémateur. — Goclenius reprit la parole dans sa *Synarthrosis magnetica*, et s'efforça d'accabler de son éru-

([1]) *Ib.*, p. 180, 181.

dition et de ses arguments *ad verecundiam* l'ardent polémiste ; puis, ramassant toutes ses propositions comme en un faisceau, il formula tout un corps de doctrine sur les rapports du ciel et de la terre. Il n'y a pas seulement des actions visibles, mais il y a des actions cachées, qui s'effectuent par l'intermédiaire de l'âme du monde, lien de toutes choses, véhicule qui transporte, jusque dans les corps terrestres les plus grossiers, les effluves des astres ; si bien qu'il y a dans chaque corps une vertu secrète, indépendamment de sa qualité spécifique, vertu qu'il tient de la constellation même à laquelle il est soumis ; or cette vertu se révèlera quand, par une préparation habile, on disposera la matière à recevoir la forme qui lui convient ; l'âme générale servant de *medium*, le résultat de l'opération pratiquée ici se fera sentir là, si toutes les conditions ont été remplies. Voilà le sympathisme, l'astralisme, le magnétisme : qu'y a-t-il là de diabolique ? — Le P. Roberti ne se tint pas pour battu : il répondit par un gros livre, où Goclenius fut dès la première page assimilé à Paracelse, aux Rose-Croix, aux partisans de la baguette divinatoire, taxé de palinodie, et dénoncé aux universités de Marbourg et de Giessen. Je n'analyserai pas le *Goclenius Heautontimorumenos*, quelque curieux que soit cet ouvrage ; à part le soupçon d'un pacte conclu avec le diable, je dirai seulement que la raison, sinon la modération, était du côté du Jésuite, et que les cures magnétiques commençaient à devenir suspectes, lorsque J.-B. Van Helmont descendit lui-même dans la lice.

Le *fait* n'est pas en question, dit-il : on guérit à distance au moyen du magnétisme ; c'est incontestable. Mais

la *cause* est inconnue, et là-dessus roule tout le débat, le médecin prétendant que cette cause est naturelle, le théologien soutenant qu'elle est satanique. Mais cette dernière assertion, reprend Van Helmont, est toute gratuite. Le P. Roberti devrait savoir à quoi s'en tenir sur le magnétisme, qui n'est pas chose nouvelle. On oppose Aristote à Goclenius; mais peut-on admettre sérieusement, aujourd'hui, la doctrine d'Aristote sur la matière? » Le magnétisme est une qualité céleste, analogue aux influences des astres; les distances lui sont indifférentes, et elles importent aussi peu à l'onguent magnétique, objet de la discussion. » Van Helmont défend ensuite la mémoire de Paracelse, trouve de nobles paroles pour rappeler à son adversaire l'indulgence dont tout homme a besoin, et joint à ses conclusions une profession de foi explicite ([1]). — Roberti fut amer et déclamatoire dans sa réponse, mais malgré cela, et quoiqu'il eût affaire à forte partie, il l'emporta par sa dialectique ([2]). Van Helmont avait présenté quelques observations fort justes; mais comme je l'ai dit ci-dessus, son adversaire avait trouvé le défaut de la cuirasse. Les docteurs de Douay se prononcèrent en faveur de Roberti, et déclarèrent que les cures magnétiques opérées *par des moyens naturels* étaient des chimères incompatibles avec la saine médecine. Van Helmont ne paraît pas avoir insisté; mais le Paracelsisme ayant fait le tour de l'Europe, le débat se ralluma dans plusieurs contrées; le P. Kircher, Daniel Sennert et G. Naudé formulèrent des objections;

([1]) Ibid., p. 463-507.

([2]) Le ton de Roberti est quelquefois celui d'un énergumène, bien qu'il prenne soin de se dire modéré (*Modesta responsio*. Luxemb. 1621, in-12).

vingt champions se levèrent pour défendre la médecine sympathique ; le charlatanisme s'en mêla de plus en plus ; enfin la question changea de caractère, et jusqu'au temps de Mesmer, le magnétisme ne préoccupa plus guère qu'une école particulière de médecins dont il sera parlé tout-à-l'heure.

Parmi les défenseurs les plus zélés de la poudre de sympathie se trouve un médecin liégeois, Henri Mohy ([1]), qu'il ne faut pas confondre avec son oncle, le bon curé de Hucorgne, le naïf conteur d'histoires. Témoin d'une cure merveilleuse opérée par un officier du nom d'Octave Guasco, sur la personne de François Doria, frère du vice-roi de Sardaigne, Mohy crut de son devoir de transmettre aux siècles futurs l'expression de son enthousiasme. C'était au siége de Calloo, près d'Anvers ([2]); une balle avait frappé le genou du général ; la blessure était grave. Tout l'art de Mohy et de ses confrères avait été impuissant. Guasco eut recours à la *poudre sympathique*, et la guérison fut aussi prompte, aussi radicale que celle dont Martine fit honneur, quelques années plus tard, à son ingrat de mari Sganarelle. « Non, s'écrie Mohy, je ne suis point un écrivain élégant et poli ; je suis tout couvert de la poussière des camps ; mon *style* est rouillé, ou plutôt je n'ai pour écrire que mon scalpel. Mais, cher lecteur, songe donc qu'il s'agit de l'intérêt de la vérité, et ne va pas t'imaginer que je sois ambitieux ; si je l'eusse été, j'au-

([1]) Eryci Mohy Eburonis *Pulvis sympatheticus*, dans les deux éditions du *Theatrum sympatheticum*.

([2]) En 1638, par conséquent. — La première édition de la dissertation de Mohy est de l'année suivante.

rais depuis longtemps fait gémir les presses et entretenu la popularité d'un nom déjà illustré par mes ancêtres. »

C'est avec ces allures familières que Mohy aborde l'exposition de son sujet. Il s'attache à démontrer qu'il n'y a rien de superstitieux dans une pratique où Delrio lui-même n'aurait rien trouvé à reprendre ; il fait voir que l'*action à distance* n'est pas ici plus extraordinaire, que l'action toute virtuelle du soleil sur les corps dont nous sommes entourés; il disserte sur la sphère d'activité des sympathies, beaucoup plus considérable qu'on ne se l'imagine ; il substitue les influences astrales aux qualités occultes de l'Ecole ; il dissipe les doutes que Sennert, par esprit de conciliation, avait fait naître parmi les médecins (1); enfin il invoque en faveur de sa thèse, en concluant, l'autorité même de Galien, qu'on pourrait être tenté de lui opposer.

Je crois à la sincérité de Mohy comme à celle de Van Helmont ; les doctrines paracelsistes avaient si profondément remué le monde médical, et certains faits, mal observés sans doute et objets de jugements prématurés, semblaient tellement les confirmer, que des hommes sérieux purent parfaitement admettre l'action d'influences mystérieuses dans la nature, influence s'exerçant selon des lois spéciales, inconnues du vulgaire, et donnant ainsi lieu à des résultats qui tenaient du prodige, — sans pourtant qu'il fallût avoir recours, pour les expliquer, comme les premiers théosophes, à une intervention démoniaque. Les

(1) Dans son traité *de Unguento armario*. — Cf. *De consensu chymicorum*, etc., ch. 6.

partisans de la doctrine des sympathies tombèrent sans doute, même après qu'ils se furent débarrassés des préjugés démonologiques, dans des exagérations qui donnèrent beau jeu à leurs adversaires, et les charlatans qui exploitèrent ensuite la crédulité publique, en s'appuyant sur leurs idées, contribuèrent à les rendre suspects. Mais, à tout prendre, leur idée fondamentale n'était pas aussi anti-scientifique qu'on s'est souvent plu à le prétendre. Les progrès de l'observation méthodique, dans les temps modernes, ont déjà fait tomber, à cet égard, plus d'une prévention ; leur grand tort est d'avoir été exclusifs et absolus dans leurs conclusions. Une fois affranchi de son cortége de fantômes, le paracelsisme se réduisit tout bonnement à un système de physique et de chimie, conjectural sans contredit, mais guère plus, pourtant, que le monde mécanique de Descartes et la théorie des tourbillons. Transformée par Van Helmont, cette doctrine entra même par un certain côté dans la conception du réformateur, qui lui fit perdre ses dernières traces de mysticisme, et j'ai déjà laissé entrevoir que cette union fut rigoureusement logique. Peut-être la science doit-elle regretter que Descartes n'ait pas plus complètement saisi la vérité profonde qui se cachait, dans le système de Van Helmont, sous les rêveries du visionnaire : je veux parler, encore une fois, du principe du dynanisme.

Il faut soigneusement distinguer, d'ailleurs, la médecine chimique procédant directement de Paracelse, de celle qui se développa sous l'action combinée des idées de Descartes et de Van Helmont, et qui eut pour représentant, entr'autres, le fameux Sylvius ou Deleboë, profes-

seur à l'université de Leyde ([1]). La première est tout alchimique, superstitieuse et hallucinée ; elle place encore la médication par la poudre de sympathie et par la *chrysopée* au-dessus du simple traitement chimique ; elle s'enveloppe de terreurs et de ténèbres, elle se paie de mots kabbalistiques ou plutôt elle se retranche derrière cet appareil formidable, comme les Chinois qui cherchent à épouvanter leurs ennemis en faisant précéder leurs armées de monstres en carton peint ([2]). La seconde se renferme de plus en plus dans le domaine des faits sensibles ; malheureusement, ne considérant le corps humain que comme une machine, ou comme un composé chimique dont il faut rétablir les proportions lorsqu'elles ont été modifiées par une cause quelconque, elle fait peu de cas des signes pathognomoniques, et s'abandonne, par l'effet de sa confiance absolue dans les réactifs, à toutes les témérités désastreuses que lui suggèrent ses idées spéculatives. Elle se rallie au système de Descartes précisément en ce que celui-ci a de défectueux et d'erroné ; aussi l'influence des médecins, dans notre pays, a-t-elle retardé sous certains rapports, pendant longtemps, les progrès sérieux et l'émancipation des esprits, qui y auraient été favorisés, au contraire, par la propagation intelligente des autres parties du système cartésien.

([1]) Le véritable fondateur de la clinique interne des hôpitaux.

([2]) Je citerai, parmi les innombrables ouvrages de ce genre que vit éclore la première moitié du XVIIe siècle, le *Bouquet composé des plus belles fleurs chimiques*, par *Daniel de Planis*, dit l'*Edelphe*, chirurgien du roi Louis XIII, Paris, 1629. Il serait difficile de trouver un modèle plus achevé de bizarrerie solennelle.

La théorie philosophico-médicale des sympathies avait attiré tout naturellement l'attention des savants sur les propriétés des eaux minérales. Les anciens, Vitruve et Pline en particulier, avaient déjà signalé les vertus de plusieurs sources, et leurs déclarations à cet égard avaient fait réfléchir les alchimistes du moyen-âge. Les Paracelsistes trouvèrent, dans leur doctrine des correspondances mystérieuses des êtres, une explication de ces vertus curatives. Celui qui connaîtrait tous les mixtes ou la composition de tous les corps, dirent-ils, serait assuré de guérir tous les maux. Puisqu'il y a « flux et reflux des corpuscules à leur tout, » de quoi s'agit-il en médecine, effectivement, sinon de faire refluer au corps dont elles ont été séparées les particules qui lui manquent, ou bien de dissoudre et de chasser le trop plein des substances dont l'excès lui nuit? Il n'y a rien, ici, d'incompatible avec la médecine galénique : mais Galien ignorait la chimie. C'est par cette sublime science, qui nous apprend à connaître la composition des *mixtes*, des métaux, des sels, etc., que nous discernerons ce qui convient au malade et ce qui ne lui convient pas. En analysant les eaux minérales, elle établira que les eaux tirent leurs vertus de certaines substances pareilles à celles dont sont composés les métaux, etc. (1) — Notons bien toutefois, comme fait à

(1) L'idée des corps simples, par opposition aux éléments des anciens, est plus récente. On composait alors tous les corps des quatre éléments, ou des trois principes des chimistes : *sel*, *soufre* et *mercure*. Boyle fut le premier adversaire de cette théorie. « Je voudrais bien savoir, dit-il, dans son *Sceptical chymist* (vol. III, p. 295), comment on parviendrait à décomposer l'or en soufre, en mercure et en sel ; je m'engagerais à payer tous les frais de cette opération, etc. » V. Figuier, *L'Alchimie et les alchimistes*, p. 220.

l'appui de ce qui a été dit tout-à-l'heure, que la conjonction des astres avec les éléments fut regardée comme indispensable par les médecins paracelsistes, jusqu'à l'époque de l'alliance des systèmes de Descartes et de Van Helmont.

Cette alliance, due à l'opinion de Van Helmont sur le rôle des ferments, se révèle pour la première fois à propos des sources minérales. On sait que Descartes se préoccupa des eaux de Spa, auxquelles Van Helmont, de son côté, avait appliqué tout son génie. Divisés sur la question de la possibilité des cures sympathiques, ces deux novateurs étaient faits pour s'entendre sur l'interprétation de quelques-unes des lois générales de la nature. Descartes ne pouvait admettre les *archées*, puisqu'il croyait pouvoir expliquer mécaniquement tous les phénomènes vitaux; mais la définition du *ferment* qui, selon Van Helmont, excite l'archée et lui donne l'impulsion, rentrait en plein dans son système ([1]). Elle correspondait évidemment à l'idée cartésienne de l'éther, cette matière subtile qui remplit les intervalles des gros globes, et dont les molécules sont continuellement agitées en tous sens, ce qui les empêche de former un corps dur et solide. Cette doctrine servit de base, tout à la fois, à la théorie des eaux minérales et thermales, et à la chémiatrie de Sylvius. Celui-ci, s'appuyant sur le mécanisme de Descartes, rendit compte de toutes les fonctions naturelles du corps dans le sens du philosophe français, jugea toutes les maladies

([1]) « Le ferment est un être formel et neutre, qui n'est ni substance ni accident, créé dès l'origine du monde, en forme de lumière et dispersé dans les lieux où Dieu a voulu qu'il y eût des semences propres à développer les corps. » — Chevreul, *l. c.*, p. 144.

dues à des effervescences, et poussa les choses si loin, dit plaisamment Sprengel d'après Boërhaave, qu'il rabaissa le médecin au niveau d'un distillateur ou d'un brasseur (1).

Mais les égarements mêmes des esprits systématiques sont indirectement utiles à la science. Plus on est exclusif, plus on est avide de découvertes, parce qu'on croit entrevoir une lumière qui ne brille pas encore pour les autres; on a raison ou on a tort, ce n'est point ce que je considère ici; je constate seulement que les auteurs de systèmes sont actifs par excellence; qu'ils font des recherches auxquelles on ne se livrerait guère si l'on ne poursuivait passionnément un but, et que chemin faisant, ils tombent parfois à l'improviste sur des faits remarquables et imprévus, dont la révélation devient ensuite leur plus beau titre de gloire. Si la chémiatrie fut combattue avec raison par Boërhaave et par Hoffmann, elle favorisa néanmoins les progrès de la chimie et de la pharmacie; et d'autre part, Van Helmont, amené par son système à étudier les eaux minérales et thermales, trouva l'occasion de rendre à la science un service des plus signalés, en découvrant les propriétés de différents gaz. Ceci ne sort pas tellement de mon sujet que je ne puisse m'y arrêter un instant.

On sait combien l'empoisonnement des puits, surtout à l'époque des guerres de religion, fut une croyance répandue

(1) *Hist. de la médecine*, t. V, p. 64. — Le mécanisme de Descartes, entendu à la lettre, donna lieu plus tard à une réaction contre le système chimique, qui admettait au moins la fermentation. L'école intromathématique ne fut pas moins exclusive que celle dont je viens de parler; on l'a caractérisée en disant qu'elle a voulu borner le rôle du médecin à celui d'un conducteur de machines.

dans les classes populaires ; plus d'une victime innocente expia cruellement l'ignorance générale. Or, ce qui avait principalement fait concevoir cette idée, c'étaient « les accidents d'asphyxie occasionnés par la présence d'airs ou de gaz irrespirables accumulés au fond de certains puits. Ce genre de mort si prompt, et ne présentant sur le cadavre aucune lésion apparente, ne manquait jamais de frapper de stupéfaction l'esprit crédule et superstitieux des hommes du moyen-âge. L'asphyxie ne pouvait être que l'œuvre du diable, ou l'effet d'un poison subtil et violent, inventé par les juifs ou les alchimistes (1). »

Van Helmont, par sa théorie du gaz, vient absoudre les fantômes, les juifs et les alchimistes. Ce ne sont pas eux qui tuent l'ouvrier dans les mines ou le vigneron dans ses celliers, ce sont les gaz (2). « Rien, dit-il, n'agit plus promptement sur nous que le gaz, comme le démontrent la Grotte des chiens et l'asphyxie par les charbons. » La raison en est que l'*esprit vital* de l'homme, qui produit la respiration, la pulsation des artères, la contraction musculaire et la force nerveuse, est lui-même de la nature du gaz (3). « Il en est fort promptement affecté, à cause de leur mutuelle et facile conjonction (4). »

Van Helmont a connu l'acide carbonique, auquel il donnait le nom d'*esprit sylvestre*. Il se faisait une idée toute particulière de l'essence du gaz. Je laisse parler

(1) Hoefer, *Hist. de la chimie*, t. II, p. 91 et suiv. — Cf. les *OEuvres de Bernard de Palissy*. Paris, 1777, in-4°, p. 245.

(2) Hoefer, *ibid.*, t. II, p. 144.

(3) Id. *ibid.*, t. II, p. 153.

(4) Van Helmont, *OEuvres*, etc., 1re partie, ch. XV, p. 102.

M. Chevreul : « Que signifiait l'épithète de *sauvage* donnée à l'esprit qu'il désignait par le mot nouveau *gaz*? Elle exprimait la propriété qu'il attribuait à cet esprit de ne pouvoir être coercé, c'est-à-dire renfermé dans un vaisseau. Il convient d'autant plus d'insister sur cette manière de voir, que Van Helmont distinguait le *gaz* de l'*air atmosphérique*, auquel il reconnaissait la propriété d'être coercé. On ne peut douter qu'il la lui reconnaissait en effet, quand on lit la description d'une expérience dans laquelle une chandelle allumée placée sous une cloche d'air renversée sur l'eau, diminue le volume de cet air et finit par s'éteindre. *D'après ces faits, l'air atmosphérique n'était donc pas un gaz pour Van Helmont*. S'il était vrai, comme il le croyait, que celui-ci réunît à la pesanteur l'incorruptibilité, le gaz serait alors un état de la matière, intermédiaire entre l'*air* et les *fluides impondérables*, puisque la propriété d'être incoercible le distinguerait de l'air, et la propriété d'être pesant le distinguerait des fluides impondérables (1). »

C'est la fermentation qui donne lieu au développement des gaz. Matériellement, les gaz ne sont que de l'eau, et le froid peut les ramener à l'état aqueux (2). L'air, élément froid, est si peu un gaz, qu'il ne saurait en aucune manière se convertir en eau. Les gaz dilatent l'air et se logent en ses cavités ; il y a différentes espèces de gaz, inflammables

(1) *Journal des Savants*, février 1850, p. 77.

(2) Ceci s'applique spécialement à l'acide carbonique. Ne connaissant pas l'oxygène, Van Helmont assimilait la *distillation* à la *combustion*. On distingua plus tard ces deux ordres de phénomènes et on prouva que les gaz sont coercibles ; mais la gloire immortelle du médecin bruxellois n'en est pas moins d'avoir mis en relief les principaux caractères des *fluides élastiques*, et d'avoir montré qu'ils forment une classe particulière du corps. V. Hoefer, p. 417, et Chevreul, p. 76 et suiv.

ou non inflammables ; la flamme n'est qu'un gaz incandescent. Excités par l'addition d'un ferment, certains corps se convertissent tout-à-fait en gaz. Ceux qui ne se résolvent pas immédiatement en eau dégagent, par la combustion, de l'*esprit sylvestre*, mais donnent en même temps de la cendre : tel est le charbon ([1]).

La fonction de l'air est de transmettre les gaz aux différents corps terrestres, à l'égard desquels ils jouent un rôle analogue à celui du *blas*, principe du mouvement des étoiles. De là résulte non seulement tout un système de météorologie et de géologie ([2]), mais toute une théorie des fonctions animales, de la génération et de la corruption ([3]), en opposition avec celle d'Aristote, et pourtant construite elle-même, comme l'a démontré M. Chevreul, d'après la méthode *à priori*. L'ère du véritable empirisme scientifique était encore éloignée.

Les bulles d'*esprit sylvestre* qui s'élèvent dans les eaux de Spa proviennent donc, dans le système de Van Helmont, de l'action d'un ferment, *père des transmutations*, qui fait bouillonner les eaux intérieures, dont la masse, mille fois plus considérable que celle de l'Océan et de tous les fleuves réunis, remplit les entrailles du globe ([4]). En rapport avec la surface, ces eaux montent ou descendent, selon la température du milieu ambiant ; l'esprit séminal qu'elles contiennent « tire des entredeux de la terre et des

([1]) *Ortus med.*, p. 66. — Cité par Hoefer, t. II, p. 142.

([2]) Hoefer, t. II, p. 150, etc.

([3]) Van Helmont, *OEuvres*, etc., 2e partie.

([4]) L'analogie des idées de Van Helmont avec celles de Bernard de Palissy est frappante ; l'un et l'autre ont pressenti la théorie des puits artésiens.

rochers son odeur fermentable, qui est comme le levain qui fermente la maturité des semences minérales » (1); mais c'est l'eau qui lui donne son corps et sa matière (2). Certaines sources contiennent un esprit *acide*, un dissolvant. L'origine, la présence même de cet acide dans les eaux de Spa furent les prétextes de discussions interminables. C'est d'ailleurs à cet égard que les eaux de Spa intéressaient les médecins; les chémiatres regardaient les *âcretés* soit acides, soit alcalines, comme la cause prochaine de toutes les maladies, et devaient logiquement employer les substances acidulées, dans divers cas, pour agir en sens contraire, en combattant la prédominance de certains éléments chimiques et les effervescences vicieuses des humeurs, ou en stimulant les organes débilités.

Les débats auxquels je viens de faire allusion intéressent l'histoire de la philosophie comme celle des sciences. Dogmatistes et observateurs se trouvèrent en présence; les uns argumentèrent métaphysiquement sur les faits, les autres ne s'en rapportèrent qu'à leurs yeux et à leurs instru-

(1) Van Helmont, *OEuvres*, etc., IVe partie, p. 342.

(2) Van Helmont explique, par l'action des ferments sur la *vapeur saxatile* qui est la semence des pierres, les incrustations et les pétrifications. — Les odeurs fermentables déterminent la génération d'une foule d'êtres qui n'ont point de semences visibles, par exemple la moisissure et la vermine, etc.; les mêmes lois régissent, aux yeux du médecin-chimiste, le monde inorganique et l'économie des plantes et des animaux. (V. *Supplementum de Spadanis fontibus*. Liége, L. Streel, 1624, in-12, p. 13, petit volume qu'il est indispensable de lire, si l'on veut bien connaître la philosophie de Van Helmont). On s'est servi de cette dernière proposition pour justifier les prodiges de la *baguette divinatoire* de Jacques Aymar (Vallemont, *Physique occulte*. Paris, 1709, in-12, p. 111 et suiv.), où il ne faut voir, d'ailleurs, qu'une application particulière de la théorie des sympathies. (Id. *ibid.*, ch. 9, p. 167-205).

ments ; les uns et les autres se virent dans la nécessité de s'expliquer devant le public attentif. Or, traitant les questions en litige d'un point de vue aussi élevé qu'ils pouvaient, et ne séparant pas encore, selon l'esprit du temps, la métaphysique de l'étude de la nature, quelques-uns des champions engagés dans cette lutte se crurent obligés de formuler, directement, des conceptions spéculatives plus ou moins vastes ; et ainsi les eaux de Spa ne donnèrent pas seulement lieu à la publication d'innombrables recueils médicaux, mais elles provoquèrent chez nos Esculapes des préoccupations théoriques, qui du reste ne semblent pas les avoir détournés du soin de leurs affaires d'ici-bas. Je vais essayer d'exposer succinctement la partie philosophique de ces travaux.

IV

En dépit des analogies que les médecins liégeois de la fin du XVIIe siècle purent remarquer entre les idées de Van Helmont et celles de Descartes, ils continuèrent pourtant, pendant longues années, à se rattacher, en physique, aux doctrines des philosophes de la Renaissance, reproductions plus ou moins fidèles des hypothèses antiques. Van Helmont lui-même avait cru devoir remonter jusqu'à Thalès ; en général, on ne s'écartait d'Aristote que pour se mettre plus ou moins d'accord avec Télésio et Campanella. L'érudition classique était en grande vogue ; les médecins, par politique peut-être, parlaient le langage à la mode, et affermissaient ainsi leur crédit. L'alchimie était cultivée avec zèle par le prince-évêque de Liége, Maximilien-Henri de Bavière : « En voyant les beaux et merveilleux effets qu'elle produit par la curiosité de son Altesse, disait un digne bourgmestre de la cité, personne ne peut douter qu'on blâme à tort cet exercice d'esprit (1) ». La déférence qu'on témoignait aux autorités de toute nature était incompatible, on le voit, avec toute espèce de hardiesses ; de là le terre-à-terre, le décousu et les lacunes des théories qui

(1) D'ailleurs Van Helmont n'avait-il pas vu lui-même, en 1618, la pierre philosophale ? Ses partisans, bien loin de repousser l'alchimie, devaient regarder les transmutations comme possibles, puisqu'ils croyaient à l'existence d'un dissolvant universel pour tous les corps et qu'ils recherchaient la *panacée*.

virent alors le jour. Un certain désir de savoir et pourtant une grande timidité d'esprit, l'abus de l'érudition accompagnant naturellement l'absence d'originalité et de critique, l'amour du merveilleux obscurcissant la vue des observateurs, la pédanterie au service de l'attachement à la routine, enfin l'habitude de traiter les questions en se renfermant dans un cercle étroit d'idées, et en ayant plutôt égard à l'opinion du voisin qu'aux exigences du sujet, tels sont, je dois en convenir, les caractères qui m'ont frappé chez la plupart des auteurs liégeois de cette époque, qui ont tenté de s'aventurer dans les hautes régions de la pensée. Pour donner une idée de leur façon de raisonner, avant de m'installer sérieusement à Spa, je transcrirai ici, sans commentaire, un chapitre du *Discours de droit moral et politique*, publié en 1676, à Liége, chez Hovius, in-fol. ([1]), par l'honorable ex-bourgmestre que j'ai cité tout-à-l'heure, Mathias de Grati.

([1]) Singulier livre. — On y trouve, à côté de discussions sur les règlements de police locale et de conseils hygiéniques souvent remarquables, un traité des métaux pour servir à la démonstration de la Ste-Trinité; une étude sur les passions, à l'usage des hommes de cour; une histoire allégorique d'Alexandre-le-Grand, dissimulant sous des voiles plus ou moins épais tout un corps de doctrines morales et politiques, et résumant même toute la doctrine chrétienne; enfin une carte des *arènes* de nos anciennes houillères, et plus loin une autre carte non moins curieuse, sur le plan de celle du *pays de Tendre*, mais présentant un second sommaire allégorique de la doctrine catholique. Le tout est précédé d'une théorie des différentes formes de gouvernement, *autorisée* par des réflexions sur le gouvernement civil de la cité de Liége. — Mathias de Grati, par parenthèse, émet (p. II, ch. 51) le vœu de la création d'une académie à Liége, ville si bien située entre l'Allemagne, les Pays-Bas et la France. — C'était en somme un magistrat zélé et plein de bonnes intentions; mais j'ajouterai que M. de Villenfagne, qui le cite souvent dans ses *Recherches*, n'a pas plus de confiance dans sa science historique, que je ne professe ici d'estime pour ses démonstrations philosophiques.

Deuxième partie, *chapitre* 60. — *Du feu.* — « Ayant traité des trois éléments sçavoir de l'air, de l'eau et de la terre, nous avons jugé nécessaire de ne pas oublier celuy du feu ; crainte que l'on ne s'imagine, que nous l'eussions ignoré ; de tant plus que c'est le premier fondement de toutes choses selon Héraclite : ce que Thalès attribue à l'eau, et se peut voir en la manière suivante :

« Car l'eau étant deuëment gouvernée par les régions du feu, se recongelle premièrement en atomes, qu'on y voit voltiger, tout ainsi que ceux du soleil parmy l'air, puis en ces filaments, et conséquemment en sel solide, dont on voit les merveilleux effets.

« *Quoi qu'il en soit*, il n'y a rien de plus asseuré, que les atomes, ou premiers simples corpuscules de ces deux éléments, sont la cause première et directe de toutes choses, la terre et l'air y intervenant puis après comme collatéraux et conducteurs.

« Cette antipathie, contrariété et répugnance, qui se trouve entre deux ennemis pour ainsi dire, engendre un mouvement dans la nature, qui est cause de toute génération, selon Ovide dans sa Métamorphose :

> Quippe ubi temperiem sumpsire humorque calorque,
> Concipiunt, et ab his oriuntur cuncta duobus;
> Cumque sit ignis aquæ pugnax, vapor humidus omnes
> Res creat, et discors concordia fœtibus apta est.

« Ce qui ne se pratique pas seulement icy bas sous la sphère de la lune, dans le monde élémentaire ; mais dans le ciel même, et parmi les intelligences, ou les esprits administrateurs du monde intellectuel.

« Le feu donc et l'eau, comme les deux principaux élé-

ments, et les deux plus contraires, sont cause de toutes générations, *comme nous venons de démonstrer*; ce qui procède de la guerre continuelle qu'ils se font l'un l'autre : par laquelle forte contestation vient à se former au moyen tempéré, participant également des deux extrêmes, qui amène une paix entre eux, et un amour générative, à raison que la nature ne peut demeurer oysive. »

Je reviens aux médecins ; et certes, s'il s'agissait ici de leur art et non de leurs spéculations philosophiques, je n'aurais qu'à transcrire les éloges que font de plusieurs docteurs liégeois les historiens le plus accrédités de la médecine. *Philippe Gerinx* (1), de St-Trond, *Henri de Heer*, de Tongres, et bien d'autres dont tous ceux qui ont entendu parler de Spa connaissent les noms, ont rendu des services réels à l'humanité et ont fait preuve d'un savoir solide et d'un esprit pénétrant, malgré les erreurs où ils sont tous tombés, vu l'état général des connaissances humaines à l'époque où ils vivaient. Mais je n'ai point à m'occuper d'eux en tant que médecins, et il me faut arriver immédiatement à J.-F. Bresmal (né à Tongres vers 1660), pour trouver l'exposé régulier d'une théorie philosophique. Le livre de *la Circulation des eaux* (Liége,

(1) Ses livres intitulés : *Spadacrene* et *Observationes medicæ*, Leyde, P. Van der Aa (la meilleure édition) ont conservé une réputation méritée. H. de Heer était versé dans les sciences philosophiques; mais c'est surtout comme judicieux observateur qu'il a marqué. On ne peut lui reprocher qu'une animosité excessive contre Van Helmont, qu'il appelle charitablement *semi-asinum-virum* (*Nam illo asiniorem nulla Arcadia paruit :* Spadacrene, ch. VII), parce qu'ils différaient d'opinion sur la nature acide des eaux de Spa. L'histoire de ce débat a été épuisée par M. Ul. Capitaine, dans l'article très-bien fait qu'il a consacré à *de Heer* (*Biographies des médecins Liégeois*).

Bronckart, 1718, 3 parties in-12) et *l'Hydro-analyse des eaux d'Aix-la-Chapelle* (Liége, de Milst, 1703, in-12) résument d'ailleurs les *placita philosopha* de la plupart des personnages que je ne puis mettre ici directement en cause.

Bresmal n'est point Cartésien; il le déclare formellement; mais il cite volontiers Robert Fludd et Van Helmont (surtout quand il s'agit de l'opposer à Henri de Heer), dont il associe tant bien que mal les doctrines avec celles des Péripatéticiens. En parcourant ses petits livres, on s'aperçoit aussitôt que l'alliance de Descartes et du médecin bruxellois n'existait pas pour tout le monde. Bresmal se pique du reste d'avoir son système à lui, et il annonce l'intention de publier un jour, si Dieu lui prête vie et santé, « des principes infaillibles pour expliquer tous les phénomènes de la nature, et des fondements incontestables pour la médecine, qui ont été jusqu'aujourd'hui assez incertains. » A la bonne heure; voilà un homme qui sait ce qu'il veut, un aigle qui va prendre son essor. Hélas! ouvrez le traité de la Circulation des eaux à la page 22 de la première partie, et lisez :

« Je ne crains pas de dire que le soleil tourne à l'entour de la terre, quoique Copernique l'a fixé peu probablement au centre de l'Univers : l'Ecriture Sainte prouve le contraire, par ce qu'elle rapporte du temps de Josué et d'Ezéchias, et la Congrégation des Cardinaux, tenue l'an 1617, a achevé de rendre cette erreur criminelle, en condamnant plusieurs livres qui traitaient de ce système.

« Les sectateurs de Copernique tâchent cependant de se soutenir contre l'Ecriture Sainte par un détour mali-

tieux et frivole, le Saint Esprit ne mesurant point sa manière de parler à l'intelligence des hommes (comme ils avancent), ne sachant que le chemin pur de sa sagesse, qui est droite, sans détour et sans malice.

« Ils rappellent de la sentence de la Sacrée Congrégation, disant que le cas n'est pas de leur compétence, puisque la gloire et la grandeur de Dieu n'est nullement blessée par ce système, parce qu'il seroit également glorieux si la terre étoit mobile et le soleil fixe.

« Ce qui est faux, car le cas, outre qu'on ne peut nier qu'il n'est de la compétence de Messeigneurs de la Sacrée Congrégation, puisque ce système est directement contre l'Écriture sainte, leurs Éminences étoient trop éclairées pour donner aux visions de Copernique ce que la sagesse de Salomon n'auroit point pénétré, lui qui incontestablement a possédé par la volonté de Dieu d'être le plus grand et le plus éclairé naturaliste qu'il y aura jamais.

« Ces raisons détruisent ce système; de plus s'il étoit véritable, la terre par son mouvement et son action, qui comme nous l'avons déjà prouvé, excite le feu, étant composée de diverses matières combustibles, et susceptibles de feu, auroit bientôt allumé celui qui la réduiroit en cendre. »

Le passage suivant n'est pas moins caractéristique (Id. *Ibid.*, p. 73) :

« .... Et voilà comment par la circulation des principes matériels, se font les nouvelles générations, les végétations, les accrétions et les météores par le moyen de la torréfaction et de la condensation dont le Ciel est le principe.

« On peut me former une objection contre cette manière

de philosopher, qui n'est pas de petit poid, sçavoir comment s'accommodera Pierre avec Paul au jour de la Résurrection universelle, s'il est vrai que les principes restez de la dissolution du premier, aient contribué quelque chose au corps du dernier.

« Je réponds à cela, que je ne comprends non plus comme les Anthropophages Indiens feront avec ceux dont ils se sont repus, ni comme celui qui a eu le malheur de servir d'aliment au Loup ou à d'autres animaux féroces, retrouvera son corps pour paroître à ce grand Jugement.

« Je comprends encore moins comme tant de millions d'hommes en corps matériel pourront demeurer dans une aussi petite espace de terre comme la vallée de Josaphat.

« Cette Résurrection dernière que la Foi nous donne à croire, est d'un caractère si particulier, qu'il est impossible de comprendre la manière dont elle se fera.

« Il est probable pourtant que Dieu, qui a mis tous les *non plus ultrà* à la Nature, pourroit bien avoir fait que les principes qui ont servis au corps d'un homme, ne seroient plus réducibles dans un autre; cela n'empêcheroit pas que tout le reste des Êtres ne circulât pour les nouvelles multiplications, et ainsi chaque homme pourra retrouver sans confusion ce qui lui appartient, quand il devra paroître (1). »

Après de telles citations, on trouvera peut-être que

(1) Les théologiens du moyen-âge ont discuté longuement ces problèmes. Ceux qui voudront constater comment la théorie péripatéticienne de la substance aidait à les résoudre, et jusqu'à quel point on se laissa entraîner dans des subtilités, consulteront le *Supplément de la Somme théologique* de S. Thomas d'Aquin, questions 78 à 83, etc. — Cf Morin, *Dict. de philos. scolastique*, t. II, coll. 1295 et suiv.

considérer le docteur Bresmal comme un philosophe, c'est lui faire beaucoup d'honneur. J'en conviens; son esprit n'était guère d'une trempe plus forte que celui de Mathias de Grati; mais enfin il répandit dans le pays diverses doctrines qui ont marqué dans l'histoire de la science; il essaya de les concilier et de penser par lui-même, et ses réserves, ses préjugés et ses vues étroites doivent être un peu attribuées à l'influence du milieu où il vivait. Le pouvoir temporel, dans la principauté de Liége, était aux mains d'un évêque; un clergé tout puissant, innombrable, formait autour de la population laïque une sorte de cordon sanitaire; celle-ci s'inquiétait médiocrement des hautes études; et enfin, à propos des eaux de Spa (car Bresmal ne faisait pas de la philosophie désintéressée), il était naturel qu'on ne touchât aux rapports de la physique spéculative avec la religion, que quand on ne pouvait pas faire autrement. Je ne veux pas regretter, loin de là, que Bresmal ne se soit pas rendu suspect d'hétérodoxie; je veux dire seulement que tous les Liégeois qui ont philosophé jusque vers la fin du siècle dernier, et lui comme les autres, ont évité avec le plus grand soin d'assumer, sur ce terrain brûlant, une responsabilité quelconque, eussent-ils même été dans le cas de prévoir que leur *science humaine* les amènerait à des conclusions dignes de l'approbation des censeurs. Leurs thèses ne méritent pas, d'après cela, qu'on s'y arrête plus que de raison; je crois néanmoins que le spectacle de leurs efforts contient un sérieux enseignement. Mais il faut avancer; le développement de cette pensée servira de complément à cette petite étude.

Au début de son livre de *la Circulation des eaux*, Bresmal nous fait assister à la création du monde. Ovide a eu quelque idée de l'origine des choses, mais il n'est pas impossible qu'il ait connu la Sainte Ecriture. Le monde a été fait de *rien*, mais ce rien dont Moïse parle est un rien de nos sens, et non de notre idée, de même que l'arbre que nous imaginons est en puissance et non en acte. Dieu a créé le ciel, principe formel, et la terre, principe matériel de tous les êtres. Le ciel a précédé la terre, ne fût-ce que d'un instant ; il était d'abord froid et condensé. La lumière le raréfia ; car la raréfaction provient du feu, mis en action par le mouvement, lequel fut imprimé au ciel et à la terre par les anges, créés tout exprès. La chaleur et la lumière ayant séparé les particules des éléments, celles-ci furent rendues propres à s'unir et à se mélanger ; de là, la terre devint fertile et se peupla d'être vivants de toutes sortes. Ainsi, de la volonté divine partent « cette lumière dilatée ou ces esprits vivifiants, qui continuent encore aujourd'hui à animer tous les êtres, lesquels sans eux rentreraient bientôt dans le néant, et y rentrent, en effet, dès qu'ils s'absentent. » La continuation de l'action divine est nécessaire pour maintenir l'ordre de l'univers ; mais cet ordre ne lie point celui qui en est l'auteur, comme l'ont cru les philosophes anciens : est-ce que le soleil n'a pas été arrêté en faveur de Josué ?

Le Père et le Créateur de toutes choses a choisi dans le soleil « son trône, son règne, ses délices avec tous ses dons. » Ceci est établi par l'autorité de Van Helmont (*In sol. tabernacul.*, p. 476), et confirmé par le Prophète royal (*Ps.* 18, v. 5). Le soleil tourne autour de la terre, et met

en action, par sa chaleur continuelle et modérée, les semences pleines de vie qui résident au sein de la matière ; dès qu'il quitte l'horizon, tout se couvre d'un voile de deuil et de tritesse.

Aristote (*De Meteor.*, ch. 15) prétend que l'air enfermé dans les cavités de la terre, en s'élevant à la surface, se condense et se transforme en eau. Scaliger a relevé l'invraisemblance de cette opinion ; Van Helmont lui a ôté tout crédit, en montrant que l'air ne peut devenir eau ; « car les éléments sont les principes et les véritables matrices établies et stables depuis que le monde est créé. »

On a tenté d'expliquer par les eaux de pluie l'origine des fontaines ; de quelques-unes, soit ; mais le P. Kircher a prouvé par l'Écriture que cette supposition ne saurait être généralisée. Tous les fleuves entrent dans la mer, dit l'Ecclésiaste, et la mer ne regorge point. Les fleuves retournent au lieu d'où ils étaient sortis, pour couler encore.

Admirable circulation ! Les fontaines sortent de la mer par les veines de la terre, et elles s'y déchargent par le moyen des rivières. — Après avoir combattu l'explication de ces phénomènes donnée par le P. Schott, lui avoir préféré celle de Van Helmont, tenu pour meilleure encore celle de Robert Fludd, Bresmal propose la sienne propre. « La mer étant un amas d'eau si considérable qu'on ne saurait mesurer son fond, par sa naturelle pesanteur presse continuellement son gravier, s'insinue peu à peu, et transcole vers le centre de la terre. » Ce centre n'est pas un point géométrique imaginaire ; il y a au milieu de la terre un vide de plus de vingt milliers, à raison de cent-vingt et au-delà que contient son diamètre ; voilà le grand réser-

voir. « Ce fond étant bitumineux, les eaux naturellement sallées en s'insinuant et pénétrant sans cesse au travers, prennent une autre qualité par cette continuelle transcolation, tellement que lorsqu'elles se joignent avec celles du centre qui sont terrestres, bitumineuses et sulphureuses, les particules hétérogènes, les sallées, les acides, les sulphureuses et les bitumineuses les font fermenter avec violence, cette fermentation excite la chaleur, et cette chaleur se multiplie d'autant plus, que c'est un mouvement et un rapport continuel de nouvelle matière. » Les eaux centrales se réduisent ainsi en vapeur, s'élèvent vers la surface, et devant traverser une certaine boue pour y arriver, elles s'y dépouillent des particules étrangères dont elles sont imprégnées. Ce système rend aisément compte des tremblements de terre, etc., et de tous les phénomènes météorologiques; on n'est pas athée, ajoute l'auteur, parce qu'on explique naturellement, par exemple, la cause du tonnerre; ici Robert Fludd est tombé dans l'exagération.

La théorie des semences et la réfutation de l'automatisme cartésien conduisent Bresmal à la psychologie. Il soutient la similitude complète des âmes; la différence des inclinations et des penchants ne provient que des dispositions des semences, par les divers mélanges des premiers principes matériels; les brutes, aussi bien que nous, ne contrastent l'une avec l'autre, même si l'on compare entre elles diverses espèces, que par le changement des organes, déterminé de la sorte. Mais nous avons de plus que les brutes le caractère surabondant de la raison, l'intelligence de notre fin; et par là notre âme est incorruptible et immortelle.

La chaleur du soleil est à la végétation ce que la propre

chaleur des animaux est à la génération. Les différences des plantes s'expliquent comme celles des animaux.

Les minéraux ont aussi leurs semences particulières, mais ils ne se développent que par accrétion. Le minéral n'admet, pour s'accroître, que les particules qui lui correspondent; la propriété de l'aimant est une démonstration sensible de cette vérité; peut-être trouvera-t-on quelque jour l'*aimant* encore inconnu de tous les minéraux.

La corruptibilité des corps est en raison directe de l'hétérogénéité de leurs parties, ce qui est un grand enseignement pour les médecins. La putréfaction est le contraire de la fermentation : elle détruit les *mixtes*, tandis que la fermentation les rend plus parfaits. Les minéraux étant composés de parties plus homogènes que les êtres des autres règnes, et dépourvus « de cette onctuosité qui est le siége de la vie, » ne se putréfient point.

Les principes prochains de chaque mixte sont composés de terre et d'eau, qui sont principes simples et matériels. L'air est l'instrument de ces mélanges. Le ciel, principe de la forme, agit sur l'air, l'air sur l'eau, l'eau sur la terre; la terre et l'eau seuls se mélangent. Il y a trois sortes de mélanges : de l'eau avec la terre propre aux animaux et aux végétaux (gommes et sucs congelés, tels que vitriol, sel, alun, etc.), de l'eau avec l'eau, déjà mêlée de diverses portions de terre (neige, pluie, rosée, grêle, etc.); enfin de la terre avec la terre (métaux et pierres).

Il y a trois sortes de terres : la terre fusible ou vitrescible, qui se trouve dans les trois règnes de la nature (on pourrait réduire en verre la terre du corps humain, et ce serait désirable : mieux vaudrait « être réduit à cette matière

diaphane et incorruptible à tous les siècles, qu'être exposé à cette grande fœtidité à laquelle tous les corps sont sujets dans la sépulture »); la terre grasse et huileuse qui se trouve dans notre règne, et qu'on peut comparer au *soufre* des philosophes, diffèrent du soufre vulgaire en ce que celui-ci contient un acide (1); enfin la terre fluide et pénétrante qui se trouve dans le *sel* commun, et qui donne la forme aux autres; on la nommerait improprement *mercure*. C'est avec cette terre que *Quercetanus* affirme avoir ressuscité des plantes, et Digby, des écrevisses. — Bresmal expose, d'après la *Physique souterraine* de Becker, l'*Alphabet des minéraux*, c'est-à-dire il énumère les composés des trois espèces de terres, et il en fait connaître les éléments constituants; ceci l'amène naturellement aux eaux minérales, dont les vertus proviennent de certaines substances qui s'y trouvent en dissolution.

Une fois sur le terrain de la pure chimie, il prend vigoureusement la défense de Van Helmont contre de Heer, qui avait déclaré catégoriquement que l'acidité des eaux de Spa devait être attribuée au vitriol. C'est le contraire, dit Bresmal; c'est l'esprit acide montant continuellement avec les eaux du centre, qui *accroît* le vitriol et le mars. — Je laisse de côté les détails, comme n'étant de nature

(1) Point de corps sans acide; car sans acide point de condensation, sans condensation point de fermentation. *Circul.*, IIe partie, p. 10. Bresmal réfute ici l'objection tirée des propriétés dissolvantes de l'*eau régale*, qui est pourtant acide; ce résultat n'est dû, selon lui, qu'à l'excès d'acidité de cette substance. L'ordre ne se conserve que par la *mesure*. Ceci conduit notre auteur à la théorie des sympathies et de la guérison magnétique; quant à l'art hermétique, si hérissé de difficultés, il faut actuellement, dit-il, en espérer peu de chose, parce que ceux qui s'y livrent, à Liége particulièrement, sont des avares et des présomptueux.

à intéresser personne aujourd'hui, sous aucun rapport. Il en est de même de la discussion entamée contre le docteur Blondel, à propos des eaux thermales d'Aix-la-Chapelle. Bresmal tire encore ici ses explications de la fermentation centrale, et le système de la circulation universelle lui fait comprendre comment ces eaux, de même que les minérales, ne perdent point leur caractère. Il n'a pas besoin de recourir, comme Lactance et le P. Casati, à l'hypothèse d'un feu central pouvant subsister sans aliment. « C'est en vain, dit-il en terminant, que Lactance suppose ce feu pour la punition du mauvais démon avec les anges rebelles; s'il est vrai que le lieu de leur punition, comme plusieurs le croient avec lui, soit le centre de la terre, ce lieu par ses ténèbres est assez affreux, et assez hideux par ce chaos, pour leur faire sentir les peines les plus cruelles. »

Après l'étude de la nature vient celle de l'homme, celle qui mérite par excellence notre attention. La nature ne nous dévoile point tous ses secrets ; Socrate lui-même a dû reconnaître son ignorance à cet égard, et il s'est donné à la morale. En médecine, il n'est pas non plus possible de tout pénétrer ; on peut formuler de sages conseils pour la conservation de la santé, on peut soulager l'humanité souffrante ; mais quand l'heure sonne, il faut partir. En vain vous aurez recours aux charlatans (1), aux caractères

(1) Bresmal ne cesse de se plaindre des charlatans : « Surpassez Hippocrate s'il se peut : la guérison ne va pas aussi vite que la volonté du malade; vous êtes un ignorant; l'impatience le prend, et il vous préfère une béguine qui à peine sçait lire, une femmelette rendue fameuse, pour avoir possible guéri par hasard une égratignure avec de l'onguent miton-mitaine, ou un charlatan à qui il suffit d'être étranger pour être cru sçavant. » *Circul.*, IIIe partie, p. 6. — Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

magiques : Dieu ne fera pas un miracle pour vous, si vous avez abusé de vos forces, ou enfin si le feu de la lampe a consumé la mèche.

Il y a une harmonie merveilleuse entre le grand monde et le petit monde. « L'homme ou le microcosme vit aussi par la puissance de l'archée spirituelle, qui réside dans le cœur, d'où elle se communique à toutes les parties avec les substances matérielles par le moyen de la circulation du sang (1), qui subsiste par la fermentation, laquelle dépend des deux sels hétérogènes, sçavoir l'acide et l'alcali ; leur combat entraîne dans le même mouvement les autres parties du sang, et celles du chile nouvellement menées à la masse, pour la sanguinification, d'autant plus facilement que les aliments, dont se forme le chile, contiennent en eux-mêmes des acides et des alcalis, qui étant mis en action par les levains de l'estomach, du pancréas et de la bile (qui ensemble composent le célèbre *triumvirat* de Helmont) ne servent pas peu à cette réaction harmonique, qui continue et la réparation et le mouvement de la masse du sang, d'où s'ensuit la distribution œconomique qu'elle fait à tous les membres de la République humaine. Etmuller et beaucoup d'autres prétendent qu'un quatrième ferment salino-volatile réside dans le ventricule gauche du cœur, et que celui-là est caractérisé de l'archée spirituelle (2); l'action pourtant en est limitée, et quoiqu'il

(1) La découverte de G. Harvey (1628) ne pouvait manquer d'être accueillie avec empressement par Bresmal ; il ne pouvait espérer une plus éclatante confirmation de ses principes.

(2) Ce ne fut qu'après la publication des travaux de Haller sur l'irritabilité (1751), que les esprits vitaux disparurent de la science comme des êtres inutiles. V. Sprengel, t. IV, p. 172, et t. V, p. 321 et suiv.

porte la vie, il ne peut agir sans une certaine disposition du sang, qui dépend des deux sels volatils, acide et alcali, dont les diverses dispositions font les diverses complexions... C'est donc par la circulation que dans le grand monde et le petit, toutes les parties de l'un et de l'autre tirent leur vie, leur accrétion et leur nourriture; l'archée spirituelle est l'agent de vie dans tous les deux, il anime les différents ferments *acido-volatiles* et *salino-volatiles*, et donne le mouvement à ces sels dans leur combat : la connaissance de cette correspondance est nécessaire, si l'on veut tirer du macrocosme de quoi rendre les conditions requises à ces ferments, en cas qu'ils viennent à se détraquer dans le microcosme (1). »

Toute la question se réduit donc, quant aux eaux minérales, chaudes ou froides, à savoir « si ces eaux possèdent de ces sels propres à remettre la masse du sang dans un tel ordre, que les esprits vitaux et animaux qui s'engendrent continuellement, soient toujours éclatants, parfaits et lumineux, pour faire vivre l'homme d'une santé entière, et pour lui rendre celle qu'il avait perdue (2). »

Bresmal expose et discute les opinions de l'École sur les causes des maladies (3); il ramène toutes ces causes à deux grandes catégories, les matérielles et les formelles. Il se préoccupe de l'action du moral sur le physique; on entrevoit çà et là qu'il a médité sur les questions psychologiques, mais il est peu explicite à cet égard. De l'explication ra-

(1) *Hydro-analyse*, etc., p. 6-8.

(2) *Ibid.*, p. 8.

(3) *Circul.*, IIIe partie, ch. 2. — Il y a un côté sérieux dans tout ceci, mais il faut convenir que Bresmal parle un peu le langage des médecins de Molière.

tionnelle des différentes maladies, il arrive sans effort à établir quelles sont celles que les eaux de Spa peut guérir, et à cet égard il fait valoir, contre l'enthousiasme de H. de Heer, qui regardait ces bienheureuses eaux comme une sorte de *panacée*, les sages réserves de Van Helmont. Je ne puis le suivre sur ce terrain, non plus que dans les détails hygiéniques qui forment, comme c'était à prévoir, la meilleure partie de ses ouvrages. Il invoque ici Hippocrate, Malebranche et quelques médecins de l'école iatromathématique, entre autres Sanctorius, célèbre par ses expériences sur la transpiration. En y regardant de bien près, on trouverait que ses idées médicales sont un peu éclectiques; *sed non hic locus*.

Les docteurs Chrouet, de Presseux, Ledrou, de Villers, etc., dissertèrent à leur tour sur les vertus des eaux minérales, pendant la première moitié du XVIIIe siècle. La médecine subit à cette époque diverses transformations; les praticiens adoptèrent successivement les systèmes de Boërhaave, de Stahl, de Hoffmann, de Haller; l'humorisme fit place au solidisme; ensuite, la philosophie de Bacon commençant à porter ses fruits, on n'eut plus confiance que dans les recherches empiriques. Je n'ai pas à retracer les phases de ce mouvement; il suffira de montrer, par un exemple, quel chemin, philosophiquement parlant, les médecins du pays de Liége avaient été dans le cas de parcourir dans le cours de ces cinquante années.

Jean-Philippe de Limbourg, savant distingué et praticien habile, né à Theux dans les premières années du XVIIIe siècle, n'est pas seulement l'auteur de publications estimées sur les eaux de Spa, et de diverses disserta-

tions sur la chimie, susceptibles, même aujourd'hui, d'être utilement consultées (1). On possède de lui une espèce de satire intitulée : *Caractère des médecins*, ou l'idée de ce qu'ils sont communément, et celle de ce qu'ils devraient être, *d'après Pénélope de feu M. La Mettrie*, par *** D. en M. A Paris, aux dépens de la Compagnie (à Liége, chez J.-F. Desoer), 1760, in-12. — Tout le monde sait que la *Pénélope*, ou le *Machiavel en médecine* (2), irrita tellement la faculté de Paris, que La Mettrie se vit contraint de chercher un asile en Hollande. Il y employa ses loisirs à publier l'*Homme-machine*, qui le fit de nouveau poursuivre ; accueilli enfin par Frédéric II de Prusse, il égaya les petits soupers de Postdam jusqu'à sa mort, arrivée en 1751 à la suite d'une indigestion dont il avait voulu se guérir lui-même par d'abondantes saignées. La Mettrie osait professer l'athéisme, conséquence de son grossier matérialisme, qu'il ne considérait d'ailleurs que comme le meilleur remède contre la misanthropie. Méprisé de Voltaire et des encyclopédistes, il se rejetait sur Diderot, qui, disait-il, l'avait amené aux idées dont il faisait parade. Diderot, loin d'accueillir cette solidarité, écrivit dans l'*Essai sur les règnes de Claude et de Néron* : " La Mettrie, dissolu, impudent, bouffon, flatteur, était fait pour la vie des cours et les faveurs des grands ; il

(1) Pour tous les détails biographiques et bibliographiques, je renvoie encore une fois le lecteur au travail déjà cité de M Ul. Capitaine, travail conçu avec une parfaite intelligence de ce qui convient, et exécuté avec autant de soin que de précision. — V. aussi Broeckx, *Essai sur l'histoire de la médecine belge*, p. 292, etc. — La famille de Limbourg s'est distinguée pendant trois siècles dans le domaine des sciences.

(2) 3 vol in-12, 1748.

est mort comme il devait mourir, victime de son intempérance et de sa folie ; il s'est tué par l'ignorance de l'état qu'il professait » (1). — Tel était l'homme dont Jean-Philippe du Limbourg n'hésita pas à relever le nom. Bien que son livre ait paru sous le voile de l'anonyme, il faut cependant reconnaître que le seul fait de la publication et de la mise en vente, à Liége, d'un résumé de la *Pénélope*, atteste que les idées françaises commençaient, en 1760, à y préoccuper les esprits. Cependant prenons-y garde : de Limbourg n'emprunte à La Mettrie que des jugements sur ses confrères ; la philosophie demeure ici à l'arrière-plan, et l'écrivain liégeois prend soin de déclarer qu'il est loin d'épouser toutes les opinions de son modèle (2).

Comme lui, en revanche, de Limbourg adopte un plan qu'il qualifie lui-même de machiavélique. L'anatomie, la physique, la chimie, sont aussi peu épargnées que la logique ; puis, tout d'un coup, les voilà proclamées indispensables. Qu'en pensez-vous ? C'est bien cela : c'est la toile de Pénélope ; il en ourdit la trame, puis il défait son ouvrage ; il prend au sérieux ce dont il vient de rire, il allume le bûcher sous les pieds des idoles et il se

(1) V. Villemain, *Cours de litt.* au XVIIIe siècle, 18e leçon. — Erdmann, *Geschichte der neueren Philosophie*, t. II (Leipzig, 1840, in-8), p. 277-284. — Eloy, *Dict. de médecine*, t. III, p. 290.

(2) « On peut reprocher (à la Pénélope) des termes peu ménagés en matière de religion, des propositions obscènes, et plus d'apparence d'animosité contre certains médecins que de zèle pour la médecine. » — De Limbourg comprend très-bien que le nom de La Mettrie rendra son livre suspect ; mais il s'est empressé, dit-il, de faire disparaître tout ce qu'il y a de choquant dans son original, et il se rend responsable du reste.

remet à les adorer. Est-ce un sceptique? On le dirait tout d'abord ; mais à coup sûr son intention n'est pas telle ; il est fidèle à la science comme Pénélope à son mari qui s'égare. Son ironie démasque les charlatans et les hypocrites ; puis il prendra son rôle au sérieux, et la véritable médecine, celle qui ne se proclame pas infaillible mais qui rend des services d'autant plus efficaces qu'elle procède avec une plus grande prudence, la véritable médecine sera vengée de ses détracteurs. Ne cherchez point dans ce petit livre une théorie spéculative quelconque ; mais vous y trouverez un esprit de philosophie pratique et un sentiment profond de la méthode qu'on ne saurait trop louer. Il faut que le médecin soit philosophe et non pas seulement empirique ; mais on doit aussi exiger de lui qu'il se mette en garde contre les vaines hypothèses, et qu'il soit surtout pénétré de l'importance de l'histoire des faits. Jadis on raisonnait, il faut maintenant expérimenter. Ainsi l'avait compris Hippocrate, qui savait combien la physique [1] est nécessaire au médecin, mais qui disait si justement que le médecin commence où finit le philosophe. — C'est dans le même esprit que de Limbourg apprécie l'utilité de la logique ; on sent partout, dans son œuvre, que les anciennes écoles sont devenues suspectes, qu'une réaction violente se prépare, et que s'il y a désormais des excès à craindre, ce sera du côté des critiques et non du côté des dogmatiques. Ensuite le langage prend ici une allure plus hardie, les droits de la raison sont revendiqués, et malgré toutes les réticences possibles, de Limbourg, en répudiant

[1] Dans le sens antique.

La Mettrie, allègue volontiers à l'appui de ses assertions le témoignage des nouveaux philosophes. — On va constater plus nettement encore cette révolution intellectuelle, dans un livre également dû à la plume d'un médecin du pays de Liége, et où les problèmes de la philosophie sont directement abordés. Quel souffle avait donc passé sur la vieille principauté?

V

Le comte de Horion, premier ministre de Jean-Théodore de Bavière, prince-évêque de Liége, avait accueilli avec empressement le publiciste Pierre Rousseau, fondateur du *Journal encyclopédique* ([1]), attiré en cette ville *peu philosophe* ([2]) par les avantages d'une position géographique, qui devait lui permettre de répandre plus aisément son œuvre dans toute l'Europe. La censure ne tarda pas à dénoncer le nouveau recueil périodique ; après une carrière de trois ans (1765-1759), Rousseau vit révoquer son privilége, et essaya inutilement de s'établir à Bruxelles : l'université de Louvain avait l'œil au guet, et Marie-Thérèse n'était pas plus libérale que Jean-Théodore *mieux éclairé*. Il se réfugia enfin à Bouillon, où il organisa une *Société typographique* dont l'influence, ainsi que celle du *Journal encyclopédique*, fut considérable jusqu'en

([1]) M. Ul. Capitaine a recueilli et discuté d'une manière très-complète les faits curieux se rapportant à l'histoire de ce recueil. V. ses *Recherches sur les journaux liégeois*, pp. 50-68, et les *Pièces justificatives* insérées à la fin de ce recueil, pp. 297-305 (On y remarque trois lettres *inédites* de Voltaire).

([2]) *Préliminaire* de P. Rousseau, réimprimé dans le libelle qui a pour titre : *Éloge historique du Journal encyclopédique et de Pierre Rousseau, son imprimeur*. Paris (Liége), 1780, in-12. Dans l'édition du *Journal*, après avoir signalé Liége comme une ville « qui n'est connue dans la République des lettres que par son Almanach, » le rédacteur ajoute *qu'on n'y connaît de philosophie que la scolastique, qui y est encore très-négligée*. Cf. la *Seconde réponse à M. Rousseau*, 1759.

1793. On peut conclure de ces faits que la domination morale du clergé était plus ou moins menacée à Liége, dès le milieu du XVIIIe siècle. La réaction qui s'opéra ne fut que momentanée; une fois Velbruck sur le trône, les hardiesses des écrivains furent protégées et le zèle des conservateurs se trouva forcément modéré ([1]). Sous Jean-Théodore, toutefois, la libre pensée ne se révèle encore que chez un très-petit nombre de personnes, à l'état de vague tendance, de secrète sympathie; l'orthodoxie des plus *avancés* ne fut pas encore sérieusement compromise. Sans doute, au contact des Français et, dans le domaine des sciences appliquées, sous l'influence des physiciens de la Hollande et de l'Angleterre, on arrivait insensiblement à remuer des problèmes qu'on n'avait jamais osé examiner jusque-là; mais on y mettait une extrême réserve, soit respect ou crainte du Gouvernement, soit effet de l'habitude, soit enfin disposition naturelle du caractère liégeois ([2]), ou plutôt par l'action de toutes ces causes

([1]) Quel changement de ton et de procédé à quelques années de distance! Je ne citerai pour exemple que la pièce de vers adressée à Raynal (1781) par Bassenge: *la Nymphe de Spa*, etc.; (*Loisirs de trois amis*, II, p. 44); les poursuites commencées au nom du vicaire-général de Liége furent arrêtées par Velbruck.

([2]) Il est certain qu'aucune propagande dans un sens extrême n'a jamais obtenu à Liége de succès durable, ni le protestantisme, ni l'encyclopédisme, ni les doctrines ultrà-démagogiques. Le Liégeois est idolâtre de sa liberté personnelle et il se réserve d'être *roi chez lui*, selon l'ancienne formule légale; mais il se défie *à priori* de ses propres engouements et il s'arrête en chemin. C'est peut-être à cause de cela même qu'on a vu, dans notre principauté, peu d'hommes s'élever au-dessus d'un niveau moyen, ou jouir d'une longue popularité. Les contemporains ont gardé quelque chose de l'esprit de leurs ancêtres, et en présence des institutions nouvelles, ils s'en sont quelquefois bien trouvés. Ils savent concilier le libéralisme politique avec le respect de l'Eglise établie; ils tiennent à la sépa-

réunies. Ne nous en plaignons pas, si l'on a évité ainsi des excès ou des injustices ; car tout système exclusif engendre un fanatisme, dans un sens ou dans l'autre. Mais enfin voilà le fait ; si timide que fussent l'essor de la pensée et l'esprit d'investigation dans la bonne cité de Liége, il y a une centaine d'années, on doit reconnaître qu'un mouvement s'était produit; les préoccupations n'étaient plus les mêmes, la science officielle était comptée à-peu-près pour rien. On respectait la tradition, mais on jugeait indispensable de restreindre aux mystères le champ de son autorité.

Cet état des esprits correspond d'ordinaire, l'histoire de la philosophie en est garant, à un retour de l'homme sur lui-même, à une renaissance des études anthropologiques. La métaphysique est délaissée pour un temps, chaque fois que la critique devient un besoin. Sur un très-petit théâtre, cette vérité se trouve, ici encore, confirmée par les faits. Aussi bien, Descartes, Locke et Leibniz avaient jeté trop d'éclat autour d'eux pour qu'un rayon de leur lumière n'eût pas pénétré jusque dans les enceintes les mieux cernées. — Mais à propos du docteur Godart, de Verviers (1), dont il va être question, je signalerai un exemple frappant de la réserve dont j'ai parlé tout-à-l'heure. Esprit essentiellement indépendant, il osa louer Locke, Formey et le roi de Prusse, comme de Limbourg

ration de l'Église et de l'Etat, mais aussi à leurs croyances et à leurs habitudes. De même en matière scientifique et spéculative; on est disposé en faveur des idées nouvelles, mais on ne s'y inféode pas; toutefois cette prudence éclectique est en général peu féconde, et quoiqu'elle procède du désir de juger par soi-même, elle a parfois pu être attribuée à la paresse d'esprit et à l'irrésolution.

(1) Né le 16 août 1717, mort le 2 mars 1794.

avait osé imprimer le nom de La Mettrie sur le titre de son livre; mais loin de les suivre dans les conséquences de leurs doctrines, spiritualiste d'ailleurs, mais surtout attaché à l'Eglise et à ses usages, il n'hésita pas à examiner gravement, entre autres, « à la face d'un siècle incrédule, la vertu antispasmodique des exorcismes (1). »

La *Physique de l'âme humaine* (2) est le développement d'une thèse inaugurale, soutenue par Godart, en 1745, à l'université de Reims. Je vais essayer d'en donner une idée.

Le traité de notre docteur n'est ni pneumatologique, ni moral; il est physique. « Il s'y agit, il est vrai, d'un esprit; mais on ne le considère pas tant dans sa substance, que dans la relation physique qu'il a avec le corps; et lorsqu'on en vient à ses actions, on abandonne aux moralistes ce qui en concerne le mérite et le démérite (3). »

L'*âme* est simple, ce qu'atteste le sentiment que nous avons de nous-mêmes; la *matière* aussi est simple dans sa nature, car c'est le *corps* et non la *matière* qui est divisible; nous avons beau en séparer les parties, nous n'arriverons pas à quelque chose qui, n'étant pas matière, entrerait dans la composition de la matière. Nous ne pouvons connaître la nature de ces deux êtres, par cela même

(1) *Dissertation sur les antispasmodiques proprement dits*, couronnée en 1764 par l'Académie des sciences et belles-lettres de Dijon. — Dijon et Paris, 1765, in-8. — De Limbourg semble faire allusion à l'opinion de Godart sur les exorcismes, dans son chapitre *De la polémique des médecins par rapport à la religion*. Je crois Godart plus convaincu que son confrère n'a l'air de l'insinuer.

(2) Berlin (Liége), 1775, in-12.

(3) *Physique de l'âme*, avant-propos.

qu'ils sont simples; nous ne connaissons que leurs propriétés, déterminées du reste par leur nature. Or ce qui est simple est immuable; Locke a donc versé dans une erreur, quand il a douté « si Dieu peut ou ne peut pas modifier une portion de nature, ou en arranger plusieurs de façon qu'il en résultât la faculté de penser. » D'ailleurs, l'activité donnée à la matière reste chose distincte de la matière, s'il faut admettre que celle-ci est purement passive; et si elle est active, la supposition de Locke est en désaccord avec les faits, puisqu'il n'y a point de passage d'un ordre à l'autre; « l'animal ne commence pas par être plante pour devenir bête, et finir par être homme. »

L'âme et la matière étant simples et ne possédant pas les mêmes propriétés, il faut en conclure qu'elles sont totalement dissemblables; ainsi il y a des substances spirituelles, les âmes, et des substances matérielles, les corps.

L'âme humaine a pour mission d'informer le corps humain et de lui donner la vie; cette aptitude tient autant à la nature du corps qu'à la sienne propre ([1]). L'âme humaine est une *âme raisonnable*; on peut la définir « un être d'une substance toute particulière, qui se joignant à notre corps en vertu du rapport qu'il a avec lui, l'anime, le vivifie, et qui, en outre, a la pensée, les idées, le raisonnement et les passions en partage, de même que le sentiment de son état intellectuel. »

([1]) « Les actions réciproques de l'âme et du corps sont physiques; leur rapport est tel que la même cause qui fait mouvoir les corps, occasionne les pensées et les sentiments de l'âme. » *Phys. de l'âme*, p. 30.

La question du siége de l'âme, qui paraît renaître aujourd'hui en Allemagne ([1]) après avoir été remplacée, chez les physiologistes français, par l'étude des fonctions propres à nos divers organes, la question du siége de l'âme est examinée par Godart avec le plus grand soin. Il passe en revue l'opinion des *Péripatéticiens*, qui admettaient dans l'homme trois âmes, la *végétative*, la *sensitive* et la *raisonnable;* celle de *Descartes*, qui, jugeant que les sensations ne se font point dans les organes, mais dans le cerveau, a concentré l'*âme raisonnable* dans la glande pinéale, et croyant expliquer mécaniquement toutes les opérations du corps, n'a vu aucune raison de conserver les deux autres âmes des disciples d'Aristote; celle de *Stahl* enfin, qui, loin de rien expliquer par un pur mécanisme, a pensé trouver dans nos fonctions corporelles " tant de dessein et d'intelligence, qu'il a cru les âmes *végétative* et *sensitive* incapables de les produire, et que, tout bien considéré, la seule *âme raisonnable* pouvait en avoir la direction. " Descartes a raison quant aux sensa-

([1]) Une seule citation à l'appui de cette assertion : « Die Seele, sagt Fichte (J.-H.), führt nicht blosz ein *bewusstes*, sondern auch ein *vorbewusstes* Leben... Für die bewusste Seele ist nun das ihr zugehörige Organ das Gehirn, ohne dass jedoch an einem bestimmten Puncte im Gehirn ihr fester Sitz angewiesen werden müsste. Die vorbewusste Seele dagegen ist in ihrer Körper bildenden, erhaltenden und belebenden Thätigkeit an allen Puncten des leiblichen Organism gegenwärtig und hat das ganze Nervensystem zù ihrem Organe... Das bewusste Leben der menschlichen Seele ist nur ein Theil and zwar ein verhältnissmässig kleiner Theil des ganzen Seelenlebens. » (*Zeitschrift für Philosophie*, etc., t. XXXVI, p. 307; Halle, Pfeffer, 1860, in-8°. — M. *J.-H. Fichte* admet la présence de l'âme sur tous les points de l'organisme; M. *Lotze* lui assigne un siége particulier dans le cerveau; M. *Fichte* dit que l'âme forme le corps; M. *Lotze* qu'elle est unie à un corps dont l'organisme répond à sa nature. Le problème fondamental n'est pas encore résolu d'une manière complètement satisfaisante.

tions, mais son mécanisme est complètement insuffisant; faut-il donc en revenir à la doctrine des trois âmes? Ce qui choque dans l'*animisme* de Stahl, c'est que, quand l'âme raisonnable dirige les fonctions vitales, elle agit sans savoir qu'elle agit. Regardons-y de plus près : il est certain qu'une seule âme suffit à tout expliquer, et bien plus, que les phénomènes vitaux sont de nature à ne point paraître productibles par aucune autre cause connue. Ceci bien établi, l'objection qu'on fait à *Stahl* n'est pas insurmontable. « Mais comment veut-on que l'âme ait le sentiment des actions qu'elle produit dans des parties qui ne sont pas celles où se forme la pensée? Car ce sentiment, cette conscience d'action, est une pensée : autant vaudrait-il d'être surpris qu'elle ne pense ni ne raisonne dans la main. » La chose se réduit donc » à se représenter l'âme comme existante dans les organes intellectuels sous une manière d'être différente de celle qu'elle a dans ses organes naturels ([1]). » La discussion des faits, entreprise sans préjugés, nous conduit à cette conclusion : considérée comme *raisonnable*, l'âme n'est que dans le cerveau; mais elle n'agit dans les organes vitaux et naturels qu'en qualité d'âme *végétative* et *sensitive*, et comme telle, elle est toute en tout le corps, et toute en chacune de ses parties vivantes.

Godart est d'accord avec M. *de la Peyronie*, chirurgien du roi, qui, dans un *Mémoire* présenté en 1741 à l'Académie

([1]) « La force motrice, dans les organes intellectuels, est soumise immédiatement à la volonté; et cette volonté consulte ordinairement la face éclairée du sentiment, avant d'agir; dans les organes naturels, la chose est ordonnée autrement; la force motrice s'y trouve seule avec la face obscure du sentiment, et elle en reçoit les lois. » *Physique de l'âme*, p. 64.

des sciences, établit que le siége de l'âme est le *corps calleux*, et se rapproche ainsi des idées de Van Helmont et de Descartes.

Associant l'animisme à la doctrine cartésienne, Godart se trouva, de fait, l'adversaire d'un autre médecin belge, *Crantz*, de Luxembourg (1), qui, vers le même temps, attaquait vigoureusement les opinions de Stahl dans ses cours de l'Université de Vienne et dans ses ouvrages (2).

Après avoir traité de la nature et du siége de l'âme, il s'agit d'étudier ses fonctions. Elles se divisent naturellement, d'après ce qui précède, en fonctions *vitales* et fonctions *animales*. Godart n'admet pas qu'on distingue dans l'âme plusieurs facultés; il convient de la considérer dans son unité. Cette unité se révèle, se développe; ses fonctions ne sont en définitive que les divers moments de ce développement.

Les fonctions vitales de l'âme se réduisent à la *nutrition* et à la *génération*. A propos de cette dernière, Godart reconnaît Dieu comme le seul créateur de nos âmes, mais ne trouve rien de déraisonnable dans le système du *génératianisme*, si au lieu d'entendre par là que Dieu aurait communiqué aux parents sa puissance créatrice, on veut seulement dire que l'âme de l'enfant éclot nécessairement dans des conditions données, ou que Dieu *suit les lois de la nature qu'il a créée*. « Je conçois donc, dit-il, que Dieu qui pénètre les essences de toutes les choses possibles,

(1) Né en 1722.

(2) Il donne au cœur une irritabilité différente de celle des muscles soumis à l'empire de la volonté; l'organe n'entre en action que par l'irritation du sang ou d'autres stimulants semblables, etc. V. Sprengel, t. V, p. 349.

ayant vu le rapport particulier que chaque âme a avec chaque corps, cet être souverain a trouvé bon que, lorsque les lois du mouvement, qu'il venait de créer, auroient amené une certaine organisation ; celle d'entre les âmes possibles, qui auroit le plus de rapport avec cette organisation, sortiroit du néant, ou de son sommeil, et demeureroit unie à cette modification corporelle jusqu'à ce que les mêmes lois qui venoient de monter la machine, l'eussent démentie et réduite (1). » M. Henri Martin, entre autres, professe de nos jours, à très-peu de chose près, la même doctrine (2), qui remonte d'ailleurs jusqu'à Tertullien, en passant par Leibniz et par Luther.

La ressemblance des enfants avec leurs parents conduit Godart à penser « que chaque partie d'un individu fournit à la génération de ceux qui doivent en provenir » : opinion déjà soutenue par Maupertuis dans sa *Vénus physique*, et combattue par Haller, qui argumentait de la dissemblance de la généralité du corps. » Mais il suffit pour que j'aie raison, dit notre docteur verviétois, que deux parties analogues, le visage par exemple, soient souvent semblables du père au fils. » Et alors il entre dans des explications ingénieuses sur l'origine des formes ; « les différentes portions du suc nourricier, ductile de sa nature, viennent se coller à nos fibres, deviennent des portions de nous-mêmes, et participent à la vie animale ; l'augmentation

(1) *Physique de l'âme*, p 149. — On consultera avec fruit, sur cette question, *Frohschammer*, *Ueber den Ursprung der Menschlichen Seelen*, Munich, 1854, in-8.

(2) *Philosophie spiritualiste de la nature*, t. II, p. 259, etc. V. notamment les ch. 27 et 29 de la 2e partie. (Paris, 1849, in-8.)

du volume des fibres produit alors des chocs ou des coups qui détachent peu-à-peu ce qui avait ainsi collé, mais ces molécules détachées n'en restent pas moins vivantes, comme les morceaux d'un polype qu'on partage; emportées ensuite dans le torrent de la circulation, elles forment ces amas de petites anguilles vivantes que le microcosme fait découvrir dans la semence des mâles, et dans la liqueur qui sort, en son temps, des *prétendus* œufs des femelles. Les éléments des deux sexes étant fait l'un pour l'autre exclusivement, se cherchent donc mutuellement; ils s'agitent, se tourmentent jusqu'à ce que ceux qui sont analogues se soient rencontrés dans des points convenables. Pour lors le corps nouveau est formé; de deux organisations particulières, il s'en est formé une troisième, et les liens qui tenoient les âmes du père et de la mère unies à ces portions respectives sont brisés, parce que la nouvelle organisation est un rapport nouveau pour une âme nouvelle » (1). Ainsi la nutrition et la génération produisent un corps informable par une âme, et il en est peut-être de même de la dissolution, à s'en rapporter aux expériences de *Needham* et de *Buffon* (2).

Voilà donc l'âme éveillée et unie au corps; les fibres de ce corps sont vivantes, irritables, sensibles; mais c'est l'âme qui agit en elles, et ses opérations sont relatives à la disposition de ses organes. Les mêmes portions de matière qui avaient été régies par les âmes du père et de la mère, sont maintenant régies par le principe spirituel de

(1) *Physique de l'âme*, p. 144.
(2) *Ib.*, p. 58.

l'enfant, et l'on peut dire qu'en ce sens il y a *palingénésie* (1).

« Quelques-uns des éléments qui composent actuellemon corps, ont sans doute servi à la composition d'un bœuf ou de toute autre bête dont la viande m'a servi de nourriture, et il peut arriver qu'après ma mort les vers rongeront mon cadavre, et convertiront ma chair en leur substance. Une poule peut attraper de ces vers, s'en repaître et ensuite devenir à son tour l'aliment de l'homme : or, dans ces cas, la même matière est successivement animée par les âmes du bœuf, de l'homme, du ver, de la poule, et de rechef, par celle de l'homme (4). »

Godart ne va pas jusqu'à prétendre, avec *Leibniz* (3) et *Ch. Bonnet* (2), que l'âme doit être perpétuellement et indissolublement unie à un corps, dans la série de ses dé-

(1) Ce sont bien là les idées de Stahl, *qui séparait de la matière le principe dynamique*. La question est encore à l'ordre du jour : les savants modernes tendent à en revenir à la théorie de Boërhaave, qui considère les phénomènes de la vie et les actes de l'âme comme deux ordres de faits complètement distincts. Non seulement ils repoussent la théorie de Stahl, mais le spiritualisme *vitaliste* de l'école de Montpellier, et ils regardent l'élaboration de la matière organique comme soumise à des lois supérieures où la force vitale n'a rien à voir. Le *principe vital* serait ainsi relégué, avec les *archées*, dans la région des êtres chimériques. — V. *les Considérations sur la vie et la force vitale*, par M. S. Verheyen, membre de l'Académie de médecine de Belgique, Bruxelles, 1859, in-8°, et les *Considérations sur la vie et le principe vital*, par M. J. B. E. Husson, membre correspondant de la même Académie. (*Bulletins*, t. III, 2e série, n° 2, 1860). — Cf. Flourens, *De la vie et de l'intelligence*. Paris, 1859, in-12°.

(2) *Physique de l'âme*, p. 152.

(3) Leibniz prend soin, d'ailleurs, de repousser formellement l'hypothèse de la *Métempsychose* (*Syst. nouveau de la nature et de la communication des substances*, paragr. 6 et suiv.).

(4) *Palingénésie philosophique*, t. I, Genève et Lyon, 1770.

veloppements. Nous verrons tantôt quelle idée il se fait de la vie future réservée à l'âme humaine.

Passons aux fonctions *animales ou intellectuelles* (pour parler le langage de l'auteur). Godart traite successivement du *sentiment de soi*, de la *perception*, de l'*imagination*, du *jugement*, des *passions*, de la *mémoire*, du *sommeil* et des *songes*; son dernier chapitre est consacré à la *métamorphose de l'homme*, qui, *chenille* sur la terre, devient *papillon* dans la vie éternelle.

La *pensée*, dit-il, énonce l'acte émanant de l'activité intellectuelle de l'âme en général. L'enfant pense dans le sien de sa mère; mais comme son cerveau n'est jusque là que comme une *table rase*, selon l'expression d'Aristote, ses pensées ne sont pas des idées, mais seulement des sentiments.

Le *sentiment* est une espèce de pensée; c'est celle qui n'est déterminée par aucun objet distinct de l'âme.

L'*idée* est au contraire cette espèce de pensée qui présente à l'âme un objet comme distinct d'elle, ou son rapport.

On voit que Godart est en définitive plus près de Locke que de Descartes; il prend toutefois une position nette entre eux, comme il est aisé de s'en convaincre par le passage suivant du chapitre de la *perception*. Je le citerai *in extenso*, le regardant comme le plus important du livre.

Après avoir montré comment le cerveau de chaque homme contient l'histoire de sa vie, tant intérieure qu'extérieure, « écrite en lettres véritables, mais qui appartiennent à un certain langage que la nature parle à tous » (1);

(1) Quelles découvertes à faire sur le cadavre, si l'on pouvait comprendre la signification de ces caractères! « Que d'inquiétudes dans la tête d'une

après avoir remarqué combien de conditions sont requises pour former ces empreintes, il continue en ces termes :

« On voit combien est probable le sentiment du *chevalier Locke*, touchant l'origine des idées : et s'il arrive que quelqu'un ne soit pas satisfait de ces considérations, il trouvera dans le livre même de ce sçavant, de quoi se contenter sur cet article.

« Il reste donc à examiner en quoi consiste le formel de nos idées et de la pensée en général, et quelle en est la cause tant efficiente qu'excitante.

« Le principe qui pense en nous étant *actif par essence*, il ne peut pâtir, il ne peut sentir sans agir, et la pensée en général est son action. Or, l'action n'étant pas un être physique distinct du principe agent, la pensée n'est pas aussi quelque chose de physiquement différent de l'âme; ce n'en est qu'une modification, laquelle est à son égard ce qu'est la figure à l'égard des corps : comme donc la figure des corps n'est pas un être physique qui auroit son existence ou sa subsistance particulière, mais qu'elle n'est que les parties mêmes du corps arrangées d'une façon déterminée, de même la pensée n'est que l'âme modifiée d'une façon qui compète aux êtres spirituels, et que nous ne connoîtrons point aussi longtemps que leur nature nous sera voilée.

« La pensée est donc une modification que l'âme se donne à elle-même, parce qu'elle est essentiellement ac-

femme ! Quel galimatias, quelle rapsodie de verbiage dans celle d'un *péripatéticien scolastique* ! Le crâne d'un *Linnæus* paraitroit une arche de Noé, celui d'un *Bernard de Jussieu*, un paradis terrestre. Le cerveau du *roi de Prusse glorieusement règnant* offriroit un codex de toutes les sciences. » *Phys. de l'âme*, p. 209.

tive, *anima seipsam per seipsam movet*, dit Galien [1]. Et on ne peut la considérer comme un certain je ne sçai quoi de distinct de l'âme et gravé dans sa substance soit par Dieu, soit par le mécanisme du corps, sans rendre notre âme passive, et par conséquent sans la tuer. En effet, si Dieu produit la pensée, ce n'est plus l'âme qui pense, mais c'est Dieu qui pense en elle, car elle ne peut pas plus penser avec une pensée que Dieu a produite, que vous, lecteur, vous ne pouvez le faire avec les miennes.

« Quant à sa cause excitante, loin d'adopter l'*harmonie préétablie* de M. Leibniz, je crois que Dieu, en créant l'âme, a créé une substance qui a la propriété de s'unir au corps, d'agir sur le corps et par le corps, en vertu d'un certain rapport qui règne entre ces deux choses.

« Ce rapport n'est donc pas tel qu'il pût dans aucun cas donner une action au corps qui fût passion à l'égard de l'âme, parce que l'âme étant essentiellement active, il est impossible que les actions du corps fassent des impressions aveugles sur l'âme; ainsi ces actions ne peuvent être que des conditions qui mettent la faculté de l'âme à même de se déployer.

« Je conçois donc que de l'âme active et de l'ébranlement des fibres du cerveau, il en résulte la pensée, comme d'un vin mousseux et de l'extraction du bouchon de la bouteille, il en résulte de la mousse; comme d'un corps gravitant que je tiens entre mes doigts et de leur écartement, il en résulte la chute de ce corps. Ce n'est pas le bouchon qui fait mousser le vin, ce ne sont pas mes doigts qui sont la cause efficiente de cette chute. Le vin est mousseux par

[1] *Galen. Method. medend. lib.* 12, *cap.* 5.

lui-même, le corps gravitant est pesant indépendamment de mes doigts, et ils n'attendent l'un et l'autre que d'être libres pour exercer leur action. De même notre âme est active par soi-même, elle est potentiellement pensante et n'attend que le mouvement des nerfs pour agir, pour penser, et celui du corps pour avancer ([1]).

Il y a deux espèces d'*imagination*, l'une *spontanée*, qui est occasionnée par les choses corporelles, l'autre *volontaire*, qui s'exerce par l'efficace de la volonté. L'âme ébranle à son gré les fibres corporelles, et elle reçoit d'elles un sentiment dont le degré d'intensité l'avertit si elle imagine ou non. Godart examine là-dessus les différents actes de l'imagination, et les interprête par le mouvement des fibres d'une façon plus ingénieuse que solide; le *jugement*, les *passions*, la *mémoire* sont également étudiés, dans les chapitres suivants, dans leurs rapports avec l'organisation physique ([2]). Je ne m'étendrai pas sur ces détails, intéressants d'ailleurs, mais en somme peu neufs, même de son temps. Pour caractériser sa manière de procéder, je me permettrai seulement encore quelques citations.

« La *simultanéité* des idées n'est pas ce qui forme le jugement. Lorsque je regarde plusieurs choses, ou que faisant circuler rapidement un objet, je le vois en même temps dans différents points du cercle que je lui fais décrire, j'ai plusieurs idées à la fois et cependant il n'y a pas de jugement jusque là, mais il faut de plus que ces idées *con-*

([1]) *Phys. de l'âme*, p. 210-213.

([2]) La psychologie contemporaine tend de plus en plus à revêtir un caractère physiologique, chez les spiritualistes comme chez les matérialistes. Les travaux de ce genre fourmillent en Allemagne; je ne citerai, en France, que les nouveaux mémoires de M. *Lélut* sur la *Physiologie de la pensée*.

courent, se confondent, et qu'en outre l'être pensant soit de *nature* à pouvoir de leur union saisir le rapport.

« Ce rapport est une certaine façon d'être de notre âme, qui correspond aussi nécessairement à la modification composée de l'organe qui résulte de deux idées, que le fait la sensation du *rouge*, à la modification organique qui l'occasionne.

« Mettons pour exemple que je veuille juger si ce qu'on dit être *bleu* n'est pas *jaune* : pour ce faire, il faut que mon âme fasse attention au bleu et au jaune en même temps, et qu'ayant ramené les deux idées à un même point, il lui en résulte une idée mixte qui exprime leur rapport mutuel.

« Il faut donc que l'organe qui sert au jugement soit comme un centre dont les rayons portent sur celui de la perception : l'âme donnant du mouvement à deux empreintes de celui-ci dans le temps qu'elle tend harmoniquement deux rayons de l'autre, il en résulte un reflux d'esprit, ou un mouvement ondulatoire qui donne un mouvement mixte à ce centre, en y gravant un portrait composé des deux autres. C'est de là que cette empreinte centrale est une idée composée qui exprime le rapport des choses que l'on compare.

« Comme l'âme n'a pas seulement la faculté de juger des choses simples, mais qu'elle a aussi celle de juger des idées que ses précédents jugements ont formées, il est probable que le corps calleux est un faisceau de fibres lesquelles se divisant de plus en plus en d'autres faisceaux, ceux-ci finissent enfin par être des fascicules dont les fila-

ments aboutissent aux fibres de l'organe de la perception [1]. »

Et plus bas :

« Pour former un raisonnement, il faut que l'âme ait fait d'avance quantité de jugements. L'idée que nous avons de l'homme en général est le résultat de quantité d'idées qui représentent autant d'individus à forme humaine, et cette forme est elle-même le résultat de quantité d'autres idées, entre lesquelles se trouve celle de la rationnabilité qui en renferme aussi quantité d'autres. Il faut donc que les premières notions concourent comme dans un nœud pour former un individu à forme humaine, et qu'un nombre indéfini de ces nœuds aient à leur tour un point de concours qui donne à l'âme l'idée disjonctive de l'homme [2]. »

Il faut savoir gré à Godart de l'intention ; mais en vérité, sa facilité à se contenter de vagues hypothèses ; son silence à l'égard des opérations d'analyse et d'abstraction qu'implique toute comparaison, et par conséquent tout jugement ; enfin l'absence complète de discussion sur les idées fondamentales qui sont la condition de toute opération de l'esprit, ont vraiment lieu de surprendre, quand on songe que notre auteur connaissait les écrits de Locke et de Leibniz, que la *Psychologie* de Wolf était presque populaire en 1755, — et que, d'ailleurs, la *Physique de l'âme* est spiritualiste, sinon pneumatologique.

La partie philosophique du chapitre du *Sommeil* n'est pas plus satisfaisante. Godart s'ingénie à trouver des

(1) *Physique de l'âme*, p. 273-235.
(2) *Ibid.*, p. 236.

causes finales ; il ne veut pas admettre que nos organes aient besoin de répos, et il ne voit pas dans le sommeil un bien physique, parce que cet état nous rapproche trop de notre néant. « Mais je prétends, dit-il, qu'il étoit expédient que l'âme se désistât de temps en temps de ses pensées, *parce que la chose est*, et que la nature ayant été ordonnée par un être infiniment sage, *tout est bien* (1). » Peut-être aussi le sommeil des animaux est-il une sorte d'amnistie à la guerre qui règne entr'eux ; « des combats ininterrompus pourraient en exterminer totalement une espèce » ; et pour nous-mêmes, le sommeil n'est-il pas une sorte de voile qui vient cacher à l'âme une pensée qui allait la séduire, afin qu'elle redevienne à son réveil plus aisément maîtresse d'elle-même ? — Heureusement quelques bonnes observations physiologiques rachètent ces banalités, et je serais certain d'intéresser le lecteur en lui présentant quelques extraits du chapitre des *Songes*, si je n'étais persuadé que l'attention a été si généralement dirigée, depuis quelques années, sur les phénomènes relatifs au sommeil, que Godart n'aurait sans doute plus rien à lui apprendre (2).

Reste la théorie de la *Métamorphose de l'homme*. « Faut-il que l'âme parcoure les immenses régines des étoiles pour parvenir à la vie future? (3) — Façon populaire de

(1) *Ibid.*, p. 291.

(2) Si je me trompe à cet égard, je renverrai les curieux à l'excellent ouvrage de M. *Albert Lemoine*, couronné par l'Institut de France : *Du sommeil au point de vue physiologique et psychologique*. Paris, J.-B. Baillière, 1855, in-12.

(3) Que le docteur Godart n'a-t-il été contemporain de M. Jean Reynaud, l'auteur de *Terre et Ciel !*

parler que celle-là : l'autre monde n'est pas tant les espaces imaginaires, qu'il est une autre façon d'être de notre âme. Notre vie présente est un état qui nous met dans des rapports déterminés avec les objets environnants; un autre état qui succède à celui-ci, en changeant ces rapports, place l'âme dans une autre vie sans l'avoir déplacée » (1). Nous passons par trois états. « Munis d'organes d'une certaine construction, environnés d'objets dont les forces sont spécifiées, nous recevons des impressions qui modifient notre âme d'une manière relative à ces conditions. » Voilà notre *vie terrestre*. — « La mort, en détachant l'âme du corps, la dépouille de ses organes; délivrée de ces enveloppes terrestres, elle reçoit la bénigne influence de la lumière céleste, ou elle éprouve ce que le feu a de plus violent. » Voilà notre *vie spirituelle*. — « Enfin le changement spirituel, que produit dans l'âme l'une ou l'autre de ces causes, ou toutes les deux, la met dans un rapport convenable à une organisation nouvelle. C'est le temps de la résurrection », et l'entrée dans la *vie éternelle*.

Les pages consacrées à la vie terrestre sont tout-à-fait curieuses. Elles se résument dans cette proposition : « Il n'y a rien dans le monde qui soit ce qu'il nous paraît; tout ce que nous y apercevons n'est que *phénomènes*, produit par je ne sçai quoi qu'on peut appeler *force*, et la vie terrestre consiste dans le ressentiment du rapport qui règne entre cette force ainsi conditionnée et notre âme munie de ses organes. » Godart puise ici dans les *Mélanges philosophiques* de Formey; examinant les propriétés essentielles

(1) *Physique de l'âme*, p. 339.

des corps, il montre que l'*étendue*, entr'autres, n'est rien de physique ; « elle n'est point une entité; l'étendue d'une chose est une façon de voir ou de concevoir une chose, et cette façon de voir ou de concevoir n'étant rien de distinct de l'âme voyante, concevante, nous prêtons aux objets une propriété qu'ils n'ont pas et qu'ils ne peuvent avoir, vu qu'elle est une pensée. » Il en est de même de toutes les propriétés essentielles des corps, de la *figure*, de l'*impénétrabilité*, de la *pesanteur*, etc. On doit s'étonner, ajoute-t-il, qu'Aristote ait rejeté l'opinion des anciens philosophes, qui avaient vu cela ; car il ne faut pas prendre Descartes pour l'inventeur de cette théorie, etc. — Un pas de plus, nous arrivons à Kant ; l'espace et le temps vont devenir les formes *à priori* de notre sensibilité, et tout ce que nous pouvons dire de ce monde visible ne préjugera rien quant aux *noumènes*, quant à la nature intime des choses.

Mais Godart ne paraît pas se douter de l'importance de ses propositions, au point de vue critique ; il ne les formule d'ailleurs que pour faire comprendre comment l'âme peut exister séparée du corps. Dans la *vie spirituelle*, les corps, il est vrai, n'agissent plus sur elle parce qu'elle les pénètre, ou pour mieux dire, parce qu'elle n'est plus dans le même rapport avec eux. Mais elle n'en subit pas moins l'action de la force motrice ; au contraire. Tandis que dans la vie terrestre, cette force ébranle ses fibres, qui opposent à son activité leur inertie, leur cohérence, leur pesanteur, ce qui certainement doit en ralentir les effets, — « cette même force agit ici dans toute sa plénitude ; elle passe des atomes immédiatement dans l'âme, elle agit sans

être retenue, ni arrêtée par la masse d'aucun corps ! Qu'on se représente donc la force qui donne ce mouvement prodigieusement rapide aux éléments du feu ; qu'on se la représente, dis-je, déchaînée et comme agissant sur l'âme, non par l'effet de sa vivacité sur la résistance que lui opposent les fibres qu'elle avait à ébranler pour remuer l'âme, mais comme agissant par sa véhémence entière, et l'on comprendra pourquoi l'Écriture nous en parle comme d'un étang rempli d'un feu ardent, comme d'un feu dévorant et qui n'a pas besoin d'être entretenu ; comme d'un esprit de furie qui porte l'orage et la tempête partout.... »

Pour un homme qui ne connaît que des *phénomènes*, le voilà bien instruit tout d'un coup. Bien qu'il désespère, dans sa conclusion, d'entendre jamais, en cette vie, le récit fait par un témoin oculaire de ce qui se passe dans l'autre (1), il sait cependant que l'âme y parvient graduellement à un degré de splendeur auquel correspondra une organisation proportionnellement plus relevée, au temps de la résurrection. Je n'ai rien à dire à ceci, théologiquement parlant, mais je constate que Godart est plus près de Swedenborg que de Kant quand il écrit, par exemple : « Le feu, malgré sa grande activité, ne détruira plus rien ; il ne consumera plus ; il tourmentera violemment les malheureux, et respectera les bienheureux comme l'eau qui agit sur le sel et ne touche pas à l'huile. »

J'opposerai en revanche, au passage de Bresmal sur la résurrection cité plus haut, le paragraphe suivant, où les

(1) *Physique de l'âme*, p. 362.

vues scientifiques se mêlent aux conjectures : « Qu'on ne nous oppose pas ici que ce ne peut être le même *nous*, vu que notre corps est composé d'éléments qui ont servi à la composition d'autres corps avant la formation du nôtre, et qui après sa destruction, feront partie de ceux qui sont à naître. — Un corps n'est pas *nôtre* par l'individualité de ses éléments, mais par l'individualité de sa nature. Je m'explique. Nous participons aux lois de l'univers. L'ensemble de ces lois forme un système général, et chaque corps en est un particulier. Les lois de la nature sont donc modifiées dans chaque individu d'une façon qui est propre à chaque individu, et c'est cette modification qui fait notre nature et qui nous approprie un corps ; or il est évident que les lois particulières qui régissent aujourd'hui mon corps, pourront se retrouver au temps de la résurrection ! Celui qui a pu les faire pourra sans doute les reproduire et même leur donner un nouveau degré de perfection. » Notre philosophe, comme on voit, ne fait qu'appliquer ici la théorie de la substance implicitement contenue dans son chapitre *de la génération*.

Praticien distingué, observateur assidu des symptômes et esprit un peu éclectique, quoique arrêté à certaines convictions fortes, le docteur Godart a mérité les éloges de tous les historiens des sciences médicales. Je suis obligé de m'imposer plus de réserves en philosophie, où sous prétexte de solutions tirées de l'examen des faits, je le vois se relancer en plein sur l'océan brumeux des hypothèses. Mais si je considère le milieu où il a vécu, les difficultés en présence desquelles il s'est trouvé en dépit de la transformation qui commençait à s'opérer à Liége, et enfin

l'influence qu'il avait dû ressentir de sa première éducation, je m'arrêterai moins à celles de ses idées qui paraissent à bon droit hasardées et arbitraires, qu'aux qualités mêmes de son esprit. Godart mérite à juste titre le nom de philosophe ; dans d'autres conditions, il eût été capable de rendre à la science d'éminents services. Mais l'habitude d'approfondir des idées n'existait point alors à Liége ; la routine y était choyée malgré les aspirations de quelques hommes d'élite ; et ceux-ci même ne s'en affranchissaient guère que pour adopter les conclusions des novateurs qui les séduisaient, sans se donner trop la peine de reprendre les questions dans toute leur étendue, et sans perdre l'espoir d'arriver à une conciliation. Ne leur en voulons pas ; faisons la part des institutions, de l'isolement d'une petite principauté ecclésiastique, et rendons plutôt justice aux efforts de ceux qui essayèrent de vaincre le bienheureux sommeil de leurs contemporains.

Avant de dire adieu aux médecins, je dois encore mentionner les écrits scientifiques du docteur *Demeste*, de Liége, qui aborda incidemment quelques questions de philosophie physique ([1]). Demeste repousse la *monadologie* de Leibniz, en ce sens que les monades, ou les premiers éléments des corps, n'auraient ni étendue ni figure ; il

([1]) *Lettres du Dr Demeste au Dr Bernard*, Paris 1779, 2 vol. in-8. — Trad. allemande, Leipzig 1784, in-8. V. les *Biographies* de M. U. Capitaine. — On se rappelle l'observation de Bresmal sur la réduction des os humains en une substance vitreuse : il se trouve non-seulement que le docteur Demeste s'occupa de la même question, mais qu'un de ses amis, après sa mort, fit retirer de ses os de quoi fabriquer un petit vase, qui après avoir fait partie du cabinet de Robertson, est passé dans celui d'un prince russe. Ce fait est déjà mentionné dans le *Dictionnaire* de Feller.

dit seulement que ces principes, à cause de leur extrême simplicité, ne peuvent être saisis par nos organes sensibles, qui sont très-composés ; mais que loin de nier leur existence, nous devons espérer qu'on pourra les atteindre par les procédés d'analyse, qui se perfectionnent de jour en jour. Les *éléments chimiques*, c'est-à-dire les substances qu'on n'a plus aucun moyen de décomposer, sont à ses yeux le *phlogistique* et *l'acide élémentaire*, le *principe aqueux* et la *terre élémentaire* ou *primitive*. Demeste s'est d'ailleurs beaucoup plus occupé d'expériences que de théories, et je suis loin de lui en faire un reproche ; je dois au contraire rendre hommage à son esprit d'investigation, mais en même temps laisser à d'autres le soin de relever explicitement son mérite.

VI

L'imprimerie fut très-florissante à Liége dans la seconde partie du siècle dernier; les éditeurs étaient riches et puissants, à ce point, qu'ils paralysèrent souvent l'exécution des mesures répressives décrétées par le Gouvernement, en cette matière. Le voltairianisme se répandit aussi dans le pays, mais il fut moins redevable de son succès à ce qu'il pouvait y avoir de sérieux dans son opposition, qu'à ce qu'il y avait de malsain et de corrupteur dans sa raillerie. Non seulement les *Contes* et les *Facéties* eurent plus de vogue chez nous, que l'*Essai sur les mœurs* ou le *Dictionnaire philosophique*, mais graduellement on vit des libraires spéculer en grand sur la publication de livres obscènes de bas étage, et le Gouvernement fermer les yeux sur ces scandaleux débordements ([1]). Dans ces conditions, si l'influence française affaiblit relativement peu, surtout dans la masse du peuple, le respect des croyances, elle fut tout-à-fait délétère au point de vue moral. Le clergé, d'autre part, sinon la religion, perdit peu-à-peu ce qui lui restait de prestige; les réformes tentées par Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens provoquèrent à Liége les applaudissements de quelques publicistes audacieux, qui signalèrent hautement, à leurs ris-

([1]) Note de M. Ch. de Chênedollé *sur la presse clandestine à Liége*, dans le *Bulletin du bibliophile belge*, 1re série, t. VIII, p. 488.

ques et périls et avec une violence inouïe de langage, « les abus autorisés par les prêtres et le libertinage des moines de toutes couleurs » (1). Leur exaltation les rendit parfois injustes : c'est le propre de toutes les réactions. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que la décadence des mœurs, frappante dans toutes les classes, coïncidant avec l'infiltration du philosophisme encyclopédiste dans les classes élevées, l'édifice de l'Etat commençait à craquer de toutes parts. La révolution des idées s'accomplissait cependant avec lenteur, mais suivant une impulsion irrésistible ; Velbruck, sur le trône épiscopal, avait lui-même les qualités et les défauts des hommes nouveaux, et il stimulait de tout son pouvoir, sans trop songer aux conséquences de ses penchants, l'activité de cette brillante génération de jeunes gens qui devaient plus tard se mettre à la tête du peuple régénéré. La science était alors superficielle, mais amoureuse de son émancipation, et il n'y avait plus à reculer; on ne songeait plus guère à observer la nature, mais à étudier l'homme et à proclamer ses droits. Le fanatisme et l'intolérance étaient de plus en plus vigoureusement pris à partie ; sans attaquer ses confrères, un prêtre de Verviers s'était exprimé nettement à cet

(1) *Tableau de l'église de Liége*, par l'avocat *de Heeswyck* Liége, 1783. Ce livre fut réfuté la même année; il contenait du reste des exagérations et des personnalités. L'auteur fut en outre poursuivi, et il expia chèrement ses hardiesses. Il est assez piquant de voir le contradicteur de l'avocat de *Heeswyck*, dans la préface du *Tableau examiné*, déclarer qu'une si infâme publication n'aurait pu voir le jour sans l'insatiable avidité des imprimeurs et des libraires. Les édits répressifs ne manquaient pourtant pas; mais on voulait bien, apparemment, fermer les yeux sur la publication de livres immondes, sauf à se plaindre quand la tolérance était réclamée au nom de la morale publique.

égard, dès 1776, dans un *Catéchisme de l'homme social*, œuvre toute philosophique écrite dans le ton sentimental et déclamatoire du temps, et dédiée à l'impératrice de toutes les Russies Catherine II, ce qui ne laisse pas d'être caractéristique ([1]). Les Jésuites avaient disparu ; la *Société libre d'Emulation* était fondée par Velbruck en 1779, et elle réunissait tous les esprits ardents ; l'imprimeur officiel de l'évêque, *Plomteux*, associé aux Panckoucke de Paris, achevait, après avoir livré au public une édition des *Œuvres de Voltaire*, sa colossale entreprise d'une réimpression également liégeoise de l'*Encyclopédie méthodique* ; le *Journal* de Pierre Rousseau venait à la rescousse ; Raynal et Marmontel fréquentaient les Liégeois ; Velbruck protégeait les *Francs-maçons* ([2]) ; le joséphisme enfin n'était combattu avec une véritable vigueur que par l'abbé de Feller, publiciste fougueux et infatigable, ancien prédicateur dans le collége des Jésuites de Liége, et admirateur sincère, mais complètement obstiné, de l'ancien régime.

Les innombrables brochures de cette période se distinguent d'ailleurs beaucoup plus par un ton passionné et par une irritation quelquefois bouffonne, chez les deux partis, que par la force de l'argumentation. Le *Clergé de Liége vengé*, apologie de la civilisation du moyen-âge ([3]) ; le *Parallèle entre l'avocat et le capucin, quant à l'utilité publique* ([4]), les *Malades du temps, ou le théocrate arden-*

([1]) L'abbé Duval-Pyrau. Ce livre a vu le jour à Franfort-sur-le-Mein.

([2]) Ul. Capitaine, *Aperçu historique sur la franc-maçonnerie à Liége avant* 1830, dans le *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, tome I, p. 406 et suiv.

([3]) Lausanne (Liége), 1783, in-12.

([4]) Rome (Liége), 1783, in-12.

nais (1), sont des modèles du genre. Ce dernier opuscule, publié en pleine révolution, résume tout ce qu'on a pu dire contre les encyclopédistes, et paraît, du reste, l'œuvre d'un esprit plus sérieux et plus solide que les autres. Le vrai chrétien y est opposé au philosophe moderne, invariablement considéré comme athée, libertin, lâche et faux savant; mais ces invectives à part, l'auteur arrive à des conclusions généralement sages et modérées, en faisant appel à la justice et à la conscience, et en tendant la main à la philosophie elle-même, si elle veut prendre pour devise le *rationabile obsequium* de S. Paul. L'exemple de la France pouvait à bon droit, il faut en convenir, non seulement faire réfléchir, mais exalter les conservateurs, qui voyaient dans la guillotine en permanence l'effet le plus clair du triomphe des philosophes. Quand *Hoensbroeck* avait pris la place du prince Velbruck, en 1784, le baron de Villenfagne s'était écrié : « Puisse-t-il se pénétrer de cette maxime d'un écrivain célèbre de l'antiquité : *Les princes et les rois, en honorant les philosophes et gens de lettres, se font honneur à eux-mêmes!* » (2). Le théocrate ardennais secoue la tête, et déclare « qu'il est aussi impossible à un souverain philosophe d'être bon et juste, qu'à un peuple entaché de cette orgueilleuse philosophie d'être subordonné et soumis. » L'un et l'autre avaient un peu raison; mais qui donc s'est trouvé en mesure d'être assez prévoyant en 1784, et assez calme en 1793 ?

Le mouvement intellectuel avait été d'une profonde

(1) Liége, 1793, in-12.

(2) Plutarque, trad. d'Amyot. — Villenfagne, *Mélanges de littérature et d'histoire*, etc. Liége, 1788, in-8°, p. 209.

insignifiance, au pays de Liége, pendant les cinquante premières années du XVIIIe siècle. Le clergé, placé à la tête de l'enseignement, manquait alors tout à la fois d'instruction et de vigilance; les esprits avaient été entretenus dans une indifférence béate qui avait relâché insensiblement leurs ressorts. Notre époque agitée ne comprend plus une pareille immobilité, de toutes les situations sociales la plus dangereuse. On est alors, en effet, tout entier à la merci du premier qui montre de l'énergie, et l'on accepte ou l'on repousse aveuglément, par humeur ou par vergogne, les nouveautés qui apparaissent à l'horizon. Ayant perdu l'habitude de se rendre compte de quoi que ce soit, on se laisse aller à la dérive, sans se douter du péril, jusqu'au moment où la barque touche l'écueil. C'est là le résumé et l'enseignement de cette histoire. L'invasion des Encyclopédistes à Liége amena sans doute une renaissance, une régénération qui plus tard devint féconde; mais son premier effet, sur un peuple ignorant et devenu entièrement passif, fut incontestablement désastreux. Les nouvelles doctrines eurent pour auxiliaires des livres corrupteurs, et ce fut sur l'adulation des plus grossiers instincts qu'elles basèrent leur crédit. Je n'accuse pas les Encyclopédistes eux-mêmes, mais le cortége toujours impur d'une école sensualiste. Le clergé ne s'était point mis sur ses gardes; il n'avait point fait fructifier le talent de l'Évangile, dont il était constitué le dépositaire. La transformation des idées n'eut par là même, dans la principauté de Liége, rien de spontané dans l'origine; ceux qui acceptèrent les nouvelles doctrines ne firent que s'imposer volontairement un nouveau joug, parce qu'ils trouvaient les anciens liens trop

usés; ils subirent la mode, sauf à rester longtemps gauches dans leur costume. Mais on n'entre pas impunément en contact avec les idées; un jour vient, tôt ou tard, où l'on en saisit la portée, et il n'est plus temps alors d'arrêter l'essor des esprits. Si le Gouvernement et le clergé liégeois avaient eu plus de tact, je ne dis pas qu'ils seraient parvenus à dominer le mouvement; mais au lieu d'étouffer les intelligences, ils les auraient suscitées, et ainsi un double service aurait été rendu à ce peuple naturellement si bien doué, et à l'autorité religieuse elle-même. Mais pourquoi insister et récriminer? Tous les gouvernements de l'ancien régime n'ont-ils pas été également frappés de cécité, et précipités sur la même pente fatale?

L'abbé de Feller, cité tout à l'heure, n'avait rien de la légèreté ou de l'esprit superficiel de la plupart de ses contemporains. Il disposait d'un arsenal bien fourni d'érudition; il avait beaucoup réfléchi; mais ses idées étaient si arrêtées sur tous les points, et ses facultés d'interprétation si prononcées, qu'il trouvait sans peine des arguments à l'appui de ses systèmes, dans les faits qui, au premier abord, semblaient devoir le confondre, et qu'il recrutait avec succès du renfort chez les écrivains de toutes les sectes et de tous les âges. Prodigieusement actif, agressif et virulent, il ne laissa inexploré aucun domaine scientifique, et il ne perdit jamais de vue son but principal. On le vit, au milieu des luttes qu'il soutenait quotidiennement dans son journal ([1]), se livrer à l'étude des problèmes les plus

([1]) *Journal historique et littéraire.* Luxembourg et Liége, 1774-1794, 60 gros vol. in-8. Des extraits de ce recueil ont paru à Bruges en 1818-1820, 5 vol. in-8.

ardus de la science pure, et par des travaux rédigés avec une rapidité fébrile, mériter l'attention, sinon l'adhésion des hommes les plus distingués de son temps. Je ne citerai ici, pour rester dans mon cadre, que les *Observations philosophiques sur les systèmes de Newton, le mouvement de la terre et la pluralité des mondes* (1), ouvrage que l'illustre de Lalande ne dédaigna de critiquer dans le *Journal des Savants*.

Ce ne fut pas assurément la curiosité spéculative qui décida l'abbé de Feller à passer en revue les opinions des astronomes. Il avait appartenu à l'ordre des Jésuites, et l'esprit de ses anciens confrères s'était pour ainsi dire incarné en lui. Une seule idée le préoccupa toute sa vie : le triomphe de la foi catholique. La philosophie moderne lui paraissait dangereuse ; mais force était de compter désormais avec les savants, dont les découvertes, recueillies et popularisées par Voltaire et par ses amis, ouvraient à la pensée des perspectives imprévues, et prenaient un caractère de plus en plus menaçant pour le dogme. Déjà quelques prêtres instruits, l'abbé Pluche entre autres, auteur du *Spectacle de la nature* et de l'*Histoire du ciel*, avaient cherché à mettre un terme aux discussions qui s'engageaient tous les jours, jusque dans les salons et dans les boudoirs, sur le monde de Descartes et celui de Newton, sur la pluralité des mondes et sur les moyens que nous possédons de connaître la vérité ; l'abbé Pluche avait déclaré que « la raison peut et doit s'exercer sur l'effet et sur l'intention que Dieu nous montre, mais non

(1) 1re édition, 1772 ; 2e, Paris, 1778 ; 3e, Liége, 1778, in-12.

sur ce qu'il nous cache.... Il ne nous a pas appris quelle étoit la nature du ciel, de la terre, des métaux, etc., parce que ces choses sont faites, et qu'il ne nous destinoit pas à en régler l'action ni le gouvernement (1). « Moïse, avait ajouté ce critique, s'est borné à nous faire connaître Dieu dans ses œuvres, et à nous apprendre quel usage nous devons faire de ses dons; d'accord avec l'expérience, il nous conduit au vrai dont nous avons besoin, tandis que les grands physiciens, en forgeant des mondes possibles ou impossibles, nous fatiguent inutilement la tête, sans autre résultat que d'affaiblir nos sentiments de piété et de reconnaissance envers le Créateur (2). De Feller est du même avis, à ce point qu'il éprouve un certain penchant pour le scepticisme de Huet, l'évêque d'Avranches; mais en mettant aux prises les différents systèmes en vogue et en les faisant s'entre-détruire (3), il a soin de se déclarer « très-convaincu que les règles immuables de la nature et les révolutions des globes célestes sont parfaitement d'accord avec les enseignements de la religion (4). » Il ira donc plus loin que l'abbé Pluche, qui ne fait que signaler en passant, pour ainsi dire, les exagérations et les conclusions prématurées des « grands physiciens »; il entrera au cœur des questions; et c'est en empruntant à ses adversaires leurs propres armes, qu'il essaiera de mettre en relief l'accord de la science avec la foi. Louable intention sans doute, et procédé conforme à la tradition de l'ordre

(1) *Histoire du ciel*, liv. II.

(2) *Ibid.* liv. III.

(3) Il fait parler tour à tour, dans des *Dialogues des morts*, les philosophes dont il veut discuter les opinions.

(4) *Obs. philos.* Préface de la 3e édition, p. X.

des Jésuites ; mais, s'il avait raison chaque fois qu'il s'escrimait contre des hypothèses purement transcendantes et par conséquent insuffisamment justifiées, notre polémiste, et il en a été de même de tous ceux qui se sont engagés depuis dans cette voie, exposait la religion à courir plus tard de nouveaux et de très-graves dangers, chaque fois que des investigations mieux dirigées et plus approfondies viendraient, de rechef, rendre problématique l'une ou l'autre des conclusions qu'il se croyait autorisé à formuler, quant aux phénomènes eux-mêmes. Malebranche, Pluche, Derham n'avaient rien trouvé à dire contre la pluralité des mondes ; Feller considère cette doctrine comme incompatible avec la religion, et en ce qui concerne le mouvement de la terre, il s'épuise en efforts inouïs, dans tout le cours de son livre, pour renverser les arguments de Copernic et de Galilée. *E pur si muove*! Encore une fois : qu'est-ce que cela fait à la religion? De Feller ne voit pas qu'il compromet sa cause en confondant, avec l'esprit qui vivifie, la lettre *telle qu'il l'entend* ou telle que l'Église, si l'on veut, l'a entendue à une époque où la théologie, abusivement, prétendait régenter la science. Et je ne saurais m'empêcher d'ajouter, à ce propos, que cette manière d'argumenter, usitée jusqu'à nos jours, a fait plus de mal aux croyances que les objections de tous les philosophes réunis. En se plaçant sur ce terrain, on y place aussi, bon gré mal gré, son adversaire ; on subordonne, en réalité, la certitude des vérités de la foi à l'habileté des observateurs; ou s'il s'agit, par exemple, de l'authenticité ou de la pureté d'un texte sacré, on court, sans hésiter, les chances de l'interprétation philologique. Bien plus, on en vient à se

contenter d'avoir pour un instant fermé la bouche à l'opposition, comme s'il s'agissait ici de ces solutions qui s'arrachent aux entraînements des majorités, et qui sont alors considérées comme parfaitement légitimes, jusqu'au prochain revirement de l'opinion. Ces faiblesses des apologistes se sont révélées ailleurs encore que dans le sein de l'Église catholique ; c'est en suivant les mêmes errements que les théologiens de l'Allemagne contemporaine en sont arrivés, par une marche très-logique, à tirer de leur exégèse la négation même du christianisme et finalement de toute religion.

En Angleterre particulièrement, il fut un temps où l'on abusa dans le même sens des causes finales. On ne voyait pas qu'on se contentait de démonstrations provisoires, et qu'on courait ainsi tout droit au scepticisme. Nous avons vu les Jésuites verser dans la même erreur, pour l'amour de la métaphysique d'Aristote, dont ils tiraient le même profit qu'on a tiré depuis de l'étude des lois de la nature et des documents de l'histoire ou des langues. Pour en revenir à l'abbé de Feller, il maniait d'ailleurs des armes trop lourdes pour lui, comme l'a fait observer de Lalande ; l'érudition pure, les citations ne suffisaient pas en pareille matière. Somme toute, les *Observations philosophiques*, assez remarquables par la vigueur de la discussion, ne méritent pas une analyse ; on n'y trouverait pas l'intérêt de curiosité qui s'attache aux conceptions philosophiques plus anciennes, et quant aux conclusions, elles se résument à établir que ni Copernic ni Galilée n'ont ébranlé l'orthodoxie de l'abbé de Feller. En eût-il donc été autrement de nos jours, depuis que tout le monde donne positivement raison

à ces grands hommes? On voit que ce n'est pas la peine d'insister.

Sortons des limbes. J'ai mis à une rude épreuve, je ne le sens que trop, la patience du lecteur; car je ne sache rien de plus fatigant qu'un long entretien avec des esprits médiocres. Mais peut-être, en y réfléchissant, trouvera-on qu'il y a quelque fruit à retirer d'une étude semblable, entreprise une fois en passant. Je pense, avec Socrate, que rien au monde ne mérite absolument notre dédain, et je pense surtout que pour bien comprendre une société donnée, il est bon d'avoir examiné, sous tous les rapports, les influences qu'elle a subies et l'éducation qu'elle a reçue. Je vais donc essayer, pour me faire absoudre, de justifier d'un seul coup cette double déclaration, au point de vue de mon sujet.

L'action directe ou indirecte des grandes conceptions philosophiques sur la direction des intelligences et par suite sur l'état social, n'est pas contestable aujourd'hui, même par ceux qui affichent à leur égard la plus complète indifférence. Alors même qu'on repousse la philosophie, on la subit; car d'une part la philosophie n'est pas tout entière dans les écoles, et de l'autre, l'opposition systématique qu'on lui fait, officiellement ou non, atteste qu'on est dominé soi-même par un système de philosophie exclusive, le scepticisme ou le mysticisme, précurseurs du sen-

sualisme pratique et de l'utilitarisme, ou de l'immobilisme et de l'ataraxie, ou bien encore fauteurs du fanatisme radical ou religieux. C'est ici surtout qu'il est vrai de dire : *mens agitat molem.* Mais il faut aussi tenir compte des réactions. Les idées se modifient à mesure qu'elles se propagent ; elles se prêtent de plus en plus aux compromis, aux interprétations diverses. Il ne faut rien moins qu'un ouragan pour déraciner le tronc vigoureux d'un chêne, mais la moindre brise suffit pour faire ployer ses rameaux flexibles et pour agiter son feuillage. On trouve en général, loin des grands centres, peu d'esprits entiers, radicaux; les habitudes, les traditions sont très-puissantes chez les petits peuples ; tous leurs actes, leurs conceptions mêmes en portent l'empreinte. Pour s'implanter chez eux, les grandes théories s'altèrent ; mais une fois qu'elles y ont acquis droit de Cité, elles ne tardent pas à s'infuser, avec la nuance qu'elles ont revêtue, mais aussi avec le caractère qui leur est propre, dans l'esprit des générations nouvelles. Et ainsi, intimement liées qu'elles sont avec les institutions politiques et avec les conditions du bien-être national, elles contribuent à leur tour, selon la direction qu'elles ont prise, à transformer les habitudes morales des populations, et à déterminer l'essor ou l'effacement de leur génie natif.

Supposez à Liége, au moyen-âge, un gouvernement laïque. Les conquêtes politiques des masses eussent été probablement moins complètes et l'on ne s'y serait pas voué davantage à l'étude des sciences ; mais il est à présumer que dans un temps donné, on y aurait vu apparaître des esprits audacieux, puisque les Liégeois, de l'aveu de

M. de Gerlache ([1]), ont dans leur caractère naturel « je ne sais quoi de prompt, d'ouvert, de facile, de plaisant, de résolu, d'aventureux, dont on retrouve encore l'empreinte à travers les formes de la société actuelle. » Il est à présumer que les lettres et la philosophie s'y seraient trouvées, avec le cours des siècles, dans des conditions favorables à leur développement, et qu'une part active aurait été prise, par la population, aux grands conflits religieux qui divisèrent l'Europe à dater du règne de Charles-Quint. Il est permis de croire, enfin, que si une dynastie nationale n'était pas parvenue à s'implanter dans ce petit Etat, les alliances de famille du prince, son train de cour, auraient néanmoins fait de la capitale un centre brillant et mondain ; et que le peuple, de son côté, tout en ayant les mêmes droits à revendiquer, aurait donné à ses protestations une forme différente de celle qu'elles revêtirent, en présence d'un pouvoir dont le caractère spirituel était, en tous cas, profondément respecté. Il ne paraît nullement déraisonnable d'admettre que le seul fait d'une domination temporelle du clergé eut pour résultat d'imposer une certaine réserve à tous ceux qui, du moins, étaient tentés de formuler des théories. Insensiblement cette habitude devint, comme toujours, *une seconde nature*; les intelligences se trouvèrent enfermées dans un cercle de plus en plus étroit, et l'isolement de la nation aidant, elles finirent par s'assoupir et par préférer la routine et le calme bourgeois aux agitations d'une activité suspecte. *L'Apo-*

([1]) *Histoire de Liége depuis César jusqu'à Maximilien-Henri de Bavière*, Bruxelles, 1843, in-8, p. 15.

logie en faveur de la nation liégeoise, du docteur De Lile, retrace le tableau de ces mœurs pacifiques au commencement du XVIIIe siècle, alors que les évêques étaient enfin parvenus à étouffer jusqu'à l'idée de la liberté. Rien de plus paisible, mais rien de plus insignifiant que Liége alors : des commérages et des assemblées, des avocats et des chanoines pour coryphées, et tous « buvant à l'allemande ». Les heureuses qualités de la nation s'abâtardissant par l'habitude des préoccupations niaises, l'Etat tout entier n'était plus que la plus grande *petite ville* du monde. A quoi bon faire de la science, sinon pour acquérir quelque crédit dans sa profession et obtenir le respect d'une bourgeoisie ignorante, tout en conservant l'approbation du prince ? On transigea donc de toute manière ; on laissa les écoles enseigner comme l'autorité l'ordonnait, et si l'on prit parti pour l'un ou l'autre théologien, cela ne tira pas à conséquence ; hors de là, on puisa dans les écrits des théosophes tout juste ce qu'il fallait pour flatter des princes friands d'opérations hermétiques, et pour agrandir, par la même occasion, une clientèle médicale ; mais en réalité l'on ne pensa pas, et l'on ne disposa personne à penser. Réagissant ainsi sur une population qui commençait à ne plus se douter qu'elle gisait dans un lit de Procuste, on entretint dans cette somnolence les générations nouvelles, si bien qu'il serait impossible de citer à Liége, dans toute cette période, un seul homme professant nettement une opinion à lui, approfondie et pleinement motivée, sur une seule grande question.

Nous eûmes des demi-philosophes et des demi-savants, occupés de s'invectiver l'un l'autre pour des vétilles, pour

des questions d'intérêt mal dissimulées, ou de s'encenser réciproquement dans des cercles d'admiration mutuelle. Le peu d'esprits distingués que contenait Liége émoussèrent eux-mêmes leur pointe, en s'accoutumant à prendre pour la science l'érudition fastueuse à l'aide de laquelle ils éblouissaient tréfonciers, bourgeois et Bobelins (*bibuli*) de Spa; ceux dont on pourrait sérieusement faire l'éloge sont des jurisconsultes et des érudits, c'est-à-dire des savants formalistes, occupés de ce qui a été et de ce qui est établi, et presque jamais de ce qui devrait être. Les artistes de mérite allèrent chercher fortune à l'étranger, ce qui n'a rien d'étonnant. Mais quand l'éminent historien que j'ai cité tout-à-l'heure attribue la pâleur scientifique de la nation, et son peu de zèle pour les lettres, à ses goûts et à ses habitudes, je lui répondrai, tout en reconnaissant la justesse de son appréciation, que ces goûts et ces habitudes provenaient de l'action énervante du gouvernement dont il fait l'apologie ; de l'insuffisance de l'enseignement philosophique, de la sévérité mal entendue de la censure, de l'aliment peu fortifiant qu'on présentait par conséquent aux intelligences, et enfin de la séquestration où l'on vivait à l'égard des autres peuples de l'Europe. On était content de soi, relativement heureux, je le veux bien; mais enfin on végétait, on laissait aux autres le soin de penser pour soi.

Arrivent Pierre Rousseau et les Encyclopédistes. Quel coup de foudre! On est pris à l'improviste; on avait bien entrevu quelque chose, mais rien de semblable n'était à prévoir. On n'était pas préparé ; mais il n'y a plus à reculer. Les uns s'obstinent; les autres, et finalement le prince lui-

même, font un pas en avant : nouvelles transactions, fruits des anciennes habitudes. — L'effervescence gagne de proche en proche ; on se remet à penser, mais peut-être par la raison même qu'on a été si longtemps endormi, et qu'en somme il y avait aussi quelque chose à maintenir de l'ancien régime, on est en garde, jusqu'à un certain point, contre les excès des novateurs. Un certain respect de la tradition religieuse se mêle au désir de savoir et à l'impatience de s'émanciper; cette fois-ci l'esprit de transaction sera utile au peuple, et plus tard, mieux éclairé, conscient de son but précis, il régénérera la nation liégeoise réunie à ses sœurs des Pays-Bas. De nos jours enfin, cessant d'être mixte pour embrasser les questions de plus haut, il deviendra cette tendance libérale et modérée à la fois, cet amour de la liberté en tout et pour tous, qui entraîne comme conséquences logiques la véritable tolérance et le respect du for intérieur ; ce bon sens pratique en un mot et cet esprit d'équité généreuse, qui font l'honneur de nos populations.

Ne calomnions pas notre passé intellectuel, mais prenons-le tout simplement pour ce qu'il vaut. Apprenons à connaître les causes qui ont retardé notre éclosion, aussi bien que celles qui l'ont provoquée. Reconnaissons qu'en aucun temps et sous aucun régime, l'étude des sciences désintéressées n'est indifférente au progrès et même à la prospérité d'un peuple ; qu'elle fait tôt ou tard son chemin au détriment du pouvoir qui n'a pas su la protéger à temps, et qui n'a pas compris qu'on prévient les excès par une sage liberté accordée à la pensée ; sachons enfin, si nous voulons nous bien connaître nous-mêmes, que rien ne nous

y aidera tant que la recherche non seulement des actes, mais des idées, des préjugés et même des faiblesses de ceux qui nous ont précédés.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Accidents, p. 11, 48, 58.
Affinités, p. 22.
Alchimie, p. 14, 23, 31, 57, 72, 74, 82, 91, 103, 148.
Alembert (d'), p. 54.
Ame, p. 11, 13 et suiv., 21, 22, 25, 48, 53, 54, 63, 101, 115 et suiv.
André (le P.), p. 49.
Anglais (*Jésuites*). V. *Jésuites*.
Animisme, v. Stahl.
Annoot (I.-B.), p. 36.
Anselme (S.), p. 60.
Ansillon, p. 65, (*note* 1).
Antipathies. V. *Sympathies*.
Apelt, p. 36, 37, 38.
Apollonius de Perge, p. 56.
Archée, p. 31 et suiv., 84, 105, 122 (*note* 1).
Aristote, p. 10, 13, 18, 19, 26, 28, 29 (*note* 1), 37, 38, 40, 47, 48 et suiv., 58, 64, 66, 68, 78, 88, 91, 100, 117, 123, 145.
Arnauld, p. 12, 45, 53 (*note* 1).
Asphyxie, p. 85, 86.
Astres, p. 13, 22, 23, 32, 34, 44, 80, 95, 143.
Astrologie, p. 14, 34.
Atomes, p. 41 (*note*), 52, 131.
Augustin (S.), p. 58, 68.
Automatisme, p. 41, 50, 52, 66, 101.
Avicenne, p. 23 (*note* 2).

Bacon, p. 10, 29, 35 et suiv., 54, 63.
Baguette divinatoire, p. 89 (*note* 2).
Baïus, p. 45.
Bavière (Ernest de), p. 43.
— (Ferdinand de), p. 44,
— (Maximilien-Henri de), p. 91.
Bavière (Joseph-Clément de), p. 44.
— (Jean-Théodore de), p. 112, 113.
Bayle, p. 48.
Becker, p. 103.
Blas. p. 34, 88.
Blondel (le Dr), p. 104.
Blundell (le P.), p. 51 et suiv.
Boërhaave, p. 85, 107, 122 (*note* 1).
Böhme (J.), p. 23.
Bonnet (Ch.), p. 122.
Bordas-Demoulin, p. 39 (*note* 2), 68 (*note* 1).
Bouillier (Fr.), p. 10, 36 (*note* 1).
Boyle, p. 83 (*note* 1).
Bresmal (J.-F.), p. 94 et suiv., 132.
Bruno (Giordano), p 9.
Buffier (le P.), p. 49.
Buffon, p. 121.

Cabanis, p. 32.
Calvin, p. 48, 53, 69.
Campanella, p. 9, 91.
Candolle (de), p. 42.
Capitaine (Ul.), p. 71 (*note* 1), 94 (*note* 1), 112 (*note* 1), 138 (*note* 1).
Cartésiens, p. 16, 40 et suiv., 46, 47 et suiv., 62 et suiv.
Casati (le P.), p. 104.
Catherine II (de Russie), p. 138.
Censure, p. 68 et suiv., 98, 136, 149.
Charlatans, p. 72, 75, 79, 104, 110.
Charles-Quint, p. 147.
Charron, p. 9.
Chasteau (N. du), p. 62 et suiv., 75 (*note* 2).
Chémiatrie, p. 40, 41 (*note*), 72 et suiv., 81 et suiv.

Chevreul, p. 30 et suiv., 87.
Chimie, p. 29, 44, 56, 72, 81 et suiv., 85, 86 et suiv., 103 et suiv., 107, 109.
Chrouet (le Dr), p. 107.
Cicéron, p. 75.
Ciel, p. 13, 14, 19, 22, 33, 34, 54, 93, 96, 99, 102, 143.
Circulation des eaux, p. 94 et suiv.
Coïmbre (les PP. de), p. 58.
Condillac, p. 50.
Condorcet, p. 23 (*note* 1).
Copernic, p. 13, 42, 55, 95, 96, 144, 145.
Cousin, p. 40.
Crantz (le Dr), p. 119.
Cribles, p. 70, 74.
Cruveilher (le Dr), p. 17.
Cuvier, p. 42

Définitions, p. 17.
Deleboë. V. Sylvius.
De Lile (le Dr). p. 148.
Delrio, p. 27 (*note* 4), 57, 80.
Demeste (le Dr), p. 134, 135.
Démocrite, p. 41 (*note*).
Denis (le chanoine H.), p. 44, 45.
Derham, p. 144.
Descartes, p. 9, 10, 16, 17, 35, 36, 39 et suiv., 46 et suiv., 62 et suiv., 74, 75, 82, 84, 91, 95, 114, 117, 119, 142.
Despréaux (Boileau), p. 46.
Dezeimeris, p. 29.
Diderot, p. 108.
Dieu, p. 13, 19, 20, 21, 33, 60, 65, 66, 71, 74, 75, 96, 97, 99, 119, 125, 142.
Digby (Kenelm), p. 74, 76, 103.
Dormerus (le P.), p. 68.
Duguet (le P.), p. 47.
Duval-Pyrau (l'abbé), p. 137, 138.
Dynamisme, p. 20, 21, 31, 75, 81, 122 (*note* 1).

Eaux minérales, p. 83, 84, 103 et suiv. V. *Spa*.
École d'Alexandrie. p. 9, 13, 33.
Écoles de Liége, p. 5, 6, 43 et suiv., 55, 61 (*note* 1), 140.
Écriture Sainte, p. 20, 57, 95, 96, 99, 100, 132, 143.
Éléments, p. 11, 14, 24, 30, 31, 59, 66, 68, 70, 83 (*note* 1), 93, 99, 100, 103, 134, 135.
Émanations, p. 9, 18, 24 et suiv., 73.
Empédocle, p. 20.
Empirisme, p. 19, 58 88, 100.
Encyclopédistes, p. 54, 58, 108, 112 et suiv., 137 et suiv., 150.
Épicuréisme, p. 51.
Esprits élémentaires, p. 23.
Esprit sylvestre, p. 86 et suiv.
— *vital*, p. 86, 105
Étendue, p. 67, 131, 134.
Éther, p. 25, 84.
Ettmuller, p. 105.
Eucharistie, p. 53.
Expérience, p. 19, 26, 29, 36 et suiv.
Faculté de connaître, p. 28, 29, 65. V. *Psychologie*.
Falise (P.-Jos.), p. 59.
Feller (l'abbé de), p. 57, 138, 139 et suiv.
Ferments, p. 33, 84, 85 (*note* 1), 88 et suiv., 106.
Fichte (J.-H.), p. 117 (*note* 1).
Fludd (Robert), p. 9, 23, 24 et suiv., 28, 33, 62, 100, 101.
Fontaine de Pline, p. 44.
Force, p. 18, 20, 21, 30, 40, 41, 42, 118 (*note* 1), 130, 131.
Forme, p. 11, 13, 31, 37, 48, 52, 59, 67, 99, 102, 106, 116, 120.
Formes substantielles, p. 10 et suiv., 17, 48, 51. 52, 62.
Formey, p. 114, 130.
Franck, p 33.
Francs-Maçons, p. 26, 138.
Frédéric II (de Prusse), p. 108, 114, 124 (*note*).
Frères de la vie commune. V. *Hiéronymites*.

Gabrielis (Gilles), p. 47.
Galien, p. 23 (*note* 2), 27 (*note* 4), 75, 80, 83, 125.
Galilée, p. 10, 55, 57, 144, 145
Garasse (le P.), p. 9, 26.
Gassendi, p. 27 (*note* 1), 49, 51, 52.
Gaz, p. 35, 85 et suiv.
Génération et corruption, p. 32, 96, 97, 102, 119 et suiv., 133.

Geoffroy S. Hilaire, p. 42.
Gerinx (Ph.), p. 94.
Gerlache (de), p. 147, 149.
Gnose, p. 24.
Goclenius, p. 75 et suiv.
Godart (le dr), p. 114 et suiv.
Goëthe, p. 42.
Grati (Mathias de), p. 92 et suiv., 98.
Groësbeck (Gérard de), p. 43.
Guénard (le P.), p. 49.
Gutschoven (van), p. 47.

Haller, p. 105 (*note* 2), 120.
Harvey, p. 55, 104.
Heer (H. de), p. 94, 95.
Heeswyck (de), p. 137.
Hegel, p. 24.
Helmont. V. Van Helmont.
Hemricourt (J. de), p. 5.
Henaux (Ferd.), p. 7.
Héraclite, p. 20, 93.
Herbart, p 36.
Hermès Trismégiste, p. 9, 26.
Hesius (Th.), p. 43 (*note* 1).
Hiéronymites, p. 6, 43.
Hippocrate, p. 27 (*note* 4), 33, 107, 110.
Hœfer, p. 74.
Hoensbroeck, p. 139.
Hoffmann, p. 85, 107.
Horion (le cte de), p. 112.
Huet, p. 49, 143.
Husson (J.-B.), p. 122 (*note* 1).

Iatromathématique (*École*), p. 85, 107.
Idéalisme, p. 41, 53.
Idées intermédiaires, p. 17.
Ignace de Loyola (S.), p. 43 (*note* 1), 57.
Imprimerie, p. 112. 136. V. *Censure*.
Induction, p. 36 et suiv.

Jansénisme, p. 44 (*note* 2), 45, 46, 55. 69.
Jansénius, p. 45
Jérôme (S.), p. 33 (*note* 2).
Jésuites, p. 6, 43 et suiv., 68 et suiv., 138, 145.
Joseph II, p. 136, 138.
Jussieu (B. de), p. 124 (*note*).

Kabbale, p. 9, 18, 24, 26, 72, 82.
Kant, p. 131.
Képler, p. 37, 55.
Kircher (le P.), p. 56, 57, 78, 100.

Lactance, p. 104.
Lalande (de), p. 142, 145.
Lamennais, p. 61.
La Mettrie, p. 108 et suiv.
Laruelle (D.), p. 59.
Lebel (le chanoine), p. 5.
Lecomte (J.), p. 28, 32 (*note* 1).
Ledrou (le Dr.), p. 107.
Leibniz, p. 20, 32 (*note* 2), 41, 42, 55, 60, 114, 120, 122, 125, 128, 134.
Lélut, p. 126 (*note* 2).
Liberté humaine, p. 34, 41.
Limbourg (J.-Ph. de), p. 107 et suiv., 114, 115 (*note* 1).
Linné, p. 124 (*note*).
Locke, p. 114, 116, 124, 118.
Logique, p. 27, 36, 53, 60, 61 (*note* 1), 63 et suiv., 109, 126 et suiv
Lombard (Lambert), p. 6.
Lotze, p. 117 (*note* 1).
Lucrèce, p. 68.
Luther, p. 120.

Macrocosme et microcosme, p. 25 et suiv., 73, 105 et suiv.
Magie, p. 14, 22, 34, 57, 73, 75 et suiv.
Magnétisme, p. 11, 78 et suiv., 102. V. *Sympathies*.
Maistre (J. de), p. 36 (*note* 2).
Malebranche, p. 12, 41, 49, 68, 107, 144.
Marguerite de Parme, p. 43 (*note* 1).
Marie-Thérèse, p. 113.
Marmontel, p. 138.
Martin (Henri), p. 120.
Matérialisme, p. 108, 126 (*note* 2).
Mathématiques, p. 56.
Matière, p. 11, 13, 25, 48, 52, 59, 67, 99, 106, 115, 121, 122.
Maupertuis, p. 120.
Mécanisme, p. 41, 67, 84, 85 (*note* 1).
Médecine, p. 1, 5, 75, 81 et suiv., 95, 104, 107.
Mersenne (le P.), p. 27 (*note* 1).
Mesmer, p. 22, 79.
Métaphysique, p. 9 et suiv., 54, 59, 60, 69, 89, 114, 133.

Météorologie, p. 59, 88, 96, 101.
Méthode, p. 12 et suiv., 18, 28, 29, 30, 37 et suiv., 51, 60, 65, 88.
Mill (J. S.), p. 36.
Mixtes, p. 83, 102 et suiv.
Mohy (H.), p. 79 et suiv.
Molière, p. 12, 79.
Monadologie, p. 32 (*note* 2), 42, 134.
Monde sublunaire, p. 13, 93.
Montpellier (*École de*), p. 122 (*note* 1).
Morale, p. 45, 54, 104, 115.
Morin (Fréd.), p. 10 et suiv.
Mouvement, p. 12, 13, 17, 21, 22, 34, 58, 59, 67, 99.
Mysticisme, p. 23, 81, 146.

Naudé (G.), p. 78.
Needham, p. 121.
Newton, p. 37 (*note* 2), 42, 142.
Notger, p. 5.

Opzoomer, p. 36.
Oratoriens, p. 47, 48.
Ovide, p. 93, 99.

Palingénésie, p. 122, 129, 130.
Panacée, p. 91 (*note* 1).
Panthéisme, p. 24, 27, 33, 41.
Paracelse (Théophraste), p. 9, 18, 19 et suiv., 26, 27 (*note* 4), 32, 36, 75, 77, 80, 81.
Pascal, p. 66.
Paul (S.), p. 139.
Péripatéticiens, p. 10 et suiv., 18, 21 (*note*), 37 et suiv., 57 et suiv., 95, 97 (*note* 1), 117.
Pétrarque, p. 5.
Peyronie (de la), p. 118.
Pharmacie, p. 25.
Philippe II, p. 43 (*note* 1).
Physique, p. 16, 19, 24 et suiv., 31 et suiv., 54, 67 et suiv., 84, 95 et suiv., 98, 109, 110, 113, 115.
Planis (D. de), p. 82 (*note* 2).
Platon, p. 9, 26, 37, 68, 75.
Pline, p. 75.
Plomteux et Panckoucke, p. 138.
Pluche (l'abbé), p. 142, 144.
Polythéisme, p. 13.
Porta (J.-B.), p. 75.
Port-Royal, p. 45, 69.
Positivistes, p. 36.
Possibles, p. 60, 66.
Fresseux (le Dr de), p. 107.
Psychologie, p. 12, 14 et suiv., 28, 42, 63 et suiv., 101, 104, 106, 114, 115 et suiv.
Ptolémée, p. 13.
Puissances occultes, p. 11, 18. V. *Qualités occultes*.
Pythagore, p. 9, 26.

Qualités occultes, p. 11 et suiv., 17 (*note* 1), 18, 23, 34, 39, 42, 62, 66, 72, 77, 80.
Quercetanus, p. 103.
Quesnel (le P.), p. 45, 47, 48.

Ramus (P.), p. 8 (*note*), 9.
Rapin (le P.), p. 49, 51 (*note* 1).
Rattray, p. 74.
Raynal, p. 138.
Reid (Th.), p. 17.
Rémusat (Ch. de), p. 36.
Renaissance, p. 6, 35, 36 (*note* 1), 91.
Résurrection, p. 97, 132.
Reynaud (J.), p. 129 (*note* 2).
Roberti (le P.), p. 33 (*note* 2), p. 75 et suiv
Rose-Croix, p. 18, 26, 27, 77.
Rousseau (P.), p. 112, 138, 150.

Sabran (le P.), p. 44.
Sanctorius, p. 107.
Scaliger, p. 100.
Scepticisme, p. 49, 51 (*note* 1), 58, 109, 146.
Schott (le P.), p. 100.
Scolastique (*philosophie*), p. 9 et suiv., 18, 27 (*note* 4), 37 et suiv., 44, 61, 70, 97 (*note* 1), 112 (*note* 2).
Scot (*le Docteur Subtil*), p. 39.
Semences, p. 21, 88, 100. V. *Archée*.
Séminaire de Liége, p. 43, 44 et suiv. 59 et suiv.
Sénèque, p. 68.
Sennert (D.), p. 78, 80.
Sensualistes, p. 76, 146.
Sévigné (Mme de), p. 48.
Socrate, p. 104, 146.
Sommeil, p. 128, 129.

Sorbonne, p. 46.
Sorcellerie, p. 73 et suiv.
Sources de nos erreurs, p. 63 et suiv.
Spa (*Eaux de*), p. 24, 84, 88 et suiv., 149. V. *Eaux minérales*.
Spinoza, p. 41.
Spiritualisme, p. 16, 27 (*note* 4), 49, 70, 126 (*note* 2).
Sprengel, p. 29.
Stahl, p. 107, 117, 118, 119, 122 (*note* 1).
Stempel de Gouda (Gérard), p. 44.
Suarez, p. 58.
Surlet (Ernest baron de), p. 68.
Swedenborg, p. 28, 132.
Sylvius, p. 81, 84.
Sympathies, p. 17 (*note* 1). 19, 26, 66, 70, 72 et suiv., 84, 103.

Tamburini, p. 48.
Tauler (Jean), p. 27 (*note* 4).
Télésio, p. 9, 91.
Terres, p. 102. V. *Éléments*.
Tertullien, p. 120.
Thalès, p. 91, 93.
Théologie, p. 30, 45, 144, 145.
Théosophie, p. 18 et suiv., 72 et suiv.
Thomas d'Aquin (S.), p. 11, 97 (*note* 1).
Thomas à Kempis, p. 27 (*note* 4).
Tite-Live, p. 31.
Tourbillons, p. 68, 81, 84.
Tournemine (le P.), p. 49.

Unguentum armarium, p. 74 et suiv.
Unigenitus (*Bulle*), p. 46.

Université de Cologne, p. 61.
— de Douay, p. 44, 78.
— de Giessen, p. 77.
— de Leyde, p. 82.
— de Liége, p. 61, 92 (*note* 1).
— de Louvain, p. 6, 27 (*note* 4), 30, 43, 44, 45, 46, 47, 58, 61.
— de Marbourg, p. 77.
— de Reims, p. 61, 115.
— de Vienne, p. 119.

Valois (le P.), p. 48.
Van Helmont (J.-B.), p. 9, 18, 23, 24, 27 et suiv., 36, 40 et 45 (*note*), 62, 77 et suiv., 84, 91, 94 (*note* 1), 95, 99, 100, 103, 105, 107, 199.
Vanini, p. 9.
Vecchy (Jérôme de), p. 46, 47, 69.
Velbruck, p. 7, 113, 137, 138, 139.
Verheyen, p. 122 (*note* 1).
Verre humain, p. 102, 134 (*note* 2).
Vide, p. 48, 52, 67.
Vie, p. 21, 25, 33, 96, 99, 100, 116, 118, 122 (*note* 1), 130, 131.
Villenfagne, p. 139.
Virgile, p. 68.
Voëtius, p. 39.
Voltaire, p. 108, 136, 138, 142.

Waddington, p. 38.
Whewell, p. 36.
Wolff, p. 55, 60 (*note* 1), 128.

Zelst (Adrien), p. 44.

NOTICE

SUR LE

QUARTIER DE LA SAUVENIÈRE

A LIÈGE.

Il n'existe aucune Histoire de la *Cité* de Liège. Pour trouver quelques renseignements sur les diverses enceintes de notre ville, sur ses rues principales, ses édifices civils et religieux, ses institutions populaires, il faut se livrer à de longues investigations. C'est une lacune dans notre bibliographie, et c'est avec un véritable regret que nous la signalons.

Les lecteurs et les encouragements n'ont jamais fait défaut, parmi nous, aux historiens et aux antiquaires ; ce qui nous manque, ce sont bien plutôt les historiens et les antiquaires. En général, nos concitoyens fuient les travaux

d'érudition ; on dirait qu'ils ont peur de se livrer à des études un peu soutenues : ils préfèrent façonner un volume de prose ou de vers, d'une manière fort distinguée sans doute, mais moins utile, à notre avis, qu'un modeste tome de recherches historiques.

En vain on feuillète les annalistes modernes, on ne trouve rien qui ait trait à la *ville de la Sauvenière*, qui est aujourd'hui perdue dans le centre de la ville de Liège.

Le quartier de ce nom a cependant eu jadis une sorte d'existence indépendante. Au dire de certains chroniqueurs, avant le dixième siècle, *la Sauveniere, hors la Cité de Liege, étoit une petite Ville aiant sa justice et hauteur particuliere* (1).

Cette assertion est fondée.

Une partie de la ville de Liège, on le sait, s'étend à l'ouest sur le penchant d'un thier sablonneux. A une époque très reculée, on y avait ouvert une sablonnière, ce qui fit nommer ce lieu *Sávenir*, en latin *Sabulonaria*, *Sabuletum* (2).

La Sauvenière, à la suite des ans, devint un bourg florissant. Sa position, en amphithéâtre, sur la rive gauche de la Meuse, devait être des plus agréables.

Dès la fin du septième siècle, paraît-il, c'était un domaine appartenant à l'église de Liège. Il avait été placé sous l'autorité de celle-ci par une charte d'immu-

(1) *Abrégé curieux de l'histoire de Liège*, édition de 1677, p. 59.

(2) Sabinarios, *seu potiùs* sabularios vicos, *sic à sabulo inde erui solito, appellatos, hodie docti non dubitant*. Foullon, *Historia Leodiensis*, t. I, p. 19.

nité (1). C'est ce qui explique comment saint Lambert y avait un mayeur ou bailli vers l'an 690 (2).

Selon toute probabilité, la propriété de ce lieu fut confirmée à saint Hubert par Charles Martel. Il fut particulièrement habité par les serviteurs libres, les hôtes et les suppôts de la cathédrale. Pour mettre en sûreté ce territoire privilégié, saint Hubert le clotura de portes et de murs (3).

(1) On ne doit point confondre cette immunité ecclésiastique de la Sauvenière avec l'immunité politique, c'est-à-dire, avec le gouvernement de la Cité, qui fut délégué aux évêques.

L'immunité de la Sauvenière était semblable à l'immunité dont jouissaient encore, en 1789, divers enclos d'églises et de monastères, ainsi que le prouve ce passage : « Il y a à Liège plusieurs *immunités* ouvertes, c'est-à-dire, plusieurs places ou enclos dans lesquels le Mayeur ne peut pas faire arrêter, même un criminel convaincu ; il lui faut un ordre du Prince, qui, pour le donner, est obligé d'assembler son Synode, dans lequel le délit est exposé ; mais cet officier de police a toujours, dans ces cas, le soin d'entourer ces immunités d'un nombre suffisant de gardes, jusqu'à ce que l'ordre du Prince l'autorise à y entrer pour se saisir du délinquant, qui bien rarement peut s'évader, s'il est coupable d'un crime capital. Il y a aussi beaucoup d'*immunités* fermées, entre autres la plupart des couvens ; l'on se sert des mêmes précautions pour qu'elles ne puissent pas favoriser le crime... Ces immunités ne sont réellement de secours qu'aux débiteurs, le Prince même n'ayant pas le pouvoir d'y faire arrêter pour dettes. » (Deschamps, *Essai sur le Païs de Liège et sur ses Loix fondamentales.* Londres, 1785, in-8, p. 64. — *Voir* aussi Sohet, *Instituts de Droit liégeois,* liv. II, tit. 20, 21, etc.)

(2) Ce mayeur se nommait *Amalgisile*, selon Godeschal, qui écrivait vers 770 : *Amalgisilo, qui olim judex ejus fuerat...* (Dans les *Gesta Pontificum Leodiensium*, t. I, p. 346.) Les légendaires ne disent point où ce mayeur exerçait son office ; mais ce n'a pu être que dans le domaine voisin de l'église de Liège, et, par conséquent, dans la Sauvenière.

(3) C'est une tradition assez ancienne, et qui a été recueillie par tous les chroniqueurs, que saint Hubert a entouré Liège de murailles. C'est là, probablement, une exagération historique. Il est à supposer que ce ne fut pas Liège, mais le territoire claustral qui fut ainsi enclos. — On retrouverait aisément des vestiges de cette enceinte, croyons-nous, vers les Degrés

La Sauvenière fut dès lors considérée comme une dépendance claustrale de l'église St-Lambert (1).

Il nous serait difficile, en ce moment, de dire en quoi consistait ce territoire. Il comprenait certainement, au nord, la Place Verte actuelle (2), et l'espace où furent élevées les églises Ste-Croix et St-Michel (3); à l'est,

de St-Hubert, ou, peut-être, à l'intérieur des murailles de St-Martin et du Thier de la Fontaine.

Notons ici que la demeure de nos évêques, vers le milieu du Xe siècle, était au Mont St-Martin, sur le côté gauche, ainsi qu'on peut l'induire du fait suivant. En 966, cette demeure fut envahie par le populaire de la Cité et mise au pillage : on fit couler dans la *Meuse* tout le vin qui se trouvait dans les caves : *Et rubeos vini Wormacensis rivos à Monte beati Martini usque in Mosam decurrere fecit.* (Anselme, dans les *Gesta Pontif. Leod.*, t. I, p. 189.) — Notger, vers l'an 1000, s'installa dans le palais des princes carolingiens, et ses successeurs l'imitèrent. Ce vaste manoir redevenait la résidence des empereurs lorsque ceux-ci arrivaient à Liège.

(1) Ce fut probablement vers ce temps que prit naissance près de l'église cathédrale, et hors de sa juridiction, un nouveau bourg, *novus vicus*, qui fut, au moyen-âge, le *Vinâve de Neuvice*. La *Rue Neuvice* en fut la voie principale.

L'évêque y tint sa *cour*, où la justice était rendue en son nom, d'abord par lui-même en personne ou par ses représentants, ensuite par un magistrat spécial et permanent, nommé *mayeur*. Cette cour siégeait près de la Boucherie actuelle, ainsi que le rappelait naguère encore le nom de cette localité, nommée *Vesquecourt*.

(2) La *Place Verte* a dû être, avant le XIVe siècle, une espèce de cour ou préau de l'église cathédrale. Ce qui semble le prouver, c'est que c'était là que l'autorité ecclésiastique faisait décider par le duel les affaires criminelles où le serment était en jeu. Notre histoire a gardé souvenir d'un duel qui y eut lieu en 1298, entre un membre de la famille d'Awans et un autre de la famille de Waroux. *Voir* Hemricourt, *Miroir des Nobles de Hesbaye*, p. 332, etc.

(3) Non seulement le monastère de St-Martin en Mont, lors de sa construction en 962, était *hors* de la Cité, *monasterium sancti Martini extra Civitatem Leodiensis*, mais celui de Ste-Croix n'en était que *proche* lorsqu'on le construisit en 976, *Civitati contiguum*. (Dans les *Gesta Pontif. Leod.*, t. I, p. 204 ; dans l'*Amplissima Collectio*, t. I, p. 320, etc.)

il s'étendait jusqu'au Pont d'Ile (1). La rue *Haute-Sauvenière*, ainsi nommée parce qu'elle conduisait vers le haut du thier, et la rue *Basse Sauvenière*, qui en longeait le pied, en étaient les deux principales voies (2).

Vers 719, selon les chroniqueurs vulgaires, le frère de saint Lambert, Plandis, éleva sur le haut du thier un manoir fortifié, qu'il habita. Vers le même temps, on bâtit, en dessous de cette demeure, une chapelle qui fut placée sous l'invocation de l'archange Michel (3).

En 976, un des successeurs de Plandis, nommé Radus, s'apprêtait, dit-on, à transformer son manoir en château-fort. L'évêque Notger l'en empêcha. Sous un prétexte spécieux, il emmena Radus en Allemagne. Pendant son absence, on éleva en hâte sur les nouvelles fondations un monastère, que l'on dédia à la sainte Croix, et où furent placés quinze religieux. La chapelle St-Michel fut rebâtie en même temps, et érigée en paroisse (4).

(1) *Via Savinia ferme usque ad pontem qui in insulam ducit, perdurat*, dit Hubert Thomas, *De Tungris Commentarius*, p. 24, etc.

(2) Le sol actuel de la rue Basse Sauvenière doit être de quarante à cinquante pieds plus élevé qu'il n'était au Xe siècle. Il en est ainsi dans les lieux voisins. Le pont d'Avroi était, à coup sûr, un de nos plus anciens ponts : vers 1830, comme on creusait le sol au commencement de la Chaussée St-Gilles, on découvrit des arcades d'un pont sur lesquelles le pont d'Avroi semblait avoir été superposé. — On ne peut se faire d'idée de la manière dont le sol de notre ville a été exhaussé, sur la ci-devant rive gauche de la Meuse, depuis une dizaine de siècles. Comme exemple, on peut citer l'église St-Christophe : on y descend aujourd'hui, tandis que l'on y montait autrefois, c'est-à-dire lors de sa reconstruction, vers 1241.

(3) Cette chapelle, selon quelques chroniqueurs, n'a été construite que sous Gerbald, élu évêque de Liège en 784 : *Tempore Gerboldi edificata fuit ecclesia S. Michaelis in Sabuleto que secunda parochialis fuit.*

(4) La dédicace de l'église de St-Croix fut faite par Notger le 25

C'était le grand-prévôt de l'église cathédrale qui exerçait la juridiction temporelle dans la Sauvenière. Il en nommait le mayeur et les membres de la cour des tenants, laquelle jugeait les contraventions aux usages et aux statuts (1). En 996, le prévôt créa mayeur le fameux *Colin Maillart*, qui s'était distingué dans maints combats, livrés aux seigneurs voisins pour soutenir les droits de l'Église de Liége. Maillart habita un vaste logis au pied de la Sauvenière, et fut la souche d'un lignage assez puissant (2).

Les habitants de la Sauvenière n'étaient soumis ni à la

octobre 978. Le prévôt de la cathédrale, nommé Robert, qui l'avait construite avec tant de promptitude, y fut enterré devant l'autel Ste-Hélène. Il était mort un 11 de mars : *V id. mr. com. Roberti ppositi nri*, lit-on dans le *Liber Commemorationum Ecclesie Leodiensis*.

(1) On trouve encore la mention du mayeur de la Sauvenière dans le *Liber Officiorum Ecclesie Leodiensis compilatus anno* 1323 *ex diversis scriptis antiquis et consuetudinibus in Ecclesiam usitatis;* grand in-folio en vélin qui fait partie de notre bibliothèque. Au banquet (*pastum*) que donnait le trésorier de la cathédrale *in die beati Stephani in domo dicta de Ralmeie*, et dont le menu était spécifié avec soin, le mayeur et sa dame assistaient de droit, *Villicus de Sabuleto cum sua uxore.* — Cet office était grevé d'une redevance, payable au coste, d'un stier de vin et de quatre poulets. *Item, super Villicatum de Sabuleto sextarium vini et quatuor capones*, etc.

(2) *Ludovicus Lotharii Francorum regis filius Praepositus erat, dum... Joannem Colley, dictum* Maillart, *bello huensi insignem, atque à patre suo rege, equitem quondam creatum, constituit in Sabulonariae districtu villicum sive praetorem circa anno* 996. (De Crassier, *Series dominorum Praepositorum Decanorumque majorum per illustris Ecclesiae cathedralis Leodiensis*, p. 6.)

Jean Colin, surnommé *Maillart*, était originaire de Huy, selon Mélart, *Histoire de la ville de Huy*, p. 65. Devenu aveugle, il voulut continuer à porter les armes. Sur le champ de bataille, on se faisait un jeu d'esquiver tous ses coups. Cela le rendit si ridiculenent célèbre, que, aujourd'hui encore, on parodie, en manière de passe-temps, le pauvre vieux guerrier.

Maintes compilations étrangères ont daigné parler de notre compa-

juridiction civile ni aux tailles ou autres charges de la Cité. Ils s'intitulaient *Bourgeois de la Sauvenière* (1). Beaucoup vivaient dans l'aisance, ce que semblent indiquer les legs importants qu'ils faisaient à la cathédrale (2). Parmi eux, on trouve, avant la fin du XIIIe siècle, un

triote. Le *Dictionnaire de la Conversation*, édition de 1834, t. XV, p. 151, lui consacre les lignes suivantes : « *Colin-Maillard* (Jean), était un guerrier fameux du pays de Liège, qui devait la seconde partie de son nom au maillet qui était son arme de prédilection, et dont il se servait avec autant d'adresse que de vigueur dans les combats. Ses exploits lui méritèrent l'honneur d'être fait chevalier par Robert, roi de France, en 999. Dans la dernière bataille qu'il livra à un certain comte de Louvain, il eut les deux yeux crevés; mais, guidé par ses écuyers, il ne cessa, dit-on, de combattre tant que dura l'action. C'est à la mémoire de ce guerrier qu'il faut, sans doute, rapporter l'invention du jeu de *Colin-Maillard*, que nos aïeux ont connu et pratiqué, comme on voit, il y a bien des siècles. »

(1) L'article 76 du *Pawilhar de la Loi du Pays*, recueil de décisions judiciaires que l'on commença à compiler vers la fin du XIIIe siècle, commence ainsi : « *Item* un cas teils : Que Johan jadit de Harsta, *bourgois delle Savenier*, fit un testament à lict morteil, etc. » La qualification de *bourgeois de la Sauvenière* donnée au testateur, démontre que ce testament était antérieur à l'an 1287, ainsi que le fait très bien remarquer M. le procureur-général Raikem dans son *Discours* de 1859, p. 44.

(2) Le *Liber Commem. Ecclesie Leodiensis* contient les deux anniversaires suivants : *VIII k. maii, com. Teobaldi laici de Sabuleto, pro quo habemus XIII sol. leod. super quandam domum sitam in Sabuleto. — V non oct., com. Margarete de Sabuleto pro qua habemus tredecim sol. leod. super quandam domum in Sabuleto, etc.*

Voici l'acte de donation, de 1225, par lequel Thibaut et sa femme Marguerite avaient mérité ce souvenir de la part des chanoines de St-Lambert: *Universis presentes litteras inspecturis frater H. dictus abbas et conventus Aureevallis salutem in Domino. Universitati vestre volumus esse notum quod dominus Thiebaldus* de Sabuleto *nobis laudantibus in elemosinam perpetuam contulit Ecclesie beati Lamberti in Leodio domum suam super Mosam sitam laudante uxore sua Margareta. Actum anno gratie M° CC° XX° quinto.* (Dans le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*, n° 215.) — Il résulte de ce document, que toutes les maisons de la Sauvenière n'appartenaient pas à l'église St-Lambert.

brasseur (1); à une époque plus éloignée, ceux dont les maisons étaient bâties sur le rivage, étaient presque tous des tanneurs (2).

Pour ne point violer l'immunité de la Sauvenière, le pouvoir séculier se voyait contraint de laisser bien des crimes impunis. Il en résultait que les malfaiteurs se réfugiaient d'ordinaire dans la Sauvenière (3).

(1) *VIII k. nov. com. Goblionis canonici sancti Materni pro quo habemus tres marchas et quindecim solidos supra domum in* Sabuleto *que fuit Oliveri braxatoris, que nunc est Colini Mailhart*, etc. (Dans le *Liber Commem. Ecclesie Leod.*)

(2) C'était une tradition vers 1620, et Vlierden l'a recueillie. *Coriarii.... quibus quod olim ut audio Sabinam humiliorem viam et Rolandi gurgitem occuparent*, etc. (*Tractatus de numero et ordine Duarum et triginta Tribuum inclitae Civitatis Leodiensis*, p. 37.)

Ainsi, la Sauvenière, de ce côté, s'étendait jusqu'à la Porte des Bégards, et comprenait l'espace qui, de cette porte, venait jusqu'à la Sâle-ruelle, et qui était nommé *Roland-Goffe*.

Il y a plusieurs opinions sur l'origine de ce dernier nom. Dans son *Historia Leodiensis*, t. 1, p. 200, Foullon conjecture qu'en cet endroit, où la Meuse formait un coude, il y avait un rapide courant (*vortex*) que l'on appela *Roulant-Gouffre*. Les chroniqueurs se plaisent au contraire à redire qu'un chevalier, du nom de Roland, y périt, avec d'autres personnes qui l'accompagnaient, et que de là vient l'appellation de *Roland-Goffe*. Cela arriva *l'an mil ou environ*, selon Bouille, *Histoire du Pays de Liège*, t. 1, p. 77. Si ce fait n'est pas invraisemblable, la date l'est assurément.— On peut aussi noter que sur le versant de Roland-Goffe il existait encore un vignoble au XIVe siècle. On lit dans un document de 1330 : « Item, li hoir dame Katrekine doit pour le *vigne* Colin le Bastrenir sor Rolangoffe, douze deniers. » Il n'y a plus de traces de cette ancienne culture, comme on sait, que dans le faubourg *Vivegnis* (*Vignis* au Xe siècle), dénomination qui indique que l'on n'y trouvait jadis que des vignobles. Dans des temps très reculés, on cultivait en grand la vigne à Visé, à tel point qu'il y existait une corporation de vignerons. On n'y voyait plus un seul vignoble à la fin du XVIe siècle. Le climat était-il alors plus tempéré qu'aujourd'hui, où le raisin parvient rarement à une maturité complète ?

(3) « Qui forfaisoit en la Cité, il estoit en segurté en la Savenir, » disent les *Chroniques de Liège*.

En 1107, il fut statué que les francs-bourgeois de la Sauvenière pourraient être poursuivis et punis, comme les bourgeois de la Cité, lorsqu'ils auraient commis un vol, fait usage de fausses mesures, ou pris part à des rixes à main armée (1).

On ne s'arrêta point là. On en vint à demander l'abolition complète des privilèges dont jouissaient les francs bourgeois de la Sauvenière. C'est ce qui arriva vers l'an 1275. Le chapitre cathédral protesta contre la prétendue violation de ses immunités ; il recourut même à l'empereur Rodolphe pour qu'il les fit respecter. Celui-ci, circonvenu, octroya au chapitre un diplôme qui confirmait la franchise de la Sauvenière (2).

Pour faire cesser cet état de choses, la Cité, en 1287, se vit forcée d'acheter au chapitre cathédral, moyennant

(1) C'est ce qui résulte d'un diplôme de l'empereur Henri V, du 23 décembre 1107, par lequel on voit que les habitants de la Sauvenière n'étaient point soumis à la justice civile, excepté dans trois cas : *Excepta Sabulonaria, in qua forensis potestas nullum jus nisi in latronibus, in falsis mensuris, in seditionibus quas vulgo* Stuer *et* Burine *dicimus, judicandis.* (Dans le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*, n° 5 et dans les *Gesta Pontif. Leod.*, t. II, p. 54.)

(2) Dans un diplôme, du 12 septembre 1281, l'empereur Rodolphe exposait comment la Sauvenière était un territoire claustral, *Quod licet vicus seu locus qui dicitur* Saboletum, *contiguus et unitus claustro ecclesie majoris Leodiensis et quasi de claustro ipsius ecclesie existens ;* comment ses habitants, relevant du chapitre cathédral, n'avaient à répondre que devant sa juridiction, *et a foro civili et juridictione episcopi, villici et scabinorum ac magistratum leodiensium exempti sint maxime ;* comment ils étaient exempts des charges de la Cité, *scottum, tallias, datias seu quascumque alias exactiones ab eis exigere non debeant ne que possint*, etc. — L'original de ce diplôme est conservé au Dépôt des Archives de la Province.

trois cents marcs, tous les droits seigneuriaux qu'il avait sur ce territoire claustral (1).

Cette convention ne reçut pas immédiatement son exécution, la somme stipulée n'ayant pas été payée.

C'est durant cette situation, que se passa un évènement qui donne une idée des mœurs de l'époque. Deux membres de la famille Maillart s'étant affublés la tête d'une botte de paille, s'introduisirent dans la Cité sans être reconnus, allèrent à deux de leurs ennemis, qu'ils tuèrent, puis se refugièrent dans la Sauvenière (2).

(1) Cet arrangement fut consigné en ces termes dans la *Paix des Clercs*, du 5 août 1287 : « Dele *Saveniere* est il acordeit en teil maniere, ke cil dele *Savenire* seront à tous frais dele Vile, et seront de tele juridiction et de tel justice cum li atre borgois et parmi che, nos li Vile de Liege devons donneir trois cens mars ligois, ki seront en le disposition dou Provost et dele egliese, et ne doit plus avoir li Provos en la Saveniere ke che ke ly Eschevin de Liege wardent, et ses chens et ses rentes, et parmy chu doit il avoir cent mars liegois ou cent sondees de terre par an, des queis cent mars ou cent sondees de terre par an cil de Liege ont asseis fait ; et nous ly provos et li egliese nos en tenons à bien paies. — Et est acordeit ke li place vuede ki siet sour la riviere de Muese entre le pont dyle et le maison Malhart dele Savenire ne doit iestre encombree de marchies, de halles, de bocerie ne dautre chose se che nest par le consentement de nous le grant eglise devant dite, et est asavoir ke ly Maistre en lour institution doivent jureir ke se à lour tens ou lieve et prende lescot et le talhe en la Ville ke il lasseront en la Saveniere bien et loiaument al avenant des autres lius aval le vilhe de Liege. » (Dans le *Pawilhar*, version authentique collationnée sur l'original ; copie du temps dans le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*, n° 502, etc.)

(2) « En cest an 1294, le 26e jours doctobre cieulx des Preit qui se tenoient en Isle, vindrent en monaster des prescheurs pensant passer Mouze pour aller alle Savenir pour courir sur les Mailhars qui étoient leurs mortelz ennemis ; mais les Maillars les enchasserent et furent maistre deulx. Lendemen deux des Mailhars allerent en Liege comme vendeur destren, et occirent deux des enffans Symon, lequel Symon avoit 33 enffans tant droict hoirs et bastards. » (*Chroniques de Liège.*)

Ce lieu ne put les soustraire longtemps à la punition. Les Maîtres parvinrent à réunir la somme de trois cents marcs et la portèrent au chapitre, qui en donna bonne quittance (7 novembre 1294) ([1]). Devenus ainsi les seigneurs justiciers de la Sauvenière, ils poursuivirent les deux meurtriers, qui furent condamnés à de fortes indemnités ([2]).

A partir de ce jour, la Sauvenière fut tout à fait incorporée à la Cité, et soumise à ses Maîtres et à sa justice ([3]).

Avant de finir, on peut rapporter deux particularités curieuses qui se rattachent à cette antique *ville*.

Dans la rue Haute-Sauvenière était le *refuge* des chanoines de la chapelle de Charlemagne à Aix. Charlemagne lui-même leur en avait-il fait la donation ? C'est ce qui sera, probablement, un jour éclairci. Ce refuge est actuellement la maison qui porte le numéro 15.

([1]) Voici un extrait de cette quittance : *Universis presentes litteras inspecturis. Decanus, archidiaconi, totum que majoris Ecclesie Leodiensis capitulum, salutem in Domino cum noticia veritatis. Cum nuper discordia seu controversia qua quondam occasione quorundam jurium* Sabulonarie.... *inter nos ex una parte, Magistros, Scabinos, Iuratos, totamque Communitatem Civitatis Leodiensis ex altera vertebatur, consilio bonorum interveniente, tandem.... tractatus mediantibus trecentis marchis denariorum leodiensium, ac aliis quibusdam amendis à Magistris, Scabinis Juratis et Communitate predictis nobis exhibitis, et plene persolutis, pax jam diu fuerit, et adhuc sit reformata*, etc. (Dans le *Liber Cartarum Ecclesie Leod.*, n° 461.)

([2]) « Adoncq ensuivant la Paix des Clercqs, la Cité paiat à Prevost de Liege 300 marcs dargent affin que le Prevost neust plus la Savenir.... Les Mailhars furent pour les deux occis à deux voee d'Oultre Mer condampnés. » (*Chroniques de Liège.*)

([3]) *Ex illo tempore, Sabuletum desiisse esse asylum.* Foullon, *Historia Leodiensis*, t. 1, p. 375.

C'est dans la rue Basse-Sauvenière, dans la maison de Henkin Levoz, que vint demeurer, en 1352, le plus ancien voyageur anglais, Sir John Mandeville (1). Il avait parcouru les principales contrées de l'Afrique, de l'Asie et de l'Europe, observant partout avec soin les lois, les mœurs, les coutumes. Ce fut dans cette paisible retraite qu'il écrivit, en langue romane, ses pérégrinations, œuvre curieuse qu'il termina en 1356; il en fit faire une traduction latine par un clerc liègeois (2). Sur ses vieux jours, le célèbre touriste eut une grave maladie : il fut soigné par un médecin renommé, maître Jean *à la Barbe* (3). Il

(1) Mandeville, issu d'une ancienne et noble famille, était né vers l'an 1300, à Saint-Alban, *in villa sancti Albani in Anglia generatus.* (Zantfliet, *Chronicon Leodiense*, dans l'*Amplissima Collectio*, t. V, p. 299.)

(2) C'est ce que nous apprend le titre des plus anciennes éditions latines, et même celui des manuscrits de ses voyages : *Itinerarius a terra Anglie in partes Jherosolimitanas et in ultiores transmarinas, editus primo in lingua gwallicana ab autore suo dompno Johanne de Mandeville milite, anno incarnationis domini MCCC quinquagesimo quinto in civitate leodiensi, et Paulo post translatus in eadem civitate in hanc formam latinam.* (*Voir* le *Catalogue des Livres de la Bibliothèque de l'Abbaye de Saint-Jacques à Liège*, p. 159, etc.)

Une édition de cet *Itinerarius*, a-t-on dit, a été *imprimée* à Liége en 1455. (*Voir* Feller, *Dictionnaire historique*, édition de Liège de 1781, t. IV, p. 329, etc.) Cette édition a-t-elle existé, ou, en d'autres termes, y avait-il une imprimerie à Liège en cette année 1455 ? C'est peu vraisemblable, quoique ce ne soit pas impossible, car on imprimait dans divers lieux dès 1440, et l'impression de la fameuse Bible dite *des Pauvres* remonte, comme on sait, à l'an 1420. Liège avait certainement une imprimerie en 1467 (*Voir* notre *Histoire du Pays de Liège*, t. II, p. 44). — Des petits livres de ce temps à l'usage des écoles, pas une page ne nous est parvenue. Les plus anciens manuels scolaires imprimés à Liège que l'on rencontre parfois, ne datent que de la fin du XVIe siècle. — Il serait à désirer que l'on consacrât quelques recherches à nos antiquités typographiques.

(3) Nandeville le dit positivement à la fin de la version gauloise de ses voyages, intitulés *Des Parties d'Oultre Mer*. Voici comment il s'exprime :

mourut le mercredi 17 novembre 1372. Ainsi qu'il en avait manifesté le désir, il fut enterré dans l'église du couvent des Guillemins, sur Avroi. Il fut représenté sur une pierre armé de toutes pièces, la tête nue avec la barbe fourchue, les mains jointes, les pieds sur un lion. L'épitaphe contenait ses titres et ses qualités, et ces humbles mots : *Vos ki passeis sor mi, por lamor di Diex priis por mi* (¹).

Depuis un siècle, la Sauvenière a singulièrement changé d'aspect. En 1808 la Meuse ayant été canalisée, les maisons, dont le fleuve baignait naguère le pied, se trouvèrent, comme par enchantement, assises sur un beau

« Si en ay compileit che petit livre et mis en escript ensy quilh me puet sovenir. Laquele ouvres fut ordonné lan de grasce milhe CCC et LVI alle XXXIIII an que me parti de mon pais dedens la noble Citeit de Liege, en unc hosteil en la *basse Savenir* que on dist al hosté Henkin Levo, où je gisoy malade. Sy me visetoit uns venerable homme et discreit, maistre Johans de Bourgogne dit *ale barbe*, phisechiens, liqueils... moi recognuit, car ilh me avoit veyut en Egipte en la citeit de Caire où jou demoroy awec li Soudans, et ilh y demoroit aussi, etc. » (Mss. de la Bibliothèque publique de Liège, à l'Université, nº 360, fol. 118.) — Dans la version latine de l'*Itinerarius*, édition de Martens d'Alost de 1491, « en la Basse Savenir » est rendu par : *in vico qui dicitur Basse Savenyr.*

(¹) Cette épitaphe présente quelque intérêt parce qu'elle est en patois liégeois, *dialecto leodica ad hodiernam diem accidente*, écrivait Foullon vers 1650, en son *Historia Leodiensis*, t. 1, p. 436. Cette remarque est juste. On peut ajouter, croyons-nous, que cette épitaphe est l'un des plus anciens monuments de notre wallon.

La pierre tombale de Mandeville se voyait encore au commencement de ce siècle ; nous ignorons si elle est détruite aujourd'hui. — On conserva longtemps aussi aux Guillemins les éperons du célèbre voyageur, ainsi que les selles et les housses dont il s'était servi dans ses pérégrinations à travers l'Afrique et l'Asie. — L'écu de Mandeville, gravé sur la pierre tombale, était d'azur au lion d'argent chargé d'un croissant d'azur.

quai (¹). En 1844, ce qui restait de la Meuse fut couvert, et devint cette charmante *Promenade de la Sauvenière*, qui fait les délices de la population liégeoise et l'admiration de tous les voyageurs.

FERD. HENAUX.

(¹) On employa à la construction de ce Quai les matériaux provenant de la démolition de la vaste cathédrale St-Lambert. — Le derrière des maisons de la Basse Sauvenière devint alors la façade principale.

ESQUISSES

DE L'ÉTAT DE LA VILLE

ET

DU PAYS DE LIÉGE

DU MOYEN-AGE AUX TEMPS MODERNES.

3e époque : De Notger à Érard de La Marck. 1007-1538.

L'impulsion que Notger avait donnée aux constructions religieuses ne se ralentit pas après sa mort. Son successeur Baldric II mit la dernière main à la Cathédrale, et l'an 1010 il faisait la dédicace de la collégiale St-Barthélemi, fondée par Godeschald de Morialmé. Bientôt après, en 1016, il jetait les fondements du monastère de St-Jacques à l'extrémité du quartier de l'Ile.

Quinze ans plus tard, Reginald agrandit St-Laurent et successivement il construit St-Martin-en-Ile, rebâtit Ste-Véronique que les Normans avaient dévastée, et élève près de l'arvô de Ste-Croix, la petite église de St-Nicolas-aux-Mouches, dénomination singulière qui avait pour

objet de rappeler le souvenir du secours efficace prêté par le Saint, contre des nuées de ces insectes qui avaient désolé la contrée.

Nithard signala son épiscopat en érigeant les paroisses de St-Thomas et de St-Remy.

Un prélat dont le nom a plus de célébrité, Wazon, lui succéda ; s'il n'accrût pas le nombre des édifices religieux, il se dédommagea en augmentant celui des chanoines des collégiales de Looz, de Huy, de Ste-Croix, de St-Barthélemi. La grande érudition de cet évêque, et ses travaux contre l'hérésie, avaient fait graver sur son tombeau ce vers empreint de l'emphase qui accompagne trop souvent le style funéraire, surtout quand il s'agit des princes.

Antè ruet mundus quam surgat Wazo secundus.

Une découverte qui devait avoir plus tard la plus haute influence sur la richesse du pays signala cette époque : je veux parler du charbon de terre trouvé en Publémont. La légende ne pouvait manquer de s'emparer d'un fait aussi important : elle conte qu'un pauvre maréchal nommé Houillos était réduit à une misère extrême, quand une figure céleste lui apparut, et lui indiqua le lieu où il suffisait de creuser la superficie de la terre pour trouver la houille, qui dût cette appellation au nom de son inventeur.

L'origine du monastère d'Amay et de Flône remonte à la fin de ce onzième siècle.

Obert, prévot de Ste-Croix, arrivait à l'Episcopat au moment où le monde allait être remué par la prédication des croisades. Elu en 1092, il achète d'abord le duché de Bouillon moyennant 1,300 marcs d'argent et trois marcs

d'or, qui sont comptés à Godefroid sur le maître-autel de St-Lambert. Il acquiert ensuite la terre de Fragnée aux portes de Liége, et bâtit Cornillon, Ste-Foi et St-Hubert. Passant alors en Italie, il prête le secours de ses armes à l'empereur Henri V et contribue à la prise de la ville de Milan. Comme trophée de ses exploits, Obert rapporta la grande couronne qui était suspendue au transept de St-Lambert, et plusieurs figures de bœufs coulés en bronze, dont une partie se voit encore aujourd'hui à Liége, servant de support à l'ancien baptistère de Notre-Dame-aux-Fonds dont a hérité la collégiale St-Barthélemi.

C'est dans ce temps, en 1006, qu'un simple moine dont la puissante parole *avait ébranlé l'Europe jusque dans ses fondemens pour la précipiter sur l'Asie*, Pierre l'Hermite revint de l'Orient. Il fonda près de Huy le monastère de Neumostier, y cherchant, après tant d'agitations, le repos qu'il y trouva pendant sa vie, mais qui n'était pas réservé à ses cendres. Par un acte de vandalisme, commis par les troupes françaises en 1794, sa tombe fut violée et les restes de Pierre l'Hermite furent jetés au vent (1).

En l'année 1138, Lambert Lebègue fondait l'église St-Christophe et le béguinage adjacent, lequel vient d'être supprimé après plus de sept siècles d'existence. Près de

(1) Cette profanation des restes de Pierre l'Hermite a été réparée autant qu'elle pouvait l'être. Un grand industriel, M. Godin, propriétaire du Neumostier, y a fait ériger, près des bords de la Meuse, une statue représentant le promoteur des Croisades.

On aime à voir ainsi l'industrie faisant de ses richesses un usage qui encourage les arts, élève la pensée et conserve les souvenirs nationaux.

Le Musée provincial possède quatre chapiteaux du style roman provenant de l'église de Neumostier, donnés par M. Godin.

là se trouvait un de ces nombreux hôpitaux ou refuges érigés aux portes de la ville. Celui-ci portait un nom qui peut produire aujourd'hui une fâcheuse équivoque ; c'était l'hospice des Cockins, terme dérivé du latin (*coquere* , faire cuire) indiquant qu'on y distribuait des aliments préparés.

Les chevaliers Gérard et Antoine de Warfusée édifiaient en 1147 le prieuré de St-Nicolas-en-Glain, dont le chœur subsiste encore, mais dans un état de ruine qui excite les regrets des archéologues.

Le couvent des Ursulines , Hors-Château , et vers ce temps (1123) les monastères des Prémontrés de Solière, de Beaufays et de Vivegnis furent établis , et les paroisses de St-Clément et Ste-Aldegonde fondées.

Albéron créa encore un monastère sur la hauteur de St-Gilles, lieu auquel un hermite avait donné une grande réputation par ses austérités (1).

Mais une grande catastrophe devait frapper la ville : en 1185 , le feu prit à l'église St-Lambert qui, depuis Notger était restée couverte en chaume ainsi que la plupart des édifices. Bientôt l'incendie se propage, il consume les églises St-Ursule, St-Clément, St-Pierre, le palais épiscopal et les maisons claustrales. Treize jours durant la flamme ne cessa point ses ravages ; on eût ainsi le temps

(1) Quelques-uns disent qu'avant l'introduction du christianisme dans ces contrées, des autels avaient été érigés en l'honneur de Vulcain au même lieu (St-Gilles). — On infère de là que le traitement du fer et de sa fabrication étaient dès lors en usage dans le pays. Près de la citadelle la porte dite *Payen-Porte* rappelle aussi le souvenir du paganisme, mais nous ne connaissons rien de précis à cet égard.

d'aller quérir à Huy la chasse de St-Domitien, qui, dit-on, fut d'un puissant secours.

On avait jusque là négligé le quartier d'Outre-Meuse : St-Pholien fut enfin bâti l'an 1189 par Jean Desprez, en face de la maison de son père. On croit que St-Nicolas fut érigé vers le même temps, quelques-uns toutefois rapportent sa fondation au siècle précédent.

La dernière année de ce siècle fut encore néfaste. Le Pont d'Isle s'écroula pendant le passage d'une procession, quatorze cent personnes tombèrent à l'eau ; peu cependant y laissèrent la vie. On était alors sous le règne d'Albert de Cuik, et l'on travaillait à l'achèvement des remparts commencés par l'empereur Henri IV. Les Bourgeois voulaient que les chanoines contribuassent aux frais de cette dépense. Mais elle ne pouvait les protéger contre les armes spirituelles. « La ville, dit le P. Bouille, fut mise en interdit « pendant quatre mois ; « après cela, dit une chronique, « la paix fut faite moyennant que le clergé serait libre. »

Hugue de Pierrepont établit en 1202 le monastère St-Lambert sur les bords de la Meuse. Dans le même temps, Albert, comte de Moha et son épouse, désolés de la perte de leurs fils qui s'étaient entretués dans une joûte simulée, veulent renoncer à ce monde où l'espérance leur était ravie avec leur postérité, et fondent près de Huy le monastère du Val-Notre-Dame afin de s'y retirer.

Othon établit en 1204 le Val Benoit au sart d'Avroi, et l'église de St-Jean Baptiste s'élève avec les deniers de Godefroid de Féronstrée, dit le changeur.

L'année suivante, l'évêque et les États aliènent les bois de St-Nicolas-en-Glain, afin de pourvoir aux frais de la

* Val St. Laurent

construction des remparts depuis Payen-Porte ([1]) jusque à Ste-Walburge.

On avait poursuivi avec ardeur la fondation des monastères : de 1215 à 1227 s'élèvent ceux de Robermont et des Ecoliers, celui des Guillemins leur succède en 1239, et les Franciscains (les Mineurs) sont reçus à Liége et s'établissent aux Bons-Enfants.

Les remparts dont nous avons diverses fois parlé, pouvaient faire la sûreté des bourgeois sans qu'ils fussent pour cela agréables aux princes qui séparaient leurs intérêts de ceux du peuple. Henri de Gueldre les fit démolir en 1257, après avoir fait bâtir deux ans auparavant la citadelle de Ste-Walburge, monument de despotisme qui ne cessa d'être odieux aux Liégeois. Non moins mauvais évêque que méchant prince, il avait fait élever une construction que je ne puis passer sous silence. Elle occupait le lieu où l'on remarque, près de la station du chemin de fer de l'Etat, une maison accompagnée d'une tourelle et naguère environnée d'un grand fossé : elle portait le nom de Bastarderie. L'évêque, le prince, si l'on veut, y faisait élever ses enfants. Il s'y en trouvait parfois, dit la chronique, jusqu'à soixante-cinq, chiffre que nous n'accepterions que sous bénéfice d'inventaire, lors même qu'il s'agirait d'un laïc et non pas d'un clerc.

Au commencement de ce XIIIe siècle, deux frères de la maison de Corswarem, animés d'une haine mortelle l'un contre l'autre, se rencontrent. Arnold était sans armes, il demande grâce à son frère au nom de Dieu. La réconci-

([1]) Payen-Porte était une entrée voisine de celle qui se trouvait au sommet de Pierreuse.

liation a lieu et dans l'endroit même où elle s'était faite, Arnold fonde un monastère auquel il donne le nom de Paix-Dieu.

Les Prémontrés ou Norbertins, établis en 1126 en Cornillon, vinrent en 1228 occuper le lieu où est aujourd'hui l'évêché; ils précédèrent sur le rivage de la Meuse les Croisiers qui n'y eurent leur couvent qu'en 1272.

Nous n'oublierons pas le petit hôpital dit Tire-Bourse dans la rue qui, jusqu'à ce jour, a conservé ce nom. Une légende pleine de moralité qui se rattache à son origine, doit le sauver de l'oubli. On rapporte que des échevins et quelques bourgeois ayant illégalement établi une gabelle à l'insu du prince, se rendirent dans la maison de l'un d'eux appelé Piron, pour partager la recette. Mais à peine l'argent est déposé sur la table, que le ciel gronde, la foudre sillonne la nue et frappe les prévaricateurs. Bientôt informé, l'évêque s'empresse de faire saisir les deniers qui servirent à transformer en hôpital la maison de Piron. C'est en 1273 que ces faits avaient lieu.

La ferveur religieuse paraît s'être rallentie pendant le reste de ce siècle et pendant le suivant. Au moins nous ne pouvons citer dans ce laps de temps que la fondation de la chapelle des Clerqs (en 1336) et celle du petit hôpital Mostard en Féronstrée.

La construction d'un nouvel hôtel de ville fut commencée en 1312 et ne fut terminée qu'en 1394. Cet édifice n'eut que 72 ans de durée, ayant été détruit par les Bourguignons en 1468.

Au commencement du XVe siècle (en 1410), une forte crue de la Meuse renversa le pont des Arches qui, trente

cinq ans après, fut rebâti en face de la rue du Pont considérablement exhaussée.

Le couvent des Carmélites, au faubourg St-Léonard, fut fondé l'an 1460.

Nous touchons à cette sinistre époque où Liége, luttant contre le duc de Bourgogne et trahie par Louis XI, devait éprouver une mémorable catastrophe.

L'an 1468, déjà démantelée, Liége succomba, mais non sans gloire, car à ce fatal événement se rattache le magnifique dévouement des six cents Franchimontois. Ils ne purent sauver la patrie, mais le sacrifice de leur vie reste un acte sublime, et leur tombe serait digne de la touchante épitaphe des Spartiates aux Thermopyles (1).

Liége fut livrée au pillage, au meurtre, à l'incendie. Les églises seules et les maisons claustrales furent conservés, à l'exception de St-André, de St-Georges, et de Ste-

(1) On connait cette épitaphe :

« Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts ici pour obéir aux » saintes lois de la patrie. »

Une colonne a été élevée à Ste-Walburge aux martyrs de septembre 1830 ; mais la ville de Liége n'a-t-elle donc pas une seule table de marbre où elle puisse faire buriner une inscription qui rappelle la mémoire des Franchimontois et marque notre gratitude ?

Le mont Ste-Walburge, consacrant à la fois l'héroïque dévouement de 1468 et celui de 1830, serait une page glorieuse de notre histoire attestant que le patriotisme ne dégénère point sur le sol liégeois.

Je suis heureux de me rencontrer, dans l'expression du vœu que je viens d'émettre, avec un de nos poètes nationaux à qui les nobles inspirations ne font jamais défaut. Je lis dans une de ses dernières pièces de vers :

« Mais nous ne marquons pas par une simple pierre
» La place où maint haut fait jadis s'est accompli.
» Rien ne montre au passant qui foule notre terre
» Les lieux où sont tombés nos six cents défenseurs. »

Le Péron liégeois, par M. D. Sotiau.

Catherine qui furent la proie des flammes. La cité fut donc détruite (1); mais le duc de Bourgogne ayant quitté le pays, les fugitifs qui se tenaient en Ardenne et dans le Condroz, revinrent bientôt sur ses cendres fumantes que jalonaient les édifices religieux. En peu de mois cinq cents maisons furent construites à la hâte, et dès le 25 décembre, on célébra solennellement l'office divin à St-Lambert. Les chants, qui avaient cessé, recommencèrent à s'élever vers la voûte de la cathédrale, et l'espérance rentra dans les cœurs.

La ville ne tarda pas à se repeupler, mais le Perron liégeois était porté à Bruges, et le duc de Bourgogne s'était réservé le domaine du quartier de l'Isle, où l'on ne pouvait bâtir qu'avec son agrément et sous la condition de payer une redevance.

Ce régime toutefois n'eût que huit années de durée; les Suisses, à Morat, avaient vengé les Liégeois, et le Perron fut rendu à Liége par Marie de Bourgogne.

La ville, suivant les historiens qui veulent expliquer ainsi les rues étroites et contournées que l'on y remarque, se construisit à la hâte, sans surveillance de l'autorité, au gré et selon le caprice des particuliers.

Nous croyons qu'elle était telle auparavant, comme toutes les villes du moyen-âge. — On n'avait pas alors besoin de larges rues puisqu'il n'y avait presque point de roulage ni de commerce. On tenait d'ailleurs à se masser

(1) Le duc de Bourgogne avait laissé, disent les historiens, quatre mille hommes chargés d'incendier la ville, et aucun à coup sûr pour l'éteindre. On a peine à concevoir alors comment, dans ce vaste incendie, il a été possible de préserver presque toutes les églises et les maisons claustrales.

afin d'occuper moins d'espace, ce qui rendait la défense des remparts plus facile. Il est naturel aussi de croire que les rues étaient reconnaissables après l'incendie. Ce qui le confirme, c'est que beaucoup ont continué à porter le même nom qu'auparavant (Souverain-Pont, Neuvice, rue du Pont, Feronstrée) et il était rationel de se servir des fondations qui n'avaient point été détruites et qui permettaient une reconstruction plus prompte.

Vingt ans après le sac de Liége, on fonda le couvent des Augustines et celui de St-Léonard. En 1490, le couvent de Stc-Claire; en 1495, les Fratres, auxquels plus tard succéda la Société de Jésus. Ce lieu s'appelait alors l'Isle des Hochets et servait de dépot de charbons. En 1491, la tour de St-Jean est frappée par le tonnerre; on contruisit peu après la sommité, ainsi que la flèche actuelle qui l'an dernier fut encore atteinte par la foudre, mais avec moins de dommage.

Le commencement du XVIe siècle fut inauguré par l'avènement du prince Erard de la Marck, élu évêque en 1506.

Nous n'avons point à parler ici des mesures qu'il prit contre l'hérésie naissante : cet évêque signala son zèle par l'établissement des Récollets et des Lollards, en même temps que des Sœurs-Grises venaient habiter le quartier de l'Ile. En 1537, il place les Chartreux au mont Corneil au-dessus de Cornillon (1).

Les soins de ce prince tendirent surtout à affermir son pouvoir par la construction de nouveaux forts sur le terri-

(1) On l'appelait *le baloir* ou bastion du clergé.

toire de l'État ou par la restauration des anciens; de ce nombre sont ceux de Huy et de Franchimont, et les boulevards qui défendaient la ville aux portes St-Laurent, Ste-Marguerite et Ste-Walburge (1).

Cet évêque qui possédait d'immenses revenus à différents titres, fit ériger le palais qui existe encore aujourd'hui. La construction ne dura pas moins de 32 années et cette demeure princière fut regardée comme une merveille. Il semble cependant qu'elle porte les traces du déclin de l'architecture ogivale, qui s'éloignait alors de son principe, l'élévation, pour se rapprocher du style de la renaissance. Celui-ci s'infiltrait alors chez nous; c'est ce dont on ne peut douter, puisque le même prince, après avoir commencé le palais dans le style ogival, adopta peu après, le goût de la renaissance pour le riche mausolée qu'il se fit ériger. La façade du palais, construite par l'évêque Heinsberg, fut la seule partie qui resta de l'ancien édifice. Cette façade avait l'aspect d'un château fort; l'entrée se distinguait dans une tour d'une décoration remarquable.

Le palais de Seraing, antique manoir de La Marck, fut aussi réparé par les soins d'Erard.

Sous son règne, l'église St-Jacques fut terminée à l'exception du portail et, peu de temps après sa mort, la collé-

(1) L'invention de la poudre dans le 14e siècle, rendait ces remparts et ces tours bien peu efficaces; car on n'avait pas encore imaginé les moyens dont on s'est servi depuis pour la défense des places. C'est ainsi que la pesante armure des chevaliers continue de paraître encore quelque temps après dans les combats quand déjà l'artillerie était en usage.

giale de St-Martin fut reconstruite sur les plans de Paul de Ryckel, la tour seule paraît avoir été conservée.

Le caractère du style gothique de ces trois édifices, construits dans des temps rapprochés, est remarquable par sa diversité. Au palais, la richesse accompagnée de lourdeur qui caractérise la dégénérescence de cette architecture : à St-Jacques, la noblesse des formes unie à la luxuriance du style arabe, aux caprices heureux (1) ; à St-Martin, le dernier peut-être des édifices construits par l'art gothique, une majestueuse simplicité semble un retour vers les traditions primitives si on en excepte les verrières du genre flamboyant.

Le règne d'Erard avait donné l'impulsion aux beaux-arts — on aime à se modeler sur le prince. — Non seulement l'architecture, mais la sculpture, la ciselure, la belle orfèvrerie fleurirent. Le magnifique buste de St-Lambert que possède la cathédrale de St-Paul, montre l'habileté des artistes de cette époque ; il est l'œuvre de Henri Zutman et excite encore une juste admiration, bien que dépouillé d'une partie des pierres précieuses qui l'ornaient.

C'est vers cette époque que Lambert Lombart revint se fixer à Liége. Il rapportait d'Italie le goût de la renaissance qu'il inaugura par le charmant portail (hélas ! aujourd'hui bien délabré) que l'on remarque à St-Jacques. Nous pouvons trouver peu rationnelle l'idée d'associer ce morceau délicat de la renaissance à la majesté d'un temple

(1) Il ne faut pas oublier que le chœur de St-Jacques avait été élevé environ un siècle auparavant : le reste du temple étant en harmonie avec cette partie, on peut croire que l'on aura continué les travaux sur le plan primitif de l'ensemble.

gothique, mais on était alors dans toute la ferveur d'une passion nouvelle, exclusive : tout ce qui n'était pas grec ou romain paraissait barbare. La supériorité reconnue des œuvres littéraires de l'antiquité sur celles du moyen-âge, étendait son influence jusque sur l'architecture, et faisait réprouver les types que les anciens n'avaient pas connus.

Lambert Lombart embellit la place Verte par la maison qu'il construisit à l'angle vers le Palais, et dont on peut se faire une idée affaiblie par cette autre maison qui existe encore au haut de la place St-Michel.

Ces travaux, d'admirables peintures, les élèves qu'il forma, lui méritèrent le surnom de restaurateur des arts dans sa patrie. On a pu remarquer dans les indications que nous avons tirées des historiens qu'il y était peu fait mention d'édifices civils. Différente de tant d'autres villes de la Belgique, Liége ne pouvait se glorifier sous ce rapport : un Hôtel-de-Ville peu considérable, quoiqu'orné de trois tourelles, était tout ce qu'elle pouvait citer. On donnait à cet hôtel le nom de la Violette à cause de cette fleur sculptée sur la façade.

Les échevins siégeaient près des degrés de St-Lambert, dans une salle dite St-Michel, qui communiquait avec l'Hôtel-de-Ville au moyen d'un pont de bois jeté au-dessus de la rue.

Quelques-uns des métiers, comme les drapiers, avaient des salles qui leur appartenaient.

Il est difficile de désigner quel accroissement la ville reçut depuis Notger jusqu'à l'an 1468, et même jusqu'à Erard de la Marck.

La creation des paroisses a pu être un indice dans les premiers temps ; mais pendant le XIe siècle, nous voyons fonder les paroisses de Ste-Foi et de Ste-Véronique, de St-Remacle Outre-Meuse, de St-Remacle-en-Mont, de Ste-Marguerite, et ces limites, la ville ne les a guère dépassées.

L'élargissement de l'enceinte des remparts à diverses reprises n'indique pas un récent accroissement de la ville. On sait en effet que les paroisses de St-Hubert et de St-Servais existaient longtemps avant que les murs de la Cité fussent reportés plus loin, sous le règne d'Albert de Cuyck.

Les rues étaient étroites et tortueuses. Quelques grandes maisons de la noblesse se faisaient remarquer par leur tourelle, signe alors d'aristocratie et non plus de puissance.

Le reste de la cité se composait de demeures généralement petites. Un bon nombre étaient couvertes en chaume (1) : de longues suites de pigeons tournés vers la rue montraient une succession d'angles aigus se dessinant sur la ligne du ciel. Parfois des aigrettes à jour simulant l'aigle à double tête en ornaient la pointe. Ces façades, d'ordinaire en charpente, se voyaient aussi quelque fois revêtues d'ardoises (2). Comme partout où l'emploi du

(1) Ce n'est qu'après le bombardement de 1691 que les couvertures en chaume furent interdites. Liége possède encore un petit nombre de maisons qui peuvent appartenir au XVe siècle, par exemple, la maison de la rue des Mineurs qui y fait un angle avancé ; une autre au pied du pont des Arches vers Outremeuse; celle du poids public, à la Goffe, date de 1544.

(2) Nous savons qu'avant l'incendie de 1468, les maisons à Liége étaient en bois et en argile. Foullon, t. II, p. 200, s'exprime ainsi: « Domos antè incendium ferè ligneas et argillaceas plerùmque fuisse patet. » On peut présumer que dans la reconstruction qui se fit à la hâte, on se servit de

bois facilite la sculpture, on pouvait remarquer çà et là de grossières arabesques ou, en guise de consoles, des figures fantastiques et grimaçantes.

On comptait peu sur la vigilance de la police; aussi de fortes clôtures protégeaient les habitations : les portes étaient massives, de gros clous y montraient leurs têtes à facettes, et les pentures s'épanouissaient sur la boiserie en spirales de fer.

Les fenêtres petites, étaient coupées en croix par la charpente : un réseau de plomb, dont les mailles serrées laissaient à peine passer le jour, maintenait des vitraux de formes variées : de forts volets à l'étage, des grilles ouvragées au rez-de-chaussée protégeaient ces ouvertures. Les nombreuses enseignes suppléaient au numérotage; objet de luxe, la sculpture s'y déployait, et la serrurerie s'exerçait à embellir les longues hampes qui les tenaient suspendues au dessus de la tête du passant.

Presqu'à chaque coin de rue, des chapelles particulières étaient érigées. Les dais, les riches volets sculptés décoraient les *ex voto*, consacrés aux saints patrons du voisinage, et

mêmes matériaux, qui offraient l'avantage de la promptitude et de l'économie.

Une grande maison d'une époque rapprochée, était celle appartenant à l'Ordre Teutonique, au Mont-St-Martin. Il y a 30 ans, on y voyait la façade d'une église dédiée à St-Georges, du style de la renaissance; des colonnes engagées, avec corniches formant ressort, des ordres d'architectures superposés, ornée de mascarons avec têtes saillantes.

Quand on visite les souterrains magnifiques de quelques maisons voisines, que l'on remarque leurs belles voûtes, la largeur des escaliers, et cette grosse tour circulaire, qui orne encore cette partie du Mont, on est conduit à croire que toutes les maisons du n° 9 inclus 17 faisaient partie de l'établissement Teutonique.

le soir la population chantant des hymnes et des cantiques, aimait à se réunir à ces autels particuliers resplendissant alors des feux qu'y allumait la piété ([1]). Tout cela se mêlait aux murailles élevées des églises, à leurs hautes verrières, aux tours et aux clochers qui se dressaient de toutes parts.

De Notger jusqu'à Erard de la Marck, le commerce et l'industrie avaient pris dans nos contrées un développement correspondant à celui qui s'était manifesté dans une grande partie de l'Europe. Des relations étendues avaient été ouvertes ; aussi la plupart des monnaies de l'Europe avaient cours à Liége où des édits en fixaient la valeur. L'exploitation des mines de charbon, de fer, de plomb, d'alun, de soufre, la fonte des minerais, la fabrication des armes, celle de la toile, la clouterie, la draperie, la tannerie étaient les branches principales d'industrie dont quelques-unes florissaient dès le XIIe siècle ([2]). A cette époque les ouvrages en cuivre repoussé de Dinant s'exportaient au loin.

L'état avancé de la culture dans les Flandres (attesté

([1]) Ces autels subsistèrent jusque en 1797. Le 16 avril de cette année, dit Mouhin, on ordonna de faire disparaître à l'extérieur le Christ, les images de la Vierge et des saints qui étaient ici en grand nombre.

([2]) Par exemple, la draperie. Il y avait à Liége deux halles des drapiers au XIVe siècle, l'une près du Grand Marché ; l'autre en Jehanstrée (Féronstrée). Loyens dit qu'en 1350, un seul fabricant de draps occupait 500 ouvriers.

Quant aux ouvrages en cuivre de Dinant, Liége possède encore un spécimen portant la date de l'an 1112. C'est le baptistère de St-Barthélemi qui autrefois était à la paroisse de Notre-Dame-aux-Ponts. Nous l'avons mentionné plus haut. L'auteur de cette pièce remarquable s'appelait Lambert Patras.

La taillanderie florissait également : la ville de Ciney, capitale du Con-

par Guichardin, un demi siècle après l'époque d'Erard, il est vrai, mais il n'en parle pas comme d'une chose récente), cet état avait réagi sur le pays de Liége. On y cultivait les céréales, les plantes textiles et tinctoriales, la plupart des légumineuses qui y croissent aujourd'hui.

Selon l'historien que nous venons de citer, la ville était (en 1566) plus belle, plus grande et plus peuplée qu'elle ne l'avait été quand elle fut détruite par le duc de Bourgogne.

Qu'est-ce donc qui attirait si puissamment les populations sur cette terre qui venait d'être ébranlée jusque dans ses fondements?

C'était la Foi! qui rappelait vers ces autels, vers ces saints patrons si souvent invoqués et dont on attendait un infaillible appui. C'était le doux ciel de la liberté et ces franchises communales d'autant plus chères qu'elles avaient été le prix de luttes sanglantes et troublées par bien des orages, c'était le souvenir de ces glorieuses et antiques institutions qui avaient si fièrement exprimé l'inviolabilité du foyer domestique par ces mots transmis jusqu'à nous:

« Povre homme en sa maison Roy est. »

droz, était renommée pour l'excellence de ses faulx. L'auteur de la *Cinéide* n'a eu garde d'oublier ce titre de gloire.

« De propos en propos
» Marqua l'an ou Ciney fit sa première faux,
» Exalta ses cougnoux, vanta sa poterie
» Et ses gateaux de miel..... »

4e époque : d'Erard de la Marck à la révolution de 1789.

Nous venons de traverser huit siècles de l'histoire archéologique du pays de Liége, deux siècles et demi nous séparent encore des temps modernes.

Nous ne dissimulons pas que la route a dû paraître plus d'une fois aride et monotone au lecteur qui aura suivi nos traces. En nous restreignant à peu près dans la topographie, les lieux décrits sont restés déserts, semblables à ces villes jadis ensevelies par l'éruption d'un volcan, exhumées aujourd hui, mais n'offrant au visiteur qu'un morne silence et une triste solitude.

Heureux les écrivains dont la plume est consacrée à l'histoire de nos énergiques populations qui, dès le moyen-âge, soutinrent tant de luttes émouvantes pour conquérir la liberté ! Heureux ceux à qui il est donné d'exciter l'intérêt du lecteur en faisant le portrait de tant de grands citoyens, qui se montrèrent toujours prêts à dévouer leurs jours à la patrie ! Tels furent ce hardi tribun, Henri de Dinant, ce bourgmestre Beckman auquel le peuple dressait une statue, ce Laruelle dont le nom est resté populaire entre tous, ce de Macors, ce vénérable de Bex qui aima mieux porter sa tête sur l'échafaud, que de solliciter sa grâce, parce que, dit un naïf chroniqueur, il avait encore le cœur d'un vieux Liégeois.

Mais ces récits seraient au-dessus de nos forces : sachons-nous borner à une mission plus humble et retournons sans regret à la topographie.

D'ailleurs, tout intéresse quand il s'agit de la patrie,

et comme le remarque un écrivain ([1]), « c'est un charme « pour la pensée de rétablir en face du présent l'aspect et « la physionomie des temps antérieurs. »

L'an 1543, la sollicitude du prince se porta sur la défense de la ville : Corneille de Bergues achève le boulevard St-Léonard et construit les murs qui bordent la rivière de ce côté.

Deux ans après, le clergé éleva dans le voisinage de la chapelle Ste-Balbine, le fort dit le grand Baloir, qui protégeait l'entrée de Pierreuse, et les remparts de Ste-Walburge ne tardèrent pas à être terminés par Georges d'Autriche.

L'an 1564 vit élire le prince Groesbeck, le réformateur de notre procédure. Il fit continuer les travaux de défense de la Cité ; le boulevard Ste-Marguerite fut réparé et prolongé. Sous son règne les Jésuites vinrent à Liége, en 1566, afin d'y prêcher contre l'hérésie, et quelques années après, ils s'établirent dans le quartier de l'Isle et construisirent plusieurs bâtiments qui subsistent encore, ainsi qu'une église dont la façade ne fut point achevée. Ce temple a été démoli de nos jours, et, de ses débris, on a bâti sur le même lieu la salle académique, dont le portique rappelle l'architecture du temple par ses colonnes qui en furent tirées.

Le grand hôpital, situé sur un îlot près du pont

([1]) Le docteur Fremder (autrement M. Morel), dans la préface de *La Meuse belge*, ouvrage où l'agrément du style est uni à beaucoup de recherches consciencieuses.

Ce guide n'est pas moins utile aux Liégeois qu'à l'étranger, car on ignore le plus souvent ce qu'on est le plus à portée d'apprendre.

St-Nicolas, doit sa fondation à Ernest de Bavière. Ce prince avait acquis le terrain et y avait fait construire des bâtiments où l'on devait étudier les secrets de la nature (l'Alchimie peut-être !), mais il prit une résolution plus digne d'un évêque en destinant ces édifices au soulagement de l'humanité souffrante. Cet hôpital fut richement doté par le chanoine Diddens.

L'année 1620, l'hospice des orphelins en Agimont, fondé par le testament de Gertrude Counotte, vint s'ajouter à quantité d'autres institutions de bienfaisance réunies aujourd'hui sous une même administration.

Les Jésuites anglais établirent leur pensionnat près de Ste-Claire en 1617. — La même année amène à Liége les Sépulchrines, les Minimes et les Carmes.

Si jusqu'alors les femmes avaient témoigné moins de penchant que les hommes pour la vie monastique, leur émulation se manifesta vers cette époque. Ce fut comme une invasion : on vit s'élever des couvents de Bénédictines, de Carmélites, de Célestines, de Dominicaines en Glain, de Tertiaires, de Récollectines, de Capucines, de Conceptionistes, d'Urbanistes (1). Nous en omettons peut-

(1) Une chronique manuscrite contient sur le nombre des maisons à Liége des détails curieux : en voici le résumé.

« Nombre de maisons de chaque paroisse et de ce que rapporte la col-
» lecte des vitres à trois sous chaqes, dernièrement accordée par les Etats
» pour les frais de guerre contre les mal contens. »

« La paroisse Notre-Dame-aux-Fonds 99 maisons porte 1020 fls. 4 s.
» St-André. . . . . 350 » » 3041 »
On omet le détail.
Le total donne. . . . . 3058 maisons.

Il est ajouté : « Il y a encore 160 maisons claustrales dont nous ne sa-
» vons pas ce qu'elles ont payé, et dans toutes les paroisses 2184 maisons
» qui n'ont pas encore payé. Enfin il y aurait dans tous les paroisses à la
» date présente 6373 maisons de bourgeois. »

être, mais le lecteur nous accordera sans peine son indulgence.

En 1642, les Carmes et les Minimes élèvent à leurs églises les façades du style de la renaissance que nous y voyons encore.

On commençait cependant à délaisser ce genre d'architecture dans les constructions particulières. Nous pouvons nous faire une idée du style en vogue à cette époque en voyant la maison Curtius, au quai de la Batte (aujourd'hui le Mont-de-Piété). Un extérieur imposant, la tour qui la relève, les sculptures capricieuses des fables d'Esope dont elle est ornée — ses portes massives, les grilles de ses fenêtres, lui donnent le caractère d'un palais florentin mêlé au style de Louis XIII.

En 1650, le prince Maximilien de Bavière fait achever la citadelle à Ste-Walburge, et le peuple, qui redoutait l'emploi de cette forteresse contre ses libertés, assigna la date et flétrit le lieu de cette construction par ce chronogramme qui lui servit de dénomination — haCeLDaMa (le champ du sang).

Après trois années de travaux, on acheva, en 1657, le grand et massif Pont-des-Arches, qui semblait par sa croupe élevée, faire effort pour franchir le fleuve.

Dans le principe ce pont fut célébré comme une œuvre prodigieuse dont la ville pouvait s'enorgueillir; mais quand la navigation fut devenue plus active, et que les charrois furent rendus plus nombreux par le développement du commerce, les éloges se changèrent en reproches : naguère nous avons vu passer de l'engouement au mépris et prétendre que la masse du pont menaçait ruine. La démoli-

tion fut enfin décrétée. Alors, par un juste retour contre l'exagération à laquelle on s'était livré, on plaignit le pont condamné comme on eut fait d'un être sensible, on se lamenta non moins que s'il s'était agi de détruire le palladium de la Cité. Il était trop tard! le pont de nos aïeux tomba d'une manière vulgaire sous la pioche impitoyable. Ses grands arceaux s'écroulèrent successivement, ses piles massives ouvrirent leurs entrailles, montrèrent leurs ancres, leurs mille crampons de fer; elles s'abaissèrent graduellement jusqu'à ce que les flots, venant à les couvrir, le pont ne fut plus qu'un souvenir.

Ajoutons, comme une dernière fleur que l'on jette à un défunt, que le musée provincial recueille pieusement le marbre où se voient inscrits la date de la construction et les noms du bourgmestre de la Cité, sous lesquels s'était élevée cette œuvre puissante que le temps et les flots n'avaient pu entamer dans le cours de deux siècles.

Le Pont-des-Arches se rattachait à notre histoire par différents souvenirs (1). En 1494, la Cité faisait don à la

(1) Voir la notice de M. F. Henaux sur le Pont-des-Arches.

Un nouveau pont s'élève en remplacement du Pont-des-Arches; y a-t-il lieu de lui donner un nouveau nom? Bien que le nom de Pont-des-Arches puisse paraître singulier, il a sa justification dans le passé, alors que la plupart des ponts se composaient de piles portant un tablier en charpente.

Le pont que l'on vient de démolir avait hérité du nom des ponts précédents, ceux de 1030 à 1409, et cette dénomination se retrouve dans des actes publics de 1302 et 1330.

Faut-il rompre avec ces vieux souvenirs? mais alors nous changerons donc aussi les noms des rues du Pont, du Pont-d'Ile, du pont d'Avroi, de Souverain-Pont, de Hors-Château, Sous-la-Tour, etc.? ou bien changera-t-on le nom du pont seul, à cause de quelques plaisanteries qui n'ont pas plus de sel, quand l'origine du nom est expliquée, que n'en auraient, à

Compagnie des arbalétriers de l'édifice construit sur le pont et de la porte qu'il commit à sa garde. — En 1677 cette compagnie qui avait été supprimée par le Prince, se reforma avec le rétablissement des institutions populaires; elle fit élever un abri en planches sur le pont dont elle reprit la garde. Cet état de choses ne subsista que sept années, les arbalétriers ayant été de nouveau supprimés en 1684 (1).

Un édit du magistrat inscrit sur le pont même, portait défense d'y ériger aucune construction. — Maximilien de Bavière ne s'arrêta pas devant cet obstacle. Il bâtit au sommet du pont un fortin armé de canons, dirigés contre les deux parties de la ville : au-dessus de l'entrée de ce petit fort qui porta le nom de Dardanelle, un distique menaçant indiquait assez combien les privilèges de la bourgeoisie étaient amoindris, le voici :

« Discite pacate sub principe vivere cives. »
» Seditio cutpâ nulla carere potest. »

L'an 1790 balaya cette forteresse et la sédition alors cessa d'être coupable, car elle fut victorieuse, — « *Victris causa Diis placuit.* »

Paris, des épigrammes contre le nom du Pont-neuf. Ce serait avoir l'épiderme trop délicat, ce nous semble.

(1) La compagnie des arbalétriers mérite, comme le dit M. Hénaux, un pieux souvenir. Elle fut longtemps l'appui de nos libertés publiques. Son origine paraît remonter au milieu du XIIIe siècle. Elle avait ses privilèges et ses devoirs glorieux. Si l'on était en guerre, les arbalétriers étaient les premiers *allant aux champs, entrant en bataille, courant sus et invadant les ennemis, et les derniers rentrant dans la Cité.*

A certain jour, ils se rendaient à Ste-Walburge au tir à l'oiseau; le vainqueur portait le titre de roi de l'oiseau, et les bourgmestres de la Cité offraient un banquet à toute la compagnie. — Ces institutions, ces fêtes, les souvenirs qu'elles laissaient, fortifiaient les attaches à la patrie.

Il serait superflu de narrer les péripéties que subit une autre forteresse, celle de Ste-Walburge, tantôt construite, tantôt prise et démantelée pour être relevée encore : toujours elle fut un sujet de luttes entre le Prince et le peuple qui ne cessa de la considérer comme une arme dirigée contre ses libertés.

D'autres calamités vinrent fondre sur la ville en 1691. Le duc de Boufflers, commandant les troupes de Louis XIV, fit bombarder la ville, sans autre raison que de suivre les traditions d'un maître qui avait ravagé tout le Palatinat et détruit nombre de châteaux de notre pays.

Presque tout le quartier d'Outre-Meuse, les maisons du rivage de la Goffe, celles du Grand Marché et des environs, l'Hôtel-de-Ville furent la proie des flammes.

En 1714 on posa la première pierre d'un nouvel Hôtel-de-Ville, qui ne fut terminé que quatre ans après. On désirait alors saisir l'occasion du désastre qui avait eu lieu pour élargir, régulariser diverses rues de la Cité, mais épuisée par les maux de la guerre et le passage des troupes, la ville manquait d'argent pour exécuter cet utile projet qui dut être abandonné.

L'an 1734, l'architecte Annessens fut appelé de Bruxelles pour restaurer le palais épiscopal et afin d'y élever la façade que nous voyons encore vers la place St-Lambert. Malheureusement, guidé par l'esprit qui régnait de son temps et considérant comme empreint de stigmate de la barbarie tout ce qui était gothique, cet architecte dénatura cet édifice. Faisant abattre les tours, démolissant les clochetons, abaissant tout ce qui portait un caractère d'élévation, il rendit le palais bourgeois.

Plus tard l'abbaye de St-Laurent renouvela toutes ses constructions en regard de la ville, et les dominicains élevaient le dôme imposant de leur temple qui devait avoir une si courte durée et céder la place à la salle de spectacle actuelle. Vers cette époque la compagnie des Drapiers fit reconstruire en Féronstrée sa halle remarquable.

Digneffe éleva peu après l'église des Prémontrés (aujourd'hui de l'Evêché) et Jean-Baptiste Renoz donnait une plus vive impulsion à l'architecture par le grand nombre d'édifice particuliers qu'il érigea, et par la reconstruction de trois temples, St-Jean, St-André, les Augustins. Sa mort prématurée et les bouleversements politiques de l'époque arrêtèrent ce brillant essor.

Les deux siècles et demi écoulés depuis la mort du prince Érard de La Marck, s'ils ont vu périr plusieurs de nos priviléges et de nos franchises communales, n'avaient du moins pas été sans lustre sous le rapport des arts.

Après la mort de Lambert Lombart, en 1565, son école lui succéda; puis vinrent les Bertholet, les Lairesse, les Carlier, les Delcour : nous laissons à l'histoire le soin d'enregistrer ces gloires nationales.

Le prince Érard avait stimulé par la construction de son palais le goût de l'architecture. Beaucoup de maisons construites en charpente disparurent de la Cité pour faire place à des édifices plus nobles. En 1566, Guichardin fait la remarque qu'un grand nombre de maisons particulières étaient construites en pierre, ce qui n'était pas commun ailleurs à cette époque.

Dans la contrée, les châteaux forts de la féodalité avaient aussi disparu ou n'offraient plus que des ruines, devenues

par leur aspect pittoresque, leurs légendes et les réflexions qu'elles font naître, l'ornement du pays dont elles avaient jadis été l'effroi.

D'autres châteaux leur avaient succédé : ils se montraient principalement construits dans le style d'architecture de Louis XIII. De hauts combles, quelques innocentes tourelles servant parfois de colombier, un fossé dont l'eau dormante environnait l'habitation, un pont-levis, vaine défense d'une noblesse alors plus obséquieuse que turbulente, tels étaient, comme on peut le voir dans les gravures de Saumery (*les Délices du Pays de Liége*), les manoirs de l'époque, à l'exception d'un petit nombre d'une construction plus récente dans le style de Louis XIV et de Louis XV.

Du siècle d'Erard à celui de Méan, le dernier de nos princes-évêques, le commerce et l'industrie s'étaient développés graduellement.

Pendant le XVIIIe siècle, la fabrication des objets en fonte, celle des tôles, des clous, l'armurerie, la quincaillerie, la draperie, la tannerie, l'exploitation des mines de fer, de plomb, des alunières était florissante dans la principauté. L'extraction du charbon de terre y avait lieu sur une grande échelle et donnait lieu à une exportation considérable (1). L'imprimerie et la papeterie avaient pris

(1) Selon Guichardin, l'exportation de la houille était évaluée à cent mille ducats annuellement (en 1566).

Les procédés nécessaires à l'extraction avaient rendu les ouvriers habiles dans la mécanique et les moyens de tirer les eaux du sein de la terre. Aussi, plus tard, en 1680, lors de l'établissement de la machine de Marly, qui conduisait les eaux de la Seine à Versailles, non seulement on appela du pays de Liége Rennequin et Deville, mais toute une colonie d'ouvriers

un grand développement. La fabrication de la fayence et celle de certaines espèces de dentelles occupaient encore beaucoup de mains à Liége ([1])

Il est superflu de parler des industries servant particulièrement à la consommation du pays, telles que la brasserie, la distillerie, la savonnerie, etc.

Si la richesse territoriale était encore presque toute entière dans les mains du clergé et de la noblesse, si les lois l'y maintenaient par le droit d'aînesse, la substitution et le fidéicommis, par le droit de retrait lignager; le travail avait accru la richesse mobiliaire de la bourgeoisie.

La distinction des rangs demeurait toutefois respectée : La bourgeoisie opulente même ne cherchait pas à rivaliser avec la noblesse qui pour suivre la cour du prince était tenue à déployer certain faste. Ce n'était plus comme au temps d'Erard de la Marck, où, faute de voitures, la princesse Marguerite de Navarre arrivait au palais en belle litière de soie ornée de devises et d'emblêmes de galanterie. Au XVIIIe siècle, les équipages se voyaient fort nombreux. C'était, avec la foule de domestiques et une grande richesse de vêtements, le luxe de la noblesse et du haut clergé.

Les habitudes de la population en général, étaient modestes et rangées : à neuf heures du soir, la cloche de

liégeois, charpentiers, serruriers, forgerons, et l'on tirait de Liége pour cette machine un corps de pompe en fonte et en cuivre, en fer forgé, peaux de vache, etc. (Voir tous ces détails, extraits du registre de la dépense des bâtiments royaux, dans la notice de M. A. Leroy, sur la machine de Marly. Versailles 1860.)

([1]) Voir au tome 3, p. 104, du *Bulletin archéologique*, une note sur le commerce liégeois dont les éléments offrent d'autant plus de certitude qu'ils sont tirés des archives du conseil privé du prince de Liége.

St-Lambert, si connue sous le nom de *Copareie*, rappelait le bourgeois au foyer domestique ; un peu plus tard, les portes de la ville étaient closes, et aussitôt on se hâtait d'éteindre les lampes publiques introduites en 1710, et qui, par leur rareté et leur peu d'éclat, servaient plutôt à jalloner la route qu'à l'éclairer.

Une plaie honteuse défigurait la ville : c'était la mendicité, généralement répandue. Les rues, les places, les églises même, regorgeaient de mendiants. Les nombreux couvents entretenaient cette lèpre par leurs aumônes, et il n'est pas étonnant qu'à cette vue, Guichardin ait taxé le peuple liégeois d'une incurable paresse.

On tâcha vainement de réprimer cet abus. Un édit de 1725 porte *défense de geuser* à tous les étrangers et aux natifs ayant *appris un métier*. Un second édit de 1730 constate l'inefficacité du premier, et les mesures qu'il prescrivit n'eurent pas plus de succès contre un mal trop invétéré.

Il était rare dans ce temps que l'on apportât de grandes améliorations dans la cité. La maison de ville, les remparts, quelques ponts et quelques fontaines remarquables, voilà à peu près à quoi s'étaient bornés les soins de l'édilité. La ville avait peu de canaux souterrains, mais elle était assainie par la grande abondance d'eaux que fournissaient différentes arènes et qui s'écoulaient par la voie publique. Ces arènes étaient regardées comme tellement précieuses, qu'un édit prononçait la peine de mort contre ceux qui en auraient détourné le cours.

On sentait peu le besoin d'ouvrir de nouvelles communications à l'intérieur de la ville. Nous ne pouvons citer

en fait de travaux de ce genre que la rue Velbruck, encore fut-elle ouverte par un citoyen, sans frais pour la ville, comme le constate le chronogramme :

VIa VeLbrVCk DICor
absqVe sVMptV aperIor (1).

Ce qui manquait à la prospérité du pays, c'étaient les moyens de communication avec l'extérieur. Les grand'routes étaient en fort petit nombre et ne s'étendaient guère au loin. La route de Verviers ne date que de 1717, ainsi que celle de St-Trond. Celles de Spa et de Tongres furent ouvertes vers l'an 1730.

La navigation suppléait en partie à ce défaut de routes.

(1) Ces faits expliquent comment les impôts étaient si modérés à Liége. Le bourgeois payait peu, mais vendait également peu.

Aujourd'hui, les exigences sont plus grandes, le besoin de bien-être plus général; pour y satisfaire, il faut de grandes dépenses et ce que l'on ne peut obtenir des impositions, on le demande à l'emprunt que l'accroissement de la richesse publique rend toujours facile à contracter, les villes pouvant être regardées comme des débiteurs très-solvables, en temps de paix.

Nous devons ajouter qu'autrefois, quand la ville avait à pourvoir à quelque dépense considérable, des contributions temporaires étaient imposées avec l'assentiment des 32 métiers. Nous avons eu occasion de le voir lors de la construction de quelques parties des remparts. Ainsi encore en 1643, les métiers accordèrent pour la construction du Pont-des-Arches un dixième denier sur tous les biens immeubles de la cité, franchise et banlieue. La chronique manuscrite d'où j'extrais ce qui précède ajoute « la collecte fut faite, mais la noblesse et le clergé se refusèrent à payer laissant toute la charge sur les pauvres bourgeois. »

La même chronique porte encore « qu'en 1651, les bourgeois étaient » embrigadés pour travailler à la corvée à tirer les eaux hors des digues » ou à en faire de nouvelles ; on faisait payer les défaillants. »

En 1676, on établit l'imposition d'un vingtième denier pour la réparation des murailles de la ville, etc.

Des barques conduisaient par la Meuse à Maestricht et à Huy. Les patients passagers mettaient souvent une journée entière à parcourir le trajet. Une autre barque, naviguant sur l'Ourte et la Vesdre, conduisait à Chaudfontaine. Le théâtre liégeois a gravé dans la mémoire les incidents dont cette dernière excursion était parfois accompagnée.

Nous avons rapporté les accroissements successifs, les modifications diverses de la Cité liégeoise ; on peut conclure à-peu-près de là ce qu'elle était à la fin du XVIIIe siècle.

Résumons-nous pourtant et tâchons d'exprimer la physionomie de la ville à cette époque.

Si on embrassait du regard l'ensemble de la Cité, on le voyait partagé en trois massifs considérables, séparés par le fleuve et le bras qu'il étendait vers la Sauvenière.

L'un de ces massifs était le quartier de l'Ile. Quatre temples majestueux s'y remarquaient. Divers ponts et plusieurs passages d'eau le mettaient en communication avec la ville.

Le second massif, ou la Cité proprement dite, longeait le cours de la Meuse depuis le pont Maghin jusques aux Jésuites, où il touchait au quartier de l'Isle, de là suivant le bras de rivière dit de la Sauvenière, il s'étendait jusque sur les coteaux : s'élevant sur leur pente, il offrait à la vue, du côté de la ville, l'amphithéâtre de la Sauvenière et du Mont-St-Martin. Là se remarquaient des terrasses disposées en gradins gigantesques, de grandes maisons de différents âges ornées de tourelles et les temples imposants de Ste-Croix et de St-Martin qui annonçaient au loin la Cité.

Au-delà de l'unique pont jeté sur le fleuve et portant une massive tour crénelée et armée de huit canons, s'étendait le dernier massif, celui d'Outre-Meuse, découpé en plusieurs tronçons par les ramifications de la rivière d'Ourte. Là, occupant tout un îlot, on voyait le vaste hôpital de Bavière et, sur quelques autres points, divers établissements de bienfaisance.

Tous les cours d'eau dont nous avons parlé, même la Légia souterraine, faisaient mouvoir des moulins employés à différents usages.

Les diverses parties de la ville semblaient de loin à-peu-près compactes tant la plupart des rues, demeurées comme au temps d'Erard, étaient étroites et tortueuses. Ajoutez qu'elles étaient assombries par la teinte que le temps avait donnée à beaucoup d'édifices, par les étages qui souvent surplombaient la voie publique, ainsi que par le nombre d'édifices religieux.

Toutefois, après le bombardement de 1791, quelques parties de la ville furent renouvelées. De ce nombre sont le marché, partie de la Goffe, le quartier d'Outre-Meuse.

Çà et là quelques jardins, souvent dépendant de maisons religieuses, semblaient par leur verdure des oasis au milieu de cet amas de constructions et en rompaient la monotonie.

Du reste on voyait mêlés des édifices de tous les âges. — Ici les hauts combles gothiques, bordés de degrés de pierre, là des pignons de formes contournées et faisant face à la voirie, ailleurs des toitures modernes. — Les couvertures en chaumes avaient disparu de la Cité; inter-

dites depuis le dernier bombardement, elles ne subsistaient plus que dans les faubourgs.

Du milieu de ce confus amas de constructions hétérogènes se dressaient une infinité de tours, de flèches aiguës, de clochers variés qui hérissaient de leurs faîtes élevés la silhouette de la Cité. C'était un mélange bizarre peut-être, mais dont l'aspect était pittoresque et attachant.

Par dessus tout on se plaisait à contempler la vénérable cathédrale. Les regards étaient arrêtés par sa masse imposante, par la vaste carapace qui la couvrait et semblait fatiguer les grands arcs-boutans dont elle était environnée. — Deux tours, dites Tours-de-Sable, la signalaient d'ailleurs ainsi que la grande tour qui dominait toutes celles de la Cité et semblait régner sur elles.

Le dôme élevé par les Dominicains n'attirait guère moins l'attention par son ampleur et la hardiesse de son élévation.—On remarquait encore les hautes nefs de divers temples élevant au-dessus des maisons leurs grandes verrières où la lumière venait se jouer dans les arabesques de leurs menaux de pierre.

En parcourant les rues, il arrivait souvent de longer un cimetière, car chaque église paroissiale avait le sien qui recevait la dépouille des fidèles. — La nécropole était distribuée dans la ville des vivants, mais elle ne se signalait guère par ses monuments; une humble dalle, qui sollicitait la prière du passant, c'était en général à quoi se bornait le témoignage du souvenir donné au défunt.

Beaucoup d'habitations montraient encore de fortes grilles protégeant les fenêtres. Aucun luxe ne signalait les magasins. On ne connaissait alors nul autre genre

de réclame que l'enseigne qui parfois devenait épigrammatique : la Bonne Femme, le Monde retourné, l'*Odore nauséo* dans une pharmacie.

Les coins de rues avaient encore les autels, les images dont nous avons parlé à la fin de la troisième époque ([1]).

Dans quelques parties de la ville cependant, un notable progrès se faisait apercevoir dans les constructions. Les fontaines du Perron, de la Vierge et de St-Jean Baptiste attestaient le talent de J. Delcour. Les rues Hors-Château, Féronstrée, les quais de la Goffe et de la Batte, les places St-Jean et St-Barthélemi offraient à peu près l'aspect qu'on leur voit encore. Le quartier de St-Jacques, celui de la place aux Chevaux (aujourd'hui place du Spectacle) venaient d'être reconstruits. Les abbayes de St-Jacques et de St-Gilles avaient été sécularisées vers le milieu du siècle, et la civilisation, perdant sa teinte monastique dans la capitale d'un prince-évêque, se sécularisait d'elle-même et recherchait davantage le bien-être matériel.

L'ensemble de la Cité était fermé par les remparts dont nous avons si souvent dû parler. Commençant au bras de la Meuse qui longeait le Mont-St-Martin, escaladant la montagne, la redescendant pour remonter à Ste-Marguerite, à Hocheporte et jusqu'au sommet de Pierreuse, ils rejoignaient la citadelle près du Grand Baloir. De là les murailles semblaient se précipiter dans la vallée jusqu'à la porte Vivegnis; d'où, baignés par un large canal (qui servait de

([1]) En 1797, il fut ordonné de faire disparaître les symboles religieux. Quelques-uns échappèrent à la proscription, ou, tirant leur origine dans un sentiment vivace, ils reparurent plus tard; plusieurs subsistent encore.

refuge à la navigation lors des grandes crues ou des débacles de la Meuse), elles se prolongeaient jusqu'au pont Maghin.

A l'autre côté du fleuve, ces remparts reprenaient à Ste-Barbe, se dirigeaient sur la porte d'Amercœur, et, embrassant tout le quartier d'Outre-Meuse, ils venaient s'appuyer à la grosse tour de Bêche dite l'Arsenal.

De distance en distance des tours ou des bastions fortifiaient ces murailles et semblaient autant de nœuds dans la chaîne des remparts.

Autour de la cité de nombreux faubourgs rayonnaient et s'étendaient au loin, puis vers St-Léonard était la promenade favorite des Liégeois, montrant sa triple allée d'ormes majestueux et leurs dômes de verdure réflétés par les eaux de la Meuse (1).

Les jours de fête Liége revêtait un caractère particulier : alors la ville était toute retentissante des sons d'une infinité de cloches dont les voix bruyantes partaient de toutes les ouvertures de ces tours et de ces flèches perdues dans les

(1) Le peuple avait toutefois d'autres lieux de réunion, mais ces lieux ne devaient leurs charmes qu'à la nature — l'art ne s'y mêlait point. — Les mœurs étaient simples, on croyait que la verdure riante et émaillée, la vue des coteaux gracieux devaient suffire au plaisir.

Ainsi le mois de mai appelait aux danses matinales du fond Pirette; la St-Henri à la citadelle où les marchands de comestibles affluaient remplissant l'air de leurs cris dont feu le Dr Bovy dans ses *Promenades historiques*, s'est complu à nous transmettre le souvenir.

Quant au Pré Mativa, il obtenait une faveur plus constante. On aimait son air champêtre qui, dans toute sa simplicité native, inspira la muse des poëtes non moins que le pont des Arches. Aussi pour s'y rendre on n'était pas rebuté par la longue attente du bateau de Bèche, qui les jours de fête pouvait à peine, à force de rames, suffire à l'affluence du monde.

nuages. Elles appelaient de toutes parts les fidèles à la prière et aux solennités des temples ([1]).

On peut ne pas aimer les cloches, ou parfois être importuné de leur sonnerie trop réitérée, mais tant de cloches émues ensemble, tant de bronze frémissant à la fois, impressionnait infailliblement par un caractère religieux marqué au coin de la grandeur.

Telle était à la fin du XVIIIe siècle la *Sancta Legia ecclesiæ romanæ Filia*.

Après diverses révolutions qui contribuèrent à en changer l'aspect, il lui était réservé de se transformer de nos jours et de s'accroître considérablement par l'effet d'un prodigieux développement d'industrie.

Dans un siècle tel que le nôtre, où les événements se pressent, l'oubli vient vite : afin que l'image de la vieille Cité ne s'efface pas entièrement, autant que cela peut dépendre de nos efforts, nous avons tâché d'en reproduire les traits généraux et d'en raviver les couleurs dans ces pages qui peut-être, grâce à leur sujet, ne paraîtront pas dénuées de tout intérêt à ceux qui aiment à reporter leur pensée vers la mémoire des aïeux et des choses de la patrie.

A. Cralle.

Mai 1860.

([1]) On prétendait qu'il se disait à Liége, par jour autant de messes qu'à Rome. Phil. de Commines écrit l'avoir ouï dire au seigneur d'Himbercourt qui connaissait bien la cité.

RECHERCHES

SUR

LES CARTES DE LA PRINCIPAUTÉ DE LIÉGE

ET SUR

LES PLANS DE LA VILLE

INTRODUCTION.

Possédant moi-même un grand nombre de cartes et de plans gravés du pays de Liége et de la ville, et ayant été à même d'en voir d'autres dans quelques collections particulières, j'ai conçu l'idée de faire une énumération de ces cartes et de ces plans, ce qui n'existe pas encore, et ce qui, cependant, peut être utile aux personnes désireuses de connaître cette série de publications, et peut-être de compléter leurs collections ou tout au moins de recueillir des renseignements sur les éléments dont elles sont composées.

J'avais fait la même chose pour la ville de Tournai, et mon travail a été favorablement accueilli par la *Société historique et littéraire* de cette ville. J'espère donc que celui-ci sera également bien reçu par *l'Institut archéologique liégeois*, et j'ose le lui offrir avec confiance. J'ai été d'ailleurs encouragé par plusieurs des membres de cette Société, et tous les portefeuilles particuliers m'ont été ouverts avec empressement pour la réalisation de mon travail; je dois entr'autres des remercîments à M. le chanoine Henrotte et à M. Ulysse Capitaine, dont les collections

nombreuses et choisies ont été mises à ma disposition avec la plus grande obligeance.

J'ai divisé mon travail en deux parties, les cartes et les plans. Dans les cartes, j'ai admis, outre celles qui représentent le pays de Liége en entier, les cartes partielles, telles que celles de l'ancien duché du Limbourg, du marquisat de Franchimont, etc., les plans de batailles, les cartes donnant les environs des villes, enfin toutes les cartes dont l'échelle est plus petite que celle de 1 à 20,000.

Dans les plans, j'ai compris tout ce qui était à l'échelle de 1 à 20,000 ou à une plus grande échelle. J'ai admis également les vues de la ville entière ou d'une très-grande portion de la ville : j'ai également dû décrire les plans de quartiers séparés.

Je sais très-bien que mon travail n'est pas complet ; je ne le regarde que comme une ébauche, un cadre dans lequel il y a beaucoup de vides, que l'on m'aidera, j'espère, à remplir. Je compte pour cela sur l'obligeance des amateurs.

PREMIÈRE PARTIE.

CARTES GRAVÉES.

J'ai réparti les cartes en plusieurs chapitres, d'après les différentes modifications subies par le pays dans sa domination et dans la forme de son territoire. En effet, il n'y a pas de comparaison entre l'ancien pays de Liége sous le gouvernement des évêques et le même pays sous la domination française, hollandaise ou belge. Il y a même encore des différences de l'une de ces trois dernières dominations à l'autre. J'ai donc fait quatre chapitres, partagés comme suit :

Chapitre I. Evêché et principauté de Liége [1], comprenant 72 cartes.

Chapitre II. Département de l'Ourthe (1793-1814), comprenant 5 cartes.

Chapitre III. Province de Liége (1814-1830), comprenant 6 cartes.

Chapitre IV. Province de Liége (1830-1860), comprenant 21 cartes.

Les cartes du chap. I vont du n° 1 au n° 72 : les premières sont en latin. Ainsi du n° 1 au n° 36 (1582 à 1696), nous avons le *Leodiensis episcopatus*, le *Leodiensis diocesis* et le *Principatus Leo-*

[1] La principauté ou pays de Liége est moins étendu que l'évêché considéré comme diocèse, celui-ci ayant dans son ressort, outre la principauté de Liége, une partie du Hainaut français, du Luxembourg, du Limbourg, de Juliers, etc.

1592.

N° 3. Carte intitulée : *Leodiensis episcopat:s Johan Bussemecher exc. Coloniæ* (1). Avec une échelle, une notice sur l'origine de Liége, en latin, et le portrait de l'évêque Ernest de Bavière.

Larg. 0m 265, haut. 0m 20.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Fasciculus geographicus A°(per) Math. Tuadum sculptorem Coloniæ*, 1592. 1 vol. in-4.

1601.

N° 4. Carte intitulée : *Leodiens. episcop.*

Larg. 0m 10, haut. 0m 07.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé ; *Epitome theatri Orteliani, præcipuarum orbis regionum delineationes*, etc. *Anvers, J.-B. Vrientium*, 1601. 1 vol. in-8, oblong.

1598-1603.

N° 5. Carte de l'évêché et seigneurie de Liége.
Antwerpiæ, Ortelii (*).

1603

N° 6. Carte intitulée : *Limburgensis ducatus tabula nova excusa sumptibus Joan. Baptista Vrints œmuli studii geographiæ D. ab. Ortelii. P. M. cosmographi regii, etc.* Avec une notice commençant ainsi : *Illustrissimo doctissimoque domino. D. Gastoni Spinolæ, etc.* 1603.

Larg. 0m46, haut. 0m37 ou plus.

Le seul exemplaire de cette carte que j'ai rencontré, appartient à M. le chanoine Henrotte : il est rogné à la partie inférieure.

(1) Bussemecher (Johan), graveur au burin et éditeur, travaillait à Cologne de 1590 à 1604. Charles Le Blanc dans le *Manuel de l'amateur d'estampes*, tome I, page 554, donne une suite de 22 numéros dans lesquels le *Fasciculus geographicus* n'est pas compris.

(*) Toutes les cartes marquées d'un (*) sont celles qui sont indiquées dans la *Bibliothèque historique de la France, par Lelong*. N° 2019-22, et 2066, et sur lesquelles je n'ai pu recueillir de renseignements.

1603.

N° 7. Carte intitulée : *Limburgensis ducatus nova descriptio auctore Ægidio Martini. Anno domini* 1603. Avec une échelle et les armoiries de l'empire.

Larg. 0m435, haut. 0m375.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Gerardi Mercatoris atlas sive cosmographicae meditationes de fabrica mundi et fabricati figura. Primùm à Gerardo Mercatore inchoatæ deindè à Judoco Hondio, etc.* (1). *Editio nova. Sumptibus et typis æneis Henrici Hondii. Anno* 1607. 1 *vol. in folio, page* 230 (2).

1616.

N° 8. Carte intitulée : *Limburgensis ducatus nova descriptio auctore Ægidio Martini. Anno* 1616. *Visscher excudit.* 1625. Avec les armoiries de l'empire et une petite vue de *Limborch.*

Larg. 0m47, haut. 0m355.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent, page 252.

1607 ?

N° 9. Carte intitulée : *Leodiensis diœcesis typus. Baptista Doctecomius sculp.* (3). Avec deux échelles. Le nord est à gauche.

(1) Hondius (Jodocus) né à Wacken, village de la Flandre occidentale, en 1546, selon l'opinion la plus probable, et mort en 1611, apprit sans maître à graver et à dessiner sur le cuivre et sur l'ivoire, et à fondre les caractères d'imprimerie. Il excellait dans tous ces genres. Il publia un grand nombre de cartes géographiques et hydrographiques. Il publia aussi l'atlas de Gérard Mercator, augmenté et corrigé, en 1607. C'est celui dont il est ici question. — Bibliotheca Belgica, par FOPPINS. 1739, page 768. — Biographie du royaume des Pays-Bas, par DELVENNE. Tome I, page 518. — Manuel de l'amateur d'estampes, par Ch. LE BLANC. Tome II, page 282.

(2) Hondius (Henri) le vieux dessinateur et graveur au burin, né à Duffel en 1573, élève de Hans Vredeman et de Johann Wiericx, mourut en 1610. Ch. Le Blanc fait élever son œuvre à 27 numéros. Il ne parle pas de cartes. — Manuel de l'amateur, etc. Tome II, page 381.

(3) Deutechum (Baptista), graveur, travaillait en Hollande au commencement du XVIIe siècle. — Ch. LE BLANC. Manuel de l'amateur, etc. Tome II, page 121.

Larg. 0m47, haut. 0m315

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent, page 352.

1609, 1613, 1619.

N° 10. Cartes de l'évêché et de la seigneurie de Liége. *Amstelodami, Hondii* (*).

1634.

N° 11. Carte intitulée : *Leodiensis diœcesis*. Avec une échelle.

Larg. 0m 19, haut. 0m 12.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Atlas minor Gerardi Mercatoris a J. Hondio plurimis æneis tabulis auctus et illustratus : denuo rocognit : additisque novis delineationibus emendatus. Amsterodami ex officina Joannis Janssonii*, 1634.

1639.

N° 12. Carte intitulée : *Tabula chorographica principatus Leodiensis et comitatus Lossensis; auctore Joanne Mantelio*. In-folio. *Amstelodami, Hondii* (*).

1642.

N° 13. Carte intitulée : *Diœcesis Leodiensis accurata tabula. Amstelodami sumptibus Henrici Hondii*. Avec une dédicace en latin à Jean Leroux, marchand d'Amsterdam, et les armoiries de la ville de Liége.

Larg. 0m54, haut. 0m455.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Le nouveau théâtre du monde ou nouvel atlas. Amsterdami, apud Joannem Janssonium. Anno* 1642. 3 vol. in-folio, tome I.

1642.

N° 14. Carte intitulée : *Ducatus Limburg. Amstelodami, sumptibus Henrici Hondii*. Avec deux échelles.

Larg. 0m455, haut. 0m365.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent. Tome II.

1652.

N° 15. Carte intitulée : *Leodiensis diocesis.* L'Est se trouve en haut de la carte.

Larg. 0m125, haut. 0m85.

Se trouve dans l'édition latine de Guichardin. *Amstelodami, apud Joannem Janssonium Juniorem*, 1652. 1 vol. in-12.

1657.

N° 16. Carte intitulée : *Eburones, qui postcà Tungri. Partie septentrionale du diocèse de l'évesché de Lyège. Partie de l'estat et seigneurie de Lyège, duché de Limbourg. Par N. Sanson d'Abbeville, géogr. ord. de S. M. Avecq privilège pour* 20 *ans. A Paris, chez l'auteur*, 1657. Avec quatre échelles.

Larg. 0m485, haut. 0m395.

Se trouve à la bibliothèque de la ville de Liége.

1657.

N° 17. Carte intitulée : *Pœmani in Eburonibus. Partie du diœcèse de Liège. Partie du duché de Luxembourg, divisée en ses principales jurisdictions, par N. Sanson, d'Abbev., géogr. ord. de S. M. Avecq privilège pour* 20 *ans. A Paris, chez l'auteur*, 1657. Avec trois échelles.

Larg. 0m52, haut. 0m38.

Se trouve à la bibliothèque de la ville de Liége.

1660.

N° 18. Carte intitulée : *Leodiensis diœc.*

Larg. 0m18, haut. 0m115.

Se trouve dans la collection de M. le chanoine Henrotte.

1669.

N° 19. Carte de l'évêché et seigneurie de Liége, in-folio. *Amstelodami, Guillielmi et Joannis Blaeu* (*).

1670 ?

N° 20. Carte intitulée : *Diœcesis Leodiensis accurata tabula. D. de la Feuille. Amsterdam.* 2 *P.* 16. Avec une échelle et les armes de Liége. N'est pas orienté.

Larg. 0m23, haut. 0m16.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte.

1670 ?

N° 21. Carte intitulée : *Ducatus Limburg. La feuille exc.* 7.

Larg. 0m22, haut. 0m15.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte.

1670 ?

N° 22. Carte intitulée : *Comitatus Valkenborg et Dalem. La feuille exc.* 8.

Larg. 0m23, haut. 0m15

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte.

1670 ?

N° 23. Carte intitulée : *Episcopatus et principatus Leodiensis et Namurcensis comitatus cum Brabantiæ, Luxemburgi, etc., finitimis typus novissimus auctore F. de Wit. Amstelodami cum privilegio potentissimor : D. Dominorum ordinum Hollandiæ, Westfrisiæ*, etc. Avec deux échelles, les armes de Liége et de Namur, une *Notarum explicatio* en latin et en français et une note en français relative au duché de Bouillon.

Larg. 0m485, haut. 0m57.

Fait partie de la collection de M. Ulysse Capitaine.

1670 ?

N° 24. Carte intitulée : *Tabula episcopatuum Leodiensis et Coloniensis Trevirensis ut et Ducatum Juliacensis et Montensis novissima et accuratissima. Per T. Danckerts. Amstel. cum privilegio ordin. Holland. et Westfrisiæ.* Avec deux échelles; les armoiries de Liége, celles de l'empire et celles de Juliers.

Larg. 0m56, haut. 0m48.

Se trouve à la bibliothèque de la ville de Liége.

1670 ?

N° 25. Carte intitulée : *Tabula ducatus Limburch et comitatus Valckenburch in lucem edita a F. de Wit. Gedrucht t'Amsterdam by Frédérick de Wit in de Calverstraat by den Dam in de witte Pascaert.* Avec deux échelles et les armoiries de l'empire.

Larg. 0m55, haut. 0m45.

Se trouve à la bibliothèque de la ville de Liége.

1672.

N° 26. Carte intitulée : *Estat et seigneurie de l'évesché de Lyége ou sont les comtés de Hasbain de Loots et de Horn, le marquisat de Franchimont et le pays de Condroz. Tiré des mémoires les plus nouveaux, par le St Sanson, géographe ordinaire du Roy. A Paris, chez H. Jaillot, joignant les grands Augustins, aux Deux Globes. Avec privilége du Roy,* 1672 (1). Avec quatre échelles et des remarques.

Larg. 0m41, haut 0m95.

Se trouve à la bibliothèque de la ville de Liége.

1675.

N° 27. Carte intitulée : *Le duché de Limbourg et l'évêché de Liége, par P. Du Val, géographe du Roy. A Paris, chez l'autheur, en l'Isle du Palais sur le quay de l'Orloge, proche le coin de la rue de Harlay. Avec privilége du Roy,* 1675. Avec une échelle, les armoiries de Liége et de l'empire.

Larg. 0m37, haut. 0m50.

Se trouve à la bibliothèque de la ville de Liége.

* * *

N° 28. Carte de l'évêché de Liége, par Guillaume Sanson. Paris, in-folio (*).

(1) Jaillot (Hubert), graveur au burin, travaillait à Paris à la fin du XVIIe siècle et mourut en 1712 : il a principalement gravé de la topographie. — Ch. Le Blanc. Manuel de l'amateur d'estampes. T. II, p. 418.

1681-1689.

N° 29. Carte de l'évêché de Liége. Paris, Jaillot, in-folio (*)

1693.

N° 30. Carte intitulée : *Ordre de bataille de l'armée des alliés dans le camp de Neerwinde attaquée le 29 juillet 1693 par l'armée du Roy, commandée par M. le mareschal de Luxembourg.*

Larg. 0m265, haut. 0m19.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les forces de l'Europe, ou description des principales villes avec leurs fortifications, dessinées, etc., recueillies par les soins du sieur De Fer, Beaulieu, etc. Paris*, 1693. 1 vol. in-folio, oblong. Cinquième partie. N° 24.

1693.

N°31. Carte intitulée : *Begenein an der zum treffen fertig stehende armee der alliirten in ihrem tage bey Neerwinde, und des Französischen unter dem maréchal de Luxembourg*, 1693, *den* 19 *jul.*

Larg. 0m34, haut. 0m23.

Fait partie de la collection de M. le capitaine Dejardin.

1693-1696.

N° 32. Carte de l'évêché de Liége, *par Nicolas De Fer. Paris*, in-folio (*).

1695 ?

N° 33. Carte intitulée : *Leodiensis episcopatus in omnes subjacentes provincias distinctè divisus, per Nicolaum Visscher. Amst., Bat., cum privilegio ordinum Hollandiæ et West-Frisiæ.* Avec deux échelles.

Larg. 0m54, haut. 0m44.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Diverses cartes de géographie où l'on peut voir le siége de la guerre dans tout le monde comme dans les pays de Flandres, de Brabant, de Liége, d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Portugal, d'Italie, de Pologne, de Moscovie, en Amérique, etc., recueillies et publiées à Amsterdam, par Nicolas Visscher, avec privilège des états généraux.*

Le titre est en trois langues, en latin, en français et en hollandais.

Il y a un faux titre gravé par Gérard de Lairesse, comme suit : *Atlas minor sive totius orbis terrarum contracta delinea : ex conatibus Nico. Visscher. Amst., Bat.* 1 vol. in-folio.

1695.

N° 34. Carte intitulée : *Leodiensis episcopatus pars septentrionalis comprehendens comitatum Lossensem et Hornanum, per Nicolaum Visscher. Amst., Bat., cum privil. ordin. general. Belgii Fœderati.* Avec deux échelles, et un indicateur. Les indications sont en hollandais.

Larg. 0m56, haut. 0m46.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

1695 ?

N° 35. Carte intitulée : *Leodiensis episcopatus pars media comprehendens Hasbaniæ comitatum, Franchimontis marchionatum, Stabulense principatum et Condrusium, per, etc.* Les indications sont en français.

On y voit les fortifications faites autour du couvent de la Chartreuse à Liége en 1692.

Larg. 0m56, haut. 0m46.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

1696.

N° 36. Carte intitulée : *Diœcesis Leodiensis accurata tabula.* Avec une échelle.

Larg. 0m24, haut. 0m16.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Theatrum Belgii fœderati quinquaginta tabulis geographicis exhibens XVII provincias belgicas cum iconibus ducum, comitatum, etc. Rotterodami, Petrus Van der Slaart,* 1696, 1 vol. in-8.

1700.

N° 37. Carte intitulée : *Estat et seigneurie de l'Évesché de Lyège ou sont les comtés de Hasbain, de Lootz et de Horn, le marquisat*

de Franchimont et le pays de Condroz tiré des mémoires les plus nouveaux, par le sieur Sanson, géographe ordinaire du Roy. A Paris, chez H. Jaillot, joignant les grands Augustins, aux deux globes. Avec privilège du Roy, 1700. En deux feuilles. Avec quatre échelles et des Remarques.

J'ai cité au n° 26 une édition de cette carte de 1672 : elle est plus petite en hauteur que celle-ci.

Larg. 0m41, haut. 0m545.

Fait partie de la collection de M. Ulysse Capitaine.

1709 ?

N° 38. Carte intitulée : *Diœcesis Leodiensis accurata tabula. Carolus Allard excudit.* Avec deux échelles et les armoiries de Liége.

Un autre exemplaire de la même carte porte : *Hugo Allardt excudit* (1).

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *La galerie agréable du monde où l'on voit en un grand nombre de cartes très-exactes et de belles tailles douces les principaux empires, roïaumes, etc., le tout mis en ordre et exécuté à Leide par Pierre Van der Aa. marchand libraire.* 66 vol. in-folio, reliés en 35. Tomes XV et XVI, n° 102. Cet ouvrage est une collection de 200 cartes faites sur les voyages de long cours, depuis 1246 jusqu'en 1696, jointes à un grand nombre de figures représentant des villes, des maisons de campagne, des cérémonies de différents peuples, des plantes, des animaux. Ces 200 cartes se trouvent aussi séparément en un atlas.

1709.

N° 39. Carte intitulée : *L'évêché de Liége suivant les nouvelles*

(1) D'après Ch. Le Blanc, Karl Allard travaillait à Amsterdam vers 1750, et Hugo Allardt travaillait de 1637 à 1660. Ce n'est donc pas d'aucun de ces deux dont il est ici question, à moins que ce ne soit une ancienne planche gravée par Hugo Allardt qui aura été placée dans l'ouvrage cité ici, ce que son titre latin peut encore faire supposer. On aura ensuite plus tard substitué le nom de Carolus Allard à celui de Hugo Allart. — Manuel de l'amateur d'estampes. Tom. I, page 24.

observations de Messrs de l'Académie royale des sciences, etc., augmentées de nouveau à Leyde, par Pierre Van der Aa. Avec privilège (1). Avec deux échelles.

Larg. 0^m28, haut. 0^m215.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent. Tomes XV et XVI, n° 103.

1709.

N° 40. Carte intitulée : *Le duché de Limbourg suivant des nouvelles observations de Messrs de l'Académie royale des sciences, etc., augmentées de nouveau à Leyde, chez Pierre Van der Aa. Avec privilège.* Avec deux échelles.

Larg. 0^m29, haut. 0^m215.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent. Tomes XV et XVI, n° 104.

1740 ?

N° 41. Carte intitulée : *Carte de la Principauté de Liége et de la Comté de Namur tirée des observations faites sur les lieux par le R. P. Nicolas Le Clerc, avec un plan de la ville de Liége levé par le R. P. Christophe Maire D. L. C. D. J.* (de la compagnie de Jésus). *Dédiée à Son Altesse Évêque prince de Liége et à ses États par leur très-humble serviteur P. Maire. Andreas Silbereisen, sculps., Aug. Vind.* En quatre feuilles. Avec une échelle de lieues communes. Dans

(1) Aa (Pierre Van der). Géographe et libraire éditeur établi à Leyde, mourut vers l'an 1730.

Outre *La galerie agréable du monde*, il a encore publié diverses collections de voyages écrites en hollandais, grand nombre de cartes géographiques, plusieurs ouvrages intéressants sur la botanique, entr'autres le *Botanicon Parisiense* de Vaillant.

Il a publié plusieurs catalogues de son fonds ; on cite celui-ci, vers 1715 : *Catalogue de livres, de cartes géographiques, des villes, châteaux, etc., de l'univers, tant en plan qu'en profil..., qui se trouvent tout nouvellement à Leide, chez Pierre Van der Aa.* Un autre a paru à Amsterdam en 1729. Ch. Le Blanc cite une suite de 219 numéros qui lui sont dûs. — Manuel de l'amateur d'estampes. Tom. I, pag. 1. -- Biographie des Pays-Bas, par Delvenne. Tom. I, pag. 1.

le coin supérieur à gauche se trouve un *Plan de la ville de Liége*, avec une légende, qui occupe environ le quart de la carte. Au-dessus de cette carte est unegrande vue qui s'étend sur toute sa largeur et qui représente les différentes professions exercées à Liége, telles que : les houilleurs, les fondeurs en fer, les vignerons, les tanneurs, les moissonneurs, les mineurs, les chasseurs. Cette vue a aussi dans le coin à gauche les armoiries de la principauté et celles de l'évêque Georges Louis de Berg brochant sur le tout : elle est signée : *Remacle le Loup délin.*

Larg. 0m80, haut. 0m875.

Cette carte n'est pas fort rare.

1744.

No 42. Carte intitulée : *L'évêché et l'état de Liége avec les appartenances désignées dans les païs voisins. Délinéation nouvelle et exacte aux dépens de Tobie Conrad Lotter, géographe à Augsbourg. Tob. Con. Lotter sculps.* Avec trois échelles et les armoiries de la principauté et celles de l'évêque Georges Louis de Berg brochant sur le tout.

Larg. 0m56, haut. 0m47.

Cette carte se trouve assez communément.

1744.

No 43. Carte intitulée : *Duché de Brabant, Évêché et Principauté de Liége. Contenant aussi partie des Duchés de Juliers, de Gueldres et de Limbourg et partie du Comté d'Hollande. Dressé sur les mémoires de Eugène Henry Friex et augmenté sur les observations les plus nouvelles. Se vend à Paris, chez Crépy, rue St-Jacques, à l'image St-Pierre.* 1785. (1). En 6 feuilles. Echelle de 1 à 113400.

On trouve à la partie supérieure de cette carte les plans, à une

(1) Crépy (Louis), le fils, dessinateur et graveur au burin et éditeur, vivait à Paris dans la 1re moitié du XIXe siècle. Son œuvre monte à 20 numéros. Il n'est pas question de cartes de géographie. — Ch. Le Blanc. Manuel de l'amateur d'estampes. Tom. II, page 67.

petite échelle, des villes d'Anvers, Bruxelles, Bréda, Bois-le-Duc, Léau, Maestricht, Malines, Berg-op-Zoom, Ruremonde, Liége et Louvain.

L'évêché de Liége ne se trouve pas en entier sur cette carte : elle s'arrête au sud à une ligne allant de Huy à Verviers.

Larg. 1m24, haut. 1m43.

Les quatre feuilles inférieures sont des feuilles de la carte intitulée : *Carte des provinces des Pays-Bas, contenant les comtés de Flandres, de Hainaut, de Cambresis, le duché de Brabant, partie des duchés de Luxembourg, de Limbourg, de Julliers, l'évêché de Liége, Boulenois et frontière de Picardie, dressée sur les mémoires de Eugène Henry Fricx et augmentée, etc.* 1744. *Paris, chez Crépy.* En 15 feuilles.

Cette carte elle-même est une réimpression de celle intitulée : *Table des cartes des Pays-Bas et des frontières de France, avec un recueil des plans des villes, siéges et battailles données entre les hauts alliés et la France. A Bruxelles, chez Eugène Henry Fricx, imprimeur du Roy, rue de la Madeleine.* 1712. En 26 feuilles.

Les quinze feuilles de la carte dont il est question plus haut sont divisées en carrés et les quatre feuilles de notre carte portent les divisions 25 à 40 dans le sens de la longueur, et A à M dans le sens de la hauteur, divisions qui ont leur continuation sur la grande carte.

Les deux feuilles supérieures de notre carte qui contiennent les plans des villes et le titre ne sont pas divisées en carrés : elles sont aussi plus larges : elles auront été faites après, puisqu'elles portent la date de 1785, tandis que les quatre feuilles inférieures portent la date de 1744.

1746.

N° 44. Carte intitulée : *Plan exact de la bataille de Rocour, gagnée le* 11 *d'octobre* 1746, *par les troupes du roi, sous les ordres de M. le maréchal, comte de Saxe. Dédié à son altesse sérénissime, par S. T. H. E. T. O. S. F. Harrewyn, graveur à Bruxelles.* 1746. *Se vend chez F. Harremyn, à la Monnoye, à Bruxelles* (1).

(1) Harrewyn (Franz), dessinateur et graveur au burin, né à Bruxelles vers 1680. Ch. Le Blanc ne parle pas de ses cartes ni de ses plans; il ne

Larg. 0m44, haut. 0m35.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte.

1746.

N° 45. Carte intitulée : *Bataille de Rocoux, le 11 octobre 1746. L. R.* Avec une échelle et une rose des vents.

Larg. 0m325, haut. 0m195.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Journal historique de la dernière campagne de l'armée du roi, en 1746. La Haye. Henry Scheurleer.* 1747. 1 vol. in-8. Page 165.

1746.

N° 46. Carte intitulé : *Bataille de Rocoux, le 11 octobre 1746. A Paris, chez le Sr Le Rouge, géographe du Roi, rue des grands Augustins. Dédié et présenté à S. A. S. Maurice de Saxe, par son très-humble et très-obéissant serviteur Le Rouge.* Avec une vue de la bataille à la partie supérieure, les armoiries du prince de Saxe, une échelle, etc.

Larg. 0m375, haut. 0m425.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Recueil contenant des cartes nouvelles dressées sur des morceaux levés sur les lieux et les mémoires les plus nouveaux, dédié à monseigneur le comte d'Argençon, ministre de la guerre. A Paris, par et chez le Sr Le Rouge, ingénieur géographe du Roy, rue des grands Augustins, vis-à-vis le panier fleuri. Avec approbation et privilège du Roy.* 1742. 1 vol. in-folio.

renseigne de lui que 8 numéros. Il a cependant fait, outre le plan de la bataille de Rocour, les plans de villes dans quelques éditions des *Délices des Pays-Bas*, et la *Carte des Pays-Bas, publiée par E. H. Fricx en* 1712, *avec les plans des villes, siéges et battailles données entre les hauts alliés et la France.* En 74 feuilles. — Manuel de l'amateur d'estampes. Tom. II, pag. 342.

1746.

N° 47. Carte intitulée : *Plan de la bataille de Rocour donnée le 11 octobre 1746 entre les François et les alliés, levé sur les lieux par J. H. G. Demeuse fecit à Liége.*

Larg. 0m215, haut. 0m195.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte.

1746.

N° 48. Carte intitulée : *Plan de la bataille de Rocours, entre les François et les alliées, donné le 11 Octobre 1746. Carront sculp.* (1). Avec une échelle, une rose des vents et une légende.

Larg. 0m215, haut. 0m19.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Itinéraire ou le guide liégeois, etc., par Carront. Liége. Dauvrain.* 1790. 1 vol. in-12.

1746.

49. Carte intitulée : *Bataille de Rocoux.* (*Livrée le 11 Octobre 1746.*)

Larg. 0m23, haut. 0m16.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire et tactique des trois armes, et plus particulièrement de l'artillerie de campagne, par Ild. Favé. Liége, Noblet.* 1850. 1 vol. in-8 et atlas. Pl. 20.

1747.

N° 50. Carte intitulée : *Plan de la bataille de Laffelt entre l'aile gauche de l'armée des alliées, sous le commandement de S. A. Royale Monseigneur le duc de Cumberland, et l'aile droite de l'armée françoise, le 2 juillet 1747. Fait par F. H., ingénieur au service de Sa Majesté Britannique. Ce plan se débite à Liége, chez Everard Kints.* Avec une *Explication de ce plan et des renvois*, et une légende pour les différentes troupes.

Larg. 0m50, haut. 0m32.

Fait partie de la collection de M. le capitaine Dejardin.

(1) Carront (A.-B.), géomètre et géographe, arpenteur juré des états du pays de Liége, mort au commencement de ce siècle.

1747.

N° 51. Carte intitulée : 2e *plan de la bataille de Laveld, gagnée par le Roy le 2 juillet* 1747. *A Paris, chez le Sr le Rouge, ingr. géographe, rue des grands Augustins.* Avec une échelle et un renvoi pour les différentes positions des troupes.

Larg. 0m465, haut. 0m31.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Recueil contenant des cartes nouvelles, dressées sur des morceaux levés sur les lieux et les mémoires les plus nouveaux. Dédié à monseigneur le comte d'Argençon, ministre de la guerre. A Paris, par et chez le Sr Le Rouge, ingénieur géographe du Roy, rue des grands Augustins, vis-à-vis le panier fleuri. Avec approbation et privilège du Roy.* 1742. 1 vol. in-folio.

1748.

N° 52. Carte intitulée : *Les marches de l'armée de M. le M.al de Saxe pour investir Mastricht. A Paris, chez le Sr Le Rouge, rue des Augustins.* 1748. Avec une échelle et une récapitulation des bataillons et escadrons partis des différentes villes.

Cette carte donne le cours de la Meuse depuis Carignan jusqu'à Bois-le-Duc.

Larg. 0m305, haut. 0m465.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

1747.

N° 53. Carte intitulée : *Plan de la bataille de Lawfeld donnée et gagnée par le Roy sur les alliés le 2 juillet* 1747. *Monsieur le Maréchal Général Comte de Saxe, commandant sous ses ordres. J. Potier fecit. Sim Cattoir sculpt.* Avec une échelle et une légende pour les différentes positions des troupes.

Larg. 0m225, haut. 0m19.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Campagne de l'armée du Roi en* 1747. *La Haye.* 1747. 1 vol. in-12. Page 175.

1747.

N° 54. Carte intitulée : *Plan de la bataille de Lawffelt donnée*

entre les François et les alliées le 2 juillet 1747. Fait par Carront, graveur. Avec une échelle.

Larg. 0m18, haut. 0m135.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Itinéraire ou le guide liégeois, qui contient les distances, etc. Par A. B. Carront. Liége, Dauvrain.* 1790. 1 vol. in-12.

1748 *et* 1763.

N° 55. Carte intitulée : *Carte de la principauté de Liége et de ses environs, tirées des observations faites sur les lieux par le R. P. Nicolas Le Clerc, et augmentée par un habil ingénieur d'une partie considérable du Brabant, des environs de Berg-op-Zoom, Breda et Boi-le-Duc, et à laquelle on a ajouté les plans des batailles de Rocour et de Lafeld, les montagnes et les ravins, et quantités de villages qui ne se trouvaient pas dans la précédente carte dédiée à sa Sérén. Eminence Théodore de Bavière, Cardinal, Évêque et prince de Liége et à ses états par leur très-humble serviteur E. Kints. Se vend chez Everard Kints, à Liége.*

C'est une édition amplifiée du n° 41 ; le plan de la ville de Liége ne s'y trouve plus, de sorte que l'espace occupé par ce plan dans la première carte est remplacé dans celle-ci par les pays joignant la principauté, comme le titre le fait connaître. Cette carte-ci a aussi plus de hauteur et elle est en 6 feuilles, tandis que l'autre n'en avait que 4. Les divisions de pays ne se trouvent pas dans celle-ci tandis qu'elles le sont dans la première. La vue des métiers se trouve encore à sa partie supérieure; mais les armes de Bavière remplacent celles de Berg.

Largeur 0m80, haut. 1m12.

Cette carte est encore dans le commerce, M. Léopold Muraille, éditeur de musique, possédant encore les planches qui ont servi à la gravure. Il possède aussi une des 4 planches de l'ancienne carte, celle où se trouve le plan de la ville de Liége.

1758.

N° 56. Carte intitulée : *L'évêché de Liége et les abbayes de Stablo et Malmédy, par M. l'abbé Expilly.* 1758. Avec trois échelles.

On y voit sur un écusson les armes de la principauté de Liége et sur un autre trois merlettes.

Larg. 0m17, haut. 0m14.

Doit faire partie d'un ouvrage ou d'un atlas : elle porte le n° 11. Fait partie de la collection de M. Joseph Dejardin.

1763.

N° 57. Carte intitulée : *Carte des environs de Spa. J. P. Dreppe f.* (1). Avec une échelle, les armoiries de la ville de Liége, l'orientation et une petite note commençant ainsi : *Suivant la tradition*, etc.

Larg. 0m165, haut. 0m12.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Nouveaux amusemens des eaux de Spa, ouvrage instructif et utile à ceux qui vont boire ces eaux minérales sur les lieux, orné de figures en taille douce, par J. P. de Limbourg, etc. A Paris et se vend à Liége chez F. J. Desoer, imprimeur et libraire, à la Croix d'Or, sur le pont d'Ile.* 1763. 1 vol. in-12. Page 24.

1768.

N° 58. Carte intitulée : *Carte topographique de Liége et des environs à la rive gauche de la Meuse. Tirée du bureau des plans. N° 1.* Echelle de 1000 toises.

Cette carte donne l'emplacement des mines de charbon.

Larg. 0m21, haut. 0m175.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *L'art d'exploiter les mines de charbon de terre, par M. Morand, le médecin.* 1768. 2 vol. in-folio.

1768.

N° 59. Carte intitulée : *Carte des environs de Liége relative aux mines de charbon de terre. N° II.* Echelle d'une lieue commune.

(1) Dreppe (Louis), graveur à l'eau forte, né à Liége en 1744, mort vers 1783. C'est probablement de lui dont il est ici question. Ch. Le Blanc ne cite de lui que le frontispice des *OEuvres choisies du baron de Walef.* — Bec-de-Lièvre. Biographie liégeoise. T. II, pag. 480. — Delvenne. Biographie des Pays-Bas. T. I, p. 299. — Ch. Le Blanc. Manuel de l'amateur d'estampes. T. II, p. 141.

Cette carte s'étend de Chokier à Visé, et comprend toute l'étendue du terrain qu'occupent les mines de charbon aux environs de Liége.

Larg. 0m21, haut. 0m175.

Se trouve dans le même ouvrage que la précédente.

OBS. Ces deux cartes se trouvent sur une même feuille, portant l'inscription suivante à la partie supérieure : *Art d'exploiter les mines de charbon de terre.* Ire *Partie. Pl. XII* ; et à la partie inférieure, celle-ci : *Dressé par les sieurs Buache et publié avec l'approbation, et sous le privilége de l'Académie des sciences du* 21 *Septembre* 1768.

1775.

60. Carte intitulée : *Carte de la principauté de Liége où sont désignés les principaux chemins.* Avec une échelle.

Larg. 0m18, haut. 0m155.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire ecclésiastique et politique de l'état de Liége; ou tableaux des révolutions qui y sont survenues depuis son origine jusqu'à nos jours, suivi de la chrononologie des Évêques. Par M. le comte de* *** (Serriès). *Paris.* 1801. 1 vol. in-8.

1782.

N° 61. Carte intitulée : *Carte du marquisat de Franchimont. H. Godin sculp.* Avec une échelle et les armes de Franchimont, ainsi que deux notes, l'une commençant ainsi : *Le marquisat de Franchimont*, etc., et l'autre : *La languette de terre marquée orange*, etc.

En dessous se trouve une coupe intitulée : *Différentes élévations du terrein aux environs de Spa.* Avec une échelle pour les longueurs et une pour les hauteurs.

Larg. 0m28, haut. 0m28.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les amusements de Spa. Seconde édition, revue, etc., en deux volumes. Par J. Ph. de Limbourg. Amsterdam.* 1782. Tome I, page 28.

1782.

N° 62. Carte intitulée : *Carte de l'évêché de Liége et le comté de*

Namur, dressée sur les nouvelles observations ordonnées par leurs majestés impérial et royal. Par J. B. De la Fosse. 1782. *A Paris, chez Mondhare, rue St-Jacques, près St-Séverin* (1). Avec deux échelles.

Larg. 0m63, haut. 0m45.

Fait partie de la collection de M. Joseph Dejardin.

Un exemplaire portant la date de 1792 appartient à M. Ulysse Capitaine.

1785.

N° 63. Carte intitulée : *Nouvelle carte de l'évêché et principauté de Liége, dressée d'après plusieurs cartes particulières et manuscrittes et assujetie aux observations astronomiques de MM. de l'Académie rle des sciences. Par Dezauche, successeur des srs De Lisle et Phil. Buache, premiers géographes du Roi et de l'Académie royale des sciences. A Paris, chez l'auteur, rue des Noyers. Avec privilège du Roi.* 1785. *A Liége, chez Terry, Md d'estampes, au Mauriâne en Pierreuse, et chez les libraires et Mds d'estampes.* Avec trois échelles et une indication des couleurs. Il y a dans le coin inférieur à droite un *Supplément à la principauté et évêché de Liége qui se joint sur la gauche de la carte à la partie inférieure.*

Larg. 0m455, haut. 0m61.

Fait partie de la collection de M. Ulysse Capitaine.

1788.

N° 64. Carte intitulée : *Carte du pays de Liége. Lith. de J. Desoer à Liége. Histoire du pays de Liége par F. H. P.* 23.

Sur la même feuille est une petite carte intitulée : *Rapport du pays de Liége aux autres états de l'Europe.* Avec une échelle à chaque carte.

Larg. 0m255, haut. 0m175.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire du pays de Liége suivie*

(1) De la Fosse (Jean-Baptiste), graveur au burin, né à Paris en 1721. Ch. Le Blanc ne cite pas cette carte dans son œuvre qui s'élève à 24 pièces. — Manuel de l'amateur d'estampes. T. II, p. 247.

du tableau de la constitution liégeoise en 1788, *par Ferd. Henaux. Liége. Desoer.* 1851. 1 vol. in-8. Page 23, 1re édition.

1789.

N° 65. Carte intitulée : *Carte du pays de Liége en* 1789. *F. Henaux. Histoire du pays de Liége. T. I, p.* 27.

Sur la même feuille est une petite carte intitulée : *Rapport du pays de Liége aux autres états de l'Europe.* Avec une échelle à chaque carte.

La démarcation des dialectes thiois et wallons y est indiquée.

Larg. 0m265, haut. 0m35.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire du pays de Liége depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par Ferd. Henaux. Deuxième édition entièrement refondue et augmentée. Liége. Desoer.* 1857. 2 vol. in-8.

1790.

N° 66. Carte intitulée : *Carte de la principauté de Liége ou sont désignés les principaux chemins. A Liége, chez J. Dessain.* Avec une échelle et un indicateur.

Larg. 0m18, haut. 0m155.

Fait partie de la collection de M. Ulysse Capitaine.

1790.

N° 67. Carte intitulée : *Le pays de Liége et ses environs, avec toutes les chaussée faites de même que celle commencée.* Avec une échelle.

Cette carte est mal gravée : elle ne donne pas la limite des territoires.

Larg. 0m225, haut. 0m255.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Itinéraire ou le guide liégeois, qui contient les distances, etc. Par A. B. Carront, géom. et géog., arpenteur juré des états du pays de Liége. Liége. Dauvrain.* 1790. 1 vol. in-12.

1790.

N° 68. Carte intitulée : *Carte géographique contenant : Le principauté de Liége et l'abbaye de Stavelot en deux feuilles, dressée avec soin selon la grande carte des Pays-Bas de M. le comte de Ferraris, par F.-L. Güssefeld, et publiée par les héritiers de Homann à Nuremberg l'an* 1790.

Chaque feuille a un titre en allemand : la partie Nord comprend le comté de Horn, de Looz, la Hesbaie, une partie du marquisat de Franchimont, etc., la partie Sud comprend le Condroz, l'Entre-Sambre et-Meuse, etc.

Larg. 0m565, haut. 0m70.

Fait partie de la collection de M. Joseph Dejardin et de celle de M. Lavalleye

1793.

N° 69. Carte intitulée : *Bataille de Neerwinden.*

Larg. 0m , haut. 0m .

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Traité de tactique, par de Ternay. Paris.* 1832. 2 vol. in-8 avec atlas.

1793.

N° 70. Carte intitulée : *Bataille de Neerwinden* (*Livrée le* 18 *Mars* 1793). Avec une échelle et un indicateur pour les différentes troupes.

Ce plan est une réduction du précédent.

Larg. 0m245, haut. 0m18.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire et tactique des trois armes et plus particulièrement de l'artillerie de campagne, par Ild. Favé. Liége. Noblet.* 1850. 1 vol. in-8 avec atlas. Planche 26.

1793.

N° 71. Carte intitulée : *Bataille de Neerwinden livrée le* 18 *mars* 1793. *Librairie militaire de Petit. Bielaerds, fl.*

Larg. 0m25, haut. 0m195.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Histoire critique et militaire des guerres de la révolution, par le lieutenant général Jomini, aide de camp général de S. M. l'empereur de Russie, grand'croix de plusieurs*

ordres. Nouvelle édition. Bruxelles. 1837. 15 vol. in-12 avec atlas. Pl. VII.

1793 et 1794.

N° 72. Carte intitulée : *Carte militaire pour servir à l'intelligence des batailles de l'Ourte et de Juliers en* 1794, *ainsi que pour les opérations de l'armée du prince de Cobourg contre celle de Dumourier aux environs de Mastricht, en* 1793. *Librairie militaire de Petit. Bielaerds f*t. Avec une échelle et une indication des signes.

Cette carte va de Huy à Ruremonde sur la Meuse, et jusqu'à Durbuy sur l'Ourthe.

Larg. 0m43, haut. 0m32.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent. Pl. XII.

CHAPITRE II.

DÉPARTEMENT DE L'OURTHE.

1801.

N° 73. Carte intitulée : *Essai de carte géologique et synoptique du département de l'Ourthe et des environs. J.-L. Wolff pinxit. Spa.* 1801. *Gravé par L. Jehotte à Liége* (1). Avec une échelle en mètres et une autre en toises, et une indication des signes employés, etc.

Larg. 0m39, haut. 0m235.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Le guide des curieux qui visitent les eaux de Spa, ou indication des lieux, etc. Liége. Collardin et à Spa chez Wolff.* 1818.

1802.

No 74. Carte intitulée : *Département de l'Ourt partie de la Belgique. Remarque. L'étendue de ce département est de* 212 *lieues quarrées. Sa population est de* 310 *mille habitans, et il se divise en* 3 *arrondissemens comprenant* 30 *cantons.* Avec une échelle.

Il n'y a que les principales villes indiquées sur cette carte.

Larg. 0m20, haut. 0m15.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Voyage dans la ci-devant Bel-*

(1) Jehotte (Léonard), graveur au burin, né le 1er août 1772 à Herstal, près de Liége, mort le 1er août 1851 à Maestricht, où il s'était retiré depuis 1850. Élève de Jacoby en 1785, à Liége, il obtint en 1789 le titre de graveur du chapitre cathédral de cette ville en survivance de son maître qui mourut en 1792. Il a été élu en 1846 membre correspondant de l'Académie de Belgique. Son œuvre compte 76 numéros, dont M. Ulysse Capitaine fait l'énumération dans le *Nécrologe liégeois de* 1851. Il a aussi gravé un grand nombre de pièces sur pierre fine, dont 6 sont citées dans le même ouvrage; enfin on lui doit les coins de 19 médailles. — Bec de Lièvre. Biographie liégeoise. — Ulysse Capitaine. Nécrologe liégeois pour 1851.

gique et sur la rive gauche du Rhin, orné de 13 cartes, 38 estampes et des notes, par J.-B.-J. Breton. Paris. 1802. 2 vol. in-8. Tome II, page 1.

1807.

N° 75. Carte intitulée : *Carte géologique et synoptique de l'Ourthe, et d'une grande partie du pays de Meuse, Moselle et Rhin, essai adaptable aux autres contrées, publiée par Wolff, peintre naturaliste. Spa.* 1807.

Larg. 0m , haut. 0m .

1810.

N° 76. Carte intitulée : *Carte du département de l'Ourthe divisé en 3 arrondissemens et en 30 cantons avec leurs mairies, corrigée d'après des renseignemens exacts, par J.-C. Desoer. Gravée par P. Picquet. Déposée à la bibliothèque impériale. Se vend à Liége chez J.-F. Desoer, imprimeur libraire.* Avec une liste des arrondissemens communaux ou sous-préfectures, et des justices de paix ou cantons, une échelle et un indicateur.

Larg. 0m365, haut. 0m205.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Almanach du département de l'Ourte, pour l'an* 1810. *Liége. Desoer.* Cette carte se trouve aussi dans les almanachs de 1811 et 1812.

1812?

N° 77. Carte intitulée : *Département de l'Ourthe divisé en 3 arrondissemens et en 30 cantons. (Atlas national de France). Gravé par P.-A.-F. Tardieu, place de l'Estrapade, n° 2. A Paris, chez P.-G. Chanlaire, rue Geoffroy-Langevin, n° 7; la veuve Dumez, rue de la Harpe, n° 45.* Avec une liste des arrondissemens communaux ou sous préfectures, et des justices de paix ou cantons, et deux échelles.

Larg. 0m495, haut. 0m50.

Fait partie de l'*Atlas national de France*, n° 94.

CHAPITRE III.

PROVINCE DE LIÉGE FAISANT PARTIE DES PAYS-BAS.

1816.

N° 78. Suite de douze cartes intitulées : 1° *Plan topographique et itinéraire de Spa aux fontaines minérales des environs.*

Larg. 0m22, haut. 0m14.

2° *Itinéraire de Spa à Juslenville et Pepinster.*

Larg. 0m09, haut. 0m13.

3° *Itinéraire aux masures de l'antique château d'Amblève, etc.*

Larg. 0m20, haut. 0m105.

4° *Carte itinéraire de Spa au ruisseau de la Hoigne.*

Larg. 0m20, haut. 0m11.

5° *Itinéraire de Spa à la cascade du Coo.*

Larg. 0m085, haut. 0m17.

6° *Carte itinéraire de Spa aux bains de Chaudfontaine et environs.*

Larg. 0m205, haut. 0m15.

7° *Itinéraire aux fonds de Quareux sur l'Amblève.*

Larg. 0m105, haut. 0m135.

8° *Carte itinéraire de Spa à Malmédi et Stavelot et environs.*

Larg. 0m235, haut. 0m15.

9° *Itinéraire de Spa à Verviers et Ensival.*

Larg. 0m09, haut. 0m20.

10° *Itinéraire aux masures de l'antique château de Franchimont.*

Larg. 0m12, haut. 0m09.

11° *Itinéraire de Spa à Salm et Bihain.*

Larg. 0m115, haut. 0m31.

12° *Carte itinéraire de Spa à Limbourg et Dolhain.*

Larg. 0m09, haut. 0m20.

Par J.-L. Wolff. Spa. 1815. *Gravé par Godin.* Avec un indicateur et une échelle, la même pour toutes, excepté la première. La limite géologique est aussi indiquée.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Itinéraire curieux des environs de Spa, ou douze notices indiquant les principaux endroits, etc., par M. J.-L. Wolff, peintre et naturaliste à Spa. Liége. Loxhay.* 1816. 1 vol. in-12.

1820?

N° 79. Carte intitulée : *Carte itinéraire des environs d'Aix-la-Chapelle et de Spa, servant aussi aux voyageurs qui parcourent la Hollande et le Bas Rhin. Dessinée d'après les meilleurs matériaux par F.-L. Hoffmeister. A Heidelberg, chez J. Engelmann.* Avec trois échelles et un indicateur.

Cette carte comprend presque toute la Belgique, la Hollande et les provinces Rhénanes.

Larg. 0m41, haut. 0m355.

Fait partie d'un guide.

1824.

N° 80. Carte intitulée : *Provinces de Liége, Limbourg et Luxembourg. Chez J. Casterman, à Tournay. Hocquart direxit.* Avec deux échelles.

Larg. 0m15, haut. 0m215.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Nouvelle géographie classique à l'usage des maisons d'éducation. Tournay. Casterman.* 1 vol. in-12. La 1re édition est de 1824; la 3me de 1839.

1828.

N° 81. Carte intitulée : *Carte de la province de Liége dessinée en Janvier* 1828 *par P.-C. Firket à Liége. Gravé à Paris par Pierre Tardieu, place de l'Estrapade, n° 34. Du fonds de Jacques Desoer,*

imprimeur-libraire, place St-Lambert à Liége. L'écriture gravée par Lallemand. Avec une échelle.

Larg. 0^m555, haut. 0^m405.

Cette carte est assez rare.

1828.

N° 82. Carte intitulée : *Carte routière des environs de Liége.* S'étend jusqu'à Herstal, Seraing et Esneux.

Larg. 0^m12, haut. 0^m22.

Se trouve sur le : *Plan de la ville de Liége dressé d'après le plan du cadastre, publié par Avanzo et Morgante.* 1828.

1830.

N° 83. Carte intitulée : *Carte de la province de Liége. Etablissement géographique de Bruxelles fondé par Ph. Vandermaelen.*

Cette carte est faite avant l'établissement des chemins de fer.

Larg. 0^m10, haut. 0^m07.

Se trouve encore dans le commerce.

CHAPITRE IV.

PROVINCE DE LIÉGE FAISANT PARTIE DE LA BELGIQUE.

1832.

N° 84. Carte intitulée : *Carte géologique de la province de Liége, par A.-H. Dumont.* Avec une échelle et une légende donnant la nomenclature des terrains avec les teintes qui y correspondent sur la carte.

Larg. 0m78, haut. 0m52.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Mémoire sur la constitution géologique de la province de Liége, par A.-H. Dumont. Bruxelles.* 1832. 1 vol. in-4. Extrait des mémoires de l'Académie.

1834.

N° 85. Carte intitulée : *Liége. Petit atlas national de la Belgique. Carte publiée à 10 centimes par Blaisot, Galerie Vivienne, n° 49. Gravé sur acier par Alès, rue des Mathurins St Js. N° 1, à Paris.* Avec une statistique, la liste des arrondissements communaux et une vue.

Larg. 0m235, haut. 0m21.

Fait partie du : *Petit atlas national de la Belgique.*

1834.

N° 86. Carte intitulée : *Liége. Superficie 288932 hectares. Population : 369937 habitans. Trois arrondissemens judiciaires, vingt-quatre cantons, trois cent et vingt-neuf communes. Petit atlas de la Belgique.* Avec deux échelles.

C'est une copie de la précédente.

Larg. 0m235, haut. 0m21.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *La Belgique pittoresque. His-*

toire. Géographie. Topographie, etc. Bruxelles. 1834. 1 vol. in-4. Page 100.

1842.

N° 87. Carte intitulée : *Nouvelle carte de la province de Liége divisée en arrondissemens communaux et cantons de justice de paix. Indiquant le tracé du chemin de fer. Publiée par D. Raes, lithographe, rue de la Vierge Noire,* 15. *Bruxelles.* 1842. Echelle de 1 à 160000. Avec une légende et le perron liégeois en haut du cadre.

Cette carte a été réimprimée plusieurs fois, entr'autres en 1851 avec un calendrier.

Larg. 0m525, haut. 0m425.

Est encore dans le commerce.

1842.

N° 88. Carte intitulée : *Carte itinéraire de Spa aux ruines de Franchimont. Librairie Derive à Spa.* 1842. *Déposé.* Avec une notice sur Franchimont et une vue.

Larg. 0m15, haut. 0m15.

Se trouve encore dans le commerce.

1842.

N° 89. Carte intitulée : *Carte itinéraire de Spa à la cascade du Coo.* 1842. *Librairie Derive à Spa.* Avec une petite note.

Larg. 0m18, haut. 0m31.

Se trouve encore dans le commerce.

1843.

N° 90. Carte intitulée : *Carte itinéraire de Spa aux fontaines minérales. Lith. des frères Hahn. Verviers.*

Larg. 0m165, haut. 0m105.

Se trouve encore dans le commerce.

1843.

N° 91. Carte intitulée : *Carte itinéraire de Spa à Remouchamps*

et aux ruines du château d'Amblève. (Le conducteur aux environs de Spa). Lith. des frères Hahn à Verviers. Avec une échelle.

Larg. 0m17, haut. 0m065.

Se trouve encore dans le commerce.

1843.

N° 92. Carte intitulée : *Plan du chemin de fer compris entre Liége et Aix-la-Chapelle. 1843. Etablissement géographique de Bruxelles.* Echelle de 1 à 100,000.

Cette carte ne donne que les localités contigues au chemin de fer : elle s'étend depuis Liége jusqu'à Eschweiler au-delà d'Aix-la-Chapelle. Elle est accompagnée d'un profil en long de la route.

Larg. 0m625, haut. 0m27.

Se trouve encore dans le commerce.

1850 ?

N° 93. Carte intitulée : *Carte de la province de Liége. Etablissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Vandermaelen en 1830.*

Cette carte est destinée aux écoles, et ne renseigne que les localités les plus importantes.

Larg. 0m65, haut. 0m54.

Est encore dans le commerce.

1850 ?

N° 94. Carte de la province de Liége, publiée par *Ph. Vandermaelen*, pour les écoles.

Larg. 0m44, haut. 0m35.

Est encore dans le commerce.

1850 ?

N° 95. Carte de la province de Liége, publiée par *Ph. Vandermaelen*, pour les écoles.

Larg. 0m35, haut. 0m22.

Est encore dans le commerce.

1853 ?

N° 96. Carte intitulée : *Carte hydrographique routière et administrative de la province de Liége à l'échelle de 1 à 100,000, comprenant toutes les routes avec leurs longueurs, les chemins de grande communication, les chemins de fer, les canaux, les rivières et cours d'eau, et un grand nombre de points de nivellement. Etab. géographique de Bruxelles fondé par Ph. Vandermaelen. J. Huvenne des. N° 1053. Déposée.* Avec une échelle et une légende.

Sur cette carte sont trois ajoutes intitulées : 1° *Liége*, s'étendant de l'écluse de la fonderie de canons à Seraing, et de la station d'Ans à Chênée (0m14 sur 0m12); 2° *Huy* (0m05 sur 0m06); 3° *Verviers* (0m08 sur 0m06). Echelle de 1 à 50,000.

Larg. 0m885, haut. 0m73.

Est encore dans le commerce et a été réimprimée plusieurs fois depuis.

1853.

N° 97. Carte intitulée : *Chemin de fer Liégeois-Limbourgeois. Lith. de J.t Smeets à Tongres.* Echelle de 1 à 100,000.

Cette carte donne le pays compris entre Liége, Tongres, Hasselt et Maestricht. Elle présente trois tracés différents indiqués dans une légende.

Larg. 0m35, haut. 0m40.

Est jointe au mémoire intitulé : *Chemin de fer Liégeois-Limbourgeois. Défense du tracé par Bilsen, de M. l'ingénieur Stevens, de Chaudfontaine. Réfutation du tracé par Cortessem, de M. Benard de Bruxelles. Tongres.* 1853.

1853.

N° 98. Carte intitulée : *Chaudfontaine et ses environs, par Ph. Vandermaelen. Etablissement géographique fondé par Ph. Vandermaelen.* 687. Ne donne que les environs de Chaudfontaine à quelques lieues.

Larg. 0m285, haut. 0m215.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Chaudfontaine, par J. Grandga-*

gnage. Extrait du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. Tome I, page 123.

1854 ?

N° 99. Carte intitulée : *Liége. Lith. P. Coppens. Bruxelles. Déposée.* Avec une échelle en lieues de Brabant, les armoiries de la province de Liége, une légende et une notice.

Larg. 0m15, haut. 0m115.

Fait partie de l'*Atlas de géographie de la Belgique à l'usage de l'instruction, dédié à S. A. R. la princesse Charlotte.* 1 vol. in-12. Pl. 6.

1855.

N° 100. Carte intitulée : *Carte topographique des environs de Spa. Avec des indications minéralogiques de cette contrée ainsi que sur quelques élévations du sol au-dessus du niveau de l'Océan et de celui de la fontaine minérale du Pouhon.*

On a eu soin de figurer sur cette carte les montagnes, les bois et forêts, les ruisseaux, les routes, les chaussées et les chemins.

L'espace que comprend cette carte se divise en deux zônes dont la direction est du Sud-Ouest au Nord-Est, selon à peu près la ligne ponctuée, partant et se dirigeant à peu de distance au sud de Harzé, sur Eupen, royaume de Prusse. Le sol au nord de cette ligne est calcaire, tandis que du côté opposé, il est quartzo-schisteux.

C'est dans cette dernière zône que se trouvent toutes ces sources d'eaux minérales froides, dont celles du bassin de Spa jouissent d'une si haute réputation. Dressée sur les lieux par J.-H.-J. Collin, géomètre et ancien arpenteur forestier, à Spa. Publiée en 1855. Lith. de H.-J. Hahn, Verviers. Echelle de 1 à 100,000. Avec une notice sur les différentes hauteurs et un indicateur.

Larg. 0m36, haut. 0m42.

Est encore dans le commerce.

1856.

N° 101. Carte intitulée : *Plan général du tracé de chemin de fer des plateaux de Herve, de la Vesdre à la Meuse, et du Liége à Aix-*

la-Chapelle. Etablissement géographique de Bruxelles fondé par Ph. Vandermaelen. Echelle de 1 à 100,000.

Cette carte donne une grande partie de la province de Liége.

Larg. 0m47, haut. 0m37.

Est jointe au mémoire intitulé : *Chemin de fer agricole et industriel des plateaux de Herve, de la Vesdre à la Meuse et de Liége vers Aix-la-Chapelle. Mémoire à l'appui du projet. Liége. Carmanne.* 1856. *Par F. Capitaine, St-Paul de Sinçay et Forgeur.*

1856.

N° 102. Carte intitulée : *Projet de chemin de fer de Verviers à Herve par Dison. Lith. de H.-J. Hahn , Verviers.* Echelle de 1 à 100,000. Avec un profil longitudinal.

Larg. 0m45, haut. 0m36.

Est jointe au mémoire intitulé : *Projet de chemin de fer de Verviers à Herve par Dison, présenté par James Hodson. Mémoire à l'appui de la demande en concession. Liége. Dessain.* 1856.

1858.

N° 103. Carte intitulée : *Nouvelle carte de la province de Liége , divisée en arrondissemens communaux et cantons de justice de paix, indiquant le tracé du chemin de fer , ainsi que les nouvelles routes projetées : publiée par D. Avanzo, à Liége.* 1858.

Larg. 0m53, haut. 0m42.

Est encore dans le commerce.

1860.

N° 104. Carte intitulée : *Chemin de fer d'Ans à Tongres avec prolongement éventuel vers Hasselt et vers Bilsen. Projet demandé en concesssion par Mrs Claes et Flechet. Lith. de H. Dessain, à Liége.* Echelle de 1 à 100,000.

Cette carte donne le pays compris entre Liége, Landen, Hasselt et Maestricht, avec les chemins de fer construits et ceux projetés , ainsi que les routes.

Larg. 0m49, haut. 0m415.

Est jointe au mémoire intitulé : *Chemin de fer d'Ans à Tongres demandé en concession par MM. E. Claes-Wauters et G. Flechet. Mémoire descriptif. Liége. Desoer.* 1860. 1 vol. in-4.

DEUXIÈME PARTIE.

PLANS GRAVÉS.

Il n'y a pas lieu d'établir ici plusieurs catégories. La seule distinction que l'on pourrait admettre consisterait à séparer les vues à vol d'oiseau, panoramas, etc., des plans géométriques, parcellaires ou non, cadastraux, etc. On pourrait aussi considérer à part les plans ou vues de la ville entière et ceux d'une partie de la ville. Mais je crois qu'il vaut mieux, pour la facilité des recherches, procéder simplement par ordre chronologique. Je vais du reste les passer tous en revue dans une analyse succincte, qui fera en même temps connaître leur plus ou moins grand degré d'importance.

Le plus ancien plan que j'ai rencontré est gravé sur bois, et nous montre la ville prise dans les environs du pont Maghin (N° 1. 1567). Il est le seul de cette espèce. Les suivants, au nombre de 17, sont des vues de la ville, prises entre St-Gilles et Avroy, à vol d'oiseau, c'est-à-dire de manière à montrer le cours de la rivière, les places, les rues, etc., ce sont les nos 2, 3, 4, 6 à 10, 12, 24, 27, 29, 30, 33, 35, 37, 40, qui datent de 1574 à 1802. Ensuite viennent 7 panoramas de la ville, où l'on ne distingue plus le tracé des rues, etc., ce sont les nos 5, 11, 34, 50, 69, 79, 98, des années 1613, 1650, 1748, 1836, 1852, 1856 et 1860. Enfin il y a encore 3 vues partielles de la ville rangées sous les nos 38, 41 et 43, datant des années 1783, 1804 et 1827. Le nombre total des vues est donc de 28.

Viennent maintenant les plans proprement dits. Les premiers sont très-inexacts; ils ont probablement été dressés à vue, et sans ins-

truments : ils sont tous de la même époque (1695) et ont été copiés l'un sur l'autre : ils sont au nombre de 9 et portent les nos 15 à 23. Les trois qui suivent présentent plus d'exactitude : ce sont les nos 28, 30 et 31 de 1730 à 1740. Ensuite viennent les plans faits d'après le cadastre et qui sont au nombre de 22; le premier date de 1827, le dernier de 1860. Ils portent les nos 44 à 48, 52 à 54, 56, 58, 63, 67, 68, 70, 71, 88, 89, 90, 95, 96, 97 et 99. Nous avons donc en tout 34 plans complets de la ville.

Passons aux plans partiels. La question des eaux alimentaires nous donne les premiers et les derniers : les nos 13, 14, 26, 80, 81 et 92, des années 1676, 1721, 1856 et 1859. Viennent ensuite les projets de rues nouvelles, comprenant 11 plans, portant les nos 36, 42, 55, 74, 82 à 86, 93 et 94, les 7 derniers ont spécialement rapport à l'assainissement du quartier de la Madeleine et aux abords du pont des Arches. Le premier de ces plans est de 1781, le dernier de 1860. Les projets de chemin de fer à l'intérieur et aux environs de la ville fournissent 6 plans, cotés nos 49, 51, 64, 72, 78 et 91. Ils sont des années 1835 à 1859. Les projets de dérivation et de rectification de la Meuse ont aussi donné lieu à beaucoup de plans : il n'y en a pas moins de 9, ils sont des années 1842, 1843, 1845 et 1851 et portent les nos 57, 59, 60, 61, 65, 66, 75, 76, 77. Les projets pour l'égout latéral ont fourni 2 plans jusqu'à présent les nos 73 et 87 en 1854 et en 1858.

Restent trois plans, non compris dans l'examen que je viens de faire : le premier est le n° 25, plan moderne qui nous donne la ville en 1702; le deuxième est le n° 39, plan moderne aussi, qui nous fait connaître l'état de la citadelle de Liége en 1789; enfin le troisième est le n° 62 de l'année 1845, dressé spécialement pour les limites des concessions houillères.

On trouvera bien longue cette énumération, surtout si l'on remarque que Liége n'a subi aucun siége régulier qui ait donné lieu à des plans. Ce grand nombre de documents doit être attribué à l'ancienne importance de cette ville, et aux embellissements qu'elle a reçus depuis une trentaine d'années; embellissements qui apportaient constamment des modifications aux plans existants et rendaient indis-

pensable d'en confectionner de nouveaux. Ainsi, en 30 ans, de 1827 à 1860, nous avons plus de plans que dans les 260 années antérieures : on faisait alors, en moyenne, un plan tous les 6 ans : dans les 30 dernières années, on en a fait près de deux par an; et si nous ne prenons que les dix dernières années, nous trouvons même qu'on en a fait trois et demi par an.

1567.

N° 1. Vue intitulée : *Liége.* Avec les armoiries de la ville, assez grossièrement faites (une colonne sur trois marches, surmontée d'une croix) et une légende de 40 numéros, en français. Cette vue est prise en avant du pont Maghin ; le pont d'Amercœur est sur le premier plan à gauche et la porte Vivegnis à droite. La ville est entourée de hautes montagnes et de rochers, représentés d'une manière exagérée. C'est une gravure sur bois assez grossière, mais très-curieuse.

Larg. 0m34, haut. 0m24.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Description de tout le Païs Bas autrement dict la Germanie inférieure ou Basse Allemaigne, par Messire Lodovico Guicciardini. Anvers. Guillaume Silvius.* 1567. 1 vol. in-folio. Page 370 et 371.

(L'édition italienne de 1567 n'a pas de plan).

1574.

N° 2. Vue intitulée : *Leodium.* Avec cette inscription : *Civitatis Leodiensis genuina delineatio, cujus typum liberalissime nobis communicavit reverendissimus et illustrissimus princeps ac dominus D. Gerardus à Groesbeck, episcopus Leodiensis, dux Bullonensis, marchio Francimontensis, comes Lossensis, etc., sacri romani imperii princeps.*

Cette vue offre à la partie supérieure, à gauche, les armoiries de l'évêque Gérard de Groesbeck ; à droite, celles de Liége, et au milieu celles d'Autriche. A la partie inférieure, à gauche, se trouve une longue description de la ville, en latin. A droite est une légende, en français, et au milieu l'inscription rapportée plus haut.

Cette vue est prise du côté de l'Ouest, sur les hauteurs de St.-Gilles, comme presque toutes celles qui ont été faites depuis.

Les édifices y sont assez exactement représentés; la citadelle n'existe plus : un mur d'enceinte la remplace.

Larg. 0m47, haut. 0m31.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Théâtre des cités du monde. Francfort. Adrien Romain*, 1574, 2 *vol. in-fol.*

Et dans celui intitulé : *Theatrum urbium et civitatum orbis terrarum*, par Georgius Braun (1) et Franciscus Hohenbergius. Cologne, 1572-1616, 6 vol. in-fol. Le 2e volume dans lequel se trouve ce plan a pour titre : *De præcipuis totius universi urbibus, liber secundus.* 1574.

1582.

N° 3. Vue intitulée : *Liége*. Le titre se trouve dans le même écusson que les armoiries de la ville placées en haut de la feuille à droite. A gauche, en regard, sont les armoiries d'Autriche.

C'est une copie réduite du n° 2.

Larg. 0m31, haut. 0m23.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Description de touts les Païs Bas autrement appelés la Germanie inférieure ou Basse Allemagne, par Messire Louis Guicciardin, Gentilhomme Florentin. Anvers. Christophe Plantin.* 1582. 1 vol. in-folio. N° 77.

Edition italienne du même ouvrage. *Anvers. Christophe Plantin.* 1588. 1 vol. in-folio. N° 77.

Edition hollandaise du même. *Amsterdam. P. Montanus.* 1612. Page 384. 1 vol. in-folio. N° 99.

Edition latine. *Amsterdam. Janssonius.* 1613. Page 302. 1 vol. in-folio. N° .

Edition française. *Amsterdam. Jean Janssonius.* 1625. 1 vol. in-folio. N° 99.

Edition latine. *Amsterdam. G. Janssonius.* 1646. Page 194. 1 vol. in-folio. N° .

(1) Bruyn (Georg.), graveur à l'eau forte, travaillait à Cologne dans la deuxième moitié du XVIe siècle. Outre les planches de cet ouvrage, il a gravé celles de l'ouvrage intitulé : Brabantia illustrata, de Le Roos. — Ch. Le Blanc. Manuel de l'amateur d'estampes. Tome I, page 536.

1582.

N° 4. Vue intitulée : *Liége évêché et principauté capitalle du pays liégeois, située entre la France, les Pays-Bas et la Hollande avec titre de duché en la haute Allemagne. Ce palais fut bâti en 1506, par Erard de la Marck, évesque de Liége, président du conseil de l'empereur Charles-Quint. Ainsi ce pays contient en toute son étendue vingt-quatre villes closes outre la moitié de Maestricht. La ville de Liége est impériale sans aucune autre sujétion que d'assister l'empereur contre les Turcs. Elle est à quatre lieues de Limbourg, à cinq d'Huy, ce pays dépend de son évesque. A Paris, chez N. Bonnart, rue St-Jacques, à l'Aigle* (1). Avec une légende de 21 numéros.

Ce plan est une copie plus ou moins récente du plan de 1582 de Guichardin. Seulement la planche a été retournée, de sorte que ce qui doit se trouver à gauche se trouve à droite, et vice-versâ. Il a été gravé vers 1677.

Larg. 0^m25, haut. 0^m16.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte.

1613.

N° 5. Vue intitulée : *Liége. Luyck.* Avec les armes de la ville de Liége. Cette vue est petite et insignifiante. On n'y distingue pas les rues ; on ne voit guère que des clochers.

Larg. 0^m195, haut. 0^m125.

Edition française de l'ouvrage de Guichardin. *Arnhemi, apud Joannem Janssoni et Petrum Kœrium. Amsterodamum.* 1 vol. in-4 oblong.

Edition latine du même ouvrage. Arnhemii, ex officina Johannès 1616. 1 vol. in-4 oblong.

1627.

N° 6. Vue intitulée : *Liége, Leodium, Luttig.*

Cette vue est prise des hauteurs de St.-Gilles.

Larg. 0^m16, haut. 0^m62.

(1) Bonnart (Nicolas), né à Paris vers 1646, graveur au burin et à l'eau forte, travaillait en 1677. Ce plan ne se trouve pas dans la liste de ses ouvrages, au nombre de 379, dans le : Manuel de l'amateur d'estampes de Ch. Le Blanc. Tome I, page 453.

Cette vue accompagne la carte intitulée : *Leodiensis diœcesis typus* 1627, qui se trouve dans l'ouvrage suivant : *Theatrum urbium et civitatum orbis terrarum, par Georgius Braun et Franciscus Hohenbergius. Cologne.* 1572-1616. 6 vol. in-folio. Le 2me vol. dans lequel se trouve cette carte a pour titre : *De præcipuis, totius universi urbibus, liber secundus.* 1574.

1640?

N° 7. Vue intitulée : *Illustriss. venerabilibb. reveren. generosis et nobilibus D. D. præposito decano totiq. augustissimo cathedralis ecclesiæ Leodiensis capitul. dominis suis gratiosis novum hoc calendarium dicat consecratque Gerart Altzenbach* (1). Au-dessus sont : *S. Hubertus, S. Maria,* les armoiries de Liége, *S. Lambertus, S. Maternus.*

Cette vue est prise des hauteurs de St-Gilles.

Larg. 0m29, haut. 0m19.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte.

1649.

N° 8. Vue intitulée : *Legia sive Leodium vulgo Liège. Julius Milheuser fecit.*

Quatre écussons ornent la partie supérieure de cette vue. D'abord, en commençant par la gauche, celui de Groesbeck ; ensuite celui d'Autriche ; le troisième est celui de Bavière et le quatrième le péron de Liége. Les deux écussons extrêmes sont supportés par des anges. A la partie inférieure de cette vue est une légende en français qui contient 295 numéros où sont séparément indiquées les églises collégiales, les églises paroissiales, les abbayes et les couvents d'hommes et de dames, les chapelles, les hôpitaux, les places publiques, les portes, vallons et boulevarts, les ponts, les rues des quartiers de

(1) Altzenbach (Gerhard), éditeur, travaillait à Liége vers 1640.
Cette vue est renseignée par Ch. Le Blanc. Ce graveur a fait, outre ceci, une suite de 20 oiseaux. — Ch. Le Blanc. Manuel de l'amateur d'estampes. Tome I, page 33.

St-Servais, du Grand Marché et de St.-Jean-Baptiste, de l'Isle et d'Outre-Meuse, et enfin les faubourgs.

Cette vue est prise des hauteurs de St.-Gilles. Les rues y sont bien marquées; les édifices y sont représentés dans les plus grands détails et très-exactement. La citadelle est remplacée par un mur d'enceinte.

C'est certainement la plus belle des vues de Liége : elle est très-bien gravée; c'est aussi la plus grande des anciennes vues.

Quoique n'ayant pas de date, je crois qu'on peut lui conserver celle de 1649, qui est celle de l'ouvrage ; d'abord, parce que la porte nommée Male governe n'y est pas figurée et que cette porte fut détruite en 1612 ; ensuite parce qu'il a les armes de Bavière : celles de Groesbeck n'y figurent probablement que comme ancien évêque de Liége.

Larg. 0m80, haut. 0m44.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Novum ac magnum theatrum urbium Belgicæ regiæ ad præsentis temporis faciem expressum a Joanne Blaeu. Amstelædamensi.* 1649. 2 vol. grand in-folio.

Cet ouvrage fait partie du grand Atlas ou Cosmographie blaviane, 1663, 12 vol. gr. in-fol. Presque tous les plans de cet ouvrage ont été copiés sur ceux du Théâtre des cités du monde : celui de Liége ne l'est pas; il est aussi plus grand que les autres.

1649.

N° 9. Vue intitulée : *Legia, sive Leodium vulgo Liège. W. Hollar fe : A Amsterdam, chez L. Covens et C. Mortier.* Un autre exemplaire porte : *A Amsterdam, chez F. Dewit* (1).

A la partie supérieure à droite sont les armes de la ville, à gauche un écusson en blanc. En dessous de la vue, il y a trois gravures représentant : 1° une houillère ; 2° le palais de l'évêque et 3° des mineurs. Entre ces gravures est une légende de 295 numéros, la même que

(1) Hollar (Wenzel), dessinateur et graveur à l'eau forte et au burin, né à Prague en 1607. Son œuvre monte à 641 numéros ; la vue de la ville de Liége occupe le n° 555; elle doit avoir été faite vers 1660. — Ch. Le Blanc. Manuel de l'amateur d'estampes. Tome II, page 378.

celle de la vue précédente. La vue elle-même est une réduction du n° 8. Elle a été gravée en 1660.

Larg. 0m48, haut. 0m315.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *La galerie agréable du monde où l'on voit en un grand nombre de cartes très-exactes et de belles tailles douces les principaux empires, roïaumes, etc., le tout mis en ordre et exécuté à Leide par Pierre Van der Aa, marchand libraire.* 66 vol. in-folio. Tomes XV et XVI, n° 105 (1).

1650?

N° 10. Vue intitulée : *Leodium, Liége, Lutich.* Avec les armes de la ville de Liége dans le coin supérieur à droite et des numéros renvoyant à une légende dans le texte.

C'est une copie réduite de la vue qui se trouve dans les éditions de Guichardin renseignées au n° 3.

Larg. 0m37, haut. 0m285.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Topographia Westphaliæ das ist beschreibung der vornehmbsten und bekantesten statte und platze im hochlobl Westphalischen kraize, an tag gegeben von Mathæo Merian.* 1 vol. in-folio. Page 41 (1).

1650?

N° 11. Vue intitulée : *Leodium, Liége, Lutich.* Avec les armes de la ville de Liége. Les rues n'y sont pas indiquées, c'est une vue proprement dite; les édifices y sont exactement représentés.

Larg. 0m33, haut. 0m22.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

1665?

N° 12. Vue intitulée : *Leodium.* A la partie supérieure de cette

(1) Voyez la note (1) à la page 223.

(2) Mérian (Mathieu), célèbre graveur à l'eau forte, né à Bâle en 1593, travailla à Francfort en 1649 jusqu'à sa mort arrivée en 1651 à Schwalbach. Il a publié, entr'autres : Zeiler topographia, en 27 vol. in-folio, dont la Topographia Westphaliæ fait probablement partie. — Bec de Lièvre. Biographie liégeoise. Tome I, page 331.

vue sont représentés les trois saints fondateurs de la ville et la Vierge Marie, ainsi que les armoiries de l'évêque Maximilien Henri de Bavière et celles de Liége, Bouillon, Franchimont et Looz. Ces dessins occupent toute la largeur du plan, et sont disposés dans l'ordre suivant :

St.-Hubert. | Armoiries de Liége. | Ste-Marie. | Armoiries de Bouillon. | Armoiries de Bavière. | Armoiries de Franchimont. | St-Lambert. | Armoiries de Looz. | St-Materne.

Il n'y a ni nom de graveur ni date. La vue est prise des hauteurs de St-Gilles. La citadelle de 1650 y est représentée à vol d'oiseau et l'on voit encore l'ancien mur d'enceinte de la place en entier, au-delà. Cette citadelle ayant été détruite en 1676, peut servir à fixer la date du plan. Le Pont-des-Arches, achevé en 1654 y est représenté : la Dardanelle, qui ne fut construite qu'en 1685, n'y figure pas encore. D'après cela, je crois qu'on peut donner à ce plan la date de 1660 à 1670.

Larg. 0m55, haut. 0m24.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte.

1676.

No 13. Plan intitulé : *Carte de l'haraine de la Cité.* Ce plan destiné à indiquer le parcours des eaux des fontaines de Liége qui coulent par l'arène de la Cité depuis leur source jusqu'à la fontaine du Marché, est pourtant fictif. On n'y voit que le Marché avec la fontaine, la cathédrale St-Lambert, le bassin de St-Séverin, la porte Ste-Marguerite, la chaussée de Liége à St-Trond et la rue des Marets ainsi que les différentes bures.

Larg. 0m195, haut. 0m29.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Discours de droit moral et politique qui peut servir de remède tant contre la peste des villes et Etats que contre celle de l'âme et du corps, etc., par le sieur Mathias de Grati. Liége. Jean Mathias Hovius.* 1676. 3 vol. in-folio.

1676.

N° 14. Plan intitulé : *Carte de l'haraine de Gierson-Fontaine.* Celui-ci, qui indique la route des eaux de l'arène de Gierson-Fontaine, ne donne aussi qu'une petite partie de la ville. On y voit l'église St-Jean, l'église St-Paul, le pont d'Avroi avec ses deux portes, la fausse porte d'Avroi, la chaussée St-Gilles, l'abbaye de St-Gilles, le chemin de St-Gilles à St-Nicolas, l'église St-Nicolas, la fausse porte St-Laurent, l'abbaye de St-Laurent, la porte St-Martin, la tour Moxhon, et le *postis* des Bégards, ainsi que les bures le long de cette arène.

Larg. 0m195, haut. 0m29.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

1695.

N° 15. Plan intitulé : *Luttich. Luyck. Augspurg. G. Bodenehr fecit et ex cudit cum gratia et privilegio sacræ Cæsar. Majestatis* (1).

Ce plan est le premier plan géométrique qui ait été fait de la ville de Liége; aussi est-il peu exact; il se rapproche un peu des vues à vol d'oiseau. Les proportions y sont très-mal gardées. Le coude que fait la Meuse dans la traverse de la ville est beaucoup trop prononcé. On y voit la *vieille citadelle* et la *nouvelle citadelle des Chartreux*; la première avait été reconstruite par l'évêque Maximilien-Henri de Bavière en 1685, la seconde par Coehorn en 1692, autour du couvent des Chartreux. On y a aussi figuré les lignes exécutées par Coehorn en 1692 : elles englobent ici le faubourg St-Léonard et une double ligne de fortification enveloppe la citadelle des Chartreux. La première, partant des prés de Droixhe en aval, pour aboutir à Fragnée en amont est renseignée : *Nouvelle fortification des Chartreux qui n'est pas encore achevée.* La deuxième est de beaucoup en avant et est renseignée : *Nouveaux retranchements auxquels on travaille.*

(1) Bodenehr (Gabriel) le père, graveur au burin, né en 1664, travailla à Augsbourg et mourut en 1758. Son œuvre monte à 368 numéros, dont les 200 derniers font partie de l'ouvrage intitulé : Force d'Europe, etc. — Ch. Le Blanc. Manuel de l'amateur d'estampes. Tome I, page 396.

Larg. 0m21, haut. 0m16.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Force d'Europe oder die Merckwürdigst und Führnehmste städten theils auch ihrer fortification wegen berühmteste statte vestungen, etc., von Gabriel Bodenehr kuppfersticher in Augspurg.* 1 vol, in-4 oblong, n° 96.

Ce volume contient 200 plans.

1695.

N° 16. Plan intitulé : *Liége, ville forte et considérable, capitale de l'évêché et seigneurie de Liége, enclavée dans les Pays-Bas et du cercle de Westphalie, située sur la Meuse entre Maestricht et Namur à 50 degrés 41 minutes de latitude et 27 degrés de longitude.*

C'est une copie du précédent, à une échelle un peu plus grande.

Larg. 0m245, haut. 0m18.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les forces de l'Europe, ou description des principales villes; avec leurs fortifications. Dessignées par les meilleurs ingénieurs, etc. Le tout recueilli par les soins du Sr De Fer, géographe du Roy. Paris* 1695. 1 vol. in-4, oblong. Cinquième partie, n° 17.

1695.

N° 17. Plan intitulé : *Liège, ville forte et considérable, capitale de l'évêché et seigneurie de Liége, etc.* comme le précédent.

C'est une copie réduite du n° 16.

Larg. 0m17, haut. 0m11.

Fait partie de la collection de M. le chanoine Henrotte.

1697 ?

N° 18. Plan intitulé : *Die veste stadt und vestung Luttich.*

C'est le même plan que le n° 15 et suivants, à l'exception que toutes les indications y sont en allemand. Il est aussi à une plus grande échelle que ceux-ci.

Larg. 0m275, haut. 0m19.

Fait partie de la collection de M. Ulysse Capitaine.

1697.

N° 19. Plan intitulé : *La ville de Liège est une belle, grande et magnifique ville située dans une vallée; on la divise en trois parties qui sont : la ville qui est la plus grande l'Isle et le quartier Outre-Meuse.*

Avec un renvoi.

C'est une copie réduite du n° 15 (ou des suivants).

Larg. 0m17, haut. 0m11.

Se trouve sur la carte intitulée : *Duché de Brabant, évêché et principauté de Liège, contenant aussi partie des duchés de Juliers, de Gueldres et de Limbourg et partie du comté d'Hollande. Dressé sur les mémoires de Eugène Henry Fricx et augmenté sur les observations les plus nouvelles. Paris. Crépy* (1). 1785.

Outre le plan de Liége, il y a aussi sur cette carte les plans de 10 autres villes.

1697.

N° 20. Plan intitulé : *Liège.* Avec les armes de la ville.

C'est une copie très-réduite du n° 15 (ou des suivants) : c'est le plus petit plan connu, gravé isolément.

Larg. 0m034, haut. 0m033.

Accompagne une carte intitulée : *Duché de Brabant*, dont trois côtés sont ornés en outre des plans des 12 villes suivantes : Venloo, Louvain, Ruremonde, Namur, Léau, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Maestricht, Huy, Malines, Bréda.

1697.

N° 21. Plan intitulé : *La ville de Liège. Harrewyn fecit* (2). Avec les armoiries de la ville.

C'est une copie du n° 15 et suivants, assez réduite.

Larg. 0m14, haut. 0m125.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les délices des Pays-Bas, ou*

(1) Crépy (Louis). Voir la note (1) page 224.

(2) Harrewyn (Franz). Voir la note (1) page 225.

description géographique et historique des XVII provinces. 1re *et* 2e *édition. Bruxelles* 1697 *et* 1700. 1 vol. in-12.

1697

N° 22. Plan intitulé : *Liège Harrewyn fecit.*

C'est une copie des nos 13 et suivants, à une échelle un peu plus plus petite que le n° 14. Ce plan-ci a une légende de A à P, tandis que les autres n'en ont pas. Dans ces derniers, les indications se trouvent inscrites auprès des endroits auxquels elles se rapportent.

Larg. 0m18, haut. 0m14.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent, 3e édition, en 3 volumes : Bruxelles, 1711, ainsi que dans les autres éditions de cet ouvrage. La 4me et la 5me édition ont pour titre : *Histoire générale des Pays-Bas, contenant la description des XVII provinces. Bruxelles.* 1720 *et* 1743. 4 vol. La 6me édition a pour titre : *Les délices des Pays-Bas ou description géographique et historique des* 17 *provinces Belgiques. Liége. Bassompierre,* 1769. 5 vol. La 7me édition a le même titre. Anvers. 1786. 5 vol.

1702.

N° 23. Plan intitulé : *Liége, autrement dite Légia et Leodium, contient cettes choses notable, le palais et collèges des chanoines,* 4 *abb. des frères,* 3 *des vierges, des cloitres pour les* 4 *ordres priants,* 32 *paroisses,* 32 *offices,* 11 *portes,* 10 *faubourgs,* 6 *places publiques,* 5 *hospitaux,* 16 *ponts,* 1 *statue équestre d'or que Charles duc de Bourgn donna pour pénitce de sa tyrannie.*

Amestelodami apud C. Allard cum privileg. (1).

Avec 2 notices en français et en hollandais. L'une : *Liége, ville capitale de l'évêché du même nom, enclavée dans les Pais Bas, et du cercle de Westphalie, etc.*

L'autre :

1702. *Le magistrat a cédé la ville aux troupes des alliés, le* 14 *d'octobre, etc.*

(1) Allard (Paul). Voyez la note (1) page 222.

Avec les armes de la ville.

C'est une copie des n°s 15 et suivants, à une échelle assez grande.

Larg. 0^{m}265, haut. 0^{m}225.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *La galerie agréable du monde, où l'on voit un grand nombre de cartes très-exactes et de belles tailles douces, les principaux empires, royaumes, etc. : le tout mis en ordre et exécuté à Leide, par Pierre Van der Aa, marchand libraire* (1). 66 volumes in-folio, reliés en 55. Tomes XV et XVI, n° 106.

1702.

N° 24. Vue intitulé : *Civitas Leodiensis.*

Cette vue est prise des hauteurs de S^{t}.-Gilles. C'est la plus petite connue.

Diamètre, 0^{m}05.

Se trouve sur une médaille en argent, portant l'inscription suivante à l'avers : *Excellentissimo viro Josepho marchioni de Ximénès exercituum præfecto moderati regiminis et servatæ civibus justitiæ monumentum, ex. P. C. A°* 1702.

1702.

N° 25. Plan intitulé : *Prise de la citadelle de Liége, en octobre* 1702.

Sur la même feuille se trouvent les places de Hombourg, de Trèves et de Trarbach ; elle est intitulée : *Places des Pays-Bas. Dressées au dépot général de la guerre sous la direction de M. le lieut^{t} g^{al} Pelet. Lith. de Kaeppelin, Quai Voltaire, n° 15. Gravées par Ch. Schreiber, rue Childebert, n° 1.* Echelle de 1 à 20,000.

Ce plan donne exactement les fortifications de la citadelle et celles autour du couvent de la Chartreuse faites par Coëhorn, ainsi que quelques routes des lignes construites par cet ingénieur en 1692. Beaucoup de noms sont mal orthographiés et tout à fait méconnaissables.

Larg. 0^{m}315, haut. 0^{m}195.

(1) Van der Aa (Pierre). Voyez la note (1) page 223.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du roi et par les soins du ministre de l'instruction publique. Première série. Histoire politique. Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, extraits de la correspondance de la Cour et des généraux, par le lieutenant général De Vault, directeur du dépôt de la guerre, mort en 1790, revus, publiés et précédés d'une introduction par le lieutenant général Pelet, député de la Haute Garonne, directeur général du dépôt de la guerre. Paris. Imprimerie royale.* 1835.

1721.

N° 26. Plan intitulé : *Carte figurative de l'assise des bures des mahais de la Cité, avec la voute des dits mahais, depuis le premier bure jusqu'au bassin de St.-Séverin, et celle des dites bures, depuis le dit bassin jusqu'au Perron du marché. Levé par le sieur H. Léonard, ingénieur de la ville.* Avec une légende en dessous.

Ce plan donne le parcours de la Legia (Basses Rieux) depuis le faubourg Ste-Marguerite à l'endroit appelé Bas-Rieux jusqu'à l'hôtel de ville, celui de la branche nommée *Fause Rieu*, et en outre la voûte des mahais (galeries d'écoulement), comme il est dit dans le titre. Les rues avoisinantes sont figurées sur ce parcours.

Larg. 0m72, haut. 0m17.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Recueil contenant les édits et règlemens faits pour le pays de Liége et comté de Looz par les évêques et princes, tant en matière de police que de justice, etc., par MM. G. de Louvrex. Liége. Everard Kints.* 1750. Tome II, page 266.

1733.

N° 27. Vue intitulée : *Leodium nobilissima Eburonum et totius Germaniæ inferioris celeberrima civitas. F. Destain pinxit anno* 1733. *L. Desplaces, sculpsit.* (1). Cette vue est assez exacte. Elle est prise des hauteurs de St-Gilles.

(1) Desplaces (Louis), dessinateur et graveur à l'eau forte et au burin, né en 1682, mort en 1739. Ch. Le Blanc donne une suite de 73 pièces où celle-ci ne se trouve pas. — Manuel de l'amateur d'estampes. T. II, p. 120.

On voit sept corps de bâtiments à la citadelle.

Larg. 0m39, haut. 0m18.

Cette vue se trouve gravée sur l'almanach dit des tréfonciers. Cet almanach, qui avait en tête les armes de l'évêque règnant, contenait en outre les armoiries de tous les chanoines de la cathédrale : les unes et les autres étaient ajoutées chaque année à la planche une fois faite en 1733. Le titre en est : *Nomina, cognomina ac insignia reverendorum admodum perillustrium et generosorum D. D. canonicarum cathedralis ecclesiæ Leodiensis.*

Le plus ancien exemplaire connu de cet almanach est de 1764 ; il a paru jusqu'en 1792 (1).

1730.

N° 28. Plan intitulé : *Plan de la ville et faubourg de Liége fait par le sieur Lambert Thomas, ingénieur, avec privilège de son altesse sérénissime évêque et prince de Liége, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de L'Oz, etc. Le contenu de la ville de Liége entre les murailles* 94528 *petites verges*, 4726 *grandes verges*, 256 *bonnière et* 8 *grandes verges*. Echelle de 1 à 4800.

Le plan est orienté.

Dans le coin supérieur, à gauche, se trouvent les armoiries de l'évêque Georges Louis de Berghes, de 0,22 de hauteur; à droite, on voit un péron de 0,25 de hauteur. Dans le coin inférieur, à gauche, est la : *Table des églises de la ville et faubourg de la ville de Liége : les eglises sont représentées avec des petites croix*, etc., comprenant 96 numéros. Dans le coin inférieur, à droite, est la : *Table des rues de la de la ville et faubourg de Liége*, comprenant 245 numéros. En outre, dans le bas, on voit, à gauche, l'*Élévation de la Maison d'ville de Liége du côté du marché*, avec la date de 1728 sur le fronton, et à droite l'*Elévation et perspective de la Maison d'ville de Liége.*

Ce plan s'étend à l'Ouest jusqu'aux Dominicains et N. D. des Lumières au faubourg Ste-Marguerite, et jusqu'à St-Gilles; au Nord, jus-

(1) Recherches bibliographiques sur les almanachs belges, par A. Warnée. Bruxelles. 1852.

qu'à Coronmeuse et jusqu'à l'église de Ste-Walburge; au Sud, jusqu'à la Chapelle du Paradis; à l'Est, enfin, jusqu'au couvent des Chartreux.

Quoique ce soit un plan géométrique, les maisons y sont cependant représentées en élévation : les monuments sont représentés en plan.

Ce plan est très-remarquable, malgré quelques inexactitudes de détail.

Larg. 0^m^45, haut. 0^m^72.

Ce plan est très-rare; il se trouve dans la collection de M. Ulysse Capitaine et dans celle de M. Rémont, architecte de la ville de Liége.

1737.

N° 29. Vue intitulée : *Vue et perspective de la ville de Liége et ses environs prise de hauteur entre St-Gilles et sur Avroy. Joh. Aug. Corrinus, sculps. Remacle Leloup de Spa, fecit.* 1737 (1). Cette vue est exacte; tous les édifices sont représentés sous leur véritable forme.

Larg. 0^m^58, haut. 0^m^225.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les délices du pays de Liége ou description géographique, topographique et chorographique des monumens sacrés et profanes de cet évêché, principauté et de ses limites. A Liége, chez Everard Kints, imprimeur de son altesse.* 1738. Tome I, page 91.

1737.

N° 30. Vue intitulée : *Liége en* 1737 *et ses trente deux bons métiers. O^vier^ Henrotte, dessinateur. E. Heusch, sculp. Lith. de D. Fabry, rue Neuve derrière le palais.* 17. *Liége. N. Guitel, éditeur, place du Marché. N°* 17. *Déposé.* Avec une légende de 72 numéros et un cadre en feuillage dans lequel sont groupées les armoiries des 32 métiers avec les émaux au naturel.

(1) Corrinus (Johann August), graveur au burin, né à Leipsic en 1682, travaille à Augsbourg et mourut en 1738. Cette vue ne se trouve pas dans la suite des 100 planches que Ch. Le Blanc lui attribue. — Manuel de l'amateur d'estampes. T. II, page 54.

Ce plan est une reproduction du n° précédent faite en 185 . Il est fort bien gravé.

Larg. 0m42, haut. 0m32.

Se trouve encore dans le commerce.

1740 ?

N° 31. Plan intitulé : *Plan de la ville de Liége. Ce plan a été levé par le P. Christophe Maire de la compagnie de Jésus*, comme il est dit ci-dessous. Il est très-exact. Il est accompagné d'une légende des ponts, d'une autre des portes, rues, etc., et d'une liste des églises collégiales et des paroisses. Il est orienté et a une échelle. Un coin est enlevé.

Larg. 0m34, haut. 0m34.

Ce plan se trouve sur la carte intitulée : *Carte de la principauté de Liége et de la comté de Namur tirée des observations faites sur les lieux, par le R. P. Nicolas Le Clerc, avec un plan de la ville de Liége levé par le R. P. Christophe Maire D. L. C. D. J.* (de la compagnie de Jésus), *dédiée à Son Altesse Evêque prince de Liége et à ses états par leur très-humble serviteur P. Maire.*

1740?

N° 32. Plan intitulé : *Plan de Liége. A Paris, chez le sieur Le Rouge, rue des grands Augustins.* C'est une copie exacte du précédent; seulement il n'a pas de légende et le coin n'est pas enlevé.

Larg. 0m345, haut. 0m335.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Recueil contenant des cartes nouvelles dressées sur des morceaux levés sur les lieux et les mémoires les plus nouveaux, dédié à Monseigneur le comte d'Argençon, ministre de la guerre. A Paris. Par et chez le sieur Le Rouge, ingénieur géographe du Roy, rue des grands Augustins, vis-à-vis le Panier Fleuri. Avec approbation et privilège du Roy.* 1742. 1 vol. in-folio.

1744 à 1763.

N° 33. Vue de la ville de Liége, sans titre, se trouvant en bas d'une gravure représentant St-Joseph ayant l'enfant Jésus sur ses genoux

et doré par un moine et une religieuse. Au-dessus de la ville plane un ange portant un étendard aux armes de Bavière, avec cette inscription : *J. T. protecteur de la confrérie.* Au bas de la gravure est cette inscription : *S. Joseph notre patron et protecteur*, *P. P. N. B. Andrez f.* Cette vue est prise des hauteurs de St-Gilles.

Larg. 0^m^09, haut. 0^m^35.

Cette gravure doit être le frontispice d'un ouvrage imprimé à Liége.

1748.

N° 34. Vue intitulée : *Liége. Se vend à Wesel chez François Jacques Roder, libraire. J. De Beyer* (1) *ad nat. del.* 1748. *C. Schule fec a f Linz.* 1790. Cette vue est prise des hauteurs de Cointe et tout y est très-exactement représenté.

Larg. 0^m^40, haut. 0^m^145.

Fait partie de la collection de M. Lavalleye.

1750.

N° 35. Vue intitulée : *Liége oder Luttich. F.-B. Werner delin. Johan Friderich Probst, hœres Jeremiœ Wolffy, excud. Aug. Vind.* Avec les armoiries de la ville de Liége à la partie supérieure à droite et une légende en français et en allemand.

Cette vue est assez détaillée : les édifices y sont représentés exactement et plus en grand que sur les autres planches du même genre. Elle est prise du Sud, sur les hauteurs de St-Gilles. On voit très-bien tous les bâtiments dela citadelle.

Larg. 1^m^07, haut. 0^m^335.

Cette vue doit faire partie d'un ouvrage allemand. Elle est du même graveur que le plan renseigné sous le n° XI de ma liste des plans de Tournai. C'est pourquoi je lui suppose la même date.

Fait partie de la collection de M. Lavalleye et de celle de M. le capitaine Dejardin.

(1) Beyer (J.-D.), graveur au burin, travaillait à Berne vers 1712. — Ch. Le Blanc. Manuel de l'amateur d'estampes. T. I, p. 329.

1781.

N° 36. Plan intitulé : *Projet d'une nouvelle place publique à former à Liége. J.-B. Renoz invenit et delineavit. H.-J. Godin sculp.* Echelle de 1 à 1000.

Ce plan ne contient qu'une petite partie de la ville, dans le quartier autrefois appelé le quartier de l'Ile. Il est limité entre les rues du Mouton Blanc, du Pont d'Ile, l'église de St-Denis, l'Université, la rue des Carmes et la place St-Paul. On y voit en projet une partie des rues qui aujourd'hui sont percées sur cet emplacement.

Larg. 0m365, haut. 0m35.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Notes relatives au plan d'embellissement de la ville de Liége, qui, à l'unanimité des suffrages, a remporté le prix de la Société d'Emulation de la même ville le 2 février* 1781. *Par M. Renoz, architecte. Liége.* 1781. 1 vol. in-4.

1782.

N° 37. Vue intitulée : *Vue et perspective de la ville de Liége et de ses environs prise sur une hauteur entre St-Gilles et Avroy. Antoine Leloup deline. H. Godin sculpsit.* Avec les armes de Liége.

Cette vue est prise des hauteurs de St-Gilles et paraît être une copie réduite de celle des Délices du pays de Liége, n° 28 de cette liste.

Larg. 0m325, haut. 0m19.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Les amusements de Spa, seconde édition, revue, corrigée, etc., en deux volumes, par J. Ph. de Limbourg. Amsterdam.* 1782. Tome I, page 104.

1783.

N° 38. Vue intitulée : *Vue d'une partie de la ville de Liége prise sur le pont de Meuse, faisant partie d'une collection de vues du pays de Liége. N° 1. Fayn sculpsit. Leodii.* 1783 (1).

On voit sur cette vue la tour en Bêche, les églises du séminaire

(1) Fayn, graveur et architecte, l'un des membres fondateurs de la Société d'Emulation de Liége, a gravé un certain nombre de pièces.

(Prémontrés), des Croisiers et des Jésuites (Université), ainsi que les ponts des Jésuites (petit et grand) sur le premier plan ; sur la rive droite de la Meuse, sont des fosses à tan et des tanneurs occupés à travailler.

Larg. 0m47, haut. 0m31.

La collection dont cette vue fait partie se composait de 4 planches. Celle-ci seule a été gravée. Les autres sont en la possession de M. Magis.

1789.

N° 39. Plan intitulé : *Plan de la citadelle de Liége telle qu'elle existait en* 1789 *et ses environs, dressé d'après les documents du cadastre et les renseignemens donnés par l'auteur.* 1838. Echelle de 1 à 5000.

Ce plan donne une grande partie de la ville sur la rive gauche de la Meuse et s'étend assez loin dans le faubourg Ste Walburge. Le chemin suivi par les 600 Franchimontois y est indiqué. Plusieurs édifices existant à cette époque y sont omis.

Larg. 0m45, haut. 0m36.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Promenades historiques dans le pays de Liége, par le docteur Bovy. Liége. Collardin.* 1838. 3 vol. in-8.

1802.

N° 40. Vue intitulée : *Liége.* Cette vue est petite : c'est une copie réduite du n° 29 des *Délices du pays de Liége.*

Larg. 0m145, haut. 0m85.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Voyage dans la ci-devant Belgique, et sur la rive gauche du Rhin, orné de* 13 *cartes,* 58 *estampes et des notes, par J.-B.-J. Breton. Paris.* 1802. 2 vol. in 8. Tome II, page 58.

1804.

N° 41. Vue d'une partie de la ville de Liége, sans titre, se trouvant au bas du portrait de *Napoléon Bonaparte. Dessiné et gravé par*

L. Jehotte à Liége. 1804. *Déposé à la Bibliothèque Nationale, an XIII* (1).

Cette vue représente le pont d'Amercœur et le faubourg incendié par les Autrichiens en 1793; Bonaparte passe sur le pont et sort de la ville, probablement au moment où il vient d'en relever le faubourg, ce qui eut lieu, en effet, lors de la visite qu'il fit à Liége en 1804.

Larg. 0m21, haut. 0m065.

1822.

N° 42. Plan intitulé : *Plan d'une partie de la ville de Liége avec le projet de deux nouvelles rues, l'une depuis la place de la salle du spectacle jusqu'à l'Université, l'autre depuis la place St-Paul jusqu'à la rencontre de la première.* Echelle de. . . . . Avec une légende.

Ce plan donne une partie de l'ancien quartier de l'Ile : une des deux rues dont il y est ici question a été exécutée, c'est la rue de l'Université : quant à l'autre, elle l'a été parallèlement à celle du projet et dans le prolongement de la rue du pont d'Avroy : c'est la rue de la Cathédrale.

Larg. 0m245', haut. 0m27.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Société libre d'Emulation de Liége pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, sous la protection du roi. Procès-verbal de la séance publique du 25 décembre* 1822. *Liége. Latour.* 1823. 1 vol. in-8, page 104.

Ce projet est dû à M. Dewandre.

1827?

N° Vue intitulée : *Tombeau de Grétry. Dédié à la Société libre*

(1) Voyez la note (13) des cartes.

Le portrait du premier consul dont il est ici question est peut-être le plus remarquable des ouvrages en taille douce de Jéhotte. Lamb. Bassenge, représentant liégeois au Corps législatif, offrit à cette assemblée, au nom de l'auteur, dans la séance du 7 nivôse, an XIII, un exemplaire de cette gravure; mention honorable en fut faite au procès-verbal et le dépôt ordonné dans l'une des salles du Corps législatif. — Bec de Lièvre. Biographie liégeoise. — Ulysse Capitaine. Nécrologe liégeois pour 1851, p. 62.

d'Emulation et d'encouragement pour les sciences et arts. Liége. A. Ferd. Fanton pinx. A. Moreau sculp. A Paris, chez Chaillon Potrelle, md d'estampes, rue St-Honoré, n° 140. A Liége, chez Avanzo et Morgante, rue Pont d'Ile. Déposé à la direction.

Sur le premier plan sont les neuf muses, se montrant au loin le quartier où est né Grétry : à gauche est la ville de Liége personnifiée par un génie embrassant le perron et renversant son flambeau : à droite est le tombeau de Grétry dont un amour grave l'épitaphe. Dans le fond du tableau est le quartier d'Amercœur : le soleil se couche derrière la maison où est né Grétry.

Larg. 0m71, haut. 0m52.

Fait partie de la collection de M. Ulysse Capitaine.

1827.

N° 44. Plan intitulé : *Plan de Liége, dressé par l'ingénieur revificateur de la province. Octobre* 1827. *Lith. de Dewasme-Pletinckx, lith. de la cour des P. B. L. Armand sculpt.* Echelle de 1 à 3000.

Ce plan donne l'indication de tous les hôtels. La rue de la Régence est commencée : celle de l'Université est en projet. Le quai d'Avroy n'est pas encore comblé non plus que celui de la Sauvenière. C'est le premier plan de Liége, fait avec exactitude, et sur une échelle métrique.

Larg. 0,67 sur 0,57.

On rencontre ce plan assez fréquemment.

1827.

N° 45. Plan intitulé : *Plan de Liége. Lithe royle de Jobard. Dressé et lithe par Ad.* Echelle de 1 à 6000.

C'est une copie du précédent à une échelle moitié moindre.

Larg. 0m415, haut. 0m285.

Ce plan a été reproduit en 1853 avec les modifications survenues. (Voyez n° 70).

1828.

N° 46. Plan intitulé : *Plan de la ville de Liége dressé d'après le plan du cadastre. Publié par Avanzo et Morgante, mds d'estampes,*

rue du Pont d'Ile. 1828. Echelle de 1 à 3000. Avec un renvoi des hôtels et l'orientation.

Sur la même feuille, il y a une carte routière des environs de Liége.

Ce plan donne plusieurs projets de rues, entr'autres celui de la Cathédrale, qui a été exécuté; celui de la rue Grétry, quoique la rue de l'Université ne fût pas encore faite ; enfin, celui d'une rue dans le prolongement du Pont-des-Arches aboutissant derrière l'hôtel de ville. Le quai d'Avroy n'est pas encore comblé. La ville est divisée par quartiers.

Larg. 0m66, haut. 0m525.

Ce plan est devenu assez rare.

1830.

N° 47. Plan intitulé : *Plan communal de la ville de Liége. Collon del. Dessiné par C.-J.-R. Boyens. Lith. de Jobard, frères.* Echelle de 1 à 10,000. Avec une légende.

Ce plan est restreint à la commune de Liége. Il indique les limites des quartiers du Nord, de l'Est, du Sud et de l'Ouest. Le quai d'Avroy est déjà comblé; mais le quai de la Sauvenière ne l'est pas.

Larg. 0m63, haut. 0m53.

Ce plan ne se rencontre plus guère.

1831?

Plan intitulé : *Plan de Liége. Établissement géographique de Bruxelles.* Avec une rose des vents, une légende des *Places publiques et rues qui n'ont pu être écrites sans confusion*, de 171 nos, et une des *Édifices publics et particuliers remarquables*, de 52 nos. Sur la même feuille, on a donné une *Vue du palais de justice de Liége* et la représentation d'une *Machine à vapeur à simple effet.*

Le plan est divisé en carrés avec des lettres reproduites dans les légendes. Le quai de la Sauvenière n'est pas encore comblé : la rue de l'Université n'est pas achevée. Les fortifications de la citadelle et celles de la Chartreuse y sont représentées assez exactement.

Larg. 0m59, haut. 0m37.

Se trouve dans l'atlas intitulé : *Carte de la Belgique d'après Fer-*

raris, augmentée des plans des six villes principales et de l'indication des routes, canaux et autres travaux exécutés depuis 1777 jusqu'en 1831. 42 feuilles. Établissement géographique de Bruxelles. Feuille 39e.

1835.

N° 49. Plan intitulé : *Plan des environs de Liége. Dressé en juin 1835, par l'ingénieur vérificateur du cadastre de la province et dessiné par L.-N. Vreuvick, employé du cadastre. Gravé par J.-B. Blasseau et Bielaerds. Gravé et imprimé à l'établissement royal de lith. de Dewasme-Pletinckx. Du fonds de J. Desoer, imprimeur libraire, à Liége.* Echelle de 1 à 10,000.

Ce plan ne donne que les quartiers de l'Est et du Nord de la ville de Liége ; mais il va jusqu'à Chênée et Jupille à l'Est. Il a été fait pour les projets de chemin de fer vers la Prusse et pour le projet du canal de Luxembourg : il indique aussi le projet de la rue Grétry et de quelques autres rues. Le quai de la Sauvenière n'est pas encore comblé.

Larg. 0m63, haut. 0m435.

Ce plan est encore commun.

1836.

N° 50. Vue intitulée : *Panorama de la ville de Liége pris de la tour appartenant ci-devant au comte de Méan. Ch. Mozin pinxt. Martens sct. Liége, publiée par Dque Avanzo et compie. 1836, et à Paris, chez Rittner et Goupil.* Avec une légende de 14 numéros.

Cette vue représente les édifices exactement, mais on n'y voit guère que les toits des maisons et aucune vue n'y est visible.

Larg. 0m90, haut. 0m19.

Est encore dans le commerce.

1836.

N° 51. Plan intitulé : *Plan indiquant une partie de la direction du chemin de fer d'Anvers à Cologne comprise entre le sommet de la montagne d'Ans et Chênée, demandée au gouvernement par*

la régence et les industriels de la ville de Liége, fait et proposé par le soussigné. Liége, le 24 juin 1836. (*signé*) *M. Franck*. Echelle de 1 à 10,000.

Le projet du chemin de fer projeté y est figuré.

Ce plan donne toute la ville. Le tracé du chemin de fer qui y est indiqué n'est pas celui qui a été exécuté.

Larg. 0m36, haut. 0m56.

Ce plan était joint probablement à un mémoire.

1838.

N° 52. Plan intitulé : *Plan communal de la ville de Liége et ses environs d'après le plan du cadastre, publié par Avanzo et cie, à Liége*. 1838. Echelle de 1 à 10,000. Avec une légende.

Ce plan donne toute la commune de Liége comme le n° 43, et s'étend vers l'Est jusqu'à Chênée et Jupille comme le n° 45. La rue Grétry et le pont de la Boverie existent : le chemin de fer vers l'Allemagne n'y figure pas encore. Le quai de la Sauvenière est comblé.

Larg. 0m75, haut. 0m69.

Ce plan a été gravé après 1838, avec les modifications apportées à la ville : entr'autres en 1849.

1838.

N° 53. Plan intitulé : *Plan de la ville de Liége* 1838. *Guide pittoresque et artistique du voyayeur en Belgique. A Bruxelles, chez Hauman et compie, libraire, rue des Paroissiens C. M.*

Ce plan est petit et assez bon. Le pont de la Boverie n'existe pas encore. Le quai de la Sauvenière n'est pas entièrement comblé.

Larg. 0m185, haut. 0m135.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Manuel du voyageur sur le chemin de fer belge, par A. Ferrier. Bruxelles. Hauman.* 1840.

Il se trouve aussi dans l'ouvrage suivant : *Nouveau guide du voyageur dans Liége, Spa, Chaudfontaine et les environs. Liége. Philippart, frères.* 1844.

1839.

N° 54. Plan intitulé : *Plan de Liége. Eug. Landoy, édit., Longue rue Neuve, 67, à Bruxelles. Guide indispensable du voyageur.* Il a deux légendes des rues et places publiques et des monuments.

Larg. 0m23, haut. 0m17.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Guide indispensable du voyageur.*

1840.

N° 55. Plan intitulé : *Ville de Liége. Plan de trois nouvelles rues à ouvrir sur la propriété dite des Augustins, située au quai d'Avroy, divisée en cent dix-sept lots.* Echelle de 1 à 500. Orienté.

Les rues projetées sur ce plan ont été exécutées sous les noms de : rue d'Archis, rue des Augustins et rue Beckman. Ce plan se borne à la propriété des Augustins.

Larg. 0m17, haut. 0m49.

Ce plan était probablement joint à un mémoire.

1842.

N° 56. Plan intitulé : *Plan de Liége. M. Cremetti, éditeur à Liége.* Avec une légende de 57 numéros.

Le pont de la Boverie y est figuré : le quai de la Sauvenière est entièrement comblé : les rues d'Archis et des Augustins ne sont pas encore percées.

Larg. 0m145, haut. 0m105.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Guide dans Liége ou description historique et topographique de cette ville, par Henri Delvaux de Fouron. Liége. Oudart.* 1842, 1 vol. in-12.

1842.

N° 57. Plan intitulé : *Ville de Liége. Plan de dérivation de la Meuse. Lith. de Palante, frères, à Liége.* Echelle de 1 à . . . . . Avec une légende.

Ce plan est un projet de redressement de la Meuse, qui n'a pas été

exécuté : il ne donne que les rives de la Meuse depuis l'église de Fétinne jusqu'au Pont-des-Arches.

Larg. 0m28, haut. 0m17.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Exposé de l'ancien état du lit de la Meuse dans la ville de Liége lors de l'inondation de 1784 et de son état actuel. Projet de dérivation directe de la Meuse à Liége, en amont du pont de la Boverie, etc., par Dubois Mottard et de Bassompierre, usiniers. Liége.* 1842. 1 *brochure in-8.*

1843.

N° 58. Plan intitulé : *Plan parcellaire de la ville de Liége et partie de sa banlieue, dressé par l'inspecteur du cadastre soussigné, dessiné par J.-J. Jamar, inspecteur des travaux publics de la ville, lithographié par Palante, frères. Déposé. Liége, le 1er septembre.* 1843. (*signé*) *Bayet.* Echelle de 1 à 2500. En 4 feuilles.

Ce plan s'étend au nord jusqu'au commencement du faubourg Ste-Walburge ; à l'est, il va jusqu'à la rue Marengo, l'église St-Remacle et le Casino ; au sud, jusqu'au pré Mativa et la station des Guillemins, et à l'ouest, jusqu'à St-Laurent et l'église Ste-Marguerite.

C'est, jusqu'à présent, le plus complet, le plus exact, le plus détaillé et le plus grand des plans de Liége. Il y a cependant eu beaucoup de changements depuis qu'il a paru. On y a figuré un projet de redressement de la Meuse qui n'a pas été exécuté.

Larg. 1m24, haut. 0m93.

Ce plan sera bientôt remplacé par le n° 98, qui sera encore plus étendu.

1843.

N° 59. Plan intitulé : *Plan d'une partie de la ville de Liége.* Echelle de 1 à 2500.

Ce plan est accompagné d'une longue explication signée : *Liége ce 25 septembre* 1843, *G. L. Léonard.*

Il donne seulement le cours de la Meuse depuis la rue de la station jusqu'au pont de la Boverie, avec les rectifications ; sur la rive droite

passe un chemin de fer arrivant par la rue de la station et aboutissant à la station de l'Est, sur le quai de Longdoz.

Larg. 0m54, haut. 0m29.

1845?

N° 60. Plan intitulé : *Plan contenant les projets d'une station intérieure pour le chemin de fer et d'un bassin de commerce avec ligne de flottaison au niveau de la station, mis en rapport avec la Meuse dérivée suivant la direction proposée par M. Franck et adoptée en 1838 par le conseil général des Ponts et Chaussées, dressé par l'ingénieur en chef, à Liége. 1842. Gerardot de Sermoise. Vu et présenté par l'inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées (étai, signé) Vifquain.* Echelle de 1 à

Ce plan ne donne que le nouveau cours proposé, le quartier d'Avroy et de St-Jacques.

Larg. 0mm4, haut. 0m18.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *De la dérivation de la Meuse au point de vue des intérêts généraux du commerce et de l'industrie, etc. par M. Franck. Liége.* 1845. 1 brochure in-8.

1845.

N° 61. Plan intitulé : *Amélioration de la navigation de la Meuse dans la traverse de la ville de Liége. Plan général dressé en 1837, présentant le projet du nouveau cours à donner à la Meuse avec l'établissement d'une station intérieure pour le chemin de fer, d'un bassin de commerce, de magasin et entrepôt suivant le plan de M. de Sermoise, ingénieur en chef de la province de Liége, présenté par M. l'inspecteur Vifquain, et approuvé de nouveau par le conseil général des Ponts et Chaussées en 1842, pouvant être mis en rapport avec le projet du canal latéral de la Meuse, de Liége à Maestricht, au moyen d'un système de barrages mobiles proposé le 1er octobre 1842, par M. Kummer, ingénieur en chef chargé spécialement du service des canaux et rivières.* Echelle de 1 à 10,000.

Ce plan donne presque toute la ville et le cours de la Meuse, depuis

le pont du Val-Benoît jusqu'à Coronmeuse. Le projet de redressement et de dérivation qui s'y trouve indiqué est à peu près celui qui a été exécuté.

Larg. 0m515, haut. 0m395.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

1845 ?

N° 62. Plan intitulé : *Carte d'assemblage des concessions de mines de houille de Liége et des environs, par J. Mohren, géomètre et directeur de houillère. Etablissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Vandermaelen. Ch. Swolfs, grav.* En 6 feuilles. Echelle de 1 à 10,000. Avec une *Liste des concessions et extensions sur les deux rives de la Meuse.*

Ce plan est accompagné de 6 feuilles de coupes.

Il s'étend le long des rives de la Meuse, depuis Chokier jusqu'à Cheratte et jusqu'à Vaux-sous-Chèvremont, sur l'Ourthe. Il indique, par des teintes distinctes, toutes les concessions des différentes houillères.

Larg. 1m95, haut. 0m965.

Est encore dans le commerce.

1850.

N° 63. Plan intitulé : *Plan de Liége et de la commune. Revu par M. Renier, inspecteur des travaux publics de la ville.* Echelle de 1 à 10,000. Avec une légende.

Ce plan donne toute la commune et la délimitation des quartiers du Nord, Sud, Est et Ouest.

Larg. 0m605, haut. 0m46.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Nouveau guide dans la ville de Liége, etc., par F. Guilleaume. Liége. Lardinois.* 1850. 1 vol. in-12.

1851 ?

N° 64. Plan intitulé : *Carte pour déterminer l'emplacement de la station intérieure et centrale de la ville de Liége. Etabt géographique de Ph. Vandermaelen.* Echelle de 1 à 4000.

Ce plan donne toute la ville, et s'étend d'un côté au delà du pont du Val-Benoît. Il est établi pour prouver que la station de Longdoz est le placement le plus convenable pour la station intérieure et centrale de la ville de Liége. Il indique, dans ce but, tous les établissements industriels qui entourent cette station, et les divers chemins de fer qui y aboutissent et y aboutiront plus tard : les railways vers Malines et vers l'Allemagne y sont raccordés avec le chemin de fer de Namur et celui de Maestricht.

Larg. 1m05, haut. 0m75.

Est joint au : *Mémoire sur la station de Longdoz considérée comme emplacement de la station centrale et intérieure des chemins de fer à Liége, par une réunion de fabricants et de propriétaires. Liége. Desoer.* 1851.

1851.

N° 65. Plan intitulé : *Projets de travaux à exécuter à Liége, pour garantir la ville des inondations et pour relier le bassin houiller de la Meuse au canal de Maestricht.* Echelle de 1 à 10,000. Avec une légende.

Donne la rive droite de la Meuse et une partie de la rive gauche.

Larg. 0m30, haut. 0m255.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Des moyens les plus économiques de mettre Liége à l'abri des inondations et de rattacher les charbonnages et les établissements industriels de la vallée de la Meuse au canal de Maestricht, par Borguet. Liége.* 1851. 1 vol. in-8.

1851.

N° 66. Plan intitulé : *Projet du chemin de fer de Maestricht par la rive droite avec embranchement vers la Meuse, à Liége.* Echelle de 1 à 10,000. Avec une légende pour les travaux proposés.

Donne toute la partie de la ville sur la rive droite de la Meuse et une portion des quartiers de la rive gauche.

Larg. 0m265, haut. 0m205.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Notes publiées à l'occasion des*

projets de travaux qui vont être soumis par le gouvernement à la Chambre des représentants, par Galoppin. Liége. 1851. 1 brochure in-8.

1852.

N° 67. Plan intitulé : *Nouveau plan de la ville de Liége indiquant l'amélioration du régime de la Meuse d'après le projet de M. l'ingénieur en chef Kummer, approuvé par M. le ministre des travaux publics. Bruxelles, le 15 juin 1852. Etablissement lithographique de Dom^que^ Avanzo, à Liége.* Echelle de 1 à 10,000. Avec une légende pour les travaux de la dérivation et du redressement de la Meuse, et une autre, composée de 20 n^os^, pour les rues et édifices de la ville.

Larg. 0^m^58, haut. 0^m^40.

Est encore dans le commerce.

1852.

N° 68. Vue de la ville de Liége, prise de l'embranchement des deux chemins de fer, en avant du pont du Val-Benoît.

Gravée par Lacoste et Brown, dessiné par Louis Huart.

Larg. 0^m^13, haut. 0^m^06

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Guide du voyageur sur le chemin de fer de Mons à Manage, et de Namur à Liége. Bruxelles.* 1852. 1 vol. in-8 en français et en anglais. Page 123.

1852 ?

N° 69. Vue intitulée : *Vue de Liége. Canelle lith. Imp. Simonon et Toovey.*

Cette vue est prise du saillant du glacis, vis-à-vis du bastion 5 à la Citadelle, et est très-exacte. C'est une lithographie à deux teintes.

Larg. 0^m^24, haut. 0^m^17.

Fait partie d'une collection de vues de monuments, places publiques, etc., de la ville de Liége. Il existe une autre collection de vues à une échelle moitié moindre, qui est une copie de celle-ci. (Voir le n° 79).

1853.

N° 70. Plan intitulé : *Plan de la ville de Liége. Etablissement lithographique de Dque Avanzo, Cour des Mineurs, n° 3, à Liége. Ch. Claesen sc.* Echelle de 1 à 6,000. Avec une légende pour les hôtels, composée de 26 nos. Les travaux de la dérivation y sont indiqués.

Ce plan est une copie modifiée de celui de 1827, n° 45.

Larg. 0m395, haut. 0m29.

Ce plan a été reproduit postérieurement, avec les rues percées à travers les terrains du Béguinage St-Christophe : la légende a été augmentée des lettres A et F, pour ces vues.

1853.

N° 71. Carte des environs de Liége. Echelle de 1 à 20,000.

Larg. 0m692, haut. 0m487.

Cette carte fait partie de la *Grande carte topographique de la Belgique en 250 feuilles, à l'échelle de 1 à 20,000, dressée et publiée par Ph. Vandermaelen, fondateur de l'établissement géographique de Bruxelles.* N° 155.

1853.

N° 72. Plan intitulé : *Plan de modifications pour les stations et le travers de la ville de Liége du chemin de fer de Liége à Bois-le-Duc par F. de Bruyne. Etablissement lithographique de Dque Avanzo, à Liége.* Echelle de 1 à 10,000. Avec un renvoi pour les rues.

Ce plan s'étend, d'une part, jusqu'au pont du Val-Benoît, de l'autre, jusqu'à Coronmeuse ; il renferme les villages de Millemorte, Liers, Alleur, Loncin, Ans. Il donne le tracé d'un chemin de fer partant de la station de Longdoz, et passant par ces divers villages, avec un profil longitudinal.

Larg. 0m95, haut. 0m785.

Ce plan est probablement joint à un mémoire.

1854.

N° 73. Plan intitulé : *Projet d'un égout latéral à construire sous*

les quais entre le canal latéral et le bassin de commerce, à Liége. Echelle de 1 à 2500.

Ce plan ne donne que le cours de la Meuse depuis les Augustins, jusqu'à la fonderie de canons, avec les vues sur la rive gauche. Il est accompagné de figures de détail pour l'égout.

Larg. 1m26, haut. 0m335.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Ville de Liége. Egout latéral. Rapport de la commission spéciale chargée de l'examen du travail général de M. l'architecte de la ville sur les égouts, suivi du rapport de ce fonctionnaire sur l'égout latéral. Liége. Redouté.* 1834.

1854.

N° 74. Plan intitulé : *Plan des abords du pont d'Amercœur. Liége.* Echelle de 1 à 500.

Ce plan ne comprend que les abords du pont sur l'une et l'autre rive. Différents tracés pour ces abords y sont indiqués : celui qui a été décrété par arrêté royal, celui de M. Houbotte, celui du Collège et celui de l'architecte de la ville.

Larg. 0m50, haut. 0m37.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Ville de Liége. Reconstruction du pont d'Amercœur et du pont des Arches. Nouvelles communications à créer dans le quartier de la Madeleine. Rapports de la commission des travaux publics. Liége.* 1854.

1855.

N° 75. Plan intitulé : *Extrait du plan de la dérivation de la Meuse, dressé par M. Kummer, ingénieur en chef. Lith. J. Peeters, rue du pont d'Avroy.* Echelle de 1 à 10,000.

Ce plan s'étend depuis le pont du Val-Benoît jusqu'au pont des Arches, d'une part, et du jardin Botanique jusqu'à la station de Longdoz, d'autre part. Il indique les travaux qui ont été exécutés pour le redressement ou la dérivation de la Meuse.

Larg. 0m245, haut. 0m125.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Modifications proposées au plan de la dérivation de la Meuse à Liége, par J. Grass. Liége.* 1855.

1855.

N° 76. Plan intitulé : *Plan A. Modifications proposées, par J.-J. Grass, ingénieur civil.* Echelle de 1 à 10,000.

Ce plan a la même étendue que le précédent. Le tracé du redressement et de la dérivation est le même que dans le premier; mais le bassin de commerce est remplacé par un autre, placé tout-à-fait contre le redressement. L'emplacement du bassin actuel et de l'île du Commerce est occupé par un parc.

Larg. 0m245, haut. 0m125.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

1855.

N° 77. Plan intitulé : *Plan B. Modifications proposées, par J.-J. Grass, ingénieur civil.* Echelle de 1 à 10,000.

Ce plan a la même étendue que les deux précédents. Le tracé du redressement et de la dérivation est aussi le même. Le bassin du Commerce est encore supprimé et remplacé par deux bassins plus petits, contre le redressement. Sur le terrain du bassin du Commerce et de l'île, on propose des bâtisses.

Larg. 0m245, haut. 0m125.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

1855.

N° 78. Plan intitulé : *Plan indiquant le tracé d'un ensemble de chemins de fer, dressé et proposé par l'ingénieur Fr. Splingard; 1° pour remplacer les plans inclinés du chemin de fer de l'État aux abords de Liége avec station contigue à la ville entre les portes Ste-Marguerite et Hocheporte; 2° pour mettre les villes de Liége et de Tongres en communication entre elles; 3° pour relier aux deux tronçons précédents les charbonnages du nord de Liége. Transmis au département des travaux publics par lettre du 30 mai 1855.* Echelle de 1 à 20,000. *Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Van der Maelen.*

Ce plan donne toute la ville, depuis le pont du Val-Benoît jusqu'à

Coronmeuse, et la route de Liége à Tongres, avec les villages le long de cette route; il est terminé par la place de la ville de Tongres. Le chemin de fer projeté part de la station des Guillemins, vient traverser le faubourg Ste-Marguerite, près de la houillère, suit le fond Pirette sur le versant opposé à la ville, décrit une sphère autour de Xhovémont, puis suit la gauche de la route de Tongres, jusqu'à cette dernière ville : un embranchement va se relier au chemin de fer de l'État à Ans ; un autre dessert les houillères de Gaillard, Duval, etc.

Ce plan est accompagné d'un : *Plan spécial de la partie du chemin projeté en spire entre les hectomètres* 22 *à* 68, à l'échelle de 1 à 10,000.

Il y a, en outre, sur la même feuille, quatre profils longitudinaux de la route et deux profils transversaux.

Larg. 0m54, haut. 0m46.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Mémoire sur un projet de chemin de fer ayant pour objet : 1° une ligne entre les stations des Guillemins et d'Ans par Liége et permettant la suppression des plans inclinés ; 2° une ligne joignant les villes de Liége et de Tongres ; 3° un embranchement raccordant aux lignes précédentes les houillères du quartier du Nord de la ville de Liége. Par Fr. Splingard. Bruxelles.* 1855.

1856.

N° 79. Vue intitulée : *Vue de Liége*. Prise de la citadelle. Elle est assez exacte. C'est une réduction du n° 69, lithographiée à deux teintes, comme celle-ci.

Larg. 0m13, haut. 0m08.

Collection de 15 vues représentant les monuments, places publiques, etc., de la ville de Liége, à une échelle moitié moindre que celles dont le n° 69 fait partie.

1856.

N° 80. Plan intitulé : *Plan indiquant la position des arènes et des galeries qui fournissent l'eau à la ville de Liége.* Echelle de 1 à 10,000. Avec une légende pour les galeries.

Ce plan ne donne que la partie de la ville, située sur la rive gauche ; il s'étend, de ce côté, au-delà d'Ans.

Larg. 0m68, haut. 0m48.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Des eaux alimentaires de la ville de Liége. Rapport fait à l'administration communale, par M. G. Dumont, ingénieur des mines, le* 10 *février* 1856. *Liége. Redouté.* 1856. 1 vol. in-8.

1856.

N° 81. Plan intitulé : *Carte hydrographique de la Hesbaye aux environs de Liége.* Echelle de 1 à 20,000. Avec une légende pour les diverses indications du plan.

Ce plan s'étend vers l'Ouest et le Nord jusqu'à Voroux, Fooz, Villers-l'Évêque, Wihogne, Paifve et Slins.

Il donne le nivellement des eaux souterraines.

Larg. 1m635, haut. 0m56.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

1856.

N° 82. Plan intitulé : *Plan de divers projets pour l'emplacement du pont des Arches à Liége.* Echelle de 1 à 500.

Ce plan comprend tout le quartier entre l'hôtel de ville et la Meuse ainsi que le parcours de ce fleuve, depuis le pont de Cheravoie jusqu'à la Goffe. Il donne les divers projets pour l'emplacement du nouveau pont des Arches et pour les rues qui doivent y aboutir.

Larg. 1m10, haut. 1m03.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Ville de Liége. Bulletin administratif. Annexes. Reconstruction du pont des Arches. Rapport fait au collége des Bourgmestre et échevins, par M. Remont, architecte de la ville, le* 18 *février* 1856. *Liége. Redouté.* 1856. 1 vol. in-8.

1856.

N° 83. Plans intitulés : 1° *Abord de la Commission des travaux* ; 2° *Abord de M. Delsaux, architecte provincial* ; 3° 1er *abord de*

M. le conseiller Jamar ; 4d 2me abord de M. le conseiller Jamar. Echelle de 1 à 500.

Ces plans se bornent aux abords du pont des Arches.

Larg. 0m25, haut. 0m25.

Se trouvent dans le même ouvrage que le précédent.

1856.

N° 84. Plan sans titre, indiquant les abords du pont des Arches jusqu'au-delà de la rue des Tourneurs, pour les divers projets en présence. Echelle de 1 à 500.

Larg. 0m33, haut. 0m50.

Se trouve dans le même ouvrage que les précédents.

1858.

N° 85. Plan d'une partie de la ville comprise entre la Meuse, la rue de l'Université, la place St-Lambert, le Marché et la rue du Pont. Echelle de 1 à 1250.

Il donne un projet de direction pour le pont des Arches, ayant une rue dans son prolongement, aboutissant à droite de l'hôtel de ville : une autre rue part du pont de Cheravoie et aboutit au même point ; enfin une 3me rue transversale, qui est la rue des Tourneurs élargie.

Larg. 0m36, haut. 0m25.

Ce plan doit être joint à un mémoire.

1858.

N° 86. Plan intitulé : *Plan de la reconstruction du pont des Arches à Liége, présenté par M. Houbotte, ingénieur, et approuvé par arrêté ministériel en date du 31 mai 1858. Projet de percée à travers le quartier de la Madeleine. Établissement lithographique de P. Avanzo et Ch. Claesen. Ch. Claesen Scp. Déposé. P. Avanzo et Ch. Claesen, éditeurs, boulevard de la Sauvenière, 54, à Liége.* Echelle de 1 à 1000.

Ce plan, qui n'occupe qu'une partie de la feuille, donne le quartier situé entre l'hôtel de ville et la Meuse, et le projet de rue entre le nouveau pont des Arches et la place St-Lambert.

Larg. 0m59, haut. 0m44.

Est encore dans le commerce.

1858.

N° 87. Plan intitulé : *Ville de Liége. Plan indiquant la direction de l'égout latéral et de l'égout collecteur. Annexé au rapport du soussigné ingénieur-directeur en date de ce jour. Liége, le 30 juin 1858 (signé) G. Blonden. Etabl. lith. de P. Avanzo et Ch. Claesen, à Liége.* A l'échelle de 1 à 2500.

Ce plan donne tout le cours de la Meuse, depuis le bassin du Commerce jusqu'à l'entrée du canal latéral, ainsi que tout le bas de la ville sur la rive gauche, depuis les rues Ste-Véronique, Louvrex, Jonfosse, devant Ste-Croix, Derrière-le-Palais, Hors-Château, du faubourg Vivegnis et rue des Bayards.

Larg. 0^m^43, haut. 0^m^57.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Rapport fait au collége des bourgmestre et échevins sur les moyens à employer pour parer aux inconvénients que produit la submersion des égouts, résultant de l'élévation artificielle des eaux de la Meuse, par M. Blonden, ingénieur-directeur des travaux publics de la ville. Liége. Ledoux.* 1859.

1858.

N° 88. Plan intitulé : *Liége. Atelier de lith. de J. Coune. Liége.* Avec une légende.

Larg. 0^m^14, haut. 0^m^085.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *La Meuse belge. Histoire, légendes, sites et monuments, etc., par le docteur Fremder (Morel). Liége. Renard.* 1858. 1 vol. in-12.

1858.

N° 89. Plan intitulé : *Nouveau plan de la ville de Liége, indiquant l'amélioration du régime de la Meuse d'après le projet de M. l'ingénieur en chef Kummer, approuvé par M. le ministre des travaux publics. Bruxelles, le 15 juin 1852. Établissement lithographique de Dom^que^ Avanzo, à Liége.* Echelle de 1 à 10,000.

C'est le même plan que le n° 67. Celui-ci, seulement, est orienté différemment et est un peu plus étendu. La légende pour les travaux

de dérivation et de redressement est la même; celle qui indique les rues et édifices de la ville contient 51 numéros.

Larg. 0m60, haut. 0m455.

Ce plan est encore dans le commerce.

1858.

N° 90. Plan intitulé : *Plan de la ville de Liége. Établissement lithographique de Dque Avanzo, cour des Mineurs, n° 5, à Liége. Ch. Claesen sc.* Echelle de 1 à 6,000. Avec une légende pour les hôtels, de 1 à 21, et pour les rues percées à travers les terrains du béguinage St-Christophe, de A à F. Ce plan est celui de 1853 (n° 70) modifié.

Larg. 0m39, haut. 0m29.

Ce plan est encore dans le commerce.

1859.

N° 91. Plan intitulé : *Ville de Liége. Projet de station centrale sur l'île du Commerce. Annexé au rapport du soussigné en date de ce jour. Liége, 25 août 1859. L'ingénieur-directeur G. Blonden. Établt de E. Noblet, éditeur.* Echelle de 1 à 2,000.

Ce plan ne donne que l'île du Commerce avec les quais environnants.

Larg. 0m61, haut. 0m345.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Ville de Liége. Travaux publics. Rapport de M. Blonden, ingénieur-directeur des travaux publics de la ville sur le projet de station centrale, présenté par le gouvernement à l'avis de l'administration communale. Liége. Ledoux.* 1859. 1 brochure in-8.

1859.

N° 92. Plan intitulé : *Liége. Lith. de J. Coune à Liége.* Echelle de 1 à 20,000.

Ce plan ne donne qu'une partie de la ville, avec les environs jusqu'à Alleur, Lantin, Liers et Millemorte. Il indique le tracé de la galerie d'Ans (Dumont) et le tracé de la galerie de Bruyne pour les eaux alimentaires.

Larg. 0m385, haut. 0m345.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Ville de Liége. Travaux publics. Rapport de M. G. Dumont sur les eaux alimentaires de la ville. Liége. Ledoux.* 1859. 1 brochure in-8.

1859.

N° 93. Plan sans titre. Echelle de 1 à 500.

Ce plan donne la partie de la ville comprise entre l'hôtel de ville et la Meuse, et le projet de M. Neuville pour les abords du pont des Arches.

Larg. 0m56, haut. 0m71.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Quartier de la Madeleine. Agrandissement de l'hôtel de ville. Abords du pont des Arches. Projet du 11 avril 1856. Notes explicatives. Liége. Ledoux.* 1859. 1 brochure in-8.

Ce projet est de M. Neuville.

1859.

N° 94. Plan sans titre. Echelle de 1 à 500.

Ce plan est le même que le précédent, excepté qu'il donne le projet du bureau des travaux.

Larg. 0m56, haut. 0m71.

Se trouve dans le même ouvrage que le précédent.

1842.

N° 95. Plan intitulé : *Nouveau plan de la ville de Liége, indiquant par ordre alphabétique les édifices publics, les monuments, etc., et donnant la liste complète des rues, impasses, avenues, boulevards, places, quais, faubourgs, etc., avec indication de leur position sur ce plan. Liége. F. Renard, éditeur, place St-Jacques, 49. Lith. de J. Coune.* Echelle de 1 à...

Ce plan a une légende complète et est partagé en carrés auxquels la légende renvoie.

Larg. 0m30, haut. 0m255.

Se trouve encore dans le commerce.

1859.

N° 96. Plan intitulé : *Liége. Lüttich. Lith. géogr. Aust. v. Ed. Wagner. Darmstadt.* Avec deux légendes, une de 29 numéros pour les édifices et une jusqu'à la lettre *i* pour les hôtels. Ce plan est divisé en carrés.

Larg. 0m18, haut. 0m135.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *La Belgique et la Hollande. Manuel du voyageur, par K. Baedeker. Coblenz.* 1859. 1 vol. in-12.

1860.

N° 97. Plan intitulé : *Plan de Liége.* Avec un légende. Echelle de 1 à 20,000.

Ce plan est une copie d'un plan plus ancien, probablement de celui qui se trouve sur une des premières éditions de la *Grande carte topographique de la Belgique, de Vandermaelen.* La station de Longdoz n'y est pas encore figurée, non plus que la rue de la Station, qui conduit à la station des Guillemins.

Larg. 0m16, haut. 0m16.

Se trouve sur la carte intitulée : *Nouvelle carte de la Belgique divisée en provinces et en arrondissements judiciaires. J.-C.-J. Dossevay, rue de la Grande Ile, 7, près la place St-Gery. Bruxelles.* 1860.

1860.

N° 98. Vue intitulée : *Liége. Del. et sc. Lallement.*

Cette vue est prise du quai des Tanneurs : l'ancien pont des Arches est à gauche.

Larg. 0m05, haut. 0m02.

Se trouve sur une carte d'adresse intitulée : *Imprimerie lithographique et autographique de Ch. Delhaxhe, rue devant St-Thomas, n° 10, à Liége.* Outre la vue de Liége, on voit encore sur cette carte la Foi, l'Espérance et la Charité.

1860.

N° 99. Plan intitulé : *Plan communal, géométrique et parcellaire*

de la ville de Liége et de ses environs, dressé d'après les plans du cadastre de la province et revu par M. Blonden, ingénieur-directeur des travaux publics de la dite ville, avec l'approbation de MM. les ministres des travaux publics et des finances, lithographié et publié par D. Avanzo. Liége. 1860. En seize feuilles. Echelle de 1 à 2,500.

Ce plan sera plus grand que tous ceux qui ont été mentionnés dans cette notice : c'est une extension du plan n° 58. Je ne puis pour le moment donner d'autres renseignements.

Larg. 2m40, haut. 1m72.

Ce plan doit paraître prochainement.

MÉLANGES.

I.

Nous devons à l'obligeance de M. Rutten, industriel à Liége, communication d'une lettre autographe de Grétry, par laquelle il déclare renoncer à la succession d'une de ses sœurs, dame Dorothée dite Ernestine Grétry. Elle est adressée à mademoiselle Marie-Françoise Chaile dite Christiane, de Huy, chez laquelle demeurait cette sœur et dont elle recevait les soins dans une maladie qui, paraît-il, dura très-longtemps. En récompense de ces services, dame Ernestine l'institua son héritière universelle en priant son frère d'avoir égard à sa dernière volonté. C'est en réponse à ce testament que Grétry écrit la lettre suivante :

A Mademoiselle Christiane, rue des Augustins, n° 133, à Huy, départ. de l'Ourthe.

Madame,

Nous ne doutons pas des soins que vous avez rendus à dame Ernestine et des dépenses qu'elle a pu vous occasionner; ainsi, Madame, je renonce à la succession de la défunte qui vous a tout laissé par testament; Madame Lacombe, notre sœur, y renonce de même,

ainsi que mes neveux et nièces, enfans de mon frère et qui représentent leur père décédé il y a sept ans.

J'ai l'honneur de vous saluer.

GRÉTRY,

Paris, ce 7 prairial, an XII (1).

L'intérêt que l'on attache à connaître jusque dans ses plus intimes détails la vie des grands hommes et le soin que l'on met à recueillir toutes les particularités qui s'y rattachent, nous ont engagé à publier cette courte lettre qui révèle un fait inconnu aux biographesde Grétry et dont lui-même ne parle pas dans ses mémoires (2).

S. B.

II.

L'ordonnance suivante, émanée des archiducs Albert et Isabelle, est relative à la fabrique de poudre que le célèbre Jean Curtius établit en 1616 à Vaux-sous-Chèvremont (3). Ce document, intéressant pour l'histoire de l'industrie au pays de Liége, a été naguère retrouvé

(1) On ne peut élever aucun doute sur l'authenticité de cette lettre : l'écriture est bien la même que celle reproduite par des fac-simile dans les ouvrages du grand compositeur. On distingue sur le pain à cacheter l'empreinte du sceau de Grétry qui portait un grand G de forme irrégulière et mal gravé.

(2) Nous sommes heureux de pouvoir annoncer au public une découverte fort intéressante que vient de faire M. Edmond de Busscher, archiviste communal de Gand; cet amateur vient d'enrichir sa collection d'autographes de plusieurs lettres amoureuses et de poésies galantes adressées par Grétry jeune à Mlle Barbe Thérèse Moreau de Liége ; il nous fait espérer qu'elles feront l'objet d'une notice où nous pourrons juger du talent poétique de notre célèbre compatriote.

(3) Fabrique aujourd'hui transformée en laminoir; on y voit encore en plusieurs endroits les armes de Jean Curtius. Cette usine, successivement possédée par les familles Grisard et Philippart, appartient actuellement à M. G. Dubois.

dans les archives de l'État à Bruxelles, par notre collègue, M. André Warzée, attaché au ministère des travaux publics.

U. C.

» *Salva guardia et salva guardia prœinsertœ reiterario concessa per serenissimos principes archiduces Austriœ, duces Brabantiœ pagis et appendicibus dominii de Fléron, et illorum incolis et inhabitatoribus, uti de territorio et juridictione ecclesiœ Acquensis territorio libero et imperii*, 22 *juli anni* 1616.

» Sur ce que Jean Curtius bourgeoy de Liége a faict remonstrer aux Archiducs, nos princes souverains, comme à l'instance de feu seigneur de La Motte, à son trespas maistre d'artillerie de feu Sa Majesté de très haute mémoire, lorsque tous les moulins de Malmedie, où l'on faisoit la pouldre pour le service de sa dite Majesté, étoient démolis, il auroit acheté une très-bonne tumbée d'eau (1) et place commodieuse pour y dresser d'autres moulins, comme en effect il en a faict construire des bastans pour y faire par jour trente ou trente-cinq quintaux de pouldre, et y besoignant nuictet jour jusques à quarante quintaux; or, ayant dès lors sceu d'aulcuns ayant été du party contraire, que on estoit d'intention de ruyner semblablement lesdits moulins, ledict suppliant fit lever trente soldats musquettiers jusques à ce que lesdits moulins estoient mis en deffence et fortifiéz; en quoy il a employé environ soixante mille florins Brabant, et d'autant que le dict suppliant est de nouveau advisé par gens de qualité et dignes de foy que aucuns mal intentionnez persistent à vouloir démollir lesdits moulins, par où ceux des villages et hameaux circonvoisins craindent aussy estre endommagez et foullez, ce que prévoyants du commencement eussent volontiers empesché la construction desdits moulins, mais depuis furent appaysez par la promesse que le dict suppliant leur fit qu'il rendroit tous devoirs à ce qu'ils fussent tenus exempts de toutes charges que leur pourroient survenir par les gens de guerre de Sa Majesté et de leurs Altezes, ce que luy estant accordé par leurs dites Altezes, ledit suppliant s'asseure (non seule-

(1) Chute ou coup d'eau.

ment de la bonne amitié et correspondance desdits villageois, même de l'assistance des plus habiles aux armes d'entre eux, en cas de nécessité,), mais aussy de ceux de Liége, qui en tel cas ont aussy promis leur assistance au dict suppliant, à cause qu'aucuns desdits villageois et hameaux sont situez dans la banlieu du dict Liége, jouissans des priviléges qu'ont les citoyens d'icelle ville ; c'est pourquoy le dict suppliant a très humblement supplié que y prennant favorable esgard, leurs dites Altezes soient servies faire depescher et renouveller les lettres de sauvegarde pour lesdits villages et hameaux en conformité de celles qu'ont été faites du passé. Leurs dites Altezes ayant ouy rapport de ce que dessus et désirant favorablement traicter ledict Jean Curtius et ses gens, ont pris et mis, prennent et mettent en leur protection et sauvegarde espéciale, les villages et hameaux ensuyvans, à sçavoir :

Celui d'Ayeneux contenant. . . .	24 maisons et huttes.
Vaux sous Olne.	25 maisons et huttes.
Nessonvaux.	25 maisons.
Les Maretz.	12 id.
Badrihaye.	2 maisons et huttes.
Foxhalle	4 maisons.
Trois-Chaisnes.	4 id.
Hotteux.	6 maisons et huttes.
Ressonsart.	12 maisons.
Retinne.	7 id.
Parfondcheval.	1 id.
Jozé près de Herve.	50 id. et huttes.
Romsée.	19 maisons.
Chaumont.	4 id.
Vaulx-sous-Chèvremont (lieu des moulins)	23 maisons et huttes.

Estans tous les dits villages et hameaux de la vouerie et juridiction de l'église d'Aix, terres libres d'Empire. Item le village de Fléron, partie de ladite église d'Aix et partie pays de Liége. Et le village de Beyne, avec les hameaux d'Embour et Beaufays, pays de Liége, avec tous les mannans desdits villages, ensemble tous

leurs biens, meubles et immeubles, bestiaux, fourrages et autres quelconques. Mandant partant et commandant leurs dites Altezes bien expressément à tous leurs lieutenans, chefs, gouverneurs, colonnels, capitaines, quartier-maistres, fouriers, conducteurs et autres officiers de gens de guerre, tant de cheval que de pied, de quelle qualité ou condition qu'ils soient, estans au service de sa dite Majesté et au leur, ensemble à tous autres justiciers, officiers et subjets, de ne loger, ny permettre que soyent logesz ès dits villages et hameaux, par qui que ce soit, aucuns des dits gens de guerre, sans expresse ordonnance de leurs dites Altezes ou du maréchal de l'Host, ny au surplus y faire, ny souffrir estre faictes aulcunes foulles, dommages, torts, exactions, forces ou oppressions en aucune manière à peine d'encourir l'indignation de leurs dites Altezes et d'êstre punis comme infracteurs de sauvegarde, pourvu que les dits inhabitans ne facent chose prejudiciable au service de sa Majesté et leurs dites Altezes, leurs bons pays et subjets, ny aussy hantant, adhérant ou favorissant ceux qui leur sont ennemis et rebelles. Et afin que personne de ce ne puisse prétendre cause d'ignorance, leurs dites Altezes ont consenty et consentent aux dits mannants qu'ils puissent et pourront partout où ils trouveront convenir, mettre et affiscer leurs armoiries en la manière accoustumée. Et comme de ces dites présentes l'on pourra avoir besoin en divers des dits villages et hameaux, leurs dites Altezes veulent que au vidimus et copies authentiques d'icelles, signées par un de leurs secrétaire, pleine et entière foy soit adjoustée, comme à ces mesmes originelles données en la ville de Bruxelles soubs les noms de leurs dites Altezes et leur cachet secret, le 22 juillet 1616. Ainsi soubscrit et signé par copie collationnée à la minute reposant soub moy.

VERREYCKEN.

III.

Simon Engelbrecht, bourgmestre d'Aix-la-Chapelle, arrêté à Liége en 1543, comme il se rendait au camp de Charles V, porteur d'un message de ses concitoyens.

M. l'avocat F.-L. Hoffmann, de Hambourg, l'un des bibliophiles les

plus distingués de ce temps, est bien connu, entr'autres, des lecteurs du *Bulletin* dirigé, à Bruxelles, par M. A. Scheler. Il y publie encore, en ce moment, une série de notices sur les livres rares et curieux que renferme la bibliothèque publique de sa ville natale. M. Hoffmann s'intéresse particulièrement à l'histoire de la Belgique; on lui doit, dans ce domaine, d'importantes découvertes, surtout en ce qui concerne le XVIe siècle. De plus, il suit avec une scrupuleuse attention les publications de nos écrivains; il les fait connaître à ses compatriotes, et il saisit avec empressement les moindres occasions d'enrichir leurs auteurs du fruit de ses recherches. Les annales de la principauté de Liége ne lui sont pas plus étrangères que celles des Pays-Bas espagnols, et déjà, plus d'une fois, il a signalé, à nos collaborateurs, des pièces inédites ou des raretés bibliographiques d'un intérêt réel. Une de ses lettres, adressée à M. A. Le Roy, membre de l'*Institut archéologique liégeois*, sous la date du 15 février 1860, contient la copie textuelle d'un document qui nous a paru digne de figurer dans notre recueil, et que nous nous empressons d'y insérer, pour engager l'honorable savant hambourgeois à multiplier ses communications.

La bibliothèque de la ville de Hambourg, dit M. Hoffmann, possède un livre généalogique de la famille Engelbrecht, d'Aix-la-Chapelle, enrichi, par l'un de ses anciens possesseurs, de notices plus ou moins curieuses et de copies de documents divers, concernant les ancêtres de ce personnage. On y lit, entr'autres, à propos de Simon Engelbrecht :

« Er hat der stadt Aich viel Jahren, bisz an seinem Endt in dem Bürgermeister undt Rentmeister Standt furgestanden und nachdeme Er in der Teütschen sprache überausz wohl beredt gewesen, ist Er vielmals bey hohen Potentaten gebraucht worden, fürnemblich a° 1543 im Mayo an dem pfalzgraffischen Hoffe, laut der hie unter gesetzten Copey der stadt Aich Credentz Schrifft an Pfaltzgraff Frederichen, und imselbige Jahre bey kayser Carolo-Quinto laut inhalt der anderen hie nachgesetzter abschrifft der stadt Aich schreiben, an das hohe gericht zu Lüttig für meinem seligen Vater in dessen abwesen ergangen, und lautet gemelte Credensschrifft wie volget :

(Ici vient le texte de la lettre des bourgmestre et échevins du conseil

municipal de la ville d'Aix, accréditant comme envoyés de la dite ville *Simon Engelbrecht*, bourgmestre et *Geirardt Elreborn*, échevin; cette pièce porte la date du 18 mai 1543).

La lettre adressée aux magistrats de Liége, et où il est question de la seconde ambassade, est du 30 août 1543. M. Hoffmann a bien voulu nous en faire tenir une copie exacte. Elle est ainsi conçue :

« Unseren freuntlich grusz und was wir liefs und guidts vermœgen zuvoran Fürsichtige Eirsame wyse, besunder günstige güide frunde, Es hat vns der Eirsamer vnser stadt mit Raths fründt Herr Simon Engelbrecht glauflich angelangt wie etliche moitwillige krigsluide Inen onlanges lie bevor, Syn Perdt binnen der Stadt Luitgen mit vermeinter arrestirung haven besperren laszen dieweil auersülchs niet allein, vns Stadt kayserliken vnd königlicken Privilegien sondern auch den alden præscribirten verdrags und freiheiten brieven, so tzwischen vorgemelte, Stadt Luitgen vnd Vns gemacht und vngericht zue gegen vnd contrarium, in welchen dan viszdrücklich gementionert vnd meldüng beschücht, dat alle vurberurter Stadt Luitgen Bürger Inwendig vnser Stadt vnd darglaichen vnser Stadt angehörige Bürger binnen egedachte Stadt Luitgen on Mittel vnd beschwerung vou allen arresten vnd bekommerung (: Viszgenommen in Criminalsachen :) Exempt und frej sein vnd gehalten süllen werden wie wir dan ouch Egemelte verdrägsbrieve vergangener tzydt in sachen der Zollfreyheit wider die Tholner daselbst genugsam vurbracht vnd vch sulches auch inhalt der selvigen gerichtlicher verhandlung vnd acten, noch in frischen gedenken ist : (: Were derhalven unser freuntlicht und fleiszig begeren Ir willent zue vestlicher handthabung vorangetzogener, beider seits bestedige freiheiten bemelt præsens arrest als ongegründter weisz geschiet Nichtig vnd vndruglich erkennen vndt verwarpffen, damit Wir Vns gleichfalls Ebemelte Stadt Luitgen bürger, onturbarung by gedachte gerechtigkeiten ruwelich gehalten vud blieven moegen :) : Auch ist fürgerürten Herr Simon Itra mit anderen vnseren Raits gesanten, Etliche vnsser Stadt anliegender vnd Notturfftiger gescheften halben zu kayserlicher Maytt : Vnseren Allergnedigsten Herren im feltlager auffgefertiget, vnd noch nit in heimisch solde sunst Personlich oder durch seinen verordneten Procuratorn vmb gedachte freyheiten (: So doch vnse Stadt vnd vns belanget :) zu verdadegen erschienen sein, dan so villeicht vorbemelte kriegsluijde zu dem unseren furderung oft Anspruch zu hauen

vermeinen moegen dieselvige durch sich selfst oder Iren dar zu verordneten Momboirn ([1]) bei vns alles ordentliches vnd bürgerliches Rechtens pflegens vndt erwarten, soll inen darselfst am fürderlichsten vnd on lange verhaltung gehrn verholffen werdten, solches allesz hauen wir vch den wir allen guiden fruntlichen willen zu erzeigen gefliszen sein zue Instruction vnd bericht der sachen In besten niet willen bergen, Hiemit den almechtig beuohlen. Datum am 30 Tag des Monats Augusty a : 1543.

Cette lettre est adressée :

Den Fürsichtigen, Ersahmen wyszen Schoutten vnd scheffen des hohen gerichts der stadt Luitgen vnseren besunderen gunstigen guyden Frunden.

Le volume d'où cette pièce est extraite est un in-quarto, contenant une collection de gravures de Crispin de Passe et de Conradt Goltz, et un grand nombre de blasons coloriés et accompagnés de notes; les premiers de ces blasons sont désignés par le titre suivant : *Vrbs Aquisgranum Regni sedes omnium civitatum et provinciarum Galliæ caput. — Vetuste familiæ Engelbertorum Aquensium Paterna et Materna insignia.*

([1]) *Mambour*, Mombar, Mamboor, Momber, Mompar, Mundbar, Munburd, Mundwart, *Mundibundus*, Anwalt, *Advocatus*, *Procurator*.

LE

PALAIS CAROLINGIEN

DE LIÈGE

Le vieux et noble *palais* (1) de nos ci-devant princes est digne d'attirer l'attention des curieux et des antiquaires. On n'y peut faire un pas sans éveiller un écho historique.

Voici quelques notes relatives à son passé ; elles suffiront, croyons-nous, pour montrer quels souvenirs glorieux pourrait y évoquer un poète instruit et éloquent, le *vates*, malheureusement si rare, d'Horace.

(1) Notre vieille demeure princière, il est bon de le faire remarquer, a toujours été connue sous le nom de *Palais*, ce qui indique que dans des temps très reculés elle était une résidence royale, ou (ce qui serait, peut-être, plus exact) qu'elle était le local où se rendait la justice souveraine.

Le mot de *Palais*, en wallon *Palâ*, est dérivé du latin *Palatium*, nom d'une maison construite sur le Mont Palatin à Rome, et qu'Auguste habita. On appela dès lors *Palatium* la demeure des empereurs romains, quelque part qu'ils allassent habiter.

On ignore l'époque précise de l'origine de cet édifice ([1]).

Il existait assurément en 743. — Il était alors habité par les comtes et ducs de Hesbaye, les Pepins, ainsi qu'on le peut induire du fait suivant.

Un matin de cette année 743, dans l'église du monastère de St-Pierre, on retrouva si parfaitement conservés les restes de l'évêque Hubert, qu'un cri de surprise s'éleva parmi les spectateurs : ce cri parvint jusqu'au *palais*. Le frère de Pepin, Carloman, se leva aussitôt de son siége, et, avec la reine et plusieurs paladins, s'en vint contempler les reliques qui émerveillaient ainsi la foule pieuse ([2]).

Pepin de Herstal, devenu roi en 754, n'abandonna point l'ancienne résidence de ses aïeux, et son fils Charlemagne continua à y avoir sa demeure ([3]).

([1]) A quelle époque a-t-on commencé à élever un édifice sur l'emplacement du palais actuel? L'histoire est muette là-dessus. En quelques parties, l'appareil des murailles, absolument semblable à l'appareil romain, a fait croire à quelques uns qu'il était bâti sur les ruines d'une construction antique considérable.

([2]) *Rei fama circumquaque decurrit, et per cunctorum ora volitans, ad Palatium usque pervenit... Qui talibus auditis, princeps Karlomannus regali solio exiluit, unaque cum uxore et primoribus Palatii sui, ad viri Domini corpus providendum accessit.* (Jonas, *Vita S. Huberti*, dans Surius, *De probatis Sanctorum historiis*, t. V, p. 54.) — Vers 1620, on croyait que Carloman habitait le manoir de Jupille, parce que l'on ignorait que Liège possédait un palais; du moins Roberti interprète ainsi le passage de Jonas : *Jupiliae fuerit hoc Palatium, ubi Austrasii principes fere morabantur.* (*Historia S. Huberti*, p. 204.)

([3]) *Anno* 769, *Karolus celebravit pascha in Leodico vico publico.* (*Annales Laurissenses*, dans les *Monumenta Germaniae historica*, t. I, p. 148, etc.)

On peut affirmer que le palais de Liège a été habité par les princes

Il serait difficile de dire ce qu'était alors le Palais (1). Depuis les agrandissements qui y avaient été faits vers 735, il devait être extrêmement vaste (2). Les bâtiments

carolingiens chaque fois que les annalistes les font résider, soit dans le manoir de Jupille, soit dans le manoir de Herstal, situés l'un et l'autre à vingt minutes de la Cité. Quand ils séjournaient dans ces *villa*, ils devaient forcément venir dans nos basiliques lors des solennités de l'Église, auxquelles ils tenaient à assister si assiduement et si dévotement.

Avant le huitième siècle, il n'y avait pas, semble-t-il, de palais à Herstal, mais seulement une *cour* (*curia*), ainsi que l'atteste, aujourd'hui encore, le nom de *Li Cour* que porte la vaste place de ce bourg. En ces temps reculés, le mot *cour* signifiait une *assemblée solennelle* présidée par le roi. Il est possible que dans la plaine voisine de Liège où se tenait la *cour*, c'est-à-dire, l'assemblée nationale, il y avait un trône, nommé en thiois *Herrs-Stual*, et que delà vient le nom de *Herstal*. (*Voir* Wachteri *Glossarium germanicum*, p. 1637; Scherzii *Glossarium germanicum medii aevi*, t. II, p. 1587, etc.)

(1) A Aix-la-Chapelle tous les vestiges du palais bâti par Charlemagne ont tellement disparu, que, à cette heure, il est difficile d'en indiquer même l'emplacement. « Ceux qui depuis le règne de Charlemagne ont gouverné la ville créée par ce grand homme, ont tellement laissé périr et s'effacer les vestiges de son palais, qu'il est impossible aujourd'hui d'en déterminer et d'en tracer la véritable enceinte. » (Golbéry, *Notice sur Aix-la-Chapelle*, p. 289.) Grâce à quelques vieux textes et à des lambeaux de chroniques, grâce surtout à des détails d'architecture que l'on observera mieux, on pourra dire un jour ce qu'était notre palais carolingien.

(2) « En ce temps, Ogir fit faire ung chesteau sur le Savenir, et deden fit faire unne chapele de saincs Michil, qui estoit la 2e paroisse de Liege; apres fit faire ung chestea à deux boniers pres Haslinpoit, et par dedens ung chapel de saincs George, et fut la 3e paroisse, et eut à nom la rue *Hors-Chesteau*, qui estoit pres du chesteau; apres fit le 4e chesteau ou i avoit unne chapel de saincs Catherene qui fut le 4e parois, mais quand le chesteau fut destruict, on fit faire ung aultre asses pres de la grand porte du Pon des Arges, qui estoit ung des porte de chesteau. » (*Chroniques de Liège*, manuscrits de la Bibliothèque publique, à l'Université, n° 176, fol. 104, etc.) Le château dit de Ste-Catherine (en l'Évêque-Court) se trouvait sur l'emplacement de la Grande Boucherie actuelle. Au XIVe siècle, il y avait encore dans les environs des restes des anciennes murailles, ainsi qu'on le voit par ces textes d'un document de 1330, sur les *Werissais ou Aisemenches delle Citeit de Liege* : « Item, doit Maroiis Wike del Vesque

et les enclos s'étendaient depuis le haut de la Sauvenière jusque au-delà la rue de la Rose (1). Il était divisé en plusieurs manoirs, qui avaient tous leur chapelle, leurs jardins, leurs préaux. C'était comme une réunion de palais (2).

Le palais était tellement étendu, qu'il suffisait à loger non seulement les membres de la famille carolingienne, mais encore les envoyés des princes étrangers, les évêques, les abbés, les nobles et tous ceux que leur devoir ou leur intérêt appelaient à la cour (3). Il devait s'y trouver des

Curt por les murs del *viez fermeteit* derier sa maison, trois solz et siz deniers; — item, Hanes Sculteaus li boulengiers por laisemenche des *viez murs* en le Vesque Curt ensi que sa maisons sestent, quatre solz; — item, ilh meismes por une pieche de terre joindante a *vies murs del fermeteit* en le Vesque Curt, quatre solz; — item, Colins Flokeles pour laisemenche des murs del *vies fermeteit* derier le maison signeur Makaire qui fut le poindant, etc. »

(1) Le palais, ou l'un des châteaux, devait, à coup sûr, donner sur la rue appelée au XIIIe siècle *Fours Casteal*, et aujourd'hui *Hors-Château*. Dans la rue Féronstrée, dans la maison numérotée 11, il y a un puits antique, qui est appelé dans de vieux titres, et à cette heure encore, le *puits du palais*. — Le monastère St-Barthélemi, fondé vers l'an 1012, ne fut compris dans l'enceinte de Liège qu'en 1106, lorsque l'on éleva les murs de Vivegnis et de St-Léonard. Une charte de 1031 le place dans le *faubourg : Basilicam S. Bartholomei in suburbio Leodiensi*, etc.

(2) Les chroniqueurs distinguent les dépendances du palais par les noms des chapelles : ainsi, ils appellent le logis situé au nord le *Château S^t.-Georges*, et celui qui se trouvait à l'est le *Château Ste-Catherine*; le manoir qui s'élevait à l'ouest, à peu près sur l'emplacement de l'église Ste-Croix actuelle, est dénommé tantôt le *Château S^t.-Michel*, tantôt le *Château du bosquet*, si l'on peut ainsi traduire le latin *Castrum silvestre*. — Peut-être le palais, ou, plus exactement, le bourg carolingien était-il entouré de murs percés de trois portes, lesquelles étaient fortifiées de trois châteaux ?

(3) On hébergeait dans le palais tous les étrangers de distinction. « Apres chu vint Charle à Liege avec tous ses gens et se prist son herbeige en casteal S. George que Ogier avoit fermeit si come dit est, et li pape Lion

salles immenses, où l'on donnait les festins, où siégeaient les tribunaux civils et ecclésiastiques, et où se tenaient les assemblées du clergé et des vassaux de la couronne (1). Comme aujourd'hui, il y avait certainement des portiques et des galeries spacieuses, où stationnaient les gardes et les domestiques qui attendaient les ordres de leurs maîtres (2).

Par la suite, les évêques occupèrent le principal corps de l'édifice, et il paraît que les manoirs qui en dépendaient furent vendus à des particuliers. Diverses rues y

et les cardinal et evesques herbegont en casteal S. Catherine; et en casteal le voweit condist de S. Michiel herbegat Ogier et tous les prinches et se journont tous à Liege et firent leurs pasques. » (*Chroniques de Liège*, manuscrits de la Bibliothèque publique de Liège, à l'Université, n° 176, fol. 109, etc.)

Après la prise de Pavie, en 774, Charlemagne avait relégué à Liège le roi des Lombards, Didier, sa femme Ansa, leur fille Rolende, le savant Paul Diacre, etc. *Anno 774 Karolus regnum Italiae cepit, et Desiderium regem in exilium direxit Leggiae, Agilfrido episcopo.* (*Annales S. Jacobi Leod.*, dans les *Monumenta Germaniae historica*, t. XVI, p. 636.) On peut induire d'une tradition qui avait cours vers 1620, que le château St-Georges fut le logis de ces illustres prisonniers. *Videret hic Desiderius Longobardorum rex à Carolo Magno Ticini obsessus, victus, captus, suos olim carceres non procul a flumentano Joannis Curtii V. Cl. nobilissimi ac optimi palatio*, etc. (Vlierden, *Fasti magistrales Inclitae Civitatis Leodiensis*, p. 15.)

(1) On y trouvait aussi un atelier de monnaies, qui se frappaient au nom du roi chaque fois qu'il habitait le palais. C'est ainsi qu'il y a des monnaies d'argent de Charlemagne sur lesquelles on lit, soit *Carolus* et *Leodico*, soit *C* et *Legia*.

(2) Si la tradition ne dit point que Charlemagne restaura le palais, on peut affirmer qu'il fit exécuter des travaux dans le voisinage. En effet, la crypte du monastère de St.-Pierre était ornée de colonnes de granit gris identiques à celles dont il décora la basilique d'Aix, et qui provenaient de la démolition de l'ancien palais de Ravenne. Des fragments considérables des colonnes qui se trouvaient à St.-Pierre se voient dans notre Musée provincial.

furent percées, et les chapelles furent érigées en églises paroissiales (1).

Ce fut vers l'an 971 que le palais devint la résidence officielle des évêques de Liège (2). C'est à partir de cette époque que les réparations qui y furent faites ont été remarquées par les chroniqueurs. Les quelques mots qu'ils y consacrent peuvent être utilement colligés.

En 975, l'évêque Notger restaura la partie qui avait été épargnée par les Normands en 882 (3). Ce fut cette partie que l'on connut plus tard sous le nom de *Vieux Palais*.

En 1155, l'évêque Henri de Leyen y fit faire des travaux (4).

(1) Cela a dû avoir lieu dans la seconde moitié du IXe siècle. En effet, la chapelle St-Georges, qui, au dire des *Chroniques*, avait « esté faite dedans le vergier dudit chesteau, » fut érigée en paroisse en 950, et celle de Ste-Catherine en 951; la chapelle St.-Michel devint une cure en 980. (Fisen, *Historia Ecclesiae Leodiensis*, t. I, p. 135, 150.)

(2) Avant cette époque, les évêques avaient occupé à Liège diverses résidences. Saint Lambert avait une habitation au pied de Publémont, saint Hubert sur le Mont Cornillon; vers 880, Francon logeait dans le château Ste-Catherine, et Éracle, en 960, demeurait Mont-St-Martin. *Voir* Roberti, *Historia S. Huberti*, p. 164, etc.

(3) *Palatium domus episcopalis eodem tempore usque ad perfectionem consurgere fecit.* (Gilles d'Orval, dans les *Gesta Pontificum Leodiensium*, t. I, p. 203.)

Les Normands n'avaient certainement pas plus épargné le palais que les autres édifices, qui furent tous dévastés. *Leodium violentes irruperunt, et municipiis effractis atque combustis.... ecclesiam sancti Lamberti igne consumpserunt, eam solo coequantes, sola ruinae et combustionis vestigia reliquerunt.* (Gilles d'Orval, *Ibid.*, p. 123.) Ils ruinèrent notamment les chapelles des châteaux St.-Georges et Ste-Catherine, selon Bouille, *Histoire du Pays de Liège*, t. I, p. 60.

(4) *Episcopus Leodiensis Henricus.... Palatium episcopi ad Leodium fecisset.... — Fuit etiam Aula episcopalis ab eo reparata et ampli-*

En 1185, lors de l'incendie de la cathédrale, le *Vieux Palais* fut fortement endommagé ([1]).

En 1237, on fit défense de bâtir joignant la façade du *Vieux Palais* ([2]).

En 1449, Jean de Heinsberg répara le côté qui donnait sur la rue *Derrière-le-Palais*. Il reconstruisit aussi la porte de la façade principale. Il en posa solennellement la première pierre le 28 juillet. L'état précaire de ses finances ne lui permit point de l'achever ([3]).

ficata. (Gilles d'Orval, dans les *Gesta Pontif. Leod.*, t. II, p. 107; Albéric, *Chronicon*, p. 344, etc.)

([1]) *Nec non Palatium vetus*, dit laconiquement Gilles d'Orval. (*Ibid.*, t. II, p. 128.)

([2]) Voici un extrait de la convention de 1237, où cette défense fut consignée : « Jakes par la graze de Deu prevos, Jehans li doiens, li archidiakene et tos li capitres de la grant eglise, li Maires, li Eschevin, li Jureit et toz Comuns de la Citeit de Liege, faisons savoir a toz ceaz ki or sunt et ki serunt ki ces lettres verront, ke des degreiz ki sunt entre le Glise ja dite et le Marchiet dont contenchons at esteit entre nos le chapitre dune part et les Citains daltre, fumes assenti et concordeit en teil maniere, ki li murs derrier ces degreiz doit estre sor le viez fondement ki se joint al mur del *Viez Palais* et sestent juc al mur de la maison le prevost, ne entre ces dous murs naura nul estal tant ke li degreit portront juc ka la terre et li murs par derrier les degreiz, ne nule de nos parties ne deverat ne ne porrat jamais faire estal entre le mur del *Viez Palais* et le mur de la maison le prevost, etc. » (Dans le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*, n° 255.)

([3]) Quelques personnes, poursuivies pour avoir pris part à une sédition, avaient été condamnées à faire rebâtir à leurs frais la porte du Palais. *Quapropter Dominus leodiensis feria III paschae convocato Populo, deposuit querelam suam : unde per Civitatem et arbitros fuerunt condemnati in duobus millibus florenorum Rhenensium, ad faciendum novam portam in Palatio, et posuit Dominus leodiensis primum lapidem novae portae eodem anno XXVIII julii circa vesperam. Sed quia illi qui taxati fuerant non erant habiles ad solvendum, aliqui obierunt ex tristitia, aliqui fugerunt, et opus mansit imperfectum. Residuos lapides Dominus leodiensis fecit duci ad Seten et Millen.* (Adriani *Diarium Leodiense*, dans l'*Amplissima Collectio*, t. IV, p. 1217.)

Le 18 novembre 1505, le feu éclata dans les écuries, par la négligence d'un palefrenier, et dévasta tout le corps de logis de derrière ([1]).

En 1526 ([2]), Érard de la Marck releva cette partie de l'édifice sous l'inspiration de « un excellent artisan de « sculpture appelé maistre François Borset, natif de « Liège, en la haultaineté du baillage de Jupille qu'on « dit du Pont d'Amercœur ([3]). »

([1]) « Lan mesme levesq vint à Liege pour soy faire curer et ayder de sa maladie et alla loger à S. Martin pour avoir bon ayre, mais de nuitt par la negligence dun palfernir le feu se mist au Palais en lestablerie des chevaulx, qui furent ars. » (*Chroniques de Liège.*) — *Sed quum casu Palatium candela in stramine concidente, combureretur equique luculentissimi et muli rari quidem et magno empti precio concremati interiissent*, etc., dit un contemporain, Placentius, *Catalogus Antistitum Leodiorum*, p. 220. L'écurie était une construction de Heinsberg, *in Heinsbergiano equili*, selon Foullon, *Historia Leodiensis*, t. II, p. 193. L'écurie du palais est mentionnée dans un document de 1340, dans lequel on reconnaît que l'Église de Liège *ab antiquo jus habuisse ducendi aquam parvi rivi retro Palatium nostrum fluentis ante* stabula *et retro coquinam ejusdem per claustrum suum usque ad Mosam.... ab exitu dicti Palatii nostri ante portam ejusdem Palatii versus Forum*, etc.

([2]) Ce ne fut pas en 1508, comme l'avance Chapeauville dans les *Gesta Pontif. Leod.*, t. III, p. 240, qu'Érard commença la restauration du Palais, mais en 1526, ainsi que le rapportent toutes les *Chroniques* du temps. « L'an 1526 le cardinal comenca à ediffier le Palaix... — Lan mesme (1526) comencha à ediffier le Palais en Liege le cardinal Erard de la Marche... — L'an mil V^c XXVI at esté le Palais de la Cité de Liege comenché, qui puis apres at esté parachevez fort magnificquement et richement, par Everard levesque, etc. » Il était habitable sept ans après : « Lan 1533 le 25 d'apvril le cardinal revint à Liege et fut loger le 1er fois en son Palais. »

([3]) *Chronique de Liège* de notre bibliothèque particulière. Dans un travail fort imparfait que nous avons publié il y a nombre d'années, nous avons avancé, en interprétant mal le texte de notre *Chronique*, que Borset avait sculpté les colonnes des cours du Palais : cette grossière bévue est entrée dans toutes les compilations qui ont suivi la nôtre.

Ce prince mourut sans avoir pu mettre à fin son œuvre. Les travaux ne furent terminés que sous son successeur, Corneille de Bergue, à qui les États votèrent à cet effet plusieurs allocations (1).

Corneille de Bergue et ses successeurs immédiats décorèrent le palais avec un grand luxe : partout, au dire des contemporains, c'étaient des dorures, des tapisseries, des peintures, des statues, des fontaines jaillissantes (2).

En 1734, dans la nuit du 23 mars, un nouvel incendie détruisit celle des façades du palais qui donnait sur la cathédrale St-Lambert (3). Trois ans après, grâce aux subsides des États, on vit s'élever la lourde et massive façade qui subsiste encore à cette heure, et dont le

(1) Le 17 mars 1538, Corneille de Bergue obtint des États une « bonne somme de deniers » pour la restauration du Palais ; elle fut insuffisante, sans doute, car il disait aux États le 14 décembre 1541 : « Messieurs, il est necessaire de reparer le Pallaix, car de le laisser comme il est ce seroit deshonneur et honte ; l'on vous supplie de remeder convenablement, et ce que accordereis serat emploie à l'effect susdict. » (*Inventoire des propositions des Princes faictes aux Estatz*, folio 7 ; manuscrit de notre bibliothèque particulière.) En 1607, à la séance du 20 mai, les États votèrent encore un subside pour la réparation du Palais : *Denique subsidia in reparationem Palatii conceduntur.* (Chapeauville, *Gesta Pontif. Leod.*, t. III, p. 656.)

(2) Marguerite de Valois, qui séjourna, en 1577, six semaines dans le Palais, et qui devait se connaître, assurément, en demeures splendides, en parle en ces termes dans ses *Mémoires :* « L'Évesque m'ayant receue sortant de mon batteau, me conduisit en son plus beau Palais, d'où il s'estoit delogé pour me loger, qui est, pour une maison de ville, le plus beau et le plus commode qui se puisse voir, ayant plusieurs belles fontaines et plusieurs jardins et galeries, le tout tant peint, tant doré et accommodé avec tant de marbre, qu'il n'y a rien de plus magnifique et de plus délicieux. »

(3) *Voir* Ophoven, *Continuation du Recueil héraldique des Seigneurs Bourgmestres de la Noble Cité de Liège*, p. 42.

moindre défaut est de ne point être en harmonie avec le reste de l'édifice (¹).

Après la mort de Charlemagne, le palais avait continué

(¹) On eut alors la faiblesse de douter du talent de nos architectes, et l'on alla chercher à Bruxelles, à grands frais, l'artiste le plus en vogue, un nommé Anneessens : il nous dota de la façade insignifiante que l'on connaît. De nos jours, mieux inspirée, l'administration a confié la réparation de notre vieux monument à un Liégeois. Si en 1734 on ne faisait que de la détestable architecture du XVIIIe siècle, aujourd'hui n'est-on pas trop imbu du gothique quartaire? Un jour viendra où l'on en aura du regret, mais il sera trop tard.

Le Palais est une construction bizarre, qui appartient à différentes époques. Voici ce qu'en disent quelques archéologues étrangers.

« Les colonnes de la première cour sont assez grossièrement taillées, et paraissent d'une si haute antiquité, que tout porte à croire qu'elles existaient déjà dans le Palais brûlé en 1505 et qu'elles lui ont survécu. » (Poignant, *Le Rhin et les Provinces rhénanes*, p. 22.)

« La quadruple galerie qui enferme la cour est admirablement conservée. J'en ai fait le tour. Rien de plus curieux à étudier que les piliers sur lesquels s'appuient les retombées de ces larges ogives surbaissées. Ces piliers sont en granit gris comme tout le Palais. Selon qu'on examine l'une ou l'autre des quatre rangées, le fût du pilier disparaît jusqu'à moitié de sa longueur, tantôt par le haut, tantôt par le bas, sous un renflement enrichi d'arabesques. Pour toute une rangée de piliers, la rangée occidentale, le renflement est double et le fût disparaît entièrement. Il n'y a là qu'un caprice liégeois du XVIe siècle. Mais ce qui rend l'archéologue perplexe, c'est que les arabesques ciselées sur ces renflements, c'est que les chapiteaux de ces piliers, naïvement et grossièrement sculptés, chargés, aux tailloirs près, de figures chimériques, de feuillages impossibles, d'animaux apocalyptiques, de dragons ailés presque égyptiens et hiéroglyphiques, semblent appartenir à l'art du XIe siècle; et pour ne pas rendre ces piliers courts, trapus et gibbeux à l'architecture byzantine, il faut se souvenir que le Palais princier-épiscopal de Liège ne fut commencé qu'en 1508 par le prince Érard de la Marck, qui régna trente-deux ans. » (V. Hugo, *Le Rhin*, lettre 7e.)

« Le *Palais* est un grand édifice bâti dans le moyen-âge. Sa cour est entourée d'une galerie à arcades qui reposent sur des colonnes. Cette cour présente un caractère véritablement persan; les colonnes, d'une pierre bleuâtre, ont la forme d'un candélabre; la partie inférieure de leurs fûts est ornée différemment, et les arcades, placées sur les chapiteaux, ont

à être le logis des empereurs chaque fois qu'ils arrivaient à Liège. Relevons quelques unes des visites de nos anciens seigneurs suzerains (1).

En 854, les trois petits-fils de Charlemagne conviennent de s'assembler à Liège pour traiter de la paix. L'empereur Lothaire et le roi Charles le Chauve se trouvent seuls au rendez-vous, chacun avec une suite nombreuse et brillante (2).

la configuration de l'arc persan. » (De Wiebeking, *Architecture civile*; Munich, 1829; t. V, p. 153.)

« Tous les monuments de la Renaissance portent, à peu d'exceptions près, un cachet de similitude qui laisse facilement deviner leur origine commune, l'étude des monuments antiques, et l'application de leurs principes aux édifices nouveaux. C'est ce que nous prouve l'architecture des XIVe et XVe siècles en Italie, celle du XVIe en France et en Allemagne, comme aussi la Renaissance espagnole.... Parmi les monuments qui font exception à la règle générale, nous devons ranger le *Palais* épiscopal de Liège. Il est fort remarquable par l'originalité de son style et l'étrangeté de plusieurs de ses détails. Il est le seul et unique de son genre.... On remarque dans la cour des colonnes isolées de la conception la plus bizarre et la plus fantastique. Ces colonnes, d'un style si excentrique, ne trouvent point d'analogie avec aucune de celles que nous connaissons en Europe. Elles ressemblent à quelques colonnes employées dans des monuments de la presqu'île de l'Inde.... » (Gailhabaud, *Monuments anciens et modernes*; Paris, 1850, t. III.)

(1) On pourrait arriver à deviner ce que les princes carolingiens avaient fait à Liège, en voyant ce qu'y firent les empereurs leurs successeurs. Ce serait là, assurément, un travail très curieux et bien désirable. — *Voir* aussi, *passim*, notre travail intitulé : *Recherches historiques sur la Naissance de Charlemagne à Liège*, 4e édition.

(2) *Carolus super fratris sui Hludowici fide suspectus, ad Lotharium in vico Leudico venit, ubi diu de communi amicitia atque indissolubili tractantes, tandem coram omnibus qui aderant*, etc. (Prudentii *Annales*, dans les *Monumenta Germaniae historica*, t. I, p. 448, etc.) Les grands de l'Empire invoquèrent ce parlement solennel en 856 :... *Cum his quae in Leodico cum fratre vestro Hlotario adnuntiastis*, etc. (*Ibid.*, *Legum*, t. I, p. 447.)

946. L'empereur Otton I vient résider à Liège dans le courant du mois de septembre (1).

1012. L'empereur Henri II vient y passer la fête de Pâques (2).

1024. Conrad, élu empereur le 8 septembre, y arrive dans la première quinzaine du mois suivant (3).

1061, 1064. L'empereur Henri IV vient y habiter durant le temps pascal. En 1071, il y célèbre la fête de Pâques, et, dans le mois de mai, il y tient un parlement (4). Il y revient en 1080 pour la solennité de Pâques (5). Il s'y réfugie en 1106, et y meurt le 7 août (6).

(1) *Ottonem imperatorem Leodii anno* 946 *excepit.* (Foullon, *Historia Leodiensis*, t. I, p. 168.)

(2) *Anno* 1012. *Heinricus rex pascha celebravit Leodii.* (Dans les *Monumenta Germaniae historica*, t. III, p. 94, t. IV, p. 18, etc.) L'empereur Henri se trouvait encore à Liège le dix-sept mai : ce jour là, il y avait à sa cour : l'évêque de Worms, l'archevêque de Cologne, l'évêque de Metz, frère de l'impératrice, l'évêque d'Utrecht, le duc de Lorraine, le duc de Mosellane, etc.

(3) Il y signa un diplôme clos de cette manière : *Actum in Civitate Legia feliciter.* (Dans le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*, n° 16, etc.)

(4) *Regalis Curia condicta erat Legiae celebrari.... Illic omnes qui habebant causam judicii jussi sunt convenire de singulis partibus Romani Imperii*, etc. Un diplôme que Henri IV signa à Liège le mercredi 11 mai, constate qu'il est donné en présence de l'impératrice Berte, de l'archevêque de Cologne, des évêques d'Utrecht, de Verdun, de Bamberg, de Cambrai, de Verceil, des ducs de Lorraine, d'Allemagne, de Bavière, etc. (*Voir* les *Gesta Pontif. Leod.*, t. II, p. 12, 547 ; le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*, n° 8, etc.)

(5) *Anno* 1080, *Heinricus rex pascha celebrat Leodii.* (*Annales Sti-Jacobi Leod.*, dans les *Monum. Germaniae historica*, t. XVI, p. 639.)

(6) Les historiens qui sont étrangers à nos traditions, placent erronément la mort de Henri IV au 10 août. Albéric, comme tous nos autres annalistes, la fixe au 7 août : *Interim Imperator Leodii moritur, septimo idus mensis augusti.* (*Voir* son *Chronicon*, p. 205.) Le *Liber Commemo-*

1107. Henri V vient y loger pendant les fêtes de Noël. En 1125, il y célèbre la solennité de Pâques (1).

1131. L'empereur Lothaire II et Richilde sa femme y viennent résider. Le dimanche 29 mars, ils sont couronnés dans la cathédrale par le pape Innocent II (2).

1156. L'empereur Frédéric Barberousse y arrive pour célébrer la solennité de Pâques. Il y reparaît en octobre 1171 (3).

1192. L'empereur Henri VI y fait un court séjour (4).

1200. Le roi des Romains y célèbre la fête de Pâques (5).

rationum Ecclesie Leodiensis porte également cette date : *VII id. aug. com. Henrici piissimi imperatoris.* — Nous ignorons où Bouille a découvert que « L'Empereur étoit logé dans la maison dite *la Belle Côte* en Féronstrée, que l'on voit encore. » (*Histoire du Pays de Liège*, t. I, p. 132.) Cette ancienne dépendance du Palais, ce nous semble, ne devait plus guère être en état d'héberger un empereur.

(1) *Anno* 1125, *Leodii pascha Domini celebrat Henricus imperator.* (Albéric, *Chronicon*, p. 249, etc.)

(2) *Rex autem Lotharius Leodium cum principibus totius regni, archiepiscopis, episcopis, ducibus, marchionibus, palatinis, comitibus, et etiam coeteris nobilibus ad Curiam condictam venit. Advenientem ibi Papam Rex magnifice suscepit.* (Dans les *Rerum Germanicarum Scriptores* de Pistorius t. I, p. 471.) — *Dominica in medio quadragesimae Innocentius cum curribus et rhedis ab ecclesia sancti Martini in Publico Monte, quasi Romae via triumphali usque ad Capitolium sancti Lamberti ascendit, missam celebrat, Regem et Reginam coronat*, etc. (Albéric, *Chronicon*, p. 268.) Selon Albéric, trente-deux évêques et cinquante-trois abbés, au nombre desquels se trouvait saint Bernard, assistèrent à cette cérémonie. *Voir* aussi Gilles d'Orval, dans les *Gesta Pontif. Leod.*, t. II, p. 75, etc.

(3) *Anno* 1156, *Imperator prima quadragesimali Leodium venit.* (Dans les *Monum. Germaniae hist.*, t. IV, p. 22, etc.)

(4) *Anno* 1192, *Imperator Henricus Leodium venit*, etc. (Albéric, *Chronicon*, p. 397.)

(5) *Itaque regalibus acceptis de manu Ottonis regis, qui tunc fort*

1241. L'empereur Frédéric II y passe le temps pascal (1).

1248. L'empereur Guillaume y séjourne quelque temps (2).

1416. L'empereur Sigismond vient y rester pendant la fête de Noël (3).

1520. Charles Quint y loge cette année, ainsi qu'en 1544. Lors de cette dernière visite, frappé du caractère monumental de l'édifice et du luxe déployé dans les grands appartements, il s'écrie : « En vérité, si ce Palais était « achevé comme il mérite de l'être, il n'y en aurait pas de « plus beau en Europe (4). »

A partir de l'an 971, comme on l'a vu plus haut, le

Leodii praesens erat, etc. (Gilles d'Orval, dans les *Gesta Pontif. Leod.*, t. II, p. 196.)

(1) *Voir* Mantelius, *Historia Lossensis*, p. 188, etc.

(2) *Wilhelmus calendis novembris die dominico in regem Alemanniae consecratur. Hic veniens Leodium*, etc. (*Hist. monast. S. Laurentii Leod.*, dans l'*Amplissima Collectio*, t. IV, p. 1103.)

(3) *Mansit in Palatio, unde Princeps honoris causâ decesserat, et se in contiguam curiae suae domum recesserat.* (Foullon, *Historia Leodiensis*, t. I, p. 476.)

(4) *Exornatur amplissimo Episcopi Palatio, cui si extremam manum artifices addidissent, id est absoluissent, ex sententia Caroli V imperatoris, in christiano orbe nullum pulchrius esset.* (Mersseus, *Electorum ecclesiasticorum Germaniae Catalogus;* Cologne, 1580, p. 299.) — Le mot de Charles-Quint, s'il est authentique, est une banalité qui ne méritait guère d'être relevée. Il tombait déjà de la plume de H. Thomas en 1540, par conséquent avant l'arrivée de l'empereur à Liège : *De Palatio episcopali ad Cardinalem rescripsit opere perfecto, in orbe christiano nullum pulchrius futurum.* (*De Tungris Commentarius*, p. 37.) Guicciardini répétait la même chose en 1567 : *Ha molti bellissimi edifitii et casamenti di pietra, et particularmente il Palagio del Vescovo, tanto magnifico et superbo, che se fusse del tutto finito, sarebbe eccellentissimo a maraviglia.* (*Descrittione di tutti i Paesi Bassi*, p. 285.)

palais avait été habité par les princes-évêques ([1]). Ils y résidèrent presque sans interruption jusqu'au samedi 26 juillet 1794 ; le lendemain, dimanche 27, le gouvernement épiscopo-princier était aboli à jamais à Liège.

Au moyen-âge, c'était dans le palais que siégeait le célèbre *Tribunal de Paix*, que présidait l'évêque, et dont étaient justiciables presque tous les grands feudataires de la Belgique. C'est à l'une de ses portes que se trouvait le fameux *Anneau du Palais*, qu'il suffisait d'agiter pour obtenir assistance, lorsque l'on était lésé soit dans ses biens, soit dans son honneur ([2]).

A cette époque, la grande cour était une espèce de forum où le peuple s'assemblait pour discuter sur les affaires communes. Des boutiques de merciers et, à partir du XVIe siècle, des boutiques de libraires en garnissaient les galeries. Dans le préau de la deuxième cour se trouvait une quintaine, après laquelle visaient les pages et les archers ([3]).

([1]) Les princes-évêques ont daté plusieurs chartes du palais ; en 1264 : *Actum in Palatio leodiensi* ; — en 1304 : « A Liege en noustre Palais lan de grasse, etc. ; » — en 1335 : « Che fut fait et doneit en notre Palais à Liege, etc. »

Diverses charges du palais avaient été érigées en titre d'office. Ainsi, la charge de *chambellan et huissier héréditaire du palais* était attachée à la possession de la maison *du jardin*, attenante au palais, vis-à-vis de l'église des Mineurs ; la charge de *faire la garde de la porte du palais* était inféodée à une maison située rue Ste-Ursule, près de la prison du Maire. (*Voir* Jalheau, *Généalogies des Familles Nobles du Pays de Liège*, p. 109, 135.)

([2]) Villenfagne a publié quelques pages fort superficielles sur ces deux institutions dans ses *Mélanges historiques et littéraires*, p. 116, etc.

([3]) Les gens du beau monde se rendaient l'après-midi dans cette cour pour voir jouer les jeunes seigneurs, qui se mêlaient avec les pages et les archers, ainsi qu'on peut l'induire de cette anecdote. *Sexta novembris*

Au XVIIe siècle, pour faire peser leur influence sur les grands corps judiciaires, et pour effacer, autant que possible, les traditions liégeoises, les princes bavarois installèrent dans l'enceinte du palais le Conseil ordinaire, la Chambre des Comptes, puis le Tribunal des Échevins, la Cour féodale et la Cour de l'Officialité.

A la fin du siècle dernier, la cathédrale St-Lambert assombrissait de ses hautes et massives murailles la façade principale du palais. La vieille basilique disparut en 1793, et son emplacement fut converti, en partie, en une vaste place publique. L'antique palais se trouva ainsi presque entièrement dégagé (¹).

1392, *dominus Guillelmus de Lecha archidiaconus Hasbaniae in ecclesia leodiensi facto prandio volens videre sagittarios, qui se in Palatio episcopali exercebant ad signum, cum nimis esset vicinus loco quo jacula mittebantur, frater suus naturalis fortuito casu traxit sagittam, et lethaliter vulneravit eumdem archidiaconum; de quo vulnere eodem die mortuus est*, etc. (Zantfliet, *Chronicon Leodiense*, dans l'*Amplissima Collectio*, t. V, p. 342.)

(¹) L'idée que le palais pouvait être dégagé par la démolition de la cathédrale, était venue, en 1786, à l'esprit d'un touriste parfois judicieux. « La façade du Palais est dans une position ingrate. Regrets inutiles! Le Palais n'aura jamais de place, à moins qu'on n'abatte la cathédrale. Or, une pareille destruction doit être méditée plus d'un jour. » (*L'Homme sans façon, ou Lettres d'un Voyageur*, t. I, p. 198.)

On ne se récria point trop alors, sans doute, contre cette pensée hardie, parce que, depuis quelque temps, on se préoccupait d'isoler le palais, notamment du côté du Marché. On écrivait en 1785 : « Le Palais est masqué au dehors par plusieurs maisons particulières qui le touchent. Il seroit à désirer qu'elles fussent abattues; mais le droit de propriété est sacré et inaltérable à Liège. On se proposoit cependant en 1772 d'ouvrir une grille sur la Grande Place où est l'Hôtel de Ville, et à cette époque la Magistrature avoit déjà acheté plusieurs maisons à cet effet; mais comme il restoit encore à faire l'acquisition de plusieurs autres maisons assez considérables pour pouvoir exécuter le plan projetté, il est à craindre qu'il ne se passe encore plusieurs années avant qu'il ne puisse être mis à exécution. » (Deschamps, *Essai sur le Païs de Liège*, p. 53.)

Le palais actuel ne semble guère avoir changé de disposition depuis mille ans. A coup sûr, il a conservé les cours et les galeries d'autrefois. Aussi, malgré les restaurations qu'il a successivement subies, croyons-nous que les yeux d'un habile archéologue y découvriraient sans peine les vestiges qui appartiennent aux constructions primitives.

Tel qu'il nous est arrivé, il n'est pas dans le pays un monument qui évoque plus de souvenirs héroïques, plus de fierté nationale, que l'ancienne demeure des Pepins.

FERD. HENAUX.

TABLES

DES

MANUSCRITS GÉNÉALOGIQUES DE LE FORT

CONSERVÉS AUX ARCHIVES DE L'ÉTAT, A LIÉGE.

NOTICE

SUR

J. G. ET J. H. LE FORT

HÉRAUTS D'ARMES DU PAYS DE LIÉGE AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLE.

La réputation dont jouissent les archives héraldiques de Le Fort, est fondée à la fois sur l'immense quantité de documents qu'elles renferment, sur l'importance de leur objet, qui embrasse aussi bien l'histoire du pays que celle des familles nobles et bourgeoises qui l'ont illustré, et sur l'exactitude reconnue des renseignements qu'elles fournissent et qui sont toujours appuyés de preuves authentiques.

Il n'existe peut-être pas en Europe un travail aussi consciencieux (1) offrant en même temps un ensemble aussi vaste et aussi complet en ce genre ; quoique le fond de l'ouvrage soit consacré aux familles belges, ce qui en fait un livre tout-à-fait national, l'auteur n'a pas négligé de

(1) Les nombreux exemples de faussaires et les erreurs déplorables qui ont été glissées dans les filiations de plusieurs familles par des généalogistes de profession, doivent faire estimer davantage encore cette qualité, la première requise dans ces sortes de travaux. (*V.* Gérard, *De la législation nobiliaire en Belgique*).

donner à l'occasion les généalogies des familles de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne qui ont eu des représentants dans notre pays, dont, par des alliances, les noms figurent dans notre noblesse ou dont quelque membre s'était fait recevoir dans nos chapitres.

Malheureusement ces archives n'ont jamais été classées avec soin et les recherches y ont été jusqu'ici extrêmement difficiles et parfois même impossibles. J'avais déjà diminué cet inconvénient en dressant l'inventaire de la partie la plus embrouillée de cette collection, lorsque j'appris que l'Institut archéologique Liégeois avait exprimé le désir de voir paraître dans ses bulletins une table des noms de toutes les familles dont Le Fort s'est occupé; c'est ce qui m'a engagé à reprendre mon travail et à le remanier de façon à en faire un guide aussi facile que sûr dans le dédale de papiers dont se compose cet immense protocole. Je crois y être parvenu en dressant trois tables qui donnent la clef de chacune des trois catégories de manuscrits qui y appartiennent.

Avant d'indiquer le classement de ces manuscrits et la marche que j'ai suivie dans la confection des tables, j'ai à faire connaître en premier lieu et d'une manière précise l'auteur du précieux recueil dont nous nous occupons.

J'ai vainement cherché dans les biographies liégeoises le nom de Le Fort : pas un auteur n'en parle; on trouve des détails sur d'autres hérauts d'armes et sur d'autres généalogistes, mais le premier entre tous par son activité et son exactitude, celui auquel on doit le plus, semble être resté inconnu à nos biographes, dont sans cela, il serait aussi difficile d'expliquer que d'excuser le silence. Pour

trouver quelques renseignements sur la famille et la vie de Le Fort ou plutôt des Le Fort, car les archives héraldiques se composent des papiers de deux hérauts d'armes de ce nom, le fils ayant succédé à son père, j'ai dû recourir aux sources premières et les interroger eux-mêmes, en compulsant leur volumineuse correspondance; ensuite, au moyen de recherches faites dans les registres du Conseil-privé et de l'état-civil, je suis parvenu, sinon à compléter leur histoire, du moins à en saisir les points les plus saillants. Comme ces renseignements sont tout-à-fait inédits, je crois bien faire en communiquant par extraits les documents mêmes que j'ai sous les yeux; de cette façon ma notice sera à la fois plus courte et plus claire et apportera ses preuves avec elle.

Jean-Gilles Le Fort, le père, est né à Verviers de Nicolas Le Fort et de Jeanne de Wilré. Dans une supplique qu'il adresse à Maximilien-Henri de Bavière pour obtenir un traitement dans son office de héraut d'armes, il fait valoir comme titre à la bienveillance du prince, que son père servait comme volontaire dans les troupes de S. A. lors de l'expédition de 1648; il ne dit pas s'il avait exercé quelque autre profession. Son grand père s'appelait Jean-Gilles comme lui, et était capitaine, lieutenant du colonel de Lamolie sous Ferdinand; sa grand mère était Ailis de Vaux; enfin son bisaïeul Gilles Le Fort, avait épousé Jeanne de Péchen. Le nom de Le Fort qui s'est éteint à Liége, comme nous le verrons tantôt, existe encore à Verviers, mais il m'a été impossible de remonter au joint de la parenté (1).

(1) Il y avait à Liége au XVIIe et au XVIIIe siècle une autre famille du nom

En 1662, il vient à Liége demeurer chez son cousin Bartholomé Hannus, qui succéda en 1676 à H. van den Berch dans l'office de héraut d'armes du pays de Liége et comté de Looz; c'est auprès de lui qu'il fait son apprentissage; pendant 20 ans il se forme sous cet habile maître dont il devient bientôt le collaborateur; aussi, à la mort de Hannus, personne ne se trouvant mieux que Le Fort au courant de l'histoire des familles du pays, il était en quelque sorte désigné d'avance comme son successeur. Par octroi du 1er septembre 1682, le prince Maxim. Henri lui confère le titre de héraut d'armes dans le pays de Liége, le duché de Bouillon et le comté de Looz : « Nous « ayant esté remontré comme quoy l'office de héraut « d'armes (2) seroit vacant par la mort de Bartholomé

de Le Fort. Les armoiries accompagnant une inscription tumulaire trouvée au couvent de Colen, près de Looz, qui m'a été communiquée par M. le chev. C. de Borman, diffèrent de celles de notre héraut d'armes; d'où je conclus qu'il n'existait aucune espèce de parenté entre les deux familles. Voici l'épitaphe de Colen : *Rds. adm. dnus. Franciscus Guilhelmus Le Fort leodius, hujus monasterii prior.... obiit a° 1742 mensis aprilis die 30.* Un simple écusson sans cimier porte un lion couronné. Le Fort sur le sceau dont il se servait dans l'exercice de sa charge, portait pour armoiries : écartelé, aux 1er et 4e d'argent à 5 fusées de gueules, qui est de Briamont, aux 2e et 3e de.... à 3 merlettes rangées de.... et pour inscription : *J.-G. Le Fort de Briamont, armorum heroaldus.* Ici se présente une difficulté que je ne puis résoudre : pourquoi Le Fort porte-il le nom et les armes de Briamont? L'on vient de voir que pendant quatre générations, il ne s'est fait aucune alliance entre ces deux familles; peut-être se prétendait-il issu du même estoc que les Hamal, Fraipont, Scoenbeek, Briamont, dont il porte également le cimier, un bélier issant.

Une lettre du célèbre François Le Fort, général et amiral de Russie sous Pierre Ier, qui se trouve dans la correspondance de notre héraut d'armes, m'avait un instant fait croire à la parenté de celui-ci avec ce grand homme; mais ils sont d'origine toute différente.

(2) Dans les diplômes qui lui sont conférés, Le Fort est appelé tantôt

" Hanus, nous avons bien voulu en agréement du rap-
" port nous fait de la preudhommie, bonne expérience et
" suffisance à l'acquit de cet office qui se retreuve en Jean
" Gille Le Fort, bourgeois de notre cité de Liége, luy
" conférer, comme par cette luy conférons, ledit office de
" héraut d'armes, pour faire tous devoirs possibles à re-
" chercher tant aux archives de nos cours féodalles, cen-
" salles, allodialles et autres de notre pays de Liége, duché
" de Bouillon, comté de Looz et leurs dépendances, que
" parmy les églises des villes et villages, ce qui s'y pourra
" rencontrer de lettrages, reliefs, documents, pierres
" sépulcralles, concernant la noblesse de nostre dit pays,
" et tous autres qui par laps de temps ou guerre n'ont
" aucune connoissance de leurs devanciers, et en tirer
" copie, si besoin est, parmy l'acquit des droits,
" avec pouvoir de dresser arbres généalogiques exacte-
" ment et les signer fidèlement et tenir nottes et prendre
" gardes aux abus qui au futur se pourront commetre

héraut, tantôt *roi d'armes*, ce qui semblerait donner raison à Christyn (Jurisprudentia heroïca, pars II, f. 78) quand il dit : *Nota apud Belgas non esse differentiam inter armorum regem et armorum heraldum, sed omnes indifferenter vocantur armorum reges et heraldi.* Mais il faut remarquer que sous la domination espagnole, le chef du collége des hérauts d'armes nommé Toison d'Or, prenait le titre de 1er roi d'armes de S. M. I. et C. C'est ainsi que signait M. Van den Leene, contemporain de Le Fort, et qui avait sous sa dépendance les rois d'armes des différentes provinces, Flandre, Namur, Hainaut, etc. D'un autre côté, Le Fort semble faire une distinction entre ces deux termes de héraut et de roi d'armes. On peut en juger par la formule ordinaire qu'il employait dans ses attestations et qui est ainsi conçue : *J. Le Fort, escuyer, roy d'armes de S. M. J. et C., et héraut provincial sur le district du Bas-Rhin et pays circonvoisins et de S. A. l'évêque et prince de Liége, duc de Bouillon, marquis de Franchimont, comte de Looz, Hornes, etc., généalogiste et armoriste de S. E. R.*

" pour en faire rapport à nostre Conseil-privé, etc. " D'après le texte de ce diplôme sur parchemin, qui se trouve parmi ses papiers, on voit à peu près en quoi consistaient les fonctions du héraut d'armes. C'était à lui que l'on soumettait les preuves de noblesse des personnes qui demandaient à entrer à l'état noble du pays de Liége, du comté de Looz, à la cathédrale ou dans les chapitres nobles; il examinait les cas douteux, les points en litige, donnait son avis motivé, mais le Conseil-privé du prince décidait. Son devoir le plus important, celui auquel l'office de héraut d'armes doit son établissement au pays de Liége [1], mentionné seulement dans le texte cité, est exprimé plus au long dans le diplôme de Henri van den Berch, accordé le 14 août 1640 par Ferdinand, " archevêque de Cologne : " Comme nous entendons " et sommes informés qu'aucuns de nos vassaux et aultres " de nostre éveché et dépendants d'icelluy présume- " royent de s'attribuer publiquement au veu et sceu " d'un chascun, tiltres et armoiries ou ornements d'icelles " aultres que ne leurs sont appartenants et desquels leurs " prédécesseurs et ancestres ne se sont ci-devant servis ny " emparez, par où avec laps du temps pouldroyent naistre " plusieurs erreurs, abus et inconvéniens auxquels voulons " obvier et pourvoir et nous confiant en la preudhommie

(1) Cela résulte de ce passage extrait d'un livre intitulé : *Recherches sur la constitution du pays de Liége*, p. 107 : *En 1636, le même (Ferdinand de Bavière) propose (aux états) un édit à faire pour empêcher que personne ne prenne des titres de noblesse qu'il ne tient pas de ses aïeux ou de ceux qui peuvent en conférer légitimement, etc. Il demande qu'il soit établi un* héraut d'armes.

« et expérience de nostre cher et feal Henrick van den « Berch, l'avons avec l'advis de noz estats généraux de « cestuy pays de Liège et comté de Looz, créé et instablé, « créons et instablissons par cestes, pour nostre roy « herauld d'armes, etc. (1) ».

Telles étaient les fonctions officielles du héraut d'armes; mais les particuliers s'adressaient aussi à lui pour obtenir leur arbre généalogique, en éclaircir les points obscurs, rechercher les preuves ou connaître leurs alliances. Il était surtout employé pour négocier auprès de ses confrères de la Cour de Vienne, des diplômes de noblesse. Par ce qui nous reste de la correspondance des deux Le Fort, qui monte encore à plus de 1000 lettres, on peut voir combien ces demandes étaient fréquentes. Mais aussi c'était là leur travail le plus lucratif; car, d'après le texte d'une lettre que lui écrivait le 26 février 1683 le héraut d'armes du Brabant de Launay, il paraît que cet office n'était pas pourvu d'émoluments fixes et que les services particuliers en faisaient tout le revenu « Du reste, Mon- « sieur, lui dit de Launay, je vous souhaite beaucoup de

(1) La date de ce diplôme nous permet de conclure avec certitude que H. van den Berch a été le premier héraut d'armes dans le pays de Liége. L'attestation suivante prouve qu'il a aussi exercé cet office dans le pays du Bas-Rhin : *J.-G. Le Fort, roy d'armes de S. M. I. dans le district du Bas-Rhin, et héraut de S. A. l'évêque et prince de Liége, etc.; certifie et atteste à tous qu'il appartiendra, que feu le sieur Henri van den Berch, comte palatin, estoit mon prédécesseur en office, roy d'armes de S. M. I. dans le district du Bas-Rhin, et héraut de S. A. S. Ferdinand de Bavière, et que feu le sieur B. Hannus estoit roy et héraut d'armes de S. A., mon prédécesseur en office au pays de Liége et dépendances auxquels on adjoute pleine foy et entière croyance de leur besogne et mémoire qu'ils ont laissé par escrit... Ce pourquoy j'ay donné le présent certificat signé de ma main et y apposé le scel de mes armes. Fait à Liége, le 3 aoust* 1689.

" bonheur avec votre dit office et que vous en puissiez ti-
" rer beaucoup de profit, à quoi je tâcherai toujours de
" contribuer autant qu'il me sera possible en ayant les
" occasions, espérant que vous en ferez de mesme à mon
" esgard, quoi que, grâce à Dieu, j'aye de quoy subsister
" de moy mesme et de ce que je suis lieutenant général de
" l'artillerie des armes de S. M. en ces pays et gouver-
" neur de celle de cette ville de Bruxelles ([1]). " Cela résulte aussi de la supplique citée plus haut et que j'insère ici à cause des renseignements curieux qu'elle renferme :

" Prince Sérénissime,

" Le zel et la fidélité toute particulière que Jean Gille Le
" Fort, votre héraut et roy d'armes, a toujours eues, comme
" ses parens, ancestres et alliez, pour votre Altesse sér^me^ et
" ses prédécesseurs de la Sérénissime maison de Bavière
" dans les charges et emplois qu'ils ont possédés pour
" leur service, luy ont inspiré la liberté de venir les lui
" remémorer en tout respect et luy représenter comme
" quoy à leur imitation, il s'est passionément attaché à
" leur service, ainsi qu'il fait avec une application in-
" croyable dans la fonction de la charge de son héraut et
" roy d'armes, où il a desja fait quantités de recherches
" et recueils fort considérables, pour dresser des mémoires
" à la postérité, ainsi qu'il espère de faire, Dieu aidant,

([1]) Ce que dit de Launay par rapport à sa fortune n'étonnera personne. On sait en effet par quels moyens indignes ce héraut d'armes l'avait agrandie, et par quel supplice il expia ses crimes de faussaire. V. *Liste des titres de noblesse,* (par M. de Jonghe). Brux. 1847, dans l'introduction.

" pour le service et la gloire de S. A. S. et générallement
" de toute la noblesse du pays.

" Mais comme cependant cet office est présentement des-
" titué de tout gage et émolument, qui devroyent pourtant
" faire subsister son homme dans les grandes fatigues,
" estudes continuels, assiduité et autres peines inconceva-
" bles, avec l'entière application qu'il requière, il se trouve
" obligé de supplier votre Sérénité électoralle avec la mesme
" humilité que dessus, qu'en cete veüe réfléchissant favo-
" rablement aussi sur les services rendus par ses parens et
" prédécesseurs, ayant eu Nicolas le Fort, père du sup-
" pliant, cy devant volontaire dans les troupes de V. A. S.
" à l'expédition de l'an 1648; Gille Le Fort, son grand
" père, capitaine, lieutenant du colonel de Lamolie sous
" feu le Sér^me^ prince Ferdinand, de glorieuse mémoire,
" dont le frère Léonard Le Fort, volontaire au mesme
" régiment, fut tué vers Coblens à la poursuite des
" Suédois qui ravagoyent le pays; le Sr Simon de Fraisne,
" ayeul de la femme dudit remontrant, capitaine des 10
" homes du temps de feu le S^me^ prince Ernest de glorieuse
" mémoire, lequel par sa bravoure et générosité reconnue
" pour le service de son prince, regagna et chassa de la
" ville de Visé l'enemy qui l'occupoit injustement; et
" finalement le Sr Bartholomé Hannus, son cousin et
" prédécesseur en charge, lequel a eu l'honneur de faire
" et dresser en 2 formes différentes, la généalogie entière
" de votre Sérénité électoralle et de sa Sér^me^ maison de
" Bavière, consistante en un nombre prodigieux de quar-
" tiers : considérant bénignement aussi les intérests et
" pertes notables qu'a soufferts et souffre encore le sup-

" pliant par la démolition d'une belle et commodieuse
" maison avec un jardin de plaisance appartenans à feu le
" Sr Henry de Haling, son beau père, en son vivant in-
" tendant des monts de piété de la cité et païs de Liége, qui
" furent enclavés dans la citadelle lors de son érection, et à
" présent encore repris dans le corps de la citadelle mo-
" derne ; considérant en outre que ledit remontrant a esté
" chargé par mesgard, à l'entrée des trouppes de V. A. S.,
" d'une compagnie de cent et dix grenadiers, dans une mai-
" son luy appartenante et à ses consors, à raison qu'il y a
" une chambre du métier des brasseurs, qui en avoit chassé
" le locataire, dont le suppliant se trouve intéressé fort
" considérablement, pour les désordres et débris y com-
" mis ; sans que pour tout cela ils ayent receu aucune
" récompence ou désintéressement, quoyque promis et
" réitéré souventes fois. Et comme il ose espérer que la
" pyramide des Evêques et Princes de Liége de sa
" Sérme maison de Bavière non plus que l'Emblème de la
" réduction de Liége ne luy ont pas dépleu ; dont il a
" taché le plus qu'il lui a esté possible d'y représenter le
" pourtrait au vif de votre Sérénité électoralle qu'il espère
" qu'Elle aura encore pour agréable , il le supplie très-
" humblement en considération de tout le premis, et par
" un effect de sa bénignité et bonté accoutumée d'avoir
" esgard à ses dis intérests, et de le vouloir pourvoir d'un
" gage ou pension, afin qu'il puisse donner des marques
" continuelles à la postérité de Votre Grandeur, et sou-
" lager l'entretient de sa famille. C'est la prière très-
" humble qu'il fait à votre Sérénité électorale à laquelle il
" dédie toutes ses estudes, ses travaux et ses veilles, et il

" sera obligé de prier que Dieu et la Ste Vierge patrone
" de son Auguste maison de Bavière, veuille continuer
" votre Sérénité électoralle dans une longue et heureuse
" vie.

" (*Signé*) J. G. Le Fort. "

Je ne trouve point dans les registres du Conseil-privé qu'aucun traitement fixe lui ait été accordé à cette époque; mais il reçut de temps à autre une gratification : " Messeigneurs ayant vu la supplique leur présentée par le " sieur Le Fort, héraut d'armes, et faisant attention aux " peines et devoirs extraordinaires qu'il a rendu pour le " service de cet estat, déclarent de luy accorder une re- " connaissance de 50 escus une fois; 4 février 1715. " Le 19 juin 1716, on lui accorde 4 pistolles; le 5 mai 1719, 50 écus, etc.

Quant à ses services particuliers, comme c'était toujours à de grands seigneurs qu'il avait à faire, il s'en remettait à leur générosité comme on le voit dans ses lettres et notamment par cet extrait : " Au reste, pour ce qu'il " est de mes honoraires pour les devoirs que j'ay fait " pour obtenir à M. de Patoul la grâce qu'il a demandé " à S. M. I., je n'ay jamais été accoutumé à taxer les " seigneurs qui se servaient en pareil cas de ma personne, " mais je me remetois toujours à ce qu'ils en vouloient " faire de propre mouvement et générosité, comme il y en " avoient qui me donnoient 100 fl., qui 100 escus, et " d'autres qui moins et jusqu'a 50 escus; de sorte que ne " taxant personne, je me contente de ce que l'on me veut " bien donner par générosité et de bon gré, d'autant que

" je scay qu'une âme généreuse et bien née ne peut être
" que raisonnable en ces sortes de cas, et sera toujours
" portée à récompenser les soins et fidèles services d'un
" homme dignement ([1]). "

([1]) Il n'en était pas de même des hérauts d'armes de Vienne, qui avaient un droit sur chaque diplôme suivant l'importance du titre accordé; en outre, lorsqu'ils s'étaient employés de leur personne pour faire obtenir ce diplôme, ils demandaient encore des honoraires particuliers. Voici ce qu'écrivait Bertram, roi d'armes de l'empereur, à M. de B., qui s'enquérait des conditions auxquelles on pouvait se faire créer baron ou chevalier : « Quand on n'est point encore annobli, on doit payer pro simplici nobili-
» tatione absque scuto coronato in armis, 330 fls. d'Allemagne; cum scuto
» coronato, 380 fls.; pro statu equestri, c'est-à-dire chevalier du S. E.
» n'aiant pas encore été annobli, 833 fls.; aiant été annobli auparavant,
» 724 fls.; pour le baronnat la taxe est de 2930 fls., pour le titre de comte
» 5300, pour celui de marquis 7500, pour celui de prince 15000 fls. du Rhin.
» Tout cela sont les dépenses taxées, outre que chaque expédition coûte à
» droite et à gauche, sans l'honoraire qu'il faut donner à l'agent pour la
» négociation. M. Depaix, qui vient d'être créé chevalier, vous en dira des
» nouvelles : Quand vous me donnerés une réponce positif, je feray votre
» affaire. »

Voici un exemple de ce que coûte l'expédition d'un diplôme avec les *à droite et à gauche.* Je transcris d'une autre lettre la note suivante :

» *Ce qu'a coûté à M. de G. son diplôme de baron* (1719) :

» Taxe pour le diplôme.	2949 fls.	30 rs
» Payé au roi d'armes ses droits.	18	
» Au peintre.	15	
» Pour récompense aux chancellistes.	6	
» Pour les deux valets de chancellerie.	2	
» Pour le chauffeur de la chancellerie		17
» Pour faire porter l'argent du banquier chez moi . .		48
» Port de lettres.	5	
» Pour le casse de fer blanc	2	
» Pour de la toile cirée qu'il y faut aussi		34
» Port pour le dit diplôme environ.	12 à 14	
	2982 fls.	29 rs

» et comme M. le Président aura aussi la bonté de faire réflexions sur les

Le 12 décembre 1688, l'empereur Léopold nomma J.-G. Le Fort héraut d'armes impérial dans le district de Bas-Rhin. Ces fonctions avaient été remplies avant lui par le généalogiste bien connu Henri van den Berch qui laissa d'immenses travaux historiques malheureusement perdus ou dispersés aujourd'hui. Du grand nombre de ses ouvrages dont on trouve la liste dans le catalogue de la bibliothèque de Louvrex, nous n'en connaissons plus que trois qui font d'autant plus regretter la perte des autres. Ce fut à cette époque que Le Fort rassembla le plus de matériaux historiques et généalogiques : il parcourait les villes et les villages du pays, visitait les archives des couvents et des châteaux si riches alors en documents de toute espèce, copiait les épitaphes, les verrières, les chartes, etc., que la révolution détruisit plus tard et dont il nous a laissé les précieux recueils.

Il fut continué dans ses fonctions successivement sous les règnes de Jean-Louis d'Elderen et de Joseph-Clément de Bavière et pendant les *sede vacante* de 1694 et de 1698.

En 1699, il est nommé conseiller de la ville ; à cette occasion, un nommé Servais, qu'il avait poursuivi pour avoir porté un titre faux, lui contesta le droit d'exercer cette charge, sous le prétexte qu'il n'était pas bourgeois de Liége : voici la requête que Le Fort adressa en réponse

devoirs que j'ay employé par presque deux années pour obtenir la grâce dudit diplôme, j'espère qu'il aura de même celle de récompenser dignement lesdits devoirs par une prompte envoye d'une lettre de change. (Signé) Nazal à Vienne. »

Et si l'on compte qu'il fallait encore payer Le Fort, on peut évaluer la dépense totale à environ 8000 frs.

au prince : « Prince Sérénissime : J.-G. Le Fort vostre « héraut d'armes tenant famille et marié en vostre cité de « Liége depuis 25 ans, y a possédé depuis la réforme des « offices par le sort des chambres, dont il est depuis la « 1re institution, ayant esté deux fois conseiller et une « fois électeur. Après avoir pendant la présente magis- « trature passé le serment et exercé la charge de conseil- « ler de ville, un nommé Servais se disant Rouveroy a « formé débat contre luy par devant V. A. S. E. Mais « comme le débattant doit avant tout se qualifier... il a « prétendu légitimer sa personne en montrant qu'il a « relevé un mestier ; ce qui ne suffit nullement(1), le relief « du mestier ne servant que pour la permission de l'exer- « cer, ce que tout étranger peut faire après avoir relevé « son mestier. Il est venu dire qu'il est baptisé à Liége « et cela ne suffit pas, puisque tous étrangers de toute « nation peuvent y avoir reçu le baptême sans devenir « bourgeois ; il en sera bien originaire mais nullement « bourgeois... Mais à l'égard du dit héraut d'armes, il a « pour luï une possession de 25 ans ; il est de père, « grand'père et ayeul liégeois de nation, tous nez et éle- « vez au ban de Vervier selon l'attestation cy-jointe « munie du scel de la ville de Vervier. Vervier est au « marquisat de Franchimont et les habitants ont mérité « d'être agrégez aux bourgeois de Liége, jouissant des « mêmes avantages et priviléges qu'eux par un octroi de « 1586 : on pourra peut-être objetter que l'état de la

(1) Lefort aurait pu invoquer le même titre en sa faveur, car le 6 juillet 1676 il releva le bon métier des orfèvres.

" ville de Vervier est changé, ayant devenu ville; mais les
" prérogatives et priviléges premiers ne sont pas abattus
" par de nouveaux qui sont cumulatifs et pas privatifs.
" D'ailleurs paroissant que ledit Le Fort a esté né avant
" cette érection en ville, il est né avec le privilége de
" bourgeoisie de Liége. " Dans l'attestation invoquée, le magistrat de Verviers déclare que Le Fort et ses ayeux ont été " tous gens de bien bonne fame et réputation, bons
" catholiques, apostoliques et romains. " Ce débat aigrit singulièrement Le Fort qui, par sa position, se croyait au dessus d'une telle attaque ; il s'en plaint amèrement dans ses lettres et demande que son droit de bourgeoisie soit publiquement reconnu ; ce qui fut fait le 20 décembre 1699. Voici un extrait de la pièce qui le constate : " Nous
" les bourguemaistres de noble cité de Liége... ayant le
" Sr J.-G. Le Fort, escuyer Roy et héraut d'armes de
" S. M. I. sur le Bas-Rhin et de S. A. S. E. de Cologne,
" natif de Vervier, issus de mariage légitime, relevé le
" bon mestier des orphevres de cette cité, franchise et
" banlieu... nous a requis d'estre admis et reçeu au nom-
" bre de cette bourgeoisie, a quel effet s'estant suffisament
" qualifié et après avoir presté le serment requis et ac-
" coustumé, au regard de la profession catholique, apos-
" tolique et romaine et de fidélité à S. A. S. E. nostre
" Evesque et prince, à la cité et magistrat, l'avons pré-
" senté au seigneur souverain officier de S. A. et le fait
" publier bourgeois, au balustre de le maison de ville, par
" Arnold Stephani clerc sermenté du seigneur souverain
" greffier, et le dit seigneur officier, au peron sur le marché,
" par G. Roubert sergent de la haute justice de Liége :
" requerons partant etc.

En 1707, il soutint un procès contre son beau frère Mathieu Ghinotte; voici ce que m'en ont laissé deviner quelques pièces d'un dossier presqu'indéchiffrable, écrit dans le langage latin fort obscur de la procédure du temps: Antoine de Haling, son beau frère, après le mariage de ses deux sœurs, dont l'une épousa Ghinotte, l'autre Le Fort, s'expatria à Gênes, en laissant l'administration de ses biens à Ghinotte, avec lequel, pendant plusieurs années, il entretint des relations qui cessèrent tout-à-coup. Après quelque temps Ghinotte, qui s'était remarié, croyant son beau frère mort s'appropria les biens de celui-ci sans en faire part à Le Fort. J'ignore qu'elle fut l'issue du procès.

Le 20 juillet 1701, sur la demande de J. G. Le Fort qui déclarait " se propter adversam valetudinem tum " ob assiduum studium et per ætatem provectam dicto " muneri non sufficere, " l'empereur Léopold lui nomma pour successeur dans le district du Bas-Rhin Jacques Henri Le Fort son fils " qui a teneris annis imbutus est " illa scientia (scutorum) quique pari zelo nobis et " S. R. I. fidem et devotionem suam probare cupit. " Dans son diplôme, qui est malheureusement trop long pour que je le cite en entier, les droits et devoirs du héraut d'armes sont définis plus explicitement encore que dans les 1ers cités : " potest et debet in omnibus ac singulis " curiarum et dicasteriorum archivis, aliisque prædic- " tarum provinciarum scriniis, locisque publicis et pri- " vatis, illustrium et nobilium familiarum diplomata, " titulos, notulas et documenta, armorum insignia, " galeas, coronas, telamones et ornamenta inspicere, " monumenta, sepulchra eorumque inscriptiones et epita-

" phia aliaque temporis lapsu bellorumque injuriis obli-
" vioni obnoxia, notare et extrahere nec non arbores
" genealogicas erigere, etc. " (1)

Jacques-Henri Le Fort avait alors 21 ans; il était né le 27 août 1680. J.-G. Le Fort avait encore eu de sa femme Marie de Haling trois filles : Marie Emérentiane, née le 7 février 1679, qui portait le nom de sa maraine Mme Dausque, comtesse de Bruay ; Anne Louise Françoise, née le 4 décembre 1682, et Denise Elisabeth, née le 6 juillet 1686 (2).

Le 7 octobre 1716, il perd sa femme; il devait déjà à cette époque avoir perdu deux de ses filles, car dans une lettre qu'il écrivait en novembre à M. Berckel, héraut d'armes du Brabant, il dit en post-scriptum : " Mon fils et *ma* fille font compliment à toute votre chère famille. " Celle qui resta vivante se maria à un M. de Colnet, maître verrier. On voit par ce mariage et celui de son fils avec Marie de Castellan, fille d'un autre maître verrier, la tendance de Le Fort à se rapprocher de la noblesse (3) ; il ne pouvait avoir la prétention de s'allier aux familles titrées qui, à cause des grandes prérogatives dont jouissait alors la noblesse, veil-

(1) Si je rapporte tout au long les termes des diplômes qui ont trait aux fonctions du héraut d'armes, c'est parce qu'on ne s'est guère encore occupé de ce qu'étaient restées ou devenues leurs attributions pendant les deux derniers siècles, après l'entière décadence de la chevalerie.

(2) Voir les registres de Notre-Dame aux Fonds à l'Hôtel-de-Ville.

(3) Le Fort n'était pas d'origine noble; dans la commission qui l'a créé héraut d'armes, il est nommé J.-G. Le Fort, *bourgeois de Liége*; ce n'est que depuis qu'il a pris le titre d'écuyer; est-ce en vertu d'un diplôme? Je n'en ai trouvé aucune trace. Peut-être, de même qu'en France et en Allemagne, et faisant en ceci exception aux usages du pays, la charge qu'il occupait conférait-elle la noblesse.

laient soigneusement à ne pas interrompre la longue série de quartiers qui leur donnait entrée dans les chapitres nobles et à la salle de Curenge; il ne pouvait pas non plus entrer dans les grandes familles patriciennes qui, par orgueil de caste, excluaient même de leur sein les maisons de noblesse récente. Il ne lui restait plus, pour se distinguer de la bourgeoisie, que cette noblesse qui ne devait pas ses titres à son épée. On sait qu'au moyen-âge, par un privilége spécial, la verrerie était la seule industrie dont l'exercice fut permise aux nobles (1). Plus tard, quoique comme ses sœurs, elle fut abandonnée à la roture, elle conserva toujours une certaine supériorité de considération et jouit au XVIe et au XVIIe siècle du privilége d'ennoblir ceux qui s'y livraient; telles étaient les familles de Colnet et de Castellan au pays de Liége; ce qui engagea probablement Le Fort à rechercher leur alliance.

Après avoir pendant 36 ans exercé ses fonctions avec un zèle dont nous donnerons tantôt la preuve, Jean-Gilles Le Fort meurt le 9 février 1718 (2). Son fils fait part de cette mort à M. van den Leene, chevalier, seigneur de Lodelinsart et de Castillan, conseiller et Ier roy d'armes de S. M. I. et C. à titre du Toison-d'Or à Bruxelles. « En « vous souhaitant de saintes Pâques avec une santé par-

(1) Charles, roi de France, concède aux gentilshommes verriers de jouir des immunités et priviléges attribués aux gentilshommes, 1438; ce qui fut confirmé en 1464 par Louis, roi de France; le 5 septembre 1523, par François Ier; le 9 mars 1565, par Charles; et en 1574, par Henri III.

(2) St-Hubert. Nona februarii 1718 munitus sacra unctione ultima et absolutione recepta circa decimam matutinam apoplexia obiit dns. Joannes Le Fort, suo tempore heurau d'armes (ut vocant); sepultus fuit in choro ecclesiæ Sancti Huberti versus cimiterium (Registres de l'Hôtel-de-Ville.)

" faite, je vous donne parte avec une vive douleur de la
" mort de mon très honoré et cher père arrivée le 9 février
" d'une apoplexie et à même temps je vous donne l'hon-
" neur de vous avertir que je suis constitué dans ces
" mesmes emplois de roy d'armes tant par S. M. I. et C.
" que S. A. E. de Cologne. 16 avril 1718. "

La commission de Jacques-Henri Le Fort est datée du 18 mars 1718 ; depuis 17 ans déjà, il exerçait son office dans les pays du Bas-Rhin et portait le titre de *Scutarius, eques et miles auratus ac Sacri Palatii et aulæ Lateranensis comes*, que lui avait décerné, le 5 mai 1700, François comte de Sfortia.

Ainsi que cela avait eu lieu pour son père, ses connaissances et son mérite le firent confirmer dans ses fonctions sous le règne de Georges-Louis de Bergh par commission du 17 juillet 1724 et pendant la vacance du siége en 1723. Nous avons vainement cherché le diplôme qui le continue dans sa charge sous l'Evêque Jean-Théodore ; il est cependant certain qu'il exerçait encore son office sous ce prince, car nous trouvons de lui une attestation datée de 1749 et de Villers de Pitey, son successeur, n'apparaît que vers 1763, avec Charles d'Oultremont (1). D'après la correspondance et les pièces signées de J.-H. Le Fort, il paraît s'être moins occupé que son père de réunir des documents ; il ne nous a laissé aucun recueil complet d'une certaine étendue : mais d'innombrables pièces détachées qui paraissent avoir servi à étayer des généalogies, ou des doubles d'expéditions que, en vertu de son diplôme,

(1) Il nous a été impossible de connaître la date exacte de sa nomination.

il était de son devoir de conserver : « *eorumdemque (titulorum, diplomatum, etc.) notulas retinere.* » C'est là la cause de cette immense quantité de papiers qui nous sont restées de lui ([1]). Du reste l'écriture des deux Le Fort était tellement semblable qu'on ne peut distinguer si la pièce vient du père ou du fils, que par la signature : or comme la plupart de ces pièces ne sont pas signées, il est impossible de faire la part de chacun d'eux. Les dernières années de la vie de J.-H. Le Fort paraissent avoir été peu actives ; sa correspondance languit et ne nous fournit plus aucun détail. Ce n'est qu'après bien des recherches que j'ai trouvé dans les registres de St-Remacle-en-Mont la date de sa mort qu'on n'aurait su fixer qu'à une douzaine d'années près. « *Hac* 3^a^ *octobris* (1751) *defunctus est Jacobus Henricus Le Fort, eques, et sepultus in choro.* » Avec lui s'éteignit sa lignée car il n'avait eu de sa femme Marie-Charlotte de Castellan, qui mourut en 1755, qu'une fille

([1]) Malgré cette précaution, nous sommes loin de posséder tout ce qui est sorti de la plume des Le Fort ; un grand nombre de ces doubles doivent être égarés ou n'avoir jamais été faits ; on conserve en effet dans beaucoup de familles du pays des attestations, des généalogies, etc. de sa main, qui ne se retrouvent pas dans son protocole. J'ai vu moi-même dans les archives de différents châteaux des dossiers considérables, d'immenses cartes généalogiques sur parchemin, des quartiers superbement coloriés, signés et scellés par lui ; d'autres, qui manquent de signature mais qu'il est facile de reconnaître comme étant de lui, par l'écriture et la facture des armoiries. La grande habitude qu'il avait de dessiner des armoiries, lui avait acquis dans ce genre une habileté extraordinaire et une tournure qui lui était propre ; sa manière est large et aisée ; d'un trait de plume et sans jamais y retoucher, il figurait l'écu, les ornements et les meubles ; sans être d'une régularité parfaite, son dessin flatte l'œil et possède un cachet héraldique que la gravure en général ne reproduit pas. Il copiait aussi admirablement les sceaux et savait leur donner cet air d'antiquité et ce relief qui rendent l'original et l'époque.

Marie-Mathilde, morte à l'âge de 4 mois. Il est possible que le grand âge de J.-H. Le Fort et, par suite, son peu d'activité, soient cause de l'obscurité qui entoure l'histoire de l'office du héraut d'armes sous le règne de Jean-Théodore de Bavière ; mais je crois que la négligence de ce prince, qui laissa languir beaucoup d'administrations secondaires, y contribua plus encore. En effet il n'est pas même certain qu'il continua Le Fort dans sa charge, puisque je n'ai pas retrouvé sa commission, et que ce serait la seule, la dernière de toutes, qui se serait égarée. Ce qui paraît certain, c'est qu'après la mort de Le Fort, il laissa son office vacant ([1]) et ne s'occupa même pas de son important protocole, qui resta en dépôt dans les archives du Conseil privé jusqu'à la dernière année de la vie de ce prince.

Alors seulement nous trouvons dans les registres des affaires du corps les quatre décrets suivants :

2 avril 1762. « Messeigneurs authorisent les seigneurs « députés ordinaires pour faire l'achapt au plus grand « profit de cet état des protocoles et pièces de feu le S^r Le « Fort héraut d'armes après les avoir examinés.

5 juin 1762. « Messeigneurs ensuite du recès d'autho- « risation des seigneurs leurs principaux en date du 2

([1]) Je ne puis considérer que comme un titre purement honorifique celui de héraut d'armes que prenait Simon Joseph Abry (qui se signait d'Abry), peintre héraldique et généalogiste des Seigneurs de l'État noble du pays de Liége, auteur du magnifique armorial sur velin de cet état conservé aux archives de Liége ; en effet sa commission n'est pas enregistrée au Conseil-privé et il n'existe aucun document à ma connaissance qui témoigne que jamais il ait exercé cette fonction.

" avril dernier déclarent d'agréér l'achapt fait par leur
" greffier Groutars du recueil et protocol du Sr Le Fort
" héros d'armes , ordonnant en conséquence à leur rece-
" veur David de mettre ens mains dudit greffier 1000
" écus (4000 frs.) pour en faire le paiement aux héritiers
" dudit Le Fort.

20 mars 1763. " Messeigneurs défendent bien expres-
" sément à leur greffier de relacher aucunes pièces ni co-
" pies à qui que ce soit hors du protocol de feu Le Fort
" acheté aux frais de la caisse de cet état, sans les ordres
" exprès de mesdits seigneurs.

2 mars 1771. " Messeigneurs voulant régler les droits
" qui compètent au greffier pour les recherches à faire
" dans les archives de Le Fort, déclarent que pour chaque
" pièce qu'un particulier non reçu à cet état demandera,
" il sera tenu de compter 15 fls., sans les droits de re-
" cherches qui compètent à l'avocat fiscal, à proportion
" du travail qu'il sera obligé de faire pour parvenir
" à récuperer la pièce demandée ; bien entendu que telle
" recherche ne pourra se faire sans l'autorisation du sei-
" gneur député en tour. "

Je vais maintenant dire en peu de mots en quoi consistent ces archives et comment elles sont inventoriées. Ainsi que je l'ai dit plus haut, tout le protocole se divise en trois catégories bien distinctes :

I. *Généalogies de familles nobles*, 25 vol. in-fo d'environ 300 feuillets chacun , comprenant 710 généalogies. Il est assez difficile de spécifier les sources où Le Fort a puisé la matière de son ouvrage ; on peut cependant affirmer que Hemricourt et Butkens lui ont servi de base ; souvent

aussi il empruntait des fragments à d'autres ouvrages latins ou flamands, comme je l'ai dit dans ma notice sur les manuscrits de Betho, p. 9; il puisait le reste dans les chartes, les reliefs, les épitaphes, les convenances de mariage, les testaments qu'il avait recueillis en grand nombre. Le choix des familles lui appartient et sous ce rapport il semble n'avoir suivi aucune règle; lorsqu'il était appelé à vérifier les preuves que présentaient ceux qui demandaient à entrer dans un collége noble, il réunissait tous les renseignements qu'il pouvait se procurer et faisait remonter les filiations aussi haut que possible; c'est ce qui explique la présence de tant de noms de familles étrangères que l'on trouvera dans les tables. A la manière de Christophe Butkens dont il a adopté la méthode, Le Fort donne toutes les dates qu'il connaît, cite les origines, ajoute des détails historiques, des cartes aux quartiers souvent coloriés, des chartes, des actes civils, etc., que l'on trouve intercalés comme pièces à l'appui. Par des signes particuliers, il rattache les différentes branches à la ligne directe; j'ai eu soin chaque fois qu'il s'opérait un changement de nom dans une famille ou quand Le Fort donnait dans une certaine étendue la filiation d'une alliance, de l'indiquer dans la table. Ce magnifique recueil est principalement l'œuvre de J.-G. Le Fort; son fils n'a fait qu'y ajouter des détails et remplir des lacunes lorsqu'il en avait l'occasion. Plusieurs de ces généalogies se trouvent aussi dans les trophées du Brabant. Lorsque ce cas se présente, Le Fort reproduit en tête de son propre travail celui de Butkens; et l'on peut voir par la comparaison, avec quelle critique il corrigeait

les erreurs ou complétait l'œuvre de ce savant. Cet ouvrage seul suffirait pour faire honorer la mémoire de Le Fort par ses concitoyens, et pour la rendre chère à tous ceux qui aiment à fouiller dans le passé de notre histoire. Il n'est pas moins précieux pour les historiens que pour les généalogistes ; que l'on se souvienne, en effet, qu'à cette époque, toutes les hautes fonctions civiles, militaires et ecclésiastiques étaient occupées par la noblesse : retracer l'histoire de celle-ci, c'était jusqu'à certain point retracer celle du pays même. Si, d'un autre côté, on pense aux immenses recherches auxquelles ont dû se livrer ces deux hommes pour arracher à l'oubli tous ces noms, tous ces faits, toutes ces dates ; avec quelle patience ils ont dû réunir, avec quelle sagacité ils ont dû déchiffrer toutes ces chartes, ces vieux manuscrits et ces poudreux documents pour composer ce beau recueil, fruit de près d'un siècle de travail, on est rempli d'admiration et de reconnaissance (1). Un passage d'une lettre que J.-G. Le Fort écrivait à M. le marquis de Hoensbrouck nous fait connaître qu'il avait l'intention de publier son travail : « Liége, 20 janvier 1710. Je viens « par cette prier votre seigneurie qu'elle eut la bonté de « me marquer par la 1re occasion les descendants au juste « de toutes les branches de l'illustre famille de Hoens- « brouck depuis environ cent ans; j'ay les anciens et c'est « a raison que j'ay envie de faire imprimer avec le temps

(1) Ce recueil avait déjà une grande réputation du vivant de son auteur comme on peut le voir par ces mots qu'écrivait le 4 février 1735 le baron d'Aerschot à M. Namur, chanoine Croisier : *Je serais curieux de voir cet ouvrage du Sr. Le Fort des familles nobles et s'il le fera imprimer.*

" les généalogies de plusieurs familles illustres que je " peus prouver tant par réceptions de colléges, ordres " militaires et états nobles que par documents et sépul- " tures. " Malheureusement la mort le surprit avant que l'ouvrage fût prêt : une espèce de fatalité a empêché ainsi la publication de quatre des plus riches collections que le XVIIe siècle avait préparées pour l'histoire du pays de Liége : van den Berch, Wissocque de Bomy, Hinnisdael et Le Fort furent successivement enlevés à leurs travaux au moment où ils allaient en faire part à leurs concitoyens ; deux de ces ouvrages sont aujourd'hui perdus.

II. *Recueil divers*. 27 vol. in-f° (1). Ce sont des registres

(1) Une partie de cette intéressante collection nous manque ; c'est ce que prouve une liste manuscrite que j'ai trouvée dans les papiers de Le Fort et qui, outre les 27 volumes que nous possédons, en signale 14 autres par ces indications, si brèves et si vagues qu'elles nous laissent même quelquefois ignorer le sujet de l'ouvrage :

1° Livre contenant les armoiries et attestations des demoiselles chanoinesses appréhendés par Mme A. d'Awans de Lonchin en son temps dame abbesse séculiere du noble collége de Moustier sur Sambre, 420 pp.

2° Généalogie d'Ernecourt, 445 pp.

3° A sa Majesté, 444 pp.

4° H V. D., 336 pp.

5° Tertius liber chartarum perillustris et Cathedralis ecclesiæ leodiensis, 336 pp.

6° Extractum ex 1° libro chartarum ecclesiæ leodiensis, 432 pp.

7° Transports et convenances de mariage où il parle de Thiribu, 97 f^es.

8° Extrait des réceptions de l'état noble du pays de Liége et comté de Looz, 19 pp.

9° Jean de la Marck St-Aremberg avec toutes les réceptions des Seigneurs de la cathédrale, 464 pp.

10° Catalogue des chanoines de l'église Cathédrale de Liége, 413 pp.

11° Anciens transports et reliefs ; il y a aussi des reliefs de Brabant où il y a des dénombrements faits, 147 pp.

où Le Fort inscrivait, sans observer aucun ordre et à mesure qu'elles lui tombaient sous la main, toutes les pièces de quelque nature qu'elles fussent qui lui servaient à prouver ses généalogies, qu'il prévoyait devoir lui servir un jour, ou qui offraient un intérêt quelconque pour l'histoire du pays ou des familles. Rien n'est plus curieux que ce mélange dû au hasard : à côté d'une charte du XIIIe siècle, on trouve un testament du XVIIIe ; à côté d'une discussion sur la préséance entre les nobles et les avocats, on trouve un état des dépenses que Le Fort a faites pour obtenir tel diplôme ; il abandonne tout-à-coup un sujet pour le reprendre 30 pages plus loin. Dans ce dédale aucune recherche n'est possible ; il n'y a aucun point de repère et ce trésor de richesses enfouies devient inutile; la curiosité elle-même se dégoute bientôt de parcourir ces volumineux recueils, où elle trouve le plus souvent des pièces d'un intérêt tout-à-fait particulier à quelques personnes : au moyen de ma table alphabétique qui réunit tous ces actes autour du nom de famille qu'ils concernent, on trouvera immédiatement les renseignements que l'on désire ; quant aux pièces historiques, je les ai indiquées par le mot qui exprime le mieux leur objet.

III. *Fragments généalogiques de familles nobles et bourgeoises du pays de Liége : pièces à l'appui.* Cette partie, particulièrement intéressante pour l'histoire de la Cité, a été

12° Extrait tiré hors des registres de MM. les Echevins de Liége, 660 pp.

13° Trousseau de papiers contenant des anciens papiers et cartes ; diplôme de Maillart.

14° Un livre couverté, marbré de diverses couleurs contenant toutes cartes généalogiques.

beaucoup plus difficile encore à classer que la précédente : elle se compose de plusieurs milliers de feuilles volantes, de papiers de toutes formes et de toutes grandeurs renfermées dans 29 cartons. J'ai réuni autant qu'il m'a été possible toutes les pièces qui se rapportaient à une même famille ; lorsque, comme cela a lieu le plus souvent, une même feuille contient des esquisses de plusieurs familles alliées ou tout-à-fait étrangères l'une à l'autre, j'ai indiqué à la table chaque nom avec le n° de la liasse où j'ai classé la feuille. A peu près la moitié de ces documents sont des actes notariels, des partages, des testaments, des convenances de mariage, des chartes, etc., qui sont également indiqués avec soin à la table, afin qu'à la seule inspection de celle-ci, on puisse s'assurer où l'objet de la recherche se trouve.

STANISLAS BORMANS.

TABLES

DES

MANUSCRITS GÉNÉALOGIQUES DE LE FORT.

Ire PARTIE.

GÉNÉALOGIES DE FAMILLES NOBLES.

A

Aa (d'). Origine de cette famille; indication de documents; généalogie. (*Extr. des trophées du Brabant*, *par Butkens*), I, 1 ([1]).

Généalogie de la famille d'Aa, depuis 1190 jusqu'en 1486, comprenant les Aa de Pollaer, de Bruges, de Grimberge, de Santberge, de Gruthuuse, I, 7.

Fragment généalogique des sires d'Auxy, depuis l'an 1350, I, 13 v°.

V. Randenrad, XIX, 38.

Aaz (d'). *V. Liers*, XIII, 73.

Abcoude ou **de Zulen (d')**. Généalogie depuis l'an 1247 jusqu'en 1429, I, 17.

Abée (d'). *V. Blehen*, III, 207; *Neufchâteau*, XVI, 171.

([1]) Le chiffre romain indique le volume des manuscrits de Le Fort; le chiffre arabe le folio du volume.

Abrion dit **de Brion**. Généalogie depuis l'an 1395 jusqu'en 1638, I, 21.

Famille représentée par les Ctes d'Arberg de Vallangin.

Acoche (**d'**). *V. Dacoche*, VII, 1.

Aimericourt (**d'**). *V. Hemricourt*, X, 275.

Aix de Denée (**d'**). Généalogie depuis l'an 1550 jusqu'en 1625, I, 25.

Attestations de Fr. de Glimes et du chapitre de Nivelle; filiation de mess. Henry d'Ayx et de N. de Carpentier. I, 27 bis.

V. Schoonvorst, XXI, 134.

Alberg (**d'**). *V. Worms*, XXV, 179.

Albert de Luynes (**d'**). *V. Glimes*, IX, 208.

Albret (**d'**). *V. Bourgogne*, IV, 29.

Aldegonde (**de Ste**). Généalogie depuis l'an 1428 jusqu'en 1644, I, 29.

Descendance de Jean. de la Planck et de Jacqueline de Recourt; Fragments généal. des Bernemicourt, Wissocque; Epitaphes de la famille de Ste Adalgonde avec blasons, I, 31 bis, ter, quat.

Allamont (**d'**). Généalogie depuis 1332 jusqu'en 1644, I, 34.

Alleur (**d'**). *V. Waroux*, XXIV, 217, 222.

Aloigny (**d'**). *V. Montmorency*, XV, 239.

Alpen (**d'**). Généalogie depuis l'an 1294; éteinte de mâles en 1482, I, 46.

Alsace (**d'**). *V. Hennin*, X, 324.

Alsteren dit **de Hamal** (**d'**). Généalogie depuis l'an 1340 jusqu'en 1660, I, 50.

Reliefs du XVe siècle et descendance de Jean d'Alfteren, I, 51.

Filiation de Guil. d'Alsteren, seigr. de Hamal et de Brustem (en partie); attestation de Le Fort, I, 55.

Epitaphe à Kerkem, 1537, I, 54 bis.

Verrière de 1660, I, 56 bis.

Alstorf (**d'**). *V. Harff*, x, 125.

Altena (**d'**). *V. Goor*, ix, 136; *la Marck*, xiv, 149, 194.

Ama (**d'**). *V. Vervoz*, xxiii, 91, 100.

Amant (**d'**). *V. Damant*, vii, 13.

Amours (**d'**). *V. Malbourch*, xiv, 79; *Odeur*, xvii, 32.

Amstel (**d'**). Généalogie depuis l'an 1130 jusqu'en 1647, i, 58.

Andelot (**d'**). *V. Bourgogne*, iv, 46.

Andrimont (**d'**). *V. Boubay*, iii, 435.

Anjou (**d'**). *V. Rumigny*, xx, 201.

Ans (**d'**). *V. Dans*, vii, 17.

Anthinnes (**d'**). Généalogie depuis 1292 jusqu'en 1549, i, 67.

Charte de Jean de Lothier, etc., par laquelle il donne en fief à Thomas d'Anthinnes les voueries d'Anthinnes et d'Usar, 1280, i, 67 v°. ouhar ?

Record de l'abbé de Waulsor et Hastier touchant le fief d'Anthinnes et ratification de l'Evêque de Liége touchant sa donation, 1632, i, 68 v°.

Reliefs de la vouerie d'Anthinnes, 1361; extrait de la donation des dimes de Fraiteur et de l'avouerie de l'église de Linxhe (Linché), où il est fait mention de Thomas Corbeal d'Anthinnes, castellain du cté. de Logne et podestat de Stavelot, 1363, i, 69 v°.

Relief et ratification du contrat du mariage d'Adam Corbeal d'Anthinnes avec Hellui d'Andrimont, 1392. Attestation prouvant que Pierard d'Anthinnes était en 1458 chatelain de Logne; relief de l'an 1480, i, 70 v°, 71.

Relief par Fr. d'Anthinnes de la vicomté d'Anthinnes, 1513, i, 72 v°.

Commission de Jean d'Anthinnes, capne et prévot de la forteresse et duché de Bouillon, en 1462, i, 74 v°.

V. Soheit, xxi, 273.

Aoust (**d'**). *V. Daoust*, vii, 27.

Arberg de Vallangin (**d'**). Généalogie depuis avant 1215 jusqu'en 1724, I, 80.

Notes sur la seigrie de Vallangin, I, 80 vo.

Branche des comtes de Chalant, I, 84.

Procès dans la maison de Chalant. Notes sur la famille de Tornielle, I, 85 vo, 86 vo.

Quartiers de Nic. et d'Olympe d'Arberg, 1684, I, 88 bis.

V. Abrion, I, 23.

Arckel (**d'**). Généalogie depuis l'an 996 jusqu'en 1614 ; maison souveraine originaire de Hongrie, s'établit en Hollande, I, 92.

V. Berthout, III, 13 ; *Grevembrouck*, IX, 292.

Aremberg (**d'**). *V. Ligne*, XIII, 89, 94 ; *La Marck*, XIV, 165.

Arensberg (**d'**). *V. Cuyck*, VI, 270.

Argenteau (**d'**). Histoire de cette Chatellenie. (*Extr. de Butk.*), I, 108.

Généalogie depuis l'an 1200 jusqu'à 1600. (*Extr. de Butk*), I, 109.

Renard d'Argenteau mort en 1366, I, 110.

Notes pour les seigneurs de Houffalise, I, 111.

Les seigneurs d'Argenteau étaient souverains ; ils se sont soumis au duc de Brabant pour avoir sa protection, I, 113.

Généalogie depuis 1204 jusqu'en 1743, comprenant les seigrs. de Houffalise, d'Esneu, d'Ochain, de Tongre, de Donglebert, de Stepignie ; attestation du chapitre de S. Lambert à Liége (1), sur la noblesse du quartier d'Argenteau. Citations de preuves, I, 116 vo.

Parenté avec Charles V, roi de France par la maison de Luxembourg, I, 117 vo.

Sépulture dans l'église de Hermalle, 1538, I, 117 bis.

Descendance de Henry d'Argenteau, par H. v. d. Berch, 1224, I, 119, 122 bis.

(1) Les chanoines nobles de St Lambert ne prouvaient que 4 quartiers avant 1620 ; mais à partir de cette époque on en exigea 8.

Epitaphes dans l'église de Ligny avec blasons, 1650, 1585 ; médaille, I, 122, 123.

Quartiers de Jacques d'Argenteau, I, 124.

Testament d'Ant. d'Argenteau d'Esneux, 1631, I, 126, 127.

Descendance de Jean Louis d'Argenteau ; reliefs de Herlaer, Houxhegnée, etc., I, 128.

Lettre du comte Jean d'Argenteau, 1724, I, 131 ter.

Thomas Bruce, comte d'Ailisbury, pair d'Angleterre et d'Ecosse, etc., etc., épousa en 1700 Charlotte d'Argenteau, I, 131 bis, 131 quat.

Descendance de Guill. d'Argenteau d'Agimont, 1422, I, 131 quint.

Contrat de mariage entre Fr. d'Argenteau, vicomte de Looz, fils d'A. de Brandenbourg, et Ern. de Rivière, 1637, I, 132 ter.

Fragment généalogique des comtes de Mercy jusqu'en 1743, I, 132 quat.

Quartiers de Jean d'Argenteau avec blasons ; attestation de Le Fort, I, 132 quint.

Quartiers de A. M. Ph. d'Argenteau épouse du Bon de Rahier, I, 132 sext.

Réceptions à l'état noble du pays de Liége et comté de Looz [1], I, 134, 135.

Quartiers armoriés de Ch. M. d'Argenteau, chef de la noblesse du pays de Liége, 1735 ; Id. de dame Ern. E. de Salmier, I, 136.

Descendance de Ch. Ern. d'Argenteau et d'An.-Marie de Schoonhove, I, 136 bis.

V. Dans, VII, 19.

Arschot (d'). Histoire de la terre d'Aerschot. (*Extr. de Butk.*), I, 140.

Généalogie depuis l'an 1096. (*Extr. de Butk.*), I, 142.

Histoire de la terre de Wezemaele. (*Extr. de Butk.*), I, 156, 157.

Descente généalogique d'Arnou sire de Wesemal, et de Richard sire de Mérode. (*Extr. de Butk.*), I, 158.

[1] Pour entrer à cet État, il fallut prouver 8 quartiers jusqu'en 1765 et 16 dans la suite.

Histoire de la ville de Berges et généalogie. (*Extr. de Butk.*), I, 160 v°.

Histoire de la terre de Rotselaer, généalogie et notes. (*Extr. de Butk.*), I, 162 v°, 170.

Généalogie de la famille d'Aerschot de Wezemael depuis l'an 1085, I, 172.

Diplôme du duc de Brabant reconnaissant que J. de Rivière descend des anciens comtes d'Aerschot, 1283, I, 173 bis.

Généalogie des d'Aerschot de Rivière depuis l'an 1265 ; de Rivière d'Aerschot, I, 173.

Extraction paternelle et maternelle de M. Ch. Ctesse de Rivière d'Aerschot, I, 181.

Information envoyée à Nivelle sur les quartiers de la même, I, 182.

Verrières dans l'église de S.-Laurent à Liége, 1604, I, 183.

Epitaphe de G. Fr. Comte d'Aerschot de Rivière, 1727, I, 184.

Sa parenté; son billet de mort, I, 185, 186.

Billet de mort d'Agnès Scholastique de Rivière d'Aerschot, abbesse de Forest, 1712, I, 187.

L'empereur accorde à la comtesse de Zaluski, née Dor. de Rivière d'Aerschot, de transmettre à son fils le nom et les armes de son illustre famille qui allait finir, I, 187 bis.

Quartiers de Guil. comte de Rivière d'Aerschot de Heere; id. armoriés, I, 188 et bis.

Attestation de Le Fort sur le quartier de cette famille ; I, 189.

Attestation du chapitre cathédral de Liége sur les lignes des enfants du Comte d'Aerschot, 1654, I, 190 bis.

Bernard, Renée et Catherine de la Douve, I, 192 bis.

Tableau des deux branches de Heere et de Houffalize, issues de Richard de Rivière des Comtes d'Aerschot, I, 193, 194.

Généalogie des d'Aerschot de Schoonhove depuis 1260, I, 196.

Quartiers de Nic. Robert de Schoonhove avec blasons, I, 203.

Eclaircissement pour les 8 quartiers de Ch. Rob. de Schoonhove, I, 204.

Lettre du baron d'Arschot de Schoonhove, 1735, I, 205.

Généalogie des d'Aerschot du Pont, I, 211.

Généalogie des d'Aerschot de Lière d'Immerzeel depuis l'an 1196, I, 215.

Descendance d'Arnou de Lière 1300, I, 218.

Epitaphe de Jean de Lière dit d'Immerzeel, 1503; sa descendance, I, 220.

Généalogie des d'Aerschot de Wezemael depuis 1125, I, 527.

Différent d'Arnoul de Wezemalle, chevr de l'ordre de la milice du Temple, etc., avec Rob. Cte d'Auvergne au sujet du Cté de Boulogne, 1260, I, 238 vo.

Gérard de Wesemael dit Van den Wyere, I, 245.

Généalogie des d'Aerschot de Rotselaer depuis 1085, I, 249.

Asche (**d'**). *V. Berthout*, III, 25; *Cruningen*, VI, 206.

Aspremont (**d'**). *V. Lynden*, XIII, 345.

Assignies (**d'**). Généalogie depuis 1392 jusqu'en 1693, I, 257. Filiation de dame Anthonette d'Assignies, I, 258.

Athin (**d'**). *V. Dathin*, VII, 31.

Aubermont (**d'**). *V. Boulongne*, IV, 11.

Aubert (**de St**). *V. Berlaimont*, II, 131.

Aubry (**d'**). *V. de la Pierre*, XVIII, 110 bis; *Thiribu*, XXII, 166.

Andregnies (**d'**). *V. Estrepy*, VIII, 127.

Aux brebis (**d'**). Généalogie depuis 1425 jusqu'en 1719, I, 266. Fragments généalogiques et quartiers, I, 268, 269, 270.

Notes; descendance de Laurent d'Aubrebis, 1400, I, 271.

Transport des biens de Lesce fait par Jean az Brebis à P. de Noirfalize et J. de Brisbois, ses neveux par devant la justice d'Anserenne, 1536, I, 277 vo.

Auxy (d'). *V. Aa*, I, 13 v°.

Autel (d'). Généalogie depuis 1456 jusqu'en 1716, I, 282.

Descendance de Huart d'Autel drossard du pays de Luxembourg, I, 283.

Epitaphe dans la Cathédrale de Liége, 1540, I, 285.

Fragment généalogique; quartiers armoriés de Fréd. comte d'Autel, 1645, I, 284.

Auvergne, de Boulogne, de Thiern (de la Tour d'). Maison souveraine; généalogie depuis le IXe siècle jusqu'au XIVe, I, 289.

Généalogie des comtes de Clairmont et de Montferrant, dauphins d'Auvergne, I, 295.

Chartes de 1196, 1226, 1241, 1247, avec sceaux dessinés, I, 295, v° 305 v°.

Généalogie des ctes d'Auvergne de Boulogne, I, 306.

Comment le comté de Boulogne est entré dans la maison d'Auvergne, I, 306 v°.

Extraits de Chartes, 1285, 1263, 1367, avec dessins de sceaux, I, 308 v°.

Philippe duc de Bourgogne, comte d'Artois et d'Auvergne, I, 309 v°.

Généalogie des vicomtes de Thiern, depuis 1010, I, 312 v°.

Généalogie des comtes de Châlon, I, 317 v°.

Auvin (d'). *V. Dauvin*, VII, 52.

Awans (d'). Généalogie depuis 1298 jusqu'en 1433, I, 319.

V. Bernalmont, II, 188.

Awir (d'). *V. Vervos*, XXIII, 99.

Ayneffe (d'). *V. Dayneffe*, VII, 67.

B

Bachenge (de). *V. Wihogne*, XXV, 41.

Back de Tilborg (de). *V. Berthout*, III, 47.

Badouche (de). Généalogie depuis le XVe siècle, II, 202.

Baillet (de). Généalogie depuis le XVe siècle, II, 206.
Fragment généalogique, II, 207 bis et ter.
Carte des familles d'Orfaibre, de Baillet, d'Outremont, etc., II, 208.
Notes, II, 209.

Bailleul (de). *V. Morialmé*, XV, 255.

Bar (de). *V. Montbéliart*, II, 217.

Bar-le-Duc ou Montbéliart, ducs de Lorraine. Origine de cette famille. (*Extr. d'A. du Chesne*), II, 212.
Généalogie depuis le Xe siècle, II, 216.
Notes sur les maisons de Champagne et de Dommartin, II, 217 v°.
Dénombrement des terres de Robert, duc de Bar, II, 221 v°.
Vente de la baronnie de Coucy par Marie de Lorraine à R. de Bar, 1408, II, 222 v°.

Barbanson (de). Généalogie depuis l'an 1110, II, 229.
Carte de cette famille, par v. d. Berch, II, 230, 231.
Notes sur Marie et Diane de Barbançon, II, 240.

Barberin. Généalogie depuis l'an 1500, II, 250.

Baré d'Aleur. *V. Waroux*, XXIV, 217.

Baré de Cipley de Surlet. *V. Latinne*, V, 158.

Baré de Voroux. Généalogie depuis 1315 jusqu'en 1380, II, 254.

Baronaige (Van der Wede dit de). Généalogie jusqu'en 1626, II, 258.

Baronville (Haccourt de). Généalogie depuis l'an 1321 jusqu'en 1421, II, 266.

Barre (de la). *V. Labarre*, VII, 207; *Delle Bare de Chaumont*, VII, 75.

Bassinne (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, II, 270.

Bastogne (de). Généalogie depuis 1370 jusqu'en 1439, II, 274.

Baudequin. *V. Cerf*, V, 52.

Baudrihaye. *V. Seraing*, XXI, 211.

Baulme (de la). *V. Perennot,* XVIII, 93 ; *Chateauvillain*, V, 112.

Bautershem, de Berg de Grimberg (de). Histoire de la terre de Bautershem ; généalogie (*Extr. de Butk.*), II, 287.

Histoire du marquisat de Berges-op-Zoom. (*Extr. de Butk.*), II, 290.

Généalogie des Bautershem depuis 1149, II, 291.

V. Witthem, XXV, 73, 82.

Bauw (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, II, 299.

Bavière (de). Généalogie depuis Louis, empereur des Romains, 1314, II, 278.

Branche de Bavière de Hooghewoude, II, 280.

Branche de Bavière de Schagen depuis 1400 jusqu'en 1707, II, 281.

Cartes des Schaegen, Wassenaer et Haestrecht, II, 283.

Bawegny. *V. Thiribu*, XXII, 175.

Bawengnée (Heuseur de). Généalogie depuis 1513 jusqu'en 1748, II, 304.

Epitaphe de 1546 avec blasons, II, 306.

Note du testament de H. Bawengnée, 1458, et autres, II, 307, 308, 309.

Bawette (de la). Généalogie depuis le XIVe siècle jusqu'en 1711, II, 312.

Attestation de Le Fort sur la qualité de cette famille, II, 313, 314.

Fragment généalogique des La Fontaine, II, 315.

Fragments généalogiques et notes, II, 318, 319, 319 bis.

Beaufort de Celles (de). Les sires de Hauterive issus de Godefroid prince du sang de Pharamond (*Ext. de Butk.*) II, 1.

Charte d'émancipation du territoire de Bent occupé par l'abbaye de Soliers, donnée en 1183 par Radulphe, II, 2, 3.

Extraits des œuvres de la cour de Libaing ; reliefs, etc., pour les Warnant, de Ryck, de Hacourt, de Beaufort, II, 4, 5.

Histoire du comté de Falaix (*Ext. de Butk*), II, 5 v° et 6.

Généalogie depuis l'an 1044 jusqu'en 1731, II, 7.

Notes extraites d'un ms sur parchemin des Chartreux à Liége, 1340, II, 9.

Notes de v. d. Berch sur les Beaufort, Duras, Looz, Horion, Warfusée, II, 10, 11.

Descendance d'Arn. de Beaufort et de N. de Haneffe, 1127, II, 12.

Descendance de Jacques de Celles et de N. fille du châtelain de Hannut, II, 13.

Fragment d'une attestation sur quelques alliances des Beaufort, II, 21.

Reliefs de l'avouerie de Franchimont par les de Celles, 1437, etc., II, 22, 23.

Donation de l'alleu de Bar, par Ailis de Vierset à Henri son fils, avoué de Huy (sans date); fragments généalogiques, II, 24 et 24 bis.

Note sur Gauthier, haut voué héréditaire de Huy, 1230, II, 25.

Fragment généalogique des de Celles, II, 29.

Contrat de mariage entre Louis de Celles et B. de Mérode, 1570; Testament dudit Louis, 1593, II, 30.

Contrat de mariage entre L. de Celles et Marg^te de Cotterau, 1519, II, 30 v°.

Reliefs de la terre de Villers sur Lesse pour les de Celles, 1420, 1566, etc., II, 31, 32.

Transaction entre L. et J. de Celles dit de Harzée, 1431 ; contrat entre J. et L. de Harzée d'Olne, 1360, II, 32 bis et ter.

Tombes dans l'église de Celles avec blasons, 1555, 1493, 1357, II, 33, 34.

Assignation d'une rente, par Raes de Celles à A. de Morialmé, 1424, II, 34 bis.

Fragments généalogiques, II, 35 bis et ter.

Carte des de Beaufort de Celles, depuis 1556, II, 36.

Attestation du héraut d'armes en 1741, II, 36 bis.

Reliefs de l'avouerie de Franchimont, 1456, etc., II, 40, 44 bis.

Liste des anciens seigneurs de Harzé, depuis 1321 jusqu'en 1630, II, 41, 42.

Epitaphe dans l'église de Villers sur Lesse avec blasons, 1587, II, 43.

Carte de la famille de Beaufort de Celles depuis le XIIe siècle, II, 49.

Autre carte, depuis l'an 1066, II, 50.

Beaujeu (de). V. *Châteauvillain*, V, 114.

Beaumont (de). V. *Enghien*, VIII, 72 v°.

Beaureward (de). *V. Fexhe*, VIII, 208.

Beaurieu, de Dommartin, de Lexhy, de Kemexhe (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1744, II, 57.

Annonce de vente du domaine de Beaurieu, 1732, II, 59 bis.

Convenances de mariage entre J. de Beaurieu et V. de Houthem, 1619, II, 70.

Testament de Jean de Beaurieu, 1631, II, 70 v°.

Beck (de). *V. Boetselaer*, III, 289.

Beissel (de). *V. Gimnich*, IX, 168.

Belle armée (de). *V. Kemexhe*, XII, 138.

Belle fourière (de). Généalogie depuis l'an 1353 jusqu'en 1691; crie Bernemicourt, de Soiecourt, II, 75.

Belven (de). *V. Bertholf*, III, 1.

Bentheim, de Steynfurth, de Gutterswyck, de Tekelenburg (de). Histoire de cette maison. (*Extr. des annales de Clèves, etc., par Teschenmacher*), II, 83.

Généalogie depuis le Xe siècle jusqu'en 1725, II, 87.

Bentinck (de). Généalogie depuis 1557 jusqu'en 1716, II, 95.

Berchem (de). *V. Berthout*, III, 29, 79 bis.

Berg (de). *V. Bautershem*, II, 287, 296; *Glimes*, IX, 194.

Bergh de Tirlemont (de). Généalogie depuis 1390 jusqu'en 1449, II, 100.

Bergh de Trips (de). Généalogie depuis 1319, II, 105.

Fragments généalogiques; quartiers, II, 111, 112, 113.

Généalogie de la branche de Hoen de Cartils de Rummen, II, 114.
Attestation sur le quartier de Binckem, II, 121.

Berghes, de Cohen, d'Olchain (de). Généalogie depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIIe, II, 124.
V. La Marck, XIV, 149, 214.

Berlaimont (de St. Aubert de). Généalogie depuis 1152 jusqu'en 1740. Famille originaire du Hainaut, II, 131.
Jean de Berlaimont s'établit au pays de Liége, et épouse J. de Warnant, 1596, II, 139.
Attestation de Le Fort sur l'origine, les alliances et les dignités de cette maison, II, 140, 141, 143, 161.
Charles de Berlaimont, créé comte le 18 août 1574, II, 142.
Carte de cette famille depuis le XIe siècle jusqu'au XVe, II, 147.
Epitaphe aux frères mineurs à Liége, 1563, II, 149.
Quartiers armoriés de J. du Chastel, dite de la Hovardrie, et de Ph. de Berlaimont, son mari, II, 152.
Relief de la seigneurie de Rocour, II, 154 bis.
Epitaphe dans l'église de Sart Bernard avec blasons, 1661, II, 155.
Epitaphe dans l'église de Tavier en Condros, avec blasons, 1579, II, 158.
Notes sur plusieurs membres de cette famille, II, 160, 163-165.
Cette famille a donné des chevaliers de la Toison-d'Or et de Malte, des membres de l'Etat noble du pays de Liége, des chanoines à St Lambert, des chanoinesses à Maubeuge, à Andenne, etc., et a eu des alliances avec les comtes de Flandre, de Hainaut et de Namur.
V. *Glimes*, IX, 188; *Van der Vorst*, XXIII, 211.

Berlier (le). Généalogie depuis 1457 jusqu'en 1541, II, 172.
Quartiers d'Eust. le Berlier et de M. de Stier, II, 173 bis.

Berlo (de). Généalogie, depuis l'an 1198, II, 180.
La famille de Corswarem issue de Robert de Berlo, II, 180.
Contrat de mariage entre Ph. de Haudion et A. de Cotrelle, 1655, II, 187 bis.

Chevaliers de l'Ordre de Malte, chanoines de Liége et chanoinesses.

V. de Brus, IV, 281 ; *Corswarem*, VI, 17.

Bermingham. — V. *Dauvin*, VII, 57.

Bernage. — V. *Baronage*, II, 265.

Bernalmont, de Lexhy, de Dommartin, d'Awans (de). — Généalogie, depuis 1263 jusqu'en 1513, II, 188.

Fragment généalogique des Braibechon, II, 189 v°.

Bernard (de). — Généalogie, depuis le XVe siècle, II, 194.

Bertholf de Belven. — Généalogie depuis 1460, III, 1.

Quartiers de J. Chr. Bertholf a Ruyft, avec blasons, III, 2, 3.

Quartiers d'Agnès de Bertholf, avec blasons, III, 4.

Berthout de Malines, sires de Grimberghe. Historique du pays de Malines, du village de Duffel, de Berlaer-Helmont, de Grimberghe, d'Assche, de Ranst, de Berchem, de Canticrode, avec généalogies, chartes, sceaux, etc.. (*Extr. de Butk*), III, 8.

Généalogie des Berthout depuis l'an 1099, III, 42.

Branche des Berthout de Duffle depuis l'an 1227, III, 47.

Branche des Berthout de Berlaer depuis l'an 1180, III, 55.

Branche des Berthout de Grimberghe, d'Ahsche, depuis l'an 1149, III, 59.

Branche des Berthout de Ranst, III, 68.

Epitaphes de la maison de Berchem à Anvers, 1330, etc., III, 68 bis.

Généalogie des Raust dits de Berchem depuis l'an 1200, III, 69.

Généalogie des Berchem depuis 1308, III, 79 bis.

Descendance d'Adam de Berchem, 1380; carte de la maison de Bronchorst, III, 81 bis.

Vierrière armoriée, III, 86 bis.

Bertinhers (de). Généalogie au XIIe et au XIIIe siècle, III, 96.

V. Rouveroit, XX, 127.

Berwier (le). Généalogie depuis le XIVe siècle, III, 101.

Falcon, fils d'une le Berwier en prend le nom; sa postérité, III, 104.
V. Odeur, XVII, 32.

Betho (de). Généalogie au XVe siècle jusqu'à Jeanne, épouse de Doyenbrugge de Duras en 1498, III, 106.

Bethune (de). *V. Morialmez*, XV, 256.

Bette (de). Généalogie depuis le XIIe siècle jusqu'en 1725; quartiers; preuves, III, 110.

Fragment généalogique, III, 117 bis.

Beynne (de). *V. Chabot*, V, 74; *Goeswin*, IX, 221.

Bierbeck (ou Bierbais). Historique de la terre de Bierbeck et généalogie depuis le XIIe siècle jusqu'en 1341. (*Extr. de Butk*), III, 118.

V. Juppleu, XII, 129 v°.

Biernawe dit de Lardier. Généalogie depuis le XIIe jusqu'au XVe siècle, III, 122.

V. Surlet, XXII, 63.

Biersez (de). Généalogie depuis le XIIIe jusqu'au XIVe siècle. (*Extr. de Hemric.*), III, 126.

Biez (du). Généalogie depuis 1300 jusqu'en 1678, III, 130.

Billehe (de). Généalogie depuis le XVe siècle jusqu'à présent, III, 138.

Quartiers de Ch. de Billehe et de L. Perez, reçus à Andenne, en la présence de Mlle de Brias, par sentence du Conseil-privé de S. M. C. en 1658, insérée avec les preuves desdits quartiers; copie de v. d. Berch, III, 140.

Titres des quartiers et généalogie de L. Pérez, épouse de Ch. de Billehe, III, 145.

Epitaphe de Billehe et de Cawenberg, conjoints, 1556; relief en 1538; acte de vente, faite par Josine Gommer, veuve de Billehe, en 1532, III, 142.

Mandement pour J. de Biche, veuve de Billehe et ses enfants, 1496; contrat de mariage entre J. de Billehe, assisté de Cl. de Tornel, sa mère, et d'autres parents, et Marie d'Esves, 1463, III, 143.

Acte de vente entre Ch. de Billehe et ses frères et sœurs, 1570; descente de M. Th. de Brias, arrière petite-fille de Ch. de Billehe avec la gén. de ce dernier, III, 144.

Fragments généalogiques des Lopez, Perez, Billehe, de Glimes; notes, armoiries, quartiers, par v. d. Berch, III, 149, 151-155 quat., 157 bis.

Quartiers armoriés d'O. E. de Rochow, 1641, III, 150.

Quartiers de C. A. Th. de Glymes, marquis de Courcelles, pair de la principauté de Liége, etc., et de L. H. baron de Billehe et de Vierset, haut-voué héréditaire de la ville de Huy, III, 158.

Carte armoriée des quartiers de Françoise de Billehe, III, 160.

Billet de mort de H. de Billehe, 1729, III, 161.

Attestation du chapitre d'Andenne sur ce quartier; fragm. généalogique, III, 162.

Binckem (de). Généalogie depuis 1360, III, 166.

Note des preuves jusqu'en 1480, III, 167 et 167 bis.

Dénomination de la descente des Binckem; note, III, 168, 168 bis.

Plusieurs épitaphes, quartiers et armes des Binckem, dont Jean, le dernier mâle, est mort en 1675, père de Catherine, épouse de Rich. de Hemricourt de Ramioul, III, 170.

Quartiers armoiriés de Marie de Binckem, épouse de Raes de Corswarem, III, 170 bis.

Extraits d'un stock appartenant au seigr. de Ramioule; notes, III, 171.

Notes de v. d. Berch, III, 172.

V. Bergh de Trips, II, 121; *Glimes*, IX, 181 v°.

Binsfeld (de). Généalogie jusqu'en 1631; reçus ès chapitres d'Allemagne, III, 174.

Carte des Binsfeld, par v. d. Berch, III, 179.

Blanckart (de). Généalogie depuis le XVIe siècle, III, 185.

Quartiers armoriés de G. Ch. de Blanckart, avec attestation, III, 185.

Quartiers armoriés de A. Louis de Blanckart et d'O. A. de Bocholtz, III, 185 bis.

Interrogatoires et témoignage donnés sur chaque quartier des Blanckart au chapitre Cathédral de Liége, III, 186, 187.

Attestation de Le Fort sur chaque quartier de cette famille; notes et fragments généalogiques, III, 188, 188 bis, ter, quat., quint.

Procuration donnée en 1651 par O. L. de Blanckart, chambellan et maître de la cour de l'Electeur de Cologne, III, 189 v°.

Chanoines de Liége.

Blasere (de). Généalogie, (*Extr. du théâtre de la noblesse de Flandres, d'Artois, etc.*) III, 191.

Blavier (le). Généalogie depuis le XIIIe jusqu'au XVIe siècle, III, 195.

Blehen (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle. Le dernier de ces Seig^rs^. d'Abée mourût en 1665, III, 203.

Branche des Blehen d'Abée, III, 207.

Extrait de Gramaye, III, 210 quat.

H. de Blehen relève la seigneurie de Tinlot en 1514; il en fait donation à sa fille Cath. épouse de H. d'Eynatten en 1530, III, 210 v°.

Blet dit de Quartier (le). *V. Beaurieu*, II, 58.

Blitterswyck (de). Généalogie, III, 226.

Carte de cette famille, III, 227.

Mémoire, III, 228.

Membres de l'état noble; chanoines de Liége; chanoinesses.

Blocquerie (de). *V. Printhagen*, XVIII, 225.

Blois (de). Généalogie depuis Jean, fils naturel du duc de Gueldres en 1416, III, 232.

Verrière à la chapelle St.-Gilles à Liége, III, 236 v°.

Branche de Blois de Trelon, III, 239.

Chevalier de l'ordre teutonique; chanoine de Liége; chanoinesses. *V. Isendorn*, XII, 91.

Bocholt (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, III, 244.

Epitaphes armoiriées à Bilsen et à Oreye, 1659, 1638, III, 249, 250.

Lettre d'Anne de Bocholtz, 1712, III, 251.

Quartiers de Georgette de Bocholtz, chanoinesse à Nivelles, III, 256 v°.

Jean de Mœurs atteste une donation faite par son père à l'abbaye de Kempen, III, 257.

Chanoines de Liége et de Mayence, un commandeur de l'Ordre teutonique, etc.

V. Hoen, XI, 43; *Mérode*, XIV, 436.

Bock de Lichtenberg. Généalogie, III, 264.

Commandeur des Vieux-Joncs en 1605; quartiers, III, 265.

Boedberg (de). Généalogie depuis le XVe siècle, III, 268.

Anciennes cartes des Boedberg, III, 270, 271.

L'héritière de cette maison épousa Monseigneur de Copis de Bilrevelt mort en 1737, III, 273.

Chanoine à S^t.-Lambert.

V. Van den Bosch, III, 292.

Boesichem. *V. Culembourg*, VI, 220.

Boetzelaer (de). Généalogie depuis le XIIe siècle, III, 274.

Autre généalogie depuis l'an 660 jusqu'en 1656, III, 277.

La même, III, 279 bis, ter, quat.

Procès entre R. de Boetzelaer et Arn. Pyck seigneur d'Asperen, 1461, III, 281 v°.

Chanoines de Munster et de Worms, chambellan de l'empereur.

Boileau. Généalogie depuis l'an 1343, III, 294.

Quartiers armoriés d'Arthur et de Henri Pening, III, 298 bis et ter.

Descendance des Boileau de Vilhain, III, 299 bis.

V. Graaz, IX, 247, 248; *Velroux*, XXIII, 42.

Boileau de Tileur. Généalogie depuis le XIVe siècle, III, 390.

Bois (du). Généalogie depuis l'an 1390, III, 313.

Quartiers de W. du Bois, seigneur de Sohet, 1560, III, 315.

Transport d'une rente faite par J. de Warnant et M. de Bois dit de Sohey au couvent de Ste-Claire à Liége, 1552, III, 316.

Quartiers, III, 317.

Descente de cette famille jusqu'en 1701, III, 318.

Autre depuis 1450 (en double), III, 319, 320.

Epitaphes armoriées à Sohey, 1560, 1575, 1560, III, 321 v°.

Acte de décès de Guil. Otton du Bois, 1731, III, 324.

Fragment généalogique, III, 326.

Le dernier mâle de cette famille mort en 1743, III, 327.

V. de Fiennes, VIII, 211.

Bois de Mellin (du). Généalogie depuis l'an 1388, III, 306.

Bois de Nivelle (de). Généalogie depuis l'an 1463, III, 302.

Boisschot, de Konigsegg-Rothenfels, Erps (de). Historique du comté d'Erps. (*Extr. de Butk.*), III, 329.

Généalogie des Boisschot, issus des Roovere, seigneurs de Stakenborg, depuis l'an 1260. (*Extr. de Bucelin*), III, 333.

Quartiers d'Hélène de Boisschot, III, 338.

Bongart (de). Généalogie, depuis le XIVe siècle, III, 341.

Contrat de mariage d'A. de Bongart et de C. d'Eynenberg, 1406, III, 344.

Carte de cette maison depuis l'an 1400 jusqu'en 1630 (déchirée), III, 345.

Chanoines de Trèves et de Liége, commandeur de l'ordre teutonique.

Bonnant. Généalogie depuis l'an 1422, III, 351.

Borchgrave (de). Généalogie depuis l'an 1600, III, 355.

Relief de la maison de Schalkhoven, 1616, III, 356.

Testament de la dame de Raessen, douairière de Jeger, 1609; attestation du commandeur des Vieux-Joncs sur la noblesse de cette famille, III, 356 v°.

Quartiers armoriés de M. Fr. de Borchgrave, seigneur de Boveling, avec attestation de Le Fort qu'ils ont été jurés, III, 357 et v°.

Descente de N. de Borchgrave, seigneur d'Ourle et de Merveld; armoiries, III, 357 bis.

Attestation de quatre cavaliers que le chapitre et l'Etat noble de Liége, la salle de Curenge et le chapitre de Nivelle demandent 8 quartiers d'ancienne noblesse militaire, 1738; autre attestation de 1739, III, 358 v°.

Témoignage de filiations et de quartiers, avec indication des documents, lettres, notes, fragments généalogiques, III, 360-363 sept.

Descente et attestation de l'ancienne noblesse des Schroots, III, 364, 365.

Carte armoriée de M. W. de Borchgrave, présentée au chapitre de St-Lambert à Liége, 1741, III, 366.

Copie authentique du baptistaire dudit tréfoncier; attestation de la salle de Curenge et du chapitre de Liége sur le quartier de Borchgrave, III, 366 v°.

Supplique des seigneurs de Borchgrave, avec dénomination de leurs quartiers, pour obtenir la dignité de comte du S. E., III, 367, 368.

Quartiers de M. N. de Borchgrave des comtes d'Altena, seigneur de Terlamen, etc., III, 369 et bis.

V. Du Château, V, 96, 97; *Vervoz*, XXIII, 87 v°.

Borlé. *V. Persant*, XVIII, 94; *v. Sandron*, XXI, 38.

Borluut. Généalogie depuis l'an 1419, III, 370.

V. Corswarem, VI, 16 bis.

Borsele. *V. Bautershem*, II, 295.

Bosch de Mellin, de Mopertingen (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, III, 382.

Cession par l'empereur Maximilien de la terre du Châtelet, pour L. de Mopertingen, 1488, III, 384.

Echange fait entre le comte de Hainaut et G. de Bosch, vicomte de Bavay, 1284, III, 386.

Epitaphe de L. de Moperdingen, avec armoiries, 1515, III, 388.

Carte de cette famille depuis l'an 1300 ; quartiers de Marie de Mopertingen, III, 389.

Fragment généalogique des Marcelis, III, 390.

Gentilshommes à l'état noble.

V. Hinnisdael, XI, 6 ; *Reepen*, XIX, 104.

Boshuysen (de). Généalogie, III, 393.

Boseal. V. *Thiribu*, XXII, 171.

Bossimelle (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, III, 397.

Relief de la terre de Brumagne, 1390, III, 397 v°.

Botton de Thourines. Généalogie au XVe siècle, III, 400.

Fragment généalogique ; cens et rentes ; armoiries, III, 403.

V. Carpentier, V, 37.

Boubay (de). Généalogie depuis l'an 1300, III, 426.

La branche de Boubai de Liers représentée par les de Harche, les Merlemont et les van den Warden, III, 430.

Note sur les Merlemont et sur les van den Waerden, III, 431 bis, 432, 434 bis.

Attestation de l'Etat noble sur la qualification de J. de Merlemont, 1607, III, 433.

Descente armoriée de la famille de Liers, III, 434.

Descente des Boubay d'Andrimont, de Jupille, de Jemeppe, III, 435.

Note de documents, III, 439.

Attestation de la noblesse de cette famille par v. d. Berch, 1643, VI, 123 v°.

Bouchout (de Crainhem dit de). Généalogie depuis l'an 1278, III, 419.

L'héritière passe dans la maison de la Marck d'Aremberg, III, 423.

Historique du comté d'Humbacke. (*Extr. de Butk*), III, 423.

Chevalier teutonique.

V. Crainhem, VI, 140.

Boulant (de). Généalogie depuis l'an 1371, IV, 1.

Fondation d'une messe par Thomas Sr de Cruppé de Champlion et J. de Roulez, 1497, IV, 2 vo.

Chanoine de Liége ; haut officier des nobles au duché de Luxembourg, etc., reliefs.

V. Gesves, IX, 59.

Boulongne (de). Généalogie, IV, 7.

Epitaphes armoriées, 1614, 1628, IV, 10 vo.

Quartiers armoriés d'Adr. d'Aubermont, Sr de Manuy Saint Pierre, etc.; id. de N. Malet, IV, 11.

V. Auvergne, I, 306.

Bourbon (de). Descente de P. de Busset, fils naturel de Louis de Bourbon, jusqu'au XVIIIe siècle. (*Extr. du P. Anselme*), IV, 14.

Bourdouxhe. Généalogie depuis l'an 1467, IV, 18.

Fragment généalogique des le Cuvelier de Jemeppe, IV, 18 bis.

Bourgogne (de). Philippe le Hardy, 1341 ; généalogie, IV, 22.

Branche des comtes de la Roche, descendants d'Antoine, fils naturel et légitimé du duc de Bourgogne, IV, 24, 32.

Descendance de Phil. de Bourgogne, comte de Nevers, IV, 28.

Branche des comtes de Falais, descendants de Bauduin, fils naturel du duc de Bourgogne, IV, 38.

Diplôme de Herman de Bourgogne, baron de Fallez, créé comte en 1614, IV, 39, 40.

Portrait gravé de Maxim. de Bourgogne, IV, 42 bis.

Fragment généalogique, inscription et épitaphe, 1589, IV, 42 ter, 43, 44.

Antoine de Bourgogne de Bredam, autre branche des comtes de Fallais, IV, 45.

Branche de Bourgogne de Herlaer jusqu'au XVIIe siècle, IV, 49, 54.

Chanoines de Liége ; membres à l'Etat noble, etc.

V. Noyelles, XVI, 237.

Bournel de Puisseux. Généalogie depuis l'an 1330, IV, 55.
N. de Bournel, héritière, épouse J. de Crequy, 1509, dont l'héritière s'allia à Fr. de Monchy, IV, 65.
Chevaliers de la Toison-d'Or, gentilh. de la maison du roi, chanoines nobles et chanoinesses.

Bournonville (de). Généalogie depuis l'an 1084; ils sont issus des comtes de Ponthieu et sont ducs et princes, IV, 67.
Chanoinesses à Maubeuge et à Mons.

Bouverie (de la). Généalogie depuis l'an 1320 jusqu'en 1515, IV, 89.
Notes; hauts voués héritiers de Liége, IV, 91 v°.

Bovegnistier (de). Généalogie depuis le XVe siècle, III, 406.
Fragments généalogiques; épitaphe de 1622, III, 408, 408 bis, 409, 410.
Carte et transaction pour vérifier la généalogie des Bovegnistier qui ont pris le nom de Royer et du château de Slins, III, 1680.
On prétend prouver que cette famille sort de l'ancienne maison de Hemricourt de Bovegnistier, III, 411, 412.
Descente des Hemricourt de Bovegnistier depuis l'an 1213 jusqu'en 1380, III, 415, 416.
Marie de Bovegnistier, épouse L. Rosseal; sa généalogie, III, 417.
V. Clockier, V, 190; *Hemricourt*, X, 290.

Boxtel. *V. Cuyck*, VI, 258, 279.

Bozeau de Mozet. Généalogie depuis l'an 1361; issus des Hemricourt de Crenewic, IV, 93.
Epitaphe et quartiers, 1513, IV, 94 bis.
Bozeau de Mozet, comte de Grune; notes, IV, 98 bis, ter, 99 bis.
Gentilsh. des Etats de Luxembourg, chanoinesse à Remiremont.

Brabant (de). *V. Donglebert*, VII, 173; *Witthem*, XXV, 65.

Brabant de Perweys de Limon (de). Généalogie depuis l'an 1398, IV, 101.
Quartiers armoriés de J. de Brabant; sa descente, IV, 104, 105 bis.

Carte de cette famille descendant d'un fils naturel de Jean, duc de Brabant, jusqu'en 1530, IV, 111.

V. Bourgogne, IV, 27 ; *Brant*, IV, 127 ; *Brecht*, IV, 146 ; *Dacoche*, VII, 5 ; *Glimes*, IX, 192; *Witthem*, XXV, 192.

Braibechon. *V. Bernalmont*, II, 189 v°.

Brandenbourg (de). Généalogie depuis l'an 1369, IV, 115.

La branche aînée s'éteint dans la maison de Lorraine qui vend la seigneurie de Brandenbourg au duc de Luxembourg, 1628, IV, 115 v°.

La branche cadette s'éteint dans la famille d'Yve de Soye qui prend les noms et armes de Brandenbourg, IV, 116.

Epitaphes de 1504 et 1556, IV, 117, 118.

Carte de cette famille jusqu'en 1550, IV, 119.

Autre carte de cette famille dont descendent par les femmes les Salme, les Celles, les Jauce, les Elltz, (des Brandenbourg de Clairvaux), IV, 120.

Gentilshommes de l'Etat noble, chevaliers de l'Ordre teutonique, chanoines de Trèves, chanoinesses.

Brant de Brabant d'Ayseau (de). Généalogie depuis l'an 1353 jusqu'au XVIIe siècle ; Jean de Brabant, seigneur d'Ayseau, fils naturel du duc de Brabant, IV, 127.

Fragments généalogiques, IV, 132, 134, 135.

Chanoinesse d'Andenne, héritière, 1603, IV, 141.

Diplôme de la donation de la terre d'Ayseau, par Jean III, duc de Brabant, à son fils dit Brant, 1353 ; érigée en marquisat l'an 1625, venue par héritage à la maison de Gavre. (*Extr. de Butk.*) IX, 25 v°, 30.

Braquemont (de). Généalogie depuis l'an 1340 jusqu'au XVIe siècle, IV, 142.

Brebis (aux). *V. Aux Brebis*, I, 266.

Brecht de Brabant (de). Généalogie depuis l'an 1344, IV, 146.

Notes sur la famille Van den Dussen, IV, 148 v°.
Carte de quartiers armoriés, IV, 152.
Chanoinesses à Maubeuge et à Nivelle.

Breda et de Gaure (**de**). Historique de la terre de Breda; généalogie des familles de Breda, de Wassenaer, de Duvenvord, de Polanen, de La Lecke, de Liedekercke, etc. (*Extr. de Butk.*), IV, 155.
Généalogie depuis l'an 1098, IV, 172.

Bréderode (**de**). Généalogie depuis l'an 988, IV, 176.
Le dernier de cette famille meurt en 1679, IV, 188.
Chevalier de la Toison d'Or.
V. Duyn, VII, 220 v°.

Breidbach de Bureshcim (**de**). Généalogie depuis l'an 1209, IV, 190.
Quartiers armoriés de S. E. Charles de Breidbach, chanoine de Trèves et de Liége, IV, 195.
Notes; il faut quatre quartiers pour entrer à l'Ordre équestre, IV, 195 v°, 196.

Brempt (**de**). *V. Cotereau*, IV, 71; *van der Vorst*, XXIII, 210 v°.

Breyl de Moelenbach (**de**). Généalogie depuis l'an 1500, IV, 198.
Fragment généalogique, IV, 199 bis.
Grand bailli de Stockem, chevalier teutonique, chanoine de Liége, chanoinesse à Susteren.

Brialmont (**de Hamale dit de**). Généalogie depuis le XIIIe siècle, IV, 202.
Descente des Brialmont de Mont, IV, 203, 211.
Descente des Brialmont de Xhoce, IV, 206.
Ferd. de Brialmont, épouse J. de Coudenhove, qui lui apporte en dot la seigneurie de Fraiture; 1641, IV, 207.
Attestation de Le Fort sur la généalogie de cette famille, IV, 209.
Généalogie authentique des Brialmont, seigneurs d'Enneilles en la terre de Durbui, jusqu'en 1711, IV, 214, 215.

Fragments généalogiques et titres de cette maison, IV, 216, 217, 219.

Carte généalogique des Brialmont d'Enneilles depuis 1529 jusqu'en 1727, IV, 218.

Cette maison finit par une fille mariée à un van der Straten, 1731, IV, 221.

Gentilsh. à l'Etat noble, chanoinesse à Munsterbilsen.

V. Coppin, VI, 340; *Ochain*, XVII, 21; *Seraing*, XXI, 220 bis.

Brienne (de). *V. Enghien*, VIII, 72 v°.

Briffoz d'Ouffey et de Villers aux Thours. Généalogie depuis 1454; famille éteinte au XVIIe siècle, IV, 222.

Brimeux (de Poix dit de). Généalogie depuis l'an 1567, IV, 226.

Il reste deux sœurs qui épousent respectivement en 1571 et 1580 deux fils de Ch. de Berlaimont.

Chevalier de la Toison-d'Or, lieutenant général de Ch. le Hardy.

Brion (de). *V. Abrion*, I, 21.

Briquemont (de). *V. Argenteau*, I, 120.

Broingnart. *V. Haynin*, X, 207.

Bronchorst (de). Historique de cette maison. (*Extr. des Annales de Clèves, Juliers*, etc.), IV, 234.

Généalogie depuis l'an 1130, IV, 236.

Branche des Bronchorst de Batenbourg, IV, 242, 252, 256.

Branche des Bronchorst de Gronsfeld, IV, 244.

Epitaphe de G. de Bronchorst, seigneur de Gronsfelt; armoiries, 1563, IV, 245.

Notes et fragment généalogique, IV, 246, 247, 266, 267.

Carte armoriée des 32 quartiers de J. de Bronchorst, IV, 251.

Carte des Bronchorst, en allemand; actes exécutoires envers le sire de Culemberg, 1581, IV, 253, 254.

Carte de Herm. de Bronchorst mari de P. de Praet, IV, 255.

Reliefs de la terre de Steyn par les comtes de Bronchorst, 1641, IV, 260, 261.

L'héritière de cette branche épousa le comte de Mérode Westerloo, 1625, IV, 262.

Gentilshommes à l'Etat noble.

V. Berthout, III, 81 bis; *Suys*, XXII, 104.

Brouchem (de). *V. Hoen*, XI, 102.

Brouck (de). *V. Hoen*, XI, 40; *Fexhe*, XXI, 144.

Broyes (de). Généalogie depuis le Xe jusqu'au XIVe siècle, IV, 272.

V. Chateauvillain, V, 105.

Broyes (de la). *V. Labroye*, XII, 211.

Bruges (de). *V. Aa*, I, 11.

Brus (de). Généalogie depuis l'an 1288, IV, 280.

Marie de Brus et de Plenevaux épouse Raes de Berlo, avoué de Sclessin, dont Jean de Berlo de Brus et de Plenevaux, IV, 281.

V. Lhoinne, XIII, 61.

Bruxelles (de). *V. Aa*, I, 3 vo., 4.

Bryas (de). Généalogie depuis le XVe siècle, IV, 284.

Fragments généalogiques; notes; quartiers armoriés, VI, 284 bis, 285 bis, 291, 293.

Branche des de Bryas seigneurs de Granches partagée en deux autres dont l'aînée, de Granches, est passée dans la maison de Glimes de Florinnes, IV, 289.

Attestation de Le Fort sur l'ancienne noblesse militaire de cette maison, IV, 290.

Descente des Glimes de Florinnes, IV, 292.

Carte armoriée des Haynin, IV, 294.

Gentilshommes à l'Etat noble, chanoinesses à Maubeuge, à Mons et à Nivelle, archevêque de Cambrai.

Bucquoy (de). *V. Longueval*, XIII, 256.

Bueren (de). Généalogie depuis l'an 1203, IV, 301.
Descente d'Otton sire de Bueren, IV, 302.
Famille influée dans la maison de Culembourg, IV, 308.
Chanoines de Liége et de Cologne, abbesse de Thorn.

Buyren (Schendulff dit). Généalogie au XVIe siècle, IV, 310.

Bylant (de). Généalogie depuis le XVe siècle, IV, 314.
Descente d'Otton de Bylant et d'Irm. de Linden, IV, 314 bis.
Chevalier teutonique, chanoines de Trèves et de Mayence.

C

Cabeliau. Généalogie au XVIe siècle, V, 1.

Campenne. Généalogie depuis l'an 1550, V, 5.
Mémoire de notes et armoiries, V, 7.
Gentilshommes de l'Etat noble.

Canges (de la). *V. Del Canges* et *Des Canges*, VII, 79, 118; *Haccourt*, X, 2.

Caracioli. Princes napolitains; généalogie depuis le XVe siècle. (*Extr. du P. Anselme*), V, 38.

Carnier (de). *V. Woelmont*, XXV, 93.

Carondelet (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, V, 10.
Descente de Jean de Carondelet établi dans la franche comté de Bourgogne, V, 12.
Notes, fragments généalogiques, V, 13, 14.
Descente de Jean de Carondelet seigneur de Solre-sur-Sambre, V, 15.
Descente de Guil. de Carondelet, seigneur de Crupet, V, 16.
Commission donnée à J. Carondelet, chancelier de Bourgogne, pour rechercher si un roi de France peut donner en dot à sa fille les comtés de Brie et de Champagne, V, 17.
Verrière au fond St.-Servais, 1600, V, 21.
Quartiers armoiriés d'Anne de Carondelet, avec attestation du chapitre de Denain, V, 26.

Gentilshommes de l'Etat noble, chanoine noble et chancellier de Liége, chanoinesses à Maubeuge, à Mons et à Denain.

Carpentier (**de**). Généalogie depuis l'an 1350, v, 29.
Descente de J. Carpentier, mayeur de Dinant, 1414 (en double), v, 32, 33.
Epitaphe armoiriée de 1585, avec attestation, v, 33 bis.
Cartes des familles d'Yve et de Surre, v. 35.
Attestation sur la noblesse de la famille de Carpentier ; elle est représentée par celle de Brion, v, 37 et bis.

Cartier (**de**). *V. Forvie*, VIII, 290, 291, 293 bis, 301.

Cartils (**de**). *V. Hoen*, XI, 69.

Cassal (**de**). *V. Oyembrugge*, XVII, 202 et v°, 203 ; *des Prez*, XVIII, 210.

Celles (**de**). *V. Beaufort*, II, 26, 35 ; *Mérode*, XIV, 435 ; *Neufville*, XVI, 186.

Celles de Hodomont (**de**). Généalogie depuis le XIVe siècle, v, 42.
Carte généalogique imprimée avec désignation des titres probatoirs et blasons, attestée par le héraut d'armes, 1645, v, 43.
Fragments généalogiques, v, 44, 45.

Cerf (**du**). Généalogie depuis le XVe siècle, v, 48.
Carte généalogique armoiriée de cette maison, v, 49 bis.
Descente de Gilles de Cerf et de Marguerite de Focheroul, v, 50.
Epitaphe armoriée de 1617, v, 51.
Notes sur les Staffe, les Baudequin et autres, v, 51 bis, 53.
Carte de cette famille jusqu'en 1634, v, 53.

Cerf de Fieze (**de**). Généalogie de cette famille issue des Moustier-sur-Sambre, depuis 1480, v, 57.
Branche des de Cerf de Fieze del Tour, v, 62.

Cerretani. *V. Mérode*, XIV, 436, 437.

Chabo (de). Généalogie depuis le XVe siècle, v, 65.

Créés comtes de St.-Maurice en 1599, v, 66.

Fragment généalogique ; quartiers armoiriés de Ch. Max. de Chabo ; attestation de la réception d'une demoiselle de Chabo au chapitre de Nivelles, v, 66 bis.

Les mêmes quartiers, v, 67.

Descendance de Jean de Chabo seigneur de Jacob en Savoie, 1456; généalogie des Charrière, v, 67 bis.

Chabot (de). Généalogie depuis l'an 1279, v, 70.

Eustache de Beynne dit Chabot, v, 74.

Notes, v, 75 v°.

Jean de Villeir dit Chabot, v, 76.

Chaînée (de Sougnée de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, v, 125.

Descente de Frognut de Chaînée dit Frongteau, v, 128, 129.

Chaineux (de). *V. Xheneumont*, xxv, 237.

Chalant de Vallangin. *V. Arberg*, i, 85.

Chalon (de). *V. Auvergne*, i, 317 ; *Nassau*, xvi, 93.

Champagne (de). *V. Bar-le-Duc*, ii, 217 v° ; *Melun*, xiv, 338.

Champs (des). *V. Velroux*, xxiii, 38.

Chantemerle. *V. Hermalle*, x, 360.

Charlet. Généalogie depuis le XVe siècle, v, 78.

Charneux (de Nouvice dit de). Généalogie depuis l'an 1300, v, 82.

V. Viron, xxiii, 162 v°.

Charrière (de). *V. Chabot*, v, 67 bis.

Chastel (du). *V. Berlaimont*, ii, 152.

Chasteler (du). Généalogie depuis l'an 1280, v, 85.

Chanoinesses de Mons, Nivelle, Maubeuge ; chanoine de Liége.

Chastelet (du). Généalogie depuis le XVIe siècle, v, 117.
Chevaliers des Ordres du roi de France et de Malte ; chanoinesses de Remiremont, d'Espinal.

Château de Slins (du). Généalogie depuis l'an 1481, v, 93.
Verrière de 1617 ; épitaphes de 1557, avec blasons, v, 95.
Quartiers des de Borchgrave de Boveling et d'autres ; armoiries, v, 96.
Notes et armoiries ; œuvres de lois, v, 98-100.
Descente de Ghuys du Château de Slins jusqu'en 1700, v, 101.
Reliefs de la seigneurie de Voroux, v, 102.
V. Bovegnistier, III, 313.

Châteauneuf (de). *V. Joyeuse*, XII, 75.

Châteauvillain (de Broyes de). Généalogie depuis l'an 1197. (*Extr. de Duchesne, Histoire des maisons de Dreux, etc.*), v, 105.
Famille passée dans la maison de la Baume de Montrevil, qui prit le nom de Châteauvillain ; une autre branche passe en la famille de Châtillon, v, 112.
Autres branches terminées dans les familles de Mello et de Beaujeu.
V. Custinne, VI, 251 v°.

Chaucie (delle). *V. Delle Chaucie*, VII, 84.

Chaumont (de). Généalogie depuis l'an 1477, v, 121.
V. Delle Barre, VII, 75.

Cheoux (de). Généalogie depuis le XVe siècle, v, 131.
Attestation de l'ancienne noblesse de cette famille, 1739, v, 133.
Carte de cette famille depuis l'an 1204, avec attestation, v, 134, 135.
Baptistaire de l'an 1696 ; partage de l'an 1694 ; notes ; fragments généalogiques, v, 135 v°., 135 bis, ter, quat.

Chestrevin (de). Généalogie depuis l'an 1533, v, 142.

Cheval (de). *V. Sart*, XXI, 41.

Chevalier. Généalogie depuis l'an 1390, v, 146.
Testament de Veronne de Ramelot dame de Barche, 1591, v, 148 v°.
Chanoine et chancelier de Liége.

Chiny (**de**). Généalogie des comtes de Chiny depuis l'an 1070, v, 150.
Jenne, l'héritière, épousa le comte de Looz, v, 151.
Carte des comtes de Chiny depuis l'an 1071, v, 152.
V. Looz, XIII, 278.

Chivre (**delle**). *V. Delle Chivre*, VII, 90.

Cippley (**de Latinne de**). Généalogie depuis le XVe siècle, v, 155.

Clairemont. *V. Auvergne*, I, 295.

Clermont (**de**). Généalogie depuis l'an 1454, v, 163.
V. Walcourt, XXIV, 143.

Clèves (**de**). Généalogie depuis l'an 825, v, 167.
V. La Marck, XIV, 162, 217.

Clockier (**le**). Généalogie depuis l'an 1356, v, 177.
Descente de Jean le Clockier, bailli de Thuin, v, 179.
Notes, 179 bis, 180 v°, 185.
Epitaphes de 1593, 1551, etc., avec blasons, v, 186, 187, 188.

Clodh (**de**). Généalogie depuis le XIIIe siècle, v, 192.
Quartiers de familles allemandes aux v° des feuillets.
Chevaliers teutoniques, chanoinesses.

Clous. *V. Pevereau*, XVIII, 107 v°.

Cochen (**de**). *V. Berghes*, II, 124.

Cock d'Oppinen (**de**). Généalogie depuis l'an 1391, VI, 284.

Cockin de Voordt (**le**). Généalogie depuis l'an 1390 ; au XIVe siècle, L. le Cockin épousa N. de Malborch, seigneur de Voordt, dont son fils prend le nom, VI, 288.

Epitaphe armoriée d'Edm. de Voordt, 1606, vi, 290.

Testament d'Ern. de Malborg en faveur de son neveu, E. de Voordt, 1602, vi, 291.

Accord fait entre M. de Voordt et N. de Bille, touchant la seigneurie de Vierset, 1606, vi, 291 v°.

Le nom de Cockin vient du coq que cette famille portait pour cimier ; elle était d'ancienne noblesse ; preuves, vi, 292-294.

Quartiers armoriés de J. Bern. de Voordt et de M. Fr. de Palant, vi, 295.

Désignation de preuves, vi, 295 v°.

Quartiers d'Ern. Conr. de Voordt, 1678, vi, 296, 297.

Epitaphes armoriées de 1623, 1641, vi, 298 et v°.

L'héritière de cette maison épousa 1° le baron de Tollet, 2° le marquis de Pancalier, 1717, vi, 301.

La branche de Voordt de Meldert est passée dans les familles de Lardenois de ville, de Segraedt et d'Oyen, vi, 302.

Relief de 1588 en faveur de J. Le Cockin, vi, 303.

Quartiers armoriés de R. Th. E. de Voordt; épitaphe de 1431, vi, 304 et v°.

Attestation de Le Fort qu'ils sont reçus ès chapitres nobles, avec désignation des preuves, vi, 305.

Fragments généalogiques pour les Voordt et les Cockin, vi, 307-309.

Fragments généalogiques des Larbalatre, vi, 310 bis.

Coir (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle; issus de la famille de Saint Martin, vi, 312.

Note et extrait d'œuvre pour les St Servais, vi, 318 bis.

V. Des Prez, xviii, 197.

Colen. *V. Horion*, xi, 151.

Coligny. *V. Montmorency*, xv, 224.

Colley. *V. Corswarem*, vi, 23.

Colloise de Saive (de). Généalogie depuis l'an 1508; ils sont représentés par la famille de Monsen, vi, 320.

Fragments généalogiques, VI, 322 bis.

Coloma. Généalogie depuis le XVIe siècle, VI, 325.

Quartiers de M. Florence Coloma, épouse de Th. Corswarem, VI, 327.

Baronie de Moriensart. (*Extr. de Butkens*), VI, 328 v°.

Combremont. *V. Crehen*, VI, 157.

Comongnes. *V. Thiribu*, XXII, 175.

Copis (de). Généalogie depuis l'an 1417, VI, 331.

Coppin (de). Généalogie depuis l'an 1471, VI, 335.

Extrait d'une fondation faite par cette famille, VI, 335 v°.

Sépultures armoriées de 1625, 1595, VI, 336 v°.

Quartiers armoriés de Louis Joseph de Coppin, seigneur de Beauseint, VI, 337.

Epitaphes de 1635, 1636, 1419, VI, 338.

Corbeal d'Anthinnes. *V. Seraing*, XXI, 220 bis.

Corbion (de). Généalogie depuis le XVe siècle, VI, 341.

Descente de Gérard Corbion et de Marguerite Froimont, VI, 343.

Corioulle (de). *V. Woelmont*, XXV, 108 bis.

Cornut (le). Généalogie depuis le XIVe siècle, VI, 346.

Corswarem de Longchamps (de). Diplôme du roi d'Espagne, érigeant la seigneurie de Longchamps en baronie avec création de baron en la personne de Hubert de Corswarem; il y est dit que les membres de cette famille étaient titrés de comtes depuis plus de 300 ans ainsi que Jean de Corswarem de Niel, VI, 1.

Généalogie de cette famille prenant pour tige le fils d'un comte de Hainaut en 1010, père du comte de Looz et de Hesbaie; documents. (*Extr. de Butk.*), VI, 5.

Titres et armes de Jos. Phil. Hiac. duc de Corswarem, VI, 13 bis.

Dénombrement de la seigneurie de Longchamps. (*Extr. de la topographia et hist. Brabantiae de Le Roy*). VI, 16 bis.

Epitaphes armoriées d'Isab. Borluut, 1595, d'Ode de Nankin, 1266, de Marguerite de Corswarem, 1262, VI, 16 bis v°.

Généalogie depuis le XIIIe siècle; Robert, fils de Fastré de Berlo, laisse le nom de Berlo pour prendre celui de Corswarem, dont il était seigneur; il était aussi seigneur de Niel et frère de W. de Berlo, tige de cette illustre maison, VI, 17.

Descente d'Arn. de Corswarem, seigneur de Niel, jusqu'au XVIe siècle, VI; notes, VI, 19 v°, 20, 21 v°, 22 v°, 30 v°.

Extrait du testament conjonctif de B. Colley et de A. de Meers, 1582; extrait du testament conjonctif de Walth. de Corswarem, 1559, VI, 23.

Quartiers de J. H. de Corswarem, VI, 25.

Descente d'Arn. IV de Corswarem et de N. d'Argenteau, VI, 26.

Rendage du moulin banal de Nandrin, par P. W. de Corswarem, 1330, VI, 26 bis.

Sépultures de W. de Warfusée, sire de Momale, 1366, et de N. de Momale, 1417, VI, 28.

Lettre à Le Fort pour obtenir des renseignements généalogiques, VI, 29.

Branche des Corswarem de Momale, VI, 33.

Gentilshommes de l'Etat noble et chanoines de la cathédrale de Liége.

Cortembach (de). Généalogie depuis l'an 1376, VI, 36.

Historique des terres de Helmont, de Vueren et de Duysbourg. (*Extr. de Butk.*), VI, 37 v°.

Branche des Cortembach de Helmont, VI, 38.

Carte armoriée de 32 quartiers de cette famille, VI, 38 bis.

Quartiers d'Adr. de Cortembach de Helmont, VI, 38 ter.

Armoiries de 10 seigneurs qui ont pris part au tournois du duc Jean de Juliers, VI, 42 (1).

Fragments généalogiques, VI, 43 v°, 44 bis.

Quartiers de Marie de Cortembach épouse de Ph. de Nassau, VI, 43.

(1) On appelait nobles de tournoi, en Allemagne, ceux qui faisaient preuves de 32 métiers.

Epitaphe de Justin de Nassau, 1631, blasons, VI, 44.

Notes, VI, 49.

Sépulture de Herman de Cortembach, seigneur de Schonbeeck, 1619, VI, 50

Lettre de M. de Cortembach, chanoine de Liége, à M. Lamberts seigneur de Cortembach, pour le requérir d'ôter les armes de Cortembach de dessus les siennes disant qu'il ne descendait pas de cette famille, VI, 52.

Quartiers d'Ad. de Cortembach de Wissen, VI, 53.

Quartiers de Guil. de Cortembach, 1594, VI, 54.

Contrat de mariage du seigneur Gerhard de Cortembach et de dame de Bergh Durffenthal, 1614, VI, 56 v°.

Contrat de mariage de leur fils Gerard, avec Claire de Zweiffel; contrat de mariage entre Bertram de Cortembach et Marguerite de Hatzfeld, 1669, VI, 57 v°.

Notes généalogiques, VI, 58-60 ter.

Famille représentée par les Nagel, VI, 61.

Chevaliers teutoniques et de Malte; gentilshommes à l'Etat noble; chanoines nobles et chanoinesses.

Cortessem (de). *V. Langdris*, XII, 264.

Cotereau d'Asche, de Jauche (de). Généalogie depuis l'an 1183, VI, 63.

Descente de Guill. de Cotereau et de Marie de Cotereau, 1610, VI, 70.

Descente des Nesselrode et des Brempt alliés aux Cotereau, VI, 71.

Attestation de Le Fort sur l'ancienne noblesse de cette famille, VI, 72.

Descentes généalogiques des Soheit et des Haccourt, VI, 73.

Acte d'enterrement des armes de cette famille avec Jean de Cotereau, dernier mâle, mort en 1725, VI, 75 v°.

Cette maison est passée en celle de Berlaimont de la Chapelle, VI, 75.

Lettre de Le Fort et réponse du marquis de Hoensbrouck, touchant les armes de Cotereau; attestation du chapitre de Liége, VI, 78, 79.

Quartiers armoriés de Catherine de Cotereau-Puissieux, IX, 181.
Fragment généalogique de Ph. de Cotereau, seigneur de Glabeek, IX, 184 v°.
Quartiers armoriés de Marie Ph. de Cotereau-Puissieux, IX, 188 v°.
Gentilshommes à l'Etat noble ; chanoines nobles et chanoinesses. *V. Glimes*, IX, 181, 188.

Cottrel (de). Généalogie depuis l'an 1458, VI, 82.
Quartiers d'Anne de Cottrel épouse de Ph. de Haudion avec désignation de preuves, 1622, VI, 88 et v°.

Coudenhove (de). Généalogie depuis l'an 1219, VI, 101.
Carte armoriée des 8 quartiers de J. Max. Fr. de Coudenhove baron de Fraiture, avec attestation de Le Fort sur la bonté des 16 quartiers de cette maison en 1737, VI, 111 et v°.
Quartiers armoriés de Ph. Fr. baron de Fraiture, VI, 112.
Descente de N. Coudenhove et de N. Brialmont, VI, 113.
Fragment généalogique en 1730 ; notes, VI, 114, 116, 117, 117 bis.
Quartiers de Marie Mad. de Coudenhove, VI, 115.
Billet de mort de M. Catherinne de Coudenhove, 1747, VI, 117 ter.
Gentilshommes à l'Etat noble ; chanoines nobles et chanoinesses.

Coudhem (de). *V. Woestenraedt*, XXV, 124.

Courtejoie (de). Généalogie depuis l'an 1377, VI, 119.
Notes généalogiques, VI, 121, 122, 126 bis, 127-129, 131, 134-137.
Attestation de la noblesse de cette famille par v. d. Berch, 1643, VI, 123 v°.
Branche des Courtejoie d'Aleur, VI, 126.
Désignation des documents probatoires de la noblesse et des alliances de cette famille, VI, 130.
Fragment généalogique des Berlo ; quartiers de Catherine de Frerart de Cortis, VI, 131 bis.
Extrait baptismal de Catherine de Courtejoie, 1750, VI, 132.

Lettre de H. de Schooff pour renseignements, VI, 133.
Chanoines de Liége.

Couvertrie (delle). *V. Gerbehaye*, IX, 91

Couwenhove. *V. Velroux*, XXIII, 35.

Crainhem de Bouchout. Historique de la terre de Grobbendonck et généalogie. (*Extr. de Butk.*), VI, 140.
V. Bouchout, III, 419.

Cratz de Scharffenstein. Généalogie depuis l'an 1390, VI, 144.
Chevaliers de l'Ordre teutonique ; chanoines de Spire, de Trèves, de Mayence et de Worms.

Crehen (de). Généalogie depuis l'an 1464, VI, 152.
Chanoinesses de Munsterbilsen, d'Andenne, de Susteren ; gentilshommes de l'Etat noble.

Crenewic (de). *V. Boileau*, III, 291 ; *Horion*, XI, 126, 135.

Crequy (de). *V. Bournel*, IV, 65.

Crisgnée (de). Généalogie depuis l'an 1380, VI, 164.
Contrat de mariage entre Corn. de Crisgnée et E. de Malborck, 1574; fragments généalogiques, VI, 166, 167.
Lettre de la baronne d'Argenteau pour le quartier de Royer, 1707, VI, 168.
Une des branches passe dans la famille de Wael, VI, 172.
Epitaphes armoriées de 1590, 1571, VI, 173, 174.
Le dernier mâle de cette famille mort en 1732.
Gentilshommes de l'Etat noble.

Crisgnée (de Lexhy de). Branche de Warfusée de Lexhy depuis le XIIIe siècle, VI, 160.

Croix (de). Généalogie au XVIe siècle, VI, 177.
Attestation du chapitre de Nivelle que ce quartier y est reçu, 1705, VI, 183.
Chanoinesses.

Croy (de). Princes du St-Empire ; généalogie depuis le XIIIe siècle, VI, 185.

Anecdotes honorifiques de cette famille, alliée à des maisons souveraines, VI, 186 vo.

Notes généalogiques, VI, 194, 201 vo.

Chevaliers de la Toison-d'Or, gentilshommes de l'Etat noble, chanoines nobles et chanoinesses.

V. Aerschot, I, 151.

Cruningen (d'Assche de). Généalogie depuis l'an 1214, VI, 206.

Chevalier de la Toison-d'or.

V. Noyelles, XVI, 237 vo.

Cuinghem (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, VI, 214.

Chanoine noble de Liége.

Culembourg (de Bousichem de). Généalogie depuis le XIe siècle, VI, 220.

Jadis roitelets de Cuilembourg, ils ont reconnu cette terre fief du duc de Gueldre ; cette famille fut relevée par une fille en celle de Palant, qui fut décorée du titre de comte de Culembourg, VI, 223 vo.

Le dernier mâle mort en 1597, VI, 229.

Branche des Culembourg de Vianen, VI, 232.

Custinne (de.) Généalogie depuis le XIVe siècle ; 1er pair de Rochefort, VI, 240.

Réception de Mlle de Custinne à Andenne, 1630, VI, 250.

Quartiers armoriés de Marie Ph. de Custinne de Wiltz, VI, 251 et vo.

Notes sur les Châteauvillain, les Montbéliart et les Luxembourg.

V. Argenteau, I, 120.

Cuvelier de Jemeppe (le). *V. Bourdouxhe*, IV, 18 bis.

Cuyck (de). Historique ; généalogies des sires de Cuyck, de Boxtel, de Herpen et de Ravestein (*Extr. de Buik.*), VI, 254.

Généalogie depuis l'an 1058, VI, 266.

Cartes généalogiques de cette famille, vi, 269.
Branche des de Cuyck de Herpen, vi, 278.
Evêque et chanoines de Liége.

D

Dacoche. Généalogie depuis le XIVe siècle, vii, 1.
Contrat entre H. d'Acosse et J. voué de Streel, 1553, vii, 3.

Daelem. *V. Hostade*, xii, 215.

Dalem (de). Généalogie depuis le XVe siècle, vii, 6.
Attestation de Lefort que cette famille est issue de celle d'Arckel, vii, 8.
Relief par Nizet, représentant Dalem, 1610, vii, 9.

Damaes. *V. Dauvin*, vii, 56 v°.

Damant. Généalogie depuis l'an 1578, vii, 13.

Dammartin. *V. Neufchâteau*, xvi, 152.

Dans. Généalogie depuis l'an 1495, vii, 17.
Notes généalogiques, vii, 19, 20, 22-24.
Epitaphes armoriées, 1691, 1659, 1570, 1541, 1577, vii, 21, 21 bis, ter, quat.
Dernier mâle de la famille en 1660, vii, 18 et v°.
Gentilshommes de l'Etat noble. vii,

Daoust. Généalogie depuis l'an 1476, vii, 27.

Darnelle. *V. Vervoz*, xxiii, 95.

Dathin. Généalogie depuis l'an 1350, vii, 31.
Contrat entre Guillaume d'Athin et la cité de Liége, 1513, vii, 32 v°.
Descente de J. Dathin de Montegnée, vii, 34.

Dauliers. *V. la Roche*, xx, 18.

Dauphin. *V. Auvergne*, i, 282.

Dauven. Généalogie depuis l'an 1430 jusqu'à 1548, VII, 48.

Dauvin (de Preille). Généalogie depuis le XV° siècle, VII, 52.

Carte armoriée des Bermingham d'Irlande, VII, 57 et v°.

Transport d'une rente par Arn. de Furnemont, 1557, VII, 60.

Gentilshommes à l'Etat noble de Namur ; chanoines nobles à Namur.

Dave d'Elzée. Généalogie depuis l'an 1245, VII, 38.

Une branche prend le nom de Dave ; l'autre celui d'Elzée de Longchamps, VII, 39.

Epitaphes du XIIIe et du XIVe siècle ; blasons, VII, 40.

Carte de cette famille jusqu'au XVIIe siècle, VII, 41.

Chevaliers, gentilshomme aux Etats nobles de Liége, de Brabant et de Namur ; chanoines de Liége ; chanoinesses de Moustier et de Maubeuge.

Dayneffe (de Roxhelée). Généalogie depuis le XVe siècle, VII, 67.

V. Périlleu, XVIII, 74.

Del Canges. Généalogie depuis l'an 1260, VII, 79.

Descente de Gérard d'Ochain, VII, 81.

Delle Barre de Chaumont. Généalogie depuis le XIVe siècle, VII, 75.

Epitaphe armoriée de 1438, VII, 78 bis.

Delle Chaucie de Geneffe. Généalogie depuis l'an 1388, VII, 84.

Fragment généalogique ; notes, VII, 84 v°, 86 v°.

Delle Chivre. Généalogie depuis l'an 1403 jusqu'en 1439, VII, 90.

Delle Loye. Généalogie depuis l'an 1400, VII, 94.

Chanoinesses d'Andenne.

Del Sauz. Généalogie depuis le XIVe siècle, VII, 98.

Denée. *V. Aix*, I, 25.

Dennetières. Généalogie depuis le XVIe siècle, VII, 102.
Issus des anciens comtes d'Abbeville, créés barons de la Berlière, aux Pays-Bas en 1664 : épitaphes et quartiers, VII, 108 vo.
Créés marquis de la Motte, 1680 ; épitaphes et quartiers, VII, 109 vo.

Denville. Généalogie depuis le XIVe siècle, VII, 114.

Depaix. *V. Oupeye*, XVII, 142.

Dern. *V. Frey*, VIII, 315.

Descanges. Généalogie depuis le XVe siècle, VII, 118.

Deschamps. *V. Velroux*, XXIII, 38.

Dickbier. Généalogie depuis le XIVe siècle, VII, 122.

Diest (de). Historique des sires de Diest et généalogie. (*Extr. de Butk.*), VII, 126.
Généalogie depuis l'an 1130, VII, 130.
Famille passée dans les maisons de Bavière et de Juliers.

Dinant (de). *V. Hermalle*, X, 363 vo.

Dobbelsteyn (de). Généalogie depuis le XVe siècle, VII, 138.
Fragments généalogiques, VII, 140.
Chevaliers de l'Ordre teutonique ; chanoinesses d'Espinal et de Nivelle.

Doborne. Généalogie depuis l'an 1282, VII, 143.
Epitaphes du XIIIe et du XIVe siècle, VII, 145 bis et ter.

Doenraedt. Généalogie depuis le XVIe siècle, VII, 148.

Doerne (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, VII, 152.
Réceptions à la cathédrale de Liége, VII, 154.
Quartiers armoriés d'An. Wilh. de Dornes, avec attestations, VII, 155 bis.

Chanoinesses de Moustier et de Munsterbilsen.

Dolchain. *V. Olehain*, XVII, 73; *Spangen*, XXI, 207.

Dommartin (de). *V. Bar-le-Duc*, II, 217 v°; *Beaurieu*, II, 57; *Bernalmont*, II, 188.

Donceel (de). *V. Donchierf*, VII, 162.

Donchierf (de Hodeige de). Généalogie depuis l'an 1380, VII, 157.

Branche des Donchierf de Donceel, VII, 162.

Donck (van der). *V. Pétersheim*, XVIII, 103.

Doneux. *V. Favillon*, VIII, 190.

Dongelberg de Brabant (de). Généalogie de Jean I, duc de Brabant, VII, 173.

Descente de Louis de Brabant dit de Dongelberg, VII, 175.

Créés barons en 1662, comtes en 1692, VII, 179, 181.

Quartiers de Béatrix de Dongelberg, VII, 180.

Epitaphe armoriée de 1609, VII, 183.

Branche des Dongelberg de Longchamps, VII, 185.

Doorbeeck. *V. Ryckel*, XX, 234.

Doornick (de). Généalogie depuis le XVIe siècle, VII, 191.

Chevalier teutonique, chanoinesse de Munsterbilsen.

Doos (van der). *V. Suys*, XXII, 88.

Dorth. *V. Leeradt*, XIII, 26.

Douve (de la). *V. Aerschot*, I, 193.

Douvrin. Généalogie depuis le XVe siècle, VII, 195.

Chanoines nobles de Liége.

Doyon. *V. Jamblinne*, XII, 25.

Draeck. Généalogie depuis l'an 1198, VII, 199.

Quartiers de Marie Ant. de Draeck, épouse de J. de Gulpen, VII, 209 et bis.

Drinckam. *V. Flandres*, VIII, 226.

Drongelen. *V. Heusden*, x, 412.

Drughin de Jupille. *V. Jupille*, xii, 120.

Druyn de Rosey. Généalogie depuis le XVIe siècle, vii, 212.
Cette famille est passée dans celles de Mirbicht et de Linden de Froidcourt, vii, 214.
Gentilshommes de l'Etat noble et chanoine noble de Liége.

Duffey. Généalogie depuis le XIVe siècle, vii, 216.

Dupont. *V. d'Aerschot*, i, 211.

Duras. *V. Beaufort*, ii, 10, 11; *Neufchateau*, xvi, 163, 166; *Waha*, xxiv, 22.

Dussen (van der). *V. Brech*, iv, 148 v°.

Duvenvoorden (de). *V. Wassenaer*, xxiv, 255, 281.

Duyn de Brederode (van der). Généalogie depuis l'an 1253, vii, 220.
Les Brederode prennent le nom de Duyn.
Armes des deux familles, vii, 220 v°.
V. Suys, xxii, 104.

Dyck (de Reifferscheid de la). Généalogie depuis le XIVe siècle, vii, 71.

Dypenbeeck (de Steyne de). Généalogie depuis l'an 1205, vii, 228.

Dyve. Généalogie depuis l'an 1380, vii, 232.
Quartiers armoriés de Marie d'Yve, chanoinesse à Maubeuge, vii, 235.
Epitaphe de Louis d'Yve, chevalier, 1548, vii, 236.
Quartiers armoriés de Marie Ch. et de Marie J. d'Yve, chanoinesses de Denain, vii, 238.
Quartiers armoriés des enfants de Fr. R. baron d'Yve, et d'Anne Catherine de Reede, vii, 243.
Fragment généalogique, vii, 247.
Gentilshommes de l'Etat noble de Liége; chanoinesses.

E.

Echter de Mespelbrunn. Généalogie depuis l'an 1015; famille de Franconie, qui a donné un prince de Wurtemberg, 1573, VIII, 1 et v°.

Contrat de mariage entre C. R. d'Echter et A. de Rodenstein, 1622; reliefs, 1615, 1584, etc., VIII, 2 v°, 3 v°.

Edelbampt (d'). *V. Hutsberg*, XI, 257 v°.

Egmont (d'). Généalogie depuis Radbod, qu'on dit fils du roi de Frise, en 739, VIII, 5.

Notes généalogiques, VIII, 16 v°.

Chevaliers de la Toison d'Or; alliances à des maisons souveraines; un chanoine à la cathédrale de Liége.

Elderen (d'). Généalogie depuis l'an 1260, VIII, 25.

Billet de mort de Margte Josinne d'Elderen, prévote d'Andenne, 1692; billet de mort de Marie H. d'Elderen, 1718, VIII, 29, 34 bis.

Carte de J. L. d'Elderen, prince de Liége, VIII, 31 et v°.

Notes, VIII, 32.

Cette famille passe en celle d'Oyembrugge par une nièce du prince Jean Louis d'Elderen, VIII, 35.

Epitaphe de Godinolle d'Elderen, 1559, VIII, 37.

Gentilshommes de l'Etat noble; chanceliers et chanoines nobles de Liége; chanoinesses.

V. Hamale, X, 90.

Eltz (d'). Généalogie depuis le XIIe siècle, VIII, 39.

Carte généalogique de cette famille, VIII, 56.

Elzée (d'). *V. Dave*, VII, 38.

Emale (d'). *V. Piteit*, XVIII, 124.

Enghien (d'). Historique; généalogie (*Extr. de Butk.*), VIII, 59.

Carte généalogique de cette famille, VIII, 71 bis.

Notes sur les familles de Brienne et de Beaumont, VIII, 72 v°.

Généalogie depuis l'an 1322, VIII, 74.
Branche des d'Enghien de Sottenghien, VIII, 79.
Verrière dans l'église des grands Carmes à Bruxelles, 1639 ; sépulture ibid., 1478, VIII, 86 v°, 88 v°.
Branche des d'Enghien de Grimberghe, VIII, 88.

Ennetières (d'). *V. Dennetières*, VII, 102.

Erp (d'). Généalogie depuis le XVe siècle, VIII, 100.
Attestations de Le Fort sur la noblesse de cette famille, VIII, 102, 106.
Fragments généalogiques des d'Erp et des Surmonts ; quartiers armoriés de Catherine d'Erp, chanoinesse à Munsterbilsen, VIII, 104.
Chanoines nobles de Liége.

Erps (d'). *V. Boischot*, III, 429.

Esclaibes (d'). *V. v. d. Gracht*, IX, 255.

Esseneux (d'). *V. Argenteau*, I, 132.

Estrepy de Ville, de Harchies (d'). Généalogie depuis le Xe siècle, VIII, 110.

Eve (d'). Généalogie depuis le XVe siècle, VIII, 130.
Attestation du chapitre d'Andenne sur la réception du quartier de Salmis, VIII, 131 bis.
Epitaphes de 1546, 1573, avec blasons, VIII, 131 v°, 132 v°.
Chanoines nobles de Liége et d'Halberstad.

Eynatten (d'). Généalogie depuis l'an 1371, VIII, 134.
Anecdotes généalogiques, VIII, 134 v°.
Créés barons en 1635, VIII, 137 v°.
Epitaphe en 1602, VIII, 139 v°.
Quartiers armoriés de J. E. baron d'Eynatten, épouse de M. de Horion, VIII, 144.
Quartiers armoriés de Catherine Isabelle et de Marie d'Eynatten, chanoinesses à Cologne, VIII, 145.
Fragments généalogiques, VIII, 145 bis, ter, 146 bis.

Branche d'Eynatten de Reymersdael, VIII, 152.
Partage entre L. d'Eynatten et ses beaux frères, G. d'Elderen et L. de Woelmont, 1533, VIII, 155 v°
Epitaphe armoriée de 1640, VIII, 157.

F

Faing (du). Cette famille sort des comtes de Duras ; généalogie depuis l'an 1478, VIII, 167.
Chanoine de Trèves; conseiller de Luxembourg.

Falcon (de). *V. Berwier*, II, 104.

Falkenstein (de). *V. Manderscheid*, XIV, 108 v°.

Falle (de). Généalogie depuis l'an 1439; *V. Bierawe*, III, 124.

Falloise (de). Généalogie depuis l'an 1485, VIII, 175.
Descendance de Oudinet de la Falloise depuis l'an 1376, VIII, 178.
Descente de Jean de Falloise bourgmestre de Liége, VIII, 179.
Notes, VIII, 177, 179 bis, ter, 180.
Cette famille est passée dans celle des l'Hostellerie, VIII, 181.
Gentilhomme de l'Etat noble et chanoine noble de Liége ; chanoinesse à Andenne.

Fanchon (de). Généalogie depuis le XVe siècle, VIII, 183.
Descente de Jean de Fanchon, 1380, VIII, 185.
Famille éteinte en 1613.

Fauquemont (de). *V. Heinsberg*, X, 234; *Limbourg*, XIII, 128, 130.

Favillon (de). Généalogie depuis l'an 1468, VIII, 188.
Fragments généalogiques ; quartiers armoriés de J. Doneux, VIII, 190.
Branche des Favillon de Modave, VIII, 194.
Testament de S. de Marchin, v^e de J. Favillon, 1571, VIII, 195,

Fenal (de). *V. Furneau*, VII, 339 ; *Kerckem*, XII, 150.

Ferme (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, VIII, 198.
Bénéfice fondé par cette famille avant 1371, VIII, 199.

Ferrette. *V. Montbéliart*, II, 228.

Festal (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, VIII, 203.

Fexhe-lez-Slins (de). Généalogie depuis l'an 1363, VIII, 207.
Guillaume de Fèche dit de Beaurewar, VIII, 208.
V. Kemexhe, XII, 138 bis ; *Schoorvorst*, XXI, 139; *Velroux*, XXIII, 38.

Fiennes du Bois (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, VIII, 211.
Descente des barons de Fiennes, comtes de Chaumont, depuis l'an 1050, VIII, 217 v°.
Chevalier de Malte ; chanoinesse de Mons.

Fizenne (de). Généalogie depuis l'an 1457, VIII, 219.
Contrat de mariage entre J. de Fizenne et A. de Licques, 1491, VIII, 220.
Indication de plusieurs reliefs par les Fizenne; VIII, 221 v°.
Quartiers armoriés de Jehan de Fisenne ; son épitaphe, 1607, VIII, 222, 223.
Gentilshommes de l'Etat noble de Liége.

Flandres (de). Descente de Jean de Flandres, fils naturel de Louis de Flandres au XIVe siècle, VIII, 226.
Anecdotes et armes en 1386, VIII, 225 bis.
Branche de Flandres de Praet, VIII, 231.
V. Namur, XVI, 11.

Flechin (de). Généalogie depuis le XVe siècle, VIII, 234.

Fleckenstein (de). *V. Ingelheim*, XII, 63 v°

Flémale (de la Heyd de). Généalogie depuis le XIIe siècle, VIII, 242.

Cette famille est passée dans celle de Seraing.

Fléron (**de**). Généalogie depuis l'an 1207, VIII, 250.

Indication de reliefs par les Fléron au XIVe et au XVe siècle, VIII, 252 vo.

Diplôme de baron pour M. de Fléron de Melen, 1658, VIII, 257.

Billet de mort d'E. J. de Fléron, gentilhomme de l'Etat noble de Liége, 1741, VIII, 261.

Les Dumont de Fexhe, fils d'une Fléron, prennent le nom de leur mère en 1368.

Flockelet. Généalogie depuis le XVe siècle, VIII, 263.

Foix (**de Grailly de**). Rois de Navarre; généalogie depuis l'an 1286, VIII, 267.

Fontaine (**de**). *V. Horion*, XI, 135 vo; *Hozémont*, XI, 241.

Fontaine (**de la**). Généalogie depuis le XVIe siècle, XIII, 275. *V. Bawette*, II, 315; *Coir*, VI, 315.

Fontaine (de St). *V. Saint-Fontaine*, XXI, 5; *Haultepenne*, X, 194.

Fooz de Waroux (**de**). Généalogie depuis l'an 1279, VIII, 279.

Forière (**de**). Généalogie depuis le XVe siècle, VIII, 283.

Forvie (**de**). Généalogie depuis le XIIIe siècle, VIII, 287.

Epitaphes armoriées de 1401 et 1430, VIII, 289.

Notes de Le Fort; attestations et désignation de preuves que la famille de Quartier est issue de l'ancienne maison de Forvie, VIII, 290, 291.

Fragment généalogique, notes et attestation de Le Fort, VIII, 292, 292 bis-296.

Fosseux (**de**). *V. Morialmez*, XV, 262.

Fossez dit de Gerbehaye (**de**). Généalogie depuis le XVe siècle, VIII, 306.

Notes pour une fondation de bourse, VIII, 308, 308 bis, ter.]
Baptistaire en 1734; épitaphes armoriées de 1536 et 1532, VIII, 309 bis.

Fraipont (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle; issus de la famille de Lexhy de Waroux, VIII, 311.
V. Seraing, XXI, 196.

Frankenberg (de). *V. Clodh*, V, 195 v°.

Frents (de). *V. Raetz*, XIX, 19.

Frérart. *V. Boubay*, III, 435; *Courtejoie*, VI, 131 bis.

Frey von Dern. Généalogie depuis l'an 1179, VIII, 315.
Chanoines de Cologne et de Trèves.

Froidcourt (de). Généalogie depuis le XVe siècle, VIII, 325.

Frongteau (de). Généalogie depuis le XVe siècle, VIII, 327.
Fragments généalogiques; notes, VIII, 328, 329.
Gentilshommes de l'Etat noble du pays de Dalhem.
V. Chainée, V, 128, 129.

Fumal (de). Généalogie depuis l'an 1410, VIII, 333.
Fragment généalogique; épitaphe armoriée de 1579, VIII, 334, 335.

Furneau dit Fénal. Généalogie depuis l'an 1504, VIII, 339.
Quartiers armoriés; épitaphe armoriée de 1583, VIII, 340, 341.
Extrait d'œuvres touchant la seigneurie de Fénal; fragments généalogiques des Furneau et des Rave, VIII, 342, 343.
V. Seraing, XXI, 220 bis.

G.

Gaiffier (de). *V. Clockier*, V, 190.

Gaure ou Gavre (de). Généalogie armoriée depuis le XIe siècle; on dit cette famille sortie de l'empereur Galba; historique; preuves, etc. (*Extr. de Bulk.*), IX, 1.
Généalogie depuis l'an 990, IX, 29.

Branche de Gavre de Liedekerke, IX, 33, 45.

Quartiers de Rasse de Gavre; épitaphes du XIIe siècle, de 1425, 1414, 1543; blasons, IX, 34 bis.

Branche de Gavre de Herimez, IX, 35.

Relief de la seigneurie de Kikempois à la cour féodale de Liége, par God. de Gavre, 1429, IX, 38 v°.

Verrières blasonnées de 1574, IX, 38 bis, 38 ter.

Branche de Gavre de Frezin, IX, 40.

Branche de Gavre d'Ayseau, IX, 41.

Note et fragment généalogique, IX, 41 bis, 41 ter.

Reliefs de la terre de Diepenbeeck, par A. de Gavre, 1475, 1485, IX, 43 v°.

Billet de mort de J. Ignace de Liedekerke, 1750, IX, 52.

Descente de N. de Liedekerke et de N. de Surlet, IX, 53 bis, 53 ter.

Gentilshommes à l'État noble de Liége et de Luxembourg; chanoines nobles de Liége; chanoinesses.

V. Brederode, IV, 164.

Geesves (de Boulant de). Généalogie depuis l'an 1319, IX, 59.

Descente d'Ev. de Boulant et de N. de Vyle jusqu'en 1585, IX, 61.

Geloes de Nyswiller (de). Généalogie depuis l'an 1487, IX, 64.

Épitaphes armoriées avec quartiers de 1581, 1594, IX, 66.

Document de l'an 1520 prouvant qu'Et. de Geloes avait épousé Marguerite de Chiney, IX, 67, 68.

Fragments généalogiques; quartiers, IX, 69, 70.

Requête à S. M. I. pour le titre de comte; note, IX, 71.

Quartiers de Walrave de Geloes, IX, 72.

Notes, IX, 73, 73 bis.

Baptistaire des tantes paternelles de Walrave de Geloes, 1700, IX, 75.

Quartiers d'A. Emer. de Geloes; lettre du baron de Neufville, IX, 75 bis.

Stathouders de la salle de Curenge; lieutenants des fiefs du comté de Looz; chanoines nobles; chanoinesses.

Gemeppe (de Waroux de). Généalogie depuis le XIVe siècle, IX, 17.

Geneffe (de Waroux de). Même famille; généalogie depuis l'an 1200, IX, 81.

V. Delle Chaucie, VII, 84; *Jamar*, XII, 1.

Gerbehaie (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, IX, 86.

Carte de cette famille jusqu'à l'an 1612, IX, 87.

Quartiers armoriés de Ger. de Gerbehaye, IX, 87 bis.

Représentés par la famille de Fossez, ensuite par celle delle Préalle.

V. Fossez, VIII, 306.

Gerlays (de). Généalogie depuis l'an 1530, IX, 95.

Épitaphes armoriées de 1647, 1652, IX, 96 bis.

Cartes armoriées de cette famille avec indication des preuves et attestation de Le Fort, 1713; quartiers de J. Ch. Gerlays, vicomte d'Upigny, IX, 97, 98.

Gentilhomme de l'État noble de Namur.

Gertzen (de Sintzich de). Généalogie depuis le XVe siècle, IX, 101.

Ghellekerke (de). Généalogie depuis l'an 1337, IX, 105.

Ghenart. Généalogie depuis l'an 1409, IX, 109.

Épitaphes armoriées de 1589, 1590, IX, 109 bis.

Attestation que cette famille est reçue à l'État noble de Luxembourg, 1637, IX, 110.

Carte généalogique des Ghenart au XVe siècle, IX, 110 bis.

Quartiers armoriés d'Ev. de Ghenart, seigneur de Sohier; attestation de Le Fort, IX, 111 bis.

Ghistelle (de). Généalogie depuis l'an 1180, IX, 118.

Carte généalogique des Ghistelle jusqu'en 1600, IX, 119.

Fragments généalogiques, IX, 119 v°, 119 bis.

Quartiers armoriés de Louis Em. de Ghistelle des marquis de Saint-Floris, IX, 134.

Chambellans de Flandres, du duc de Bourgogne et du Roi des Romains ; grands baillis de Gand, de Courtrai et de Flandre ; commandeur de Malte; chanoine noble.

Ghoer de Hornes d'Altena (de). Historique et généalogie (*Extr. de Butk.*), IX, 136.

Généalogie depuis l'an 1270, IX, 140.

Quartiers de Jean de Ghoer, commandeur des Joncs, 1572, IX, 143 bis.

Descente de Ger. de Ghoer, chevalier, 1400, IX, 150.

Henri, dernier mâle des Ghoer, mort en 1625, IX, 151.

Commandeur teutonique ; chevalier de Malte.

Ghoye (de). Généalogie depuis l'an 1540, IX, 154.

Ghymnich (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, IX, 158.

Descente de cette famille depuis l'an 1270 et anecdotes (en allemand), IX, 160.

Attestation de noblesse par Le Fort, IX, 160 bis.

Cette famille prouve ses quartiers au tournois de Dusseldorf, 1585, IX, 163 v°.

Le dernier mâle de cette ligne mort sans hoirs, IX, 164.

Chanoines nobles de Liége et de Mayence ; chanoinesse de Wylich.

Gimnich (Beissel de). Généalogie depuis le XVe siècle, IX, 168.

Chanoines de Trèves ; chanoinesses de Susteren, etc.

Gisors. *V. Montmorency*, XV, 245.

Glimes de Jodogne (de). Généalogie depuis l'an 1370, IX, 173.

Anecdotes sur les vicomtes de Jodogne. (*Extr. de Butk.*), IX, 173 v°.

Créés comtes du S. E. par Ferdinand III, 1643, IX, 176.

Fragment généalogique, IX, 179.

Quartiers armoriés de Catherine de Cotereau et de Marguerite de Henin ; fragments généalogiques des Spontin et des Billehe, IX, 181, 181 v°, 182, 183.

Descente armoriée de J. de Glimes, grand chambellandu duc de Brabant, 1290, IX, 184.

Attestations du chapitre d'Andenne sur la réception de ce quartier, IX. 185, 190.

Fragment généalogique; lettre du marquis de Courcelles, 1729, X, 186, 187.

Quartiers armoriés de Mme Catherine de Berlaymont et de M. Philippe de Cotereau, IX, 188.

Gentilshommes de l'Etat noble; chevaliers teutoniques; chanoines de Liége; chanoinesses.

Glimes de Brabant (de). Généalogie depuis l'an 1344, d'un fils légitimé du duc de Brabant, IX, 192.

J. de Glimes de Brabant dit de Berges, chevalier de la Toison d'Or, mort en 1485, dont descendent LL. AA. Georges-Louis, Robert et Corneille, princes de Liége, IX, 193, 195, 196, 205.

Fragment généalogique en flamand, IX, 194 bis.

Carte généalogique depuis l'an 1344 jusqu'en 1600, IX, 198.

Notes, billets, brouillons de lettres, IX, 198 bis-198 sept, 200.

Attestation du chapitre de Liége sur la réception des quartiers de Glimes de Grimberghe; armoiries, IX, 199 v°.

Extrait d'une généalogie des seigneurs de Berghes, IX, 202.

Notes, fragments généalogiques; lettres, IX, 202 bis, 203-204 ter, 207.

Anecdotes de la maison d'Albert de Luynes, alliée à celle de Berghes, IX, 208.

Quartiers armoriés de G. de Glimes de Brabant, et d'Anne de Hosden, IX, 211 bis.

Quartiers armoriés des enfants d'A. de Glimes et d'Aug. de Hylle, IX, 213.

Quartiers d'Agnès et d'Anne de Glimes, IX, 215.

Notes, fragments généalogiques, épitaphes, quartiers, IX, 215 bis-215 sept.

Billet de mort de P.-G. de Glimes de Brabant, chanoine de Liége, 1751, IX, 218.

Il reste une branche de cette famille en Espagne.

Chevaliers de la Toison d'Or; gentilshommes de l'Etat noble; chanoines et chanoinesses.

V. Billehe, III, 149, 158, etc.

Goeswin. Généalogie depuis l'an 1453, IX, 220.

Branche des Goeswin dits de Beynne, IX, 221.

Goltstein (de). Généalogie depuis le XVe siècle, IX, 224.

Chevalier teutonique.

Gongnies (de). Généalogie depuis l'an 1482, IX, 228.

Chanoinesse d'Andenne.

Gorcy (de). Généalogie depuis le XVe siècle, IX, 232.

Épitaphe armoriée de 1594, IX, 232 bis.

Goreux (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, IX, 236.

Graaz (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, IX, 240.

Sépulture du XIIIe siècle, IX, 245 bis.

Branche des Boileau de Graaz, chevaliers, IX, 246.

Extraits du greffe de Montegnée de 1415 touchant les de Vivier, IX, 247.

Cette famille est passée en celles de This et de Vivier et représentée par les Courtejoie qui ont eu la seigneurie de Grâce, IX, 248, 249.

Gentilshommes de l'Etat noble de Liége.

Gracht (van der). Généalogie depuis le XIVe siècle, IX, 250.

Carte et fragments généalogiques, IX, 251, 251 bis.

Notes, fragments généalogiques, 258, 261 bis.

Epitaphe et fondation, 1619, IX, 257 v°.

Attestats des hérauts d'armes de Liége et du Brabant, touchant la noblesse de cette famille, 1671, 1733, IX, 259, 266, 272.

Quartiers armoriés d'Adr, v. d. Gracht dit Rommerswael, gentilhomme de l'Etat noble du Brabant; blasons, IX, 264.

Quartiers de J. François et de Gertrude v. d. Gracht, IX, 265.

Lettres de Le Fort et à Le Fort ; quartiers ; fragments généalo-

giques ; notes, IX, 267 bis, ter, quater, 268, 269, 271, 271 bis.
Gentilshommes des Etats nobles de Brabant et de Liége ; chanoinesse d'Andenne.

Grailly (de). *V. Foix*, VIII, 267.

Gramont (de). *V. Montmorency*, XV, 184.

Gramptine (de). *V. Neufchâteau*, XVI, 172.

Grancey (de). *V. Montbéliart*, II, 225.

Greiffenclau de Vollrats. Généalogie depuis l'an 1537, IX, 280.
Relief d'un fief de cette maison, 1503, IX, 282 v°.
Contrat de mariage de Richard avec A. de Schoneburg, 1542 ; Id. de Théod., leur fils, avec demoiselle de Reiffenberg, 1572, IX, 283 v°.
Contrat de mariage entre H. Greiffenclau et M. d'Eltz, 1604, IX, 284 v°.
Assistent au tournoi de 1165 ; électeurs de Mayence.

Grenneville (de). Généalogie depuis l'an 1467, IX, 288.

Grevembrouck (d'Arckel de). Généalogie depuis l'an 1572, IX, 292.
Robert d'Arckel, neveu de l'évêque de Liége, relève le château de Grevenbrouck, IX, 292 v°.
Lettre touchant le cimier des armes de cette famille, par M. Keverberg, IX, 293 bis, ter.
Attestation de Le Fort sur ces armes et la réception de ce quartier, IX, 295.
Descente de cette famille depuis l'an 1333, IX, 295 v°.
Mémoire généalogique de cette famille, IX, 297 v°.
Chanoinesses de Mons et de Munsterbilsen.

Grez (de). *V. Spangen*, XXI, 206.

Griboval (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, IX, 300.

Grimberg (de). *V. Aa*, I. 6, 15 ; *Bautershem*, II, 287 ; *Berthout*, III, 8, 25, 60, 61.

Grimont de Trognée (de). Généalogie depuis l'an 1544, IX, 307.

Notes extraites d'œuvres de loi; fragment généalogique, IX, 309.

Epitaphes armoriées de 1620, 1657, 1704, 1695, 1579; id. du baron de Grimont, dernier du nom mort en 1756, IX, 310, 311, 312, 312 bis.

Grisar. *V. Seraing*, XXI, 211.

Groende (de). *V. Ingelheim*, XII, 68 v°.

Groesbeeck (de). Généalogie depuis l'an 1409, IX, 315.

Epitaphes de 1575, 1555, 1615; blasons, IX, 315 bis et ter.

Mémoire de notes; fragment généalogique, IX, 316, 318.

Créés comtes en 1610, IX, 318 bis.

Commandeur de l'ordre teutonique; gentilshommes de Liége; chanceliers; chanoines nobles et chanoinesses.

Groffay de la Mock (de). *V. Coppin*, VI, 340.

Gronsfelt (de). Généalogie depuis l'an 1300, IX, 324.

Indication de plusieurs documents pour cette famille; fragment généalogique, IX, 325 v°, 326.

Groulart. Généalogie depuis l'an 1450, IX, 329.

Attestation touchant Théodore de Manderscheid, 1689; quartiers armoriés de Fery de Groulart, IX, 335.

Grusset. *V. Richardot*, XIX, 251.

Gruthuuse (de). *V. Aa*, I, 5 v°, 11.

Gryse (de). *V. Vooght*, XXIII, 197.

Gueldre (de). *V. Egmont*, VIII, 12; *Nassau*, XVI, 81.

Guernouval (le Quien de). Généalogie depuis l'an 1476, IX, 338.

Guidegoven (d'Opleeuwe de). Généalogie depuis l'an 1280, IX, 342.

Notes généalogiques, IX, 342 v°, 343 et 343 bis.

Carte généalogique depuis l'an 1290, par v. d. Berch, IX, 344.
Epitaphe à Gorssem de 1539, IX, 345 bis.
Gentilhomme de l'Etat noble de Liége.

Guiscart (de). *V. Longueval*, XIII, 267.

Gulpen (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, IX, 348.
Notes et fragment généalogique, IX, 349 bis, ter, 350.
Trois descentes armoriées de cette famille, IX, 355, 356, 357.
Epitaphe de 1568, avec quartiers armoriés, IX, 358.
Verrière armoriée, IX, 360.
Commandeur de l'ordre teutonique à Bernissem; abbesse de Bortzet.

Gutschoven. *V. Hamal*, X, 92; *Tollet*, XXII, 208.

H.

Haar (Van der). *V. Zulen*, XXV, 259.

Haccourt (d'Isle de la Cange de). Généalogie depuis l'an 1250, X, 2.
Epitaphe armoriée de 1402, X, 2 v°.
Chancelier de Liége.
V. Baronville, II, 266; *Beaufort*, II, 45; *Cotereau*, II, 73; *Flémalle*, VIII, 242 v°.

Haess. Généalogie depuis le XIVe siècle, X, 7.
Preuves des quartiers au tournoi de 1585, X, 9 v°.

Haestrech (de). Généalogie depuis le XVe siècle, X, 11.

Halebaye. *V. Flémale*, VIII, 242 v°.

Halewin (de). Généalogie depuis l'an 1054, X, 15.
Carte généalogique de cette famille au XVe siècle, X, 21.

Hall (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, X, 47.
Représentés par les Wolff dits Metternich, dont il y a des chanoines à Mayence, etc., et un chevalier de Malte.

Halley (de). Généalogie depuis le XVe siècle, x, 51.
Quartiers armoriés de Halley de Libermé, x, 56.
Chanoines nobles et chanoinesses.

Hamal (de). Généalogie depuis l'an 1256, x, 60.
Onze épitaphes du XIIIe et du XIVe siècle avec blasons, x, 61, 66.
Carte généalogique jusqu'au XVIe siècle, x, 62, 62 bis.
Dénombrement de la seigneurie de Hamal, x, 63.
Carte généalogique des Hamal au XIVe et au XVe siècle; fragments généalogiques, x, 65.
Les marquis de Trazegnies descendent des Hamal, x, 69.
Anecdotes honorifiques de cette maison, x, 70 v°, 75 v°.
Extraits de vitres ; armoiries, x, 71.
Quartiers armoriés de Mlles de Hamal, chanoinesses à Maubeuge, x, 72.
Branche des Hamal de Vierves, x, 75.
Quartiers armoriés de Ferd. Alph. comte de Hamal, x, 77.
Id. de Magd. Albert. et de Fr. Gertrude comtesses de Hamal, x, 78.
Notes; fragments généalogiques, x, 78 bis, 79, 79 bis, 79 ter.
Diplôme de comte pour Nicolas de Pirot de Belleville, 1479, x, 84.
Branche des Hamal dits d'Elderen, x, 90.
Branche des Hamal dits d'Odeur, x, 93.
Gentilshommes de l'Etat noble et chanoines de Liége ; chanoinesses de Mons, de Maubeuge, etc.
V. Alsteren, I, 50, 56 ; *Brialmont*, IV, 202; *Trazegnies*, XXII, 236.

Hambroux (de). *V. des Prez*, XVIII, 191.

Hanneffe (de). *V. Neufchâteau*, XVI, 158 ; *Périlleux*, VIII, 72.

Hannut (de). *V. Fraipont*, VIII, 313.

Hanxeler (de). Généalogie depuis le XVe siècle, x, 96.
Epitaphes armoriées de 1595, 1615, x, 100 bis.

Commandeurs de l'Ordre teutonique ; chanoines nobles de Liége.

Harche (de). *V. Boubay*, III, 430.

Harchies (Mouton de). Généalogie depuis le XVe siècle, x, 104.

Deux anciennes descentes de cette famille ; épitaphes, x, 105, 106.

Anciens mémoires et anecdotes, lacérés et non authentiques, x, 107, 108, 109.

Chanoinesse à Mons.

V. Estrepy, VIII, 127; *Mérode*, XIV. 430 bis.

Harcourt (de). *V. Enghien*, VIII, 85.

Harduemont (de). *V. Haultepenne*, x, 175.

Hardy (le). *V. des Prez*, XVIII, 195.

Harff (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, x, 117.

Chevalier de l'Ordre de Saint-Hubert.

Harff d'Alstorff (de). Généalogie depuis le XVe siècle, x, 125.

Verrières avec huit quartiers, x, 127, 129.

Chevaliers teutoniques ; chanoines nobles de Liége, d'Hedeshein, d'Halberstad et de Mayence; chanoinesses de Munstersbilsen.

Harre (de). Généalogie depuis le XVe siècle, x, 139.

Relief de la mairie héréditaire de Ferier pour Ev. de Haer Sr de Noiremont, 1589, x, 140 v°.

Quartiers armoriés de Christ. de Haer, 1625, (en triple), x, 141, 142 ter.

Fragments généalogiques, x, 141 bis.

V. Seraing, XXI, 220 bis.

Harroy (de Houyet de). Généalogie depuis le XVIe siècle, x, 143.

Harzé (de). *V. Beaufort*, I, 32 bis, 41, 42, 45.

Hasque (de). *V. Peronne*, XVIII, 86.

Hatzfeld (de). Généalogie depuis le XVIe siècle, x, 147.
Fragments généalogiques, x, 149, 150.
Note du mariage de G. de Hatzfeld avec M. de Velbruck, 1645; Mariage d'Ad. baron de Hatzfeld et d'A. de Palland, 1670, x, 151 v°.

Haudion (de). Généalogie depuis le XVe siècle, x, 153.
Copie d'une ancienne généalogie armoriée de 1644, x, 155, 156.
Quartiers armoriés de Ph. Er., comte de Haudion, x, 159, 161.
Extrait du testament de L. de Haudion et de G. de Hoensbrouck, 1645; partage des enfants de Ch. de Haurech, petits enfants de dame de Haudion, 1613; mariage de God. d'Oyembrugge avec A. de Duras, 1637; partage entre Engl. et Ch. d'Oyembrugge, 1672, x, 163.
Baptistaire de D. Ch. de Haudion, 1698, x, 164.
Son contrat de mariage avec Fr. d'Oyembrugge, x, 165.
Extrait non authentique du baptistaire de son fils Philippe, 1714, x, 166.
Deux lettres du comte de Haudion, 1737, x, 167, 167 bis.
Il est créé comte par le roi d'Espagne, 1698, x, 168.
Chanoines nobles de Liége ; chanoinesse de Denain.
V. Berlo, II, 187 bis ; *Lannoy*, XII, 298 v°.

Haultepenne (de Warfusée de Harduemont dit de). Généalogie depuis l'an 1160, x, 175.
Contrat de mariage d'Ern. de Harduemont avec M. de St-Martin, 1273, x, 176.
Les seigneurs de Neufchâteau, de Haneffe, de Duras, de Seraing, d'Abée, d'Oupeye, de Herstal, de Chaumont, de Tilhice sont issus de cette famille, x, 177.
Testament de Marie de Haultepenne, 1428, x, 178.
Ancienne généalogie depuis 1360, x, 182.
Quartiers armoriés de Fr. baron de Haultepenne, x, 188.
Testament de W. de Haultepenne, dit de Barvialz, 1486 ; testament d'Al. et de Fr. de Saint-Fontaine, 1523, x, 194.

Relief de la moitié de la seigneurie d'Engis à la cour féodale de Hermalle par Raes de Warfusée du chef de sa femme Marguerite de Harduemont, 1381, x, 195.

Gentilhomme à l'Etat noble de Liége.

Haurech (de). Généalogie depuis l'an 1430, x, 198.

Chevalier de Malte ; gentilhomme à l'Etat noble de Liége ; chanoinesses de Moustier et d'Andenne.

Haussman de Namedey. Généalogie depuis l'an 1312 , x , 202.

Chanoines nobles de Trèves et de Liége.

Hauterive (de). *V. Leefdale*, XIII, 5.

Hautregard (de). *V. Mombeeck*, XV, 120.

Hawea. *V. Hemricourt*, X, 290.

Haynin (Broingnart de). Généalogie depuis l'an 1250 , x, 206.

Epitaphe armoriée de Robert de Haynin baron de Hamelincourt , 1664, x, 211.

Indications des preuves de noblesses et de quartiers , x, 221, 222.

Chanoinesses de Nivelles et de Maubeuge.

Heere (de). Généalogie depuis l'an 1034, x, 225.

Diplôme du comte de Looz où figurent W. de Heere et son frère , 1135, x, 229.

Indication de quelques documents probatoires de cette généalogie, x, 230.

Patente du mambour du pays de Liége donnée par le prince Adolphe à J. de Heere, 1328, x, 231.

Epitaphes du XVe siècle, x, 232.

Gentilshommes de l'Etat noble de Liége.

S'Heerenberge. *V. Wassenaer*, XXIV, 276.

Heerjans-Dame. *V. Suys*, XXII, 104.

Heinsberg de Fauquemont (de). Historique. (*Extr. des annales de Clèves, etc.*), x, 234.

Seigneurie et comté de Fauquemont; généalogie. (*Extr. de Butk.*), x, 238.

Généalogie depuis l'an 1140, x, 241.

Branche de Heinsberg de Looz, x, 245.

Electeurs de Cologne; chanoines et évêque de Liége.

Helman de Sart. Généalogie depuis l'an 1395, x, 319.

Documents et épitaphe du XVIe siècle, x, 320 et v°.

Famille représentée par les de Mérode de Gossoncourt, x, 322.

Hemptines de Wagnée (de). Généalogie depuis l'an 1414, x, 250.

Hemricourt de Laminne (de). Généalogie depuis l'an 1340, x, 254.

Généalogie depuis 1357 ; désignation de preuves ; rapports des commissaires du prince qui l'ont examinée; déclaration de S. A. que Rich. de Hemricourt est légitimement descendu de droit estoc de Hemricourt, 1640, x, 256 et v°.

Fragments généalogiques; lettre, x, 260, 261.

Fragments généalogiques des Longchamps et des Ponthier; baptistaire de Marie de Ponthier, 1699, x, 263 et bis.

Filiation de Jean de Hemricourt avec attestation; notes, x, 271 272, 273.

Quartiers armoriés de Richard de Hemricourt, seigneur de Seron, et de Marie d'Aimericourt, dame de Sainte-Aldegonde, x, 275.

Descente de Rich. de Hemricourt ; billet de mort de M. Gertrude de Haxhe de Bierset, veuve de Rich. de Hemricourt, 1741, x, 276, 277.

Epitaphes armoriées de 1655, 1673, x, 278.

Record des échevins de Lamine, Hodeige et Hemricourt, touchant l'ancienne noblesse et les armes des seigneurs de Lamine descendant des Hemricourt, x, 282.

Branche des Hemricourt dits Haweal de Bovegnistier, x, 290.

Notes sur les Hawea, x, 293.

Généalogie des de Tombor dits de Hemricourt, x, 303.
Jacques de Hemricourt, auteur du Miroir des Nobles de Hesbaie, mort en 1403, x, 306.
Descente de Rennchon de Hodeige, 1554, x, 309.
Généalogie au XVIe et au XVIIe siècle, x, 310.
Quartiers armoriés de M. de Hemricourt, abbé de Floene, x, 311.
La famille de Horion issue des Hemricourt. *V. Horion*, xi, 125, 135; *Neuville*, xvi, 184; *Stier*, xxii, 18.

Hemrikette (de Noville dit de). Généalogie depuis l'an 1507, x, 315.

Hennin (d'Alsace dit de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, x, 324.
Branche des Hennin Lietard depuis l'an 1379, x, 338.
Créés comtes en 1535, x, 340.
Réception au chapitre de Liége d'Ant. de Hennin, 1556, x, 341.
Chevalier de la Toison-d'Or ; gentilshommes de l'Etat noble de Liége; chanoines nobles et chanoinesses.
V. Glimes, ix, 181.

Henry (de). Généalogie depuis l'an 1482 ; annoblis l'an 1508, x, 345.
Notes; armes; baptistaires de 1625, 1653, 1695 ; attestation de la filiation par Le Fort, 1729, x, 346, 347.
Carte généalogique depuis l'an 1483, x, 350.

Herbais (de). Généalogie depuis l'an 1531, x, 355.

Héricourt (de). *V. Labroye*, xii, 220.

Herlaer (de). *V. Bourgogne*, iv, 49.

Hermalle (de). Généalogie depuis l'an 1264, x, 359.
Testament de Guil. de Gheylke, 1354, x, 362.
Jean de Hermalle prend le nom de la Neufville, et son fils Louis celui de Marteau de Milmorte, x, 363.
Gentilhomme de l'Etat noble de Liége.

Herstal (de). *V. Horion*, XI, 135 v°.

Hertaing (de). Généalogie depuis l'an 1106, X, 364.
Epitaphe armoriée de 1561, X, 376 v°.
Chanoinesses.

Hertoghe (de). Généalogie depuis le XVe siècle, X, 380.

Herzelles (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, X, 388.
Créés marquis en 1689, X, 392.
Abbé du noble monastère de Sainte-Gertrude, à Louvain.

Hesse (de). *V. Ketteler*, XII, 203 ; *Lowenstein*, XIII, 224.

Heusch (de). Généalogie depuis le XVe siècle, X, 398.

Heusden (de). Historique et généalogie (*Extr. de Butk.*), X, 406.
Généalogie depuis l'an 1130, X, 410.
Branche des Heusden de Drongelen, X, 413.
Commandeur de l'Ordre teutonique.

Heuzeur. *V. Bawengnée*, II, 304.

Heverlé (de). Historique et généalogie (*Extr. de Butk.*), X, 394.

Hex de Horpale (de). *V. Del Canges*, VII, 82.

Hey (de la). *V. Flémale*, VIII, 242.

Heyhoven (de). Généalogie depuis le XVe siècle, X, 418.
Epitaphes de 1613, 1642, avec attestation, X, 419, 420, 421.
Notes de preuves ; quartiers de Ch. d'Oyembrugge, X, 422.
Gentilhomme de l'Etat noble de Liége ; chanoinesses d'Andenne.

Heym (de). Généalogie depuis le XVe siècle, X, 414.

Hinckaert. Généalogie depuis l'an 1367, X, 426.
Grands veneurs du Brabant.

Hinnisdael (de). Généalogie depuis l'an 1200, XI, 1.
Branche des Hinnisdael de Kerckum, XI, 8.

Epitaphe armoriée de 1548 ; leg au monastère de Herckenrode, XI, 10, 11.

Créés barons de Fumal, XI, 14.

Notes et fragments généalogiques, XI, 16, 17 bis, 26 bis.

Comte de Hinnisdael et Crainhem, XI, 27.

Gentilshommes de la sable de Curenge; chanoines nobles de Liége.

Hochkirchen (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XI, 28.

Chevalier teutonique; chanoinesse de Neuss.

Hochsteden (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XI, 32.

Quartiers prouvés au tournois de 1585, XI, 33.

Chevalier teutonique; chanoine de Hildesheim ; chanoinesse de Zusteren.

Hodeige (de). *V. Donchierf*, VII, 157 ; *Hemricourt*, X, 309 ; *Odeur*, VII, 30 ; *Proidhomme*, XVIII, 237.

Hodomont (de). *V. Celles*, V, 42.

Hoemen d'Odenkirchen (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XI, 36.

Hoen de Brouck ou de Hoensbrouck. Généalogie depuis l'an 1311, XI, 40.

Quartiers d'Anne de Bocholtz héritière de Grevembrouck, et de God. de Hoensbrouck, XI, 43, 44.

Fragments généalogiques ; legs de 1582, XI, 50, 54, 55, 56.

Verrière armoriée, XI, 48.

Quartiers armoriés de Herm. Otton comte de Hoensbrouck et attestation de la réception de ce quartier à l'Etat noble du pays de Fauquemont, 1722, XI, 51.

Branche des marquis de Hoensbrouck, XI, 59.

Extrait d'un titre de l'an 1431 concernant Dan. H. de Brouck ; fragment généalogique, XI, 59 bis.

Indication de reliefs de la seigneurie de Plenevaux par des seigneurs de cette maison au XVIe siècle, XI, 66.

Commandeurs de l'Ordre teutonique ; gentilshommes de l'Etat

noble et chanoines de Liége ; chanoinesses de Munsterbilsen , de Nivelle et de Zusteren.

V. Lalippe, XII, 244.

Hoen de Cartils. Généalogie depuis le XIVe siècle, XI, 69.

Jean de Cartils, fils d'une Hoen de Brouck, prend le surnom de Cartils, 1392, XI, 70.

Le dernier seigneur comte de Hoen de Cartils reçu à l'Etat noble en 1741, XI, 74.

Commandeurs de Bernisheim ; chanoinesses de Moustier, d'Andenne et de Munsterbilsen.

V. Bergh de Trips, II, 114.

Hoeven (**de**). Généalogie depuis le XVe siècle, XI, 81.

Chevalier teutonique.

Hohenzollern. *V. Ligne*, XIII, 87 v°.

Holey (**de**). Généalogie depuis le XVe siècle, XI, 89.

Chanoine noble de Liége.

Hollengnoule (**de**). *V. Vilain*, XIII, 132.

Hologne-aux-Pierre (**de Luxembourg de**). Généalogie depuis l'an 1213, XI, 93.

Document d'acquisition de la seigneurie de Hologne en 1323 par J. de Hologne, XI, 95.

Réduction concernant Baud. de Hologne, 1621, XI, 98.

Relief par Baud. de Hologne, 1383, XI, 99.

Document concernant ces seigneurs, 1526, XI, 102.

Notes généalogiques , XI, 108, 109, 110.

Gentilshommes de l'Etat noble et chanoines de Liége.

Hologne-sur-Geer (**de**). *V. Seraing*. XXI, 223.

Holtrop (**de**). Généalogie depuis le XVe siècle, XI, 113.

Preuves des quartiers au tournois de 1585, XI, 115.

V. Bock, III, 266.

Holtzeit (**de**). Généalogie depuis le XVe siècle, XI, 117.

V. Raville, XIX, 4 v°.

Hompesch (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XI, 121.

Horion (de). Généalogie depuis l'an 1181, XI, 125.

Famille issue des Hemricourt ayant pris le nom de Horion du chef d'une femme issue des anciens comtes de Hozémont au XIVe siècle, XI, 126, 131 v°.

Extraits d'actes de la cour allodiale de Liége en retrait lignager contenant les preuves de la généalogie des Horion d'Ordenge, 1611, XI, 127.

Créés baron en 1634, XI, 130.

Anecdotes et illustrations de cette famille (*Extr. du dict. généal. de Malotau*), XI, 131, 131 v°.

Testament de Raes d'Ans et de B. de Horion, 1536, XI, 133.

Testament de Guil. de Horion, 1503; contract de mariage de G. de Horion et de Cath^ne de Centfontaines, 1557, XI, 134.

Deux cartes généalogiques de cette famille attestées par Le Fort, XI, 135.

Contrat de mariage de Conr. de Horion et de M. de la Marck, 1525; accord entre cette dame et M. de Ghoer, 1521 ; testament d'A. de Horion, 1481 ; id. d'Agnès de Horion, 1517, XI, 136.

Extrait du diplome de l'emp^r Ferdinand confirmant le titre de baron accordé à cette famille en 1634, XI, 138.

Epitaphe armoriée de 1574 ; notes, XI, 141, 142.

Les 16 quartiers armoriés de M. Isab. de Horion, XI, 142 bis.

Branche des Horion d'Ordenge, XI, 143.

Epitaphe armoriée de 1620 ; notes, XI, 144 bis, ter, quat., 146, 147 bis.

Gentilshommes de l'Etat noble et chanoines nobles de Liége ; chevaliers teutoniques; chanoinesses de Maubeuge, etc.

V. Beaufort, II, 10, 11 ; *Hozémont*, XI, 237; *Peronne*, XVIII, 87.

Hornes de Looz (de). Historique des terres de Perwez , de Gaesbeeck, de Hornes et généalogies (*Extr. de Butk.*), XI, 153.

Généalogie depuis l'an 1101, XI, 161.

Document de l'an 1243 pour W. seigneur d'Altena et de Hornes, XI, 161 bis.

Deux cartes généalogiques depuis les ans 973 et 1059 (la 1re en double), xi, 163, 165.

Autre depuis le XIIe siécle, xi, 164.

Reliefs du XIIIe siècle, xi, 166 vo.

Lettre de M. Hesdin à Le Fort touchant cette famille, xi, 168.

Notes extraites par v.d. Berch d'un missel manuscrit de 1449, appartenant à l'église de St. Martin, à Hornes, et du IVe livre aux chartes de St. Lambert, xi, 169 vo.

Jean de Hornes, prince-évêque de Liége, mort en 1505; son neveu Jean, dernier comte de Hornes, meurt sans hoirs, 1540, xi, 170.

Il institue Ph. de Montmorency-Egmond, son héritier; celui-ci meurt sans hoirs; sa veuve institue héritière une d'Egmond qui vend le comté de Hornes à R. Leclercq en 1603; celui-ci, chassé du pays pour violences, vend son droit aux Etats de Hollande; mais le prince Ferdinand, comme seigneur féodal, dégage le comté de Mrs de Blienbeeck et le réunit à la principauté en 1614, xi, 170 vo, 171.

Extrait généalogique des Hornes, en allemand, xi, 172.

Maxim. de Hornes intente au XVIe siècle un procès à Spire pour recouvrer son comté; il resta pendant, xi, 183.

Requête de René de Cerclaire, comte de Hornes, à l'archiduc Albert, touchant son prétendu droit au comté, xi, 184.

Branche des Hornes de Baucignie, xi, 189.

Eug. Max. de Hornes, créé prince à titre de la terre d'Averysche, en Brabant, 1677; blasons, xi, 190, 193.

Cette maison est issue des anciens comtes de Hainaut, de Hesbaie, de Brabant, de Looz, etc., selon l'attestation du héraut d'armes, xi, 190 vo.

Lettres du comte de Hornes, général-major de S. A. S. le duc de Wurtemberg, demandant des indications sur la branche établie en Suède depuis l'an 1300; réponse de Le Fort, xi, 191, 192, 195 bis, 197, 198, 198 bis, 202.

Carte généalogique des comtes de Looz dont un cadet Thieri de Looz comte de Hornes, est la souche des comtes de ce nom, son fils

ayant, dit-on, promis à son oncle, comte de Looz, en 1147, de tenir de lui en fief tout son pays de Hornes, XI, 194.

Verrière de 1527, aux Croisiers, à Liége, XI, 195.

Fragments généalogiques, XI, 203 bis et ter.

V. Ghoer, IX, 140.

Horst (de). *V. Lannoy*, XII, 296.

Hosden (de). Généalogie depuis l'an 1360, XI, 206.

Généalogie de cette famille au XVe siècle, XI, 207.

L'héritière de Hosden épouse un Salmier, XI, 209.

Gentilhomme de l'Etat noble de Liége; chanoinesses de Moustier, d'Andenne et de Nivelle.

V. Glimes, IX, 211 bis.

Hostade de Daelem (de). Historique du comte de Daelem et généalogie. (*Extr. de Butk.*), XI, 215.

Généalogie depuis l'an 1074, XI, 219.

Chanoine de Liége; archevêque de Cologne.

Hostellerie (de l'). *V. Falloise*, VIII, 181.

Houfalize (de). *V. Argenteau*, I, 115.

Houssinbour (de). *V. Walcourt*, XXIV, 147.

Houtain (de). *V. Lens*, XIII, 45.

Houthain (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XI, 223.

Cette famille finit par une fille alliée au seigneur de Berlo, 1456, XI, 224.

Houthem (de). Généalogie depuis l'an 1460, XI, 227.

Attestation de Le Fort touchant la noblesse, les armes et le diplôme de cette famille, XI, 228, 229, 230.

Cette famille finit dans celle de Courtejoie, XI, 232.

V. Joncxis, XII, 72 bis.

Houyet (de). *V. Harroys*, X, 143.

Hozémont (de). Généalogie depuis l'an 1190, XI, 234.

Branche des Hozémont de Horion, XI, 237.

Docteur et chanoine de Liége et de Paris.
V. Horion, XI, 135 v°.

Huiet (de). Généalogie depuis l'an 1474, XI, 242.
Epitaphes et verrières armoriées de 1547, 1676, 1701, XI, 243-245.
Chanoine et official de Liége.

Huls (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XI, 249.
Chevalier de l'Ordre teutonique.

Hulsberg de Schaloen (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XI, 253.
Epitaphe armoriée de 1556, XI, 256.
Cette famille est éteinte et passée en celle de Voordt, 1678.
Fragments généalogiques, XI, 260.
Chevalier de l'Ordre teutonique ; gentilhomme de l'Etat noble.

Humières (de). Généalogie depuis l'an 1354, XI, 263.
Chevalier de la Toison d'Or et de l'Ordre teutonique.

Hun (de). Généalogie depuis l'an 1412, XI, 267.

Hurt de Schoneck. Généalogie depuis le XVIe siècle, XI, 271.
V. Gronsveld, IX, 527.

Huwenial. Généalogie depuis l'an 1314, XI, 275.
Epitaphe de 1343, 277.
Extrait d'un recueil touchant le bénéfice de l'église St-Thomas, à Liége, XI, 278.
Documents du XVe siècle, XI, 279.

Huy (de). Généalogie depuis l'an 1380, XI, 282.
On dit cette maison sortie des comtes de Huy, XI, 282 v°.
Epitaphes armoriées de 1508 et 1511, XI, 284.
Document de l'an 1463 pour cette famille, XI, 285 v°.

Huy d'Asche (de). Généalogie depuis l'an 1469 ; cette famille porte d'autres armes que la précédente, XI, 287.

Contrat de mariage de J. de Huy et d'A. de Spontin, 1531 ; extrait de leur testament, 1552 ; partage avec les frères de J. de Huy, 1524, XI, 288 v°.

Quartiers armoriés de cette famille, copiés sur une table d'autel, XI, 288 bis.

Abbesse de Moustier.

Huyn d'Amstenraed. Généalogie depuis le XIVe siècle, XI, 291.

Ancienne carte généalogique de cette famille, XI, 292.

Descente de Ger. Huyn d'Amstenraed, seigneur de Geleen et d'Agn. de Printhagen, XI, 297.

Descente de Wern. d'Amstenraed et de Mathilde de Bongard, en allemand, XI, 298 ; id. en français, XI, 304.

Fragments généalogiques, XI, 299, 303 bis, 304 v°.

Chevalier au tournois de 1555; commandeurs de Bernisheim et des Vieux-Joncs; gentilshommes de l'Etat noble et chanoines de Liége; chanoinesses de Munsterbilsen et de Nivelle.

Hylle, comtes de Thauves (de). Généalogie depuis le XVIe siècle, XI, 308.

Quartiers de J. de Hylle de Loverval, XI, 310 bis.

Chanoinesse de Moustier.

Ideghem ou Ydeghem (d'). Généalogie depuis l'an 1361, XII, 132.

Ch. d'Ydeghem, seigneur de Busbeke, créé chevalier, 1598; dénombrement de ses biens, XII, 134 v°.

I

Iergnée (d'). Généalogie depuis le XIVe siècle, XII, 49.

Immerzeel (d'). *V. Arschot*, I, 219.

Imstenraed (d'). Généalogie depuis le XVe siècle, XII, 53.

Ingelheim (d'). Fastes de cette maison depuis l'an 938 jus-

que sous le règne de l'empereur Léopold ; continués jusqu'en 1733, (*Extr. de divers auteurs*), XII, 57.

Reliefs faits dans le XVe et dans le XVIe siècle, XII, 58 v°, 59.

Quartiers de Marie Odile Echter de Mespelbrun, épouse de Ph. d'Ingelheim ; notes, XII, 58 bis et ter.

Généalogie de cette famille depuis l'an 1442, XII, 61.

Quartiers d'Ant. Ph. baron d'Ingelheim ; id. d'Anne M. Lanschad de Steinach ; id. d'Amélie de Fleckenstein ; id. de Marguerite van Weiler, XII, 63 et v°.

Contrat de mariage entre le seigneur Marsil, chev. d'Ingelheim, et Marguerite de Weyler, 1611 ; id. de leur fils Philippe avec O. Echter de Mespelbrun, 1658, XII, 65 v°.

Contrat de mariage entre Frédéric, fils de ces derniers, et dame M. Urs. chambelane de Norms, baronne de Dalberg, 1683, XII, 66 v°.

Billet de mort d'Ant. d'Ingelheim dit Echter de Mespelbrun, 1750, XII, 67.

Quartiers armoriés d'Ant. Ch. d'Ingelheim, XII, 68.

Chanoine noble de Liége ; chanoinesse de Nivelle.

Isemberg (d'). *V. Limbourg*, XIV, 195.

Isendorn de Blois (d'). Généalogie depuis l'an 1344, XII, 91.

Carte généalogique de cette famille depuis l'an 1210, XII, 97.

Fragments généalogiques, XII, 102 bis, 105.

Chevaliers du pays de Gueldre et de Malte ; chanoinesses.

Isle (d'). *V. Haccourt*, X, 2 ; *Surlet*, XXII, 58 v°, 74.

J.

Jamar ou Jaymaert de Geneffe. Généalogie depuis l'an 1390, XII, 1.

Notes, XII, 1 bis- quint.

Fragments généalogiques, XII, 6, 9.

Attestation de Le Fort avec indication de preuves sur les armes, la noblesse, etc., de cette famille, XII, 7.

Acte de décès de H. Ferd. de Jaymaert de Hasselt, abbé de Neufmoustier, 1741, XII, 10.

Décret de réception de J. de Moege de Jaymaert à l'Etat noble, 1615, XII, 12.

Répertoire des pièces par lesquelles le sieur de Lantremenge veut prouver qu'il descend des Jaymaert, XII, 13.

Notes, XII, 14; baptistaire de Max. de Jamar, 1666, XII, 15.

Jamblinne (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XII, 18.

Fragment généalogique et notes, XII, 19, 20.

Quartiers armoriés des Jamblinne en 1712, avec attestation de Le Fort, XII, 22 et v°.

Branche des Jamblinne dits Doyon, XII, 25.

Gentilshommes des Etats nobles de Liége et de Namur.

Jardin (du). *V. Festal*, VIII, 203.

Jauche (de). Historique et généalogie (*Extr. de Butk.*), XII, 29.

Généalogie depuis l'an 1138, XII. 33.

Branche des Jauches, c^tes de Mastaing, XII, 39.

Cette branche se termine par une fille unique qui épousa Fr. de Melun, XII, 42.

Gentilhomme de l'Etat noble et chanoine de Liége; chanoinesses de Denain, de Mons et de Maubeuge.

Jemeppe (de Warfusée de). Généalogie depuis l'an 1325; cette famille est passée en celle de Gudegoven (*Extr. de Hemric.*), XII, 45.

V. Blavier, III, 200; *Gemeppe*, IX, 77; *Ochain*, XVII, 1.

Jodogne (de). *V. Glimes*, IX, 173; *Sart*, XXI, 41 bis.

Joncxis (de). Généalogie depuis l'an 1499, XII, 70.

Fragments généalogiques pour les Juppleu, avec attestation de Le Fort pour les Joncxis, XII, 71.

Partage de Marie van Duffle, épouse de J. Junccis, avec M. Ph. de Borchgrave, 1616, XII, 71 bis.

Deux verrières armoriées, 1612, XII, 71 ter, quat.

Quartiers armoriés d'Urs. Vér. de Houthem et de Joncxis, XII, 72 bis.

Testament de J. Junccis, 1499, XII, 72 ter.

Notes et blasons, XII, 72 quat., quint., sext.

Joyeuse de Châteauneuf (de). Généalogie depuis l'an 1165, XII, 75.

Chevaliers de Rhodes, de Malte et de l'Ordre du roi de France.

Julémont (de). *V. Witthem*, XXV, 77.

Juliers (de). Généalogie depuis l'an 1135 jusqu'au XVIe siècle, XII, 107.

Historique des comtes de Monts (*Extr. des annales de Clèves, etc.*), XII, 111.

Généalogie des comtes de Monts, XII, 115.

Jupille (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, XII, 119.

Juppleu (de). Généalogie depuis l'an 1288, XII, 123.

Carte généalogique depuis l'an 1340 jusqu'en 1600; descente de H. Bierbais, 1096, XII, 129 et v°.

Chanoinesses. *V. Joncxis*, XII, 71.

K

Kemexhe (Rugo de Meyers de). Généalogie depuis l'an 1307, XII, 136.

Descente de Huet de Belle-armée et d'Is. de Kemexhe, XII, 138.

Testament de H. de Fexhe, 1524, XII, 138 bis.

V. Beaurieu, II, 57; *Loen*, XIII, 188.

Kerckem (de). Généalogie depuis l'an 1330, XII, 136.

Extrait du testament de God. de Kerckem, 1388, XII, 141 v°, 151 v°.

Fragments généalogiques du XVIIIe siècle, XII, 143, 143 bis, 146, 148 bis.

Quartiers de N. de Woot de Trixhe, XII, 144.

Epitaphes armoriées de 1591 et de 1601, XII, 145 et v°.

Guil. de Kerckem obtient le titre de comte, 1742, XII, 147.

Attestation de Le Fort touchant les preuves de noblesse de Mademoiselle de Kerckem, XII, 148.

Fragments généalogiques des Fenal et des Kerckem, XII, 150, 151.

Testament de God. de Kerckem, 1388, XII, 151 v°.

Quartiers armoriés de J. Guil. de Kerckem, XII, 152.

Quartiers de Jul. de Kerckem de Grathem, XII, 152 bis.

Lettre de la comtesse de Leerad, doyenne de Munsterbilsen, 1730, XII, 153.

Les preuves de Mlle de Kerckem jugées valides par une commission de quatre gentilshommes, 1730, XII, 154 v°.

Attestation du chapitre de Halberstad que le quartier de Wilde de Merssen de Gratem y est reçu, 1727, XII, 155.

Fragments généalogiques; notes; lettre à Le Fort pour renseignements, XII, 156, 157, 157 bis.

Acte de réception du seigneur Ad. baron de Kerckem à l'Etat noble de Liége, 1669; commission de la drossarderie du comté de Hornes pour le même, 1689; dates des réceptions successives des seigneurs de cette maison à l'Etat noble, XII, 158 v°.

Commandeur de Fouron Saint Pierre; lieutenant des fiefs de la salle de Curenge; chanoines de Liége; chanoinesses de Munsterbilsen.

V. Alsteren, I, 57.

Kerpen (de Manderscheid de). Généalogie depuis l'an 1270, XII, 159.

Chanoines de Spire, de Mayence et de Trèves.

Kersbeeck (de). Généalogie depuis l'an 1371, XII, 167.

Kessel (de). Généalogie depuis l'an 1288, XII, 171.

Attestat de quatre hérauts d'armes sur la noblesse de cette famille en 1700, XII, 172.

Carte généalogique armoriée, XII, 173.
Religieuse de l'abbaye noble de Sainte-Gertrude, à Louvain.

Kesselstad (**de**). Généalogie depuis l'an 1367, XII, 186.
Chanoines de Trèves, de Mayence et de Liége.

Ketteler (**de**). Généalogie depuis l'an 1296, XII, 193.
Notes et blasons en allemand, XII, 194.
Carte avec les huit quartiers de chaque génération, XII, 195.
Abbé de Corbie ; prince de S. E. ; chanoine de Paderborn ; évêque de Munster ; grand maître de l'Ordre teutonique ; duc de Courlande et de Sémigal.

Kinski (**de**). *V. Hollogne*, XI, 105, 106.

L

La Barre de Mouscron (**de**). Généalogie depuis l'an 1330, XII, 207.

La Broye (**de**). Généalogie depuis le XIVe siècle, XII, 211.
Fragment généalogique, XII, 213 bis.
Le dernier mâle de cette famille mort en 1714, XII, 215.
Branche de La Broye dite de Laval, XII, 217.
Chanoinesse de Denain.

Ladrier (**de**). *V. Marneffe*, XIV, 238.

Laheyd (**de**). *V. Flémalle*, VIII, 242.

Laitre (**de**). *V. Tollet*, XXII, 211 ; *Velroux*, XXIII, 26 ; *Wal*, XXIV, 103 v°.

Lalain (**de**). Historique de la terre de Hogstraten, généalogie, (*Extr. de Butk.*), XII, 222.
Généalogie depuis l'an 1352, XII, 228.
Epitaphes de 1476, 1483, 1508, 1525, 1555, 1476, 1483, XII, 222 v°, 223, 231, 233, 236.

Description des 32 quartiers de cette famille et de leurs blasons, 1634, XII, 229.

Fragment généalogique de cette maison depuis 1500, XII, 234.

M. J. de Lalain, député de l'Etat noble de Brabant, créé comte en 1719, XII, 234 bis v°, 235 v°.

Chevalier de la Toison-d'Or; chanoines nobles de Liége; chanoinesses de Mons.

Lalippe dit Hoen (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XII, 244.

Fragment généalogique, XII, 245 bis.

Lamalle (de). Généalogie depuis l'an 1440, XII, 248.

Epitaphes de 1548, 1513, XII, 249 bis.

Lamargelle (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XII, 251.

Evêque de Nipolis; chanoines de Liége; chanoinesses de Neuss et de Relinghausen.

Lamboy (de). Généalogie depuis le XVIe siècle, XII, 255.

Quartiers de Guil. de Lamboy, XII, 255 bis.

Laminne (de). *V. Hemricourt*, X, 254, 282; *Pangnart*, XVIII, 69.

La Mock (de). Généalogie depuis le XVIe siècle, XII, 259.

Note des reliefs de la seigneurie de Botasar à Bouillon (deux lettres à Le Fort), XII, 260 et bis.

Landschad de Steinach. *V. Ingelheim*, XII, 63.

Landseron (de). *V. Clodh*, V, 196 v°.

Landstein (de). *V. Schillinck*, XXI, 110.

Langdris (de Cortessem de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, XII, 264.

Carte généalogique, par v.d. Berch, XII, 265.

Gentilhomme de l'Etat noble et chanoine de Liége.

Lannoy (de). Généalogie depuis le XIVe siècle; Hugues sire de Lannoy, ville située près de Lille, dont cette maison tire son origine; armes, anecdotes, indication d'auteurs, XII, 269 et v°.

Descente de Hugues de Lannoy dit le Grand, XII, 271.

Charles de Lannoy, capitaine général des armées de Charles V, fait François Ier prisonnier; l'empereur lui donne la principauté de Sulmone et des comtés, XII, 274 et v°.

Généalogie de cette famille distribuée en 14 branches, XII, 276.

Branche des Lannoy de la Motterie, XII, 287.

Quartiers de Max. de Lannoy, 1681; en double avec supplique à S. M., XII, 290 et bis.

Attestation touchant la famille de Rhcede; fragment généalogique et quartiers, XII, 291, 291 bis, 292.

Carte de Mlle Florence de Lannoy, produisant en 1729 la descente de la famille de Metternich et ses alliances, XII, 296.

Quartiers armoriés de Dam. de Lannoy, 1724, XII, 296 v°, 297.

Quartiers de Mlle de Horst attestés en 1636, XII, 298.

Quartiers armoriés d'Anne de Haudion, XII, 298 v°.

Notes et fragment généalogique, XII, 299, 300.

Sentence du conseil de Brabant pour l'admission de Jacqueline de Lannoy à Nivelle, 1643, XII, 302.

Attestation de ce chapitre que cette dlle portait dans ses quartiers celui de Pynsen v. d. Aa, XII, 303.

Quartiers d'An. Louise Fl. de Lannoy, qui épousa le comte d'Oultremont, 1748, XII, 304 et v°.

Carte de Warnant de la Neufville; id. de Lannoy; id. d'Oultremont de Laminne, XII, 305 v°.

Quartiers de Ph. Fr. de Lannoy; fragment généalogique, XII, 309 et v°.

Blasons, XII, 311, 312.

Chevaliers de la Toison-d'Or, de l'Ordre teutonique, de l'Ordre d'Alcantara; chanoine noble de Liége; abbesse et princesse de Nivelle; chanoinesses de Maubeuge, etc.

Lantins (de). *V. Vilain*, XXIII, 131.

Lantremenge (de). *V. Neufville*, XVI, 187, 188, 190.

Larbalatre (de). *V. Cockin*, VI, 310 bis.

Lardenois de ville (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XII, 313.

Epitaphes armoriées de 1521, 1563, 1707, XII, 314.

Contrat entre A. Lardenois de Ville, ve de Jacques de Hodister et les enfants de celui-ci en 1523, XII, 315, v°.

Extraits des archives de Marche en 1311, 1605, 1644 ; pièces probatoires de la noblesse de cette famille, XII, 316.

Contrats de mariage entre L. Lardenois de Ville et Cath. de Mombeeck, 1551 ; id. entre leur fils Guil. et J. de Salmier, 1583, XII, 316 v°.

Quartiers imprimés de A. M. Lardenois de Ville, XII, 317.

Sentence pour sa réception à Andenne en 1702 (imprimé), XII, 318.

Attestat du héraut d'armes de Liége en 1735 avec indication de quelques preuves et des réceptions des quartiers de cette famille, XII, 319 bis.

Carte des 8 quartiers avec 3 ascendants de chacun, pour M. G. Ern. Lardenois de Ville, de Meldert (blasons), XII, 321.

Contrat de mariage entre G. de Lardenois de Ville avec A. d'Oumale en 1614, XII, 322 v°.

Indication de reliefs du XVIe siècle ; échange avec M. de Lierneux en 1564, XII, 326.

Contrat de mariage entre G. de Lardenois et N. de Lierneux en 1697, XII, 326 v°.

Gentilshommes à l'Etat noble de Liége ; chevalier de Malte ; chanoinesse de Moustier.

V. Mérode, XIV, 362 ; *Waha*, XXIV, 85 v° ; *Masbourg*, XIV, 276 ; *des Prez*, XVIII, 200.

Lardier (de). Généalogie depuis l'an 1235 ; issus de la noble famille de Sougné, XII, 332

Epitaphe armoriée de 1527, XII, 332 bis.

V. Biernawe, III, 122 ; *Surlet*, XXII, 67.

Latinnes (de). *V. Cippley*, V, 155.

La Tour d'Auvergne (de). Généalogie depuis l'an 937, XII, 336.

Les seigneurs de La Tour du Pin descendent de cette maison, XII, 336.

Dissertation sur leur blason, XII, 336 v°.

Anecdotes sur la maison de Turenne (*Extr. du grand diction. hist. imprimé à Basle en* 1733), XII, 350, 351.

Mention de quelques titres, XII, 357 v°.

Cardinaux; grand-croix de Malte; archevêque de Verdun; chanoines de Liége.

V. Auvergne, I, 289.

Laurent (de Saint-). *V. Flémalle*, VIII, 242 v°; *Labroye*, XII, 217.

Laval (de). *V. Montmorency*, XV, 219.

Laverne (de). *V. Maillen*, XIV, 10.

Lavoir (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, XII, 258.

Leede (de). *V. Bette*, III, 116.

Leefdael (de). Historique et généalogie (*Extr. de Butk.*), XIII, 1.

Généalogie depuis l'an 1222, XIII, 5.

Quartiers de cette famille en 1564, XIII, 10.

Leeradt (de). Généalogie depuis l'an 1447, XIII, 21.

Quartiers de Louis Lamb. de Leeradt (en double), XIII, 22, 27.

Quartiers armoriés d'Arn. de Leerodt avec approbation; fragment généalogique, XIII, 23 et v°.

Quartiers armoriés de Fr. comte de Leerodt produits à l'Etat noble de Liége, 1741, XIII, 24.

Fragment généalogique au XVIIIe siècle, XIII, 25.

Quartiers de Marie baronne de Dorth, 1730; id. de Guil. de Wylich, XIII, 26.

Lettre, blasons, notes, XIII, 28, 29, 31, 32, 33, 33 bis.

Billet de mort de Marie Catherine de Bongard, née de Leerodt, 1738, XIII, 35.

Quartiers de J. Arn. Adr. comte de Leerodt, 1721, XIII, 39.

Chanoines nobles de Liége, de Trèves et de Halberstadt; chevalier de l'ordre de Saint-Hubert; chanoinesse de Munsterbilsen.

V. Lannoy, XII, 309.

Lemerchier. Généalogie depuis le XIVe siècle, XIII, 41.

Lens (de Houtain dit de). Généalogie depuis le XVe siècle, XIII, 43.

Partage de 1568, XIII, 46.

V. Recourt, XIX, 83.

Leutes dit de Tongres (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, XIII, 57.

Leuze (de). *V. Warfusée*, XXIV, 176.

Leveneur. Généalogie depuis l'an 1398, XIII, 58.

Chevaliers de Malte et des Ordres du roi de France.

Lexhy (de). *V. Beaurieu*, II, 57; *Bernalmont*, II, 188; *Crisgnée*, VI, 160; *Rouveroy*, XX, 127.

Lhoest. *V. Oupeye*, XVII, 144.

Lhoinne ou **Loen (de Brus de).** Généalogie depuis l'an 1416, XIII, 61.

Epitaphes de 1534, 1573, XIII, 63 v°.

Lichtenberg (de). *V. Bock*, III, 264; *Raville*, XIX, 3.

Liedekerke (de). *V. Gavre*, IX, 33, 45; *Mérode*, XIV, 430.

Liere (de). *V. Arschot*, I, 215.

Liers (de). Généalogie depuis le XIIe siècle, XIII, 65.

Chevalier de l'Ordre teutonique.

V. Boubay, III, 430, 434.

Lietard. *V. Hennin*, X, 324.

Ligne (de). Généalogie depuis l'an 1047, XIII, 77.

Antoine de Ligne créé prince de Mortagne, XIII, 82.

Lamoral de Ligne créé prince de S. E., 1602; souverain des Fagnoelles, XIII, 83.

Erection de son comté en principauté par les archiducs, 1602, XIII, 83 v°.

Quartiers armoriés de Ligne d'Aremberg, 1613, XIII, 84.

Guill. de Ligne créé baron en 1489, XIII, 86 v°.

Quartiers armoriés de Ph. comte d'Aremberg, et de sa femme comtesse de Hohenzollern, XIII, 87 et v°.

Quartiers d'Isabelle d'Aremberg, XIII, 89.

Fragment généalogique, XIII, 91.

Chevaliers de la Toison-d'Or; grands d'Espagne; chanoines nobles de Cologne, de Mayence et de Liége; chanoinesses.

Limbourg (de). Historique et généalogie ancienne, XIII, 100 bis.

Historique et généalogie. (*Extr. de Butk.*), XIII, 101.

Anecdotes sur ce duché et sur ses ducs. (*Extr. des Annales de Clèves*, etc.), XIII, 113, 127.

Généalogie des ducs de Limbourg depuis l'an 1071, XIII, 117.

Notes extraites de Duchesne. (*Hist. de la maison de Limbourg*, etc.), XIII, 118, 134.

Notes extraites d'un manuscrit sur l'hist. du Luxembourg, par Beuving, XIII, 120 v°.

Donation à l'église de Wassemberg par Wal. de Limbourg, XIII, 122 v°.

Extraits d'Edm. de Dynter, XIII, 123 v°.

Généalogie des comtes de Monts, XIII, 125.

Généalogie des sires de Fauquemont, XIII, 130.

Généalogie des comtes de Luxembourg, XIII, 133.

Les ducs de Luxembourg et de Piney représentés par les d'Albert, ensuite par les Montmorency qui ont pris noms et armes de Luxembourg en 1661, XIII, 150.

Limbourg de Leene, Limbourg Styrum. *V. La Marck*, XIV, 195, 202.

Limont (de). *V. Brabant*, IV, 106.

Linanges (de). *V. Westerbourg*, XXV, 18.

Lintre (de). Généalogie depuis l'an 1526, XIII, 159.
Epitaphe armoriée de 1609, XIII, 159 bis.

Lippe (de la). *V. Lalippe*, XII, 244.

Lochon (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XIII, 163.
Epitaphe armoriée de 1665, XIII, 167 bis.
Fragment généalogique, XIII, 168.

Locquenghien (de). Généalogie depuis l'an 1559, XIII, 172.
Epitaphe de 1670, XIII, 174 v°.
Chanoinesses de Denain et d'Andenne.

Loe (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XIII, 176.
Chevaliers teutoniques; chanoines nobles de Spire, de Trèves, de Minden, de Liége; chanoinesses de Cologne, de Neuss et de Gevelsberg.

Loen de Kemexhe. Généalogie depuis l'an 1400, XIII, 188.
Extrait de la chronique de Zantfliet au sujet de L. comte de Looz, 1336, XIII, 190.
Attestations de Le Fort sur la noblesse de cette famille, XIII, 191, 199, 200.
Document de l'an 1476, XIII, 192.
Extraits baptismaux; contrats de mariages du XVIe siècle, XIII, 193.
Notes et fragments généalogiques, XIII, 194, 197, 201, 203, 204.

Lonchin (de). Généalogie depuis l'an 1534, XIII, 230.
Indication de plusieurs documents du XVe siècle; relief de 1533, XIII, 231, 233, 239.
Epitaphe de 1606, XIII, 235.
Carte généalogique depuis l'an 1530 avec attestation, XIII, 238.
Fragments genéalogiques, XIII, 242, 243, 246, 246 bis, 249.
Commission de chambellan du prince de Liége pour J. de Lonchin, 1525, XIII, 244.

Patente de la réception de J. de Lonchin à l'État noble, 1658, XIII, 244 v°.

Contrat de mariage entre J. de Lonchin et C. de Seraing, 1575, XIII, 248.

Chanoinesses de Moustier, d'Andenne, de Maubeuge et de Munsterbilsen.

V. Fooz, VIII, 280.

Longchamps (de). *V. Corswarem*, VI, 16 bis; *Dongelberg*, VIII, 186; *Neufville*, XVI, 188.

Longueval de Bucquoy (de). Généalogie depuis l'an 1190, XIII, 256.

Contrat de mariage de Ch. de Longueval avec Mad. de Biglia, 1606, XIII, 270.

Lettres et notes sur les quartiers de cette famille, XIII, 271, 272 bis et ter.

Ch. Ph. de Longueval créé prince de S. E., 1688, XIII, 273.

Chevaliers de la Toison-d'or et de l'Ordre du roi de France; chanoinesses de Maubeuge, etc.

Longueville (de). *V. Odeur*, XVII, 32.

Looz et de Chiny (de). Généalogie. (*Extr. de Butk.*), XIII, 278.

Généalogie des comtes de Looz depuis l'an 944, XIII, 282.

Notes extraites d'Albéric de Trois-Fontaines, XIII, 283.

Généalogie depuis l'an 552 jusqu'en 1475, dressée par v. d. Berch, et dédiée à S. A. Maxim. Henri, par l'abbaye d'Averbode, XIII, 284.

Notes, reliefs, etc., XIII, 288 v°, 289 v°, 291 v°, 292 v°.

Epitaphes de 1358, 1368, 1425, XIII, 288 bis et ter, 293 bis.

Notes sur Ever. comte de la Marck et d'Aremberg, XIII, 290.

Branche de Looz d'Agimont, XIII, 292.

Historique du comté de Duras. (*Extr. de Butk.*), XIII, 294 v°.

V. Beaufort, II, 10, 11; *Waha*, XXIV, 22.

Lopez. *V. Billehe*, III, 140 et suiv.

Lorraine (de). *V. Luxembourg*, XIII, 302; *Rumigny*, XX, 199.

Loucher ou **Louchiers**. (**de**.) *V. Bernard*, II, 196.

Lowenstein (**de**). Anecdotes et généalogie de cette maison, issue d'un électeur palatin au XVe siècle. (*Extr. de Spenerus, hist. insignium illustrium*), XIII, 208.

Ancienne généalogie depuis l'an 1412, XIII, 211.

Généalogie depuis l'an 1425, XIII, 213.

Epitaphe armoriée de 1612, XIII, 221 bis.

Quartiers armoriés des Lowenstein en 1688, XIII, 223.

Quartiers armoriés des Furstemberg; quartier de Lowenstein attesté et reçu au chapitre de Cologne, pour S. A. le prince de Stavelot, 1723, XIII, 223 v°.

Quartiers armoriés et attestés de Ph. Ern. de Lowenstein et de Christine de Hesse, 1732; blasons, XIII, 224.

Quartiers de J. Ern. de Lowenstein, administrateur de Stavelot; id. de Phil. Ernest, XIII, 225.

Attestation du chapitre de Strasbourg sur la réception des quartier de Lowenstein, 1732, XIII, 226.

Le comte de Lowenstein reconnu prince de S. E. par diplôme de S. A. I. Charles VI, 1712, XIII, 226.

Lettre de M. de Sluse à Le Fort, 1718, XIII, 228.

Evêque de Tournai; chevalier de Malte; chanoines de Liége, de Cologne et de Strasbourg; abbesse et princesse de Thorn.

Loye (**delle**). *V. Delloye*, VII, 94.

Luxembourg (**de**). Origine et généalogie des comtes (*Extr. de Du Chesne; hist. des maisons de Dreux, Luxembourg, Limbourg*), XIII, 298.

Généalogie depuis Regnier-au-long-col, duc et comte de Hesbaie, de Hainaut et de Brabant, XIII, 301.

Frédéric duc de la haute Lorraine, comte de Bar, XIII, 302.

Généalogie des comtes d'Ardenne depuis 923, XIII, 305.

Extraits de l'histoire des évêques de Verdun, par un moine de St-Laurent; de l'hist. de la vie et des miracles de St-Hubert; de la

chronique des abbés de Stavelot; de Duchesne; de l'hist. de l'abbaie de Senone, par Richer, XIII, 307 v°, 309 v°, 310 v°, 311, 313 v°.

Henri de Luxembourg dit Hezelon, comte d'Ardenne et duc de Bavière, 964, XIII, 308.

Henri comte de Salme en Ardenne, XIII, 314.

V. Custinne, VI, 251 v°; *Hollogne-aux-Pierres*, XI, 93; *Limbourg*, XIII, 133; *Velroux*, XXIII, 25.

Lynden (d'Aspremont de). Généalogie depuis l'an 1096, XIII, 315.

Anecdoctes de la terre de Lynden au duché de Gueldres, XIII, 315 v°.

Notes sur Gilles Thiri et sur Constance de Lynden, XIII, 227 v°.

Epitaphe armoriée de 1616, XIII, 227 bis.

Descente de Marguerite de Lynden, XIII, 330.

Quartiers armoriés de Ferd. Gob. de Lynden, 1713, XIII, 332.

Attestation du chapitre de Munsterbilsen sur la réception de ce quartier en 1713, XIII, 333.

Notes généalogiques, XIII, 333 bis, ter, quat.

Lettres; fragments généalogiques, XIII, 335, 336 v°, 337.

Descente de Ch. Ern. baron de Lynden de Froidcourt, gouverneur de Franchimont, 1610, XIII, 336.

Lettre de M. de Hayons sur Isab. de Lynden, abbesse de Munsterbilsen, XIII, 340 bis.

Attestations sur la noblesse et sur les quartiers de cette famille, avec extraits d'anciennes inscriptions, XIII, 341-344 bis.

Branches des comtes d'Aspremont de Lynden, XIII, 245.

Grand commandeur d'Utrecht; chevaliers teutoniques; grand-croix de Malte; gentilshommes à l'Etat noble de Liége; chef de la noblesse du pays de Liége; chanoines nobles de Paderborn, d'Osnabruck, de Minden, de Munster et de Liége; chanoinesses de Remiremont, de Munsterbilsen et de Susteren.

V. Hamal, X, 79 ter.

M.

Maerschalk de Blaesveld. *V. Flandres*, VIII, 230.

Maillart (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, xiv, 1.
Note, fragment généalogique, xiv, 2 bis et ter.
Quartiers de Christ. de Maillart, xiv, 3 bis.
Gentilshommes de la Chambre du roi et de l'Etat noble de Liége.

Maillen (de). Généalogie depuis l'an 1500, xiv, 5.
Epitaphe gravée avec armoiries de 1550, xiv, 6.
Epitaphes armoriées de 1327 et 1700, xiv, 6 bis, 8.
Quartiers de Walt. de Maillen et de Marie de Laverne, xiv, 10.
Notes, xiv, 11 bis, 12 bis, 16 bis.
Baptistaire de W. de Maillen, 1707, xiv, 12.
Epitaphes avec quartiers armoriés de 1551, 1559; fondation au Sart-Bernard, 1578, xiv, 18, 18 bis, 19.
Autres épitaphes avec quartiers armoriés de 1546, 1668; relief de 1499, xiv, 22 bis, ter.
Carte généalogique et illustrations de cette famille jusqu'au XVIIe siècle, xiv, 23.
V. Pailhe, xviii, 1 ve; *Waha*, xxiv, 85.

Mailly (de). Généalogie depuis l'an 1188, xiv, 29.
Chevaliers de Malte et autres officiers.

Malaise (de la). Généalogie depuis l'an 1390, xiv, 68.
Verrière de 1617, xiv, 69 bis.
Chanoinesse de Nivelle.
V. de Vos, xxii, 224.

Malbourch (de). Généalogie depuis l'an 1380, xiv, 76.

Malsem (de). *V. Suys*, xxii, 88; *Mérode*, xiv, 434.

Malsen (de). Généalogie depuis le XVe siècle, xiv, 81.
Chevalier teutonique; chanoinesse de Munsterbilsen.

Manderscheid (de). Histoire de cette maison. (*Extr. de Spenerus; hist. insignium illustrium*), xiv, 85.
Généalogie depuis l'an 1019, xiv, 91.
Notes depuis l'an 954, xiv, 97.

Extrait de l'hist. de Luxembourg, par Bertholet, xiv, 99 v°.
Chanoines de Liége et autres dignitaires.
V. Groulart, ix, 335 ; *Kerpen*, xii, 159,

Marbais (de). Généalogie depuis l'an 1470, xiv, 109.
Quartiers d'Hél. de Marbais, chanoinesse de Nivelle, xiv, 110 v°.
Fragment généalogique ; notes, xiv, 110 bis et ter.
Trois épitaphes du XVIIe siècle avec quartiers armoriés, xiv, 113 bis, ter, quat.
Epitaphe armoriée de 1593. *V. Wal*, xxiv, 103.
Gentilshommes des Etats nobles de Liége et de Namur ; chainoinesses de Denain, de Nivelle, d'Andenne et de Moustier.
V. Aa, i, 4 v°, 5 ; *Neufchâteau*, xvi, 172.

Marcelis. *V. v. d. Bosch*, iii, 390.

Marchin (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, xiv, 117.
Lettre du comte de Marchin à Le Fort, 1708, xiv, 122.
Chevalier des Ordres du roi ; maréchal de France ; gentilhomme de l'Etat noble de Liége.

Marc (de S^t). *V. Aux Brebis*, i, 273.

Marck (de la). Histoire et généalogie des comtes de Monts, de la Marck, d'Altena, depuis le Xe siècle. (*Extr. de Butk. ; de Gelenius : Vindex libertatis ecclesiasticæ et martyr S. Engelbertus archieps. colon.* ; *des Annales de Clèves, etc.*), xiv, 133.
Généalogie depuis l'an 1060, xiv, 149.
Extraits de Lev. de Northof (*Cron. com. de Marca*), xiv, 149 v°, 151 v°, 152 v°, 153 v°, 154, 155 v°, 158 v°, v94 v°, 195 v°.
Branche des comtes de la Marck de Clèves, comtes de Nevers, d'Auxerre, etc., xiv, 162.
Branche de la Marck d'Aremberg, xiv, 165.
Documents des ans 1496, 1513 ; notes, xiv, 165 v°, 167 v°, 170 v°.
Quartiers d'Ev. de la Marck d'Aremberg, seigneur de Neufchâteau, d'Aigremont, de Mirevart, etc. ; son épitaphe, xiv, 166.
Fragment généalogique, xiv, 169 bis.

Quartiers armoriés de Louis Ph. de la Marck de Lumay et de Marie de Rohan Chabot, 1706, XIV, 172 bis.

Lettres, notes, fragments généalogiques, XIV, 172 ter-172 duod.

Branche de la Marck de Sedan, XIV, 176, 180.

Quartiers armoriés ; note, XIV, 177 bis et ter.

Généalogie des comtes de Sarrebruche. (*Extr. du P. Anselme*), XIV, 177 v°.

Généalogie de la Marck au XVe siècle, XIV, 184.

Branche de la Marck de Rochefort, XIV, 185.

Descente de Botho comte de Stolberg, 1538 ; note sur la terre de Cugnon, XIV, 186.

Dénombrement des possessions de Max. Ch. de Bavière, comte de Leuwenstein, XIV, 186 ter.

Quartiers armoriés d'Engl., comte de Mons et d'Altena, archevêque de Cologne, 1185, XIV, 189.

Fragment généalogique, XIV, 189 bis.

Sur les comtes de Limbourg. (*Extr. des ann. de Clèves*), XIV, 190, 201, 210.

Généalogie des comtes d'Altena depuis l'an 1170, XIV, 194.

Une branche de cette famille prend le nom et les armes de Limbourg d'Isemberg en 1244, puis de Limbourg Bronchorst et Styrum ; ils se nommèrent aussi de Clèves de Ravenstein, XIV, 195, 200, 218.

Extrait de la vie d'Englebert, archev. de Cologne, par Cesarius, moine de Hesterbac, XIV, 211 v°.

Généalogie des comtes de Berghes, XIV, 214.

Accord pour la seigneurie de Neufchâteau, 1479, XIV, 223 bis.

Notes ; fragment généologique, XIV, 223 ter.

Epitaphe armoriée de l'an 1552 à Hamal, XIV, 224.

Armes de la famille de Bourlers, XIV, 231 bis et ter.

Descente d'Ev. de la Marck et de Marie de la Fontaine, XIV, 231 quat.

Baptistaire d'un d'Othée à Tohoigne, 1629, XIV, 233 bis.

Fragment généalogique ; document de 1659 pour les d'Othée, XIV, 234 et bis.

Liste des la Marck, seigneurs de Harzée depuis 1520 avec indication de leurs fondations.

Cardinal; évêque de Liége; chevaliers de la Toison-d'or; chanoines nobles de Liége; gentilshommes de l'Etat noble, etc.

V. Walcourt, XXIV, 151 v°, 152, 153; *Woelmont*, XXV, 95.

Marlele (de). *V. Malaise*, XIV, 73.

Marly (de). *V. Montmorency*, XV, 243.

Marneffe (de Ladrier de). Généalogie depuis l'an 1380, XIV, 238.

Attestation de la noblesse de cette famille, 1551, XIX, 239.

Gentilshommes de l'Etat noble de Liége.

V. Masbourg, XIV, 270 v°.

Marnix (de). Généalogie depuis l'an 1440, XIV, 244.

Anecdotes généalogiques de cette famille. (*Extr. du théâtre de la noblesse de Flandres, d'Artois, etc.*), XIV, 245 v°.

Quartiers, notes, blasons, XIV, 247 bis.

Chanoines nobles de Liége; chanoinesses.

Marotte (de). Généalogie depuis l'an 1520, XIV, 249.

Documents pour cette famille avec sa descente depuis l'an 1231, XIV, 254-256.

Fragments généalogiques des Marotte de Montigny au XVIIe siècle, XIV, 256 bis et ter.

Gentilhomme de l'Etat noble de Namur.

Marquais (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XIV, 260.

Chanoinesse de Denain.

Marteau de Mirmorte (de). *V. Hermalle*, X, 363.

Martial (de). Généalogie depuis l'an 1603, XIV, 264.

Masbourg (de). Généalogie depuis l'an 1405, XIV, 268.

Quartiers armoriés de J. God. et de Goeswin Hub. de Masbourg; fragment généalogique au v°, XIV, 269, 270.

Belle carte généalogique armoriée de cette famille depuis 1405 avec épitaphes, quartiers, attestation, etc., XIV, 274.

Quartiers et blasons , xiv, 272, 277.

Quartiers armoriés de Guil. Ern. de Lardenoy de Ville et de J. God. de Masbourg, xiv, 276.

Billet de mort du seigneur Marie Ph. baron de Masbourg, dernier de la famille, 1750, xiv, 278.

Son baptistaire, 1750 ; ses quartiers, xiv, 278 ter.

Fragments généalogiques, xiv, 278 bis et quat., 281 bis.

Gentilshommes à l'Etat noble de Liége.

Mascherell (de Rode dit). Généalogie depuis l'an 1322, xiv, 284.

Chevaliers teutoniques ; chanoine noble de Liége.

Masnuy (de). Généalogie depuis l'an 1300, xiv, 290.

Mathon (de). Généalogie depuis l'an 1260, xiv, 294.

Mathys (de). Généalogie depuis le XVe siècle, xiv, 298.

Deux cartes généalogiques, l'une avec armoiries, l'autre avec attestation et indication de documents, xiv, 299, 300.

Maxhere (de). *V. Schoonvorst*, xxi, 145, 149.

Mechelen (de). *V. Berthout*, iii, 8, 52.

Meeren (van der). Histoire de la terre de Saventhem ; généalogie. (*Extr. de Butk.*), xiv, 305.

Généalogie depuis l'an 1377, xiv, 309.

Chanoine noble de Liége ; chonoinesse de Maubeuge.

Meers (de). *V. Corswarem*, vi, 23.

Megen (de). Histoire et généalogie des comtes de Megen. (*Extr. de Butk.*), xiv, 313.

Meirs ou **Meyers (de)**. *V. Kemexhe*, xii, 136.

Melen (de). *V. Schoonvorst*, xxi, 143 ; *Velroux*, xxiii, 26.

Mellen (de). *V. Flémalle*, viii, 242 v°.

Melun (de). Généalogie depuis l'an 998. (*Extr. du P. Anselme*), xiv, 317.

Notes extraites de Moreri, xiv, 226 bis.

Chevaliers des Ordres du roi et de la Toison-d'or; chanoinesses.

Menjoie (**de**). Généalogie depuis l'an 1452, XIV, 344.

Merchier (**le**). *V. Lemerchier*, XIII, 41.

Mercy (**de**). *V. Argenteau*, I, 152 quat.

Merlemont (**de**). *V. Boubay*, III, 430, 435.

Mérode (**de**). Généalogie depuis l'an 1162; cette famille est une branche masculine des rois d'Arragon, procédante du comte de Barcelone, mari de la reine d'Arragon, XIV, 348.

Branche des Scheiffart de Mérode, XIV, 352.

Anciens cimiers coloriés de 24 grandes familles, XIV, 355.

Fragment généalogique, XIV, 362.

Testament de Jean de Mérode en faveur de son neveu Guil., 1634; quartiers armoriés de Walraef Scheiffart de Mérode d'Alnar, XIV, 367.

Quartiers d'Elis. Speys de Bullesheim, XIV, 368.

Généalogies des différentes branches de cette famille : de Schlosberg, de Vlatten, de Westerlo, Trelon, de Duffle, de Morialmé, de Houffalise, de Montfort, de Frentz, de Middelbourg, de Rummen, de Looz, de Fologne, de Waroux, etc.

Généalogie des comtes de Mérode, marquis de Westerlo Terlon. (*Extr. de Butk.*), XIV, 389.

En 1473, l'empereur Frédéric confirme l'ancienne concession de la dignité de barons à cette famille; quartiers de H. comte de Rivière d'Arschot de Heere, par v. d. Berch, XIV. 398.

Epitaphe avec les quartiers armoriés de Mérode et Brederode, 1564, XIV, 399.

Epitaphe et quartiers armoriés de Pétershem, 1200, XIX, 399 v°.

Mérode créé marquis de Westerlo, 1626, XIV, 389 v°, 401.

Fragment généalogique au XVIIe siècle; alliance avec les Czernin, XIV, 402 bis.

Epitaphes de 1528, 1549, avec blasons, XIV, 409 et bis, 416.

Erection de la terre d'Ognies en comté, pour Fr. de Mérode, 1647, XIV, 413 v°, 414.

Quartiers armoriés de Max. Fr. comte de Mérode de Nalines et de Joa. Max. comte de Mérode de Deynse, XIV, 422.

Notes et fragment généalogique, XIV, 425 et bis.

Quartiers armoriés de Marie de Liedekerke, de Guil. de Mérode, de Jeanne de Thiant, de Ch. de Haudion, XIV, 430 et bis.

Attestation de Le Fort sur la filiation de la comtesse de Mérode de Brandeville, 1717, XIV, 433.

Attestation du chapitre de Maubeuge touchant les quartiers de Malsem et de Hargem, XIV, 434.

Fragment généalogique des Celles avec armoiries, XIV, 435.

Verrières armoriées des Bocholtz, des Montmorency, etc.; notes, attestation, fragments généalogiques, XIV, 436, 437.

Extrait du contrat de mariage entre le baron de Poelgeest et la comtesse de Mérode, 1661; fragments généalogiques des Pité, XIV, 439.

Commandeurs et chevaliers de l'Ordre teutonique; chevaliers de Malte, de l'ordre de St-Hubert, de la Toison d'or; gentilshommes de l'Etat noble de Liége; chanoines nobles de Liége, de Mayence; chanoinesses de Mons, de Maubeuge, de Nivelle, de Thorn, etc.

Merwick (**de**). Généalogie depuis le XVIe siècle, XV, 1.

Attestation de Le Fort sur la noblesse ancienne de cette famille, XV, 2.

Descente pendant sept générations au XVIe siècle, de Thiery de Merwick, XV, 3.

Quartiers armoriés de J. Marie de Merwick et d'autres, XV, 5, 7.

Chanoines nobles de Liége et de Mayence.

Mespelbrunn (**de**). *V. Echter*, VIII, 1.

Mettecoven (**de**). Généalogie depuis l'an 1350, XV, 9.

Enfants de Herman de Mettecoven, seigneur d'Opleeuwe, 1556, XV, 2.

Extraits d'historiens touchant la mort glorieuse du seigneur Herman de Mettecoven, tué avec le prince Louis de Bourbon en 1482, XV, 12.

Epitaphes armoriées de 1534, 1662, xv, 14, 25.

Quartiers d'Isabelle Marie de Mettecoven, xv, 15.

Indication des reliefs de la seigneurie d'Opleeuwe par ces seigneurs au XVIe siècle; fragment généalogique ; lettre, xv, 16.

Attestation de l'Etat noble de Liége sur la réception de Walter de Mettecoven en 1659, xv, 18 v°.

Quartiers armoriés produits par Claude Walter, fils de Wolf. Ev. de Mettecoven ; lettre, xv, 20.

Fragment généalogique au XVIIIe siècle, xv, 21.

Indication de pièces prouvant la noblesse et la filiation de cette famille jusqu'en 1135, xv, 22, 23.

Gentilshommes de l'Etat noble de Liége; chanoinesse de Nivelle.

Metternich (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, xv, 28.

Quartiers armoriés de M. de Vorst de Lombeeck avec attestation du chapitre de Spire sur leur réception, xv, 29.

Plusieurs séries de quartiers des Metternich, xv, 29 v°.

Epitaphe armoriée de Ch. H. de Metternich, électeur de Mayence, évêque de Worms, 1679, xv, 42.

Chevaliers teutoniques ; chanoines nobles de Worms, de Mayence, de Trèves et de Liége.

V. Bastogne, II, 277 ; *Halle*, x, 49.

Metzenhausen (de). Généalogie depuis l'an 1465, xv, 46.

Chevaliers teutoniques ; électeurs; chanoines nobles de Liége, de Mayence et de Trèves ; chanoinesse de Munsterbilsen.

Miche (de). Généalogie armoriée depuis le XIVe siècle, attestée par le magistrat de Liége en 1615 et par Le Fort en 1735, xv, 52.

Autre généalogie depuis l'an 1510, xv, 57.

Document de l'an 1562, concernant noble J. de Miche, xv, 60 bis.

Testament de Ch. Fr. de Miche, 1667, xv, 61 bis.

Milendonck (de). *V. Mirlo*, xv, 72.

Mirbicht dit Mirbach (de). Généalogie depuis l'an 1500, xv, 65.

Descente de God. de Mirbach, seigneur de Haneffe, au XVIe siècle, xv, 65 bis.

Lettre du Conseil général de Namur sur un différend au sujet de la terre de Haneffe, 1657, xv, 67.

Extrait du contrat de mariage de L. de Mirbicht et de Hubertine de Rosey, 1611, xv, 68.

Contrat entre L. de Mirbicht et Ch. de Bentinck, 1624; relief de la baronnie de Haneffe, par MM. de Duras et de Rosey, pour les d^lles de Rosey, 1627, xv, 68 v°.

Fragments généalogiques pour les Mirbicht et les Wignacourt, xv, 69.

Mirlo ou Milendonck (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, xv, 72.

Attestation de Le Fort sur cette généalogie, xv, 73 bis.

Gentilshommes de l'Etat noble de Liége.

Mock (de la). *V. Lamock*, xii, 259.

Modave (de). Généalogie depuis l'an 1390, xv, 76.

Testament d'Is. Malvoisin en faveur de Walt. de Modave, son gendre, 1431, xv, 78.

Epitaphe armoriée de la femme dudit sieur de Modave, 1427, xv, 82.

Contrat de mariage de Walt. de Modave avec M. Le Riant, 1373, xv, 83.

Epitaphes armoriées de cette famille, 1400, 1446, 1532, xv, 87.

Descente des Modave de Masogne, xv, 89.

Gentilhomme de l'Etat noble de Liége.

V. Surlet, xxii, 59.

Moege (de Warfusée de). Généalogie depuis le XIVe siècle, xv, 91.

Cartes généalogiques et indication des pièces justificatives, xv, 92.

V. Warfusée, xxiv, 181.

Moeurs et Saerwerden (de). Généalogie de ces comtes depuis l'an 1375, xv, 96.

Moha dit Lardinois (de). Généalogie depuis l'an 1223, xv, 102.

Mohr de Wald. Généalogie depuis le XIVe siècle, xv, 106.

Commandeur de l'Ordre teutonique; chanoines de Worms et de Mayence.

Molembais (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, xv, 114.

Mollin (de). *V. Tollet*, xxii, 211.

Momale (de). *V. Corswarem*, vi, 28, 33.

Mombeeck (de). Généalogie depuis l'an 1147, xv, 118.

Fragments généalogiques des Hautugard et des de Presseux, xv, 120.

Epitaphe blasonnée de 1638, xv, 120 v°.

Attestation des hérauts d'armes du Brabant que les seigneurs de Mombeeck descendent d'une vicomtesee de Hanut, 1653, xv, 121.

Épitaphes blasonnées de 1548 ; fragment généalogique, xv, 123.

Descente des Mombeeck, vicomtes de Hanut, au XVIIIe siècle, xv, 129.

Baptistaire de Fr. Egon de Mombeeck, 1715, xv, 130.

Gentilshommes de l'Etat noble de Liége; chanoines nobles de Liége ; chanoinesses de Thorn, d'Andenne, etc.

Monchy (de). *V. Bournel*, iv, 66.

Mons (de). *V. Fraipont*, viii, 314; *Neufchâteau*, xvi, 172 ; *Velroux*, xxiii, 41 ; *Wassenaer*, xxiv, 271.

Monsen (de). *V. Colloise*, vi, 321.

Mont (du). Généalogie depuis le XVIe siècle, xv, 136.

Quartiers armoriés de cette famille, xv, 137.

Fragment généalogique au XVIIe siècle, xv, 139.

Document pour Ever. du Mont, gouverneur de Bouillon, 1604 ; son contrat de mariage avec Catherine de Blehen, 1592; testament de Catherine de Strée, veuve du Mont, 1611, xv, 140.

Mont (de). *V. Luxembourg*, xiii, 125.

Montbeliart (de). *V. Bar-le-Duc*, II, 212; *Custinne*, VI, 251 v°.

Montenacke (de). Généalogie depuis l'an 1186, XV, 147.
Généalogie de ces châtelains depuis 1219, par v. d. Berch. XV, 148.
Gentilshommes de l'Etat noble et chanoines nobles de Liége.

Montferant d'Oreilhe (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, XV, 152.
Descente de J. de Montférant (*Extr. de Hemric.*), XV, 154.
Epitaphe blasonnée de Guil. de Quaetbeeck de Rummen et de Jeanne de Looz, XV, 155.
Relief du comté de Chiny, par Arnold seigneur de Rummen, 1360, XV, 156.

Montfort (de). Généalogie depuis l'an 1301, XV, 159.

Monthléry. Généalogie depuis l'an 1043, XV, 249.

Montjoie (de). *V. Périlleu*, XVIII, 79.

Montmorency (de). Généalogie depuis l'an 954, XV, 160.
Touchant les armoiries de cette famille, XV, 163 v°, 164.
Notes et blasons tirés de chartes, XV, 168 v°.
Fragment généalogique, par v. d. Berch, XV, 169 bis.
Extrait du P. Anselme touchant cette famille, XV, 184 v°.
Branche de Laval de Montmorency, 219.
Contrat de mariage entre Anne de Laval, fille de Guy XII, et Jean de Montfort, qui dût prendre le nom et les armes de Laval, (cette dlle n'ayant pas de frères), à peine d'être déchu au profit de Laval de Montjean, XV, 221 v°.
Doyen de Liége; chevaliers de Malte et de l'Ordre du roi de France.
V. Hornes, XI, 171; *Mérode*, XIV, 436.

Mopertingen (de). *V. v. d. Bosch*, III, 382.

Morialmez (de). Généalogie depuis l'an 1140, XV, 253.
Une demoiselle de cette maison s'allia à celle de Bailleul Condé et de là viennent les Condé de Morialmez au XIIIe siècle, XV, 255.

Jacques de Fosseux prit le nom et les armes de Morialmez avec la succession en 1422, xv, 258.

Carte généalogique depuis l'an 1140, xv, 259 bis.

Gentilhomme de l'Etat noble et chanoine noble de Liége.

Morlet (de). *V. Holley*, x, 52.

Mortier (du). *V. Spangen*, xxi, 206.

Mouhin dit de Vaulx (de) Généalogie depuis le XIVe siècle, xv, 266.

Document de l'an 1530; fragment généalogique, xv, 269 bis et ter.

V. Geneffe, ix, 84.

Moulant (de). *V. Charneux*, v, 83.

Moustier (de). *V. Cerf*, v, 57.

Mouton. *V. Harchies*, x, 104.

Moylenarke (de). *V. Surlet*, xxii, 58.

Moytrey (de). Généalogie depuis le XVe siècle, xv, 272.

Epitaphes de 1611, 1630, 1677, xv, 274, 275 bis.

Gentilshommes de l'Etat noble ; chanoinesses d'Andenne, de Moustier et de Mons.

V. Beaurieu, ii, 72.

Mozet (de). *V. Bozeau*, iv, 95.

My (de). Généalogie depuis l'an 1320, xv, 277.

Tombe armoriée de 1565, xv, 279.

N

Namur (de). Généalogie des anciens comtes de Namur depuis l'an 908, xvi, 1.

Historique. (*Extr. des délices du pays de Liége*), xvi, 1 v°, 2.

Extraits de chroniques et de chartes; épitaphes, xvi, 4 v°, 5 v°, 8 v°, 11 v°, 12 v°.

Extrait de Duchesne. (*Hist. des maisons de Dreux, etc.*), xvi, 6.

Fragment généalogique du XIIe siècle, XVI, 7 bis.
Généalogie des Namur, comtes de la Roche, XVI, 9.
Descente de Jean de Flandres, comte de Namur, XVI, 11.
Descente d'un fils naturel des comtes de Namur, XVI, 12, 13.
Deux cartes généalogiques de cette famille, XVI, 17, 18.
Chevaliers de Malte; gentilshommes de l'Etat noble de Liége; chanoinesses d'Andenne, de Moustier et de Maubeuge.
V. Gavre, IX, 54.

Nassau (de). Généalogie depuis le VIIIe siècle, XVI, 25.
Créés princes d'empire en 1366, XVI, 37.
Branche des Nassau de Sarbruck, XVI, 38.
Nassau Usingen créé prince en 1688, XVI, 45.
Branches des Nassau de Vianden, d'Orange, de Siegen, de Dillenbourg, de Hadamar, de Bilstein, de Corroy, de Chalon, de Grymhuyesn, etc.
Guilleaume, roi d'Angleterre, mort en 1702, XVI, 61.
Guilleaume, prince d'Orange, stathouder général de Hollande, 1747, XVI, 75.
Henri de Nassau de Gueldre, prince-évêque de Liége, mort en 1284, XVI, 83.
Electeurs de Trèves et de Mayence; chevaliers de la Toison-d'Or et de Malte; député de la noblesse du pays de Gueldre; chanoines nobles de Cologne, de Trèves, de Mayence et de Liége; chanoinesses de Thorn, d'Andenne, de Moustier, etc.
V. Bastogne, II, 276.

Navea. Généalogie depuis le XVe siècle, XVI, 109.
Fondation de bourses; descente généalogique au XVIIe siècle avec attestation et pièces probantes des parentés, XVI, 114, 115.
Carte et fragment généalogique, XVI, 116, 117.
Bourgmestre de Liége; chanoine gradué de Liége; archidiacre de Tournay.

Nesselrod (de). Généalogie depuis l'an 1337, XVI, 129.
Preuves aux tournois de 1337 et de 1585, XVI, 133 v°.

Quartiers armoriés de Frantz Von Schorlemmer, chanoine d'Hildesheim, XVI, 133 bis.

Créé comte en 1705, XVI, 134.

Quartiers armoriés de Fr. Bertr. de Nesselrod d'Ereshoven, XVI, 135.

Chevalier des Ordres teutonique et de Saint-Hubert; chanoines de Munster, de Liége et d'Osnabruck.

V. Cotereau, VI, 71.

Nettinne (de). Généalogie depuis l'an 1364, XVI, 142.

Neufchâteau (Dammartin de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, XVI, 152.

Trois tombes anciennes sans date, XVI, 153.

Tombe armoriée de 1513, XVI, 156.

Une branche porta le nom de la seigneurie de Haneffe, ensuite celui de la seigneurie de Seraing, XVI, 158, 161.

Une autre branche porta le nom de Duras, XVI, 163, 166.

Une autre celui de sa seigneurie d'Abée, XVI, 170.

Gentilshommes de l'Etat noble de Liége.

V. Manderscheid, XIV, 96 v°.

Neuforge (de). Généalogie depuis l'an 1399, XVI, 174.

Tombes armoriées de 1582, 1512, XVI, 175 et v°.

V. My, XV, 281.

Neufville (de la). Généalogie depuis l'an 1380, XVI, 183.

Une branche prend le nom de Longchamps, XVI, 144.

Quartiers armoriés des Longchamps et des Hemricourt, XVI, 184.

Branche des Celles, XVI, 185, 188.

Quartiers des Celles, XVI, 186.

Note et fragments généalogiques des Lantremenge, XVI, 187, 188, 190.

Tombes avec quartiers armoriés, 1681, 1725, XVI, 189.

V. Hermalle, X, 363.

Néverlée (de). Généalogie depuis l'an 1262, XVI, 146,

Chanoinesses de Moustier.

Noirfalize (de). Généalogie depuis le XVe siècle, xvi, 194.

Noiron (de). Généalogie depuis l'an 1525; armes de cette famille ; fragments généalogiques, xvi, 196-198.

Nollet (de). Généalogie depuis le XVIe siècle, xvi, 207.

Document de l'an 1469 concernant M. de Nollet, chanoinesse d'Andenne, xvi, 209.

Document pour Jean Nollet , 1564; contrat de mariage de J. de Nollet et d'A. de Lintres, 1586, xvi, 2115, 215.

Testament conjonctif de N. de Nollet et d'A. de Lintres , 1605 , xvi, 212 v°.

Epitaphes de 1572, 1605, xvi, 213 v°, 214.

Quartiers de Marguerite de Rahier, xvi, 217.

Descente de la famille de Nollet ; Hubertine de Nollet, dame de l'ordre de la Croix de S. M. I., xvi, 218.

Tombe armoriée de 16 quartiers , 1697; baptistaire de Jean de Nollet, 1626, xvi, 219.

Gentilhomme de l'Etat noble de Liége; dame de Hocht.

Noot (van der). Généalogie depuis l'an 1460, xvi, 222.

Epitaphes de 1637, 1643, 1708; notes sur les terres de Kiesekem et de Carloo. (*Extr. de Butk.*), xvi, 222 v°, 227 v°, 231 v°.

Député de la noblesse aux Etats du Brabant, créé comte de Carloo en 1678, xvi, 226.

Carte jurée du comte v. d. Noot, 1699, xvi, 228.

Rapport des seigneurs députés des Etats du Brabant sur la recevabilité du seigneur Jean v. d. Noot, 1678 ; ses quartiers, xvi, 229.

Evêque de Gand ; gentilhomme de l'Etat noble de Liége ; chanoine de Liége.

Northout (de). Généalogie depuis l'an 1402, xvi, 232.

Créés barons en 1545 comme issus d'ancienne noblesse, xvi, 233.

Nouvièe (de). *V. Charneux*, v, 82.

Noville (**de**). *V. Hemrikette*, x, 315.

Noyelles (**de**). Généalogie depuis l'an 1415, xvi, 236.

Les 64 quartiers de Mme de Noyelles, abbesse de Nivelle, et de Marguerite de Bourgogne, xvi, 237, 258.

Descente historique de la maison de Noyelles depuis le XIVe siècle, avec blasons, xvi, 238.

Chanoinesses de Maubeuge, de Mons et de Nivelle.

Nuenaer (**de**). Historique de cette maison. (*Extr. des ann. de Clèves*), xvi, 265, 268 ve.

Généalogie depuis le XVe siècle, xvi, 266.

Chanoines de Cologne et de Liége.

V. Moeurs, xv, 99.

Nydeggen (**de**). *V. Schenck*, xxi, 81.

Nyveld (**de**). *V. Zulen*, xxv, 252.

O

Oborne (**d'**). *V. Doborne*, vii. 143.

Ochain de Jemeppe (**d'**). Généalogie depuis l'an 1472, xvii, 1.

Lettre pour les Spontin, etc, xvii, 7, 8.

Donation de la terre de Humain par le comte de Luxembourg à J. d'Ochain, 1324, xvii, 9, 16.

Descente avec indication de documents, xvii, 9 ve, 10.

Autres généalogies plus détaillées avec armoiries ; anecdotes sur la famille et la terre d'Ochain, xvii, 11, 15.

Documents concernant cette famille, xvii, 16, 17, 18.

Cartes généalogiques armoriées, xvii, 19, 21 ve.

Epitaphes de 1612, etc., xvii, 20, 21 bis.

Quartiers armoriés de Jean de Brialmont, xvii, 21.

Lettres ; fragment généalogique ; notes, xvii, 22, 25, 26.

V. Argenteau, i, 154 ; *Vervier*, xxiii, 70.

Odeur (**d'**). Généalogie depuis l'an 1580, XVII, 29.
V. Hamal, X, 93; *Polarde*, XVIII, 139; *Proidhomme*, XVIII, 237.

Oem ou **Oems**. Généalogie depuis l'an 1230, XVII, 33.
Florent Oems de Wyngaerde, chanoine de Liége, XVII, 50.

Oestrum (**d'**). Généalogie depuis le XIIIe siècle, XVII, 57.
Quartiers armoriés de Jean d'Oestrum et de Catherine v. d. Wael, XVII, 59.
Fragments généalogiques des v. d. Wael, des Nassau et des Ostrum, XVII, 61, 62.
Prestation de serment par quatre gentilshommes sur les quartiers de M. d'Oestrum, chanoinesse de Moustier, 1711, XVII, 63.
Chevaliers teutoniques; gentilhomme de l'Etat noble d'Utrecht.

Ohey (**d'**). Généalogie depuis le XIIIe siècle, XVII, 69.

Olhain (**d'**). Généalogie depuis le XIVe siècle, XVII, 80.
Branche d'Olehain d'Estaimbourg, XVII, 76.
V. Oultremont, XVII, 161 v°.

Ongnies (**d'**). Généalogie depuis le XIVe siècle, XVII, 80.
Carte généalogique armoriée, XVII, 81.
Notes sur la baronnie de Blaesvelt (*Extr. de Butk.*), XVII, 90 v°.
Créés comtes en 1665, XVII, 93 v°.
Chevaliers de la Toison-d'or, des ordres du Roi et de Malte; évêques de Tournai et de Ruremonde; chanoine de Liége; chanoinesses de Maubeuge, de Denain, de Nivelle et de Mons.

Opleeuwe (**d'**). *V. Guidegoven*, IX, 342.

Oppinen (**d'**). *V. Cock*, VI, 284.

Ordenge (**d'**). *V Neufchâteau*, XVI, 166.

Oreilhe (**d'**). *V. Montferrant*, XV, 152.

Orfaibvre (**d'**). *V. Baillet*, II, 208.

Orjol (**d'**). *V. Walcourt*, XXIV, 124.

Orlay (**d'**). Généalogie depuis le XVe siècle, XVII, 97.

Chevalier teutonique.

Orsbeeck (**d'**). Généalogie depuis le XIVe siècle, XVII, 101.
Chevalier de Malte; électeur de Trèves; chanoines de Liége, de Trèves, de Worms et de Paderborn.

Ostein (**d'**). Généalogie des comtes d'Ostein depuis le XVe siècle, XVII, 109.
Quartiers armoriés de J. Ph. baron d'Ostein, XVII, 112.
Evêque de Bâle; chanoines de Wurtzbourg, de Bamberg et de Liége.

Othée (**d'**). *V. Pevereau*, XVIII, 106; *Skendremale*, XXI, 253.

Oumale (**d'**). Généalogie depuis l'an 1290, XVII, 114.
Indication de documents, XVII, 118 v°, 128, 129 v°.
Documents de l'an 1405, XVII, 123.
Descente blasonnée avec indication de preuves, XVII, 124.
Fragment généalogique des Spontin, XVII, 126 v°, 127.
Famille éteinte; la dernière descendante épousa un baron de Thiribu vers 1721.
Descente généalogique, XVII, 129.
Indication de reliefs, XVII, 130, 132.
Fragments généalogiques, XVII, 131, 133 v°, 134.
Notes, XVII, 135 et bis.
Carte généalogique depuis l'an 1350, XVII, 136.

Oupeye (**de Warfusée d'**). Généalogie depuis le XIIIe siècle, XVII, 137.
Indication de plusieurs reliefs, XVII, 139 v°.
Herstal adjugé à Elis. de Glimes, veuve de Jean d'Oupeye, après la mort de Henri de Louvain, 1435, XVII, 141.
Attestation de Le Fort pour la famille Depaix; armes, XVII, 142.
Attestation de Le Fort pour la famille d'Oupeye, XVII, 143.

Outremont (**d'**). Généalogie depuis l'an 1398, XVII, 156.
Epitaphe de l'an 1400, XVII, 156.

Armes de plusieurs membres de la famille de Warnant; Jean Hustin d'Outremont fils de J. Hustin de Warnant dit d'Outremont, XVII, 156 bis.

Reliefs depuis l'an 1452 jusqu'en 1681, XVII, 161, 161 bis v°.

Descente de Jacques d'Olehain, seigneur d'Estainbourg, XVII, 161 v°, 161 bis.

Epitaphe de l'an 1659 avec quartiers, XVII, 164 bis.

Billet de mort de J. Em. d'Oultremont, 1719, XVII, 164 ter.

Reliefs depuis l'an 1636 jusqu'en 1719 XVII, 166, 167.

Billet de mort de M. Isab. de Bavière de Schagen, comtesse d'Oultremont de Warfusée, 1732, XVII, 169.

Indication de quelques documents anciens, XVII, 171, 172, 176.

Carte généalogique depuis Jean de Warnant, XVII, 173.

Epitaphe de l'an 1639 avec quartiers, XVII, 174 v°.

Généalogie des Lonchins alliés aux d'Oultremont; attestation, XVII, 175 v°.

Fragments généalogiques au XIVe siècle, XVII, 176, 177.

Gentilshommes de l'Etat noble de Liége; évêque et prince de Liége; chanoines nobles de Liége; chanoinesses d'Andenne, de Mons, de Maubeuge, de Munsterbilsen, de Nivelle et de Moustier.

V. Lannoy, XII, 304 v°.

Oy (von). Généalogie depuis le XIIIe siècle, XVII, 179.

Famille éteinte en 1633.

Oyembrugge (d'). Généalogie depuis l'an 1149, XVII, 183.

Epitaphes armoriées du XVIe siècle, XVII, 186, 187.

Quartiers armoriés de J. Ch. d'Oyembrugge de Duras, XVII, 190.

Fragment généalogique au XVIIIe siècle, XVII, 192.

Collation royale et réception à une prébende d'Andenne pour Em. d'Oyembrugge, 1626, XVII, 195 v°.

Créés barons de Roost en Brabant, 1651, XVII, 196.

Billets de mort de 1704, 1721, 1735; épitaphe, XVII, 197-170.

Généalogie de F. d'Oyembrugge, grand doyen de Liége, avec attestation de Le Fort et documents, 1690, XVII, 201 et v°.

Fragments généalogiques des Cassal, XVII, 202 et v°.

Extrait des lettres de baron accordées à J. de Cassal, 1716, XVII, 203.

Tombe avec quartiers armoriés d'Anne d'Oyembrugge, douairière de Berlaimont, 1659, XVII, 211 v°.

Gentilshommes et chef de l'Etat noble de Liége; chanoines nobles et chancelier de Liége; chanoinesses de Nivelle; religieuse de Ste Gertrude à Louvain.

V. Haudion, X, 163.

P

Paheau. *V. Woelmont*, XXV, 95 v°, 100.

Pailhe (**de**). Généalogie depuis le XIVe siècle, XVIII, 1.

Reliefs au XIVe siècle; fragment généalogique des Maillen; armes, XVIII, 1 v°.

Tombe armoriée de 1544, XVIII, 2 v°.

V. Résimont, XIX, 186.

Palant (**de**). Généalogie depuis l'an 936, XVIII, 5.

Preuves au tournois de 1565, XVIII, 32 v°.

Généalogie des Palant de Bredebende et de Weisweiler, XVIII, 35.

Document de l'an 1473, XVIII, 39.

Généalogie imprimée des Palant de My et d'Emale, avec indication des preuves et attestation du héraut d'armes, 1644, XVIII, 42.

La même généalogie manuscrite, XVIII, 43, 44.

Généalogie des Palant dressée par v. d. Berch, XVIII, 45.

Tombe à Robermont avec quartiers armoriés, 1596, XVIII, 46.

Fragment généalogique et notes, XVIII, 48, 53, 54, 56 bis.

Attestat de la filiation de J. Melchior et de Nic. de Palant, XVIII, 50.

Attestation de l'Etat noble de Liége, que le quartier de Palant est admis dans les colléges nobles, 1645, XVIII, 51.

Quartiers armoriés des Palant avec cimiers anciens et attestation, XVIII, 52.

Gentilshommes de l'Etat noble; chevaliers de Malte et de l'Ordre teutonique; chanoines nobles de Liége; chanoinesse d'Andenne.

Paléologue. Généalogie depuis l'an 1425, XVIII, 18.
Princes de Lascaris Comnène reconnus par les empereurs Frédéric II et Charles VI comme issus des empereurs d'Orient.

Pangnart. Généalogie depuis l'an 1414, XVIII, 68.

Perennot de Grandvelle. Généalogie depuis le XVe siècle, XVIII, 89.
Antoine, cardinal-archevêque de Malines, chanoine de Liége, 1540, XVIII, 91.
Descente généalogique depuis J. Perennot d'Orlans, XVIII, 92.
Fragment généalogique, XVIII, 92 bis.
Chevalier de la Toison-d'or.

Perez. *V. Billehe*, III, 145.

Perilleu de Roxhelée (le). Généalogie depuis Thiry de Haneffe dit Tabareau, chevalier, sire de Seraing-le-Château au XVIIIe siècle, XVIII, 72.
Descente de Ger. de Roxhelée dit de Saive, XVIII, 73.
Descente de Hub. le Perilleu de Roxhelée dit de Montjoie, XVIII, 78.
Documents des ans 1474 et 1476, XVIII, 76 v°.
Fragments généalogiques, XVIII, 80 bis, 82.

Péronne. Généalogie depuis 1479, XVIII, 85.

Persant de Warnant. Généalogie depuis J. de Warnant de Borlée, au XIIIe siècle, XVIII, 94.
Tombe avec quartiers armoriés, 1576, XVIII, 95 bis.

Perweys (de). *V. Brabant*, IV, 101.

Petersheim (de). Généalogie depuis 1160, XVIII, 98.
Epitaphe de 1298, XVIII, 104.
Gentilshommes de l'Etat noble et chanoines de Liége.
V. Mérode, XIV, 399 v°.

Pevereau d'Othée. Généalogie depuis le XIVe siècle, XVIII, 106.

Pierre (de la). Généalogie depuis l'an 1468, XVIII, 110.
Contrat de mariage d'Hélène de la Pierre avec G. de Carondelet, 1614, XVIII, 111.
Les 32 quartiers de Fr. Ph. de la Pierre, baron de Bousies, 1714, XVIII, 112.
Attestation pour Fr. de la Pierre en 1574, XVIII, 115.
Quartiers de N. de la Pierre, chanoinesse de Moustier, 1658, XVIII, 116 v°.
Chanoine noble de Liége; chanoinesse de Denain.

Pirot. *V. Hamal*, X, 84.

Piteit de Villers. Généalogie depuis l'an 1410, XVIII, 118.
Notes de v. d. Berch, XVIII, 119.
Indication de documents, XVIII, 121, 122.
Branche de Piteit d'Emale, XVIII, 124.
V. Mérode, XIV, 439 et v°.

Planck (de la). *V. Sainte-Aldegonde*, I, 31 bis.

Plettenberg (de). Généalogie depuis le XVIe siècle, XVIII, 130.
Autre généalogie, XVIII, 132.

Polarde. Généalogie depuis l'an 1280, XVIII, 135.
Carte généalogique, XVIII, 137.
Fragments généalogiques, XVIII, 137 v°, 146.
Les Polarde dits de Nouvice, de Seraing, de Sarrasin, de Hodeige, de Lardier, de Tileur, etc.
V. Hollogne, XI, 111.

Polen, Pollen ou **Polain (le)**. *V. Hollogne*, XI, 112; *Waroux*, XXIV, 221; *Xhenemont*, XXV, 233.

Pont (du). *V. Aerschot*, I, 211.

Porequin. *V. Tollet*, XXII, 200 v°.

Pottier (le). Descente de Jehan le Pottiers, bourgeois de Huy, 1351, XVIII, 152.

Généalogie depuis l'an 1351, XVIII, 153.
Généalogie dressée par v. d. Berch, XVIII, 158.
Quartiers armoriés ; épitaphes de 1505, 1542, XVIII, 160.
Quartiers de Max. Chabo; id. armoriés de Max. H. de Pottiers, abbé de Cheminon; notes, fragments généalogiques, XVIII, 161-163.
Gentilshommes de l'Etat noble et chanoines de Liége; chanoinesses de Nivelle et d'Andenne.
V. Tindeur, XXII, 189.

Pouilhet. *V. Ferme*, VIII, 198; *Gerbehaye*, IX, 87 v°.

Pousseur (**de**). Généalogie depuis l'an 1400, XVIII, 165.
Anciens reliefs de Pousseur et de Fraipont, XVIII, 166.
Documents du XVe siècle, XVIII, 171, 172.
Chanoine de Liége.

Praet (**de**). *V. Flandres*, VIII, 231.

Preille (**de**). *V. Dauvin*, VII, 52.

Presseux (**de**). Généalogie depuis l'an 1463, XVIII, 175.
Fondation par Engl. de Presseux, 1539, XVIII, 176, 177.
V. Mombeeck, XV, 120.

Prez (**des**). Généalogie depuis l'an 1096, XVIII, 189.
Des Prez de Hambroux, de Tilve, de Coir, de Surlet, de Huy, de Colonster, de Lardenois, de Weys, etc.
Branche des des Prez de Barxhon, XVIII, 205.
Généalogie de la maison des Prez de laquelle ceux de Barxhon sont sortis, XVIII, 205 bis.
Notes et fragments généalogiques, XVIII, 208 et bis, 215 bis et ter, 217 bis.
Acte de décès de Catherine des Prez de Neufmanil, religieuse de Herckenrode, 1739, XVIII, 214 bis.
Généalogie des Radoux des Prez, XVIII, 222 A.
Épitaphe de 1572, XVIII, 222 v°.
Attestation de Le Fort sur les armoiries des des Prez, XVIII, 222 C.
Extrait d'un contrat de mariage de 1639. *V. Waillet*, XXIV, 99 v°.

V. Neufchâteau, xvi, 172; *Seraing*, xxi. 220 bis.

Printhagen (de). Généalogie depuis le XVe siècle, xviii, 223.
Gentitshommes de l'État noble du pays de Liége.

Proest de Melin. Généalogie depuis le XIVe siècle, xviii, 227.

Proidhomme (le). Généalogie depuis le XIIIe siècle, xviii, 232.
Les Proidhomme de Jemeppe, de Hodeige; les Hodeige d'Odeur.
Indication des documents, xviii, 233 bis.
V. Odeur, xvii, 30.

Puissant (le). Généalogie depuis l'an 1366, xviii, 241.
V. Cornut, vi, 347 v°.

Q

Quad. Généalogie depuis le XIVe siècle, xviii, 245.
Branches des Quad de Buschfeld, de Bullesheim, de Wickraed, de Weijenaw, d'Olsbach et de Landscroon.
Chanoines nobles de Mayence, de Trèves, de Munster et de Liége; chevalier teutonique, etc.
V. Odeur, xvii, 30.

Quarrey ou **Quarré**. Généalogie depuis l'an 1303, xviii, 269.
Epitaphe de 1597 avec quartiers armoriés, xviii, 273 v°.
Fragment généalogique, xviii, 274 bis.
Carte généalogique de cette famille depuis 1655, xviii, 276.
Trésorier de l'ordre de la Toison-d'or; chanoine de Liége; chanoinesse d'Andenne.

Quien (le). *V. Guernonval*, ix, 338.

R

Raesfelt (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, xix, 11.
Chanoines, prévôt et évêque de Munster; chevalier teutonique.

Raetz de Frentz. Généalogie depuis le XVe siècle, xix, 19.

Chevalier teutonique ; chanoines de Liége ; abbesses de Bortzet.

Rahier (de). Généalogie depuis l'an 1248, XIX, 25.
Transaction entre J. de Rahier, chanoine de Liége et Christophe, son frère, au sujet de la vouerie de Rahier, 1595, XIX, 27 bis.
Quartiers de cette famille, XIX, 27 ter.
Branche des Rahier de Bodeux, XIX, 30.
Fragment généalogique dressé par v. d. Berch, XIX, 34.
Chevalier de Rhodes ; gentilshommes des Etats nobles de Liége, de Limbourg et de Luxembourg.
V. Nollet, XVI, 217.

Ramelot (de). *V. Roloux*, XX, 32.

Randenraedt (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XIX, 37.
Historique du château (*Extrait de Butk.*), XIX, 37 v°.
Les Randenraed dits v. d. Aa, XIX, 38.
Branche des Randenraed de Cleinenbrouck, XIX, 45.
Chanoine noble de Liége.

Ranst (de). *V. Berthout*, III, 29, 69, 74.

Rave. Généalogie depuis le XVe siècle, XIX, 53.
Tombes avec quartiers armoriés, 1559, 1579, 1595, 1599, 1601, etc., XIX, 54-56.
V. Furneau, VIII, 343.

Raveschot (de). Généalogie depuis l'an 1268, XIX, 61.
Notes, XIX, 66.
Chanoinesse à Hoydonck.

Raville (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XIX, 1.
Quartiers armoriés de Ch. Hyac. baronne de Raville, XIX, 4.
Chanoines de Trèves ; évêque de Spire.

Reck (von der). Généalogie depuis l'an 1415, XIX, 74.
Fragment généalogique (*Extr. de Spenerus*), XIX, 75.
Reçus au tournois de 1585, XIX, 78.
Chanoine de Munster.

Recourt dit de Lens (de). Généalogie depuis le XII° siècle, XIX, 83.

Créés barons de Wissekerke en 1630 et comtes de Rupelmonde en 1671.

Quartiers ; lettres, XIX, 89, 90.

Carte généalogique ancienne, XIX, 93, 94.

Fragments généalogiques, XIX, 95 et v°.

Généalogie armoriée de cette illustre famille, avec attestation, lettres, fragment généalogique, XIX, 96-103.

Généalogie avec attestation de Le Fort que ce quartier est reçu dans les colléges nobles, 1728, XIX, 101.

Chanoinesses de Maubeuge, de Mons et de Nivelle.

V. Ste-Aldegonde, I, 31 bis.

Reepen (van den Bosch de). Généalogie depuis l'an 1487, XIX, 104.

Tombe de 1605 avec quartiers armoriés, XIX, 105 bis.

Gentilshommes de l'Etat noble du pays de Liége.

Reiffenberg (de). Généalogie depuis l'an 1425, XIX, 108.

Chevaliers des Ordres teutonique et de Malte; chanoines de Trèves et de Mayence.

Reifferscheid (de). *V. de la Dyck*, VII, 71.

Reimerswale (de). Généalogie depuis l'an 1300, XIX, 116.

Chevalier de Jérusalem.

Renart. *V. le Berwier*, III, 104.

Renesse de Sayn (de). Généalogie des comtes de Sayne dits de Voorne et de Renesse depuis l'an 1170, XIX, 124.

Descente de Thieri VI, comte de Hollande, mort en 1163, XIX, 124 bis.

Deux lettres de v. d. Leene et Berckel, hérauts d'armes, à Le Fort, XIX, 124 ter et quat.

Famille issue des anciens comtes de Flandres, XIX, 131.

Branche des seigneurs de s'Heeren-Elderen, XIX, 138.

Les 32 quartiers du comte Fr. L. de Renesse d'Elderen, mort en 1740, XIX, 141.

Les 8 quartiers blasonnés du même (en double); notes, XIX, 142, 143.

Attestation du chapitre de Nivelle sur la réception de ce quartier, 1733, XIX, 143 bis.

Carte des quartiers de cette famille, tirée du Vieux-Jonc en 1662, XIX, 144 v°.

Quartiers de René de Renesse, 1er comte de Warfusée, vicomte de Montenack, baron de Resve et de Gaesbeeck, etc., XIX, 144.

Quartiers armoriés des Renesse, XIX, 144 bis.

Indication de plusieurs documents du XVIe siècle, XIX, 145, 146, 146 bis.

Tombe armoriée de l'an 1715, XIX, 147.

Généalogie en latin de cette famille depuis le XVe siècle, dressée et attestée par Le Fort, 1732, XIX, 147 v°, 148.

Fragment généalogique au XVIe siècle, XIX, 148 bis.

Observations de M. de Méan touchant le différent du seigneur de Renesse pour la terre de Dassenfeld, XIX, 158.

Commandeurs de l'Ordre teutonique; gentilshommes de l'Etat noble; chanoines nobles de Liége; chanoinesses de Nivelle, de Munsterbilsen, de Mons et de Maubeuge.

Rennenberg (de). Généalogie depuis l'an 1435, XIX, 168.

Tombe avec quartiers armoriés, 1574, XIX, 168 bis.

Chanoines nobles de Liége; chanoinesses de Thorn.

Renty (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, XIX, 172.

Fragment généalogique (*Extr. du P. Anselme*), XIX, 173 bis.

Résimont (de). Généalogie depuis l'an 1452, XIX, 178.

Epitaphe armoriée de 1547, XIX. 179 bis.

Grande carte généalogique avec attestation de Le Fort, XIX, 184, 185.

Extrait d'un contrat de mariage de 1617, XIX, 189 v°.

Les de Résimont de Pailhe, XIX, 186.

Attestation de Le Fort sur la qualité de cette famille, XIX, 191.

Supplique à S. M. I. pour le titre de noblesse, XIX, 192.

Extraits baptismaux de 1725, etc., XIX, 193 v°.

De Résimont de Genneret, XIX, 195.

Rétel (de). Généalogie depuis l'an 1053, XIX, 200.

Bauduin, élu roi de Jérusalem en 1118; son frère archidiacre de Rheims, XIX, 201.

Grand prévot et évêque de Liége en 1191, XIX, 202.

Généalogie des châtelains de Vitry, XIX, 203.

Reuschenberg (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XIX, 212.

Commandeurs de l'Ordre teutonique; gentilshommes de l'Etat noble; chanoines nobles de Liége, de Mayence, de Trèves et de Munster; abbesse de Susteren.

Reves (de). Histoire et généalogie de cette famille depuis le XIIe siècle (*Extr. de Butk.*), XIX, 208.

Chanoinesse d'Andenne.

Rheede (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XIX, 220.

Extrait du contrat de mariage d'A. van Reede et d'A. de Duras, 1579, XIX, 221.

Verrière de 1618, XIX, 221 bis.

Généalogie en flamand jusqu'en 1638, XIX, 225.

Quartiers des enfants de Guidel de Rheede et de Philippine de Raesfeld, XIX, 228.

God. baron de Rheede et de Gimkel, comte d'Amerongues et d'Athlone, grand général des armées des Etats, mort en 1703, XIX, 228 bis.

Gentilshommes de l'Etat noble; chanoinesses de Nivelle, d'Andenne et de Munsterbilsen; abbesse de Bortzet.

Richardot (Grusset dit). Généalogie depuis l'an 1574, XIX, 231

Famille éteinte en 1615, dans un archevêque de Cambrai, possédant dans la principauté de Steenhuyse.

Rieux (de). *V. Montmorency*, XV, 224.

Riffart. Généalogie depuis l'an 1518, XX, 1.

Créés barons d'Ittre en 1652 et marquis d'Ittre en 1703.

Document concernant J. de Rifflart, 1584. *V. Schoofs*, XIX, 124, 127 v°.

Député des Etats du Brabant.

Rivière (de). *V. Arschot*, I, 140, 188; *Mérode*, XIV, 398.

Robiers (le). Généalogie depuis l'an 1333, XX, 5.

Robles (de). Généalogie depuis le XVIe siècle, XX, 9.

Chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques; chanoine noble de Liége; chanoinesse de Nivelle.

Roche (de la). Généalogie depuis l'an 1266, XX, 13.

Branche de la Roche de Bausein, XX, 17.

Quartiers armoriés de Guil. delle Roche, chanoine de Liége; descente de J. delle Roche, échevin de Liége, 1419, XX, 17 bis.

Tombe armoriée de 1423, XX, 18 v°.

Fragments généalogiques, XX, 19 et bis.

Rochefort (de). *V. Montlhéry*, XV, 251; *Walcourt*, XXIV, 118.

Rode (de). *V. Maschereel*, XIV, 284.

Rodoan (de). Généalogie depuis le XVIe siècle, XX, 22.

Évêque de Bruges en 1616, XX, 23.

La Punition du Pécheur, tragédie dédiée à Mich. de Rodoan. (Imprimé incomplet), XX, 24.

Roest (de). *V. Rosut*, XX, 37.

Rolst de Wers (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XX, 28.

Chancelier de S. A. E. de Cologne, 1645; chanoines de Halberstad, de Neuss, etc.

Roley. *V. Boulant*, VI, 3.

Roloux ou **Ramelot (de)**. Généalogie depuis le XIIIe siècle, XX, 32.

Épitaphe armoriée de l'an 1557, XX, 38 bis.

Rolshausen (de). Généalogie depuis l'an 1498, XX, 40.

Chevalier teutonique, 1656; chanoine de Spire, 1689; chanoinesse de Munsterbilsen, 1722.

Roly (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, xx, 46.
Autre généalogie depuis l'an 1460, xx, 62.
Gentilshommes de l'État noble du pays de Liége.

Romershoven (de). *V. Biernaw*, III, 124.

Romrée (de). Généalogie depuis le XVe siècle, xx, 70.
Quartiers armoriés de cette famille avec attestation de Le Fort, 1704; fragment généalogique, xx, 77.
Quartiers coloriés, xx, 78.

Ronval (de). Généalogie depuis l'an 1491, xx, 80.

Roovere (de). *V. Boischot*, III, 533.

Rorive (de). Généalogie depuis l'an 1451, xx, 84.
Tombes armoriées de 1530, 1675, xx, 85, 86 bis.
Lettres et notes, xx, 85 bis.

Rosey (de). *V. Druyn*, VII, 212.

Rosimbos. *V. Recourt*, XIX, 95 v°.

Rosseal. *V. Bovegnistier*, III, 317.

Rossem (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, xx, 89.
Chanoine noble de Liége en 1544.

Rosut (de). Généalogie depuis le XIIe siècle, xx, 93.
Documents extraits de registres de Saint-Denis, xx, 93 bis v°.
Fondations désignant quelques anciens seigneurs de Rosut, xx, 99.
Épitaphes de 1390, 1621, 1627, xx, 100.
Fragments généalogiques avec blasons, xx, 101, 102 bis.

Rothenfels. *V. Boischot*, III, 529.

Rotselaer (de). *V. Arschot*, I, 249.

Rouck (le). *V. Morialmé*, XV, 258.

Rougrave (de). Généalogie depuis l'an 1538, xx, 105.

Branche des Rougrave de Salme, xx, 107.
Fragments généalogiques, xx, 112 bis et ter, 115 bis.
Fragment généalogique armorié avec attestation de Le Fort, xx, 113.
Autre généalogie armoriée au XVIIe siècle, xx, 114.
Billet de mort d'un grand-vicaire, chancelier de Liége, 1747, xx, 118,
Quartiers armoriés de Jeanne Charl. de Rougrave, xx, 120.
Gentilhomme de l'État noble; chanoine de Trèves.
V. Corswarem, vi, 35.

Rouveroit (de). Généalogie depuis l'an 1510, xx, 123.
Famille passée dans celle de Lexhy de Bertingers au XIVe siècle, xx, 127.
Réception d'une demoiselle de Rouveroit, à Andenne, 1642, xx, 131 v°.
Fragment généalogique des Watteville, xx, 132 bis.
Quartiers armoriés, xx, 132 ter.
Les 16 quartiers armoriés présentés à Andenne par Henr. Ph. de Rouveroit, 1712, xx, 133.
Attestation de Le Fort sur la noblesse et la filiation de Jacques de Rouveroit, xx, 134, 135 bis, 136 et bis, 139 bis.
Quartiers armoriés de Max. Fr. de Rouveroit reçu à l'Etat noble en 1715 ; Id. de Marie de Rouveroit, xx, 137.
Partage des enfants de J. de Rouveroit, chevalier, 1369, xx, 138.
Autre document concernant les mêmes, 1412, xx, 138 v°.
Document concernant Ant. de Rouveroit, 1545, xx, 138 bis.
Baptistaire de Fr. Borremans, 1697 ; fragment généalogique des Rouveroit, xx, 139 ter et quat.
Extrait touchant Ant. de Rouveroit, 1527, xx, 140.
Fragments généalogiques, xx, 141-144, 146-146 quat.
Relief par Ren. de Rouveroit, 1640, xx, 145 bis.
Epitaphes avec quartiers armoriés de 1343, 1655, xx, 145 ter. et quat.

Roxhelée (de). *V. Dayneffe*, vii, 67 ; *Périlleu*, xviii, 72.

Roye (de). *V. Horion*, XI, 156 v°.

Royer (de). Généalogie depuis l'an 1393, XX, 147.

Tombe armoriée de 1500, XX, 148.

Attestat de la justice de Warfusée touchant l'extraction de M. de Royer, 1670, XX, 153.

Attestation de Le Fort sur la réception de ce quartier dans les colléges nobles, XX, 155.

Fragment généalogique, XX, 156.

Official de Liége; chanoinesse de Moustier.

V. Bovegnistier, III, 409.

Roysin (de). Généalogie depuis le XIe siècle, XX, 160.

Chevalier de Rhodes; chanoinesses de Mons et de Maubeuge.

Rubempré (de). Histoire de la terre d'Everberge (*Extr. de Butk.*), XX, 172.

Généalogie depuis l'an 1202, XX, 180.

Issus des rois de Hongrie; créés princes en 1686; l'héritière épousa Ph. Fr. de Mérode, comte de Montfort qui a pris nom et armes de Rubempré, 1721.

Quartiers armoriés de M. Magd. de Rubempré, XX, 189.

Notes généalogiques, XX, 191.

Chevalier de la Toison-d'or; chanoinesses de Mons et de Maubeuge.

Rumigny de Florinnes (de). Généalogie depuis le Xe siècle, XX, 194.

Fondateur de l'abbaie de Florinnes au pays de Liége l'an 1000, XX, 195.

Cette famille est passée dans la maison ducale de Lorraine en 1281.

Généalogie des ducs de Lorraine depuis Thibaut II qui épousa Elis. de Rumigny, XX, 198.

Branche des princes de Lorraine ducs de Mercœur, XX, 207.

Branche des princes de Lorraine ducs de Guise, XX, 209.

Branche des princes de Lorraine ducs d'Elbœuf, XX, 214.

Cardinal ; chanoines de Liége, de Trèves, de Cologne, et de Strasbourg.
V. II, 212.

Runckel. *V. Westerbourg*, XXV, 27, 34.

Ryck (de). *V. Beaufort*, I, 45.

Ryckel (de). Généalogie depuis l'an 1413, XX, 222.
Tombe d'Arn. de Ryckel, chanoine de Liége, 1403, XX, 224.
Tombes du XVIe et du XVIIe siècle avec quartiers armoriés, XX, 225.
Quartiers armoriés de M. Louise de Ryckel; copie d'une lettre, XX, 229, 230.
Cette famille est alliée à celle de Ryckel d'Oorbeeck dont les armes diffèrent.
Gentilshommes de l'Etat du pays de Liége; chanoinesses.

Ryckel d'Oorbeeck (de). Généalogie depuis l'an 1440, XX, 234.
Descente et alliances de cette famille depuis l'an 1217; épitaphe de 1270, XX, 234 bis et ter.
Anciennes tombes et blasons burinés; portraits de Herm. de Ryckel, grand commandeur à Maestricht en 1272 et d'un abbé de Ste-Gertrude à Louvain en 1642, XX, 239, 240.

Rygo. *V. Kemexhe*, XII, 136.

S

Sacquespée (de). Généalogie depuis le XV, siècle, XXI, 1.
V. Recourt, XIX, 105 v°.

Saint Fontaine (de). Généalogie depuis l'an 1462, XXI, 5.
Quartiers armoriés, XXI, 6, 7.
Epitaphes de 1642, 1537, 1605, 1611, 1634, XXI, 9 et bis, 11.
Recès de réceptions à l'Etat noble du pays de Liége, 1661, XXI, 12.
Attestations de trois hérauts d'armes des Pays-Bas, portant que

la famille de St.-Fontaine de Tahier a donné les preuves de sa descendance des comtes de Dammartin par quatorze générations, XXI, 15.

Quartiers armoriés de Ren. Ger. de Saint-Fontaine, XXI, 16.

Descente du seigneur Olivier de Saint-Fontaine, écuyer, et de Marie des Prez, XXI, 17-20.

Salve (de). *V. Périlleu*, XVIII, 73.

Salmes (de). *V. Luxembourg*, XIII, 310.

Salmier (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XXI, 21.

Épitaphe de l'an 1550, XXI, 22 bis.

Recès de réceptions à l'Etat noble, 1631, XXI, 32.

Contrat de mariage de J. de Waha avec Marguerite de Salmier, 1548, XXI, 27.

Chanoinesses d'Andenne et de Moustier.

Sandron. Généalogie depuis l'an 1378, XXI, 36.

Sarrebruche (de). *V. La Marck*, XVI, 177 v°.

Sart (de). Généalogie depuis l'an 1416, XXI, 40.

Fragment généalogique, XXI, 41 bis.

V. Helman, X, 319.

Sarta. *V. Favillon*, VIII, 195 v°.

Sauchoy (de). *V. Vilers*, XXIII, 135.

Saulcy (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XXI, 48.

Sauvage. *V. Hemrikette*, X, 316.

Savary (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XXI, 44.

Sayn (de). *V. La Marck*, XIV, 199 ; *Renesse*, XIX, 124.

Schaerenberg (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XXI, 60.

Épitaphe avec quartiers armoriés, 1632, XXI, 61.

Créés libres barons en 1635, XXI, 62 v°.

Fragment généalogique, XXI, 62 bis.

Contrat de mariage et donation pour Ern. de Schaerenberg et Marguerite de Lynden, 1632, 1640, XXI, 63.

Touchant la donation de la seigneurie de Herten faite à Ern. baron de Schaerenberg, 1640, XXI, 65.

Quartiers armoriés de Mme de Schaerenberg, doyenne d'Andenne, 1699, XXI, 68.

Son épitaphe armoriée et celle de sa nièce, chanoinesse, 1737, XXI, 69.

Quartiers armoriés de celle-ci, XXI, 70.

Gentilshommes de l'État noble du pays de Liége.

Schagen (de). *V. Bavière*, II, 281.

Schaloen. *V. Hulsberg*, XI, 253.

Scharfenstein. *V. Cratz*, VI, 144.

Scheiffart de Mérode. *V. Argenteau*, I, 121; *Mérode*, XIV, 352.

Schellart d'Obbendorff. Généalogie depuis l'an 1347, XXI, 73.

Chevalier teutonique; chanoines nobles de Liége; chanoinesse de Neuss.

Schenck de Nydeggen. Généalogie depuis le XIVe siècle; opinion de v. d. Berch qu'ils sont issus d'un fils naturel du duc de Brabant, XXI, 81.

Deux lettres; fragment généalogique, XXI, 84 bis et ter.

Entrée au tournois de 1585, XXI, 86.

Verrière armoriée de 1660, XXI, 86 bis.

Créés marquis en 1695, XXI, 88 vc.

Chevaliers teutoniques; chanoines nobles de Liége; chanoinesses de Munsterbilsen.

Schendulff. *V. Buyren*, IV, 310.

Schetz de Grobbendonck d'Ursel. Histoire des terres de Hoboken et d'Ursel; généalogie (*Extr. de Butk.*), XXI, 89.

Généalogie depuis le XVe siècle, XXI, 101.

Cette maison prit nom et armes d'Ursel; créés ducs en 1786.

Épitaphe de 1297, xxi, 95 v°.

Quartiers armoriés de Ch. de Schetzenberg dit de Grobbendonck, xxi, 103.

Passeport délivré par le comte de Grobbendonck, 1659, xxi, 103 bis.

Carte des 16 quartiers de cette famille en 1659, xxi, 108.

Évêque-prince d'Halberstad ; chancelier de la Toison-d'or ; chevalier de Malte ; chanoine de Liége.

Schilling de Lanstein. Généalogie depuis le XVe siècle, xxi, 110.

Chanoine noble de Liége.

Schönborn (de). Généalogie depuis l'an 1380, xxi, 114.

Quartiers armoriés de Loth. Fr. de Schönborn, archevêque-électeur de Mayence, évêque de Bamberg, 1704, xxi, 116 bis.

Relief en 1615, xxi, 117 v°.

Contrat de mariage entre Phil. de Schönborn et Ursule de Greiffenclau, 1635, xxi, 118 v°.

Feuille imprimée contenant des nouvelles sur cette famille, 1729, xxi, 121 bis.

Cardinal ; électeurs de Mayence ; évêques-princes de Bamberg, de Spire et de Wirtzbourg ; chevaliers de Malte ; chanoines de Liége, de Trèves ; commandeur teutonique, etc.

Schoneck (de). *V. Hurt*, xi, 271.

Schooffs. Généalogie depuis le XVe siècle, xxi, 123.

Document pour les Rifflart ; blasons ; fragment généalogique, xxi, 124, 125 (1).

Schoonhoven. *V. Arschot*, i, 146, 173, 196.

Schoonvorst (d'Ays de). Histoire de cette baronnie et généalogie (*Extr. de Butk.*), xxi, 134.

Généalogie depuis l'an 1240, xxi, 138.

(1) Le folio 127 manque dans ce volume.

Descente de Lamb. de Fexhe, chevalier, XXI, 139.
Epitaphes de 1474, etc., XXI, 139 bis et ter.
Partage fait en 1366, XXI, 147 bis.
Branches des Schoorworst dits del Vaux et Maxheré, XXI, 149.
Gentilhommes de l'Etat noble et chanoines nobles de Liége ; chanoinesses de Moustier, de Mons et de Maubeuge.

Schorlemmer (de). *V. Nesselrod*, XVI, 133 bis.

Schouteete (Zuylen de). Généalogie depuis l'an 1147, XXI, 155.
Ancienne généalogie, XXI, 158.
Abbesse de Nivelle.

Schroots. Généalogie depuis l'an 1430, XXI, 164.

Schwartzemberg (de). Généalogie depuis l'an 1362, XXI, 168.
Famille originaire de Franconie, dont les Schwartzemberg de Westfrise prétendirent descendre ; mais ils furent condamnés au Conseil aulique de l'empire en 1672, XXI, 168.
Créés comtes en 1599, XXI, 170.
Attestation du chapitre de Liége sur la réception de ce quartier, 1581, XXI, 172 v°.
Quartiers armoriés d'Edm. baron de Schwartzemberg et Hoghenlansberghe, XXI, 173.
Epitaphes de 1601, 1593 avec 16 quartiers armoriés, XXI, 174, 175.
Tombes armoriées de 1553 avec attestation, XXI, 176.
Lettre du comte de Schwartzemberg, 1643, XXI, 176 bis.
Chevaliers de la Toison-d'or et de l'Ordre teutonique ; commandeur de Malte ; chanoines de Liége, de Wirtzbourg, de Bamberg, de Cologne, de Mayence, d'Augsbourg, de Passau, etc. ; chanoinesses de Munstersbilsen, de Maubeuge, de Mons, etc.
V. Borchgrave, III, 364, 365.

Segraed (de). Généalogie depuis le XVIe siècle, XXI, 188.

Admission du seigneur Et. Ch. de Zegraet à l'Etat noble, 1669 ; attestation, XXI, 190 et 191 v°.

Quartiers armoriés de Rich. de Zegraet, seigneur de Vrunt, XXI, 191.

Fragments généalogiques, XXI, 194, 195.

Quartiers de F. de Zegraet, gentilhomme de la salle de Curenge, 1735, XXI, 190 v°.

Seiglière (de). *V. Bellefourière*, II, 79.

Senzeille de Soumagne (de). *V. Hermallé*, X, 361.

Seraing de Fraipont (de). Généalogie depuis l'an 1263, XXI, 196.

Testament de 1263 ; relief de 1401 ; record de 1399, XXI, 196 bis, 197.

Cartes généalogiques des Seraing de Fraipont jusqu'en 1644, XXI, 198-200.

Indication d'anciens documents, XXI, 202, 204 v°.

Généalogie depuis l'an 1514 avec attestation de Le Fort, XXI, 205.

Fragments généalogiques, XXI, 206, 208, 214-216, 218.

Quartiers armoriés et attestation que cette famille est reçue dans les colléges nobles, XXI, 211, 212.

Tombes armoriées du XVIe siècle, XXI, 219.

Belle carte des quartiers armoriés des Fraipont, des Prez, de Harre, de Vilhain, XXI, 221 et v°

Chevalier de l'Ordre teutonique ; gentilhomme de l'Etat noble de Liége.

V. Neufchâteau, XVI, 162.

Seraing de Hologne-sur-Geer (de). Autre famille que celle qui précède ; généalogie depuis le XIIIe siècle, XXI, 223.

Verrière de 1630 ; tombe armoriée de 1488, XXI, 226 bis et ter.

Indication de reliefs et de documents du XVIe siècle, XXI, 224, 226 v°.

Contrat de mariage entre God. de Seraing et Jeanne de Junccis, 1576, XXI, 227 v°.

Gentilshommes de l'Etat noble de Liége ; grand doyen de Liége en 1474 ; chanoinesse de Moustier.

V. Neufchâteau, XVI, 182.

Servais (de St). Généalogie depuis l'an 1260, XXI, 235.

V. Coir, VI, 318 bis.

Sevenberg (de). *V. Streyen*, XXII, 50, 54.

Severy (de). Généalogie depuis l'an 1299, XXI, 243.

Fondations au XVe siècle ; indication de documents, XXI, 245, 246.

s'Heerenberge. *V. Wassenaer*, XXIV, 276.

Sintzich (de). *V. Gertzen*, IX, 101.

Skendremale (d'Othée de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, XXI, 253.

Contrat de mariage de 1419 et autres documents, XXI, 254.

Smael de Broesberg. Généalogie depuis l'an 1371 , XXI , 258.

Soetern (de) Généalogie depuis l'an 1209, XXI, 262.

Electeur et chanoines de Trèves.

Soheit (de). Généalogie depuis l'an 1380, XXI, 270.

Mémoires et indications pour cette généalogie, XXI, 272, 273.

Documents des années 1578, 1576, etc., XXI, 275 et bis.

Epitaphes et armoiries, 1569, 1609, XXI, 278, 281 v°.

Fragments généalogiques, XXI, 280.

V. du Bois, III, 315 ; *Cotereau*, VI, 73 ; *Pousseur*, XVIII, 170.

Sombreffe (de). Historique et généalogie (*Extr. de Butk.*), XXI, 283.

Généalogie depuis l'an 1243, XXI, 287.

Documents de 1494 et de 1495 touchant Fréd. de Sombreffe, XXI, 293 v°.

Commandeurs de l'Ordre teutonique ; chevalier de l'Ordre de St-

Hubert; chanoines de Cologne, de Trèves et de Strasbourg; abbesse de Thorn.

Sorée (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XXI, 295.
V. Anthinnes, I, 75.

Sougné (de). *V. Chayenée*, V, 125.

Spangen (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, XXI, 299.
Carte généalogique depuis l'an 1200, XXI, 303, 304.
Créés barons en 1634, comtes en 1686, XXI, 304.
Fragment généalogique des du Mortier et de Grez, XXI, 306.
Fragments généalogiques des de Doern et des Spangen, XXI, 307, 308 et bis, 309, 310, 311 v°.
Sépultures armoriées des de Brus, 1425, et des de Berlo, 1482, XXI, 311.
Chanoinesses de Mons et de Nivelle.
V. Mérode, XIV, 368.

Spies de Bullesheim. Généalogie depuis le XVe siècle, XXI, 312.
Chanoines nobles de Liége.

Spinola. Généalogie depuis l'an 1570, XXI, 316.
Créés comtes en 1605.
Notes sur Gaston de Spinola, demeurant en Sicile, 1605, XXI, 317 bis.
Epitaphe de 1715, XXI, 318 bis.
Chevaliers de Malte, d'Alcantara, de St-Jacques, de la Toison-d'or; grand d'Espagne de 1re classe; chanoine de Liége.

Spontin (Lardinois de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XXI, 320.
Ancien fragment généalogique, XXI, 228 v°.
Attestation du héraut d'armes sur l'extraction de cette famille issue des comtes de Beaufort; anecdotes et illustrations, XXI, 329.
Fragments généalogiques, XXI, 329 bis, 332, 334, 335.
Deux lettres de 1713, XXI, 236, 237.

Créés barons en 1674, XXI, 330.

Contrat de mariage entre Robert de Spontin et J. de Namur, 1432; *V. Thiribu*, XXII, 147.

V. Dauvin, VII, 56; *Glimes*, IX, 181 v°; *Oumale*, XVII, 126 v°, 127.

Staffe. *V. Cerf*, V, 52.

Stakenborgh. *V. Boisschot*, III, 334.

Stalle (de). Généalogie depuis l'an 1312, XXI, 339.

Stapel dit de Mouhin (de). Généalogie depuis le XVIe siècle, XXI, 343.

Stavele (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XXII, 1.

Carte généalogique de cette famille issue des comtes de Bretagne, XXII, 3.

Chevalier de la Toison-d'or.

Stembor (Zeghers dit de). Généalogie depuis le XVIe siècle, XXII, 10.

Stepraedt (de). Généalogie depuis le XVIe siècle, XXII, 14.

Conseiller noble au duché de Gueldre; chanoinesse de Munsterbilsen.

Steyne (de). *V. Diepenbeeck*, VII, 228.

Steynfurth (de). *V. Bentheim*, II, 83.

Stier (de Hemricourt de). Généalogie depuis l'an 1369, XXII, 15.

Stolberg (de). *V. La Marck*, XIV, 186.

Stradio (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XXII, 22.

Strailes (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XXII, 26.

Tombe armoriée de 1488, XXII, 27 bis.

Straten (van). *V. Suys*, XXII, 104; *Van der Straten*, XXIII, 1.

Strée (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XXII, 30.

Streel (de). Généalogie depuis l'an 1313, XXII, 34.

Notes généalogiques; indication de documents; attestation, XXII, 36-39, 42 bis.

Streels (de). Généalogie depuis l'an 1506, XXII, 46.

Streyen dit de Sevenberghe (de). Généalogie depuis l'an 1254, XXII, 54.

Histoire de ce comté (*Extr. de Butk.*), XXII, 50.

Surlet (de) Généalogie depuis l'an 1170, XXII, 58.

Les Surlet dits de Herck, de Chockier, de Lardier, de Tongres, le Beyr.

Les Surlet d'Isle, XXII, 74.

Gentilshommes de l'Etat noble et chanoines de Liége; abbesse de Munsterbilsen.

Surmonts. *V. Erp*, VIII, 104.

Surre (de). *V. Carpentier*, V, 35.

Suys (de). Généalogie depuis l'an 1350, XXII, 78.

Plusieurs extraits servant à la qualification de cette illustre famille et de celle des v. d. Druyn, vérifiés par des hérauts d'armes; quartiers de Jacques Suys, seigneur de Schell, etc., XXII, 80-83.

Verrière dans l'église de Ryswyck avec attestation, XXII, 86 v°.

Tombes armoriées de 1591, 1599, avec attestation, XXII, 100 et bis.

Quartiers armoriés avec attestation et lettre, XXII, 101 et bis.

Lettres du comte de Suys et de Le Fort, XXII, 101 ter et quat.

Quartiers, XXII, 101 quint.

Portrait gravé du comte Ern. de Suys, chambellan de S. M. I.; armoiries et sceaux gravés, XXII, 105-107.

Quartiers armoriés d'Ernestine Isab. Const. comtesse de Suys, avec attestations, XXII, 107 bis.

Quartiers de Dan. Jean de Suys; id. armoriés de M. Ch. de Wignacourt, XXII, 108 et v°.

Chevalier de St-Jacques; abbé de Cornelis-Munster; chanoinesse de Munsterbilsen.

T

Tay. Histoire de la seigneurie de Wemmel, et généalogie depuis le XIIIe siècle (*Extrait de Butk.*) XXII, 111.

Créés barons de Goyck en 1651; quartiers, XXII, 114 bis.

Tector (Faulcomont dit). Généalogie depuis l'an 1362, XXII, 115.

Tellinghen. *V. Suys*, XXII, 104.

Tellin (de). *V. Trina*, XXII, 246.

Tenremonde (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XXII, 119.

Quartiers armoriés d'une demoiselle de cette famille avec attestation du chapitre de Nivelle sur les quartiers de Thiennes et de Croix, XXII, 122.

Chanoinesses de Denain et de Moustier.

Terne (de). Généalogie depuis l'an 1400, XXII, 124.

Créés chevaliers en 1628 par patentes jointes, XXII, 125 v°.

Thiant (de). *V. Mérode*, XIV, 430 bis.

Thiennes (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XXII, 128.

Quartiers de Thom. de Thiennes baron de Heuckelem, XXII, 133 v°.

Patentes du roi d'Espagne contenant les illustrations de cette famille issue des ducs de Limbourg, et l'érection de ses terres en marquisats, XXII, 134 v°, 135.

Chanoinesses de Maubeuge.

Thier (de). *V. Thy*, XXII, 181.

Thiern (de). *V. Auvergne*, I, 311.

Thiribu (de). Généalogie depuis l'an 1240, XXII, 142.

Descente généalogique avec indication des preuves, XXII, 144-155.

Confirmation du contrat de mariage de L. de Streel avec M. de Hosden quant à la collation du bénéfice de l'église de la Madeleine, 1459, XXII, 156.

Notes sur Nic. de Thiribu, XXII, 157.

Lettres du baron de Thiribu, 1730, 1743, XXII, 158, 167 bis.

Fragment généalogique, XXII, 159.

Épitaphe armoriée à la Neufville, XXII, 160 bis.

Addition généalogique armoriée par laquelle P. Ern. de Thiribu montre qu'il descend en droite ligne de Heyneman de Bawengnée, XXII, 162.

Attestations de quatre gentilshommes du pays sur la noblesse d'A. de Thiribu, 1743, XXII, 164.

Attestation semblable de Le Fort avec généalogie, XXII, 165.

Fragments généalogiques, XXII, 165 bis et ter.

Notes pour les d'Aubry, XXII, 166, 167.

Descente de Boseal de Thiribu, XXII, 170.

Thoreel. Généalogie depuis le XIVe siècle, XXII, 177.

Thy ou **de Thier** (**de**). Généalogie depuis Ern. de Wayz, 1096, XXII, 181.

Tileur (**de**). *V. Boileau*, III, 290.

Tilhice (**de**). *V. Haultepenne*, X, 196.

Tindeur ou **Pottier** (**le**). Généalogie depuis l'an 1497, XXII, 189.

Indication de documents ; donation de 1513, XXII, 191.

Tollet (**de**). Généalogie depuis l'an 1520, XXII, 195.

Quartiers armoriés de J. de Tollet, seigneur de Beaufraipont et de Jenne de Viron, 1535, XXII, 197.

Notes sur les Porcquin, XXII, 200 v°.

Descente de cette famille avec anecdotes et documents, XXII, 202-206.

Fragments généalogiques, XXII, 207, 207 bis et ter.

Descente de Jean de Tollet dit de Laittre, XXII, 211.

Gentilshommes de l'État noble du pays de Liége.

Tombor (de). *V. Hemricourt*, x, 303.

Tornielle (de). *V. Arberg*, i, 85, 86 v°.

Torote (de). Généalogie depuis le XIIe siècle (*Extr. de du Chesne : Hist. des maisons de Dreux*, etc.), xxii, 214.
Évêques de Liége, de Verdun et de Laon; archevêque de Lyon.

Tour (del). *V. Cerf*, v, 62.

Tour (la). *V. Auvergne*, i, 289 ; *Latour*, xii, 336.

Trazegnies (de). Généalogie depuis l'an 1117, xxii, 222.
Admis au tournoi de 1278, xxii, 224.
Anecdotes et titres anciens de cette famille (*Extr. de Butk.*), xxii, 228-233, 236 v°.
Anseau de Hamal prend nom et armes de sa mère de Trazegnies, 1446; généalogie de ses descendants, xxii, 231 v°, 236.
Chevaliers de Malte et de la Toison-d'or ; chanoinesses de Mons, de Maubeuge et de Nivelle.
V. Hamal, x, 79 ter.

Trina (de). Généalogie depuis l'an 1501, xxii, 245.
Fragments généalogiques des Berthout, des Tellin et des de Trina, xxii, 246-248 ter.

Trivulce. Généalogie depuis le XVe siècle, xxii, 251.
Cardinaux ; évêques ; maréchal de France ; princes du Saint-Empire; chevalier de la Toison-d'or.

Trognée (de). *V. Grimont*, ix, 307.

t'Serclaes. Généalogie depuis le XIe siècle (*Extr. de Butk.*), xxii, 259.
Généalogie depuis l'an 1064, xxii, 263.
Quartiers armoriés de Th. t'Serclaes, comte de Tilly, xxii, 269 bis.
Fragments généalogiques; notes, xxii, 269 ter et quat.

Portrait et quartiers gravés de Jean t'Serclaes de Tilly, XXII, 270.
Quartiers armoriés et réception au chapitre de Halberstad, 1650, XXII, 286.
Princes et grands d'Espagne ; chevaliers de la Toison-d'or et de l'Ordre teutonique ; évêque de Cambrai en 1389 ; gentilshommes de l'Etat noble et chanoines de Liége ; chanoinesses de Mons, de Moustier, d'Andenne, etc.

Turck (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XXII, 292.
Chanoine noble de Liége.

Turenne (de). *V. La Tour d'Auvergne*, XII, 350.

Tuwin. Généalogie depuis l'an 1376, XXII, 296.
Gentilhomme de l'Etat noble du pays de Liége.

U

Ursel (d'). *V. Schetz*, XXI, 101, 106.

Uyten Limingen (d'). Généalogie depuis l'an 1425, XXIII, 228.

V

Van der Straeten. Généalogie depuis l'an 1505, XXIII, 1.
Epitaphes, XXIII, 3 bis.
Quartiers d'Oger v. d. Straeten, XXIII, 4 bis.

Vannes. Généalogie depuis l'an 1527, XXIII, 5.

Varick (de). Généalogie depuis l'an 1557, XXIII, 9.

Vaudemont (de). *V. Rumigny*, XX, 201.

Vaulx (de). Généalogie depuis l'an 1441, XXIII, 13.
Chanoinesse d'Andenne.

Vaulx (del). *V. Schoonvorst*, XXI, 148.

Vaux (de la). Généalogie depuis l'an 1393, XXIII, 17.

Velbruck (de). Généalogie depuis l'an 1547, XXIII, 21.
Fragment généalogique, XXIII, 24 bis.

Prince-évêque de Liége; chanoinesses en Allemagne.

Velroux (de Luxembourg dit de). Généalogie depuis le XIIe siècle, XXIII, 25.

Tombe armoriée de 1591; verrière, XXIII, 31 bis et ter.

Fragment généalogique, XXIII, 35 bis.

Les Velroux dits Boileau de Mons, XXIII, 42.

Chanoines nobles de Liége.

V. Seraing, XXI, 220 bis.

Vendôme (de). *V. Malbourch*, XIV, 79; *Rubempré*, XX, 184.

Veneur (le). Généalogie depuis l'an 1398, XXIII, 45.

Cardinal et grand aumônier de France; évêques; chevaliers des Ordres de Malte et du roi de France.

V. Leveneur, XIII, 53.

Verlaine (de). Généalogie depuis l'an 1531, XXIII, 50.

Note généalogique et quartiers, XXIII, 51.

Document de l'an 1623, XXIII, 52.

Généalogie avec indication de documents et attestation de 1682, XXIII, 53.

Verleumont (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XXIII, 55.

Verreycken (de). Généalogie depuis l'an 1533, XXIII, 59.

Vervier dit de Vervy (de). Généalogie depuis l'an 1390, XXIII, 63.

Reliefs en 1402, 1446, XXIII, 64.

V. Woelmont, XXV, 99 v°.

Vervoz (de). Généalogie depuis l'an 1244, XXIII, 72.

Document de l'an 1252; carte généalogique, XXIII, 73.

Autre carte généalogique avec notes, XXIII, 74.

Fragments et notes généalogiques, XXIII, 76, 81, 82.

Attestation du chapitre de Moustier sur la réception du quartier de Vervoz, 1683, XXIII, 86.

Quartiers armoriés de Catherine de Vervoz, XXIII, 87.

Les Vervoz de Daverdis, d'Ama, de Sclessin.

Fragment généalogique de Corbeau d'Ama ; extrait du contrat de mariage de Corbeau d'Ama et de Marguerite de Résimont, 1585, XXIII, 94.

Descente de Lib. d'Awir, échevin de Huy, XXIII, 99.

Gentilhomme de l'État noble de Liége ; chanoinesse de Moustier. *V. Dauvin*, VII, 56.

Vianden (de). Généalogie depuis l'an 1096, XXIII, 103.

Archevêque de Trèves ; chanoines de Liége et de Cologne.

Vianen (de). *V. Culembourg*, VI, 232.

Viefville (de la). Généalogie depuis l'an 1239, XXIII, 111.

Ancienne généalogie, XXIII, 112 bis (8 feuillets).

Ducs ; chevaliers des ordres de Malte et du roi de France.

Vilain de Waroux (le). Généalogie depuis l'an 1201, XXIII, 128.

Les Vilain de Hambroux, de Lantins et de Hollengnoule.

Vilers-au-Tertre dit du Sauchoy (de). Généalogie depuis l'an 1400, XXIII, 133.

Épitaphes armoriées de 1526, 1608, 1617, XXIII, 135 v°, 137 v°.

Filiation de Marie de Vilers dite de Sauchoy, 1400, XXIII, 136.

Vilhain (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XXIII, 138.

Extrait d'un document de 1512, XXIII, 138 v°.

Les 16 quartiers armoriés de Marie de Vilhain avec indication des preuves, 1621, XXIII, 140.

V. Seraing, XXI, 220 bis.

Villeir (de). *V. Chabot*, V, 76.

Villers (de). *V. Piteit*, XVII, 118, 126.

Villiers (de). Généalogie depuis l'an 1470, XXIII, 143.

Quartiers armoriés de Nicolle de Warigny, épouse de J. de Mathys, XXIII, 144 bis.

Vinalmont (de). Généalogie depuis l'an 1399, XXIII, 147.

Descente généalogique de Ger. de Vinalmont jusqu'en 1700, XXIII, 148.

Verrière à Engis, XXIII, 150 bis.

Viron (de). Généalogie depuis l'an 1525, XXIII, 156.
Relief de 1525, XXIII, 156 bis.
Epitaphes de 1508, 1538, avec quartiers armoriés, XXIII, 157 bis.
Fragments généalogiques, XXIII, 159, 162.
Gentilshommes de l'Etat noble du pays de Liége.

Visé (de). *V. Fraipont*, VIII, 311.

Vitry (de). *V. Retel*, XVIII, 205.

Vivier (de). *V. Graaz*, IX, 247.

Vladeracken (de). Généalogie depuis l'an 1396, XXIII, 168.
Descente généalogique de Jean Vladeracken au XVIe siècle; indication des réceptions de ce quartier à la cathédrale de Liége en 1539, à l'Etat noble en 1716 et à Munsterbilsen, XXIII, 169 bis et v°.

Vlodrop (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XXIII, 176.
Verrière armoriée à Moulant, XXIII, 181.
Quartiers de Guil. Flodorff, seigneur de Leuth, XXIII, 182.
Extrait d'un contrat de mariage de 1434, XXIII, 182 v°.
Chevaliers des Ordres de St-Hubert et de Malte; chanoines de Trèves; gentilshommes de l'Etat noble.

Von der Horst. Généalogie depuis le XVe siècle, XXIII, 186.
Reçus au tournoi de 1585, XXIII, 189 v°.
Chanoines de Paderborn, de Trèves, etc.

Vooght (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, XXIII, 190.

Voordt (de). *V. Cockin*, VI, 300.

Voorn (de). *V. Renesse*, XIX, 124 bis, 125.

Voorst (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XXIII, 216.
Chanoines de Liége.

Voroux (de). *V. Bassinne*, II, 270.

Vorst (van der). Généalogie depuis le XVe siècle, XXIII, 206.
Quartiers armoriés de J. Guil. baron de Vorst de Lombeeck; fragment généalogique des Brempt, XXIII, 210.

Quartiers d'Adr. Fr. de Berlaimont de la Chapelle, XXIII, 211.
Note généalogique sur les Vorst, XXIII, 212.
Extrait du protocole des statuts de l'illustre chapitre de St-Pierre à Bonn disant qu'il faut prouver 16 quartiers pour y être reçu, XXIII, 213.
Quartiers de Deg. v. d. Vorst de Luftelberg, XXIII, 214.
Descente de Henri Deg. de Vorst de Lombeeck, XXIII, 215.
Gentilshommes de l'Etat noble du Brabant; chanoines de Liége et de Spire.
V. Metternich, XV, 29.

Vos (de). Généalogie depuis l'an 1380, XXIII, 220.
Epitaphes de 1428 et 1571 avec armories, XXIII, 220 v°, 222 v°.
Député de l'Etat noble d'Artois en 1590.
Famille éteinte.

Vos de la Malaise (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XXIII, 224.

W

Wachtendonck (de). Généalogie depuis l'an 1239, XXIV, 1.
Ancienne carte généalogique de cette famille, XXIV, 4.
Reçus au tournoi de 1585, XXIV, 5 v°.
Descente de Herm. de Wachtendonck de Germenzeil, maréchal de Clèves, 1550, XXIV, 7.
Epitaphe armoriée d'Arn. de Wachtendonck, grand doyen et chancelier de Liége, 1633, XXIV, 7 bis.
Chanoines nobles de Liége, de Munster et de Cologne; chevalier teutonique.

Wael (van den). *V. Oestrum*, XVII, 59.

Waerden (van den). *V. Boubay*, III, 430.

Waes (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XXIV, 11.

Ancienne carte généalogique, XXIV, 11 bis.

Copie du recès de réception du seigneur Jacques de Waes à l'Etat noble, XXIV, 14 v°.

Quartiers armoriés de Fr. Jacques baron de Waes, seigneur de Kessenich, XXIV, 16.

Id. de Jenne Françoise de Waes (en double), XXIV, 16 v°, 20.

Fragment généalogique, XXIV, 18.

Quartiers de Jenne Marie de Waes, XXIV, 19 et bis.

Waha de Looz de Duras (de). Issus des comtes de Looz de Duras; généalogie depuis l'an 1024, XXIV, 2.

Branche des de Waha de Fronville, XXIV, 28.

Branche des de Waha de Fenfe, XXIV, 38.

Branche des de Waha de Herock, XXIV, 39.

Branche des de Waha de Baillonville, XXIV, 43.

Branche des de Waha de Melreux, XXIV, 55.

Autre généalogie depuis l'an 1308, XXIV, 58.

Descente de Nic. de Waha de Baillonville avec indication de preuves, 1559, XXIV, 61.

Testament d'Ever. de Waha de Vecquemont, 1630, XXIV, 61 v°.

Indication du testament de N. de Waha de Baillonville, 1634, XXIV, 62 v°.

Donation en 1737, XXIV, 63.

Attestation du chapitre d'Andenne sur la réception de ce quartier, 1690, XXIV, 64.

Billet de mort de Jean Ch. de Waha, seigneur de Loen, 1749, XXIV, 65 bis.

Epitaphe de l'an 1645, XXIV, 72 v°.

Attestat historique de Le Fort sur l'ancienneté et l'illustration de cette famille, de ses quartiers de Stembor, de Salmier, etc., XXIV 74.

Quartiers armoriés d'Engl. Hub. de Waha de Fronville, XVIV, 75 v°.

Fragment généalogique du XVIIIe siècle, XXIV, 77.

Autres attestations de Le Fort pour cette famille, XXIV, 81, 82.

Quartiers armoriés de Marguerite Jeanne de Waha de Mabouge et d'Eprave, XXIV, 84.

Id. de Marie de Maillen et de Ch. de Lardenois de Ville, XXIV, 85.

Sentence en 1741 ; fragment généalogique, XXIV, 87, 88.

Gentilshommes des Etats nobles de Liége et de Luxembourg ; chanoines de Liége ; chanoinesses d'Andenne, de Moustier, de Nivelle, etc.

Waillet (de). Généalogie depuis l'an 1390, XXIV, 92.

Extrait du testament de Jean de Waillet, 1637 ; id. d'un procès de 1473 (en double), XXIV, 93, 96 v°.

Extrait d'un contrat de mariage de 1473, XXIV, 94.

Déclaration du chapitre cathédral de Liége touchant la cession de la seigneurie de Hallet à Lib. de Waillet en 1593, XXIV, 96 v°.

Indication de documents ; épitaphe de 1641 ; contrat de mariage de 1639, XXIV, 97-99 v°.

Wal (de). Généalogie depuis l'an 1450, XXIV, 102.

Tombe armoriée d'Anne de Laittre, veuve du seigneur Ph. de Wal, 1707 ; ses quartiers, XXIV, 103 et v°.

Attestation du chapitre de Susteren touchant la réception de Mlle d'Aspremont de Lynden dont la mère était une baronne de Wal ; preuves de 16 quartiers en 1750, XXIV, 105.

Attestation de la noblesse de ces quartiers par trois gentilshommes en 1750, XXIV, 106.

Dénomination des dits quartiers, XXIV, 108 v°.

Réception du baron de Wal, seigneur de Tavier, à l'Etat noble du duché de Limbourg en 1750, XXIV, 109.

Epitaphe de 1686, XXIV, 110.

Carte blasonnée du seigneur Gille Math. de Wal, baron de Woeste, etc., avec indication des pièces probantes et attestation, XXIV, 112.

Chanoine de Cornelis-Munster ; chanoinesse d'Andenne.

Walcourt (de). Généalogie depuis l'an 992, XXIV, 114.

Descente généalogique de Thiery de Walcourt, comte de Montaigu, sire de Rochefort, 1285, XXIV, 118.

Document de l'an 1362, XXIV, 118 bis.

Descente de Jean de Rochefort surnommé d'Orjol, 1294, XXIV, 124.

Epitaphe armoriée de Jean d'Orjo, 1558, XXIV, 135.

Fragments généalogiques, XXIV, 136, 141.

Quartiers armoriés de la famille d'Orjo de Welbrinchoven avec indication des colléges où elle est reçue et attestation de Le Fort, XXIV, 138.

Testament de Sim. de Clermont en 1313 ; contrat en 1315, XXIV, 145.

Liste des anciens seigneurs de Harzé, XXIV, 151.

Chanoines de Liége, etc.

V. Aa, I, 5.

Waldoreal. Généalogie depuis l'an 1350, XXIV, 156.

Walhain (de). Historique et généalogie (*Extr. de Butk.*), XXIV, 160.

Généalogie depuis l'an 1190, XXIV, 164.

Armoiries, XXIV, 165 bis.

Waltgraeff. Généalogie depuis l'an 1360, XXIV, 168.

Testament de Thiery Waltgraef de Courty, 1598, XXIV, 169 bis.

Armoiries, XXIV, 169 ter.

Gentilhomme de l'Etat noble du comté de Dalem.

Wandre (de). Généalogie (*Extr. de Hemr.*), XXIV, 172.

Warfusée de Waroux (de). Généalogie depuis l'an 1316, XXIV, 175.

Deux Raes de Warfusée, le père et le fils, signèrent la paix de Fexhe en 1316 comme gentilshommes de l'Etat noble du pays de Liége.

Extrait d'un document de 1407, XXIV, 177.

Extrait de Hub. Thomas (*Comment. de Tungris et Eburonibus*), sur le château de Waroux, XXIV, 179 v°.

V. Beaufort, II, 10, 11; *Jemeppe*, XII, 45; *Moege*, XV, 91; *Oupeye*, XVII, 137.

Warigny (de). *V. Villers*, XXIII, 144 bis.

Warisoulx (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XXIV, 183.
Epitaphe avec quartiers armoriés en 1557, XXIV, 185 v°.
Chanoinesses d'Andenne.

Warnant (de). Généalogie depuis l'an 1273, XXIV, 187.
Généalogie armoriée du seigneur Amel de Warnant, fondateur d'un bénéfice à Huy, à la nomination de son plus proche parent qui était en 1655 le seigneur B. de Berlaimont; indication des preuves de cette descente, XXIV, 191.
Epitaphes armoriées de 1356, 1360, 1380, 1400, 1336, 1341, avec les procès-verbaux de leur authenticité, XXIV, 192, 195.
Relief fait en 1447 par Henri de Warnant; notes généalogiques, XXIV, 196 et v°.
Indication de filiation avec les réceptions dans les colléges nobles depuis l'an 1413 jusqu'en 1493, XXIV, 196, 197.
Notes généalogiques anciennes, XXIV, 198.
Indication du testament de Walth. de Warnant, seigneur de la Neufville, 1558, XXIV, 199.
Généalogie des Warnant de la Neufville, XXIV, 200 et v°.
Recès de réception à l'État noble en 1693, XXIV, 203.
Vers adressés à la célèbre Claire Scholastique de Warnant, abbesse de Hocht, 1719 (imprimé), XXIV, 206.
Épitaphes armoriées authentiques, 1559, 1594, 1627, XXIV, 207-209.
Attestation de la réception de Melle de Warnant au chapitre de Moustier, 1689, XXIV, 210.
Fragment généalogique, XXIV, 211.
Lettre de T. J. de Waha, 1717, XXIV, 213.
Documents du XVe siècle, XXIV, 213 bis.
V. Beaufort, II, 45; *Lannoy*, XII, 304 v°; *Persant*, XVIII, 94.

Warnier. *V. Peronne*, XVIII, 86.

Waroux (de). Généalogie depuis le XIIIe siècle, XXIV, 216.
Épitaphes de 1263, 1292, 1358, 1305, 1313, 1400, XXIV, 218, 219.
Document de l'an 1475, XXIV, 227.
Chevalier teutonique; gentilshommes de l'État noble.
V. Fooz, VIII, 279; *Gemeppe*, IX, 77, 81; *Vilain*, XXIII, 128; *Warfusée*, XXIV, 179.

Warsage (de). *V. Werst*, XXV, 13.

Warsberg (de). Généalogie depuis le XVe siècle, XXIV, 234.
Chevalier de Malte; chanoines de Mayence, etc.

Wassemberg de Lumay (de). Généalogie depuis l'an 1269, XXIV, 243.
V. Limbourg, XIII, 56.

Wassenaer de Leyden (de). Généalogie depuis l'an 1090, XXIV, 246.
Généalogie depuis l'an 1200 jusqu'au XVIIe siècle, XXIV, 249.
Branche des Wassenaer de Duvenvorden, XXIV, 255.
Branche des Wassenaer de Polanen, XXIV, 268.
Notes sur les comtes de Monts (*Extr. des ann. de Clèves*, etc.), XXIV, 271.
Branche des Wassenaer de la Leck, XXIV, 275.
Généalogie des comtes de s'Heerenberg, XXIV, 276.
Chevaliers de la Toison-d'or et de l'Ordre teutonique; amiral; ambassadeur de Hollande; gentilshommes de l'État noble et chanoines de Liége; chanoinesses de Mons, de Nivelle, de Maubeuge, etc.

Watteville (de). *V. Rouveroit*, XX, 132 bis.

Wavré (de). *V. Dauvin*, VII, 56.

Wayz (de). *V. Thy*, XXII, 181.

Weede (van der). *V. Baronage*, II, 258.

Weex (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, XXV, 1.

Weiler (de). *V. Ingelheim*, XII, 63 v°.

Wendt (**de**). Généalogie depuis le XVe siècle, xxv, 5.
Chanoines de Munster et de Cologne.

Werquigneul (**de**). Généalogie depuis le XVe siècle, xxv, 9.

Wers (**de**). *V. Roist*, xx, 29.

Werst ou **Warsage** (**de**). Généalogie depuis l'an 1315, xxv, 13.
Tombe armoriée de 1538, xxv, 16.
L'héritière de cette famille, morte en 1614, avait épousé le seigneur Henri d'Eynatten.

Westerbourg de Linanges (**de**). Généalogie depuis le XIIIe siècle, xxv, 17.
Créés comtes de Linanges en 1467, xxv, 18.
Sigefroid II de Westerbourg devient seigneur de Runckel, dont ses descendants prennent le nom, xxv, 27, 33.
Fréd. de Runckel fut adopté par son grand oncle Guil. de Wiede qui le fit héritier du comté de Wiede, et dont le nom fut porté par ses descendants, xxv, 28.
Archevêque-électeur de Cologne ; chanoines de Strasbourg, de Cologne, etc. ; chanoinesse de Thorn.

Westerholt (**de**). Généalogie depuis le XVe siècle, xxv, 37.

Westhoffen. *V. Clodh*, v, 195 v°.

Westphalen (**de**). *V. Clodh*, v, 194 v°.

Wezemael (**de**). *V. Arschot*, i, 152, 237, 249.

Wideux (**de**). Généalogie depuis le XIVe siècle, xxv, 193.
Relief en 1431, xxv, 194 v°.
V. Hinnisdael, xi, 6.

Wiede (**de**). *V. Westerbourg*, xxv, 28.

Wignacourt (**de**). *V. Mirbicht*, xv, 69 ; *Suys*, xxii, 108 v°.

Wihogne (**de**). Généalogie depuis le XVe siècle, xxv, 41.
Cinq tombes armoriées du XVIe siècle, xxv, 43 et bis.
V. Velroux, xxiii, 27.

Wildre (**de**). Généalogie depuis l'an 1467, xxv, 45.
Document de l'an 1467, xxv, 46.

Wingaerde (**de**). Généalogie depuis le XVe siècle, xxv, 51.
Chanoines nobles de Liége.
V. *Oem*, xvii, 50.

Wissocque (**de**). Généalogie depuis le XIVe siècle, xxv, 55.
Créés barons d'Esclimeux en 1625, xxv, 60.
Chanoine noble de Liége et de Hildesheim ; chanoinesses de Moustier, de Nivelle et de Munsterbilsen.

Wittenhorst (**de**). Généalogie depuis le XIVe siècle, xxv, 84.
Chanoine noble de Liége.

Witthem (**de**). Histoire de la terre d'Arquennes et généalogie (*Extr. de Butk.*), xxv, 61.
Issus de Jean de Brabant, seigneur de Witthem, chambellan de Jean III, duc de Limbourg.
Indication de quelques documents, xxv, 68.
Généalogie des Witthem, bannerets du Brabant qui écartelèrent aux armes de Brabant par permission de la duchesse Jeanne, xxv, 67.
Fragment généalogique dressé par v. d. Berch, xxv, 68 bis.
Verrière avec armoiries et inscription, 1582, xxv, 72.
Chevaliers de la Toison-d'or ; chanoinesses de Nivelle et de Mons.

Woelmont (**de**). Généalogie depuis l'an 1570, xxv, 92.
Fragments généalogiques pour les de Carnier et les de Woelmont, xxv, 93.
Attestation des réceptions de Jean et de Ger. de Woelmont à l'abbaye de Ste-Gertrude à Louvain et qu'ils y ont prouvé 8 quartiers en 1516 et en 1544, xvv, 94 v°.
Quartiers armoriés de Catherine de La Marck ; fragment généalogique des Paheau, xxv, 95.
Contrat fait en 1477 par Jacques de Woelmont ; testament de la

veuve Herm. de Woelmont, 1617; extraits des baptistaires et des contrats de mariage des enfants de Nic. de Woelmont depuis l'an 1440 jusqu'en 1467; filiation de Jacques, Louis et Herman ses descendants jusqu'en 1592, xxv, 96.

Notes et fragments généalogiques depuis le XVe siècle ; indication de documents ; armes, xxv, 97, 99, 100.

Documents du XVIe siècle, xxv, 101 vo, 105, 106.

Attestation de réceptions aux Etats nobles de Namur et du Limbourg, 1650, 1711, etc., xxv, 102 vo, 113 vo.

Carte généalogique avec récit des preuves, xxv, 103.

Epitaphes armoriées de 1504, 1655; notes et fragments généalogiques, xxv, 104, 107.

Herman de Woelmont relève au nom de Josselette de Longchamps, dite de Fernelmont, l'héritage de Marguerite de Longchamps, 1574, xxv, 108.

Quartiers de Marie Gertr. de Corioulle, xxv, 108 bis.

Lettres du baron de Copis; notes de Le Fort, xxv, 109 et bis-112.

Fragments généalogiques, xxv, 114-116.

Anecdotes et descente de cette famille, xxv, 117.

Woestenraed (de). Généalogie depuis l'an 1395, xxv, 124.

Témoins produits pour réceptions à la cathédrale de Liége ; épitaphes de 1587, xxv, 130, 131.

Députés de l'Etat noble du Limbourg, 1634, 1695, xxv, 133.

Attestation sur la réception des seigneurs de cette famille à l'Etat noble de Liége, xxv, 133 vo.

Quartiers armoriés de cette famille en 1695, xxv, 135.

Notes (*Extr. du diction. hist. de Moreri*), xxv, 137.

Extraits de documents du XVIe siècle, xxv, 138.

Généalogie de cette famille au XVIIe siècle, xxv, 139.

Fragment généalogique et quartiers, xxv, 140, 141.

Chambellan de S. M. I. et grand maître d'hôtel de la Cour de Bruxelles ; page à la même cour en 1728, xxv, 140.

Partage des enfants du seigneur Christ. de Woestenraed en 1580, xxv, 105.

Ventes et reliefs de la seigneurie de de Soiron au XVIe siècle, xxv, 105 v°, 106.

Wonsheim (de). Généalogie depuis l'an 1250, xxv, 142.
Généalogie de cette famille avec attestation de sa noblesse ; elle est recevable ès colléges nobles, xxv, 150, 151.
Chanoines de Mayence et de Wurtzbourg.

Woot de Trixhe. Généalogie depuis le XVe siècle, xxv, 152.
Fragment généalogique avec armoiries, xxv, 152 bis.
Epitaphe de 1680 ; notes généalogiques, xxv, 163 bis et ter.
Quartiers armoriés de cette famille attestés par Le Fort, xxv, 164.
Billet de mort de Marie Ange de Wootte de Trixhe Tinlot, née de Horion, 1743, xxv, 166.
Fragments généalogiques et notes, xxv, 167-169 ter.
Généalogie avec indication des preuves de Mrs Loets de Trixhe qui ont pris le nom d'un oncle maternel, xxv, 171-176.
Chanoines nobles de Liége.
V. Kerckem, XII, 144.

Worms dit d'Alberg (de). Illustrations de cette famille depuis le XIe siècle, xxv, 179.
Généalogie depuis le XIVe siècle, xxv, 180.
Reliefs de 1517, 1535, xxv, 183 v°.
Contrat de mariage entre J. de Dalberg et Catherine Walpott, 1565 ; id. entre Théod. et Mag^de de Cromberg, 1603, xxv, 185 v°.
Contrat de mariage entre Hartman de Dalberg et M. d'Echter, 1634 ; id. entre Fréd. Dalberg et M. de Schonborn, 1666, xxv, 186 v°.
Electeurs de Mayence; chanoines de Worms et de Spire.

Wyere (van den). *V. Arschot*, I, 245.

Wyffet (de). Généalogie depuis l'an 1497, xxv, 210.

Wylich (de). Généalogie depuis le XIVe siècle, xxv, 198.

Notes (*Extr. des Ann. de Clèves, etc.*), xxv, 198 v°.
Admis au tournoi de 1585; créés barons de Cotthun.
Chanoines de Munster; chanoinesses en Allemagne.
V. Leerad, xiii, 26.

X

Xhenemont (de). Généalogie depuis le XVe siècle, xxv, 214.
Carte généalogique de cette famille, xxv, 216.
Fragment et notes généalogiques, xxv, 219, 220.
Verrière armoriée de 1557, xxv, 234.
Descente d'Olivier de Xhenemont dit de Chaieneux, 1438, xxv, 237.
Chanoinesse de Munsterbilsen.

Xheuveller (le). *V. Jergnée*, xii, 51.

Y

Yve (d'). *V. Carpentier*, v, 35; *Dyve*, vii, 232.

Z

Zeghers (de). *V. Stembor*, xxii, 10.

Zevel (de). *V. Bastogne*, ii, 276.

Zulen de Nyveld (de). Généalogie depuis l'an 1325, xxv, 241.
Branche des Zulen van der Haar, xxv, 259.
Branche des Zulen de Blazenburg, xxv, 267.
Admis au tournoi de 1585, xxv. 243 et v°.
Ancienne généalogie avec indication de documents et blasons, xxv, 269-274.
Commandeur de l'Ordre teutonique; chanoinesse.
V. Abcoude, ii, 17.

Zutemine. Généalogie depuis l'an 1312 (*Extr. de Hemr.*), xxv, 275.

Zuylen (de). *V. Schouteete*, xxi, 155.

497

TABLE DES MATIÈRES.

		Pages.
STATUTS CONSTITUTIFS. — TABLEAU DES MEMBRES.		v
A. LE ROY.	La philosophie au pays de Liége.	1
F. HENAUX.	Notice sur le quartier de la Sauvenière à Liège.	159
A. CRALLE.	Esquisses de l'état de la ville et du pays de Liége du moyen-âge aux temps modernes (2e article).	173
A. DEJARDIN.	Recherches sur les cartes de la principauté de Liége et les plans de la ville.	209
MÉLANGES.		294
F. HENAUX.	Le palais Carolingien de Liège.	301
S. BORMANS.	Tables des manuscrits généalogiques de Le Fort, conservés aux archives de l'État, à Liége. Notice sur J. G. et J. H. Le Fort, hérauts d'armes (Première partie).	319

५२१

BINDING SECT AUG 29 1972

DH
801
L5I5
t.4

Institut archéologique
liégeois
Bulletin

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY